3 1761 07883077 2

Auch, Frna cé
Inventaire-sommaire des archives communales anterieures a 1970

7
45

VILLE D'AUCH

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

Antérieures à 1790

Rédigé par M. P. BÉNÉTRIX,

Archiviste-Bibliothécaire de la Ville

SÉRIES CC à II.

AUCH

IMPRIMERIE MODERNE DAURIAN & Cie

27, RUE LEDRU-ROLLIN, 27

—

1917

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/inventairesomm00auch

VILLE D'AUCH

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES

Antérieures à 1790

Rédigé par M. P. BÉNÉTRIX,

Archiviste-Bibliothécaire de la Ville

SÉRIES CC à II.

AUCH

IMPRIMERIE MODERNE DAURIAN & Cie

27, RUE LEDRU-ROLLIN, 27

—

1917

CD
1217
A8A45

Département du Gers.

VILLE D'AUCH.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE CC.

(Impôts et Comptabilité.)

CC 1 (Liasse). — 16 pièces, papier (dont 14 imprimées).

1670-1755. — Ordonnances des Intendants relatives à la répartition des tailles. La communauté d'Auch doit payer pour sa part : en 1670, 11.066 livres 18 sols ; — en 1692, 12.446 l. 8 s. 3 d. ; — en 1697, 10.621 l. 6 s. ; — en 1699, 10.617 l. 7 s. ; — en 1701, 10.582 l. 11 s. ; — en 1702, 12.194 l. 1 s. ; — en 1705, 12.481 l. 14 s. ; — en 1707, 13.420 l. 6 s. ; — en 1711, 13.563 l. 7 s. ; — en 1714, 14.196 l. 8 s. ; — en 1731, 14.520 l. 6 s. ; — en 1739, 15.315 l. ; — en 1749, 15.545 l. ; — en 1755, 16.008 l. — Commissions de MM. Bussillet (1730) et Daignan (1738) pour assister à la répartition des tailles.

CC 2 (Liasse). — 32 pièces, papier (dont 2 imprimées).

1641-1703. — Tailles : ordonnances d'affranchissement. — Extrait d'arrêt de la Cour des Aides de Montpellier, du 15 octobre 1641, déclarant nobles et exemptes de tailles deux maisons que les Ursulines avaient acquises pour agrandir leur couvent. — Affranchissements de tailles (en conformité d'un édit du Roi donné à Fontainebleau, au mois d'octobre 1693) concernant : M. Dangladè-Léchac (1695) ; — Mme Thérèse Destarac, épouse de M. Jean Daspe, conseiller au Parlement de Toulouse (1696) ; — M. Jean-Bernard de Seissan, sieur de Marignan ; — François Laroumière, avocat (1697) ; — les religieuses ursulines ; — M. Danglade, chanoine ; — M. Guillaume-François Symon, chanoine ; — Pierre Molières, bourgeois (1698) ; — Jacques Degan, bourgeois ; — Guillaume Lamothe, avocat (1702) ; — M. Barbé, conseiller ; — M. Béguier ; — M. Lafontaine, bourgeois ; — M. Darparens (1703) ; — M. Dufaur ; etc.

CC 3 (Registre). — In-8e, 20 feuillets, papier.

1498. — Rôle des tailles (texte gascon). — Noms cités : Lo noble mossenh Johan deu Signe (folio 2) ; — Johan Lusset, spazè (f° 2 v°) ; — Anric de la Rossa, peyrè (f° 3) ; — Peyrona deus Claus, may deus Frays Menos (f° 3 v°) ; — maste Guiraud Boldoyre, peyrè (f° 3 v°) ; — Johan Gardes, payrolè (f° 4) ; — mossenh Bidau de Sentetz (f° 4) ; — mossenh Arnaut de Sentetz (f° 4) ; — mossenh Ramon Aurelhan (f° 4 v°) ; — Johan Premalh, peyrè (f° 4 v°) ; — Pey Copet, tapissè (f° 4 v°) ; — mossenh Arnaut de Lordat (f° 5 v°) ; — Bertrand de Lebedan, faur (f° 9) ; — Pey de Serboyza, tapissè (f° 9 v°) — Johan d'Aubareda, agulhetè (f° 10) ; —

Pyerres Focaut, peyrè (f° 10 v°) ; — Denys deu Barry, trasayré (f° 11), etc. — Au verso du dernier feuillet se trouve enregistrée la quittance suivante : « Ey recebut, jo, Rigal Manhan, habitant d'Euza, comes per messenhors de tres estatz d'Armanhac a recebe la donasion feyta a madamayselo Roza d'Armanhac per son mariatge, de mossen m^re Guilhem de Boelhio, conselh de la siutat d'Aux, la soma de set escutz VII arditz e mey, comdant per escut cent VIII arditz, en de diminusion (?) de mayor soma en que la dita siutat d'Aux es tenguda per sa cota part de la dita donasion. Estat a Aux, a XIII de mars l'an M IIII^c IIII^xXVIII. Rigal Manhan ».

CC 4 (7 cahiers). — In-8°, 144 feuillets, papier.

1695. — Rôles de la taille pour les quartiers du Chemin-Droit, de la Place-Neuve, du Pouy, de la Treille et de Saint-Pierre.— Premier cahier (Chemin-Droit) : Antoine Tissot, vitrier ; — Bernard Jeau, fourbisseur ; — Barthélemy Douillé, sculpteur ; — Guillaume Duportal, orfèvre; — héritiers de Guillaume Larroque, avocat ; — héritiers de François Danté, avocat ; — héritiers de Jean Vivès, sieur de Lassalle ; — Jacques Menet, sculpteur ; — Jacques Pardiac, chirurgien ; — François Laporterie, notaire ; — Jean-Paul Lamothe, procureur en l'Élection ; — Jean-Louis Lagardère, procureur au Sénéchal ; — Jacques de Larroche, sieur de Landrigue; — Jean Deville, avocat du Roi; — Jacques de Vivès, lieutenant particulier en l'Élection d'Armagnac ; — Pierre Lacroix, avocat ; — Béguier, avocat ; — Jean Orléac, avocat ; — Jacques Lebé, sieur d'Encouton ; — Bertrand Carrère, procureur en l'Élection; — Arnaud Théodolin, notaire; — Jean Asclafer, prêtre; — Daste, chanoine ; — Jean Desquac, notaire ; — Pierre Clérisse, m^e ès arts ; — Bernard Estebenet, apothicaire; etc.

Deuxième cahier (Chemin-Droit) : Gérard Peth, pâtissier ; — héritiers de Guillaume Ducros, avocat ; — Jean Derey, apothicaire ; — Louis Goudoulin, marchand ; — Danglade, chanoine ; — le président Marignan ; — Jean-Jacques Lacoste, avocat ; — André Laffrette, docteur en médecine ; — Adrien Dubarri, conseiller au Présidial ; — le baron de Castelviel ; — Pierre Solle, avocat ; — Dominique Domec, notaire ; — Bernard Barbé, conseiller au Sénéchal ; Jean Bédout, prêtre ; — Gérard Bédout, docteur en médecine ; — Jean Lesca, avocat ; — Jean Ducasse, procureur ; — Daspe, juge-mage ; — M. de Mousquères ; — Jean Espiau, lieutenant criminel au Sénéchal et Présidial d'Auch ; — noble Jean-Jacques de Tiffaut, seigneur de Laboubée ; — noble d'Izandon ; — Bertrand d'Abadie, avocat ; etc.

Troisième cahier (Place-Neuve) : Bernard Ransan, gantier ; — d^elle de Sainte-Marie, veuve de Jean Deville, avocat du Roi ; — d^elle Louise de Sabatéry, veuve de Jacques Savoye ; — Jean Lapeyre, apothicaire ; — Pitous, lieutenant du Roi ; — Paul Prunières, conseiller et lieutenant de Fezensac ; — Joseph Lacroix, avocat ; — Georges Croissant, chanoine ; — Jean Boria, procureur du Roi en Fezensac ; — Rambert Lanacastets, avocat ; — Daspe, conseiller au Parlement de Toulouse ; — Destarac, président en l'Élection ; — Jean-Paul Boutan, avocat ; — Jacques Castéra, avocat ; — MM. de Caillon frères ; — Bertrand Sépet, avocat ; — M. de Campaigno ; — Pierres Bordes, procureur ; — Jean Mousseron, notaire ; — noble Hector Dufaur, sieur de La Rivière ; — Pierre Guerlin, chirurgien ; — Pierre Derey, apothicaire; etc.

Quatrième cahier : héritiers de Méric Fabre, brodeur ; — héritiers de Pierre Labarthe, notaire ; — Jean Gensous, apothicaire ; — les Séminaires ; — le syndic du Séminaire Saint-Joseph ; — le syndic du Chapitre de Sainte-Marie ; — la Fabrique de Sainte-Marie ; — le syndic des PP. Jésuites ; — la chapellenie de Barrano ; — la chapellenie de Maumeris ; — la chapellenie de Mauriny, possédée par M. d'Asclafer ; — la chapellenie de Mauriny, possédée par M. Falaga ; — la chapellenie d'Aqua ; — la chapellenie de Rivière, possédée par M. Martet ; — la chapellenie de Mauriny, possédée par M. Daspe ; — la chapellenie antique, possédée par M. Daure ; — la chapellenie de Massanis ; — la chapellenie de Vico, possédée par M. Bessaignet, curé de Preignan ; — la chapellenie de Notre-Dame des Neiges, possédée par M. Escousse, chanoine ; — les quatre chapellenies de Biran ; — la chapellenie de Saint-Nicolas, possédée par M. Jean Sarrabezolles ; — la chapellenie de Saint-Michel, possédée par M. Garipuy, prêtre ; — la chapellenie de Sainte-Catherine, possédée par M. François Aignan; — la chapellenie de Mauriny, possédée par M. Lomagne ; — Marc-Antoine Verdun, avocat ; — Guillaume Massas, procureur en l'Élection ; — Jean Pardeillan, avocat ; — MM. les chapelains de Saint-Jean de Nogaro ; — Paul Cinqfrais, prébendier ; — Paul Daignan, avocat du Roi ; — Jean-Pierre Peyrusse, chanoine ; — Jean Rey, chanoine ; — Despiau, juge de Mauvezin ; — Odet de Séris, procureur ; — Armand

Monbernard, prébendier ; — Destarac, chanoine ; — Irénée Daspe, juge-mage ; — MM. les chapelains de Crucé ; — Joseph Dumont, conseiller du Roi ; — Bertrand Salles, avocat ; — Jean Verdun, prébendier ; — noble Louis de Chastanet, chapelain de Biran ; — noble Frix Dufaur, sieur de Lucante ; etc.

Cinquième cahier (Le Pouy) : Antoine Icard, chirurgien ; — Blaise Lanelongue, praticien ; — Étienne Duran, architecte ; — héritiers de M. Pierre Taste, procureur ; — Jean Douillé, sculpteur ; — le syndic des FF. Prêcheurs ; — le syndic du Chapitre de Saint-Orens ; — la chapellenie fondée par M. de Montagut ; — le sacristain de Saint-Orens ; — l'aumônier de Saint-Orens ; — Dominique Lafitte, avocat ; — Jean Lagelle, procureur ; — François Chavaille, avocat du Roi ; — Georges Ducros, chanoine ; — le prieur de Saint-Orens ; — M. de Boujat ; — Raymond Bèdes, procureur ; — Dominique Branet, avocat ; — Jean Lalanne, notaire ; — M. du Couloumé ; — Bonnemaison, conseiller au Sénéchal ; — Jean-Jacques Alabert, procureur ; — François Baron, notaire ; — Jean Bauduer, prébendier ; — Mme Brandelize de Maignaut ; — M. de Basailhac ; etc.

Sixième cahier (La Treille) : Bernard Molas, corroyeur ; — David Romegous, corroyeur ; — Daniel Loupgratte, armurier ; — héritiers de Manaud Bessagnet, éperonnier ; — héritiers de noble Jean de Pouy-Ferrier ; — héritiers de demoiselle Claire de Sonis de Chavaille ; — Jean Jazédé, clerc tonsuré ; — Jacques Luzarey, marchand ; — Jean Touzet, praticien ; — Jean Carde, procureur juridictionnel ; — Jean Alemant, blancher ; — Bernard Caumont, organiste ; — François Auxion, sculpteur ; — Jacques Deluc, chirurgien ; — Jean Burin, sieur de Laplaigne ; — l'hôpital Saint-Sébastien de la Treille ; — Pierre Darparens, conseiller au Sénéchal ; — M. le duc de Roquelaure ; — Martial Descuilhé, conseiller au Sénéchal ; — Jean Lalo, conseiller ; — Louis Daignan, sieur du Sendat, conseiller ; — Barthélemy Sentetz, praticien ; — Charles Daignan du Sendat, chanoine ; — Jean Bourdonié, notaire ; — François Pague, greffier à la maréchaussée ; — Darnaud, prébendier de Saint-Bertrand ; — M. le comte de Montégut ; — Charles Parrey, chirurgien ; — Bertrand Barbé, procureur ; — M. du Tailhis ; — M. du Hanin ; — Pierre Forcade, notaire ; — Bernard Dupuy, notaire ; — François Dupré, avocat ; — noble Jean de Verduzan, sieur de Saint-Cricq ; — Bertrand Gautié, chirurgien ; etc.

Septième cahier (Saint-Pierre) : Antoine Icard, serrurier ; — Arnaud Dutour, chirurgien ; — Blaise Thore, sellier ; — demoiselle Benoîte de Monlezun, épouse du sieur Rousset ; — demoiselle Jeanne de Sabathéry, veuve de Mathieu Pujos ; — Dominique Despax, teinturier ; — François Daurio, marchand-libraire ; — Jean David, jardinier ; — Jean Hallé, bourgeois ; — Jean Lalo, architecte ; — le syndic du Purgatoire de Sainte-Marie ; — Jacques Pirat, avocat ; — Danglade, sieur de Léchac ; — Jean Carrère, procureur ; — Bernard Despiau, juge d'Astarac ; — Jacques Danglade, conseiller ; — Jean-François Mariol, conseiller du Roi ; — Fabien Espiau, conseiller du Roi ; — Joseph Deneits, praticien ; — M. de Luxeube ; — M. de Lupaut ; — M. Louis Serres, procureur ; etc.

CC 5 (5 cahiers). — In-8°, 188 feuillets, papier.

1706. — Rôles des tailles. — Premier cahier (Cœur de Ville) : Bernard Seau, fourbisseur ; — Barthélemy Douillé, sculpteur ; — d^elle^ Marthe de Pardeillan, épouse de M. Paul Daignan, avocat du Roi ; — Guillaume Duportal, orfèvre ; — Jacques Menet, sculpteur ; — Jacques Pardiac, chirurgien ; — Jacques Duprat, teinturier ; — Louis Cournet, chirurgien ; Jean-François Dauges, avocat ; — Pierre Clérisse maître ès arts ; — Jean-Louis Lagardère, président au Sénéchal ; — Jacques Laroche, sieur de Landrigue, procureur du Roi ; — Bernard Lebé, sieur de Honderey, conseiller en l'Élection ; — Pierre Roger, faiseur de peignes ; — M. de Pitous, gouverneur de Villefranche ; — Mme de Boussol de Campeils, veuve de M. de Castelviel, juge-mage ; — Jean-François Maumus, procureur ; — Jean Bellesserre, fourbisseur ; — François Marre, orfèvre ; etc.

Deuxième cahier (Le Pouy) : Antoine Icard, chirurgien ; — Claude Cauhappé, blancher ; — Étienne Duran, architecte ; — héritiers de Pierre Taste, procureur ; — Jean Baiadoulic, fileur de laine ; — Jean Douillé, sculpteur ; — M. de Bazillac ; — Jean Boé, libraire ; etc.

Troisième cahier (La Treille) : Bernard Caumont, organiste ; — Dominique Lassance, procureur au Parlement ; — François Auxion, sculpteur ; — héritiers de d^elle^ Isabeau de Laterrade ; — Jean Alemant, blancher ; — Jean Pague, suivant les armées ; — Pierre Delord, hôte au *Lion d'Or* ; — Bernard Delort, hôte au *Chapeau-Rouge* ; etc.

Quatrième cahier (Caillau) : Bernard Fournex, chirurgien ; — Bernard Gimbrère, chirurgien ; — Jean-

Pierre Senac, blanchcr ; — Jean Larrieu, hôte au *Tapis-Vert ;* — Jean Larrieu, praticien ; — Louis Dumont, chirurgien ; — l'hôpital Saint-Jacques ; l'abbé de Soupets ; — MM. de Boneau frères ; Louis Depetit, chanoine ; — Laurent Sentetz, curé de Saint-Orens ; — Marc-Antoine de Saint-Martin, capitaine ; — Charles Moisset, procureur du Roi ; — noble Guillaume de Saint-Martin, sieur de La Devèze ; — Odet Tartanac, prébendier ; — les prêtres de la collégiale de Bassoues ; — Pierre Rioneau, doreur ; — Danezan, potier d'étain ; — Gaillard, doreur ; etc.

Cinquième cahier (Saint-Pierre) : Antoine Icard, serrurier ; — Arnaud Dutour, chirurgien ; — François Daurio, marchand-libraire ; — Jean Pérès, teinturier ; — Jacques Degan, teinturier ; — Jean David, jardinier ; — Jean Hallé, bourgeois ; — Jean Risbies, bordier de Blasi ; — Jean Lalo, architecte ; — Jacques Pirat, avocat ; — François Cornu, notaire ; — M. de Luxeube ; — noble Guillaume de Labarthe, sieur de Mondeau, habitant d'Auterrive ; — Irénée David, jardinier ; — Gaye, teinturier ; etc.

CC 6. Liasse. — Cahiers in-8, papier.

1709-1761. — Rôles de la taille. — « Etat du montant des articles des roles des tailles de la ville d'Auch ». — Noms cités : Barthélemy Douillé ; — d^elle Marthe de Pardeilhan (170 l. 1 s. 6 d.) ; — Jacques Menet, sculpteur ; — Bernard Lebé (440 l. 17 s.) ; — les Ursulines (219 l. 6 s. 9 d.) ; — Mme Daspe (673 l. 13 s. 2 d.) ; — le syndic du Séminaire Saint-Joseph (213 l. 6 s.) ; — les PP. Jésuites 237 l. 9 d.) ; — noble Jean de Verduzan (484 l. 9 s. 10 d.) ; — Louis Goudoulin ; — Géraud Bédout ; — noble Jean-Jacques de Tiffaut (146 l. 7 s. 1 d.) ; — François Marre, orfèvre ; — noble Hector Dufaur (426 l. 1 s. 2 d.) ; — André Tourisson, orfèvre ; — le syndic du Chapitre de Sainte-Marie (266 l. 14 s. 3 d.) ; — la Fabrique de Sainte-Marie ; — les chapellenies ; — noble Louis de Chastanet ; — noble Frix Dufaur, sieur de Lucante (323 l. 7 d.) ; — Étienne Duran, architecte ; — le syndic des FF. Prêcheurs (109 l. 13 s. 7 d.) ; — le syndic du Chapitre de Saint-Orens (298 l. 3 s. 7 d.) ; — Jean-Paul Boubée (295 l. 16 s. 4 d.) ; — Bernard Caumont, organiste ; — François Auxion, sculpteur ; — le comte de Montégut ; — Pierre Delord, hôte au *Lion d'Or ;* — François Daurio, marchand-libraire ; — M. de Luxeube (229 l. 16 s. 10 d.) ; — M. de Lupaut (173 l. 14 s. 4 d.) ; etc.

1712. — André Laffrette, docteur en médecine ; — le baron de Castelviel ; — Bernard-Joseph Despiau, docteur en théologie ; — Joseph Solle, conseiller, et Pierre Solle, avocat ; — Géraud Bédout, docteur en médecine ; — Jean-Paul Solle, prébendier ; — M. de Mousquères ; — noble Jean-Jacques de Tiffaut, seigneur de Laboubée ; etc.

1717. — Antoine Icard, chirurgien ; — Étienne Duran, architecte ; — Jean Douillé, sculpteur ; — Bertrand Soubdès, avocat ; — François de Chavailles, avocat du Roi ; — Dominique Branet, avocat ; — Goudin, ancien capitaine ; — M. du Couloumé ; — M. de Basilhac ; — Jean Boé, notaire de Pavie ; etc.

1749. — Bertrand Pardiac, chirurgien ; — Louis Cournet, chirurgien ; — Joseph-Louis-Antoine de Labaume de Bascous ; — Louis Solirène, docteur en médecine ; — Ménandre Lacroix de Salleneuve ; — Philippe Degages, orfèvre ; — Jacques Lebé, sieur d'Encouton ; — Jean-Joseph Simon, archidiacre ; — Jean Duprat, marchand-libraire ; — Jean Pardiac, chirurgien ; — Étienne Affres, orfèvre ; — André Laffrette, docteur en médecine ; — Géraud Bédout, docteur en médecine ; — noble Guillaume de Morlan ; — noble Odet de Laguiterie de Boria ; — Jean Lapeyre, apothicaire ; — Antoine Icard, chirurgien ; — Étienne Duran, architecte ; — Jacques Delort, hôte à la *Pomme d'Or ;* — Boé, chanoine de Saint-Orens ; — Larrivière, marchand-libraire ; — Rivière, chirurgien ; — Sansot, hôte aux *Trois-Cyprès ;* — Claude Mériel de Fleury ; — Guillaume Bassat, ingénieur ; — Éloi Dumont, abbé de Faget ; — Bernard Gimbrère, chirurgien ; — Jean Douillé, sculpteur ; — Jacob Smetz, peintre ; — Jean-Bernard Loumaigne ; — le comte de Grasse ; — noble Guillaume de Saint-Martin ; — Pierre Rioneau, doreur ; — Danezan, potier d'étain ; — Dominique Bergès, peintre ; — Blaise Luc, chirurgien ; — Jean Alemant, bourgeois ; — Jean Courbin, armurier ; — Jacques Deluc, chirurgien ; — François-Marie Devienne ; — Julien de Labarthe du Couloumé ; — Pierre Delort, hôte au *Lion d'Or ;* — Marquet, hôte au *Lion d'Or* ; — Jean Pérès, teinturier ; — Jean-Bernard Lalègue, teinturier ; — Jean David ; — Irénée David, jardinier ; — Jean Estingoy, marchand corroyeur ; — M. de Luxeube ; — M. de Mariol ; — noble Hector de Saint-Christaud ; — le propriétaire du « *Petit Versailles* » ; etc.

1761. — Étienne Peyrussan ; — Étienne Despax ; Jean Hallé, bourgeois ; — Louis Aignasse, armurier ; — Bernard Daspe, président ; — Mme de Bréda, comtesse de Noé ; etc.

CC 7 (Liasse). — 3 pièces parch., 142 p. papier (dont 1 imprimée).

1640-1790. — Tailles ; rôles de moins-impositions et de non-valeurs ; verbaux de perquisitions et exploits de saisies ; correspondance, etc. — Requête des consuls et habitants d'Auch, présentée à M. de Foullé, Intendant en Guienne, au sujet de la taille de l'année 1637 qui n'avait été payée qu'en partie, la compagnie de gendarmes de M. le duc d'Épernon ayant coûté à la ville plus de 25.000 livres (1640). — Déclaration du Roi portant décharge du cinquième des tailles, révocation des taxes sur les officiers, etc. (A Toulouse, de l'imprimerie de Jean Boude, 1649). — Sentence de décret obtenue par les maire et consuls de la ville d'Auch contre Me Sepet, avocat, pour raison des tailles et autres impositions (1695). — Ordonnance de M. d'Étigny, portant que, « en consideration des orages et autres injures du tems », il sera moins-imposé sur les tailles de la ville d'Auch, l'année 1755, la somme de 13.765 livres. — Rôle de moins-imposition pour l'année 1758. — Lettre du Contrôleur général relative à l'exemption du payement de la taille que le sieur Pauillac, maître de poste, avait sollicitée (1766). — Deux lettres de M. Journet, Intendant, au sujet du rôle des tailles de l'année 1769. — Autre lettre du même : « Je m'occupe en ce moment de répartir la diminution que le Roi a accordée sur la taille à ma Généralité; elle est médiocre relativement aux pertes qu'elle a souffertes en différents genres ; cependant je ferai de mon mieux pour réserver quelque chose en faveur de votre ville » (1773); etc.

CC 8 (Liasse). — 3 cahiers in 4°, papier.

1726-1728. — Rôles de la capitation. — Noms cités : Charles Garlin, chirurgien ; — Solirène, médecin ; — Dupuy, Castéra, Solirène, Boutan, Lamothe, Robert, avocats ; — Bertrand Pardiac, chirurgien ; — la veuve de Jacques Pardiac, chirurgien ; — Cornu, chirurgien; — Barthélemy Douillé, sculpteur; — Étienne Afres, orfèvre ; — Duprat, imprimeur; — Bédout, avocat ; — Destadens, imprimeur ; — Icard, chirurgien ; — Degages, orfèvre ; — la veuve d'Étienne Duran, architecte ; — Jean Dufour, hôte au *Trauc ;* — Jean Alemant, marchand ; — Jacques Romegous, corroyeur ; — Thévenin, chirurgien ; — Jean Gaye, teinturier ; — Jacob Smetz, peintre ; — Jean-Baptiste Danezan et Jérôme Danezan, potiers d'étain ; — les sieurs Aulard, aîné et cadet, plâtriers ; — Jean Fournié, hôte aux *Trois-Cyprès* ; — Gaillard, doreur ; — Menet, sculpteur ; etc.

1727. — Nobles (baron de Belmont ; Daspe, sieur de Lucvielle ; François de Labarthe ; Bernard Dufaur de Saint-Christaud ; la veuve de M. de Verduzan de Saint-Cricq ; la veuve de M. Caillon de Saint-Arailles ; la veuve de M. de La Fitte ; le sieur de Mosquères ; le sieur d'Esparbès ; le sieur d'Arcamont). — Officiers du Présidial (de Seissan, Lalo, Mariol, Rouilhan, Lacroix de Salleneuve, Solles, Gauran, etc.) — Officiers du Bureau des finances (Blondel, Devienne, Laborde, Le Fournier, Boyer d'Anglasard, etc.) — Officiers de l'Élection (Seissan de Marignan, Delort, Darparens, etc.) — Hébert, tapissier ; — Jean Duprat, imprimeur ; — Jacques Destadens, imprimeur ; — Jean-Paul Icard, chirurgien ; — Joseph Douillé-Lechaux ; — Mme de Fleuri de Torrebren ; — Vidou, chirurgien ; — Jean-Baptiste Carde, marchand ; — Francœur, hôte aux *Trois-Pigeons* ; etc.

1728. — Montant de l'imposition : 4.080 l.

CC 9 (Registre). — In 4°, 92 feuillets, papier.

1776. — Rôle de la capitation. — Noms cités : Delcros, répétiteur ; — Saint-Pierre, médecin ; — Degages, orfèvre ; — Soubiran-Lamaguère, avocat ; — Deffés, ancien chirurgien ; — Laporte, apothicaire; — Syri, marchand de faïence ; — Courtade, docteur en médecine ; — Mendousse, cafetier ; — Cazaux, géographe ; — Roux, répétiteur ; — Mlle Carrère, maîtresse d'école ; — Labarthe, peintre ; — Garsau, maître de musique ; — Dubascou, marchand gantier ; — Guiraudet, secrétaire de M. Picault ; — Baigneris, chirurgien ; — David, avocat ; — Planche, orfèvre ; — Duprat, imprimeur ; — Larrivière, marchand-libraire ; — Fages, fondeur ; — Ladrix, procureur ; — Larroque, potier d'étain ; — Gautier, inspecteur des ouvrages du Roi ; — Grégoire, marchand horloger ; — Bourgeois, géographe ; — Vallée, commis aux cartes ; — Bajon, marchand cafetier ; — Espagne, « ambulant » ; — Prat, cafetier ; — Dous, cafetier ; — Prats, peintre ; — Courboisier, éperonnier ; — Peyrebère, maître d'école ; — Pujos, doreur; — Arrivex, doreur ; — Rosis, maître d'école ; — Cerf, peintre ; — Bergès, peintre et marchand de tabac ; — Jaybert, marchand chaudronnier ; — Dumoulin, boutonnier ; — Camicas, cartier ; — François, hôte à la *Pomme d'Or ;* — Monlaur, fondeur ; — Davejan, apothicaire ; — Aiguelent, huissier ; — Gauthier,

chirurgien ; — Gérard Rioneau ; — Grillet, organiste; Sabatier, hôte au *Bon-Pasteur* ; — Dieuzeide, marchand corroyeur ; — Quinsac, inspecteur des pépinières ; — Dubertrand, cartier ; — Dagasson, conseiller ; — Lurde, docteur en médecine ; — Raffy, avocat ; — Jean Lacoste, arpenteur ; — Sentex, régent ; — Bauduer, chirurgien ; — Bourrecq, chirurgien ; — Dulau, teinturier ; — Rocher, fondeur ; — Pauillac, voiturier ; — Irénée David, jardinier ; — David, bourgeois ; — Désirat, marchand et hôte ; — Péralo, répétiteur ; — Vignola, répétiteur ; — Salles, maître d'armes ; — veuve Lavigne, billardière ; — Alari, boutonnier ; — Sanserry, musicien ; — Smets, peintre, et ses deux filles ; — Lézard, maître d'école; — Laforgue, billardier ; — Garnier, sculpteur. — Nobles : le comte de Grasse ; M. de Besmaux ; Mlle Darlens d'Esparbès ; M. de Labarthe-Lapujade; M. de Mousquères ; Mme de St-Guiraud ; M. Delisle de Lesquerré ; M. de Solle ; Mme Souquedauch ; M. de Vic ; M. Daspe, comte d'Aspin ; M. Daignan du Sendat ; M. de Morlan ; M. le marquis d'Astorg ; M. le chevalier d'Astorg ; M. de Soupets ; M. de Latour ; Mme de Laclaverie ; M. Taillan ; M. de Lassus, subdélégué ; Mme Francain ; Mme de Lincourt ; M. de Larroque ; Mme Fitte ; M. de Solemy, à Lucante ; M. d'Arcamont ; M. Darparens, président à la Cour des Aides (f° 69). — Privilégiés : M. Trubert, directeur du vingtième ; M. Béguillet, commissaire du vingtième ; M. Guérard, directeur du Domaine ; M. Picault, ingénieur ; M. Albert, sous-ingénieur ; Mme Rodès, etc. (f° 71). — Officiers du Sénéchal (f° 72). — Officiers du Bureau des Finances (f° 73). — Chanoines de Sainte-Marie (f° 74). — Chanoines de Saint-Orens (f° 76 v°). — Le prieur des Jacobins (f° 77 v°). — Le syndic des Cordeliers (f° 77 v°). — Le syndic des Séminaires (f° 77 v°). — Les Carmélites (f° 78). — Les Ursulines du Chemin-Droit (f° 78). — Les Ursulines de Camarade (f° 78). — Le syndic du collège royal (f° 78); etc. — Somme imposée, tant pour le principal de la capitation que pour les 4 sols par livre, etc., 7615 l. 2 s.

CC 10 (Registre). — In f°, 267 feuillets, papier.

1764-1789. — Rôle des vingtièmes. — Noms cités : Jean Degages, orfèvre ; — Laporte, apothicaire ; — Delcros, répétiteur ; — Roux, répétiteur ; — Gajan, hôte ; — Branet, notaire ; — Molière, procureur ; — Dupeyron, tapissier ; — Didier, traiteur ; — Despiau, chanoine ; — Lamothe, trésorier ; — M. de Labaume, receveur des tailles ; — Daugas, procureur ; — Bissières, tapissier ; — M. de Marignan, juge-mage ; — Tapie, conseiller ; — Solirène, conseiller au Sénéchal ; — Dagusan, conseiller ; — Dlle veuve Lalanne, entreposeur du tabac ; — M. de Salleneuve, trésorier; — M. de Solle, avocat ; — Duprat, imprimeur ; — Bissières, procureur ; — Marquis d'Astorg ; — Fages, fondeur ; — Gautié, ingénieur des ponts et chaussées; — M. d'Esparbès ; — Daspe de Lupvielle ; — Ladrix, procureur ; — de Sauviac, procureur du Roi ; — Pierre Tarbouriech, hôte ; — Carde, chanoine ; — Gauran, trésorier de France ; — Mailhos, chirurgien; — Robert, chanoine; — M. de Labarthe du Couloumé; — Arrivets, doreur ; — Carrère, lieutenant ; — Bergès, peintre ; — Jean Rabou, doreur ; — Jean Lacoste, arpenteur ; — Lécussan, procureur ; — héritiers de Me Kirié, prêtre ; — Lechaux-Douillet, trésorier de France ; — héritiers de M. Daignan, curé de St-Orens ; — Grillet, organiste ; — marquis de Luppé; — M. de La Blennerie, trésorier de France; — M. de Rouilhan ; — M. de Laborde ; — M. de Monlaur, juge criminel ; — M. de Belloc ; — François Courboisier, éperonnier ; — Dorgueilh, procureur du Roi; — Daignan du Sendat ; — M. d'Arcamont ; — Descuilhé, curé de Saint-Orens ; — Courtade, médecin à Lavardens ; — M. de Besmaux ; — Gautier, chirurgien ; — Alemand de Lagrange ; — Dieuzaide, corroyeur ; — la fabrique des Minots ; — Thévenin, chirurgien ; — M. de Mariol ; — Sentex, praticien; — Bauduer, chirurgien ; — Roché, fondeur ; — Pellefigue, teinturier ; — l'auberge des *Trois-Rois*, appartenant au sieur Loydon ; — Irénée David ; — Frix David ; — Laporte, procureur ; — Tarbé, tailleur pour femme ; — Jean Cassaignard, tapissier ; — « le nommé Labadens, huissier et boulanger » ; — M. de Comenge ; — M. de Besmaux de Luppé ; — Smets, peintre ; — Grenier, sculpteur ; — Paris, notaire ; — Dupetit, archidiacre ; — Pardiac, président en l'Élection ; — Cerf, peintre ; — Serres, horloger ; — Destieux, avocat ; — Dulau, teinturier ; — Bajan, dit Valence, fabricant de bas de soie ; — Mendousse, cafetier ; — Branet, fabricant d'étoffes ; — Guérard, directeur des Domaines ; — M. de Méritens, chanoine ; — M. de Fitte, lieutenant des maréchaux de France ; — Bourthoulot, huissier ; — Davet, procureur ; — Samuel Branet, procureur (a acquis de M. Dufaut, lieutenant principal, une maison appelée à la *Santète*, louée au sieur Prado, cafetier); — Plan-

·che, orfèvre ; - Michelet, sommelier à l'archevêché; etc.

CC 11 (Registre). — In-4°, 38 feuillets, papier.

1776. — Droits réservés ou abonnement : « Rolle des contribuables à l'abonnement des droits réservés, à la place du don gratuit ». — Chanoines et prébendés (f° 2).— Nobles (f° 4).— Communautés religieuses (f°5 v°).— Présidial (f° 6). — Élection (f° 7).— Bureau des finances (f° 7 v°). — Bourgeois et artisans : du Cœur de Ville (f° 9); — hors ville (f° 17); — du Pouy (f° 19 v°); — hors le Pouy (f° 25); — de Juillan (f° 26); — de la Treille (f° 27); — hors la Treille (f° 33); — des Mangounets (f° 33 v°); — de la Croix-Neuve (f° 34); — de Saint-Pierre (f° 34 v°); — hors Saint-Pierre (f° 41 v°); — du Caillau (f° 44 v°); — hors le Caillau (f° 51). — Montant du rôle : 8,495 livres.

CC 12 (Liasse). — 71 pièces, papier.

1701-1787. — Capitation, vingtièmes, don gratuit et abonnement aux droits réservés, établis à la place du don gratuit : pièces diverses. — Lettre de M. Legendre, Intendant, enjoignant aux consuls de « ne point comprendre les ecclesiastiques pour leurs biens de patrimonie dans le role de la capitation». — Lettre du même permettant de comprendre la maréchaussée, les avocats et les procureurs dans le rôle de la capitation à condition que « dans huitaine la moitié de la capitation sera entierement payée, sans aucune non-valeur ». — État des impositions de la capitation pour l'année 1719 (clergé) : Mgr l'archevêque ; le syndic du Chapitre et les chanoines; MM. Lafont, Daignan, Daignan du Sendat, Depetit, Symon, de Beaupuy, Daspe, Poirié, pour leurs archidiaconés d'Astarac, de Sabanès, de Magnoac, de Pardeillan, d'Armagnac, d'Anglès, de Vic et de Sos ; etc. — Décharges de capitation en faveur : des officiers du Bureau des finances ; de noble Gilles de Latour, habitant de la ville d'Auch ; de M. Albert, ingénieur des ponts et chaussées. — Ordonnance de cassation par M. Journet, Intendant, du rôle de la capitation pour l'année 1769. — Requête des officiers municipaux à l'Intendant pour que la capitation des privilégiés soit réunie à la capitation roturière ; etc.

Vingtièmes : extrait du rôle des vingtièmes pour l'année 1751. — Demande de modération de taxe de M. Ladrix, procureur ; etc.

Don gratuit et droits réservés : Lettre de M. de Marville au sujet du don gratuit dû par les officiers du Sénéchal. — Lettre de M. d'Étigny au sujet de la modération du don gratuit, sollicitée par les officiers municipaux. — Lettres de M. de Salleneuve, subdélégué général, de M. Journet, Intendant, etc. — « Mémoire en supplique que les maire, échevins, conseillers de ville et notables du corps de ville d'Auch ont l'honneur de présenter à Mgr de Journet, Intendant de la Généralité d'Auch, concernant l'exécution des lettres-patentes du Roi, du 7e avril de la présente année, portant abonnement, en faveur des villes de la Généralité d'Auch, des droits portés au tarif du 12 février 1769 » (1771).— Observation sur le mémoire de MM. les échevins de la ville d'Auch au sujet de l'abonnement des droits réservés (1771). — Modérations de taxe prononcées par l'Intendant en faveur de : M. Lajus, commis aux vingtièmes ; François Larroque, potier d'étain ; Fort, porteur des lettres de Toulouse à Pau ; etc.

CC 13 Liasse). — 1 pièce, parch.; 68 pièces, papier.

1645-1757. — Rôles et pièces diverses relatives à la taxe d'industrie. — Décharge ou modération de la taxe d'industrie en faveur de : Guillaume Barada (hôtellerie de Lasmézas) ; Duportal, orfèvre ; Danezan, potier d'étain (1670); Jean Antraigues, m[e] passementier de Toulouse, nouvellement établi à Auch, « disant qu'en cette qualité, il doit jouir des privilèges, libertés, franchises et immunités qui ont été accordés à tous les ouvriers en soie » (1683); le syndic des procureurs du Sénéchal et de l'Élection, etc. — État des habitants de la ville d'Auch sujets à l'industrie, de 1722 à 1729 : Barthélemy Douillé, sculpteur ; — Jacques Menet, sculpteur; — Pierre Ourric, hôte au *Cheval-Blanc ;* — Pierre Desangles, fourbisseur ; — Jean-Paul Icard, chirurgien ; — Bernard Caumont, organiste ; — Gaillard, doreur ; — Jean Pardiac, chirurgien ; — François Pader, hôte à Bataillé; — François Barciet, hôte à *Notre-Dame* ; — Antoine Ransan, hôte à la Pétarrasse ; etc. — Décharge d'industrie en faveur des sieurs : Louis Lapara et Antoine Ferluc, chaudronniers, habitants des paroisses de St-Cernin (?) et St-Martin, en Auvergne, « qui ne font que passer trois ou quatre fois par an dans la ville d'Auch »; — Étienne Duprat, « seul imprimeur de la ville d'Auch »; etc.

CC 15 (Liasse). — 6 pièces, parch. ; 4 pièces, papier.

1335-1449. — Impositions : pièces diverses. — Lettres du Sénéchal de Toulouse au juge-mage pour obliger les clercs et les officiers royaux à contribuer au payement des tailles, suivant la quantité, qualité et portée de leurs biens (latin ; 1335). — Lettres de Philippe VI, roi de France, portant permission d'imposer, pendant cinq ans, certaines sommes sur les biens meubles des habitants d'Auch pour la réparation des murailles de leur ville ; le juge du pariage est subrogé au Sénéchal de Toulouse pour faire la répartition de l'imposition (lat.; 1337). — Acte de dépôt et consignation, par les consuls d'Auch, de la somme de cinq sols de Toulouse entre les mains de Garcia de Mazères, baile comtal, pour le fief annuel dû à Arnaud-Guilhem de Monlezun, seigneur des baronnies d'Ordan et de Biran, en raison de la possession de la forêt de Lespo (lat.; 1360). — Lettres de Jean II, comte d'Armagnac, adressées à Pierre Coisset, son trésorier, et portant défense à celui-ci d'exiger des consuls d'Auch au-delà de la somme de 500 francs d'or qu'ils lui avaient accordée (gasc. ;1382). — Articles proposés à la comtesse d'Armagnac par les *propriétés* du comté, qui lui accordaient un subside de 1.600 moutons d'or (gasc.; 1424). — Articles proposés par les *propriétés* du pays de Gascogne au comte d'Armagnac en lui accordant un fouage de 16 sols par feu (différend avec le comte d'Astarac ; ravages commis par les Anglais, etc.) (gasc.; 1427).— Acte d'enregistrement, au greffe de Fezensac, de certaines lettres du comte d'Armagnac (Jean IV) adressées à Bertrand Astugue, trésorier général de Gascogne, et à Pierre de Cazaux, trésorier d'Auch, par lesquelles le dit comte demande certaine somme par fouage pour plusieurs affaires et notamment pour le mariage de sa fille, la duchesse d'Alençon (lat.; 1438). — Lettres de Jean IV, comte d'Armagnac, (datées de Rodez) adressées au Sénéchal d'Aure et autres, relatives à la levée de certains restes du fouage de 2 sols par feu, ainsi qu'au prêt que les personnes aisées doivent consentir pour y satisfaire (gasc.;1449).

CC 15 (Liasse). — 7 pièces, parch. ; 37 p., papier dont 2 imprimées.

1609-1769. — Impositions : pièces diverses. — Lettres d'assiette pour faire la répartition et la levée de 318 livres destinées à la poursuite du procès contre Palato et autres (1609). — Arrêt, lettres d'assiette et attache de MM. les Trésoriers généraux de France à Bordeaux pour imposer annuellement la somme de 1.194 livres, destinée à l'achat des robes consulaires, pour les gages des gardes des consuls et autres frais (1610).— Édit du Roi portant suppression de tous les droits aliénés, tant sur les tailles que gabelles et réduction d'iceux en rente constituée au denier dix-huit (1634). — Ordonnance de M. Samuel Delong, juge-mage, « contre les possesseurs et jouyssans de biens ecclesiastiques » (1644). — Pièces diverses relatives aux sommes dues à M. Antoine Gatté, chargé par le Roi du recouvrement provenant de la finance des offices de maire et assesseurs, créés par édit du mois d'août 1692. — Arrêt du Conseil d'État portant qu'il sera imposé en deux années consécutives, sur la communauté d'Auch, la somme de 5916 l. 18 s. 9 d. représentant les deniers qui manquent aux collecteurs des années 1745, 1746, 1747 et 1749. — Lettre de M. de Salleneuve, subdélégué, portant que l'intention de M. le Contrôleur général est qu'à compter de l'année 1766 il ne soit plus rien imposé pour les étrennes ou gratifications que les villes étaient dans l'usage d'accorder au premier secrétaire de l'Intendance ; etc.

CC 16 (Liasse). — 225 pièces, papier.

1789-1790. — Quittances des impositions payées par certains habitants d'Auch pour leurs biens situés tant dans la juridiction d'Auch que dans d'autres juridictions. — Noms cités : Philippe Dieuzeide, marchand ; — Bertrand Carde ; — Gauran (Auch, Lartigolle) ; — Ladrix, procureur ; — Mme de Socadaux (Auch, Castelnau-Barbarens); — Mme de Firmains ; — M. de Batz, chevalier de St-Louis (Sainte-Christie, Mirepoix); — M. de Noël, seigneur d'Ansan; — Depetit, archidiacre; — M. de Soupets ; — M. Daignan du Sendat (Auch, Vic-Fezensac, Préneron, Montégut, Monferrand, Preignan, Le Malartic, Roquelaure, etc.); — Bertrand Gautier, chirurgien; — la veuve Sabathier, hôtesse au *Bon-Pasteur* ; — M. de Comenges; — M. de Belloc ; — M. François de Thézan-Lescout (Jegun); — Lapeyrère, médecin ; — Duprat, imprimeur ; — Baigneris, chirurgien ; —Pardiac, chirurgien; — M. de Vic (Auch, Ordan, etc.); — M. d'Embéon (Barbonvielle). — État des communautés (au nombre de 22) où M. Joseph-Gabriel de Seissan, habitant d'Auch, a payé des impositions. — Livret des impositions pour le sieur Tarbouriech; etc.

CC 17 (Liasse). — 3 cahiers.

1772-1785. — Rôle de l'imposition qui doit être levée sur les bientenants de la paroisse de Saint-Pierre et de Saintes, son annexe, pour le loyer de la maison presbytérale. — Montant de l'imposition : pour l'année 1772, 68 l. 16 s.; pour les années 1782, 1783, 1784 et 1785 réunies, 292 l. 16 s. — Noms cités : Jean Trillon, jardinier à l'Ermitage, 5 s.; — Jean Clamens, hôte, 7 s.; — la chapellenie d'Aqua, 3 s. 2 d.; — Delair, architecte, 4 s.; — le syndic des Jacobins, 7 s. 3 d.; —Jean David, bourgeois, 21. 2 s.; — les chanoines de Bassoues, 2 l. 14 s.; — le comte de Grasse, 3 l. 2 s.; — M. de Besmeaux, 3 l.; etc.

CC 18 (Cahier). — 24 feuillets, papier.

1531. — « Rolle de ceux qui ont vendu du vin a pot et pinte dans Aux, et de ce que monte le droit du huictain » (texte gascon).

CC 19 (Registre). — In 4°, 47 feuillets, papier.

1758. — Octrois : « registre pour servir aux sieurs controlleur, commis et jaugeur, a enregistrer, par ordre de datte, leur travail journalier, leurs operations, leurs courses, mouvemens et generalement tout ce qu'ils font chaque jour pour l'interet et le bien de la regie ».

CC 20 (Registre). — In-8°, 185 feuillets, papier.

1758. — Octrois : « registre pour servir aux commis aux exercices des droits d'octroy de la ville et juridiction d'Auch a enregistrer au fur et a mesure toutes les charges nouvelles venues, decharges, ventes et consommation des vins que les aubergistes, hotelliers et cabaretiers feront arriver, declareront, vendront et debiteront pendant la durée du bail de Me Daniel Carrere, adjudicataire des droits d'octroi».

CC 21 (Registre). — In-4°, 104 feuillets, papier.

1758. — Octrois : « registre de recette journaliere pour servir a enregistrer provisoirement, et jusqu'a ce qu'on ait raporté sur le sommier toutes les recettes qu'on fera ».

CC 22 (Registre). — In-8°, 184 feuillets, papier.

1760. — Octrois : registre de recette journalière pour l'entrée du vin.

CC 23 (Registre). — In-4°, 90 feuillets, papier.

1761. — Octrois : registre de recette journalière pour l'entrée du vin.

CC 24 (Liasse). — 5 pièces, parchemin (2 sceaux).

1339-1379. — Octrois : pièces diverses. — Lettres du Sénéchal de Toulouse pour contraindre les habitants d'Auch à prêter serment au sujet de la vente et achat du vin et autres denrées, en vue de leur faire payer les droits de souquet et maltôte (latin; 1339). — Don de Jean Ier, comte d'Armagnac, en faveur des habitants d'Auch, et pour un an seulement, des sommes provenant des droits d'entrée sur le vin, pour être employées à la fortification de la ville (lat.; 1353). — Permission de lever la maltôte et le droit de souquet sur le vin, accordée par Pierre Vilani, vicaire général d'Arnaud d'Aubert, archevêque d'Auch (lat.; 1366). — Lettres de Jean Vacquier, vicaire général de l'archevêque d'Auch, portant permission aux consuls de la dite ville d'imposer 12 deniers sur chaque charge de vin pour la réparation des murailles (lat.; 1370). — Lettres de Jean II, comte d'Armagnac, portant permission aux consuls d'Auch d'imposer pendant deux ans le vin, la viande, les grains et autres denrées pour la réparation des murailles de la ville (lat.; 1379).

CC 25 (Liasse). — 27 pièces, papier (dont 4 imprimées).

1706-1787. — Octrois. — « Estat des sommes que M. de Solles, maire de la ville d'Auch l'année 1706, a recües des y només et comprins, pour l'entrée du vin etranger, a raison de dix sols par pipot » : Dominique Dugendre, hôte au *Petit-More* ; Delord, hôte au *Lion d'Or* ; Delord, hôte au *Chapeau-Rouge* ; Baltasar Sentex, hôte de la *Couronne*, etc. — État des entrées du vin pour 1707 : le Bernés, hôte aux *Élus* ; l'hôte du *Petit-Versailles* ; Delort, hôte hors Saint-Pierre, etc. — État du vin qui est entré dans la ville d'Auch l'année 1719. — Arrêt du Conseil d'État concernant la taxe du poisson et autres denrées (1747). — Ordonnance de M. d'Étigny, Intendant, portant qu'il sera dressé, en présence des fermiers de l'octroi, une nouvelle liste des « aubergistes, cabaretiers et hotelliers » de la ville (1758). — Lettre de M. de Laverdy, Contrôleur général, par laquelle il demande que le sieur Druilhet, qui a reçu pendant deux ans les déclarations d'entrée du vin, soit payé de ses peines (1767). — Requête à Turgot, Contrôleur

général : « Suplient humblement les consuls et communauté d'Auch et ont l'honneur de representer a Votre Grandeur que Julien Alaterre a fait bannir entre les mains de ses fermiers le prix de leurs baux, faute par elle d'avoir payé les huit sols pour livre qu'il soutient etre dus en execution de l'edit du mois de novembre 1771, a raison des droits de souchet, de boucherie et de poids, jouis, selon lui, par elle, a titre d'octroy. Les supliants ont creu, Monseigneur, que tous les biens des communautés n'etoient pas indistinctement assujettis a cette perception ; que les biens et droits qu'elles ont joui de tout temps a titre de patrimoine en doivent etre affranchis ; qu'il en est de meme de ceux qui ont eté et peu etre concedés par les seigneurs immediats, aux termes de l'art. 5 de l'arrest du Conseil d'Etat du 22 7bre 1771 et que les declarations du 3 fevrier 1760 (art. 6), 21 fevrier 1763 et l'edit du mois de novembre 1771 (art. 6) n'assujetissent a cette perception que les droits qui, ayant eté concedés a titre d'octroy ou de tarif aux villes et bourgs, sont un bien qu'elles ne tiennent et ne peuvent tenir que de la volonté du Roy. C'est d'après ces principes, Monseigneur, qu'elle a fouillé dans l'histoire et dans ses archives pour connoitre la nature des droits qu'elle jouit. La ville d'Auch, considerable du temps de Cesar, jouissant depuis le premier age de la monarchie des privileges du franc-alleu, a reconnu d'abord pour seuls seigneurs ses premiers pasteurs en leur faisant hommage d'une paire de gants a chaque changement de consuls. L'archeveque appela en pareage dans le 13e siecle les comtes d'Armagnac auxquels les consuls se soumirent de faire hommage d'une paire d'eperons. Dès lors la ville et sa jurisdiction furent divisées en deux quartiers. Les comtes suivirent l'exemple que leur avoient donné les archeveques : tous jurerent successivement l'observation des coutumes et des privileges, depuis Arnaud, comte en 1247, jusques a Henri IV qui, avant son avenement a la couronne, fit le meme serment, en 1547. Amanieu, archeveque d'Auch, et Bernard, comte d'Armagnac, ayant voulu, en 1300, porter atteinte a ses privileges, il y eut entre la ville d'Auch et eux une transaction dans laquelle les coutumes furent redigées et reformées en 102 articles, confirmées depuis par tous les comtes d'Armagnac et par tous les archeveques d'Auch ; elles l'ont eté encore par les rois de France Philippe le Long et Charles le Sage, et par Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Elles prouvent, Monseigneur, sans equivoque, que la ville et ses habitants ont joui de tout temps du droit naturel et quelquefois seigneurial des boucheries, du droit de peser les marchandises aportées dans la ville par les etrangers, pour vendre, et les titres posterieurs aprenent que c'est de leurs seigneurs que la communauté tient le droit de taverne et de souchet, etc ». — Lettre de M. de La Chapelle, Intendant, annonçant que, le 21 décembre 1786, le Conseil d'État a rendu un arrêt autorisant, pour une période de neuf ans, la perception d'un droit d'octroi dans la ville d'Auch. — Lettre de M. de Boucheporn, Intendant, au sujet des oppositions relatives à l'octroi (1787).

CC 26 (Registre). — In-4°, 95 feuillets, papier.

1767-1768. — « Etat de recette faite des droits perçus par le sieur Carretté pour les bœufs ou veaux qui luy seront declarés pour etre vendus aux boucheries de la ville d'Auch » (du 7 avril 1767 au 30 mars 1768).

CC 27 (Registre). — In-4°, 97 feuillets, papier.

1768-1769. — « Registre servant a la regie des boucheries de la ville d'Auch, a commencer a Paques 1768 jusques a Paques 1769 ».

CC 28 (Registre). — In-4°, 47 feuillets, papier.

1776-1777. — « Registre pour servir a la regie des droits des bœufs, vaches, braux, moutons et cochons qui se distribuent dans la presente ville ».

CC 29 (Registre). — In-4°, 47 feuillets, papier.

1777-1778. — « Registre pour servir a la regie des droits des bœufs, veaux, vaches, braux, moutons et cochons qui se distribueront dans la presente ville ».

CC 30 (Liasse). — 2 pièces, parch ; 34 pièces, pap. (dont 1 impr.)

1698-1769. — Boucheries et poids commun. — Sentence de l'Élection portant saisie des biens et emprisonnement des « petits bouchers » de l'année 1702. — État des sommes dues par les fermiers des grandes boucheries (1707). — Arrêt du Conseil d'État concernant le droit de pied fourché (1741). — Comptes de la régie des boucheries pendant les années 1768 et 1769 ; etc.

Recette faite par le sieur Vidaillan au poids commun (1701). — Tarif des droits qui doivent être payés au fermier du poids de la ville (A Toulouse, de l'impr. de J. Rayet); etc.

CC 31 (Registre) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1439-1440. — Livre censier (texte gascon) : « Aquest es l'aliurament feyt l'an de Noste Senhe M.CCCC e XXXIX finit quaranta, de totz los heretatges e de tot lo moble que totz los habitans de la dita siotat aben ne posediuan lo jour que cascun s'aliuret, etc.» — Noms cités : Odet de Gista (folio 5). — Maurin de Biran : un ostau e la tor prop lo mazet; un ostau que ara es cazau, deuant los Frays Menos ; dus taulès au mazet ; un bosc a Lespo ; una borda au pont de Sent Pè, etc. (f° 7). — Heretès de mossenh Guilhem Dauban (f° 7 v°). — Johan de Saraguossa : un ostau en la carera d'Estrabo, fo de Guaysion de Mirados (f° 8). — Mesté Pey Forsa : una borda, fo de Forst deu Prat ; una binha a Massapolli, fo de mesté Johan La Tortera, etc. (f° 8 v°). — Mossenh Johan Martin (f° 9 v°). — Heretès de mossenh Bertran de Berduzan : lo molin de Lucanta, etc. (f° 11 v°). — Mesté Marot de Beriat : un cazau a la porta de Saues; una binha darè lo castet ; un taulè au mazet, etc. (f° 13 v°). — Pey Carera, armurè : mey cazau eu bari deu Cos, fo de Matinet deu Buc (f° 13 v°). — Johan d'Arodès (f° 14 v°). — Arnaud Guilhem de Pontac : un cazau a Julhan, fo de Pey de Moschès (f° 16). — Pey de Coays, perissè : un cazau a la Binha Senta (f° 16). — Lo noble Bertran d'Astugua, senhe d'Onhax : un ostau eu Camin-Dret, fo de Manaut deu Prat ; un ostau au cap deu mazet ; la tor d'Estrabo e un ostalet; etc. (f° 16 v°). — Arnauton de Lanclada : un ostau a la porta de Scornareza ; un camp au molin de bent (f° 19). — Guiraut de Poy, saralhè (f° 12). — Johan de Montaut : dus ostaus a la toreta ; un camp au camin gelh; etc. (f° 22). — Pey d'Arius (f° 23 v°). — Bertran de Poy : ostau prop l'espitau, etc. (f° 24). — Estenen de Faurolas : aubareda au molin de Filera, etc. (f° 25). — Johan de Sent Julian (f° 27). — Bidot de Laterada (f° 30 v°). — Pey deu Prat : una binha au forn causeè, etc. (f° 33). — Pey de Ponson : un ostau a la porta estar[a]quesa, etc. (f° 34). — Guilhem de Domolhon : un ostau a Camarada ; una binha a Cent Arbes ; una binha au Senhadé, etc. (f° 34 v°). — Guilhem de Laquaza : un ostau en la carera d'Aubian ; un campet au Nastaran, etc. (f° 35). — Pey Sabata : un ostau a la porta d'En Jaymes ; un ostau au carerot de Duas Ayguas, etc. (f° 35). — Guilhem de La Forest : un ostau a la Porta Clara, etc. (f° 36). — Ganysia de Barciet (f° 36 v°). — Pey de la Puyada : un ostau a las Grazas ; borda e prat au Colomè ; borda e cazau au pont de Sent Orens, etc. (f° 36 v°). — Mossenh de La Fontan (f° 37). — Mesté Dom. de Sent Germè (f° 37 v°). — Bidot de Montagut (f° 37 v°). — Johan Comte, fornè (f° 37 v°). — Johan de Bilhera (f° 39). — Pey de Maseras, fustè : un camp aus Crestias, etc. (f° 39 v°). — Pey deu Lozas (f° 40). — Bernat de Soys (f° 41 v°). — Heretès de Domenya de Laueraet (f° 43 v°). — Johan de Gresa : un ostau a la plassa de l'Arcluzan ; un ostau en la carera deu Milhoc, etc. (f° 44 v°). — Johan de Labric, trompeta (f° 46). — Johan Clauc, moliè (f° 47). — Peyron de Quazaubon (f° 47). — Johan de Seres : un ostau darè l'escola, etc. (f° 47 v°). — Guilhem de Granadeta : un ostau au Castet d'amos, etc. (f° 47 v°). — Arnaud deu Costau : un ostau a Sent Laurens (f° 47 v°). — Bortomiu de Guiscaro (f° 48 v°). — Guilhem de Recurt (f° 49). — Peyronet de Mongualhart (f° 50). — Pelegrin de Sembres (f° 50). — Arnaut de La Gimbrera (f° 51). — Sans de Bercunhan (f° 51 v°). — Pey Faur, tissanhè (f° 52). — Johan de Pardelhan (f° 52 v°). — Mossenh Johan Quomin (f° 53). — Jaymes deu Boni : un ostau en la Trilha ; una binha a Sent Quanezin, etc. (f° 55). — Johan de Barran : un camp a Lobejan; un campet a l'Agulhon de la Raquia ; una binha a Paravys ; un campet a Lobersan ; un camp a las fons de las Fadas (f° 55 v°). — Johan de La Fita : una plassa en la carera deu Milhet (f° 56 v°). — Heretès de Pey de Sant Sephe, faur (f° 56 v°). — Arnaud de Las Barteras : un ostau en la carera de Sant Cla (f° 57). — Johan de Betesta (f° 58). — Manaut deus Puyos (f° 58). — Guilhem de Barran : un casau au Camin bielh ; un camp a l'Oratory (f° 59). — Pey deu Feuga : una binha a la font de Peyrara (f° 61 v°) — Arnaud de Laueraet : un cazau eu Camin deus Crestias ; un camp a las Omas ; un ostau en la plassa deu Molin (f° 62 v°). — Bidau de Berdun (f° 63 v°). — Sans de Bessagnet (f° 64). — Gualharda de Bon Repaus (f° 64 v°). — Johan de La Lobera (f° 64 v°). — Francès de Crastas (f° 66). — Jaymes de Jussan (f° 70). — Guiraut de La Causada (f° 74). — Johan de Bordas, fustè (f° 75). — Ramon de Mongauzy (f° 77 v°). — Johan de Gimont : un ostau a la Frayria, etc. (f° 78). — Pey de Sent Justin : una plassa au bari de Filera ; un casau darè lo castet, etc. (f° 79). — Ramon deu Costau, fustè : un ostau prop la porta de l'Espitau, etc. (f° 79). — Johan de Cassagnola (f° 80). — Johan de La Boaria : un camp a la font d'Asto, etc. (f° 81). — Bonzom Anrit : un camp au bosc de l'Arsebesque, etc. (f° 84 v°). — Johan de La Crotz (f° 85). — Marqueza de Quara-

man (f° 87). — Johan de Poysegu (f° 87 v°). — Johan de Montaut, sartè (f° 89). — Bidau deu Biu : un ostau a la porta d'En Jaymes, etc. (f° 90 v°). — Guilhem de La Marca : un ostau l'n Amaura : un camp au Nastran, etc. (f° 92 v°). — Fortanic de Romeguera : un camp eu camin de Pabia, etc. (f° 90 v°). — Bidau de Samaran (f° 95). — Pey de Laget (f° 95 v°). — Heretès de Manaut de Moschès : un ostau a la porta d'En Capa (f° 96 v°). — Guaston de Miran (f° 100). — Johan de Montastruc (f° 100). — Arnaut Guilhem de Monlazun, senhe de Melhan (f° 102). — Johan de Jegun (f° 102 v°). — Mossenh Manaut de Condom, arsediaque de Pardiac (f° 106). — Mossenh Bertran de Baylin, arsediaque de Bic (f° 106). — Mossenh Bertran de l'Aygua, abat d'Idrac (f° 106 v°). — Mossenh Bertran de Borolhan (f° 106 v°). — Mossenh Ramon de Ribera, prio de Montesquiu : un ostau en la carera d'Arton (f° 106 v°). — Arnaut de Bezola (f° 107). — Mossenh Bertrand deu Jotgla, arsediaque de Sos (f° 107). — Mossenh Amalbi de Landora, arsediaque de Pardelhan (f° 107). — Lo Capito de Senta Maria (f° 107 v°). — Mossenh de La Borda (f° 108). — Mossenh Belengue Augè (f° 108 v°). — Mossenh Pey Faur (f° 108 v°). — Mossenh Johan de Panasac : ostau eu carrerot de Rigaut, etc. (f° 109). — Mossenh Sans de Milhas, caperan de la capelania de Betpoy que foc fondada per Ayramena de Betpoy (mossenh Guilhem de Barege foc lo premè caperan de la capelania) : un ostau debat la mazon communau (f° 110). — Mossenh Arnaut Guilhem, ricto de Sent Queric (f° 111 v°). — Mossenh Jordan Guonin, ricto de Duran (f° 112). — Mossenh Arnaud Guilhem de Castets, ricto de Melhan (f° 111 v°). — Mossenh Johan d'Armanhac (f° 113). — Mossenh Pey de Cassaban, ricto d'Autariba (f° 113 v°). — Lo prio de Paolhan aperat Salbatoris (f° 114 v°). — Los caperas de la capelania de Maurin de Biran (f° 116). — Capelania de Sent Nicolau (f° 116). — Lo combent de Sent Orens (f° 117 v°). — Los Frays Menos (f° 119) ; etc.

CC 32 (Registre). — In-folio, 117 feuillets, papier.

1442. — Livre censier (texte gascon). — Noms cités : Maurin de Biran (f° 3 v°). — Johan de Saragossa (f° 4 v°). — Mossenh Johan d'En Motas (f° 5 v°). — Mossenh Johan deu Mas (f° 7 v°). — Los heretès de mossenh Bertran de Berduzan (f° 10). — Lo noble Bertin d'Astugua (f° 15). — Bedot de La Terrada (f° 24). — Johan de Sent Julian (f° 28). — Heretès de mossenh Guilhem deu Garros (f° 28 v°). — Johan de Dors, tapissè (f° 30). — Johan de Cassanhola (f° 34). — Gaysia de Biran, perissè (f° 34). — Pey de Lozas (f° 39 v°). — Sans de La Fargua, sabatè (f° 42). — Ramon de Berot, bastè (f° 44 v°). — Guilhem de Recurt (f° 48 v°). — Johan Guiton, peyrè (f° 49 v°). — Guilhem deu Bosc, barbè (f° 68 v°). — Guiraut de La Caussada (f° 73). — Johan de Bordas, fustè (f° 74). — Ramon de Batz (f° 76 v°). — Heretès de Bernat de Biran (f° 78). — Pey de Sent Justin (f° 79). — Ramond Ycart, sabatè (f° 80). — Johan de Poysegur (f° 89). — Los senhos de la Gleyza : mossenh B. de Monlazun ; mossenh Manaut de Condom ; mossenh Bernat de Baylin ; mossenh Bernat de l'Aygua ; mossenh Bernat de Borolhan ; mossenh Ramon d'Arribera ; mossenh Bernat de Labadia (f° 100). — Lo Capito de Senta Maria (f° 102). — Los senhos de caperas : mossenh Berengue Augè ; mossenh Bernat de Foys; mossenh D. de Lafontan ; mossenh Johan de Not, etc. (f° 102). — Lo Capito de Sent Orens (f° 104 v°). — Mossenh Johan d'Armanhac (f° 105 v°). — Mossenh Pey de Casabant, ricto d'Autariba (f° 106 v°). — Johanet de Sent Mont, botilhè de mossenhor d'Aux (f° 106 v°). — Lo prior de Paolhan (f° 107). — Los caperas (f° 107 v°). — Mesté Borthomiu de Caudas Ayguas (f° 108). — Mossenh Guilhem de Lafitau, clauari de mossenhor d'Aux (f° 108 v°). — Mossenh Bidau de Cassanhola (f° 109). — Mossenh Pey de Peyrussa (f° 112). — Lo combent deus Frais Menos (f° 112 v°). — Los Prezicados (f° 112 v°). — Los foras (f° 113).

CC 33 (Registre). — In-folio, 123 feuillets, papier.

1456-1457. — Livre censier (texte gascon). — « Aquest es lo libe de l'aliurament de la bila, de l'an M. CCCC. LVI finit LVII, estant cosselhs Bertran de Soys, Domenge de Saues, Odet de Blanhan, Antoni Sabatè, Odet de La Lobera, Bertran de Pitos, Johan de Monbila, Pey Orit, e aliurados Arnaut de La Nolada, Maurin de Fus, Johan d'Abezias, Pey d'Astuga, Ramon Yquart, Bidau de Samaran e Peyrot de Menilh qui lo present libe a scriut. » (f° 1). — Noms cités : Mossenh Arnaut Sabatè (f° 2 v°). — Maurin de Biran (f° 3). — Heretès de Huguet de Cahuzax : un ostau eu Camin Dret on tent la ostalaria ; un ostau a la porta de Esquornareza, etc. (f° 4 v°). — Lo senhe de Masencoma : un ostau a las Grasas, ab l'ostau deuant Sent Orens ; una borda aperat lo Colomè, etc. (f° 5 v°). — Johan de Betesta (f° 6). — Mossenh Johan deus Mas : un casau a la porta de Sabeo (f° 7). — Bertrand de Berdusan (f° 8 v°). — Johan de Berdusan (f° 8 v°). — Baltazar deu Signe : un ostau a

la Porta Clara, etc. (f° 9). — Domenge Mota, aperat Biran (f° 9 v°). — Lo senhe de Prenhan : un ostau en la carera de las Mesas (f° 10). — Pey Quarera, armurè (f° 10 v°). — Arnaut de La Borsaria, saralhè (f° 12 v°). — Lo noble Bertran d'Astuga, senhe d'Onhax : una borda a Nabarona, etc. (f° 13). — Arnaut de Lanclada : un ostau a las Grasas de Sent Orens (f° 15). — Arnaut de Coron, maserè (f° 17 v°). — Johan Micheu, saralhè (f° 18). — Pey Picart, esperoè (f° 18). — Mesté Arnaut de Tojun (f° 27 v°). — Mossenh Nicolau, metge (f° 36). — Guilhamot de Nestes, pastissè (f° 36). — Pey Testart : la meytat de l'adobaria e deu molin tanè (f° 42). — Los heretès de Pey de Losas (f° 42 v°). — Johan Dabezias : un ostau darè l'ascola, etc. (f° 47 v°). — Guilhem d'Arecurt : un camp eu camin de Pabia, fo de Mossenh d'Aux, etc. (f° 50). — Yquart de Maubezin (f° 62 v°). — Pey de Montot, metge (f° 77 v°). — Johan d'Ardena : un ostau a la porta de l'Espitau, etc. (f° 80). — Heretès de Johan Arquè : una pessa de terra au pont d'Arozes, etc. (f° 83). — Colomeu de Besmau (f° 94). — Johanin Costant, peyrè : un ostau en l'Emperi ; un camp au Nastaran, etc. (f° 97). — Los senhos de la Gleyza (f° 102): mossenh Bertrand de Monlazun, arsediaque de Sabanès ; lo reberent payre en Diu mossenh Manaut de Condom, abesque de Crastas ; mossenh Bertran de l'Ayga, abat d'Idracg ; mossenh Arnaut Guilhem de Poy, arsediaque d'Estarag ; mossenh Baptista de Malabilla ; mossenh Manaut de Bezolha ; mossenh Johan Crombie ; mossenh lo prebost de Sent Justin ; mossenh Amanyu de Lomanha. — Lo Capito de Senta Maria d'Aux (f° 103 v°). — La Obra de Senta Maria d'Aux (f° 103 v°). — Mossenh Johan de La Roqua (f° 103 v°). — Mossenh Bertran de Jotgla (f° 104). — Los senhos de caperas (f° 104 v°) : mossenh Belenge Augè ; — mossenh Pey Faur ; — capellania d'En Berdoli ; — mossenh de La Peyra, caperan de la cappellania de mossenh d'Arribera ; — mossenh Bertran de Casquaret ; — mossenh Bidau de Cassanhola ; — mossenh Bidau de Ponsan ; — los caperas de Sent Esperit ; — mossenh Domenge de Sauzeda ; — mossenh Bertran d'Armanhac ; — mesté Duran deu Castel, percuray de Mossenh d'Aux, cappellania de Sent Nicolau ; — mossenh Bertrand d'Eubian, caperan de la cappellania de mossenh Johan de Gauran ; — mossenh Bertrand deu Mas, ricto de Colonha, cappelania d'Enfers. — Mossenh [lo] prio de Sent Orens (f° 111). — Mossenh Tibbaut de Cosita, segrestan de Sent Orens (f° 111). — Mossenh Bertran de Labey, aumoynè de Sent Orens (f° 111 v°). — Mossenh Pey de Bozigas, obrè de Sent Orens (f° 112). — Mossenh Johan Troba, camarè de Sent Orens (f° 112). — Lo Combent de Sent Orens (f° 112 v°). — Lo Combent deus Frays Menos (f° 112 v°). — Lo combent deus Prezicados (f° 113). — Los foras (f° 113). — Los crestias (f° 117 v°).

CC 34 (Registre dérelié). — 76 feuillets, papier.

XVIe siècle. — Livre censier (texte gascon). — Noms cités : Anthoni de Salanaba, payrolè : una plassa a En Bilano, etc. (f° 2). — Bidau Bartha : un ostau a la crotz deu Poy (f° 2 v°). — Ramonet Alaman : un ostau au Poy, au cap de las Grazas (f° 3). — Mossenh Guilhem deus Arribetz : un ostau au Poy, que foc deu noble Odet de Berduzan, etc. (f° 4). — Arnaut de Bergès : un ostau a las cortinas de Sent Orens, etc. (f° 4). — Mossenh Jaymes Moyne, ricto de Marsan (f° 4). — Mossenh Domenges Lana (f° 4 v°). — Mesté Bernat Flurian : un ostau au Poy, au cap de las Grazas, comprés l'ostau que es dabant Sent Orens, que fon totz dus de mossenh de Mansencoma (f° 7). — Bernat Sigualh, sabatè, dit lo Bert : un ostau au Poy, en la carrera deu Castet d'amos (f° 7). — Johan de La Fargua : un ostau au Poy, darrè l'ascola (f° 7). — Heretès de Johan Datas, trolhè (f° 7 v°). — Johan Begue, peyrè (f° 8). — Manaut Dareux, menuzè (f° 8). — Guilhem d'Ornyzan (f° 8 v°) — Johan Moine, rodè (f° 9). — Guilhot deus Seres, peyrè (f° 9). — Arnaut de Faget, oste : un ostau a la carera de Sent Orens etc. (f° 13). — Guilhem de Solomnyac (f° 13 v°). — Bidot Garlet dit Cabiro : la terssa part de una binha a Massapolh que foc de mesté Domenge Jordany (f° 15). — Heretès de Bernat de Camicas (f° 17). — Domenges Ortholan (f° 20). — Pey de l'aget, fornè (f° 21). — Mossenh Bertran de Maseras (f° 22 v°). — Johan de Duffort (f° 26 v°). — Heretès de Manaut de Tufferi (f° 28). — Pey Cassiali e Borthomiue Charpentera, sa molhè : un ostau a Camarada on es l'ansenha deu Dauphin (f° 28). — Bertran de Noelhan (f° 28 v°). — Matalin de Sonis (f° 29). — Francés Lana (f° 30). — Pey Baronis (f° 30). — Johan Lucomalo (f° 30). — Heretès de mossenh de Bordalys : un ostau a Camarada aperat Sent Justin (f° 30 v°). — Johan Franco (f° 31). — Blasi de Jegun (f° 31). — Heretès de Guilhem Ortholan : un ostau a Camarada, sus lo canton de la carrera d'En Bignes, etc. (f° 31 v°). — Meric de Reycheda (f° 32). — Guilhem de Samazan : un casau près de l'arsebesquat, que foc de mossenh Jaymes Dargelos (f° 32 v°).

Heretès de mestè Bernat Picamora (f° 34). — Los Nabessaris de la honnor de Senta Maria (f° 35) : Arnaut Barba ; Johan deu Fort, argentè ; Johan Luperia, notary, etc. — Mossenh Guilhem de Bidono, licenciat (f° 35 v°). — Micheu Ferrie, medecin (f° 37). — Guilhem Astrada (f° 37). — Domengon Trocheta (f° 37 v°). — Los messenhos de canonges (f° 38) : lo noble mossenh Pey de Besius, arsediaque d'Estarac; — mossenh Bidau de Faget, segrestan ; — mossenh Pey de Loy ; — mossenh Ramon de Nux ; — mossenh Manaut de Nestes ; — lo noble mossenh Bertran de Lebeza; — lo noble mossenh Johan Mage, perbost de Sent Justin. — Los prebendès e autes caperas de la honnor de Senta Maria (f° 39) : mossenh Arnaut Mombaleria; — heretès de mossenh Guilhem Maurin; — mossenh Guilhem Operary ; — mossenh Arnaut de Noguerio ; — heretès de mossenh Johan de Recurt ; — heretès de mossenh Domenges Perrono ; — mossenh Bonzon de Arransan ; — mossenh Domenges de Lajus ; — mossenh Guilhem de Lodoxio ; — las cappellanias de Biran ; — mossenh lo prebendè Senherac (un ostau a la carrera d'Arton, que es de la prebenda fondada de la mayson de Pardelhan ; — mossenh Anthoni Sabalos ; — mossenh Sans de Lissa ; — mossenh Johan de Faget ; — mossenh Johan de Ferris ; — heretès de mossenh Pey Chaminada ; — mossenh Pey de Mont per las cappelanias de Momeris ; — mossenh Bernat Barrio ; — mossenh Bernat deu Barri ; — mossenh Guilhem Fonte, per la cappelania de Sent Nicolau ; — la cappelania deus Infers ; — heretès de mossenh Pey Abbatia ; — mossenh Fors de Dauzera ; — mossenh Domenges de Comadocto ; — las cappelanias de mossenh de Crucé, fondadas en la gleyza de Senta Maria ; — mossenh Johan de Lagardera, ricto de Castetnau de Barbarenx ; — mossenh Sans de Perès, prebendè de Sent Borthomieu. — Heretès de mestè Domenges Jordani e de mossenh Bernat Niberto (f° 45). — Antonia de Ycart (f° 51).— Bertran deu Prat (f° 52 v°).— Lo benerable Capito de Senta Maria (f° 53). — L'espitau de Senta Maria (f° 53).— La cappelania de Bico (f° 53 v°). — Lo noble mossenh Arnaut de Monlasun (f° 53 v°). — Los obrès de la Fabrica de Senta Maria : dus cazaus a Filera ont es l'astablaria (f° 53 v°). — Los senhos de caperas (f° 56) : mossenh Bidau Barba; — mossenh Ramon Alaman (un ostau au Portet, debant la gleisa de Sancta Maria, que fo de la cappelania antiqua d'Audiart) ; — mossenh Domenges de Laberon; — mossenh Arnaut de Sentetz ; — mossenh Domenges deu Feuga ; — mossenh Guilhem de La Roqua ; — mossenh Borthomyu deu Barri, ricto de Montaut ; — mossenh Bidau de Sentetz ; — mossenh Guilhem Maurin ; — mossenh Ramon de Blanhan; — mossenh Arnaut d'Anhan ; — mossenh Johan de Buizos ; — mossenh Bertran Guilhot ; — mossenh Johan de Sentis, etc. — Jacques Marion, peyrè (f° 64 v°). — Johan Maneschal, peyrè (f° 65 v°). — Los senhos de canonges (f° 68 : mossenh Aymeric de Bic; — mossenh Aymeric Manhan ; — mossenh Galhart de Lupè ; — mossenh de Forcès, archidiaque de Sos ; — la capellania de Nostra Dona de las Neus ; — mossenh Johan de La Crotz ; — mossenh Guiraud de Podio ; — mossenh Johan Faubelis ; — mossenh Pey de Lupnè ; — mossenh Odet de Ribera ; — mossenh Johan de Labardac ; — mossenh Jacme de Turre ; — mossenh Domenges de Ruffo, etc. — Los senhos de monges (f° 74) : lo reberend paire en Diu mossenh Pierres Faur, priu de Sent Orens ; — mossenh Arnaud de Pithos, segrestan de Sent Orens ; — lo camarè ; — lo enfermè, etc. — Lo benerable monestè de Sent Orens (f° 76). — Mossenh lo ricto de Sent Orens, estan ricto mossenh Bidau de Faget (f° 76 ; etc.

CC 35. Registre. — In-folio, 462 feuillets, papier.

1619-1659. — Cadastre (tome Ier). — « Le livre de l'arpentement et compois de la ville et citté d'Aux fait par Pierre Martin, Guilhaume Betbeza et Hugues Montmoton, m^s^ arpenteurs, habitans de Gimont, etc.» — Le syndic de la communauté : « ....Plus tient autre place près le portal du Poy, lieu dit darrè l'escolle (f° 5) ; plus tient maison a Sainct Pé, rue des Ugueires (f° 5 v° ; plus tient hors la ville un vacquant a la Pachere vieille (f° 5 v°) ; plus tient vacquant au Plan de Terraube (f° 6) ; plus tient maison dite la maison de la Tour Begaut (f° 6 v°) ; la bouticque où est le pois commun de la ville, confronte de troys parts avec la place de Betclare, de midy avec la maison commune » (f° 6 v°).— Pierre Roques, m^e^ chirurgien : vigne à Las Agasses (f° 9 v°). — Me Georges Bédout, docteur en médecine, « tient terre et juncassa au houn du Tepé de M^r^ d'Aux, dict au Cap du Soesson, faisant separation des terroirs d'Aux et Pavie, confronte de midy avec le ruisseau de la Teularie, separant les dits terroirs » (f° 11). — Me Arnaud Cornety, notaire royal, « tient maison aux Palatx, confronte d'occidant a la muraille du Chateau; plus tient terre et vigne au Seignadé et a Hourdax » (f° 13).— Jean Este-

benet, apothicaire (f° 14). — Me Bertrand Lafont, docteur, et Jeanne de Saint-Martin, mariés, « tiennent jardin aux Casaux de la hont d'En Ourric ; plus tiennent terre labourable au hons des plecx d'En Ourric » (f° 14 v°). — Marthe de Lafont, veuve de Me Jean Verdun, docteur et avocat (f° 17). — Me Jacques Vivès, docteur et avocat, « tient maison a la rue deu Poux de Betclare ; plus tient jardin a la Cornere de la Porte Naue, etc. » (f° 19). — Martin Orleac « tient borde, vacquans, etc. lieu dict a la Borde de Saincte-Martine » (f° 22). — Me François Danté, docteur et avocat, « tient vigne au cap deu Clot de Parabis, etc. » (f° 23). — Me Simon Darnauld « tient vigne a Sainct-Bertranet » (f° 24). — Jean Tapie, bourgeois, « tient bordette, jardin et vigne a la Porte Naue, confronte d'oriant avec le semantiere (cimetière), etc. » (f° 25). — Jacques Coutin, orfèvre, tient « bas de maison au carrelot deu Tuquo » (f° 32). — Bernard Chaubet, gantier (f° 34). — Me Jean Deville, avocat du Roi (f° 36). — Pierre Bessaignet, m^e éperonnier (f° 37). — Me Bernard Sansetx, docteur et avocat, tient maison « au cap de las Grases de St-Orens, etc. » (f° 38 v°). — Pierre Fenié tient maison à la rue de Lasmésas (f° 39 v°). — Me Étienne Daurelle, avocat, tient vigne « a l'arajadé de la hont deu Pipot » (f° 42 v°). — Jacques Lebé, capitaine, « tient borde, vacquans, jardin, etc., lieu dit a la borde de hont de Rey ; plus tient maison au carrelot de Porte-Clare » etc. (f° 45 v°). — Vital Senturin (f° 47 v°). — Joseph Belleserre, armurier (f° 48). — Me Gabriel Lafont, notaire : maison à la rue des Imperis (f° 49).— Jean Dufaur, m^e armurier (f° 49 v°). — Bertrande Lacaze : maison à la rue d'Estrabo (f° 50 v°). — Me Jean Asclafer, notaire royal : jardin au « carrelot de la Martine », etc. (f° 53 v°). — Me Méric Labordère, notaire (f° 54 v°). — Me Jean Vivès, docteur, lieutenant principal en la judicature royale de Fezensac : maison à la rue d'Aubian, etc. (f° 56). — Me Jean Asclafer, prêtre et recteur de Tourrenquets, « tient terre arrè Castin, confronte d'orient a terre des Lepreux », etc. (f° 59 v°). —Héritiers d'Alem Vivès tiennent bourdette, jardin et vigne « au canton deu sementery » (f° 64). — Bernard Saint-Marcet, m^e apothicaire : maison « au parsan deu Poy, carrelot de Blasy », etc. (f° 66). — Dame Michelle de Cailhon, femme de Me Clément Delom, conseiller au Parlement de Toulouse (f° 67). — Héritiers de feu Jean Cailhon (f° 67). — Héritiers de Jean Cournet « tiennent maison au parsan du Caillau, rue de Fleurance» (f° 68 v°). — Me Jean Brie, docteur et avocat (f° 69 v°). — Noble Bertrand Daignan, sieur de Castelviel, « tient maison a la rue de Sent Cla ; plus tient autre maison devant les embans de la Trille ; plus tient autre maison et placete au parsan de S^t-Pé, rue des Imperis ; plus tient vigne a St-Bertranet ; plus terre a Lucomalo ; plus tient terre labourable et juncassa au Pas de Mirande ; plus tient pred a Juchan, lieu dit a la Gleyzette, confronte d'oriant avec le ruisseau d'En Chouet; plus tient pred a la hont de l'Aguillete », etc. (f° 74). — M. Jean-Jacques de Tifault, seigneur de Belloc (f° 83). — Me Pierre Solle, avocat (f° 85). — Jacques Caupène, bourgeois, « tient terre au Campet de la Tourette ; plus tient terre au Camp de l'Oratory de Vic; plus tient terre, lieu dit au Camp Ardon » (f° 90). — Me Jean Lesca « tient vigne au Tepé deu Brau » (f° 93 v°). — Héritiers de Me François de Richard, conseiller au Parlement de Toulouse (f° 100 v°). — Me Jean Sonis « tient jardin au bout du pont de Sent-Orens ; plus tient maison a la rue d'Arton » (f° 107). — Les dames religieuses de Sainte-Ursule « tiennent maison a la rue de Strabo, etc. » (f° 110).— Me Gérard Bédout, docteur en médecine (f° 110). — Noble Jean-Jacques de Floran, sieur de Bétous, « tient borde, vacquans, jardin, verger, etc., lieu dit a la Caillauere et au Tepé de M^r d'Aux ; plus tient patus, pigeonier, vigne et terre devant la salle de Betous, etc.» (f° 111 v°). — Me Gailhard de Lespine « tient maison et placette a la rue d'Astrabo » (f° 114 v°). — Me Bernard Daspe, conseiller du Roi, président présidial et jugemage, « tient la borde de Matalin, etc. » (f° 116 v°).— Me Jean Blaignan, docteur et avocat, « tient vigne aux Arterous, autrement a la Hourro ; plus tient terre labourable au camp deu Priu » (f° 117). — Me Guillaume Lalo, docteur ès droits (f° 120).— Me Guillaume Ducos, avocat (f° 122). — Arnaud Dumont, m^e chirurgien (f° 124). — Dominique Despax, potier d'étain (f° 124 v°). — Claude Toupier, m^e apothicaire (f° 125). — Bernard et Jean Toupier « tiennent terre labourable, lieu dit au solan et tepé d'En Coulom » (f° 126 v°). — Pierre Redon, capitaine (f° 127 v°).— Jean Abadie, chapelier (f° 129). — Jean Sentex, m^e tailleur (f° 129). — Arnaud Espiau, hôte, « tient borde et jardin servant d'ostelerie En Cappe » (f° 129 v°). — Héritiers de Bernard Courrèges « tiennent maison aux Palatx, confronte d'oriant avec le carrelot des Palatx, etc.; plus tiennent terre labourable derriere l'hospital de Sainctes » (f° 138 v°). — Me Jean Delom, docteur et avocat, « tient maison au parsan de la Trille, rue de

la Tourtere » (f° 136 v°). — Noble Jean-Jacques Dufaur, sieur de St-Christaud (f° 141 v°). — Mᵉ Jacques Savoye, curé de Biran (f° 148 v°). — Jean Palato, bourgeois (f° 151). — Jean Delier, sieur de Burosse (f° 152). — M. Pierre Pitous, procureur (f° 156). — Mᵉ Jean de Noguaro, docteur et avocat, « tient terre labourable, lieu dict a la borde de Matalin ; plus tient vigne au soulan da l'Oratory de Vic ; plus tient maison a Camarade, laquelle terre, vigne et maison luy ont esté bailhées par M. Pierre Soffron, son peregrand, par contrat d'accord receu par Mᵉ François Bacon, notaire, le 24 octobre 1646 » (f° 158). — Mᵉ Jean Boria, avocat (f° 159). — Pierre Souffron, mᵉ architecte, « tient terre labourable au Trepadé, etc. » (f° 160). — Mᵉ Étienne Destarac, doyen de l'église collégiale de Bassoues (f° 167). — Mᵉ Jean Ginestous, docteur et avocat, « tient maison au parsan du Poy, au cap de las Grases » (f° 169). — Mᵉ Arnaud Destarac, juge (f° 176 v°). — Les religieuses carmélites « tiennent maison au portal d'En Jaymes ; plus tiennent maison au carrerot de Duas-Aigues ; plus tiennent maison aux Espalats » (f° 179). — Mᵉ François Secousse « tient maison, une tour et placette, avec les piliers de la halle entre deux, a la rue de Camarade, etc. ; plus tient terre labourable a Petrobusco ; plus tient terre labourable aux Capots » (f° 181 v°). — Jacques Forcaud « tient maison et place a la rue d'Aubian et St-Aurin » (f° 184). — Mᵉ Pierre Labarthe, notaire royal (f° 184). — Mᵉ Gautier Reid, docteur en médecine (f° 184 v°). — La chapellenie de Blaignan « tient vigne au Seignadé, etc. » (f° 186). — M. Jean-Louis Peyrusse, avocat (f° 188 v°). — La chapellenie de Betpouy ou de Quartan (f° 190 v°). — Mᵉ Dominique Vivent, notaire royal (f° 193). — Héritiers de Mᵉ Pierre Beaulis, docteur en médecine (f° 194). — La chapellenie de Crucé (f° 195 v°). — Aymeric Fabry, mᵉ brodeur (f° 197). — Le syndic du Séminaire (f° 198). — Mᵉ Georges Croissant, chanoine et archidiacre, « tient jardin au Pourtanet, etc. » (f° 199). — Héritiers de Mᵉ Jean Mascaras, docteur (f° 200). — Jean Duclerc, libraire (f° 214 v°). — Mᵉ Bernard Dufaur « tient maison de la chapelanie de Maurini et placette a la rue de las Ometles » (f° 264 v°). — La chapellenie de Mauriny (f° 265). — La chapellenie d'Aqua (f° 268). — La chapellenie de Biran « tient maison au carrerot de Bonnail, etc. » (f° 268). — La chapellenie de Recurt (f° 270). — La chapellenie de Vico (f° 270 v°). — Mᵉ Antoine Burin, prébendier, « tient placette au barry de Fillère » (f° 271). — Les chapellenies de Saint-Nicolas et de Sainte-Catherine (f° 271 v°). — Le syndic de l'église collégiale Notre-Dame de Bassoues « tient terre, pred, taillis, etc., lieu dit a Tougey, a la Comme Taillade et soulan de Quarles, au Tepé Ardon, au Tepé de la Solade, etc. » (f° 275). — Mᵉ Pierre Castéra, agent de l'archevêché d'Auch et fermier de Roquelaure (f° 281 v°). — Mᵉ Jean de Monbernard (f° 284 v°). — Mᵉ Blaise Martres « tient maison a la rue d'Arton, etc. » (f° 286). — Chapellenie des Enfers (f° 287 v°). — Chapellenie de Rivière (f° 288). — Pierre Darnaud « tient maison servant d'ostellerie au bout du pont de Saint-Orens » (f° 300). — Le Chapitre de Sainte-Marie (f° 301). — Messieurs les chanoines (f° 304) : Mᵉ Gailhart Dufaur ; Mᵉ Bertrand de Biran ; Mᵉ Charles Catel ; Mᵉ Bernard Dufaur ; Mᵉ Jean Arqué, etc. — Messieurs les prébendés (f° 309). — Les chapellenies de Saint-Jean fondées par Mᵉ Jean Nogaro, chanoine (f° 310). — La chapellenie antique (f° 311). — La chapellenie de Notre-Dame des Neiges (f° 311 v°). — Noble Bernard Vacquier (f° 313 v°). — Noble Paul Caupène, sieur de Serrot (f° 317). — Mᵉˢ Gailhart et Bernard Dufaur frères, chanoines de l'église Sainte-Marie (f° 318). — Dominique Sabatéry, sieur de Mousquères (f° 320). — Le couvent des Cordeliers (f° 322 v°). — La chapellenie de Barrano (f° 328). — Les chapellenies de Saint-Michel et de Saint-Jacques (f° 329). — La chapellenie de Maumeris (f° 329 v°). — Les chapellenies de Sainte-Catherine et de Saint-Nicolas (f° 330). — Mᵉ Pierre Daste, docteur (f° 332 v°). — Mᵉ Jean Ferrié, docteur (f° 333). — Mᵉ Joseph Dumont, substitut de M. le Procureur général du Roi au Parlement de Toulouse (f° 340). — Le syndic des PP. de la Compagnie de Jésus « tient maison pour le coulege, avec un jardin, a la rue d'En Vignes, confronte d'oriant avec un carrelot de la Mestrize et maison de la Mestrize, midi, occident et septentrion avec les rues, contient sept places et demye, etc. » (f° 343). — Héritiers de Mᵉ Jean Saint-Martin, docteur et avocat, « tiennent terre labourable et herme au Peté Ardon de Petrobusco, etc. » (f° 350). — Mᵉ Jean Dufaur, prieur de Villepreus, sieur de Leboulin (f° 333 v°). — Noble Henry Dufaur, sieur de Tarabel, maître des requêtes (f° 354). — Jean Turpin (f° 360 v°). — Mᵉ François Aignan, recteur de Cézan (f° 372). — Les dames religieuses de Sainte-Ursule (f° 374). — Mᵉ Pierre Garlin, chirurgien (f° 375) ; etc.

CC 36 (Registre). — In-folio, 521 feuillets, papier.

1619-1659. — Cadastre (tome 2e) — Me François Baron, notaire, « tient maison et place scituées au parsan du Pouy, rue de Sainct-Laurent, qui confronte a present d'oriant et occidant aux rues de Sainct-Laurenx et Sainct-Hierome, etc ; plus tient autre maison et place assize au mesme parsan et rue de Maubeg ; plus tient vigne a Saucede, qu'il a acquise de M. Jean Sammartin, visse-senechal, et de noble Dufaur, sr de Lucante, etc. » (f° 387 v°). (1) — Denis Séailles : maison au « portanet » d'En Guirauton, qui confronte du midi avec « la rue deu portanet » et d'occident avec la muraille de la ville (f° 390). — Dominique Castex, me chirurgien (f° 394). — Me François Branet, notaire (f° 395). — Pierre Coustau, potier d'étain (f° 396 v°). — Guillaume Bauduer, me architecte : maison et placette à la rue du Pouy ; autre maison « au cap deu pont de St-Orens, servant d'hostelerie, etc. » (f° 397). — Me Forton Despax, docteur en médecine (f° 398 v°). — Héritiers de Guillaume Lacoste, chapelier : maison au carrelot de Blazi (f° 399 v°). — Jean Douillé, me sculpteur (f° 402). — Me Jean Lafont, médecin (f° 402 v°). — Me Raymond Bèdes, procureur au Sénéchal (f° 404). — Me Antoine de Ferris, trésorier général de France en la Généralité de Limoges (f° 404). — Catherine Abadie tient maison à la rue du Pouy et au « carrelot de l'Arquan » (f° 405). — Pierre Sarrebezolles, bordier des religieux de Saint-Orens : maison au « carrelot de la Trompillaire », près la halle de la Treille ; vigne à la « paguère des Monges », etc. (f° 408 v°). — Jean Laboubée, cordonnier : maison au « carrelot de las Baquettes » (f° 411). — Guillaume Lebefaude, « me traceur » (f° 411). — Me Odet Bessaignet, chanoine de Vic, pour la chapellenie du Nom de Jésus (f° 412). — Me Jean Lalanne, greffier au Sénéchal (f° 415). — Barthélemy Espiau, « faiseur de rases » (f° 416 v°). — Héritiers de Me Jean Dupuy-Lafitte, docteur en médecine (f° 417). — Géraud Gras, me chirurgien (f° 420). — Pierre Roques, me chirurgien (f° 420). — Me Bernard Sentex, docteur et avocat (f° 421 v°). — Pierre Jazédé, cordonnier : bordette et jardin « au barry deu Cos, autremant a la Coste de Julhan » ; vigne « près les Lepreux, lieu dit a l'Arcluzan », etc. (f° 421 v°). — Me Jean Pardeilhan, docteur et avocat (f° 423). — Jean Douillé, me sculpteur : maison à la rue du Pouy ; autre maison à la rue de Maubeg, etc. (f° 425). — Me Pierre Lataste, procureur en la cour présidiale, et Suzanne Lalo, mariés (f° 425 v°). — Me Pierre Bergès, prêtre, « tient maison au carrelot de la Ritourie, confronte d'oriant avec passage qui va a las Grazes », etc. (f° 427 v°). — Jean Bétous, chaussetier (f° 428). — Me Jean Peyrusse, procureur (f° 429). — Me Raymond Dumas, chanoine et sacristain de Ste-Marie (f° 430 v°). — Noble Jean-Bernard de Fleurian, sieur du Couloumé, « tient maison, vacquans, jardin, verger, vigne, etc., tout joignant, au lieu dit a la salle du Couloumé ; confronte d'oriant avec chemin royal tirant d'Aux a Lectoure, de midy a jardin de la Maladie, etc. » (f° 433). — Géraud Branet, maçon, « tient maison et placette au Castet d'Amous et derriere l'escole » (f° 437 v°). — Martial Argaignon, tisserand : maison à la rue de Maubeg, confrontant d'occident avec la rue des Pénitents-Bleus (f° 445). — Bernard Rey, me coutelier (f° 445 v°). — Arnaud Sensamat : « maison au canton des Freres Precheurs » (f° 447). — Me Jean Verdun, docteur et avocat (f°s 448 v° et 456). — Me François Baron, notaire : maison à la rue St-Laurens (f° 450 v°). — Jacques Castéra : « maison au canton des Jacopins, autremant a la rue des Sahucx » (f° 453 v°). — François Branet (f° 454 v°). — Étienne Chavaille, sieur de Bazillac (f° 455). — Me François Boiat, conseiller au parlement de Toulouse (f° 456 v°). — Jean Baget : maison et placette « au portal de Faget » (f° 457). — Lucas Bordier, hôte, « tient place de maison a la rue de St-Laurens, devant l'archeveché » (f° 460 v°). — Pierre Bessaignet : maison au « carrelot des Peres Jacopins » (f° 461). — Me Jean-Jacques Alabert, procureur (f° 469). — M. l'aumônier de Saint-Orens : vigne « a la croux de l'aumoynarie » ; terre labourable « au camp de l'aumoynè », etc. (f° 470). — M. le syndic de Saint-Orens : maison dite de « la Pitancerie » ; terre labourable au « camp de Poudio » ; terre labourable et pré « aux arrieraux des Monges, dessus le moulin d'En Domingou » (f° 471). — M. le camérier de Saint-Orens : maison « au carrelot de la Ritourie » (f° 474 v°). — Le syndic des Frères Prêcheurs : jardin « aux Presicadous » ; vigne « au Seignadé » ; bois dit « le bosc de Lom » (f° 480). — La chapellenie fondée par messire Jean-Frix de Maignaut, baron de Montégut, possédée par Me Bertrand Lafargue, curé de St-Cricq (f° 482 v°). — Antoine Vignaux, « tondeur de draps » (f° 482 v°). — La chapellenie antique de la ville (f° 483). — La cha-

(1) Le foliotage ancien, qui se continue dans les trois volumes de ce cadastre, a été conservé.

pellenie du Purgatoire de Saint-Orens (f° 483). — Pierre Bergès, m chapelier (f° 483 v°). — M Jean Pardeilhan, notaire royal (f° 484). — Charles Labriffe, chapelain (f° 527). — Moyse Dieuzayde (f° 532 v°). — M Jean Auxion, avocat (f° 534 v°). — Bertrand-Laurent Larroqueau, tailleur : « maison a la rue de Sainct-Laurens, autrement darrè l'escolle » (f° 538). — Mᵉ Jean-Jacques Alabert, procureur au sénéchal, et dᵉˡˡᵉ Jeanne de Baget, mariés (f° 544 v°). — Messire Antoine de Roquelaure, maréchal de France : moulin d'En Peyroton ; terre labourable à Lamothe ; maison et placette « a la rue de Millet et a la rue de Sᵗ-Cla », etc. (f° 547). — Mᵉ Guillaume Molas, recteur de Duran (f° 551). — Bernard Duguay (f° 552). — Louis Daignan, conseiller à l'Élection (f° 554 v°). — Mᵉ Martial Daignan, docteur es droits et juge ordinaire en la Temporalité d'Auch (f° 555). — Mᵉ Géraud Daignan, chanoine (f° 562 v°). — Pierre Delort, hôte : maison à la rue de Juillan ; « plus tient maison et place au Poy, acquises par decret de la cour du Senechal de Lectoure, du chapelain de la chapellenie du Nom de Jesus, adjugées au dit Delort par sentence du 1ᵉʳ d'avril 1523 » (f° 565). — Manaud Bessaignet, éperonnier : maison « au cap des embans de la Trille » (f° 566). — Guillaume Molas, tisserand : jardin « a l'hostalaire de Lasmesas » (f° 568). — Héritiers de Guilhem Darrous : maison au carrelot d'En Millet ; terre « au camp de la Oume, etc. » (f° 569 v°). — Jacques Daignan, bourgeois : maison au carrelot de Pader, etc. (f° 570 v°). — Noble Jean de Poy de Ferrier (f° 575). — Héritiers de Jean Labriffe « tiennent maison aux embans de la Trille, confronte d'oriant avec le carrelot de Sainct-Cla, etc. » (f° 581). — Noble Jean de Poy, de Lavardens (f° 583). — Mᵉ Vital Béros, prêtre : maison au carrelot de l'Arepas (f° 594 v°). — Domenges Amade tient une pièce de vigne qu'il a acquise de Mᵉ Jacques Lebé, procureur du Roi au Sénéchal, agissant comme héritier de feu Mᵉ Daignan, sieur d'En Couton (1657) (f° 601). — Mᵉ Pierre Lasdaunes, notaire (f° 606 v°). — Andrieu Taste (f° 607). — Mᵉ Jean Lasmésas, bachelier (f° 613). — Jean Dufaur, chapelier : maison à la rue des Faures, etc. (f° 616). — Bernard Lafitte, bourgeois : maison « au carrelot de la Croux ; jardin au carrelot de Sᵗ-Orens, confronte d'oriant avec la muraille, de midy avec le carrelot de l'Arrepas, etc. » (f° 621). — Héritiers de Jean Alamant (f°ˢ 625 et 632). — Pierre Barbé : jardin à Castet Gaillard, à la porte de la Treille (f° 627 v°). — Jean Peyrusse : terre labourable « au camp darrè la gleize de Lobeyan » (f° 631). — Jean Bordonié, sergent (f° 633). — Guillaume Escuilhé : maison à la place de l'Arcluzan, à la Treille (f° 638 v°). — Jean Luzarey, apothicaire (f° 638 v°). — Bertrande de Luquet (f° 649). — Barthélemy Bladé (f° 652 v°). — Barthélemy Sentex, maçon (f° 655). — François Boutan : « vigne a la Hourro, autrement a Caudiet » (f° 659). — François Baiadolic : « maison a la rue de la Trille et de Sᵗ-Orens » (f° 661). — Jean Serenc, corroyeur : maison à la place du moulin de Saint-Orens (f° 662 v°). — Bernard Molas, corroyeur : maison à la rue de Saint-Orens (f° 666). — Arnaud Cassaignard : maison « au carrelot de la Croux de Sᵗ-Orens » (f° 668). — Arnaud Laboubée : maison au « carrelot de Ladoux » (f° 668 v°). — Frix Bladé, jardinier (f° 677). — Dᵉˡˡᵉ de Laterrade (f° 688). — Noble Daniel de Lacère, sieur de Lapeyrie (f° 689 v°). — Noble Jean de Verduzan, sieur de Saint-Cricq : château, jardin, terre labourable, etc., lieu dit à Saint-Cricq (f° 690). — Noble Pierre d'Esparbès, sieur de Lussan : maison à Camarade, acquise des héritiers de dᵉˡˡᵉ Anne de Brette, etc. (f° 696 v°). — Alexandre Daignan, de Lectoure (f° 697). — Guillaume Molas, tissier (f° 702). — L'hôpital Saint-Sébastien de la Treille : terre labourable à l'Hespitalet, près l'Arson ; terre labourable « a la hount de Lom », près le chemin allant à Roquelaure, etc. (f° 703). — M. de Pordéac (f° 707 v°). — Pierre Duco, habitant de Mirande : terre labourable « a la hount de Paillon », etc. (f° 733). — Arnaud Bessaignet, éperonnier (f° 775 v°). — Noble Jean-Frix de Maignaut, sieur de Montégut (f° 781 v°). — Jean Lapomadère : maison et jardin à « las cabanes de Sᵗ-Cricq » ; autre jardin au dit lieu, « confronte du mydi et occidant avec les vaquans de l'esglize » (f° 787 v°). — Jean Dartizas : terre au Petit, « autremant a Blazy » (f° 788). — Guilhem Dabrin : terre « a la Comme deu Bidex », acquise de noble Paul Caupène, sieur de Serrot (f° 789). — Héritiers de Guilhem Vignaux : terre « au Darrè Diu » (f° 798 v°). — Noble Jean-Bernard et Anne de Lisle, mariés (f° 804 v°). — Mathieu Duguay : borde, jardin, terre labourable, etc. « a la borde de la Hont, sive de Lom, et a Cassaignole » (f° 809). — Marguerite de Lézat : terre à la Régine, etc. (f° 824). — Héritiers de Jean Baron, « de la borde de Mᵉ d'Aux » : pré aux Esquarres, etc. (f° 824 v°). — Noble Pierre d'Esparbès, sieur de Belloc : maison et terre à En Cassaignole (f° 826). — Jean Courtois, hôte, « tient borde servant d'hostellerie et jardin aux Capotz, près la Maladie » (f° 830). — Demoiselle

Hélène de Miramont, veuve de M. de Leschaux (f° 830 v°). — M° Bernard Delibes, notaire royal (f° 831). M° Alexandre Sérillac (f° 832). — Pierre Arparens (f° 835). — Pierre-Jean Tapie, religieux à Montaut (f° 840). — Jean Capdauba : terre au Gleyzia et à la « hont du Serrot » (f° 840 v°). — Les malades de S'-Leze : maison jardin, vigne, etc. à la Malautie (f° 841 v°). — Noble François Burin, sieur d'Auriebelle (f° 843). — Adrien Coustau, blancher (f° 850 v°). — Le syndic des religieux de Montaut (f° 852). — Jean Laurens, marchand à Toulouse (f° 852 v°). — François Boria, de Roquelaure (f° 853 v°). — Jean Descuilhé, marchand (f° 854) ; etc.

C 37 (Registre). — In-folio, 388 feuillets, papier.

1616-1659. — Cadastre (tome 3e) — M° Jean Romeguère, notaire royal : maison au barry de Filhère ; autre maison à las Omettes, etc. (f° 857 v°). — Géraud Cazottes, sergent royal (f° 859). — Jean Lartet, huissier-archer (f° 859). — Bernard Crouchent, (f° 865 v°). — Pierre Cassaignard, m° chirurgien : maison rue d'En Cappe ; jardin « a la coste de Nostre Dame de las Neus » (f° 866). — Jean Larrieu, hôte : maison rue d'En Cappe (f° 867). — Jean Saint-Martin, marchand (867 v°). — Jean Fornetz, chirurgien (f° 868). — Marguerite Sentex : maison à En Cappe ; jardin à la « vigne S'e-Marie, au Caillau » (f° 869 v°). — Bernard Falagua : maison « au canton de la Fillette » (f° 870). — Héritiers de M° Destieux-Dufaur : maison à la rue du Caillau; jardin au Paquetaire (f° 871). — François Falagua, architecte : maison au quartier du Caillau, au carrelot d'En Borruguat (f° 875). — Domenges Dugendre : terre labourable « a la Serre de la Oumette de Panjas » (f° 877). — Guiraud Ransan : « maison a la rue deu Caillau et autremant d'En Cappe » (f° 880). — Arnaud Lamothe : terre à Betribusco (f° 882 v°). — Audibert Arqué : maison à la rue d'En Cappe ; vigne au carrelot de la Pause (f° 885). — Jean Couloumès, maçon (f° 895 v°). — François Terrailh, archer (f° 897 v°). — Arnaud Laborie, boutonnier (f° 898 v°). — Pierre Palato (f° 900 v°). — M° Jean-Antoine Saint-Martin, docteur en médecine : maison à la rue de Maubeg ; terre labourable au Tépé d'En Larro ; terre labourable au Tépé de la Guarrigue-Trouette (f° 901 v°). — Héritiers de M° Pierre Castex : vigne à Espèrevent, etc. (f° 903 v°). — Bertrand Bergès, boutonnier : « maison a la rue de Mongaillard, au carrelot d'En Borrugat » (f° 905 v°). — Bernard Baradau : maison et placette au barry de Filhère ; maison et placette au barry de Chélère (f° 908). — M° Pierre Rouède, chanoine (f° 910). — Raymond Belanger (f° 920). — M° Jean Couderc, docteur et avocat : « terre labourable a la Comme, allant d'Aux a Cabos » (f° 920 v°). — Jean Daignan, bordier au Cap du Caillau : maison au carrelot de Larroche (f° 921 v°). — Pierre Icard : maison à la rue de Filhère ; « jardin a l'arriu de Buquet » (f° 923). — Jean Saint-Martin, imprimeur (f° 925). — Bertrand Falagua, maçon (f° 931). — Jean Despax, m° charpentier (f° 933). — Louis Dumont : vigne « au clot de Mangounet ; maison a la rue de Florense, acquise des prieurs de l'hopital S'-Sebastien, etc.» (f° 933 v°). — Jean Mathieu, greffier (f° 936). — Jean-Louis Cazaubon : maison au Caillau, rue de l'hôpital (f° 938). — M° Bernard Depetit, procureur : « maison a la rue de Flurance, confronte d'oriant avec un carrelot dit de l'Astrague » (f° 939 v°). — M° Jean Sainmartin, vice-sénéchal (f° 940). — M° Guillaume Laburguière, docteur et avocat (f° 940 v°). — Jean Cassaignard, m° chirurgien (f° 945). — M° Arnaud Cornety, notaire (f° 946). — M° Jean-Pierre Duverdier, docteur es droits (f° 946). — Catherine de Cornety : « maison, placette et la moitié du passage a la rue de Flurance, autremant a la Rairie » (f° 947). — Jean Lamazère, cordonnier, « tient maison a la rue de Florance, autrement au carrelot dit de Pomès » (f° 947 v°). — Le syndic des Pénitents-Blancs (f° 957 v°). — M° Pierre Reilles, recteur de Lasseube : maison rue de las Omettes (f° 960 v°). — M°s Jean des Angles et Henry de Sachan, chapelains de la chapellenie de Massas (f° 962 v°). — M° Jean Falagua, docteur et avocat : maison à la rue de Fleurance, qui confronte d'occident avec la maison de Saint-Jacques ; « terres labourables aux Tépés de Quarles » (f° 965). — Héritiers de Dominique Auxion : maison à la rue de la Cornère (f° 971). — Héritiers de Guillaume Astugue, « violon » (f° 992 v°). — Pardeilhan, hospitalier à Saintes : vigne à las Cahuzes ; bordette « a Campetz, autrement En Cape » (f°s 993 v° et 1023). — Guillaume Muret : terre appelée « aux Campetz, autrement au cap de la Routilhe » (f° 1006 v°). — Vidal Montagut : terre et bois au Tépé blanc (f° 1028). — Héritiers de M° Michel Laroche, docteur et avocat (f° 1028 v°). — D°lle Louise de Monrabech, veuve du sieur d'Isandon : terre et pré « a la gleize d'Ambatz » (f° 1029 v°). — Jaymes Dugendre : terre « au Tepé de la hont de Berdoulet » (f° 1031 v°). — Bernard Lafargue, de Monbernard : terre au pont de la Castaignère (f° 1035 v°). — Noble Henry de

Marrenx, sieur de Mongaillart : terre à la borde de Manaud : terre « a la Comme de l'Espitau, confronte d'oriant a chemin public allant d'Auch a Arbechan » (f° 1037 v°). — L'hôpital St-Jacques du Caillau (f° 1040). — Me Antoine Jegun, mr des requêtes de Navarre (f° 1043). — Bernard Fairin, sieur de La Haille (f° 1048 v°). — Marie Dugendre, femme de m. Dominique Ducasse, avocat, de Castelnau-Barbarens : maison et placette au carrelot de Larroche (f° 1054). François Daurio, mr imprimeur : « maison a la rue de Sent-Laurens, autrement deriere l'escole » (f° 1057).

Me Bernard Espiau, juge d'Astarac (f° 1062). — Andrieu Cassaignard : maison et placette « a las Adoubaries » (f° 1063 v°). — Héritiers de Guilhem Lalègue : maison au carrelot de Montade, etc (f° 1078 v°). — Pierre Dupin : maison à St-Pé, au carrelot de l'Andreue (f° 1079 v°). — Jean Castéra : maison au carrelot d'En Moret (f° 1081). — Me Arnaud Coustau, recteur de Cadours (f° 1081 v°). — Jean Mariol (f° 1088 et 1094). — Blaise Barre : terre labourable « au camp deu Lapidé » (f° 1092 v°). Jacques Lafage : maison à la rue de Saint-Pé ; « placette au hons de la Maure, etc. » (f° 1107). — Jean Baric : maison à Comelongue, acquise des religieux de Saint-François, de Mirande (f° 1109). — Domengon et Jean Lartigue, frères (f° 1113). — Jean Lalo, mr maçon (f° 1114 v°). — Pierre Lupaut, de Castelnau-Magnoac : maison au cap de la Posterle; terre labourable et pré « au prad de la Capere d'En Areux » (f° 1115). — Étienne Duran, mr maçon (f° 1141 v°). — Pierre Delort : maison au carrelot d'En Coulom (f° 1143). — Antoine Perret : maison au barry de Filhère; jardin « a las Terrasses et a l'arriu d'En Bacques » (f° 1152). — Noble Bernard Marqués, sieur de Cazaux (f° 1165 v°). — Noble François Soucadaux, sieur de Luxeube, « tient maison, vacquans, etc., lieu dit à Luxeube, confronte d'oriant avec l'Arson faisant separation des terroirs d'Aux et Pessan, de midy a ses terres de la borde d'En Sallettes, d'occidant a terre de la borde de la Ritourie; terre au camp de la Croutz de Saint Martin, etc. » (f° 1166). — Étienne Coustau : borde au Couget (f° 1173 v°). — Héritiers de Guillaume Coustau : borde au Couget ; « vaquans » à la Teulère (f° 1175). — Domenges Torne : « borde En Ourric de debat » ; jardin « aux cazaux de la hont d'En Ourric » (f° 1175 v°). — Jean Moréjau : vigne à la Montouline; vigne au Tuco Ardon, etc. (f° 1177). — Antoine Delort « tient vigne derriere lou Peté Ardon » (f° 1181). — Me Arnaud Rivière, procureur au Sénéchal (f° 1181 v°). — Arnaud Belin, de Mirepoix : borde à Marmines (f° 1182). — Jean Lasserre, mr maçon : borde aux Capots (f° 1185). Jean Lane, capot : borde, jardin et terre, lieu dit aux Capots (f° 1184). — Le syndic des Cordeliers de Mirande (f° 1191 v°). — Bernard-Jean Castéra, mr architecte (f° 1193 v°). — Le syndic des prêtres obituaires de Sainte-Marie (f° 1200); etc.

CC 38 (Registre). In folio, 124 feuillets, papier.

1666-1771. Cadastre (tome 1er). — « Livre de l'arpentement et abonnement de la ville et citté d'Auch et sa juridiction, faict en consequence des reglemens de Sa Majesté, ordonnances de Monseigneur l'Intendant et deliberations tenues en jurade et suivant l'acte passé par messieurs maistres Fabian Espiau, Rambert Tappie, Jean Sonis, François Serenc, Jean-Jacques Alabert, Jean-Bernard Dayrenx, Guillaume Boubée et Jean Roux, consulz de la dicte ville, l'année 1666, a nous Mathieu Dumont et Isaac Rainaud, arpenteurs, habitans des lieux de Saramon et Saincte-Christine, Jean Rocques et Jean Sainct-Germain, abonnateurs, habitans de Vic-Fezensac et Sainct-Martin de Riviere-Verdun » (f° 1). — La communauté d'Auch possède : maison « au carrelot de St-Cla », délaissée par son propriétaire; « plus pattus des maisons bruslées au temps de la peste, au carrelot de Sainct-Orens » ; maison et patus dépendant des boucheries, à la rue des Imperis, sur le bord du Gers; place vide à las Oumettes; « vaquant a la pachere vieille de Sainct-Martin ; plus le cymetiere des pestiferés, acquis du sieur de Lafont, appelé de Caudian ; plus autre cimetiere des pestiferés a la Paguere des Cordeliers » ; place de Betclare, Place-Neuve, place près le portal du Pouy, place du moulin de St-Orens ; bois de Lespo, etc (f° 18). — « La maison et placette de l'Eslection, a la rue des Penitens Bleus, confrontant du nord a la place des Penitens Bleus » (f° 23). — « La Seneschaussée, maison et parcq au cap du Pouy, confronte du levant a la rue et au portal du cap deu Pouy, midy au carrelot de Lasmesas, etc. » (f° 23 v°). — « Les pattus où estoit bastie l'esglize de Sainct-Pé de Naubian, au devant les bordes de Nareaux » (f° 24). — L'église et le cimetière de Saint-Cricq (f° 24 v°). — « Les pattus où estoit l'esglize darrè Loubejan « (f° 25). — Mgr l'archevêque tient terre à Ste-Mère ; pré dit le

« prat de la Hourre », etc. (f° 29). — MM. les Pénitents-Bleus : « esglize, maison, placette et place vuide a la rue de l'Escolle et aux Penitens Blus » (f° 31). — MM. les Pénitents-Blancs : « esglize, maison et placette a las Oumettes » (f° 32). — M. Jean Vidaillan, receveur des tailles (f° 33). — Jacques Menet, m^e^ sculpteur (f° 36). — Barthélemy Douillé, m^e^ sculpteur (f° 37). — D^elle^ Antoinette Lafont, veuve du sieur Bédout, médecin (f° 41). — D^elle^ Marthe Lafont, veuve du sieur Verdun (f° 42 v°). — Guillaume Baurens, huissier-audiencier au Présidial (f° 44). — Dominique Molère, marchand : bourdette et jardin « a la Croix de l'Aumouyné » (f° 46 v°). — Héritiers de Me François Danté, avocat (f° 47 v°). — Héritiers de Jean Vivès, sieur de Lassale (f° 54 v°). — Jacques Pardiac, m^e^ chirurgien (f° 56). — Jean Estébenet m^e^ apothicaire (f° 58). — Marc Destieux, hôte (f° 58 v°). — Me Jacques Laroche, sieur de Landrigue, procureur du Roi (f° 60 v°) — La judicature de Fezensac : « parquet desoubz la maison de Jean Estebenet, au carrefourc » (f° 64). — M. de La Garrigue, chanoine (f° 65). — M. Jean-François Le Fournier, conseiller du Roi, receveur des décimes du diocèse d'Auch et contrôleur général au Bureau des finances de la Généralité (f° 65 v°). — M. Bernard Lebé, sieur de Honderey, conseiller en l'Élection (f° 66). — M. Molières, marchand : maison acquise des héritiers de Jean Mirassou, architecte, etc. (f° 71). — M. Jean Deville, avocat du Roi au Présidial (f° 72 v°). — M. Jean Cortade, procureur au Sénéchal (f° 75). — M. Jean Despiau, procureur au Sénéchal (f° 75 v°). — M. Devienne, procureur du Roi au Bureau des finances (f° 76). — M. Jacques Vivès, lieutenant particulier en l'Élection d'Armagnac (f° 77). — Philippe Degages, orfèvre (f° 79). — M. Robert Tappie, docteur et avocat (f° 80). — M. Pierre Lacroix, avocat (f° 81). — M. Joseph Béguier, avocat (f° 82). — M. Jacques Lebé, sieur d'En Couton : maison « au carrerot de Roquelaure » ; maison « aux Embans de la Trilhe », etc. (f° 85). — M. de Saint-Gresse (f° 90). — M. Arnaud Théodolin, notaire (f° 90 v°). — M. Jean Asclafer, prêtre (f° 91). — M. Jean Roullier, lieutenant particulier au Sénéchal (f° 92). — Jacques Duprat, teinturier (f° 95). — D^elle^ Marthe de Pardeilhan, épouse de M. Paul Daignan, avocat du Roi au Présidial : terre « a la Gleyze de darrè Loubejan », etc. (f° 98). — M. Bernard Baserque, procureur au Présidial (f° 103). — D^elle^ Jeanne-Marie de Lebé de Honderey, veuve de M. Bernard Despiau, juge général du comté d'Astarac (f° 105). — M. Antoine Mégret d'Étigny, intendant de la généralité d'Auch et Pau : « la meterie du Seillan et biens en dependans, acquis de M. de Labarthe du Colomé », de 1755 à 1760 (f° 108). — François Boutan, écuyer, de Roquelaure (f° 152). — Jean Viguerie, chirurgien, de Roquelaure (f° 155). — Les religieuses ursulines : maison à la rue de Burin (f° 159). — Jean Duprat, marchand-libraire (f° 162 v°). — Louis Goudoulin, marchand (f° 163). — Étienne Affres, orfèvre (f° 164). — M. Jean Pardiac, chirurgien (f° 165). — M. de Lespine (f° 166). — Jean Derey, m^e^ apothicaire (f° 166). — M. Adrien Dubarry, conseiller au Présidial (f° 170). — M. le baron de Castetvieil (f° 170 v°) — Madame de Boussolz de Campeils, veuve de feu M. de Castetvieil (f° 179). — M. Joseph Filhol, major du régiment de Pulange (?)-Cavalerie (f° 180). — Me Joseph Solle, conseiller au Sénéchal (f° 181). — Me Pierre Solle, docteur et avocat (f° 182). — M. Jean Lacombe, conseiller au Présidial (f° 184). — Me Clément Delong, conseiller au Parlement de Toulouse (f° 185). — Me Bernard Barbé, conseiller au Sénéchal (f° 186). — M. Jean Bédout, prêtre (f° 187). — Me Gérard Bédout, docteur en médecine (f° 188). — Me Jean Lesca, docteur et avocat (f° 190). — Me Samuel de Labaume, receveur des tailles (f° 190 v°). — Me Jean Blaignan, docteur et avocat (f° 191). — Me Jean Ducasse, procureur au Sénéchal (f° 192 v°). — Me Jean-François Maumus, procureur au Sénéchal (f° 193). — Messire Jean-Baptiste Daste-Monbrun, chanoine (f° 193 v°). — M. François Daignan, curé de Cézan (f° 194). — Daspe, juge-mage (f° 200). — M. Jean-Paul Solle, prébendier (f° 201). — Mme la marquise de Termes (f° 202). — Mme Thérèze Dastarac, épouse de M. Daspe, conseiller au Parlement de Toulouse (f° 202). — Messire Étienne Daspe, chanoine ; Louis et Joseph Daspe, capitaines au régiment du Roi-Infanterie (f° 205). — M. de Mousquères (f° 207). — Me Jean Despiau, lieutenant criminel au Présidial (f° 210). — Noble Jean-Jacques de Tiffault, seigneur de Belloc (f° 211). — M. François Laclaverie de Soupets (f° 211). — Noble Guillaume de Morlan, ancien capitoul (f° 213). — M. d'Izandon (f° 214). — M. Joseph Branet, notaire (f° 227). — D^elle^ de Sainte-Marie, veuve de M. Jean Deville, avocat du Roi à la Séné-

chaussée (f° 252 v°). — Dᵉˡˡᵉ Louise de Sabatéry, veuve de Jacques Savoie (f° 253). — Dᵉˡˡᵉ Pétronille de Prunières, veuve de Jean Pallatte, sieur de Lassalle (f° 254). — François Marre, orfèvre (f° 255). — M. Pitous, gouverneur de Villefranche (f° 257). — Héritiers de Julien Aupier-Laval (f° 262). — La chapellenie de Lapujade (f° 264). — Les religieuses carmélites (f° 269). — M. Jacques Savoie, curé de Biran (f° 270). — M. Paul Prunières, lieutenant en Fezensac (f° 270). — M. Jean Lacroix, docteur et avocat (f° 273). — M. Georges Croissant, archidiacre d'Armagnac (f° 275). — M. Jean Boria, procureur du Roi en Fezensac (f° 276). — M. Rambert Lanacastets, docteur et avocat (f° 277). — M. Dastarac, président en l'Élection (f° 279). — M. Jacques Castéra, docteur et avocat (f° 284). — Messieurs de Cailhon, frères (f° 288). — M. Bertrand Sépet, docteur et avocat (f° 289). — Messire Jean-Baptiste de Campaignot, trésorier de France et général des finances en la Généralité de Montauban (f° 290). — Mᵉ Jean Lechaux-Douilhet (f° 293). — M. Jacques Pirat-Léchac, ancien garde-du-corps (f° 294). — M. Joseph Branet (f° 294 v°). — Mᵉ Jean Moussaron, notaire (f° 295). — Noble Hector Dufaur, sieur de La Rivière : château de Sᵗ-Christaud ; terre et pré au Capitou ; terre et pré « darrè la Chalosse, a la Tuhere », etc. (f° 296). — Noble Jean-Baptiste-Joseph Daignan, écuyer, président présidial et subdélégué en l'Intendance d'Auch (f° 301 v°). — Messire Louis Depetit, chanoine (f° 302). — Pierre Guerlin, mᵉ chirurgien (f° 303). — André Lamazère, hôte : vigne « a la Croutz du Seignadé », etc. (f° 333). — Héritiers de Mᵉ Jean Mascaras, avocat (f° 334). — Héritiers d'Émeric Fabre, brodeur (f° 336). — Héritiers de Jean Ducros, apothicaire (f° 339). — Héritiers de Mᵉ Dominique Vivent, notaire (f° 339 v°). — Héritiers de Mᵉ Pierre Labarthe, notaire (f° 340). — Héritiers de noble Georges Daure (f° 340 v°). — Jean Daignan, bourgeois : maison au « bourg de ville » (f° 341). — Jean Gensous, mᵉ apothicaire (f° 342). — Jean Sonis, bourgeois (f° 343). — Les Séminaires (f° 346). — Le syndic du Chapitre de Sᵗᵉ-Marie (f° 350). — La Fabrique de Sᵗᵉ-Marie (f° 354). — La chapellenie de Blaignan (f°ˢ 355 et 365). — Le sieur Jean Degages, orfèvre (f° 355). — Le syndic des PP. Jésuites (f° 355 v°). — Chapellenies : de Barrano ; de Momeris ; de Moriny ; d'Aqua ; de Rivière ; Antique ; de Massanis ; de Vico ; de N.-D. des Neiges ; de Biran ; de Sᵗ-Nicolas ; de Sᵗᵉ-Catherine, etc. (f°ˢ 358 à 368). — Mᵉ Marc-Antoine Verdun, docteur et avocat (f° 369). — Mᵉ Guillaume Massas, procureur en l'Élection (f° 370). — Mᵉ Jean Pardeilhan, docteur et avocat (f° 370 v°). — Mᵉˢ les chapelains de Sᵗ-Jean de Nogaro (f° 371 v°). — M. François Dumas, chanoine (f° 373). — M. Faure, chanoine de Pessan (f° 373 v°). — M. Paul Prunières, lieutenant en Fezensac (f° 374 v°). — Mᵉ Paul Daignan, avocat du Roi (f° 377). — Mᵉ Jean-Pierre Peyrusse, chanoine (f° 378). — Mᵉ Jean Rey, chanoine (f° 381). — Mᵉ Odet Séris, procureur au Sénéchal (f° 382). — M. de Secousse, chanoine (f° 382 v°). — Mᵉ Arnaud Mombernard, prébendier (f° 383). — M. de Trémolières, chanoine (f° 384). — Les chapelains de Crucé (f° 386 v°). — Mᵉ Pierre Solirène, procureur au Sénéchal (f° 387 v°). — Mᵉ François Larroy, « seigneur en partie de Pouylebon » (f° 387 v°). — Messire Éloi de Mont, abbé de Sᵗ-Sauveur de Faget (f° 388). — Mᵉ Charles Catel, chanoine de Sᵗ-Étienne de Toulouse (f° 389). — Mᵉ Joseph Dumont, conseiller du Roi et son lieutenant assesseur criminel à la Sénéchaussée (f° 390 v°). — Messire Arnaud de Mont, chanoine (f° 392). — Noble Frix Dufaur, sieur de Lucante (f° 393). — Messire Léonard Dufaur (f° 396). — Messire Jean-Joseph Simon, chanoine (f° 398). — M. Joseph Despiau, avocat (f° 399) ; etc.

CC 39 (Registre). — In folio, 566 feuillets, papier.

1666-1771. — Cadastre (tome 2ᵉ) — Antoine Branet : métairie de Ferris, appartenant précédemment aux FF. Prêcheurs (f° 443). — Antoine Giraudy, sculpteur (f° 443 v°). — Antoine Icard, mᵉ chirurgien (f° 447 v°). — Antoine Vignaux, presseur de drap (f° 448). — M. Joseph Laffargue-Bonnefous, capitaine au régiment d'Angoumois (f° 455). — Bernard Balensin, hôte : « maison au cap de las Grases de Sᵗ-Orens », acquise du sieur Pierre Goudin, ancien capitaine au régiment de Mirabeau (f° 461). — Héritiers de Géraud Bauduer (f° 494 v°). — Dᵉˡˡᵉ Françoise Corbeil, épouse de Philippe Degages, orfèvre (f° 497). — Héritiers de Mᵉ Pierre Taste, procureur (f° 510). — Joseph Roques, chirurgien (f° 516). — Jean Douillé, mᵉ sculpteur (f° 521). — Jean-Bernard Branet, marchand (f° 523). — M. Davet, notaire royal (f° 529 v°). — Jean Bladé, concierge du prieuré de Sᵗ-Orens (f° 534). — Le syndic des FF. Prêcheurs : métairie de Ferris ; vigne au Seignadé, etc. (f° 540 v°). — « La maison presbyterale de Saint-Orens possedée noblement par M. le curé, appelée au Portal de Sᵗ-Orens » (f° 542). — Le syndic du Chapitre de Sᵗ-Orens (f° 54$_2$

v°). — « La chapellenie fondée par M. de Montegut, possedée par M. Laffargue » : pré au pont de l'Arson, etc. (f° 545 v°). — Me Dominique Lafitte, docteur et avocat (f° 557 v°). — Me Dominique Branet, docteur et avocat (f° 558 v°). — Me Jean Lalanne, notaire (f° 559). — M. Goudin, ancien capitaine (f° 561 v°). — Me Jean Boué, notaire (f° 562 v°). — Me Siméon Lartigue, prêtre, curé de Daube (f° 563). — Me Dominique Sentetz, curé de Manciet (f° 563 v°). — M. du Couloumé : château et terre au Couloumé ; borde au Seillan, etc. (f° 564). — M. de Bonnemaison, conseiller au Sénéchal (f° 566). — M. Jean-Jacques Alabert, procureur au Sénéchal (f° 567). — M. François Baron, notaire (f° 568). — Me Jean-Baptiste Lagardère, procureur (f° 569). — Me Jean Bauduer, prébendier : « terre aux Ladres, confronte du levant chemin d'Auch a Fleurance, terre des Malades de Saint-Leze ; midi, terre des dits malades ; septentrion, terre de M. du Couloumé » (f° 569 v°). — Mme Brandelise de Maignaut (f° 575). — Me Taurin Bèdes, étudiant en théologie (f° 575 v°). — Mme Marie de Moisset, veuve de noble Jean de Chavailles, sieur de Bazillac (f° 575 v°) — M. de Bazillac (f° 576). — M. Arnaud Gauran, conseiller au Sénéchal (f° 576 v°). — Étienne Duran, me architecte (f° 577 v°). — Noble Simon de Noël (f° 586 v°). — Me Guillaume Boubée, avocat du Roi au Bureau des finances (f° 598). — Bernard Gautié, chirurgien (f° 632). — Bernard Moulas, corroyeur (f° 634 v°). — David Roumegous, corroyeur (f° 675). — Frix Baron, marchand : maison au carrelot de Malhoroum (f° 681 v°). — François Serenc, bourgeois (f° 682 v°). — François Baiadaulic, chapelier (f° 686). — Guiraud Gamelsy, me maréchal (f° 704). — Héritiers de Manaud Bessaignet, éperonnier (f° 719). — Héritiers de Jean Castéra, corroyeur (f° 722). — Héritiers de Jean Duboscq, corroyeur (f° 723 v°). — Héritiers de noble Jean de Pouy-Ferrié (f° 735). — Héritiers de dlle Claire de Sonis de Chavailles (f° 737). — Barthélemy Bajan, marchand de bas de soie (f° 738). — Héritiers de dlle Isabeau de Laterrade (f° 775 v°). — Jean Arrivets, maçon (f° 781 v°). — Jean Jazédé, clerc tonsuré (f° 790). — Jean Barbé, corroyeur (f° 795 v°). — Me Pierre Darparens, conseiller au Sénéchal (f° 801). — Alamant, blancher (f°s 814 et 822 v°). — Jean Carde, procureur juridictionnel de Seissan (f° 821 v°). — Jean Bessaignet, du Balent, corroyeur (f° 824). — Jean Bessaignet : borde au Tépé de Saint-Cricq, etc. (f° 830 v°). — Jean Courbin, armurier (f° 848). — Jean Arqué : maison « a la Croux Blanche » (f° 849). — Jean Vignaux : terre au Rey, etc. (f° 860). — Jean Bezues, corroyeur, à Batailhé (f° 864 v°). — Jacques Deluc, chirurgien f° 865). — Me Lézian, notaire royal (f° 865 v°). — L'hôpital de St-Sébastien, à la Treille, « possede noblement maison, chapelle et placette au Cap de la place de la Treilhe, confrontant du couchant aux murs de la ville, etc ; terre a Blazy ; terre a la Hount de l'Oum, etc. » (f° 868). — Les Malades de Saint-Leze : terre aux Ladres ; terre devant les Ladres (f° 870 v°). — Mgr. le duc de Roquelaure : maison et placette à « la rue de St-Cla » ; pré « au moulin vieil de Peyrouton », etc. (f° 876). — Me Martial Descuilhès, conseiller au Présidial (f° 878). — Me Jean Lalo, conseiller taxateur au Sénéchal (f° 880 v°). — Me Guillaume Lalo, lieutenant criminel au Sénéchal (f° 880 v°). — Messire Irénée Daspe, juge-mage (f° 885 v°). — Les dames religieuses du couvent de St-Joseph (f° 886). — M. Louis Daignan, sieur du Sendat, conseiller à l'Élection (f° 887). — M. d'Arcamont (f° 889). — Me Guillaume Moulas, curé de Duran : terre et pré à la Raquie et aux Ladres (f° 890). — Me Barthélemy Pomès, docteur et avocat : maison aux « Embans de la Trille » (f° 893). — M. Dumont, procureur en l'Élection (f° 895). — M. Darnaud, prébendier de St-Bertrand (f° 899 v°). — M. Orens Lagelle, procureur au Présidial (f° 900). — M. le comte de Montagut (f° 901). — Me Charles Parrey, chirurgien (f° 902). — M. de Maignan (f° 906). — M. du Taillis (f° 910 v°). — M. Goudin, seigneur de Lestanque et Peyrusse (f° 912 v°). — M. du Hanin (f° 913). — Me Pierre Fourcade, notaire (f° 915 v°). — Me Bernard Dupuy, notaire (f° 918). — Me Jean Dupuy, avocat (f° 918). — Me François Dupré, avocat (f° 918). — Noble Jean de Verduzan, seigneur de Saint-Cricq (f° 922). — Pierre Bladé, (f° 949) ; etc.

CC 40 (Registre) — In folio, 439 feuillets, papier.

1666-1771. — Cadastre (tome 3e) — Antoine Sarrabezolles : maison au barry de Chélère (f° 1016). — Antoine Lanelongue : maison au barry du Caillau (f° 1016 v°). — Antoine Coustau, meunier : maison au carrelot de Borrugat (f° 1018). — Antoine Abadie, marchand : maison et placette « a las Gumettes » et « a la carrere de Paris » (f° 1021). — Bernard Four-

netz, chirurgien (f° 1029). — Bernard Sansot, hôte, « tient le logis des *Trois-Cyprès* » (f° 1035). — Bertrande Berdoulet « tient terre et trillat au debat les bordes de Berdoulet » (f° 1039). — Clément de Pompeyrin, de Seissan (f° 1044 v°). — Dominique Daubas, hôte des *Cyprès* (f° 1050 v°). — Dominique Saint-Mont, bordier à la métairie de Las Murailles (f° 1053). — François Ransan, « bordier de Senturin » (f° 1063). — Guillaume Ortholan (f° 1066). — Guillaume Segry, notaire (f° 1069). — Héritiers de Jean Saint-Martin, imprimeur (f° 1087 v°). — Héritiers de Me Arnaud Cornety (f° 1098 v°). — Jean Évariste, musicien (f° 1099 v°). — Jean Larrieu, hôte du *Tapis-Vert* (f° 1111 v°). — Jean Dufréchou, brassier (f° 1123). — Jean Dugendre, chirurgien (f° 1124). — Jean Lasserre, chanoine (f° 1132). — Louis Dumont, m^e^ chirurgien (f° 1148). — L'hôpital de St-Jacques : maison, église et placette au Caillau, etc. (f° 1149). — Le syndic des PP. Cordeliers (f° 1151). — M. Joseph Labadens, avocat (f° 1153). — M. de Ringers, prévôt du Chapitre de Ste-Marie (f° 1155). — M. l'abbé de Soupetz (f° 1155). — M. Caprais Carrère, lieutenant particulier (f° 1156). — M. Bernard de Commenges, baron de St-Lary, lieutenant-colonel du régiment de Caraman-Dragons (f° 1160 v°). — M. Jean Falaga, docteur et avocat (f° 1160 v°). — M. François de Campaigno, conseiller du Roi et son receveur en Astarac (f° 1163). — Me Jean-Bernard Loumaigne, prêtre, prébendier de Ste-Marie (f° 1164 v°). — Me François de Noailles, prébendier (f° 1165 v°). — M. Joseph-Guillaume Chevalier, général des finances de la Généralité d'Auch (f° 1167 v°). — M. Louis Depetit, archidiacre de Pardeillan (f° 1167 v°). — M. Bernard Cassaignard, curé de Castillon-de-Batz (f° 1168). — M. Marc-Antoine de Saint-Martin, capitaine (f° 1172). — Me Jean Despax, curé de Laboup (f° 1174). — Noble Guillaume de Sammartin, sieur de La Devèze (f° 1175). — Me Arnaud Laffargue, juge de la Castagnère (f° 1177). — M. Odet Tartanac, prébendier (f° 1177 v°). — Me Étienne Senturin, docteur et avocat (f° 1179). — Jean-Louis Passerieu (f° 1180 v°). — MM. les prêtres et collégiats de Bassoues (f° 1182). — M. Couderc, de Toulouse (f° 1185 v°). — M. de Lafont, chanoine (f° 1186). — M. de Reilhes, prébendier (f° 1190 v°). — M. Louis Solirène, docteur en médecine (f° 1194 v°). — M. Jean Laburguière, avocat (f° 1195). — M. Bernard Gimbrère, chirurgien (f° 1199). — Pierre Rioneau, doreur (f° 1210 v°). — M. Gabriel Duffau, procureur (f° 1214 v°). — François Guilhon, marchand : terre « acquise de dame Jeanne de Tournemire, seigneuresse d'Aux » (f° 1215). — Jean Rabou, docteur (f° 1228 v°). — Antoine Icard, serrurier (f° 1232). — Arnaud Dutour, m^e^ chirurgien (f° 1240). — M. Laurent Thévenin, chirurgien (f° 1256). — D^elle^ Benoîte de Monlezun, épouse du sieur de Rouset (f° 1261 v°). — D^elle^ Jeanne de Sabatéry (f° 1262). — D^elle^ Izabeau Dercy (f° 1264 v°). — François Daurio, marchand-libraire (f° 1275). — Jacques Degans, teinturier (f° 1278). — Guillaume Sénac, blancher, « tient logette et placette au Teparrot, devant la Canongie » (f° 1280). — Me Jean-Jacques Pirat, avocat (f° 1286). — Héritiers de Joseph Lalo (f° 1290 v°). — Héritiers de Jean Mariol (f° 1294). — Jean Lacoste, arpenteur (f° 1317 v°). — Jean Pérès, teinturier (f° 1319). — Jean David, jardinier (f°s 1319 et 1321). — Jean Halé, bourgeois (f° 1319 v°). — Jean Lespine, dit Cristou, sergeur, de Nourric (f° 1338). — Jean Lalo, m^e^ architecte (f° 1349 v°). — Joseph Estingoy, corroyeur (f° 1353). — L'église de St-Pierre (f° 1354). — M. Langlade, sieur de Léchac (f° 1355). — Mme Marie-Anne de Bréda, comtesse de Noé (f° 1356). — M. Jean Carrère, procureur en l'Élection (f° 1356 v°). — Me Bernard Espiau, juge d'Astarac (f° 1357 v°). — Me Jacques Danglade, conseiller en l'Élection (f° 1359). — Me François Cornu, notaire (f° 1361). — M. Blaise Mariol, lieutenant principal au Sénéchal (f° 1363 v°). — Me Jean-Étienne Mariol, chanoine et archiprêtre de Sos (f° 1366). — Jean Fenasse, marchand (f° 1366 v°). Théron, m^e^ écrivain (f° 1367). — M. Fabian Espiau, conseiller au Présidial (f° 1369). — Marguerite Thibaud : maison et place vide « au carrelot du Coulom » (f° 1371). — M. de Luxeube : terre au Haget, etc. (f° 1374). — Me Joseph Despiau, avocat en Parlement (f° 1375). — M. Jean-Frix David, bourgeois : terre à la Hourre, etc. (f° 1375 v°). — Me Jean Delom, docteur et avocat (f° 1376). — Me Antoine Estingoy, avocat (f° 1377 v°). — Noble Guillaume de Labarthe, sieur de Mondeau, habitant d'Auterrive (f° 1381 v°). — M. Louis Serres, procureur au Sénéchal (f° 1382). — Pierre Deneits, hôte : maison au carrerot de l'Andreue (f° 1386). — Barthélemy Biamouret, maçon (f° 1388). — Samson Barbé, corroyeur (f° 1398 v°). — Le syndic de l'hôpital général St-Augustin (f° 1400) ; etc.

CC 51 (Registre). In-4°, 291 feuillets, papier.

1780. — Cadastre (tome 1er ; section Ville). — M.

Joseph Cardes, chanoine (page 7). — Simon Talabère, négociant, quartier de Laboulaye (p. 7). — Barthélemy Larée, me sellier (p. 7). — M. Jean Gai, directeur des Domaines (p. 8). — Alexandre Tarbouriech, aubergiste, rue d'Étigny (p. 9). — M. Bauduer, contrôleur, habitant de Vic (p. 10). — M. Garnier, sculpteur, rue d'Étigny (p. 11). — Pierre Debats, charpentier, rue d'Alem (p. 13). — Joseph Lézac, me d'école (p. 15). — J.-B. Danos, bijoutier (p. 15). — Me Joseph Destieux, avocat au Parlement (p. 16). — Antoine Cézac, traiteur (p. 17). — Jean Bajon, cafetier: « maison, place de la Porte-Neuve, confronte du levant hors cloître des Carmélites » (p. 17). — Les Carmélites « tiennent maison hors cloître, contigue à leur monastère, place Porte-Neuve » (p. 18). — Messire Étienne de Laborde, administrateur général des Domaines du Roi (p. 18). — Me Philippe Branet, notaire : maison à la place des Espalats (p. 19). — Les Carmélites « tiennent maison hors cloître, place des Espalats, confronte du levant place d'entrée à leur église et la dite église, etc. ; plus tiennent maison monastique, enclos et église au dit lieu, tout contigu, confronte du levant rue de Camarade, couchant, l'ancien mur de la ville leur servant de clôture, nord, l'ancien château du Roi possédé par M. de Laborde, leur maison hors cloître des Espalats, le couvent des dames religieuses de Camarade, et leur église » (pp. 19 et 22). — Les Ursulines de Camarade: « monastère avec église place Ste-Marie, perçant à la rue de Camarade, confrontant au couchant à la place des Espalats » (p. 20). — M. J.-B St-Pierre, docteur en médecine : maison rue de Camarade (p. 21). — Me Bernard Théodolin, avocat au Parlement et notaire royal (p. 21). — M. Augustin Pirat de Léchac, avocat au Parlement (p. 22). — M. Louis Solirène, lieutenant particulier au Sénéchal (p. 22). — MM. Philippe et Joseph Barère, prébendés de la Métropole : « maison, rue de Camarade, faisant face à la rue de Fleurance » (p. 22). — Jean Pic, tailleur pour femmes : maison « rue des Cournères » (p. 23). — M. J.-M. Loubens, procureur au Sénéchal (p. 27). — Le Chapitre de Ste-Marie « tient maison de charité, vulgairement appelée l'hôpital de St-Jacques, située sur la rue d'Encapo, avec ses terrasses », confrontant au nord avec le mur de clôture des Carmélites (p. 27). — Me François Souquère, curé de Montestruc (p. 28). — Mathieu Désirat, « trafiquant » (p. 29). — Jean Balech : « maison à las Coussères du pourtanet d'Encapo » (p. 32). — La communauté d'Auch : casernes du Caillau (p. 39). — M. J.-B. Mauroux, trésorier des guerres (p. 44). — Dominique Ardène, architecte (p. 45). — Joseph Duffau-Paveillac, me de poste (p. 53). — Héritiers de Jean-Baptiste Smets, peintre (p. 65). — Nicolas, secrétaire de l'Intendance (pp. 74 et 77). — Chapellenie de Morini (pp. 75 et 88). — Louis Murat, huissier (p. 77). — Confrérie des Pénitents-Blancs (p. 78). — Chapellenie de Momeris (p. 79). — François Gimbrère, bourgeois (p. 83). — J.-J. Boubée-Boï, ancien officier d'infanterie (p. 85). — Les Dames de la Providence: « maison, chapelle, terrasse, rue de Fleurance, perçant sur celle du Caillau » (p. 86). — Collège royal, « situé rue d'Envignes, consistant en maison, terrasses et église ; confronte du levant rue de la Maîtrise, carrerot des anciens Jésuites et maison des chapellenies ; midi, rue des Pénitents-Blancs et rue de Fleurance ; couchant, rue de Camarade ; nord, rue d'Envignes » (p. 89). — Les pauvres nécessiteux tiennent maison au Trauc, près de la Maîtrise, perçant à la rue des Pénitents-Blancs » (p. 89). — Chapellenie de Notre-Dame de Pitié (p. 90). — Chapitre de Ste-Marie: maison de la Maîtrise, etc. (pp. 90, 97, 101, 103). — M. Joseph Molère, prêtre : maison, rue de la Maîtrise et pourtanet de la Pousterle (p. 91). — Me François Ninous, procureur au Sénéchal (p. 91). — La chapellenie de Crucé (pp. 93 et 97). — M. Daignan, conseiller au Parlement de Toulouse (p. 93). — Me J.-D. Soubiran de Lamaguère, avocat au Parlement (p. 95). — Me J.-Antoine Dargassies, receveur des Domaines (p. 96). — La chapellenie des Pénitents-Bleus : maison rue d'Envignes (p. 96). — La chapellenie de Vico (p. 96). — La chapellenie d'Aqua (p. 97). — La chapellenie de Birano (p. 98). — La Fabrique de Ste-Marie (p. 98). — Me Jean-Bernard Laporte, apothicaire-juré (p. 99). — Jean Degages, orfèvre (p. 99). — Me J.-B. Béguier, assesseur criminel au Sénéchal (p. 100). — Me Pierre Chauvin, prêtre : maison dépendant de la chapellenie de Baratnau (p. 101). — « L'ancien cimetière noble, adjacent à l'église primatiale Ste-Marie, sur lequel est construite une galerie de communication de la chanoinie à la dite église » (p. 106). — Le palais archiépiscopal, avec ses terrasses « et son entrée sur la rue de la Cascouilhe » (p. 107). — Me Despiau, chanoine (p. 107). — Héritiers de M. de Labaume, receveur des tailles (p. 108). — Me J.-F.-P. de Lamothe (p. 108). — Me Bernard Caze, avocat au Parlement,

habitant de Vic-Fezensac (p. 109). — Héritiers de Rabou, peintre (p. 109). — Jean Lacoste, arpenteur-juré (p. 112). — M. J.-F. de Mariol, écuyer (p. 114). — Joseph Sentex, m[e] d'école (p. 117). — Jean Bauduer, contrôleur de la ville de Vic (p. 119). — Dominique Dulau, teinturier (p. 120). — Le Chapitre de de Ste-Marie : moulin appelé de Chélère, à la place de la Maure (p. 126). — Étienne Rocher, fondeur (p. 128). — Me Bourrec, chirurgien (p. 131). — Me Delom, ancien contrôleur (p. 135). — M. Joseph Estingoy, avocat (p. 136). — M. J.-B. Raffy, avocat en Parlement (p. 137). — M. Joachin Cortade, seigneur de Blanquefort (pp. 138 et 139). — M. J.-F. Derrey, lieutenant de maire (p. 138). — Messire J.-F. Claude du Chic, marquis d'Arcamont (p. 139). — Les PP. Jacobins « tiennent maison, église, terrasse et preds, rue du même nom, confronte du levant à rivière du Gers, du nord à rue de l'Espitalet, etc » (p. 140). — Antoine Prunières, avocat, premier consul (p. 140). — Me Bernard Lagelle, notaire royal (p. 143). — M. J.-B. Boubée, avocat en Parlement (p. 143). — Héritiers de M. de Socadaux (p. 145). — M. Jacques d'Escoubès de Monlaur, seigneur de St-Jean le Comtal et d'Arbéchan, lieutenant en la Sénéchaussée (pp. 146 et 191). — Me Jean Lézian, avocat (p. 148). — M. Dominique de Gauran, trésorier de France au Bureau des finances (p. 148). — Me Josph Ladrix, procureur au Sénéchal (p. 149). — La confrérie des Pénitents-Bleus (p. 149). — Me Joseph Dangrezas, avocat en Parlement (p. 151). — Me J.-P. Buzet, avocat en Parlement (p. 151). — Me François Daugas, procureur au Sénéchal (p. 151). — Messire Joseph Gabriel Scissan de Marignan, écuyer (pp. 152 et 161). — Les Ursulines du Chemin-Droit « tiennent monastère, église et terrasses, rue du Chemin-Droit, confronte du levant rue des Pénitents-Bleus; midi maison de M. de Marignan et rue Burin, couchant rue du Chemin-Droit, nord place des Pénitents-Bleus » (pp. 152 et 162). — Me J.-M. Prieur, chirurgien-major de l'hôpital (p. 153). — M. Joseph Dubarri, avocat du Roi au Sénéchal (p. 153). — D[elle] Louise-Antoinette de Galard, marquise d'Astorg (p. 154). — Héritiers de M. de Rouillé, lieutenant particulier au Sénéchal (p. 155). — Pierre Sarrouy, huissier du Châtelet (p. 155). — Noble Pierre de Lacroix, conseiller au Sénéchal (p. 156). — Me J.-B. Borrust, ancien officier d'infanterie (p. 156). —. M. Basile Despiau, avocat en Parlement (p. 157). — André Planche, orfèvre (pp. 158 et 163). — M. de Larroque, capitaine de haut bord (p. 162). — M. Théodore Lapeyre, docteur en médecine (p. 165). — Noble François de Tappie, conseiller honoraire au Sénéchal (p. 166). — Pierre Grégoire, horloger (p. 166). — L'Officialité : maison située place Ste-Marie, « confronte du nord aux boucheries ou place du Marché » (p. 170). — Me Blaise-Thérèze Sentets, avocat du Roi au Sénéchal (pp. 170 et 173). — D[elle] Bédout, habitante de Masseube, épouse de M. Guy Dupetit, avocat (p. 171). — Me Joseph Thézan, avocat en Parlement (p. 171). — Me Jean Pardiac, lieutenant de M. le premier chirurgien du Roi (p. 172). — M. Irénée Molières, avocat (p. 173). — Me J.-B. Bagneris, m[e] en chirurgie (p. 175). — Me François-Xavier Solirène, lieutenant particulier au Sénéchal (p. 176). — Jean-Pierre Duprat, imprimeur (p. 180). — Me Jean Serres, procurenr au Sénéchal (p. 182). — M. Lacaze, marchand-libraire (p. 182). — Héritiers du sieur Dubois, médecin (p. 185). — Me Guillaume de Morlan, écuyer (pp. 186 et 190). — Me Bertrand Cournet, avocat en Parlement (p. 188). — Me Davet, notaire royal (p. 190). — M. Roch Mothe de Belloc, trésorier de France, avocat du Roi au Bureau des finances (p. 190). — M. Barthélemy Sentetz, secrétaire de l'Intendance (p. 190). — Messire Joseph-Marie-Valentin de Vic, seigneur de Vic, Bachas et Bazillac (p. 193). — M. le marquis de Luppé, seigneur de St-Avit et autres lieux (p. 197). — M. de Laborde, directeur général des Domaines (p. 199). — M. de Rouilhan, baron de Montaut (p. 200). — M. Benoît Duchêne, lieutenant des Fermes du Roi (p. 203). — Dominique Baron, dit Faveron, aubergiste (p. 204). — M. Lézian, avocat en Parlement (p. 205). — Les Cordeliers « tiennent maison, église et jardin rue du même nom, confronte du levant la dite rue, midi place Porte-Neuve et rue allant au Foirail, couchant la dite rue allant au Foirail et qui conduit à la place St-François, nord aux écuries de l'Intendance et patus d'icelles » (p. 206). — M. de Firmins, ingénieur en chef (p. 207). — Messire Jean-Joseph Betbézé de La Rue, chevalier, seigneur de Sauviac et Viozan, conseiller du Roi et son procureur au Bureau des finances et chambre du Domaine de la Généralité (p. 207). — Me François Vivès, curé de Riscle (p. 208). — Me Pierre Leydon, procureur au Sénéchal (p. 209). — Me Jean-Orens Pague, procureur du Roi au Sénéchal (p. 210). — Me Douilhet de Lechaux, trésorier de France (p. 221). — Louis Peyrebère, m[e] écrivain (p. 223). — Me Claude-François de Ferragut,

chanoine (p. 228). — Maison curiale de l'église St-Orens, située rue du même nom (p. 228). — Le Chapitre de St-Orens (pp. 230, 232 et 239). — La Maison des Pauvres, nommée l'Espitalet, appartenant aux Dames de la Miséricorde, située rue de St-Orens (p. 231). — M. Dominique Dorgueilh, procureur du Roi à l'Élection (p. 232). — Mme Jeanne Dargenville, épouse de M. J.-J. Darparens, président à la Cour des aides de Montauban (p. 235). — M. Dominique Lécussan, procureur au Bureau des finances (p. 235). — Noble Jean de Labarthe du Couloumé (p. 236). — Messire Jean-Guillaume Barès de Laffargue, trésorier de France (p. 236). — Me Pierre-Tristan Davet, procureur au Sénéchal (p. 237). — Messire Louis Delille, écuyer (p. 238). — Le prieuré de St-Orens, « consistant en maison et jardin, confronte du midi rue St-Jean, couchant rue St-Orens, nord maison et église du chapitre St-Orens » (p. 239). — Noble Louis Daignan du Sendat (p. 240). — Jacques Carreté, commis à la direction des Fermes (p. 244). — M. J.-M. Davejan, m^e^ en pharmacie (p. 244). — Les casernes royales, situées au quartier de la Treille, confrontant du levant à la rue St-Clair et du nord aux fossés de la ville (p. 245). — Me Jean-François Bourdonnié, avocat en Parlement et subdélégué de M. l'Intendant : maison, place Royale (p. 245). — Me Jacques Broquère, avocat en Parlement (pp. 247 et 291). — Messire Bernard de Gramont, seigneur de Gramont, conseiller au Sénéchal (pp. 249, 258, 387). — Me Pierre Alemant de Lagrange, chanoine (p. 251). — Joseph Aigolent, huissier (p. 252). — Maison de l'exécuteur : « la communauté d'Auch tient maison à l'usage de l'exécuteur de la haute-justice, située sur l'ancienne porte de la Treille, confronte du levant jardin du couvent de force, midi le dit couvent, couchant limitrophe de la ville, nord fossés de ville » (p. 266). — Me Jacques Alemant de Lagrange (p. 267). — D^elle^ Marianne Dareux, épouse de M. Bernard Toulouze, m^e^ en chirurgie (p. 268). — Antoine Lajus, m^e^ d'école (p. 269). — Me Bertrand Gautier, m^e^ en chirurgie (p. 270). — Messire Dominique de Serenc, trésorier de France (pp. 280 et 286). — Messire Marie-Joseph, comte de Comminges, chevalier de St-Louis, seigneur de St-Arailles, Biane et autres lieux, lieutenant des maréchaux de France (p. 280). — M. Cortade, médecin, habitant de Lavardens (p. 281). — M. Pierre Duhaupoulon, ancien directeur des Domaines (p. 283). — M. Pierre Duville, directeur du Bureau de charité (p. 297). — « Maison royale appelée couvent de force, située sur le quai » (p. 300). — Messire Gabriel-Jean-Nicolas Guérard, écuyer, directeur et receveur général des Domaines du Roi : maison rue des Pénitents-Gris (p. 303). — Église des Pénitents-Gris (faubourg de l'Oratoire) (p. 309). — Samuel Branet, fabricant, « tient maison, jardin et pred appelé à la Santète, confronte du levant maison et foirail appartenant à la ville » (p. 311). — J.-B. Tarbouriech, aubergiste : terre labourable à la « Paguère des Cordeliers » (p. 312). — M. de Lamothe, trésorier de France (p. 316). — Jean Lacome, corroyeur (p. 346). — La chapelle de Notre-Dame des Neiges « avec son patus, confronte de toutes parts chemins publics » (p. 348). — La chapellenie de Crucé (p. 349). — Le Chapitre de Bassoues : terre labourable au Pont de Ragues (p. 349). — Bernard Bugard, architecte (p. 353). — Jean Daubas, architecte (p. 370). — Messire Louis Daspe-Meilhan, chanoine (p. 371). — Le Collège royal (p. 372). — Bernard Douillé (p. 375). — Irénée David, jardinier (p. 378). — Les PP. Capucins « tiennent église, cloître et jardin, quartier portant leur nom, paroisse St-Pierre » (p. 396). — Messire de Méritens, chanoine (p. 409). — Charles Gèze : maison au quartier de la Croix d'Or, paroisse de St-Orens (p. 412). — Irénée Duffau, bourgeois : « maison, jardin et terre, chemin de Blasi, partie en St-Pierre et partie en St-Orens » (p. 415). — Cimetière : « la communauté d'Auch tient cimetière, quartier de Blasi, paroisse de St-Pierre » (p. 416). — Pépinières : « La Province d'Auch tient maison, jardin, verger appelés la *Pépinière*, situés dans la paroisse St-Orens », confrontant du couchant à la place de la Croix d'Or et du nord à la grande route d'Auch à Toulouse (p. 421). — Mgr. l'archevêque « tient maison et basse-cour servant à battre le blé, quartier de Serres ; confronte du nord à jardin de l'hôpital St-Fabian et St-Sébastian » (p. 423). — Dominique Pellefigue, teinturier (p. 423). — L'église et le cimetière de St-Pierre (p. 424). — Me Pierre Arqué, prêtre, docteur en théologie (pp. 429 et 436). — Joseph Dieuzaide, marchand-corroyeur (p. 437). — M. Jacques Alemant de Lagrange : maison, jardin et glacière à la Treille, confrontant du levant chemin de la fontaine de la Treille, nord ruisseau d'Enganadure, etc (p. 440). — M. Roumégous, receveur des tailles (p. 443). — Noble Guillaume de Morlan, écuyer : maison et jardin à Bazillac (p. 451). — M. Paris-Lasplagnes (p. 452). — Samuel Branet, « fabricant » (p. 453). —

Michelet, sommelier de l'archevêché (p. 460). — Biens communaux : foirail « à la Paguère des Cordeliers, avec maison servant au manège » ; esplanade appelée Porte-Neuve ; pâtus devant le Gers, contre la digue du moulin de Chélère ; padouen contre le ruisseau du Lastran ; pâtus appelé « les Ormeaux de la Treille » ; pâtus devant la fontaine de St-Pierre ; pâtus à la croix de Ste-Marie, etc. (p. 461).

« Chapitre des rues et chemins publics : rue de l'Oratoire ; rue des Cordeliers ; rue de St-Joseph ; rue Bazillac ; place St-François ; rue St Antoine ; rue St François ; carrerot de Coumebielle ; carrerot de Panedeutés ; chemin de Baron ; rue de Juillan ; place de Juillan ; ancienne route de Toulouse ; chemin de St-Bertranet ; chemin du Vignoble ; chemin de Roquelaure ; rue St-Clair ; carrerot St-Clair ; carrerot cul de-sac des carrerot ; place royale ; rue Jolie ; rue St-Orens ; carrerot de la Tourterelle ; place du Moulin ; le Quai ; place Ste-Marie ; rue du Chemin-Droit ; carrerot de Lasmésas ; place du Sénéchal ; rue du Pourtanet de Juillan ; rue du Pouy ; carrerot cul-de-sac de M. Dieuzaide ; carrerot d'Embaquetes ; rue d'Amour ; rue de l'École ; rue St-Jean ; rue de l'Espitalet ; rue des Grazes ; rue des Pénitents-Bleus ; carrerot du Trauc ; rue des Jacobins ; rue St-Laurent ; pâtus à l'entrée de l'archevêché ; carrerot de Fleuri ; place de Justrabo ; rue Justrabo ; rue Betclare ; place Betclare ; carrerot de Tapie ; place des Espalats ; rue Camarade ; rue d'Envignes ; rue des Capéras ; carrerot de Bonail ; rue de la Maitrise ; place du Picharrot ; vieille pousterle ; pousterle des Échelons ; rue St-Pierre, finissant au carrerot des Abreuvoirs ; carrerot des Abreuvoirs ; rue des Impéris ; place St-Dominique ; rue de Fleurance, y compris les Cournères ; rue des Pénitents-Blancs ; carrerot deus Couloumats ; carrerot de las Oumettes ; pousterle de Paris ; place St-Jacques ; rue du Barry ; carrerot de las Hillettes ; carrerot de Montgaillard et Poussebourre ; rue du Caillau ; rue d'Étigny ; rue de Laboulaye ; rue St-Amant ; rue St-Philippe ; rue St-Jean ; rue d'Alem ; place d'Embaquès ; rue des Femmes ; rue d'Embaquès ; rue de la fontaine du Caillau ; place de la Croix d'Or ; rue de Mirande ; carrerot du Cap du Caillau ; rue Notre-Dame des Neiges ; carrerot de Notre-Dame des Neiges ; ancienne route de Mirande ; chemin qui longe le ruisseau du Caillau ; chemin de St-Martin ; grande route depuis le pont de la Treille, appelée route de Toulouse ; la demi-lune ; chemin de Blazi ; route d'Agen ; grande route de la demi-lune au chemin du cimetière ; route du pont de Saint-Pierre aux Capucins et au chemin du cimetière ; chemin des Embarats ; chemin de Pessan ; chemin du Cougeron ».

CC 42 (Registre). — In-4°, 343 feuillets, papier.

1780. — Cadastre (tome 2e ; section Campagne). — M. Sentetz, avocat du Roi au Sénéchal, seigneur de Duran (f° 1). — Les PP. Jacobins : maison, jardin, terre et bois, lieu dit à l'Ermitage, confrontant du nord au domaine de Marin (f° 1 v°). — M. Roumégous, receveur des tailles : domaine appelé à Hont de Rey (f° 2 v°). — M. Arqué, prêtre : terre labourable à la Gleyzasse (f° 3 v°). — M. Joseph Thézan, avocat en Parlement : maison, jardin, etc. à Pilepebe (f° 3 v°). — M. J.-P. Lubis, bourgeois : terre à las Campardines (f° 8 v°). — Dominique Pellefigue : terre labourable à Mansempoy (f° 12 v°). — Augustin Dareux, serrurier : vigne et terre au « cimetière des pestiférés » (f° 14). — M. Joachin Lagelle, notaire royal (f° 16 v°). — M. Roux, me d'école (f° 17). — Guillaume Vivès, meunier : moulin à vent à la Tourrette (f° 21). — J.-B. Daubas : pré au lieu dit le Prat de l'Obro (f° 23 v°). — M. Laydon, procureur au Sénéchal (f° 25 v°). — J.-M. Courbouzier et François Courbouzier, éperonniers (f° 26). — J.-B. Cuigno, commis aux Fermes (f° 27 v°). — Guillaume Serenc : terre à la Hont d'En Coulom (f° 31 v°). — Joseph Boué : terre au quartier du Longa de Blazi (f° 32 v°). — M. Gauran, trésorier de France : domaine du Rictou (f° 34). — M. Lebé : domaine d'En Coton (f° 34 v°). — M. Daignan du Sendat : domaine de la Bordeneuve, consistant en maison de maitre, jardin, etc., avec une petite chapelle au dit jardin (f° 37). — M. de Labarthe (f° 37 v°). — M. de Mégret d'Étigny : domaine du Seillan (f° 38). — M. Jacques de Lalo, conseiller au Parlement de Toulouse : domaine de la Ribère ; terre au Tuco du Gers, etc. (f° 39). — Mme Duffort, veuve de M. de Caussade, conseiller au Parlement de Toulouse : domaine de Lamothe (f° 39 v°). — M. L.-F. de Solemi, seigneur de Lucante (f° 40). — M. J.-F.-P. de Lamothe, ancien trésorier de France : domaine de Baran ; pré dit « à la Hont de de l'Om » (f° 42). — M. J.-P. Laporte, bourgeois : domaine de Tarrabusque (f° 45 v°). — Jean Mothe, maréchal : moulin à vent dit de Lagode (f° 46 v°). — M. David, avocat en Parlement : domaine de la Hourre ; domaine d'Empeyrère (f° 47). — M. Duprat,

imprimeur : domaine du Cougeron ; terre et vigne, lieu dit au Purgatoire (f° 48 v°). — M. Lézian, avocat en Parlement : terre à la Bordeneuve ; terre à las Capelanies ; maison et jardin à Biscarrat (f° 54). — M. Carrère, lieutenant principal au Sénéchal (f° 60). — M. Carrère, chanoine de St-Orens (f° 61). — M. Guy Dupetit, avocat en Parlement : domaine de Nasque (f° 63 v°). — Pierre Duffaut, dit Pauilhac : vigne et bois à la Gleysette (f° 64). — M. Despiau, avocat en Parlement : domaine du Tailladis (f° 67 v°). — M. Solirène, conseiller au Sénéchal (f° 70). — M. Joseph Estingoy, avocat en Parlement : domaine d'Embarousse (f° 71). — Dominique Duville, conducteur des routes : vigne au Tépé du Hallé (f° 72). — Jacques Dumont : métairie appelée l'Espitalet (f° 73 v°). — M. J.-F. Bourdonnier, avocat en Parlement : domaine du Grison (f° 74 v°). — M. M.-A. Descuilhès, chanoine de St-Orens (f° 78). — Mori, garnisseur de chapeaux (f° 85). — Jean Despax, sacristain de St-Orens : vigne « au cimetière des pestiférés, confrontant du nord, ruisseau de Laffont (f° 91) ». — M. de Serenc, trésorier de France : domaine du Mourroussin (f° 102 v°). — M. de Mariol, écuyer : domaine de Lasséran ; vigne au quartier de Lapidé (f° 107 v°). — M. Dominique Despiau, chanoine et official métropolitain : domaines de Luxeube et de Salettes (f° 108). — M. J.-B. Boubée, avocat en Parlement (f° 110). — J.-P. Cournet : vigne au Pè Descaus (f° 134 v°). — M. J.-B. Laporte, apothicaire (f° 145 v°). — Jean Lacome, corroyeur (f° 169 v°). — Joseph Ardenne, maçon-architecte (f° 171). — Me J.-B. Baigneris, m^e^ en chirurgie (f° 171 v°). — Melle Derey : terre inculte et pré, lieu dit à la Capère ; pré entre les deux Arson (f° 172 v°). — M. J.-F. Dargenvillier, chanoine (f° 173 v°). — Marquis de Bazillac (f° 174). — Dominique Ransan : terre à la fontaine de Laueran (f° 179). — Martin Ransan : pré au prat du Rey (f° 190). — Bernard Lasmézas : terre au lieu dit la Coume d'Auch (f° 193). — M. Gimbrède, bourgeois (f° 201 v°). — M. Jean-Paul Tournier, bourgeois (f° 202). — M. Augustin Pirat de Léchac, avocat en Parlement (f° 202 v°). — M. Dupetit, chanoine et archidiacre (f° 203 v°). — Gabriel Cassaignard, bourgeois : terre labourable près l'ancien cimetière d'Embats (f° 203 v°). — M. Danglade, écuyer (f° 207 v°). — M. J.-M. de Seissan de Marignan, théologal en l'église Ste-Marie : domaine de Clairefontaine (f° 210 v°). — Dominique Naron : maison et jardin à Ste-Quitterie (f° 213). — M. Tarrible, avocat en Parlement (f° 218). — Irénée David, jardinier (f° 225 v°). — Messire J.-P.-A. de Mont, chanoine et abbé de Faget (f° 228). — Jean Trillon (f° 253). — Joseph Bugard, architecte (f° 255 v°). — Bernard Lartigue : maison près la métairie du Couget (f° 259 v°). — Antoine Despax : maison, jardin, etc. au hameau de Tarrabusque ; vigne au Tépé de Moutardon, etc. (f° 260 v°). — Arnaud Tarissaud, vitrier (f° 262). — Dame Françoise de Castéra : domaine au quartier de Terraube (f° 264). — M. Blaise Martin, bourgeois (f° 264). — Joseph Labat : terre au quartier de St-Cricq, confrontant du couchant au cimetière et maison de la forge de l'hôpital général (f° 285 v°). — Jacques Dumont, bourgeois : métairie de l'Espitalet, confrontant du levant au ruisseau de l'Arson (f° 293 v°). — M. J.-M. Duffaut, lieutenant principal au Sénéchal : deux domaines contigus, l'un appelé la Ribère et l'autre le Jalis (f° 299). — Joseph Rahouilh, huissier : vigne à la Croix d'Engachies (f° 300 v°). — Messire J.-L.-Ch. Daspe, président au Parlement de Toulouse : château, borde etc., au Garros (f° 301). — Jacques Pedoussant, marchand-parfumeur (f° 302). — Messire Bernard de Gramont, conseiller au Sénéchal : domaine de Boubée (f° 302 v°). — Simon Talabère : domaine du Paquetaire (f° 302 v°). — M. Bissières, procureur au Sénéchal (f° 304 v°). — Pierre Pic, marchand : domaine de Landon (f° 307 v°). — Me Abadie, procureur au Sénéchal : domaine d'Entoge (f° 310 v°). — Barciet, aubergiste à la *Croix-Blanche* (f° 311). — M. Alemant de Lagrange, bourgeois : domaine du Hol (f° 312). — M. Daignan, conseiller au Parlement de Toulouse : domaine d'Empaillon (f° 313 v°). — Pierre Arrivets : terre labourable au Tépé de la Gleize (paroisse de St-Cricq) (f° 321 v°). — M. Souquère, curé de Montestruc (f° 322). — M. Frix David, avocat au Parlement : domaine de la Hourre (f° 323). — M. Duffaut, ancien procureur (f° 325 v°). — M. Branet, notaire : domaine de La Huré (f° 328); etc.

CC 43 (Liasse). — 1 pièce, parch. ; 11 p. papier (dont 2 imprimées).

1663-1784. — Cadastre et opérations cadastrales; dénombrements. — Supplique présentée au Roi et à son Conseil par M. Jean-François Daspe, président à mortier au Parlement de Toulouse, « seigneur en toute justice, haute, moyenne et basse, foncière et directe de Leboulin, les Lasserres et parsan d'Auguine (?) : représente très humblement qu'il luy a été signiffié, le 23 mai 1769, un arrêt du Conseil du 9e du même mois, portant que la requête insérée seroit

communiquée au suppliant ; par cette requête, la ville d'Auch s'est rendue partie intervenante dans l'instance d'entre le sieur Boiat et le suppliant ; que les édits et déclarations concernant les partages ecclésiastiques et les aveux et dénombrements par elle fournis soient exécutés ; en conséquance, que le territoire de Leboulin continuera de faire partie du territoire, juridiction taillable et consulat de la ville et communauté d'Auch et supportera les charges annuelles et futures, etc. » — Extrait du cadastre de la communauté de Biran relatif aux biens de Me Larroque, docteur et avocat : bois, lieu dit au Bois du Régent, etc. — Déclaration du Roi concernant le cadastre général (1763). — Dépouillement du cadastre des bientenants de la paroisse de St-Pierre et de son annexe de Saintes (1783). — Cahier des arrêtés pris par MM. les commissaires nommés par la communauté au sujet du nouveau cadastre. — « Dénombrement que mettent et baillent devant Me Bernard Daspe, conseiller du Roi, président et juge-mage en la sénéchaussée et siège présidial de la ville d'Auch, commissaire député pour la réception de foy, hommage, adveu et dénombrement deubs au Roi a cause de son ancien domayne de Navarre, recherche et réformation d'icelluy, Blaise Mariol et autres consuls de la ville d'Auch » 1663). — Dénombrement des biens nobles de la juridiction d'Auch (1693-1703).

CC 44 Registre. — In-4°, 36 feuillets, papier.

XVIIIe siècle. — Extrait du cadastre relatif aux biens de mainmorte — Chapellenie de St-Nicolas (f° 1). — Chapellenie de Larroque (f° 1 v°). — Chapellenie d'Aqua (f° 1 v°). — Chapellerie de Blaignan (f° 1 v°). — Chapellenie de Crucé (f° 2). — Chapellenie de Massanis (f° 2). — Chapellenie de St-Michel (f° 2 v°). — Chapellenie de Birano (f° 2 v°). — La prestimonie de Mombernard, possédée par Barthélemy Mombernard, prêtre (f° 3). — Chapellenie de Lapidé ou de Baratnau (f° 4). — Chapellenie de N.-D. des Neiges (f° 4). — Chapellenie de Morini, « consistant en métairie appelé le Tuco du Gers, possédée par MM. Daspe-Meilhan, chanoine, Dupetit, archidiacre, Descuillès, chanoine, Barciet, prêtre, tous quatre chapelains de la dite chapellenie, jouissant par indivis » (f° 4 v°). — Le presbytère de St-Orens : vigne au lieu dit la Raquio (f° 6). — Biens des séminaires : domaine de la Ritourie ; domaine du Comté, etc. (f° 6). — Chapellenie de Vico (f° 7 v°). — Biens du Chapitre de St-Orens : domaine des Monges ; pré de l'Aumouynè ; terre à Saint-Bertranet ; moulin et pré à Endoumingue, etc. f° 8). — Prieuré de St-Orens (f° 10 v°). — Biens du Chapitre de Bassoues (f° 10). — Biens de Mgr. l'archevêque d'Auch : moulin et pré à St-Martin ; pré à la Hourre, etc (f° 13). — Biens des Ursulines du Chemin-Droit (f° 13 v°). — Biens de l'hôpital général sous l'invocation de saint Augustin : château de Saint-Cricq et ses trois métairies ; forge au hameau de St-Cricq, etc. (f°s 15 et 19 v°). — Biens du collège royal : domaines du Brau, de Marin, etc. (f° 17 v°). — Biens du Chapitre de Ste-Marie : domaines de Las Murailles et du Bouscassé ; métairie du Broc de l'Agasse ; terre à Frescati ; moulin à vent au soulan de Barran ; etc. (f° 20 v°). — M. Dastugue, prêtre, chapelain de Garaison, tient terre dépendant de la chapellenie de Vico f° 23 v° ; etc.

CC 45 (Liasse). — 5 pièces, parch.: 29 pièces, papier.

1528-1629. — Rôles divers de dépenses et de recettes. — État des sommes perçues en l'année 1528 par Arnaud de Bonnecaze, consul et assesseur, Arnaud de Pouy, Jehan Baget, consul du quartier du Pouy, Guilhem de Samazan, Domengon Alaman, consul du quartier du Caillau, Pierre Blanc et Arnaud de Cauzac, consuls (gascon). — Compte de recettes et dépenses que rendent Raymond de Bonnecaze et Bernard Cabandé, bourgeois d'Auch, envoyés à la Cour pour présenter au Roi une requête tendant à la translation du siège de la sénéchaussée de Lectoure à Auch (1528 ; gasc.) — Compte de recettes et dépenses présenté par Raymond de Bonnecaze qui revient à la Cour, l'année suivante, pour obtenir l'entérinement de la requête des consuls d'Auch relative à la même affaire (1529; gasc.) (1) — Lettres-patentes de François Ier par lesquelles il décharge les villes du royaume du payement des sommes qui lui avaient été précédemment accordées, «par forme d'emprunt», pour la levée de vingt mille hommes de pied (1538). — Deux rôles de dépenses faites par Bernard Bena, consul d'Auch, dans le procès soutenu contre ceux de Lectoure et relatif au « rabais » de l'imposition de cinquante mille hommes d'armes (1543). — Deux lettres de Monin, syndic de Mauvezin, l'une adressée

(1) Ce document, avec le précédent, fait l'objet d'une note lue à la Sorbonne, au Congrès des Sociétés Savantes (séance du 12 juin 1889), par M. P. Parfouru, archiviste du Gers, et publiée dans la *Revue de Gascogne* de la même année.

aux consuls d'Auch, l'autre à M. Caupène ; autre lettre de Mᵉ André Dupuys, syndic du Brulhois, adressée aux consuls d'Auch ; quatre reçus pour les consuls d'Auch, Vic et Nogaro : le tout relatif à des frais de poursuite contre les habitants de Lectoure (1543-1544).— Injonction faite par les consuls d'Auch aux habitants de la dite ville pour venir déclarer « tout ce qu'ils avoient de vaiselle et autre meuble d'or et d'argent », conformément aux lettres-patentes du Roi (1554). — Lettres-patentes de Charles IX, adressées au Général de ses finances en Guyenne, aux juges de Rivière, Gaure, Verdun et leurs lieutenants, pour informer secrètement sur la pauvreté de la ville d'Auch et savoir si elle peut payer la somme de 300 livres à laquelle elle a été cotisée sur ses deniers patrimoniaux ; — lettres de Mᵉ Jean Chaptaur, lieutenant du juge de Rivière, commissaire à ce député ; — articles présentés par le syndic de la ville d'Auch au dit commissaire, avec le tableau des ressources et charges de la communauté ; — déposition de quatorze témoins ; — avis donné au Roi par le sieur Bérenguier Portal, Général de ses finances en Guyenne, sur la pauvreté de la ville, etc. (1562).— Copie de lettres-patentes et lettres de commission de Mᵉ Pierre Levenier (?) Général des finances en Guyenne; exploit d'assignation donnée devant lui aux consuls d'Auch, à la requête de Mᵉ Jean de Mauroux, pourvu de l'office de surintendant des deniers communs en la dite généralité, d'avoir à présenter leurs comptes des deniers communs (1571-1572). — Rôle des dépenses faites par Mᵉ Jehan Sonis, consul, pour les affaires de la ville et collecte (1604). — Rôle des dépenses faites en divers voyages à Roquelaure, à Montesquiou, à Jegun, etc., par Jehan de Mascaras, consul d'Auch, pour les affaires de la ville et collecte (1604). — Compte de recettes et dépenses que rend devant les consuls, syndics de la noblesse, députés de la ville et collecte d'Auch, Mᵉ Jean Brie, docteur et avocat, député pour la poursuite du procès pendant au Conseil des finances de Sa Majesté contre les capitouls de Toulouse et Étienne Gloton, marchand (1604). — Rôle des frais exposés par Dominique Vivès, député devant la Cour des Aides de Montpellier, pour soutenir le procès intenté par les syndics des collectes de Lomagne et de Pardiac au syndic de la recette d'Armagnac (1605). — Deux autres rôles de dépenses faites par Dominique Vivès, licencié, pour les affaires de la ville et collecte d'Auch (1604-1605). — « Roolle des fraiz, peynes, journées et vaccations exposées par messieurs mᵉˢ Bertrand Lafont et Jean Delom, docteurs et advocatz, et Jean Daignan, consul de la ville d'Aux, aux poursuittes faictes par devant Mᵍʳ le duc d'Espernon, gouverneur, lieutenant general pour Sa Majesté en Guyenne, a l'obtention de deux ordonnances concernant la confirmation des privileges et coustumes de tout temps observées ez nouvelles eslections consulaires » (1629); etc.

CC 46 (Liasse). — 10 pièces, papier.

1641-1684. — Comptes annuels de recettes et dépenses. — Sommes imposées pour l'année 1641 : 15.226 l. 10 s. 10 d. — Frais municipaux et charges ordinaires de la ville : pour une paire d'éperons d'hommage au Roi, comme comte d'Armagnac, 1 l. 10 s.; pour une paire de gants à l'archevêque, seigneur de la moitié de la ville, 1 l. 10 s.; pour le droit de majenque au Roi, 4 l. 10 s.; pour les gages des consuls, 400 l. ; pour la subvention annuelle au collège, 300 l.; pour l'assesseur, 16 l.; pour les huit « armoiries » des consuls, 24 l.; pour leurs huit cierges, lors de la Purification, 11 l.; pour les flambeaux des processions, 76 l. 16 s.; pour les gages des huit gardes, 72 l.; pour les gages des huit « messeguiers », 12 l.; pour les gages du trompette, 8 l. 2 s.; pour les gages du serrurier qui doit mettre et ôter les fers des prisonniers, 3 l.; pour les gages du bourreau, 47 l. 8 s.; aux PP. Cordeliers, pour deux sermons, 9 l.; aux violons, pour jouer aux processions, 3 l.; gages du trésorier, 100 l.; gages du syndic, 50 l.; gages du régent (le reste, jusqu'à concurrence de 100 l., étant en rente constituée), 37 l. 10 s. ; « au campanier, pour sonner pour le pericle » (le tonnerre), 6 l. 15 s.; au sacristain de Sᵗ-Orens, pour l'encens et les cierges fournis par lui lorsque les consuls vont visiter les reliques, le jour de Sᵗ-Jean-Porte-Latine, 1 l. 12 s.; pour l'entretien de la lampe d'argent qui brûle devant l'image de la Vierge, par vœu fait l'an 1631, à cause de la peste, 18 l. 15 s.; « pour ceux qui font la pesche la nuit de la Sᵗ-Jean-Baptiste, suivant les privilèges de la ville, 1 l. 7 s. ». Total des frais municipaux, 1.198 l. 4 s. — Les intérêts à payer, tant courants qu'arriérés (la dette de la communauté s'élevant à 75.946 l. 18 s.) et diverses dépenses faites pour la subsistance des gens de guerre (troupes de M. d'Épernon, cavalerie de Pujols, allant à Galan, etc.), montent à 36.706 l. 12 s. 9 d.

1669. — Recettes, 34.467 l. 14 s. 9 d. — Dépenses, 33.355 l. 13 s. 4 d. Sommes payées à divers créanciers de la communauté (noble Jean de Verduzan, sieur de St-Cricq, cessionnaire de M. de Ste-Gemme; M. de Colomès de Lamothe, habitant de Mirande; M. de Roquebert; M. de La Rivière St Christaud; Mme de Catel; M. de Honderey; M. de Castelvielh; M. de Bédout; Melle de Verdun; noble Frix Dufaur, sieur de Lucante; Melle de Casteljaloux; M. de Falaga; M. de Compaignot; M. de Secousse; le syndic des PP. Jacobins; le syndic des prébendiers de St-Martial; M. de Marmiesse, président au Parlement de Toulouse; M. de Lombrailh, conseiller au Parlement; héritiers de feu Jean Caillon; M. d'Orbessan; Dairenx, trésorier du séminaire, etc.) : 29.376 l. 11 d. — Dépenses diverses : aux sieurs Dumont et Reinaud, maîtres arpenteurs, 100 l.; frais du passage de M. de Saint-Luc, allant aux eaux, poires achetées à son intention, etc, 139 l. 17 s. 6 d.; au sieur Darmaignac, pour éviter le logement des gardes de M. de Saint-Luc, 33 l.; pour l'étape d'une compagnie de la marine pendant deux jours, 113 l.; au sieur Desclaux, prêtre, « pour avoir transcrit les coutumes et privileges de la ville en beau caractere », 10 s.; etc.

1683. — Recettes, 28.945 l. 14 s. 6 d. (afferme des entrées du vin, 330 l.; — des grandes boucheries, 1.500 l.; — des petites boucheries, 350 l.; du poids commun, 150 l.; — du portal dont jouit M. de Boiat, 16 s.; — du portal dont jouit M. de Lalo, 3 l.; — du portal dont jouit M. Falagua, 3 l.; etc.) — Dépenses, 30.623 l. 17. s. 10 d. Part de la ville aux frais de « demolition des maisons pour faire une place devant l'eglise metropolitaine », 222 l. 16 s.; au sieur Courreges, marchand, « pour les deuils que les consuls furent obligés de prendre lors des honneurs funebres de la Reyne », 9 l. 11 s. 3 d.; poudre achetée pour la réception de Mgr. l'archevêque et de Mgr. de Foucault, intendant, 50 l. 10 s.; achat de poires de bonchrétien pour être offertes en présent « a Mgr. l'Intendant et a madame sa femme », 96 l.; « pour le drap rouge pris par le sieur Solirene, pour faire un chaperon pour luy », 8 l. 19 s. 6 d.; au sieur Despiau, pour trois voyages faits à Orbessan, avec notaire et témoins, « pour faire le payement a M. d'Orbessan des sommes en principal », 25 l.; au sieur Tiraquau(?), peintre, « pour les armoiries qu'on donne aux consuls », 12 l.; aux PP. Cordeliers, « pour les messes qu'ils sont obligés de dire », 9 l.; aux quatre prudhommes, « pour avoir vaqué au departement des industries », 16 l.; à Jean Mauran, habitant de Pavie, « pour l'achat de quatre roues pour les couloubrines », 10 l.; à Pierre Dupuy, traceur, « pour les journées employées a la decouverte de la source de la fontaine de Carles, de l'ordre de feu Mgr. l'archeveque », 7 l. 10 s.; aux ouvriers « qui avoient esté mandés pour reparer en diligence le grand chemin de Tholose, vis a vis la metterie du Grison, pour pouvoir faire passer aisement les carrosses pour l'arrivée de Mgr. l'archeveque venant de Paris », 9 l. 16 s.; etc. — Aux créanciers de la communauté (abbé de Thézan, chapelain de Betpouy; prêtres de la chapelle Notre-Dame de Garaison; M. d'Orbessan; chapitre de Sainte-Marie; hôpital Saint-Sébastien; syndic des PP. Jésuites; chapelain du Saint-Sacrement; M. de Lombrail; syndic du séminaire; dames Ursulines; M. de Caillon; M. Daignan du Sendat; abbé de Besmeaux; M. Daspe; hôpital Saint-Jacques; M. d'Ornézan de Castelvieil, etc.), tant en principal qu'en intérêts, 15.048 l. 13 s. 7 d.

1684. — Recettes, 33.144 l. 3 s. 6 d. (remboursements faits par l'extraordinaire des guerres, à cause des rations de fourrage fournies aux compagnies de Miramont, de Rastignac, de Lauzier, des dragons du Languedoc, etc., 2.385 l. 5 s. 10 d.). — Dépenses, 32.803 l. 14 s. 5 d. Dépenses ordinaires : à Deville, peintre, pour les armoiries des consuls, 12 l.; à l'exécuteur de la haute justice, 47 l.; subvention au collège, 300 l., etc.; total : 826 l. 4 s. — Autres dépenses : au sieur Duportal, orfèvre, « pour avoir racomodé la vierge d'argent de l'eglise de St-Orens », 1 l. 10 s.; à M. Duran, architecte, « pour ses peines et vacations employées a examiner les reparations qu'il faloit faire aux chemins et passages sur l'Arçon, a la metterie de la Bordeneuve, de l'Espitalet, au pont de la Trille et a la Raquie », 18 l.; bois, poudre et flambeaux employés pour les feux de joie en l'honneur de la naissance du duc d'Anjou et de la prise de la ville de Luxembourg, 23 l. 15 s. 8 d.; au sieur Raoul, garde de Mgr. l'Intendant, « veneu extraordinairement porter le deslogemant de la compagnie des chevaux du sieur Lauzier, deux louis d'or, et pour la depense qu'il avoit faite chés Picard, hoste de la *Grille*, 40 sols, monte, 24 l.; »; au sieur Cazaux, médecin, « pour tous restes de gages que la communauté luy devoit et pour toutes les pretentions qu'il pouvoit avoir sur elle », 266 l. 15 s. — « Sommes employées a l'occasion des compagnies de cavalerie et des dragons qui ont logé en cette ville par ordre

du Roi », capitaines MM. de Puget, de Miraman, Rastignac, Bonafos, de Lauzier, etc. : 6.826 l. 7 s. — Aux créanciers de la communauté, tant en principal qu'en intérêts, 9.815 l. 9 s. 3 d.; etc.

CC 47 (Liasse). — 13 pièces, papier

1687-1690. — Comptes annuels de recettes et dépenses. — Recettes, 27.200 l. 18 s. — Dépenses, 27.914 l. 9 s. 3 d. Au sieur Raynaud (ou Rioneau), peintre, pour les armoiries des consuls, 15 l.; pour les gages de Jean Biadère, « rebeilhé », suivant les anciennes coutumes, 13 l. 14 s.; au sieur Jean Palanque-Martinat, syndic des pêcheurs, pour le droit de pêche la veille de la Saint-Jean, 1 l. 7 s.; à Marre, orfèvre, pour réparations à la lampe de Sainte-Marie, 8 l.; à M. Cazaux, médecin, pour ses gages d'une année, 200 l.; à M. Bonnemaison, consul, « pour la dresse de deux grands verbeaux de plaintes par luy recües des habitans contre le regiment de Lumbre », 12 l.; à M. Lacroix, avocat, « pour la moitié de deux voyages par luy faitz vers Mgr. de Saint-Ruhe, au camp », 27 l.; pour des poires offertes à l'Intendant, 139 l. 10 s.; pour deux barriques de vin données à l'Intendant, l'une « lorsqu'il passa au camp », l'autre « lorsqu'il vint en cette ville pour faire le departement », 43 l.; « a l'hoste de Mazeres, pour un repas fourni a messieurs les consuls, un de leurs gardes et les affenages de cinq chevaux, le vingt-quatriesme nouvambre où ils feurent saluer Mgr. l'archeveque, a son retour de Bourdeaux », 3 l. 10 s.; etc. — Aux créanciers de la communauté (M. Saint-Pau, chapelain de Bellegarde; le P. Vacquier, supérieur du séminaire; M. Sarniguet, chapelain de la chapelle du Busca; Mme de Laterasse; M. Verdun, trésorier du Chapitre de Sainte-Marie; Laporte, chapelain de Pomeris; dame Antoinette Dufaur, veuve de M. de Maniban; les Ursulines du grand couvent; M. Clément de Labaume, seigneur de Bascous; le président Donneville; M. le comte de Fienne; M. Daignan, sieur du Sendat, cessionnaire de M. d'Ornézan, avec l'assentiment de M. d'Orbessan, son frère, etc.) : 4.772 l. 9 s. 9 d.

1688. — Recettes, 26.886 l. 10 s. 2 d. — Dépenses, 28.268 l. 3 s. 2 d. Au sieur Rioneau, peintre, 12 l.; droit d'assesseur « pour administrer la justice », 16 l.; « pour le sucre qu'il convient d'achepter pour monsieur le president et procureur du Roy », 12 l (*en marge :* rayé); « a M. de Champes, commandant les quatre compaignies du regiment de Sault, qui logeoient dans la presente ville, pour tenir les soldatz dans la discipline militaire et pour les empecher de faire entrer du vin estranger pour tenir des gargotes où les habitans alloient chercher du vin, au prejudice du droit d'entrée, et de tenir des boucheries, au prejudice des fermiers », 100 l.; pour les poires et le vin offerts à l'Intendant, 200 l.; aux sieurs Souquère, maçon, et Lafargue, charpentier, pour des réparations à la maison du bourreau, 10 l. 7 s.; à M. Descat, consul, « pour les fraix de son voyage a Leytoure, aller retirer des mains de M. Sabailhan les ordres de Mgr. de Saint-Ruhe, concernant le desarmement des nouveaux convertis », 2 l. 1 s.; à Barbé, baile, « pour la publication de l'ordre de Mgr. de Saint-Ruhe », mentionné ci-dessus, 15 s. 8 d.; au sieur Pierre Thore, menuisier, « pour une porte double destinée a la tour de la Porte-Neuve», 4 l.; etc.— Aux créanciers de la communauté (dame Brandelise de Maignaut, veuve de M. de Gignan; messire Louis de Luppé; M de Turle; M. d'Ornézan; M. d'Orbessan, etc.): 14.285 l. 19 s. 6 d.

1689. — Recettes, 27.991 l. 7 s. 3 d. — Dépenses, 29.404 l. 3 s. 10 d. A M. Boria, « pour fraix du voyage par luy fait a Bourdeaux, vers Mgr. de Lorge, pour la repartition de la cavalerie du regiment de la Reyne, qui logeoit dans la presente ville », 60 l. : à Jean et Bertrand Lalanne, charpentiers, pour la construction du pont de la porte de St-Pierre, 165 l. ; à Jean Cassaigne dit Peudelebé, « pour les fraix d'un voyage par luy fait vers Mgr. l'Intendant pour recevoir ses ordres concernant les cinq compaignies d'infanterie de cinq regimens diferans qui devoient venir loger dans la presante ville », 3 l.: etc.

1690. — Recettes, 28.979 l. 6 d. — Dépenses, 31.217 l. 10 s. Pour la « cazacque » de l'exécuteur de la haute justice, 11 l. 8 s.; pour l'achat de dix fusils destinés aux soldats de milice que la communauté doit fournir, 120 l.; à M. de Grisilhamont, commissaire des guerres, pour son ustensile de trois mois, 270 l.; à M. le chevalier d'Arques, lieutenant-colonel du régiment des milices de Caixon, pour le prix de diverses fournitures, 92 l. 10 s.; au sieur Daubas, hôte, pour les dépenses faites par quelques soldats du régiment d'Aubepeire, 5 l.; « pour les cierges donnés a la chapelle de la Conception de la Vierge, pour implorer son secours et afin d'obtenir le beau temps par son intercession, et encore pour payer les hommes qui devoient porter l'image de la Ste-Vierge

dans une procession generale par la ville », 5 l. 15 s.; au sieur Joseph Saint-Arroman, « pour faire un voyage a Montauban aporter une lettre de messieurs les consuls a Mgr. l'Intendant pour le prier d'obtenir le deslogement de la compagnie de Dumoulin du regiment de dragons du Bruilh », 5 l.; à Dauxion, architecte, « pour les reparations par luy faites aux piliers de la grande place », 12 l.; pour « capturer » les soldats de milice, 9 l.; aux sieurs Molas, Delon et Escuilhès, marchands, « pour la valleur de la poudre, bale et autres choses prinses dans leurs boutiques le 21e aoust 1690, lors de l'espouvante arrivée dans ceste ville », 87 l. 13 s.; etc.

CC 58 (liasse). — 11 pièces, papier.

1691-1694. — Comptes annuels de recettes et dépenses. — Recettes, 41.008 l. 12 s. 5 d. — Dépenses, 41.774 l. 19 s. 8 d. « Pour les gaiges de l'année derniere et courante atribués a l'ofice de procureur syndic », 450 l. ; « pour les gaiges de l'année derniere et courante atribués a l'ofice de secretaire, conformement a ses provisions », 350 l.; aux soldats de milice du régiment de Caixon, pour leurs deux sols par jour, 90 l. 5 s.; à MM. de Rochefort et de Bailly, commissaires des guerres, 1.088 l.; au sieur Auxion, architecte, pour le prix de « la grande porte neuve », 100 l.; à M. de Bière, député vers M. de Crillon, pour obtenir le délogement des trois compagnies du régiment de Berrue (?), 42 l.; au sieur d'Encouton, consul, pour avoir conduit à Saint-Antonin et à Caussade les soldats de milice, 60 l.; pour des réparations à la tour et a la porte du Caillau, 31 l.; frais du feu de joie en l'honneur de la prise de Mons, 10 l. 16 s. 6 d.; au sieur Gènevois, menuisier, « pour avoir accomodé la limande des archives de la maison de ville », 10 l. 19 s.

1692. — Recettes, 35.224 l. 2 s. 5 d. — Dépenses, 35.488 l. 15 s. 4 d. « Aux prudhomes qui ont travaillé a la faction du compoix cabalistique », 180 l.; à M. le curé de Saint-Orens, suivant deux quittances de M. le baron de Meilhan et de M. Daspe, 270 l.; à M. Bernard de Seissan, sieur de Marignan, créancier de la communauté, 408 l.; à M. l'abbé de Faget, à M. Bonnemaison, conseiller, et au sieur Baron, bourgeois, pour vente de douze douzaines de poires offertes à M. le marquis de Crillon, à M. d'Herbigny, Intendant, et à M. Musnier, son secrétaire, 113 l.; frais du voyage fait à Toulouse par M. de Mariol, « pour porter sa plainte au Parlement de ce que M. le Juge-Mage avoit brizé les prisons de l'hostel de ville, arraché la livrée consulaire au sieur Mariol et enlevé d'authorité la famme du concierge du Senechal, mise en prison par le sieur Derey », 100 l.; « au soneur de cloches de Saint-Orens pour la sonnerie pendant l'octave que la figeure de la Vierge fut expozée », 1 l. 10 s.; gratification au maréchal des logis de la compagnie de Vendeuilh, du régiment de Bachevillier, 10 l.; frais du feu de joie pour la prise de Namur, 6 l. 4 s.; etc.

1693. — Dépenses, 24.968 l. 9 d. Au sieur Landrigue, procureur du Roi, pour ses gages, 225 l.; aux sieurs Duran et Biamouret, pour la réparation de la Pousterle, 300 l.; au sieur Lalanne, charpentier, qui a « racomodé l'escurie du prieuré Saint-Orens, pour y mettre les chevaux de la compagnie de M. de Cartils », 12 l. 5 s.; au sieur Gènevois, menuisier, « pour un cheval de bois que la communauté a esté obligée de fournir au regimant des milices de Castan », 4 l. 10 s.; etc.

1694. — Recettes, 38.239 l. 2 s.— Dépenses, 38.337 l. 6 s. 10 d. Pour les intérêts, pendant 7 mois et 8 jours, de la somme de 19.800 l. empruntée au clergé pour l'acquisition de la mairie, 718 l. 15 s.; réparations à la Porte-Neuve, « pour empecher que les pauvres n'entrassent point dans la ville », 6 l. 10 s.; à Mlle Daurio, « pour l'imprimerie de 200 exemplaires de l'ordonnance de police generalle du 25e mai de la dite année », 15 l.; réparation du « chemin du coté de la croix d'Engachies, pour l'arrivée du seigneur archevesque », 1 l.; à François Bérot, hôte du *logis de la Grille*, « pour gratification et dedommagement de l'ecurie où sont les chevaux de la compagnie colonelle du regiment de Vienne », 9 l.; au sieur Calac, directeur de la distribution des lettres de la messagerie d'Auch a Tholose », 11 l. 17 s.; etc.

CC 59 (liasse). — 12 pièces, papier.

1695-1697. — Comptes annuels de recettes et dépenses. — Recettes, 36.495 l. 2 s. 4 d. — Dépenses, 36.277 l. 1 s. « Le 15 mars, le sieur maire auroit receu ordre de M. de Crilhon pour faire detacher des bourgeois par pelotons pour atraper trois galeriens turcs quy s'estoient esvadés, et auroit esté envoyé cinq troupes d'habitans et a chacun des dits pelotons a esté donné, pour boire, 18 sols, qui revient a 4 l. 10 s. »; « pour un carcan avec un cadenas fait par

ordre des sieurs maire et consuls », 15 s.; pour dix douzaines de poires de bon-chrétien destinées à l'Intendant, 60 l.; etc.

1696. — Recettes, 35.641 l. 11 s. 4 d. — Dépenses, 33.878 l. 2 s. 7 d. Pour l'exécuteur de la haute justice, 47 l. (*en marge* : rayé pour n'y en avoir depuis deux années); à M. Estebenet, médecin, 200 l.; au sieur Rioneau, « maistre doreur », pour les armoiries des consuls, 12 l.; au sieur Corrèges, marchand, pour les casaques des quatre gardes et du trompette de la ville, 135 l.; etc.

1697. — Recettes, 34.139 l. 2 s. 1 d. — Dépenses : aux consuls, la somme qui leur est allouée par arrêt du Conseil, 200 l.; frais des réjouissances publiques à l'occasion de la prise d'Ath et de Barcelone, et de la signature de la paix, 117 l.; pour la réparation de diverses écuries destinées aux chevaux du régiment de Le Gall, 3 l. 19 s.; « pour des flambeaux prins le jour de l'arrivée du regiment de Vienne en cette ville pour aller en Catalogne, y ayant eu la nuit du desordre; le sieur de Solle ayant esté obligé de descendre a *la Grilhe* a dix heures de la nuit trouver le sieur Bailli, commissaire, et de là chez M. de Bascous où estoient les officiers du dit regiment et encore le jour que le regiment de Le Gall arriva, le dit sieur de Solle feut obligé de sortir la nuit pour apaiser divers desordres », 3 l. 18 s.; etc.

CC 50 (Liasse). — 15 pièces, papier.

1698-1701. — Comptes annuels de recettes et dépenses. — Recettes, 24.395 l. 3 s. 1 d. — Dépenses, 23.046 l. 4 s. 3 d. Au sieur Duran, m^e^ architecte, pour des réparations au pont du Caillau, 3 l. 12 s.; au sieur Doat, marchand, « pour deux flambeaux prins dans sa boutique, le 30 septembre 1698, pour aller au devant de M. l'Intendant quy arriva de nuit », 8 l. 2 s.; « pour cinq canes de cadis bleu et jaune pour faire la cazaque de l'executeur de la haute justice », 7 l. 2 s.; à Jean Froment, hôte, pour une « collation qu'il donna a Mgr l'Intendant et a ses domestiques, le 30 septembre 1698, qu'il arriva en cette ville », 4 l.; à Antoinette Lasmésas, « pour la valeur d'une couette, cuissin (coussin) et couverte qu'elle a delivré a l'executeur de la haute justice de cette ville », 6 l.; à Joseph Boubée, potier, pour vaisselle de terre qu'il a fournie aux casernes, 16 l. 9 s. 10 d.; pour les honneurs funèbres rendus à feu M. de Vivès, maire, 74 l. 4 s.; etc.

1699. — Recettes, 17.838 l. 2 s. 7 d. — Dépenses, 16.834 l. 8 s. 4 d. Pour l'intérêt de la somme de 26.400 l. empruntée pour l'achat de la mairie, 1.320 l.; gages de l'exécuteur de la haute justice, « 70 l. 10 s., sçavoir : 23 l. 10 s. pour les six mois passés qu'il a esté establi en cette ville et 47 l. pour l'année courante »; au sieur Estebenet, médecin, pour ses gages, 120 l. ; au sieur Cézar, aide-major du régiment de Le Gall, 418 l. 16 s.; pour divers travaux exécutés sur la place de l'église, 230 l. 3 s.; pour des réparations au pont-levis de la Treille « qui estoit en sy mauvais estat qu'il n'estoit pas possible d'y passer a cheval sans un danger quasy evident de se casser le col », 2 l. 2 s.; au sieur Doat, marchand, « pour quatre flambeaux de cire jaune pesant quatorze livres et un quart fournis aux quatre consuls pour aller a l'extremité de la juridiction au devant de Mgr. de La Houssaye, Intendant, qui vint juger les bandis de Luchon, le 18 février 1699 », 8 l. 11 s.; à Manautet, portier de la Treille, « pour avoir vuidé et nettoyé la fontaine de Cent Arbes, au fond des ormeaux de la Trille », 1 l.; aux quatre valets de ville, « pour avoir reparé en plusieurs endroits le chemin de Tholose, depuis les *Ladres* jusques a la croix d'Engaichies », 1 l.; à des brassiers du Caillau et aux quatre valets de ville « pour avoir accomodé et reparé le chemin vis a vis l'Oratoire de Vic et au dessus du logis des *Trois-Cyprès*, afin que le carrosse de Mgr. l'archeveque, revenant de Mazeres, peut y passer », 18 s.; etc.

1700. — Recettes, 31.901 l. 15 s. 1 d. — Dépenses, 30.446 l. 1 s. 11 d. Au sieur Aymar, « pour la voiture du coche de cette ville a Tolose », 350 l.; pour la réparation des pavés, 250 l.; « au rebeillé », suivant les anciennes coutumes, 6 l.; aux sieurs Molas et Molières, marchands, « pour un devant d'autel pour Notre-Dame de la Conception de Saint-Orens, et pour les cierges et flambeaux qui ont eté donnés a la dite chapelle, pour le vœu fait par les habitans », 57 l. 18 s. 6 d.; etc.

1701. — Recettes, 22.284 l. 17 s. 11 d. — Dépenses, 20.285 l. 13 s. 9 d. Dépenses faites à l'occasion de l'arrivée de nosseigneurs les Princes, 1.678 l. 8 s. 5 d.; pour une barrique de vin achetée à Melle de Branet, destinée à Mgr. l'Intendant, 25 l.; au sieur Duran, maçon, « pour avoir reparé la fontaine de Juilhan qui estoit entierement demolie, en sorte que les petits enfans y tomboient souvant, aussy bien que toutte sorte de bettes », 45 l.; pour faire réparer la maison de l'exécuteur « quy estoit entierement delabrée »

5 l. 10 s.; pour la casaque du dit exécuteur, 15 l. 7 s. 6 d.; au sieur Vivès, charpentier, « pour avoir fait le portant de la Vierge de l'eglise Sainte-Marie », 2 l.; au sieur Aimar, « maitre de coche », pour avoir transporté à Toulouse un Irlandais qui était à l'hôpital, 4 l.; au sieur Trémoulet, « pour avoir pavé le dessous du portal de Saint-Sabastien », 6 l. 12 s.; au sieur Guiraud Pech, pâtissier, « pour la depense quy feut faite le soir de carnaval, jour de l'arrivée de nosseigneurs les Princes », 18 l. 8 s.; à Antoinette Lasmésas, « pour une couette aplumée et une couverte bleue, le tout ayant esté achepté pour servir de couche a l'executeur de la haute justice », 11 l.; « pour deux douzaines de poires données a M. de Haumont, senechal et gouverneur, lorsque messieurs les maire et consuls luy presenterent les clefs de la ville en la dite qualité, ce quy feut fait et executé par ordre de Mgr l'Intendant », 15 l.; etc.

CC 51 Liasse. 13 pièces, papier.

1702-1704. — Comptes annuels de recettes et dépenses. — Recettes, 23.622 l. 4 s. 4 d. — Dépenses, 21.586 l. 5 d. Au sieur Rioneau, « pour avoir peint les armoiries de la ville pour les sieurs maire et consuls », 12 l.; au sieur Estebenet, médecin, « ledit Estebenet n'ayant pas gaigné la somme entiere de 120 livres pour luy imposée, ayant quitté la ville a la fin du mois de septambre », 89 l.; dépenses diverses pour la réception de Mgr Legendre, Intendant, 90 l. 8 s.; aux sieurs Calac et Sarda, directeurs de la poste, pour port de lettres, 10 l. 17 s ; à Jean Bruel, exécuteur de la haute justice, « pour le recurement du canal de la ville, a la rue ditte *darrè l'escolle* », 4 l.; à divers créanciers de la communauté, 2.132 l. 12 s. 5 d.; etc.

1703. — Recettes, 24.037 l. 2 s. 8 d. — Dépenses, 21.806 l. 10 s. 3 d. Pour l'extinction du droit de banvin, 311 l. 2 s.; au sieur Biamorct, maçon, « pour des reparations par luy faittes aux murailles de la ville, près de la maison du salpetrier », 21 l.; au sieur Abadie, marchand, pour trois paires de balances à l'usage des boucheries, 32 l. 14 s.; pour « la capture et l'enrollement de huit soldats de milice », 173 l. 11 s. 9 d.; à M. de Richemont, « afin de le rendre favorable a la communauté, pour la reception des soldats de milice », 60 l.; dépenses diverses à l'occasion des désordres commis par les soldats du régiment de Monluc qui séjournèrent six mois, 96 l. 2 s.; poires et vin pour l'Intendant, 209 l. 10 s.; aux gardes et à Barciet, trompette, pour être allés à la chasse du loup, 1 l. 18 s.; etc.

1704. — Recettes, 24.799 l. 2 s. 2 d. — Dépenses, 23.052 l. 17 s. 7 d. Pour les gages attribués aux deux offices d'auditeurs de comptes de la communauté, 231 l. 17 s. 2 d.; au sieur Bérot, hôte de la *Grille*, « pour la depanse par luy fournie a monsieur Vitry, capitaine, quy resta en cette ville pour recevoir les recrues de milice », 60 l.; pour divers feux de joie (en l'honneur de la prise de Suze, de la naissance du duc de Bretagne, etc.), 261 l. 18 s.; etc.

CC 52 Liasse. 11 pièces, papier.

1706-1708. — Comptes annuels de recettes et dépenses. — Recettes, 28.066 l. 10 s. 7 d. — Dépenses, 26.155 l. 17 s. 10 d. Au sieur Rioneau, « pour avoir peint les armoiries de la ville pour le jour de la Feste-Dieu », 12 l.; réparations àl'hôtel de ville, 474 l.; frais divers de patrouilles « pour la seureté des habitans et pour empecher les desordres que commettoient les regimens de Biron-Cavalerie et de Noé, sans que les officiers qui commandoient vouleussent les apaiser », 32 l.; « Mgr de Maupeou, archeveque d'Auch, venant pour la premiere fois en cette ville, messieurs les consuls ne pouvoient luy aller au devant, pour estre occupés au campement de l'armée du Roy d'Espagne, prierent le sieur Vidailhan d'aller a Gimont l'informer des excuses que les sieurs consuls et habitans avoient pour ne luy rendre pas les honneurs a luy deus et sçavoir de luy de quelle maniere il vouloit estre receu, lequel sieur Vidailhan ayant couché au dit Gimont, il y depensa 35 solz »; au sieur Jacob [Smetz], peintre, « pour avoir peint les armoiries du dit seigneur et au dessous celles de la ville, qui feurent attachées a la Porte-Neuve, le jour de son entrée », 6 l.; « au sieur François [Daurio], libraire, pour avoir relié et couvert de parchemin les 8 rosles de la taille et le journal de la recette et depanse », 3 l.; à M. de Solle, maire, « pour la valeur d'une barrique de vin, tenant environ 4 pipots, qu'il fournit a Mgr l'Intendant lorsqu'il vint faire le departement des tailles », 40 l.; « pour faire caserner les milices d'Armaignac, Loumaigne, Lectoure et Astarac, assamblées en cette ville sur les ordres de Mgr l'Intendant, pour estre remises aux officiers du regiment des fusiliers servant en Italie et qui estoient en quartiers en cette ville; pour faire pareillement caserner toutes

les milices du Languedoc qui passerent en cette ville pour aller recruter l'armée de notre roy en Espagne », 179 l. 14 s.; pour « la reception du roy d'Espagne lorsqu'il passa en cette ville, après la levée du siege de Barcelone », 192 l. 17 s. 6 d.; « pour le campement de 30 bataillons de l'armée du Roy, qui camperent sous les ormeaux de la Treille », 378 l. 15 s. 1 d.; etc.

1707. — Recettes, 27.498 l. 13 s. — Dépenses, 25.612 l. 3 s. 6 d. Pour dix soldats de milice que la communauté doit fournir, 305 l.; dépenses « a l'occasion de l'incendie qui arriva près l'hospital St-Sebastien », 8 l. 10 s.; pour des charrettes fournies à divers régiments (de Lombardie, Château-Tortone, Château-Navarre, de Naples, de Savoie, de Carracciola, Royal-Artillerie, de Mendossa, etc.), 433 l.; au sieur Rey, tapissier, « pour avoir brodé le banc de messieurs les consuls », 25 l.; pour plusieurs feux de joie en l'honneur de la naissance du prince des Asturies et de la victoire d'Almanza, 40 l.; au sieur Menet, sculpteur, « pour le christ en carton de la maison de ville », 12 l.; etc.

1708. — Recettes, 24.675 l. 17 s. 8 d. — Dépenses, 23.019 l. 15 s. 8 d. Pour le feu de joie en l'honneur de la prise de Tortose, 14 l. 14 s.; « au sieur Marre orphevre, pour avoir racomodé la lampe quy brusle incessament devant l'image de la Vierge, au grand autel de l'eglise metropolitaine de cette ville, suivant le vœu fait par la communauté », 16 l.; « pour avoir fait blanchir les murailles et quareller la seule chambre quy est dans l'hostel de ville, fait garnir huit panneaux de vitre et la croisée de fil de rechal pour la conservation des vitres, fait dresser un tribunal ou siege de la hauteur de quatre pans où est le siege du maire et des consuls et des principaux bourgeois, garny de drap bleu avec les armes de la ville en trois endroits a fleurs de lys, les bras du siege du maire dorés, et par dessus un grand cadre en menuiserie, doré avec un crucifix sur un fonds de velours, couronné des armes de la ville », 236 l. 9 s. 9 d.; etc.

CC 53 (Liasse). — 13 pièces, papier.

1709-1713. — Comptes annuels de recettes et dépenses. — Recettes, 26 102 l. 11 s. 11 d. — Dépenses, 26.551 l. 2 s. 9 d. Pour l'office de premier consul perpétuel, 493 l.; pour l'office de subdélégué de l'Élection d'Armagnac, 90 l. 10 s.; dépenses extraordinaires faites à l'occasion du passage des troupes d'Espagne et autres, 1.835 l. 3 s. 6 d.; au sieur Duprat, imprimeur, « pour avoir rellié les roles des tailles », 2 l. 4 s. 6 d.; dépenses faites par les sieurs Agasson, Duprada et Lafargue, bourgeois de Barran, commissaires nommés par la communauté pour la vérification des dégâts causés par le froid, 54 l. 15 s.; aux gardes qui ont veillé aux portes de la ville « pour empecher l'entrée des pauvres estrangers », 72 l. 10 s.; au sieur Destadens, imprimeur, « pour avoir fourni un tarif du prix du pain », 10 l.; à Bertrand Lalanne, charpentier, « pour la construction de la place du Caillau, » 270 l.; etc.

1710. — Recettes, 24.832 l. 13 s. 11 d. — Dépenses, 23.050 l. 14 s. 5 d. « Fait depense de la somme de 10 livres payée a M. Castera, avocat, et par luy avancée pour faire la porte de la prison de l'hostel de ville; ce qui donna lieu a cette depense est que le nommé Peyrot, ayant vollé du blé au dit sieur Castera et ayant esté reconnu coupable, le dit sieur Castera voulleut absolument qu'il fut mis dans la prison de l'hostel de ville, craignant qu'il seroit eslargi dans les autres, et comme la porte de la dite prison n'estoit pas en estat, il falleut la faire reparer, de quoy le dit sieur Castera parla meme a Mgr. l'archeveque et fit l'avance des fraix »; au sieur Trémoulet, paveur, « pour la reparation du pavé de la Rayrie, lors de la procession des Penitens Blancs, le 20 septembre 1710 », 3 l. 14 s. 8 d.; « au sieur Jacob Smets, peintre, pour le tableau qui se fait annuellement pour l'ornement de l'hostel de ville, 40 l. »; « pour une empreinte aux armes de la ville, faite par Pujol, graveur, pour marquer tous les pots et bouteilles de ceux qui detailloient du vin », 1 l.; frais de séjour des troupes (régiments de Vignaux, de Labour, Royal-Artillerie, du Maine, de Courtebonne-Dragons, de Berwick, de Laonois, de Valence, de Bourg, de Blaisois, de Périgord, etc.), 1.835 l. 3 s. 6 d.; etc.

1711. — Recettes, 26.295 l. 2 d. — Dépenses, 24.749 l. 1 d. Au sieur Duprat, pour avoir imprimé vingt exemplaires de l'arrêt du Parlement de Toulouse relatif aux vignes, 1 l. 10 s.; au sieur Rey, tapissier, « pour huit cannes de tapisserie pour la chapelle de Nostre-Dame de la Conception de l'eglise de St-Orens, de laquelle la communauté trouva a propos de faire presant a la dite chapelle », 43 l. 16 s. 6 d.; au sieur Destadens, pour avoir imprimé une ordonnance de police, 8 l.; pour le feu de joie en l'honneur de la victoire de Saragosse, 13 l.

2 s. ; flambeaux pour les honneurs funèbres de M. le Dauphin, 76 l. 2 s. ; au sieur Delort, hôte du *Chapeau Rouge*, pour louage de chevaux fournis à une compagnie du régiment de Parabère « qui feut arrettée en cette ville par les inondations, » 6 l. ; frais de messagers « qu'il faleut envoyer aux maires et consuls de Vic et Mirande pour faire renvoyer les chevaux que les officiers, tant françois que milanois et espagnolz, prenoient, en vertu de l'ordre de M. le gouverneur », 40 l. ; au sieur Trémoulet, pour la démolition de « la tour du pourtanet de Juillan », 40 l. ; au sieur Delort, hôte du *Lion d'Or*, pour « depence fournie par luy a des gens quy ont travaillé pour les affaires de la communauté, le jour de la Nativité de la Vierge », 5 l, ; etc.

1712. — État des sommes à imposer l'année courante 1712, 23.229 l. 14 s. 3 d. — Dépenses : pour le payement du droit de nouvel acquêt, 201 l. 16. ; « plus sera imposée la somme de 120 l. pour la part de celle de 25.000 l. ordonnée estre levée pour le restablissement du pont de Millau des Costes d'Entraygues » ; etc.

1713. — Recettes, 31.726 l. 13 s. 2 d. — Dépenses, 29.489 l. 8 s. 9 d. Somme donnée aux « dizeniers, le jour que la premiere pierre fut jettée pour la construction de l'hopital Saint-Augustin », 2 l. 10 s. ; dépenses à l'occasion de l'arrivée du régiment de Poyanne-Infanterie, 21 l. 19 s. ; au sieur Jacob Smets, « pour les portraits de MM. les maire et consuls, qui se font annuellement », 40 l. ; au sieur Destadens, pour impression de trois cents exemplaires du tarif du pain, 15 l. ; réparations à la maison de l'exécuteur, 30 l. 2 s. ; etc.

[illegible] 17 [illegible], papier.

1714-1730. — Comptes annuels de recettes et dépenses. Recettes, 29.287 l. 12 s. 3 d. — Dépenses, 26.628 l. 16 s. 11 d. Au sieur Irénée David, pour l'entretien de la fontaine de Saint-Pierre, 15 l. ; au sieur Gauran, maire, pour le voyage qu'il a fait à Montauban « pour aller saluer M. de Langeois arrivé au dit Montauban pour la premiere fois en qualité d'Intendant », 60 l. ; dépenses diverses « a l'occasion de trois bataillons du regiment de la Reine qui ont passé dans cette ville, avec sejour », 15 l. 10 s. ; pour des poires offertes à la reine d'Espagne et à l'Intendant, 372 l. 18 s. 9 d. ; pour du vin destiné à la table de l'Intendant, 91 l. 5 s. ; flambeaux « pour acompaigner messieurs les consuls, la nuit de Noël, allant a Sainte-Marie », 10 l. ; cire dépensée à l'occasion de la procession « faite a cause de la gresle, le jour de la Visitation de Notre-Dame », 17 l. 1 s. 6 d. ; à M. Jacob Smets, peintre, « pour les armes de la ville », 12 l. ; pour le tableau de la maison de ville, 40 l. ; flambeau « pour acompaigner M. l'Intendant se retirant de chez Madame de la Tour », 3 l. ; « pour les reparations qui ont esté faittes aux portes de la Trille, Saint-Pierre et Caillau qui restoient la nuit ouvertes pour ne pouvoir estre fermées, ce qui causoit des ravages aux jardins et aux vignes, lesquelles reparations ont esté faittes sur les plaintes des habitans », 17 l. 5 s. ; etc.

1715. — Montant de l'imposition, 27.171 l. 3 s. 6 d. — Sommes dues à la communauté, par divers particuliers (grandes et petites boucheries ; bois de la ville ; poids commun ; locaux communaux loués, etc.) 1.114 l. 7 s. — Dépenses : à Duprat, imprimeur, « pour 100 exemplaires de l'arret du Parlement de Toulouse qui regle et taxe les journées des travailleurs et vignerons », 6 l. ; chaux, sable, tuiles pour la réparation de la maison de l'exécuteur, 2 l. 6 s. ; pour orner les portes de la ville et de l'archevêché, lors de l'arrivée de Mgr. l'archevêque, 20 l. 3 s. ; etc.

1723. — Recettes, 22.242 l. 8 s. : entrées du vin, 1.430 l. ; grandes et petites boucheries, 580 l. ; bois de la ville, 51 l. ; poids commun, 60 l. ; pour l'office de garde-scel uni à la communauté, 48 l. ; autres revenus patrimoniaux, 52 l. ; vente d'ormeaux de la Porte-Neuve, 120 l. ; etc. — Dépenses, 21.549 l. 16 s. 5 d.

1724. — Recettes, 20.957 l. 6 s. 6 d. — Dépenses, 20.128 l. Réparation des rues et halles, 384 l. 4 s. ; cire « extraordinairement fournie, », 159 l. 2 s. ; dépenses indispensables (non détaillées), 276 l. 3 s. 8 d. ; etc.

1725. — État des sommes à imposer dans la ville d'Auch l'année courante 1725 : pour la part que la communauté doit supporter de la dépense de six pépinières royales établies dans la Généralité d'Auch, 191 l. 7 s. 6 d. ; pour le loyer de la maison appelée la *Santète* appartenant à M. Dufaur, chanoine de St-Orens, qui a été prise par ordre de l'Intendant pour loger la brigade de maréchaussée, 100 l. ; etc.

1730. — Recettes, 23.497 l. 18 s. 3 d. — Dépenses, 22.945 l. 6 s. 2 d.

CC 35 (Liasse). — 25 pièces, papier.

1731-1781. — Comptes annuels de recettes et dépenses des rentes et revenus patrimoniaux de la ville d'Auch, l'année 1731. — Dépenses : au sieur Souquère, maçon, « pour avoir agrandi la porte de Julhan où les charrettes ne pouvoient passer sans se briser », 46 l. 14 s. ; au même, « pour avoir fermé les abrevoirs de St-Pierre, afin d'empecher l'entrée du vin estranger », 13 l. 5 s. ; aux sieurs Narbonne et Bordel, « poitiers de terre », pour fournitures faites pour la réparation de la fontaine de St-Pierre, 246 l. ; aux sieurs Delort, hôte du *Lion d'Or*, et autre Delort, hôte du *Chapeau-Rouge*, pour le transport à Pau des officiers et des équipages de M. de Pomereu, Intendant, 98 l. ; etc.

1737. — Recettes, 21.005 l. 15 s. 4 d. ; dépenses, 19.794 l. 6 s. 9 d.

1738. — Recettes, 19.408 l. 8 s. 4 d. ; dépenses, 17.937 l. 17 s. 8 d.

1739. — Recettes, 20.331 l. 2 s. 4 d. ; dépenses, 20.150 l. 11 s.

1749. — Recettes, 18.473 l. 11 s. — Dépenses, 18.578 l. 15 s. 4 d. Pour le porteur d'Auch à Fleurance, 40 l. ; au sieur Molière, pour le loyer de la caserne de maréchaussée, 40 l. ; au sieur Vinsac, garde-bois, 30 l. ; « pour les armoiries de M. Gellotte, consul », 3 l. ; pour les gardes des consuls, 80 l. ; pour le loyer de la maison du trompette et pour ses gages, 100 l. ; « a messieurs les consuls pour leur droit de peche a eux accordée la veille de St-Jean », 1 l. 7 s. ; pour les quatre valets de ville, 40 l. ; etc.

1755. — Recettes, 19.289 l. 5 s. 2 d. — Dépenses, 19.354 l. 12 s. 5 d.

1758. — Compte de recette et dépense que rend le sieur Derey, bourgeois et collecteur de la ville d'Auch, à cause de la levée de 4.000 livres réimposées la dite année sur les rôles des tailles : au sieur Roux, marchand, « pour achat de toiles, napes et servietes pour l'Intendance », 1.200 l. 2 s. 3 d. ; cire fournie pour la table de Mgr. le maréchal de Richelieu, 765 l. ; au sieur Martin, marchand, pour des bougies de table fournies à l'Intendant, 218 l. 10 s. ; etc.

1762. — Recettes, 21.330 l. — Dépenses, 21.661 l. 18 s. 7 d. Pour l'entretien des lanternes publiques, 1.725 l. 5 s. ; à M. Bourgeois, sous-ingénieur, « pour son remboursement de pareille somme par luy avancée à l'occasion de différents plans par luy faits pour la ville », 29 l. ; au sieur Jaybert, chaudronnier, pour réparations à la batterie de cuisine de l'Intendance », 27 l. ; « pour la batisse à faire à la Porte-Neuve, près le nouveau bâtiment et maison de M. Larroque », 800 l. ; etc.

1768-1769. — « Bref état de la recette et dépense faite par le receveur syndic de la ville d'Auch » (décembre 1768, août 1769).

1769. — Pour la « régence » payée au collège royal, 300 l. ; loyer de la maison de M. de Jussan, qui sert pour partie de l'Intendance, 500 l. ; gages du messager d'Auch à Lectoure, 40 l. ; pour le port de robe de MM. les maire et échevins, 250 l. ; gages de l'exécuteur de la haute justice, 150 l. : loyer d'une glacière, 100 l. ; logement fourni à M. le comte de Lanouë, commandant du bataillon réformé fixé dans cette ville par ordre du Roy, 240 l. ; logement fourni à M. Lébé-Touade, officier invalide, 96 l. ; « fossez et extirpement de vacants du bois d'Auch pour y semer du gland », 600 l. — Montant des charges, tant ordinaires qu'extraordinaires, 11.046 l. 19 s. 2 d. — Montant des revenus patrimoniaux, 4.652 l.

1781. — Montant des sommes à imposer, 28.806 l. 1 s. 8 d.

CC 36 (Liasse). — 19 pièces, parchemin.

1296-1343. — Quittances. — Deux quittances : l'une de Bernard VI, comte d'Armagnac, en faveur de Samuel, Juif habitant d'Auch, de la somme de 20.000 sols morlaas que les habitants sont tenus de payer tous les ans au dit comte et qu'il entend être payée pour cette année au dit Samuel (latin; 1296) ; — l'autre de Samuel en faveur des habitants d'Auch, pour une somme de 1.300 sols (lat. ; 1297) — Vérification des patentes du Roi au sujet de la quittance de deux mille et quelques livres qu'il avait donnée aux consuls d'Auch (faite par Raynaud Dunac, garde-sceau; lat. ; 1299) — Quittance de Bertrand de Podastron, écuyer, et d'Olivier, sieur de Montégut, son fils, de la somme de 1.000 sols à eux payée par Jean de Saint-Hiors et Exupère de Verdagnan, pour les dégâts commis par certains particuliers du « parsan » de St-Orens au moulin que le dit sieur de Podastron possède sur le ruisseau de l'Arson (lat. ; 1308) — Quittance de Me Jourdain, neveu de Fort-Sans de la Roche, consul d'Auch, de la somme de 10 l. tournois pour ses vacations (lat. ; 1327) — Quittance de Me Jourdain Duchesne en faveur des consuls d'Auch (lat. ; 1336) — Quittance de Me Bernard de Serris

notaire de Toulouse, en faveur des consuls d'Auch, pour payement des peines et vacations exposées en certaine instance, ainsi que pour les dépens et frais des exécutions (lat.; 1339) — Quittance de Mᵉ Jacques de Florence, notaire de Toulouse, en faveur d'Arnaud de Cossio et de Guillaume de Belestar, consul d'Auch, de quatre quarterons de froment pour des actes et écritures par eux passés (lat. ; 1336) — Quittance de Mᵉ Arnaud de Sainte-Gavelle, notaire, pour tout ce qui lui était dû en raison de ses vacations et écritures (lat. ; 1336) — Quittance d'Henry d'Altor pour la somme de 20 s. toulousains qui lui ont été payés par les consuls d'Auch pour ses vacations exposées en la cour du sénéchal de Toulouse (lat.; 1336) — Quittance de Mᵉ Pierre Cicardi et de son associé en faveur des consuls, de 8 l. 18 s. tournois, pour certains actes et écritures (lat. ; 1336) — Quittance de Mᵉ Hugues Salis, notaire de Toulouse, pour la somme de 60 s. tournois (lat. ; 1340) — Quittance de 100 l. parisis d'André de Pistous, official d'Auch, en faveur des consuls, pour les frais de la confirmation du *fait de Saint-Martin* (lat.) — Quittance de Mᵉ Jacques de Florence, greffier de la cour des appellations des causes criminelles de Toulouse, de la somme de 20 sols à lui due par les habitants d'Auch pour certaines écritures (lat.; 1340) — Quittance d'Aimery de Montmajot, trésorier du comte d'Armagnac, pour une somme de 200 l. tournois reçue des consuls d'Auch (lat.; 1340). — Quittances de trois avocats de Toulouse en faveur des consuls d'Auch (lat. ; 1340). — Quittance de 15 l. de Mᵉ Jacques de Nogaret, notaire de l'Isle d'Albigeois, pour ses vacations en l'affaire d'opposition de la sauvegarde du Roy, donnée aux consuls d'Auch (lat. ; 1340) — Quittance de Guillaume de Cairolis, greffier de la cour des appellations de l'archevêché de Toulouse, en faveur des consuls d'Auch (lat. ; 1340) — Quittance de 8 sols tournois de Jean Patuau, notaire de Toulouse, pour ses vacations au procès entre les consuls d'Auch et les prédicateurs de Toulouse (lat. ; 1343).

CC 57 (Liasse). — 9 pièces, parchemin ; 7 pièces, papier. — 1 sceau.

1345-1439. — Quittances. — Quittance de Mᵉ Guillaume Capéran en faveur des consuls d'Auch pour payement de ses peines et vacations (lat. ; 1345) — Quittance de Jean Iᵉʳ, comte d'Armagnac, de la somme de 3.000 deniers d'or en faveur des consuls d'Auch (lat.; 1359) — Lettres du même portant quittance de 800 florins d'or sur la somme de 3.200 florins à lui accordée par les habitants d'Auch à raison de 4 florins par feu pour le mariage de sa fille, Marthe d'Armagnac (lat. ; 1371) — Quittance de Guilhem-Arnaud de Matha, trésorier du vicomte de Fezensaguet, de la somme de 300 florins d'or (lat. ; 1375) — Lettres de quittance de Jean II, comte d'Armagnac, de la somme de 11.486 florins, payée par les consuls d'Auch pour l'aide de la dot de sa sœur la duchesse de Berry, pour la dot de son autre sœur la duchesse de Girone et pour celle de Béatrix, femme de Gaston de Foix ; pour le fouage de la guerre, pour celui qui fut accordé à Jean Iᵉʳ lors de son emprisonnement, etc. (gasc.; 1379) — Quatre quittances de Pierre Coisset, trésorier du comte d'Armagnac, pour une somme totale de 310 francs d'or pour l'aide accordée au comte de Comminges et pour le fouage de trois francs par feu destinés à la guerre (gasc. ; 1382) — Lettres de Jean III, comte d'Armagnac, adressées à Pierre Coisset et portant quittance de la somme de 120 francs à lui accordée par les habitants d'Auch, à raison d'un tiers de franc par feu (gasc. ; 1385). — Lettres de Bernard VII portant quittance de la somme de cent francs que lui avaient accordée les habitants d'Auch (gasc. ; 1398) — Quittance de Jean IV de la somme de 60 écus sol pour 200 conques de blé que la ville d'Auch lui avait données pour la guerre qu'il faisait contre ceux de Castelnau de Rivière (gasc. ; 1430) ; avec une lettre de Guillaume de la Croix réclamant aux consuls d'Auch une somme de 60 écus qu'ils devaient au dit comte (gasc. ; 1430) — Quittance de Jean IV, en faveur des consuls et propriétés de la collecte d'Auch, d'un écu petit par feu que les habitants lui avaient accordé pour l'achat du comté de Périgord, et de trois écus par feu pour le mariage de Mᵐᵉ la duchesse d'Alençon (1438) — Quittance de Rodrigue de Villandrando, comte de Ribedieu, pour la somme de 100 écus reçue des habitants d'Auch qui s'étaient mis sous sa sauvegarde (1439).

CC 58 (Liasse). — 86 pièces, papier.

1645-1669. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Quittance du sieur Olivier, mᵉ maçon, pour réparations au puits de la halle de Betclar, 13. l. 10 s. — A M. Descuilhès, consul, « la somme de 90 livres pour estre employée a l'achapt de six douzaines de poires de bon chrestien ou pour les fraix de la voyture ou de ceux qui auront ordre de les presenter a Mgr. le duc d'Espernon, dans la ville de Mirande ». — Gages des

portiers de la ville. — Quittance de M. Domer, notaire royal, faisant pour le sieur Cestarès, me des hautes œuvres, de la somme de 4 l. pour ses gages d'un mois. — Rôle de ce que le sieur Lasserre, tailleur, a fourni pour la confection de quatre robes consulaires. — Quittances : de Bernard Saubat, « sonneur de l'eglize S'-Orens pendant le temps des orages et tonerres », 3 l. 7 s. 6 d. ; de Guillaume Vivès, autre « campanier », pour pareille somme; du sieur Dumont, secrétaire de la communauté, 30 l. ; du sieur Duffau, porteur et messager, pour ses voyages à Montauban, 7 l. 10 s. ; du sieur Bernard Gaston, porteur ordinaire, 15 l. ; du sieur P. Lagarosse, syndic des Frères Mineurs, « pour raison des predications faites les jours de S'-Jean-Porte latine et de la Nativité de Notre-Dame », 9 l. — Entretien de la lampe du saint-sacrement, à la cathédrale, 18 l. 15 s. — A Jean Biadère, « reveilhe matin », 12 l. et une livre de chandelles. — Quittance du sieur Pague : « Pour les gages que la ville et communauté d'Auch m'attribue annuellement pour enseigner l'escriture, conformement aux gages que la dite communauté donnoit a l'a. b. c. dere et ce pour la presente année 1669, sans prejudice du surplus de mes dits gages qui me sont indiqués sur les communautés de S'-Sauby et Orbessan », 28 l. ; etc.

CC 59 (Liasse). — 79 pièces, papier.

1670-1674. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Au sieur Pague, me d'écriture, pour ses gages, 38 l. — A Saubat, me tailleur, pour la confection d'une casaque destinée à l'exécuteur de la haute justice, 3 l. — Au sieur Cazac, hôte, pour la dépense des gardes et trompettes de Mgr. de Saint-Luc, 16 l. 10 s. — A Jean Froment, hôte, pour le bois destiné à faire chauffer les pauvres sur les places publiques, 4 l. 3 s. — A Gaches, orfèvre, pour avoir raccommodé l'encensoir de Saint-Orens, 5 l. — A noble Hector Dufaur, sieur de la Rivière et de Saint-Christau, créancier de la communauté, 600 l. — A noble Guillaume Sainmartin, sieur de la Devèze, 492 l. — Au sieur Gaujan, me maçon de Pavie, pour réparations faites au « portal deus abeuradés », lors de l'arrivée de Mgr. de Saint-Luc », 15 s. — A noble Jean de Verduzan, sieur de Saint-Cricq, cessionnaire de M. de Sainte-Gemme, son beau-père, créancier de la communauté, 220 l. — A M. Sentets, syndic des chapelains de Garaison, 50 l. — A M. Charles de Colomès, sieur de Lamothe, cessionnaire du sieur de Roquebert, 400 l. — Au sieur Sarniguet, pour la rente annuelle de sa chapelle du Busca, 320 l. — A M. de Verdun, faisant pour M. d'Ornézan, 140 l. — Au sieur Carbonne, hôte, pour la dépense des gardes de Mgr. le maréchal d'Albret, 21 l. 6 s. ; etc.

CC 60 (Liasse). — 96 pièces, papier.

1675-1684. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Au sieur Vivès, « campanier », pour l'entretien de la lampe qui brûle devant l'image de Notre-Dame, 18 l. 15 s. — Au syndic du Chapitre de St-Orens pour l'entretien de la lampe du maître-autel de l'église, 18 l. 15 s. — A sœur Magdeleine de Jésus, prieure du couvent des Carmélites, pour vente de quatre douzaines de poires, 28 l. — Au syndic du collège d'Auch, tant pour la pension annuelle que pour la rente de 1.600 l., 380 l. — Au syndic des Frères Prêcheurs, pour vente de six douzaines de poires, 25 l. — Au sieur Montaunet, major du régiment de Champagne, par ordre de l'Intendant, 1.800 l. — Au sieur Yvan Bordes, « pour avoir voyturé cent sacz de blé pour Mgr. le comte de Montegut, a la priere des consuls », 30 l. — Rôle des dépenses faites lors de l'arrivée de Mgr de Foucault, Intendant. — Rôle des dépenses faites par le sieur Carrère, procureur en l'Élection, pour les consuls d'Auch. — Au sieur Laclaverie, cessionnaire de messire François de Cailhon, trésorier général de France, 120 l. — A messire Bernard Daignan de Castelvieil, seigneur et baron d'Orbessan, pour remboursement de pareille somme, 6.000 l. — A M. Despiau, procureur, pour vente de « trois pipotz, trois payrolz et demi de vin servy a la table de Mgr. l'Intendant », 24 l. — A M. Dupetit, archidiacre de Pardeillan, pour pareille somme par lui payée au sieur Hérouard, procureur au Parlement de Paris, soutenant les intérêts de la communauté contre M. de Parabère, 22 l. 16 s. — Au syndic des Carmes de Montauban, 30 l. — Au sieur Daurio, imprimeur, 4 l. — A de Marie de Ducros, « pour le prix et valeur de vingt une pynte et demi de vin, d'elle prins pour la table de Mgr. de Foucaut, pour le departement des tailles », 5 l. 7 l. 6 d. ; etc.

CC 61 (Liasse). — 119 pièces, papier.

1685-1694. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Quittance

de Dominique Saint-Arroman, procureur juridictionnel d'Astarac, habitant d'Ornézan, faisant pour M. d'Orbessan, conseiller au Parlement de Toulouse, 600 l. — Quittance de la somme de 158 l. pour le capital de la rente de 7 l. 18 s. « que la communauté faisoit a la chapelle St-Jacques sous le nom de la chapelle de St-Joseph ». — Quittances : de noble Brandelize de Maignaut de Castillon, dame de Gignan; — de Me Jean Rey, chanoine, faisant pour messire Pierre de Lombrail, seigneur de la Salvetat, conseiller au Parlement de Toulouse ; — du sieur Auxion, me architecte, pour réparations à la porte du Caillau, 81 l. ; — du sieur Trémoulet, paveur, « pour avoir accomodé le passage du portal du Pouy, près l'hospital », 18 l. 13 s. ; — du sieur François Auxion, « en moins du prix de la batisse de la Porte-Neuve », 100 l. — Etat des fraix exposés par le sieur Derey, consul, en divers voyages pour les affaires de la communauté : « Je fus prié par plusieurs bourgeois d'aller a Gimont pour complimenter M. de Crilhon; je partis d'Auch avec un valet, a cheval, le 21e may le matin et n'arrivay que le 24 le soir, etc. »; montant des frais, 114 l. 9 s. — Quittances : du sieur Baylac, sonneur de cloches de Saint-Orens, « pour la sonnerie qu'il a faleu faire pendant les huict jours que la Vierge a esté dans la chapelle pour satisfaire au vœu qu'a fait nostre communauté », 30 s. ; — du sieur Biamouret, pour réparations à la fontaine de Saint-Pierre et aux réservoirs de Serres et du Bastier, 30 l. ; — du syndic du Séminaire Saint-Joseph, créancier de la communauté, 150 l. ; — de M. Daspe, curé de Saint-Orens, 157 l. ; — du sieur Paris, faisant pour M. Daspe, baron de Meilhan, héritier de M. Destarac, curé de Saint-Orens, 112 l. 10 s. ; — de M. Sarniguet, chapelain du Busca, faisant pour la veuve de M. de Maniban, 320 l. ; — du P. Pélisson, syndic du Séminaire Saint-Joseph, 3,100 l. ; — de M. de Verdun, trésorier de l'hôpital Saint-Jacques, créancier de la communauté, 22 l. ; — du sieur Jacques Latour, sieur de Beaupré, cessionnaire de Jean-Bernard de Seissan, sieur de Marignan, président à l'Élection d'Armagnac ; etc.

CC 62 (Liasse). — 187 pièces, papier.

1695-1699. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Quittances : de M. de Lalo, juge criminel (frais d'un voyage de sept jours à Montauban), 42 l. ; — de M. Destadens, imprimeur, 3 l. ; — du sieur Raymond Montauban, me serrurier, « pour avoir racommodé la chesne de fer, y avoir fait le carcan et un cadenat pour le fermer et l'avoir pausé a un pillié de la halle », 15 s. — « Estat de la despance faite par moy (François Berot), hoste de *la Grille*, par ordre de messieurs le maire et consuls, a 15 habitans de cette ville qui ont resté dans ma dite maison pour garder le nommé Adrien Maignes, prisonier d'estat, qui a couché dans ma dite maison, conduit et mesné par M. Deceps, vise-senechal des Landes, a Toulon, par ordre du Roy », 7 l. — Quittances : de M. Sentetz, trésorier de l'hôpital Saint-Sébastien, 272 l. 8 s. ; — de M. Barbé, syndic de la chapelle Saint-Bathélemy ; — de M. Ratier, pour une trompette et ses accessoires, 31 l. 10 s. ; — du sieur Rioneau, peintre, 12 l. ; — de M. Landrigue, pour ses gages de procureur du Roi, syndic de la communauté, 225 l. ; — de divers créanciers (Mme de Campaigno, Philip de Fabri de Madières, chapelain de Betpouy, etc.). — « Estat de la despanse faite tant pour les casaques de quatre gardes, la casaque du trompette avec le galon que trompette et estandart », 135 l. — Quittances : du sieur Corrèges, consul, pour un voyage à Gimont, à cause de l'arrivée du régiment de Vienne, 42 s. ; — du sieur Molières, marchand, « pour une paire de gans pris chez luy pour l'homage qu'on a accoutumé rendre a Mgr. l'archeveque », 1 l. 10 s. ; — des valets de ville et brassier du Caillau, « pour avoir travaillé a reparer le *chemin des cyprès* et de l'*oratoire de Vic* pour que le carrosse de Mgr. l'archeveque revenant de Mazeres y passat sans danger », 18 s. ; — du sieur Bernard Saubat, « carilhoneur du tonnerre », 3 l. 7 s. ; etc.

CC 63 (Liasse). — 162 pièces, papier.

1700-1704. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Quittances : du sieur Jean Bruel, exécuteur de la haute justice, « pour la reparation d'un canal aux aisemens de la rue dite darrè l'ascole, quartier du Pouy », 4 l. ; — de M. Corrèges, trésorier des prébendiers de la chapelle de Saint-Martial, 9 l. ; — de Jean Sordes, pour réparations faites à la maison de l'exécuteur ; — du sieur Aimar, pour avoir conduit un Irlandais malade à Toulouse, 4 l. ; — du sieur Guiraud Pech, pâtissier, 18 l. 8 s. ; — d'Antoinette Lasmésas, « pour une couette aplumée et une couette bleue achetées pour bailler a l'executeur de la haute justice, comme il a eté deliberé par le conseil politique », 11 l. ; — du sieur Sentex, « pour le louage de deux chevaux bail-

lés a deux gardes de M. le marechal de Noailles, pour visiter les chemins d'ici a Tholose, pour le passage des Princes », 12 l. ; — de M. Estebenet, médecin, pour ses gages annuels, 120 l. — Mandement de dépense de 27 sols en faveur du sieur Condom, hôte, « pour payer le droit de peche a ceux qui ont peché la veille de la Saint-Jean ». — Quittance du sieur Allemant, pour vente de huit douzaines de poires, 60 l. — « Etat de la despense faite pour l'arrivée de nosseigneurs les Princes (les ducs de Bourgogne et de Berry) en cette ville ou pendant leur sejour : au sieur Thomas Abadie, marchand, « pour du carton pour servir en modelle d'un char de triomphe que messieurs les bourgeois de cette ville estoient d'avis de faire pour l'arrivée de nosseigneurs les Princes », 12 s. ; au sieur Vidailhan, pour les flambeaux, 26 l. 19 s. ; « a un charretier pour avoir esté a Engaichies chercher le laurier quy feut mis a la Porte-Neuve et a celle de l'archevesché », 10s.; pour l'achat de trente-sept douzaines de poires, 320 l. 13 s. ; pour l'achat de quatre robes consulaires, 869 l. 15 s. 7 d. ; « plus, monseigneur l'Intendant auroit ordonné de faire lever les portes de la ville en deux endroits, au quartier de la Trille, afin que les carrosses de nosseigneurs les Princes y peussent passer plus comodement », 2 l. 10 s. Montant de la dépense, 1678 l. 8 s. 5 d. — Quittances : du sieur Molières, marchand, pour la casaque de l'exécuteur (5 canes 3 pans cordelat jaune et bleu, 12 l. 18 s. ; pour la façon et le fil, payé à Laporterie, tailleur à Castin, 2 l.) ; — du sieur Duran, m^e^ architecte, pour réparations à la fontaine de Juillan, 45 l. ; — du sieur Guillaume Dauxion, m^e^ charpentier et portier du Caillau, « pour les reparations qu'il a fait faire au canal de Caillau et pour avoir retiré les debris de la moitié de la place du dit Caillau qui est tombée », 14 l. 10 s. ; etc.

CC 64 (Liasse) — 136 pièces, papier.

1705-1707. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Quittance de Pierre Aimar, « maître du coche d'Auch », pour fin de payement de ses gages, 35 l. 10 s. — État de la dépense faite par les maire et consuls d'Auch à l'occasion du passage du roi d'Espagne (1706) : « Plus, le Roy catholique estant arrivé le dernier du mois de may a onse heures de la nuit, le sieur Correges, suivant l'avis du fourrier qui l'avoit precedé, luy feut au devant avec plusieurs bourgeois et porterent des flambeaux pour eclairer la chaize, celle de Mgr. le duc de Noailles et celles des grands d'Espagne qui le suivoient, et l'ayant joint a la Serre de Marsan, ils allumerent les flambeaux qu'ils avoient portés, lesquels ne suffisant pas pour eclairer toutes ces choses, les sieurs Correges et bourgeois en envoyerent chercher d'autres ; d'un autre coté, le sieur de Solle, maire, Prunieres et Gelotte se trouverent a la porte de la ville pour le recevoir et le haranguer, estant eclairés de divers flambeaux, comme aussi les gardes bourgeoises et d'artisans qui avoient prins les armes, estant rangées en haye depuis la Porte-Neuve jusques au palais archiepiscopal ; elles estoient eclairées de distance en distance de flambeaux, et pour tout cela il feut prins de la boutique du sieur Gelote treize flambeaux de cire jaune pesant soixante-trois livres, auquel sieur Gelote a esté payé 44 l. 2 s. a quoy montent les dits flambeaux, etc. » — Quittances : du sieur Despiau, médecin, pour ses gages, 120 l. ; — des Ursulines de Camarade, pour le loyer d'une chambre de leur maison de la Treille, 15 l. ; — du sieur Sentets, fermier du Domaine, pour « une livre dix sols imposée dans les etats pour l'hommage d'une paire d'esperons » ; etc.

CC 65 (Liasse) — 135 pièces, papier.

1708-1709. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Quittances : de Marre, marchand-orfèvre, pour réparations faites à la lampe du chœur de Ste-Marie, 14 l. 5 s..; — du sieur Menet, sculpteur, pour le christ de l'hôtel de ville, 12 l. ; — du sieur Rioneau, peintre et doreur, pour les armoiries et divers travaux exécutés à l'hôtel de ville, 27 l. ; — de M. Nicol, consul, « pour le droit de peche que je baille aux pecheurs », 27 s. ; — du sieur Lalanne, charpentier, pour des réparations faites à la *maison de la Posterle*, 38 l. — État de la dépense faite à l'occasion de l'arrivée de l'Intendant (la dite dépense s'élevant à 117 l.) — « Etat de la despense faite pour la reparation de la chambre de l'hotel de ville d'Auch, l'année 1708 : ... Plus a été payé pour la construction du tribunal, de la hauteur de quatre pans, avec le siege du maire et consuls et avec les sieges de la chambre pour les bourgeois et pour une grande coquille et un grand cadre en menuiserie, avec un crusifix coroné des armes de la ville, 130 l... Plus a eté payé au sieur Rioneau, doreur, la somme de trente-six livres pour avoir doré le cadre du crusifix, le siege du maire et autres endroits ». — Quittance du sieur Duprat, « pour avoir

imprimé l'arrêt du Conseil de l'année 1670 qui sert de règlement pour cette ville, avec le jugement souverain de la chambre qui maintient et confirme les dits privileges », 12 l. — « Etat de la dépense faite « a l'occasion de la prise de l'importante place de Tortoze par les troupes des deux couronnes commandées par Mgr. le duc d'Orleans ». — « Etat de la depance fournie par Jean Escousse, hote, par ordre des consuls d'Auch, a MM. Dagasson, maire de Barran, Duprada et Lafargue, jurats du dit lieu, qui ont eté nommés pour proceder a la verification du dommage cauzé par les gellées sur la recolte du blé et du vin » ; monte à 27 l. 15 s. — Quittances : des frères Laffargue, charpentiers à Duran, « pour les reparations faittes a la loge de la Porte-Neufve », 12 l. 14 s. 3 d. ; — du sieur Destadens, « pour l'impression ou papier du tarif du pain », 10 l. ; — des particuliers placés aux portes « pour empecher que les pauvres estrangers n'entrent en ville » ; etc.

CC 66 (Liasse). — 152 pièces, papier.

1713-1729. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Quittances : de M. Boutan, pour le loyer de sa maison occupée par M. de Bettens, brigadier des armées du Roi et commandant dans la ville d'Auch, 54 l. ; — du sieur David, fontainier, pour l'entretien de la fontaine de Saint-Pierre, 45 l. ; — du sieur Pomès, pour une barrique de vin destinée à l'Intendant, 40 l. ; — du sieur Lapierre, consul de Puycasquier, pour transport de farines, 4 l. ; — de M. Despiau « procureur specialement fondé de noble Henry de Fabri de Latude, beneficier majeur en l'eglise de Lodeve, chapelain de la chapelenie de Pouy et Quartany fondée en l'eglise metropolitaine d'Auch », 20 l. 10 s. ; — du sieur Delord, traiteur à l'enseigne du *Chapeau-Rouge*, pour louage de chevaux, 2 l. 5 s. ; — de M. Descuilhé, chanoine de Saint-Orens, faisant pour M. Descuilhé, théologal du Chapitre de Vic, pour le loyer d'une maison, 36 l. ; — du sieur Lalanne, charpentier, pour réparations à l'escalier de la porte de Saint-Pierre, 7 l. ; — du sieur Pierre Palanque, bordier de la métairie de Bouscassé appartenant au Chapitre de Ste-Marie, « pour la depense du pain, vin et autres fournitures qu'il fit aux soldats et artisans commandés pour la chasse du loup au bois d'Auch », 14 l. 15 s ; — du sieur Duprat, imprimeur, 2 l. 4 s. ; etc.

CC 67 (Liasse). — 104 pièces, papier.

1730-1731. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Quittances : du sieur Ducru, secrétaire de la communauté, 90 l. ; — du sieur Vivès, « pour les chandelles que la ville donne pour le tonerre », 3 l. 7 s. 6 d. — Mandement de dépense de la somme de 16 l. en faveur de Mlle Despiau, mère spirituelle des PP. Capucins. — Quittances : du sieur Delort, entrepreneur de la muraille du « portanet » d'Encape, 20 l. ; — du sieur Bourdonnier, « pour un extrait des lettres patentes des privileges du pays de Bigorre », 22 s 5 d. — Mémoire de ce qui fut fourni par le sieur Fenasse « pour le feu de joye de Mgr. le duc d'Anjou, le 24 septembre 1730 », 37 l. 10 s. ; — du sieur Dufaur, marchand, pour le loyer de la *maison de la Santète*, 100 l. ; du sieur Jacob Smets, « pour le tableau et chassis de messieurs les consuls », 43 l. — « Estat de certaine depense faitte pendant le sejour de M. l'Intendant, qui est due au sieur Delord, hoste du *Lion d'Or* », 39 l. 8 s. — Frais d'enregistrement des privilèges de la ville, 320 l. — « Estat de ce qui a esté depensé pour le compulsoire des procès-verbaux de reception et entrée des seigneurs de Trapes et de Vic, archeveques d'Auch », etc., 153 l. 12 s. 9 d. — « Estat de ce qui a esté depensé pour les compulsoires des coutumes de la ville d'Auch, de l'acte de concession de Geraud, comte d'Armagnac, de la transaction d'entre Bernard, comte d'Armagnac, le seigneur archeveque, le chapitre et les habitants du dit Auch et autres titres et papiers, en execution des arrets du Conseil et ordonnances de Mgr. l'Intendant, pour servir au procès pendant au Conseil entre la dite communauté et le sieur Laborde, receveur des Domaines », 188 l. 6 d. ; etc.

CC 68 (Liasse). — 145 pièces, papier.

1735-1739. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Quittances : des consuls Desparbès, Mauroux et Dorgueilh, de « quatre louis d'or en espece pour le presant qu'on est dans l'usage de faire a M. le premier secretaire de l'Intendant » ; du sieur Raze, me tapissier, pour la réparation des tapisseries de l'Intendance, 50 l. ; — du sieur Dupeyron, tapissier, garde-meubles de l'Intendance, 36 l. ; — du sieur Morlan, pour le loyer de sa maison, 300 l. ; — de M. l'abbé De Mont, pour rentes dues à l'hôpital St-Jacques, 16 l. ; — de Vinsac,

garde-bois, 30 l.; — du sieur Irénée David, fontainier, 50 l. ; — du P. gardien des Capucins, « pour leur sollennité de la beatification des bienheureux Fidelle, Joseph et Seraphin », 20 l. ; — du sieur Daryes, pour porter au sous-brigadier de la maréchaussée, à Vic-Fezensac, qui les enverra sur le champ par un exprès à M. Dupuy, subdélegué à Nogaro, 23 perdrix et 2 levrauts, 3 l. ; — du P. Majeau, gardien des Cordeliers, pour « la somme de 9 l. que la communauté leur accorde pour l'assistance aux processions et pour deux sermons »; — du sieur Jacob Smets, peintre, « pour avoir peint les armoiries pour messieurs les consuls », 12 l. ; — du sieur Lalanne, charpentier, pour des réparations faites à la maison de Bière, 580 l. ; etc.

CC 69 (Liasse). — 125 pièces, papier.

1740-1747. — Quittances et pièces diverses à l'appui des comptes annuels. — Quittances : de M. Jacob Smets, pour les armoiries des consuls, 12 l. ; — de M. de St-Christau, créancier de la communauté, 24 l. — État des rentes dues à la communauté par divers particuliers. — Dépenses faites par les députés de la ville d'Auch dans leur voyage et séjour à Pau, 200 l. — Quittances : du sieur Bazin, boutonnier, pour fournitures, 11 l. 16 s. ; — du sieur Delort, hôte à la *Pomme d'Or*, pour fourniture de glace faite à l'Intendant, 47 l. 7 s. — Achat à Toulouse d'une tapisserie de Beauvais, « pour la chambre de Mgr. l'Intendant », 950 l. — Quittances : du sieur Delort, hôte, pour la dépense faite par « Elias Chesdick, de la noble famille de Gazense, prince du Mont-Liban, en Syrie, avec son domestique de nation marotine, allant a Rome », 27 l. 5 s. ; — du sieur Lacoste, hôte, pour louage de chevaux destinés à « M. Salech (?), gouverneur de Gajer, en Palestine, et au nommé Georges Rogette, son interprete », 6 l. — « Etat des avances faites par le sieur Danezan a l'occasion des oyes dont M. Seren, maire, a fait present a M. de la Bove, Intendant, de la part de la communauté », 186 l. — « Etat des sommes que le sieur Danezan a avancées a l'occasion des poires d'Auch dont M. Seren, maire, a fait present a Mgr. de la Bove, Intendant », 257 l. 18 s. 6 d. ; etc.

CC 70 (Liasse). — 159 pièces, papier.

1750-1754. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Quittances : du sieur Douneis, surveillant l'extraction de la pierre aux carrières de Montégut et du Bédat, pour le pont d'Auch, 90 l. — Mémoire du sieur Oustalot, menuisier : « Au clocher de Sente-Marie, pour fere aler les fusées et avoir aidé a les jeter, pour Mgr l'archeveque d'Auch, 3 l. »,etc. — Mandement de la somme de 80 l. en faveur du sieur Bataille, marchand de Pontacq, pour huit couvertures fournies à l'Intendance. — Mémoire du sieur Cassaignard, vitrier, pour les ouvrages qu'il a faits à l'occasion de l'arrivée de Mme l'Intendante : « Avoir garny 74 lampions de tere glese et avoir fait 125 meches, 6 l. » ; etc. — Poires pour l'Intendant, 145 l. — Mandement de la somme de 20 l. en faveur du sieur Rivière, me chirurgien, qui, « dans le tems qu'ont régné dans cette ville les fièvres malignes fut le seul qui opéra dans l'ouverture de deux cadavres dans la maison de ville. Les magistrats et le public y assistèrent : pour médecins, messieurs Dulom, de Fleurance ; Pérès, de Mirande ; Lurde, Gallé et Dubois, médecins de cette ville ; pour chirurgiens, messieurs Bauduer, Pardiac, Thévenin, Gautier, Maillos et Gimbrère. Le supliant a assisté aussy à l'ouverture du cadavre de M. l'abbé Froment et d'un jeune ecclésiastique qui mourut chés M. l'abbé Dagnan, vicaire général ». — Mandement de la somme de 6 l. en faveur du suisse de l'archevêché (étrenne à l'occasion de la visite que les consuls firent à Mgr. l'archevêque). — Dépenses diverses relatives aux glacières de MM. Daspe et Delort et de celle de Matalin appartenant à Rouméguère, jardinier, louées par la communauté, 286 l. ; etc.

CC 71 (Liasse). — 1 pièce, parchemin, 165 pièces, papier.

1755-1789. — Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels. — Quittance de M. Despiau, « titulaire de la chapellenie de Trapes, fondée à l'autel du Saint-Sacrement en l'église Sainte-Marie d'Auch », 16 l. — Mandements : de la somme de 47 l., en faveur du sieur Féraut, exécuteur de la haute justice ; — de la somme de 30 l., en faveur des cavaliers de la maréchaussée, « pour les soins qu'ils se sont donnés pour veiller affin qu'on ne dégradât point le bois d'Auch ». — Quittance de M. Jacob Smets, peintre, « pour la façon des armes de la ville », 12 l. — Mandement de la somme de 40 l. en faveur du messager d'Auch à Lectoure. — État des dépenses faites pour la halle et l'hôtel de ville : « au sieur Bertrand Lalanne, charpentier, pour réparations à la salle de spectacle, 336 l. ; au sieur Icard, cordier,

pour 64 m. de corde pour la salle de spectacle, 32 l. ; au sieur Cerf, pour la dorure du christ, 66 l. » ; etc. — « Mémoire des ouvrages que Bergès a fait dans la salle de spectacle ou comédie » ; etc.

1765-1770. — Mandements de dépenses donnés par les maires et échevins. — Dépenses occasionnées par le passage du prince de Beauveau, 128 l. 19 s. (page 2). — Au sieur Basnier (?), ingénieur à Montauban, en conséquence des ordres de M. de Marville, 600 l. (p. 3). — Logement de cinq officiers du régiment de Royal-Roussillon, en quartier dans la ville, 43 l. 16 s. 8 d. (p. 4). — Pour des aides fournis à M. Larroche, géographe du Roi, 11 l. 16 s. (p. 4.). — Pour des invalides et soldats malades du régiment de Bourgogne, 13 l. 10 s. (p. 5). — Au sieur Roux, pour des chevilles posées sous la halle et au cloître des Jacobins, lors du passage du régiment de Beaufremont-Cavalerie, 5 l. 8 s.; etc.

1766. — « Au trompette, pour avoir battu la retraite pendant six mois », 12 l. 10 s. (p. 7). — Aux ouvriers qui ont rempli la glacière de Lagrange et celle de la Pomme d'Or, 87 l. 16 s. (p. 7). — Service religieux célébré dans l'église des Cordeliers pour le repos de l'âme de Mgr. le Dauphin, 63 l. 8 s. (p. 8). — A deux fossoyeurs qui ont recuré les fossés de la Couture « que le régiment de Royal-Roussillon avoit comblé pour y faire l'exercice », 21 l. 10 s. (p. 9). — Au sieur Ducasse, sergent du guet, pour une lettre qu'il est allé porter à M. de Faudoas, commandant en Armagnac, à Mirande, 2 l. 9 s. (p. 12). — Aux quatre anciens valets de ville, pour avoir porté les flambeaux à la procession de St-Jean Porte Latine 2 l. (p. 15). — A MM. Carrère et Boubée, échevins, pour les frais de leur voyage à Bordeaux, 362 l. 12 s. (p. 18). — Au sieur Fontenay, pour reliure des registres de délibérations, 2 l. 12 s. (p. 19). — Au sieur Legour, vitrier, pour avoir collé sur toile le plan du bois d'Auch, 3 l. (p. 22). — Frais de port à Montréjeau d'un paquet adressé par Mgr. de Richelieu à M. de Lassus, subdélégué, 15 l. 10 s. (p. 23). — Achat de cocardes fournies à onze miliciens, 11 l. (p. 25). — Achat de poudre « pour faire des décharges à l'arrivée de M. le cardinal de Bernis », 4 l. 17 s. (p. 28). — Au sieur Daran, pour réparations faites à la porte d'Encape, 145 l. 6 s. (p. 29). — Dépenses diverses à l'occasion de l'arrivée de Mgr. l'Intendant, 136 l. 14 s. (p. 30) ; etc.

1767. — Frais divers à l'occasion du passage des hussards de remonte du régiment d'Esterhazy, 9 l. 9 s. (p. 37). — Au sieur Larrivière, libraire, pour vente du *Traité de Police*, par Lamarre, 4 volumes in-folio, 120 l. (p. 37). — Au sieur Collongues, serrurier, « pour avoir mis et oté les menotes à Jean Sabatier », 3 l. (p. 49). — Pour ouvrages faits au cachot de l'hôtel de ville, 10 l. 5 s. (p. 55). — Frais de carrosse, lorsque MM. les officiers municipaux sont allés au Seillan « faire compliment de condoléance à Madame d'Étigny et à M. de Mégret, son fils », 8 l. (p. 58). — Pour le service religieux que la ville a fait faire tant pour le repos de l'âme de M. d'Étigny que pour celle de M. Courtade, échevin, 79 l. 19 s. (p. 58). — Au sieur Jaibert, pour étamage de trente-deux marmites des casernes, lors du passage du régiment de Clare-Irlandais, 38 l. (p. 63) ; etc.

1768. — Au sieur Laporte, trésorier du collège, 300 l., somme que la ville donne chaque année à cet établissement (p. 75). — Dépenses effectuées aux casernes à l'arrivée du régiment de la Reine-Dragons, 2361 l. 5 s. (p. 78). — Aux sieurs Daubas, Daudé et Pader, pour final payement des travaux du nouvel hôtel de ville, 988 l. (p. 81). — Au sieur Pauilhac, m[e] de poste, « pour envoyer un courrier extraordinaire à Montpellier pour consulter la Faculté de médecine sur la maladie qui règne dans cette ville », 432 l. (p. 96). — Au sieur Bourdens, marchand, pour les six chaperons des conseillers de ville et la robe du secrétaire-greffier, 63 l. 18 s. (p. 105). — Service religieux célébré pour le repos de l'âme de la Reine, 64 l. 3 s. (p. 111). — Aux sieurs Thore, Carrère et Serres, pour arcs de triomphe, illuminations et feu d'artifice à l'occasion de l'arrivée de M. Journet, Intendant, 274 l. (p. 113). — Bougie offerte en présent à M. Journet, 274 l. (p. 113). — A M. de Noël, pour avances par lui faites pour l'achat de six pierriers, 152 l. 7 s. (p. 122) — Frais de signification aux consuls de Leboulin d'un arrêt de la Cour des Aides de Montauban, 3 l. 10 s. 6 d. (p. 125) ; etc.

1769. — A M. Jollin, officier invalide, pour son logement de trois mois dans cette ville, suivant le désir de M. de Choiseul, 24 l. (p. 138). — « Pour avoir fait racomoder les 148 fusils pris au magasin, de l'ordre de M. l'Intendant, pour l'entrée de Son Altesse Sérénissime Madame la comtesse de La Marche », 13 l. (p. 140). — « Au sieur Affres, orfèvre, pour une canne à pomme d'argent, où les armes de la ville sont gravées, qu'il a fait pour le commandant du guet »,

37 l. 13 s. (p. 142). — A M. de Galonde, « hidrolique », pour différents voyages de Bordeaux à Auch au sujet de la fontaine de Carlès, 272 l. (p. 147). — Au sieur Delort, architecte, acompte du montant de l'entreprise du pont de Juillan, 81 l. (p. 150). — « Pour 83 journées de païsans, pour la fontaine de Bégué qu'on a projetté de faire venir en ville », 41 l. 10 s. (p. 152) ; etc.

1770. — Au sieur Antoine Bord « et a quatre de ses compagnons, tous musiciens », pour leurs peines lors de la prestation de serment de M. Carde, échevin, 6 l. (p. 153). — Pour les charretiers et manœuvres qui ont rempli la glacière de M. Lagrange, louée par la ville, 188 l. 14 s. (p. 154). — Au sieur Pau, boulanger, « pour le pain qu'il a fourny aux habitans qui ont été logez aux cazernes les 5, 6, 7, 8 et 9 avril, à l'occasion de l'inondation » (p. 160). — Au sieur Pauillac, pour la construction du pont de Chélère, 100 l. (p. 160). — Au sieur Justrabo, praticien, « pour écritures faites sous MM. Grammont et le marquis d'Astorg, commissaires », 6 l. (p. 160) ; etc.

CC 73. Registre. — In-4°, 350 feuillets, papier.

1770-1790. — Mandements de dépenses donnés par les maires et échevins. — A l'exécuteur de la haute justice, pour ses gages (payés d'avance) du premier mai au premier septembre, 50 l. (folio 1). — Au sieur Étienne Dupuy et autres, charpentiers, pour journées par eux employées à étayer des maisons qui étaient près de crouler, par suite de l'inondation des 5 et 6 avril, 44 l. 9 s. 6 d. (f° 1). — A M. Soubiran, père, « commissaire, suivant la délibération du 26 avril, touchant le pas et presséance des officiers municipaux », 72 l. (f° 1 v°). — A Collongues, serrurier, pour réparations faites « au portal et contrevents de la fayancerie que les bordiers avoient dégradé en remplissant la glacière de M. Lagrange », 2 l. 19 s. (f° 2). — Mandement de 286 l. 3 s. « pour les réparations (sans entendre préjudicier les droits de la ville) au pont de Saint-Pierre que l'eau avoit détruit, le 5 avril » (f° 2). — Au sieur Cazac, hôte, pour le logement de Mme Ducoudray, professeur d'accouchement, 150 l. (f° 3). — Aux sieurs Albigès, frères, pour réparations aux écuries du Seillan, occupées par les chevaux de la Légion corse, 26 s. 5 d. (f° 3 v°). — Réparations à la caserne du guet, au Caillau, 6 l. 7 s. (f° 3 v°). — Transport à Mirande de soldats de la légion de Saint-Domingue, 3 l. 12 s. (f° 3 v°). — A M. le marquis d'Astorg et à M. de Gramont, commissaires, « pour l'affaire de la ville, au sujet des lettres-patentes de Mgr. l'archevêque, en conséquence de la délibération du 29 mars », 456 l. (f° 3 v°). — Au sieur Pommé, greffier de la communauté, pour ses gages de six mois, 150 l. (f° 4). — A Capdeville, serrurier, « pour avoir arraché les barres de fer servant cy-devant à suspendre les lanternes, les dites barres au nombre de 30 et 11 poteaux, et pour avoir fait voiturer le tout à l'hôtel de ville », 9 l. (f° 5 v°). — Au sieur Rocher, fondeur, pour réparations à la fontaine de Saint-Pierre, 157 l. 13 s. 6 d. (f° 7). — Au sieur Pommé, secrétaire-greffier, pour le droit de pêche, 1 l. 7 s. (f° 9). — Au sieur Sarrouis, casernier, pour le blanchissage des draps des personnes qui ont couché aux casernes lors de l'inondation, 8 l. 15 s. (f° 13). — Pain et vin fournis à la patrouille extraordinaire de 30 hommes, commandée par ordre de l'Intendant, la nuit du 28 au 29 novembre, 5 l. (f° 13 v°). — A MM. Boutan, Estingoy, Tappie et Carde des Vivès, échevins, pour le droit de port des robes consulaires, 200 l. (f° 14). — Réparation des « canons ou pierriers », 24 l. (f° 15) ; etc.

1771. — Aux sacristains de Sainte-Marie et de Saint-Orens, pour l'entretien de deux lampes, et aux carillonneurs des dites églises, « pour soner l'agonie », 43 l. 15 s. (f° 15). — Au sieur Lacoste, joueur de violon, et ses camarades, « pour avoir fait la symphonie pour la réception des deux nouveaux échevins », (f° 15). — Au sieur Solles, pour le loyer de sa maison, servant de caserne à la maréchaussée, 300 l. (f° 15 v°). — Au sieur Dupuy, trompette, pour ses gages de quatre mois, 40 l. (f° 17 v°). — Logement du sieur Lebé-Touade, officier invalide, 24 l. (f° 17 v°). — A MM. le marquis d'Astorg et Gramont, pour dépenses relatives au différend entre la ville et l'archevêque, 600 l. (f° 18 v°). — Pour le logement du sieur Touset, lieutenant du prévôt, 200 l. (f° 19). — Au sieur Gimbrère, chirurgien, « pour avoir assisté au tirage du sort les années 1766, 1767, 1768, 1769 pour, en sa dite qualité, visiter les garçons qui se prétendoient attaqués de quelque infirmité », 72 l. (f° 21) — Au sieur Allemant-Lagrange, pour le loyer de sa glacière, 100 l. (f° 21 v°). — Pour les dépenses faites à l'occasion de l'inondation, le jour de la Pentecôte, certaines personnes ayant été obligées de quitter leurs maisons et d'aller loger aux casernes, 13 l. 9 s. 5 d. (f° 22). — Loyer des écuries du sieur Delord, hôte de la *Pomme d'Or*, fournies au régiment des Dragons de la Reine, 98 l. (f° 23). — A Despax, charpentier, « pour réparations faites au logement de la porte de

la Treille pour y loger par provision l'exécuteur de la haute justice, la maison qu'il occupe devant être démolie pour la construction de la maison de force », 20 l. 18 s. (f° 23 v°). — Au sieur Sarrouis, pour les meubles qu'il a fournis à Mme Ducoudray, lors du second cours d'accouchement, 60 l. (f° 24). — Démolition de la maison du bourreau, 16 l. 19 s. (f° 24). — Au sieur Camelés, « Turc de nation, nouvellement converty », 3 l. (f° 25 v°). — Au sieur Dejoye, tapissier, « pour les tapisseries qu'il a fourny et tendu pour le logement de M. de Faudoas, colonel du régiment provincial d'Auch, assemblé dans cette ville, 5 l. (f° 29). — Au sieur Thore, menuisier, pour une guérite qu'il a construite à l'usage de M. le comte de Latour du Pin, inspecteur du régiment d'Auch, 40 l. (f° 30). — Réparations aux canons de l'hôtel de ville, 8 l. 10 s. (f° 31 v°). — Au sieur Dubascou, marchand-gantier, pour douze paires de gants fournis lors des obsèques de M. Journet père, 7 l. 4 s. (f° 31 v°). — Au sieur Cardonne, de Labéjan, pour six sacs et une mesure de glands qu'il a livrés pour être semés aux « vacquans » du bois d'Auch, 31 l. (f° 33) ; etc.

1772. — Aux sieurs Lacoste frères et autres joueurs de violon et de tambourin, pour la réception de M. Soubiran, échevin, 6 l. 5 s. (f° 34). — Aux PP. Cordeliers, pour le service que la ville a fait célébrer pour le repos de l'âme de feu M. Journet, 30 l. (f° 34). — A Mme de Francain, pour le logement fourni à M. le chevalier Du Tillet-Dorgueilh, commandant du bataillon réformé, 60 l. (f° 34 v°). — « Au sieur Vitra, commandant du guet, pour avances de pain, lumière et bois fournys à plusieurs personnes qui ont quitté leurs maisons et couché aux cazernes la nuit du 8 au 9 courant (janvier) au sujet de l'inondation », 3 l. 16 s. (f° 35). — Logement de M. le comte de Lanouë de Vair, commandant du bataillon invalide, 60 l. (f° 36). — Achat d'une trompette, 18 l. 15 s. (f° 37 v°). — Réparations à l'écurie de Jean Agut, destinée à la remonte de Beaufremont, 5 l. (f° 40). — Au sieur Jourdan, praticien, « pour avoir copié et transcrit des anciens titres en latin touchant l'affaire de la communauté avec M. Daspe », 6 l. (f° 42). — Au sieur Loubet, épinglier, pour réparations aux balances des boucheries, 15 l. 10 s. (f° 43 v°). — Feu de joie à l'occasion de l'arrivée de l'Intendant 62 l. (f° 45). — Démolition des deux portes du Caillau, 50 l. (f° 46 v°). — Démolition du moulin de Saint-Orens, 42 l. (f° 46 v°). — Au sieur Maurosy, boulanger, pour le pain qu'il a fourni aux prisonniers de l'hôtel de ville, du 4 avril au 22 août, 5 l. 13 s. (f° 50). — Aux sieurs Soubiran frères, pour l'habillement du sieur Jouffroy, nouveau commandant du guet, 165 l. 13 s. (f° 50). — « Pour le carrosse et chevaux de louage qui ont été fournis à MM. les officiers municipaux et guet pour aller rendre l'hommage à Mgr. l'archevêque, à Mazères », 32 l. 10 s. (f° 51 v°). — Au sieur Bugard, maçon, pour trois marches en pierre posées aux Grases de Saint-Orens, 8 l. (f° 55) ; etc.

1773. — Au sieur Dubascou, marchand-gantier, pour une paire de gants destinés à l'hommage envers l'archevêque, 1 l. 10 s. (f° 56). — Frais de remplissage de la glacière du sieur Lagrange, 308 l. 4 s. (f° 56 v°). — Réparations à la maison du bourreau, 7 l. 2 s. (f° 57 v°). — A Joseph Rouy, soldat du guet, pour avoir porté une lettre au marquis de Faudoas, à Nogaro, 9 l. (f° 61 v°). — Au sieur Sainte-Marie, casernier, « pour l'ustensile qu'il a fourni à 268 matelots de passage », 33 l. 7 s. 6 d. (f° 62 v°). — Honoraires de l'avocat « qui a fait le mémoire touchant l'affaire de la communauté et M. Daspe, au sujet du quartier de Leboulin », 192 l. (f° 63). — Frais de séjour du régiment provincial d'Auch dans cette ville, du 2 au 11 juin, 329 l. 15 s. 6 d. (f° 65). — Au sieur Belloty, graveur, pour fourniture de deux sceaux aux armes de la ville, 42 l. (f° 65 v°). — Dépenses faites lors du passage de la chaîne, les 30 et 31 août, 8 l. 16 s. (f° 69 v°). — Aux sieurs Bardy et Endremy, artificiers, « pour l'artifice qu'ils ont fait exécuter à l'occasion de l'arrivée de Mgr. l'Intendant », 316 l. 4 s. (f° 70). — Au sieur Cerf, peintre, « pour la peinture qu'il a fait à l'arc de triomphe devant l'Intendance », 100 l. (f° 70). — Au sieur Carrère, marchand, pour douze livres de cierges fournis par lui lors de la descente de l'image de la Vierge, 27 l. 4 s. (f° 71). — Au sieur Cazeneuve, aubergiste, « pour la paille qui fut incendiée, le 12 courant, par le feu d'artifice que la ville fit tirer à l'occasion de l'arrivée de l'Intendant », 70 l. ; etc.

1774. — Frais de l'opposition formée par la communauté « au sujet du dénombrement fourni par M. de Solemy » pour ses biens de Lucante, 30 l. 15 s. 6 d. (f° 79). — Au sieur Bajon, cafetier, pour le loyer de la glacière du sieur Lagrange que le dit Bajon a cédée à la ville, 100 l. (f° 80). — Au sieur Gilet, natif d'Aix-en-Provence, pour journées et vacations employées à la recherche des sources aux environs de la présente ville », 36 l. (f° 80 v°). — Frais du service

religieux que la ville a fait célébrer, le 14 juin, dans l'église des PP. Cordeliers, pour le repos de l'âme du feu roi Louis XV, 527 l. 15 s. 9 d. (f° 81 v°). — Au sieur Lacaze, relieur, « pour avoir relié les trois thomes du cadastre de la présente ville », 15 l. (f° 82 v°). — Au sieur Roquelaure, charpentier, pour réparations faites aux ponts du Hol, de Lamothe et de la Goudagne, sur la route de Fleurance, 56 l. (f° 83). — Au sieur Lacoste, arpenteur, « pour les arpentements qu'il a fait, en présence de MM. Derey et Sentetz, commissaires, à raison de l'affaire intentée à la communauté par M. de Solle », 9 l. (f° 83 v°). — Au sieur Carrère, marchand, pour les cierges qu'il a fournis aux officiers municipaux lors des fêtes de la Purification et de la Fête-Dieu (f° 83 v°) ; etc.

1775. — Pour les voitures fournies au régiment de Foix, 28 l. 10 s. (f° 87 v°) — Réparations aux casernes pour y loger le régiment de Foix, 495 l. 1 s. 6 d. (f° 88). — Frais de voyage de quatre commissaires, députés vers le Parlement de Toulouse, à l'occasion de son rétablissement, 234 l. (f° 89). — Frais occasionnés par le passage du régiment de Bourgogne, 256 l. 6 s. 8 d. (f° 90 v°). — Au sieur Lacaze, serrurier, pour réparations à la glacière de M. Lagrange, 2 l. 19 s. (f° 92 v°). — Dépenses à l'occasion de la fête du sacre et du couronnement du Roi, 305 l. 19 s. (f° 94). — Aux cinq porteurs qui sont allés escorter la chaîne à Gimont et pour la paille fournie aux forçats, 7 l. 10 s. (f° 98). — Entrée du maréchal de Mouchy, 164 l. (f° 98). — Aux 18 gardes établis « aux différents postes des avenues de la juridiction pour éviter la communiquation des bestiaux étrangers », 280 l. 16 s. (f° 99 v°). — Au sieur Antoine Bord, « pour les chandelles qu'il a fourny aux cinq plantons postés dans les entrées de la ville », 56 l. 14 s. (f° 100). — Au sieur Carrère, marchand, « pour 12 cierges pesant 12 livres qu'il a fourny pour la descente du chef de saint Orens, pendant 8 jours, à l'occasion de l'épizootie », 33 l. 12 s. (f° 101) ; etc.

1776. — Pour le logement des officiers des régiments de Foix et de Bourgogne, 400 l. (f° 103 v°). — Frais d'illumination à l'occasion de l'entrée de M. de Laboulaye, Intendant, 13 l. 7 s. (f° 104 v°). — Au sieur Lagrange, chapelier, pour chevaux fournis aux officiers du régiment de Conti, 8 l. 15 s. (f° 105 v°). — Entrée de M. de Clugny, Intendant, 32 l. 18 s. (f° 104 v°). — Au sieur Mazères, greffier de la gruerie de Fleurance, « pour les fraix exposez au sujet de la procédure commencée contre les nommés Sentetz, de Barran, au sujet des dégradations commises au bois d'Auch », 124 l. 11 s. (f° 106). — Au sieur Carrère, menuisier, pour l'arc de triomphe dressé par lui, le 17 janvier, à l'occasion de l'entrée de M. de Clugny, 21 l. (f° 107 v°). — Frais de nettoyage de 150 fusils, fournis par le sieur Vitra, garde-magasin, pour l'entrée de Mme l'Intendante (f° 108 v°). — A M. le comte Darry, major du régiment de Foix, pour le logement des officiers de ce régiment pendant le mois de mai, 493 l. 16 s. 8 d. (f° 108 v°). — Feu d'artifice à l'occasion de l'entrée de l'archevêque, 116 l. (f° 110 v°). — Au sieur Cerf, peintre, « pour les armoiries et autres peintures qu'il a faites aux arcs de triomphe pour les entrées de Mgr. de Mouchy, de Mmes les Intendantes et de Mgr. l'archevêque », 200 l. (f° 111). — Au sieur Pédussant, marchand, pour vingt cocardes fournies aux soldats du guet lors de l'entrée du maréchal de Mouchy et de Mme de Laboulaye, 20 l. (f° 112). — Au sieur Dupuy, trompette, pour quatre douzaines de poires destinées à Madame l'Intendante, 55 l. (f° 113). — Frais de sépulture d'un « cadavre trouvé sur la rivière du Gers, près le Garros », 8 l. (f° 113). — Pour les « frais du passage des forçats qui ont été conduits à Gimont », 14 l. (f° 113 v°). — Cierges fournis aux officiers municipaux pour la procession du Jubilé, le 15 septembre, 14 l. 12 s. (f° 115 v°). — Réparations aux prisons du Sénéchal, 51 l. 8 s. (f° 116) ; etc.

1777. — Au sieur Dupuy, trompette, pour avoir fait remplir la glacière du sieur Lagrange, 305 l. 14 s. (f° 116 v°). — Loyer de la maison de M. de Seissan, formant une partie de l'Intendance, 250 l. (f° 117). — Paille et sel destinés à la glacière de M. Lagrange, 104 l. (fos 117 et 117 v°). — Chauffage et éclairage fournis au régiment du Perche, du 30 novembre au 31 décembre 1776, 387 l. 17 s. 6 d. (f° 118). — Loyer de la maison occupée par le maître-tailleur du régiment de Belzunce, 60 l. (f° 119). — Frais de consultation de quatre avocats en Parlement au sujet de l'affaire des cimetières, 61 l. 16 s. (f° 120 v°). — Aux musiciens du régiment de Belzunce, à l'occasion de la fête donnée à Mgr. l'Intendant lors de son arrivée, 24 l. (f° 120 v°). — Au sieur Paul Bertrais, sergent du guet, « pour gratification qui lui a été accordée pour lui faciliter le moyen d'aller prendre les bains de Barèges, à cause de ses blessures », 24 l. (f° 122). — Au sieur Jolibois, sergent du guet, « pour garde et conduite de galériens jusqu'à Gimont », 11 l. 16 s. (f° 124 v°). — Au sieur Ardène, petit-voyer, pour des réparations faites au carrelot de Paris, sur l'état

arrêté par M. Estienne, 127 l. (f° 124 v°). — Au sieur Dupuy, trompette, « pour l'achapt de 6 douzaines de poires données à M. l'Intendant pour le bouquet de sa feste », 130 l. (f° 125). — Au sieur Théodolin, notaire, pour frais d'acquisition d'un champ destiné à servir de cimetière, 54 l. 2 s. 6 d. (f° 125 v°). — Au sieur Carrère, marchand, pour cierges fournis à l'occasion de différentes processions, 137 l. 2 s. (f° 126). — Pour les chevaux fournis aux sieurs Oliveau et Viteau, « artistes vétérinaires », 17 l. 10 s. (f° 127). — « Pour 6 douzaines de poires et un bouquet donnés à Madame de La Boullaye le jour de Ste-Catherine, sa feste », 98 l. 4 s. (f° 128). — Logement fourni au marquis de Faudoas, 600 l. (f° 128 v°). — Au sieur Delaire, « pour final payement des ouvrages par luy faits relativement à la construction de l'hôtel de ville », 1200 l. (f° 129). — A M. Lagrange, pour le loyer de sa glacière, 100 l. (f° 130) ; etc.

1778. — Au sieur Cazeneuve, marchand, pour une paire de flambeaux destinés à l'hôtel de ville, 42 l. (f° 131). — Au sieur Faveron, « pour le souper qu'il donna au guet le jour de la feste à l'occasion de l'arrivée de M. de Laboulaye et de Madame son épouse », 9 l. 12 s. (f° 132). — Au sieur Laroche, négociant d'Astaffort, pour fournitures de grains, 3.276 l. 17 s. 6 d. (f° 133 v°). — A M. l'abbé Pardiac, « pour le port d'un portrait venant de Paris », 7 l. 4 s. (f° 134). — Pour 603 tombereaux de sable employé à sabler la grande allée de la Porte-Neuve, 155 l. 11 s. (f° 137). — A M. le chevalier de Bussi, brigadier de maréchaussée, 60 l. (f° 140 v°). — Aux sieurs Daubas, maçon, et Debax, charpentier, « pour les bancs et étaux des nouvelles boucheries », 362 l. (f° 141). — Au R. P. Pomaret, prieur des Dominicains, « pour le second tiers et acompte des 1.600 l. à luy accordées pour les raisons qui sont en la délibération du 8 janvier dernier », 600 l. (f° 143). — Dépenses pour le four de charité, 3.957 l. 8 s. 9 d. (f° 144 v°). — Au sieur Naudon, plâtrier, « pour partie de l'esculpture faite au fronton de l'hôtel de ville », 150 l. (f° 154 v°). — Au même, pour final payement, 214 l. (f° 155 v°). — Au sieur Valence, menuisier, « pour 21 cadres pour les tableaux des anciens consuls et autres ouvrages », 283 l. 10 s. (f° 155 v°). — Pour 6 douzaines de poires envoyées à l'Intendant, 150 l. (f° 156). — Au sieur Larrieu, soldat du guet, pour la dépense de 30 forçats qui ont passé dans cette ville le 26 septembre, 16 l. (f° 156). — Au sieur Brown, « pour écritures qu'il a fait pour envoyer à l'avocat au Conseil, au sujet des Jurandes », 10 l. 4 s. (f° 156). — Au sieur Jean Boudée, lanternier, pour 24 plaques et autres fournitures destinées à la salle de spectacle, 38 l. 8 s. (f° 157 v°). — Au sieur Serres, tourneur, pour des poulies fournies à la salle de spectacle, 25 l. (f° 157 v°). — Au sieur Picard, pour de la corde fournie à la salle de spectacle, 19 l. (f° 157 v°). — Dépenses pour l'établissement de douze réverbères, 408 l. 18 s. (f° 158). — Au sieur Navarre, plâtrier, « pour augmentation des corniches, culs de lampe et autres ouvrages pour l'hôtel de ville et la salle de spectacle », 132 l. (f° 158). — Dépenses « pour le pavé, près l'ancien hôtel de ville, descendant à la halle », 222 l. 10 s. (f° 158 v°). — Au sieur Serres, tourneur, « pour 38 poulies qu'il a fait pour monter et descendre les décorations de la salle de spectacle », 20 l. 4 s. (f° 158 v°). — Au sieur Bertrand, charpentier, pour réparations à la salle de spectacle, 336 l. (f° 158 v°). — Au sieur Carrère, menuisier, pour une porte qu'il a faite aux secondes loges de la salle de spectacle, 60 l. (f° 159). — Au sieur Mailho, acompte du prix du feu d'artifice qu'il a tiré à l'occasion des heureuses couches de la Reine, 48 l. (f° 159 v°) ; etc.

1779. — Dépenses diverses à l'occasion du même évènement, 194 l. (f° 160). — Frais de remplissage de la glacière de M. Lagrange, 259 l. 19 s. 6 d. (f° 160 v°). — Au sieur Jean Faure, concierge de la salle de spectacle, pour payement de diverses fournitures, 170 l. 18 s. (f° 160 v°). — Au sieur Carrère cadet, menuisier, pour servir d'acompte sur la somme de 1.200 l. « que la communauté lui a accordé pour les frais, domages et acquisition du champ par luy cedé, qu'il avoit acquis de M. de Solle et qui doit servir à tenir les foires pour les bestiaux », 300 l. (f° 161). — Au sieur Cerf, peintre, pour travaux faits à la salle de spectacle, 48 l. (f° 163 v°). — Au même, pour les peintures et dorures du balcon de l'hôtel de ville, 144 l. (f° 162 v°). — A M. de Solle, acompte de plus forte somme pour l'acquisition du champ derrière les Cordeliers, 920 l. (f° 163). — Frais de « construction de la citerne sous le théâtre de la salle de spectacle », 54 l. 6 s. 6 d. (f° 163). — Au sieur Antoine Bord, « pour la muzique pour les bals donnés le jour des fiançailles et des épouzailles de cinq filles dotées par la ville et par M. l'Intendant au sujet des heureuses couches de la Reine, en vertu de la délibération du 10 mars », 48 l. (f° 165 v°). — Autres dépenses pour le mariage des cinq filles pauvres, 474 l. (f° 166 v°). — Au sieur Cerf, peintre, « pour avoir doré un christ avec son cadre à

l'hotel de ville », 66 l. (f° 167). — Au sieur Davet, notaire, pour les contrats de mariage des cinq filles pauvres dotées par la ville et l'Intendant, 203 l. 8 s. (f° 167). — Au sieur Descot, m^e marbrier, pour deux chambranles pour l'hôtel de ville, 360 l. (f° 167). — Au sieur Bernadet, négociant de Toulouse, pour les robes des officiers municipaux, 361 l. 6 s. 6 d. (f° 168). — Au sieur Daubas, maçon, « pour ouvrages faits à la posterle qu'on pratique depuis les Pénitents Blancs jusques à la rue du Caillau », 128 l. (f° 168 v°). — Au sieur Debax, charpentier, pour réparations faites à la salle de spectacle, 144 l. (f° 168 v°). — Au sieur Danos, marchand, pour trois cannes et demie de taffetas noir d'Espagne pour les robes des officiers municipaux, 34 l. 2 s. 6 d. (f° 169). — Au sieur Quinsac, inspecteur des pépinières, 171 l. 4 s. (f° 170). — Au sieur Bourdens, marchand, « pour 17 cannes 1 pan voile noir à 7 l. 3 s., montant 144 l., et 1 canne serge noire, 9 l. 10 s., qu'il a fourni pour les robes de M^rs les officiers municipaux, l'étoffe rouge ayant été prise à Toulouse », 153 l. 10 s. (f° 170). — Pour la « découverte » des fontaines de Landon, 20 l. (f° 172). — « Découverte » des fontaines de Vigneaux, 14 l. 12 s. (f° 173). — Pour huit douzaines et demie de poires présentées à l'Intendant, le 14 septembre, 204 l. (f° 173 v°). — Au sieur Bertrais, sergent du guet, pour frais d'escorte de la chaine jusqu'à Gimont, 12 l. (173 v°). — « Pour frais de transport et enterrement du cadavre trouvé sous la *paisselle* du moulin de St-Martin, près le Garros, le 28 septembre », 8 l. 4 s. (f° 173 v°). — Copie d'une ordonnance de M. de Laboulaye, Intendant : « Il est ordonné au Receveur général des finances de la Généralité d'Auch de payer au Receveur-syndic de la ville d'Auch la somme de 5.938 l. 11 s. 6 d. pour icelle être employée : 1° à payer à M. de Solle la somme de 1.750 l. qui lui reste due du prix d'un champ que la communauté lui a acheté pour en faire un foirail; 2° à M. de Verbois, la somme de 800 l.; au sieur Pommé, secrétaire-greffier de la communauté, pour ses travaux extraordinaires pendant l'épizootie, la somme de 300 l.; 3° à payer pour le portrait de Louis XVI qui sera placé dans la grande salle de l'hôtel de ville (prix non indiqué); 5° à payer dix réverbaires que les dits officiers municipaux feront faire pour compléter le nombre de trente; 5° à payer le port de trente bornes miliaires qui seront placées sur les remblais du pont du Caillau; 6° à payer les frais faits et à faire pour les fouilles et découvertes des sources près l'Oratoire; 7° à payer la démolition de la porte de Saint-Clair attenant le coin des grandes casernes et la construction d'un pont sur le ruisseau de Juillan, vis-à-vis la ditte porte, etc. » (f° 174). — Au sieur Rocher, fondeur, pour vingt-quatre poulies destinées aux réverbères, 45 l. (f° 178); etc.

1780. — Tapisserie « pour garnir le siège de justice de l'hôtel de ville », 100 l. (f° 179 v°). — Aux manœuvres qui ont rempli la glacière de la Pomme-d'Or et celle de M. Lagrange, 118 l. 6 s. (f° 179 v°). — Dépenses « pour l'illumination faite au retour de M. de Laboulaye et bouquets pour les cinq nouvelles mariées qui furent présenter leurs respects à ce seigneur », 37 l. 16 s. (f° 179 v°). — Pour la fête célébrée à l'occasion de la prise de la Grenade, 46 l. 2 s. (f° 179 v°). — Pour 560 voyages de glace portée à la glacière de M. Lagrange, 168 l. (f° 180). — Au sieur Roquelaure, charpentier, pour réparations faites aux bâtiments du Sénéchal, 296 l. (f° 181). — A M. Davet, notaire, pour frais d'acte d'acquisition d'un sac et demi de terre de M. Daspe, chanoine, la dite terre destinée à servir de cimetière aux paroissiens de Sainte-Marie et de Saint-Orens, 50 l. (f° 182). — Au sieur Bordier, « pour avoir nettoyé vingt-un tableaux à l'hôtel de ville », 50 l. (f° 184 v°). — Au sieur Boubée, maçon, acompte pour la construction des murs du nouveau cimetière, 1.000 l. (f° 185 v°). — Port des bornes en pierre qui sont sur la route de Mirande, 150 l. (f° 188 v°). — Au sieur Noguès, arpenteur-juré, de Royaumont (Réjaumont), « pour ses vacations de deux jours employés pour fixer la table des degrés d'abonnement au sujet du cadastre », 12 l. (f° 189 v°). — Au sieur Mothe, peintre, pour un portrait du Roi, 108 l. (f° 191). — Aux sieurs Cerf, doreur, et Garnier, sculpteur, pour le cadre du dit portrait, 120 l. (f° 191). — Au sieur Mothe, peintre, pour un portrait de M. d'Étigny, 60 l. (f° 192). — A M. Carrère, trésorier du Chapitre de Saint-Orens, pour l'entretien de la lampe devant le Saint-Sacrement, 18 l. 10 s. (f° 193). — Pour 550 charretées de terre glaise destinée à la fontaine de Béguier, 165 l. (f° 193). — Au sieur Irénée David, « pour ses soins d'avoir fermé et ouvert pendant les soirs et matins la fontaine de Saint-Pierre », 18 l. (f° 193 v°). — Dépenses diverses pour la fontaine de Béguier, 397 l. (f° 194); etc.

1781. — Au sieur Cerf, peintre, « pour avoir nettoyé, rapiessé et peint les cadres des tableaux des anciens officiers municipaux », 72 l. (f° 201 v°). — Au sieur Burgade, « pour avoir levé quatre cercueils

derrière les casernes, qu'on doit vendre », 12 l.; on lit en marge : « Ce mandement a été retiré pour être annullé, ayant pris les 12 livres sur la vente des cercueils » (f° 202 v°). — Au sieur Daubas, maçon, pour 2 bancs en pierre posés à la *Croix de l'Etoile*, route de Toulouse, « où se fait la jonction des quatre chemins » (f° 202 v°). — Au sieur Larrivière, marchand-libraire, « pour les livres qu'il a fourni pour le cadeau qu'on a fait à M. Gertous, pensionnaire, au sujet de la thèze de philosophie qu'il a présenté au corps de ville », 39 l. (f° 207). — Au sieur Trémoulet, pour le pavage de la place de Chélère, 150 l. (f° 208 v°). — Au sieur Dupuy, crieur-juré, « pour l'achapt de sept douzaines de poires d'Auch, embalage, caisse et transport jusqu'à Paris, pour le présent ordinaire que la ville fait à Mgr. l'Intendant », 246 l. 18 s. (f° 210). — Au sieur Bertrand, charpentier, pour avoir raccommodé le banc des officiers municipaux à Sainte-Marie, 2 l. (f° 211 v°). — Frais du feu de joie et des réjouissances faites à l'occasion de la naissance du Dauphin, 277 l. 12 s. 11 d. (f° 212). — Au sieur Carrère cadet, menuisier, « pour un cadre qu'il a fait pour représenter la naissance de Mgr. le Dauphin », 4 l. (f° 213 v°); etc.

1782. — Au sieur Serreboubée, maçon, « pour les frais du transport de la croix de la Treille, près les casernes, sur la route de Toulouse, près le moulin de Lagode », 24 l. 8 s. (f° 219). — Au sieur Lacoste, arpenteur, pour avoir arpenté le nouveau cimetière, 6 l. (f° 220). — Travaux au pont des Capucins, 66 l. 15 s. (f° 220). — Au sieur Larrieu, « pour les frais lors du passage des forçats en cette ville, à la fin de septembre dernier, sçavoir : 4 l. pour le surplus de la voiture a deux coliers fournie jusques à Gimont; 10 s. pour dépense de la garde au *Bon-Pasteur* », etc. (f° 224 v°). — Au sieur Dubasque, marchand-gantier, pour 96 paires de gants qu'il a fournis pour diverses cérémonies, 67 l. 4 s. (f° 226 v°); etc.

1783. — Au sieur Bessaignet fils, « pour avoir fait le tour de la ville avec une sonnette chaque jour pendant neuf mois pour faire ballayer les rues (a été convenu qu'il ne faira le tour de la ville que les mercredy et samedy matin de chaque semaine), 20 l. » (f° 229 v°). — Au sieur Pourquiès, « pour six bonnets carrés qu'il a fait pour servir aux cérémonies à MM. les officiers municipaux », 34 l. (f° 229 v°). — Loyer de la glacière de M. Lagrange, 100 l. (f° 229 v°). — Au sieur Lafont, pour le pavé qu'il a fait depuis l'hôpital Saint-Jacques jusqu'à la porte d'Encape, 150 l. (f° 231 v°). — Au sieur Zeppenfeld, sculpteur, « pour huit bras qu'il a fait pour la salle de spectacle », 32 l. (f° 232 v°). — Au sieur Espagne, procureur-fondé de M. le président Daspe, pour remboursement de tailles indûment exigées, 34 l. 2 s. 11 d. (f° 232 v°). — Au sieur Serres, tourneur, « pour avoir réparé cinq caisses du magazin, qu'on avait prêté pour la chasse des loups que la ville a fait faire pour le carême dernier », 20 l. 16 s. (f° 234). — Au sieur Méric, faïencier, pour 24 tuyaux qu'il a fournis lors de la réparation de la fontaine de Saint-Pierre, 7 l. 4 s. (f° 235 v°). — Frais de chasse au bois d'Auch et transport de trois loups à l'hôtel de ville, 11 l. 10 s. (f° 236 v°). — Pour le port des sabres envoyés par le sieur Gau, entreposeur de la manufacture royale d'armes blanches de Strasbourg, les dits sabres destinés aux soldats du guet, 21 l. 5 s. (f° 237). — Au sieur Roquelaure, charpentier, pour ouvrages faits à l'occasion de l'arrivée de Mme de Vergennes, 192 l. 19 s. (f° 240). — Fêtes à l'occasion du même événement, 402 l. (f° 240). — Voyage à Toulouse de M. Derey, lieutenant du maire, pour les affaires de la ville, 42 l. 10 s. (f° 241 v°). — Frais de l'illumination et du feu de joie à l'occasion de l'arrivée de Mgr. l'archevêque, 84 l. 16 s. (f° 242 v°); etc.

1784. — Au sieur Ardenne, maçon, pour réparations à la tour de Laval, 67 l. 10 s. (f° 244 v°). — « Un mandement sur M. Filhol, trésorier, en faveur de Reiné, serrurier, pour ouvrages faits à la salle de spectacle, montant 30 l., qu'il prendra sur le produit d'icelle » (f° 246). — Au sieur Grenier, sculpteur, pour le cadre sculpté et doré qui doit servir au portrait de M. de Laboulaye, 48 l. (f° 246 v°). — Au sieur Dominique Pierre, peintre italien, « pour des peintures faites à la salle de spectacle à chaque côté du parquet et aux pupitres, et ce sur les fonds du produit de la salle », 12 l. (f° 247). — Pour les frais occasionnés par la fête donnée à l'arrivée de Mgr. l'Intendant et de Mme l'Intendante, 1.042 l. 18 s. 9 d. (f° 252); etc.

1785. — Aux sieurs Mourère et Bouché, cavaliers de maréchaussée, pour avoir ramené à Auch, en vertu des ordres de M. de Rességuier, avocat général, la nommée Marie Dutrey, 54 l. (f° 258). — Au sieur Lafont, commis-voyer, pour la construction de deux « loups » au bas de la rue d'Étigny, 100 l. (f° 260). — A six « païsans », qui ont éteint le feu au bois d'Auch, 6 l. (f° 261). — Frais divers occasionnés par le procès des corvées, 144 livres (f° 261 v°). — Frais de la chasse au loup, 42 l. 18 s. 9 d. (f° 263 v°). — Au

sieur Joseph Roux, « pour l'achat du *Recueil de règlements et recherches concernant la municipalité*, en 4 volumes », 12 l.; en marge : « ce mandement n'a pas eu lieu, il a été anéanty » (f° 264 v°). — Au trésorier du 6e régiment de chasseurs, en quartier dans cette ville, « pour la moitié du loyer du terrain qui a servi pour les évolutions de la troupe pendant les années 1784 et 1785 », 192 l. (f° 266). — Au sieur Murat, huissier, pour avoir conduit, le 27 juin, « la Marion et la fille de Molaire aux prisons de Toulouse », 39 l. (f° 269); etc.

1786. — Pour les frais de l'illumination faite lors de l'arrivée de M. de Lachapelle, Intendant, 92 l. 17 s. (f° 276 v°). — Au sieur Baigneris, chirurgien-juré, commissaire pour les certificats d'infirmité des jeunes gens proposés pour tirer le sort, 18 l. (f° 278). — Au sieur Sancet, marchand, pour fourniture de cire, poudre, etc., lors de l'entrée de l'Intendant et de l'archevêque, 264 l. 6 d. (f° 280). — Au sieur Daubas, maçon, pour réparations faites aux six cachots du Sénéchal, 135 l. (f° 281). — Au sieur Carrère, marchand, pour fourniture de cierges lors des processions et lors de la descente de l'image de la Vierge, pour demander la pluie, 82 l. (f° 284); etc.

1787. — Adjudication de l'allumage et de l'entretien des réverbères; les sieurs Bergès et Icard, adjudicataires (f° 288 v°). — Pour l'enlèvement des terres de la place de Camarade, 40 l. (f° 289). — Pour six douzaines de poires offertes, au mois de septembre 1786, à M. l'Intendant, 180 l. (f° 289 v°). — Au sieur Arrivets, charpentier, pour réparations au pont de Saint-Pierre (f° 292 v°). — Au sieur Pourquiez, procureur, pour avances qu'il a faites dans le procès que la ville soutient contre Campan, 188 l. 11 s. (f° 292 v°). — A Me Branet, notaire royal, « pour l'expédition de l'acte d'adjudication de la faction du cadastre » (procès avec le sieur Lahore), 12 l. (f° 293). — A M. Lamaguère, avocat, pour le second mémoire qu'il a fait dans l'affaire de la ville contre M. Castéra, 360 l. (f° 296). — Au sieur Jean Daize, exécuteur, pour ses gages de trois mois et demi, 43 l. 15 s. (f° 297); etc.

1788. — A M. Daugas, procureur, « pour fraix par lui exposés pour le procès contre M. d'Encouton, en l'année 1777, avec la communauté du Malartic, touchant une pièce de terre en dispute avec la dite communauté », 9 l. (f° 305 v°). — Réception de l'exécuteur de la haute justice : « Le dix-huit may mil sept cent quatre vingts huit, s'est présenté Jean Rescat, natif de Nègrepelisse en Quercy, âgé d'environ trente ans, pour occuper la place d'exécuteur des hautes œuvres; venant d'Agen où il a exercé la dite place pendant quatre ans, suivant le certificat de MM. les officiers municipaux de la dite ville, du jour de hier, lequel après serment prêté a promis d'exercer son état conformément aux règlements. En conséquence, nous l'avons reçu. — Devienne, maire » (f° 307). — Au sieur Marcenac, « pour avoir élargi l'abreuvoir vis-à-vis le Pont-Royal », 3 l. 15 s. (f° 307 v°). — A Me Davet, notaire, pour ses frais de l'acte de rente foncière du jardin de M. le curé de Saint-Orens, 185 l. 15 s. (f° 308 v°). — Pour faire recurer les fossés du manège, à la Treille, 6 l. (f° 309 v°). — « Pour l'achapt d'un sabre fourny à l'exécuteur pour tuer les cochons qui vaguent dans les rues », 4 l. 15 s. (f° 309 v°). — Au sieur Ardenne, architecte, pour réparations faites à l'écorcherie, 60 l. (f° 310). — Au sieur Dézirat, pour fourniture de papier faite au greffe, 32 l. 4 s. (f° 311). — Au sieur Faure, pour avances faites à l'occasion de la rentrée du Parlement, 42 l. 11 s. (f° 314). — Au sieur Sancet, marchand, pour de la poudre fournie à cette occasion, 61 l. 18 s. (f° 314 v°). — Au sieur Tourangeau, voiturier, « pour les fraix d'une voiture fournie pour le transport des forçats jusqu'à Gimont », 26 l. 15 s. (f° 316). — Aux députés de la communauté qui se sont rendus auprès du Parlement de Toulouse, 300 l. (f° 316); etc.

1789. — Au sieur Carde, commandant du guet, pour avances faites « pour des paquets considérables envoyés touchant les États-Généraux », 66 l. 6 s. (f° 318 v°). — Au sieur Olivier, praticien, « pour l'extrait d'une copie en latin des coutumes de la ville, de l'année 1302 », 64 l. 10 s. (f° 319). — Au sieur Thuilière, ferblantier, pour des réparations faites à la fontaine de la Place-Royale, 18 l. (f° 320). — A M. Derey, avocat, lieutenant du maire, « pour les fraix du voyage en poste auprès du Parlement de Toulouse, à l'occasion de l'ordonnance du Sénéchal touchant l'assemblée convoquée à raison des États-Généraux », 93 l. 2 s. — Réparations aux chaises de Saint-Orens et des Pénitents-Bleus, qui ont servi pour l'assemblée provinciale tenue aux Cordeliers, 35 l. 8 s. (f° 326). — Au sieur Dominique, concierge, « pour avances et fournitures faites pour l'assemblée de la noblesse à la grande salle de l'hôtel de ville, suivant l'état arrêté par M. de Comenges, de Béon et d'Angosse, grand sénéchal, le 1er avril 1789 », 120 l. 19 s. (f° 326 v°). — Au sieur Pédussan, marchand, « pour trente cocardes

qu'il a fourni pour l'hôtel de ville, le jour qu'on commença à les prendre » 33 l. (f° 328 v°). — Au sieur Fontane, marchand, « pour le montant de trois drapeaux qu'il a fait faire pour l'hôtel de ville, pour se conformer a la loy martiale », 71 l. 5 s. (f° 330); etc.

1790. — « Au sieur Vidal, blancher, pour fournitures de gans pour les jours de cérémonies, y compris ceux pour les honneurs funèbres de feu Mesdemoiselles Filhol et Delort », 50 l. 10 s.; etc.

(C° 74 [Liasse]. — 3 pièces, parch. : 36 p., papier (dont 1 impr.)

1530-1776. — Collecteurs : nominations, clôture et révision de leurs comptes, procès-verbaux de vérification de leur caisse; monnaies. — Copie des lettres-royaux obtenues par les habitants des quartiers de la Treille, du Pouy et du Chemin-Droit, « affin de faire rendre compte aux consuls et autres administrateurs de la rente des emolumens de la ville despuis vingt ans », avec les lettres du sénéchal de Toulouse (1530). — Reddition des comptes des collecteurs de 1569 à 1579 : Arnaud Dupré demande 500 l. « pour ses domaiges et interestz, ayant demuré prisonnier a Montauban, en oustaige, pour Pierre Dupré, son pere, consul de l'année 1569; Pierre Dupré, « par la closture de ses comptes doibt la somme de 40 livres, lequel a aussi fourny incident en la court pour ses domaiges et interestz, ayant demuré prisonnier a Condom, en la dicte année, etc. ». — Dépense faite par le capitaine Giscaro, en l'année 1577, 17.887 l. 17 s., dont 5.908 l. 8 s. 9 d. à la charge de la ville; « plus, au dict an (1575), feust empruntée la somme de 344 l. 6 s. pour la solde du capitaine Aguin, de laquelle les consulz et tresorier de la dicte année ont rendu compte »; pour le capitaine Gimont (1576), 95 écus; « pour bois, avoine, chandelles, desquels a esté faict present au cappitaine Guiscaro, 22 escus; pour la despense du sieur de Lassegan et cappitaine Bosc, 84 escus; pour la despense de Mr l'Admiral de France, 19 escus, 12 soulz; pour la despense du sieur de Biron, 63 escus deux tiers; pour avoir faict deux pieces de canon, 60 escus; etc. » — Procès-verbal de la visite de l'argent qui a été trouvé au pouvoir de Jean Estebenet, receveur des deniers communs (1643). — Tarif des espèces d'or et d'argent fixé par arrêt du Conseil, du 30 juillet 1720. — Arrêt du Conseil d'État sur l'appel interjeté par le sieur Daspe-Lupvielle de la clôture des comptes des deniers royaux et autres revenus de la communauté d'Auch pour les années 1746 à 1753. — Décision de M. d'Ormesson portant que les consuls d'Auch ne peuvent être forcés à la collecte (1762). — Lettres de M. de Laverdy, Contrôleur général, au sujet des réclamations des sieurs Pic, Martin, Fenasse, Plantié, Tournié et Paris, trésoriers des revenus patrimoniaux de la ville d'Auch pour les années 1757 à 1762. — Ordonnance de M. Journet, Intendant, par laquelle les consuls sont tenus de présenter les comptes des trésoriers et collecteurs de 1739 à 1768. — Ordonnance de M. Journet qui, en vertu de la déclaration du Roi du 21 mars 1768, est chargé de réviser et clôturer les comptes de la communauté. — Lettre de M. de Lassus, subdélégué, au sujet des pièces d'argent à effigie effacée (1771). — Pièces diverses relatives à la nomination de M. Dieuzeide, marchand, comme collecteur de la ville d'Auch (1772); etc.

(C° 75 [Liasse]. — 22 pièces, parchemin; 1 sceau.

1294-1443. — Dettes et emprunts; obligations pécuniaires. — Contrainte du Sénéchal de Toulouse pour Guillaume Burilli contre les consuls d'Auch, ses débiteurs (lat.; 1294); à cette contrainte sont jointes des lettres d'apotres (ou protestation d'appel) au Roi pour certaine assignation personnelle donnée à quelques habitants, dans le château d'Auch, lesquels offrent de répondre, au préalable, dans la rue publique, suivant la coutume (lat.; 1295) — Reconnaissance de dette en faveur de Bon Massip et Raymond Leget, bourgeois de Villefranche, près Gimont, pour vente de vin faite à Raymond de Fabrica et Pierre d'Estrabol, syndics d'Auch (lat.; 1299) — Obligation de certains habitants d'Auch en faveur de Arnaud-Bernard Manso et autres, pour la somme de 1.500 sols (lat.; 1301). — Copie des lettres de Philippe VI, Roi de France, relatives à la modération des frais des exécutions « pour dettes ou pour autres choses » (lat.; 1334) — Promesse de Guillaume de Belestar, Arnaud Ducos jeune, Arnaud de Thoget, Raymond Ducos, Jean de Caudiant, consuls, en faveur de Me Dominique Verdun, de la somme de 20 l. pour son conseil durant leur consulat (lat.; 1336) — Acte portant reconnaissance de dette de la somme de 64 l. tournois, fait par les consuls d'Auch en faveur de Me Géraud des Roches, leur collègue, pour le bois vendu par lui pour la réparation du pont de Saint-Pierre et pour les frais d'un voyage à Paris (lat.; 1338) — Promesse des consuls d'Auch en faveur de Me Jean Ayral, lieutenant du juge du pariage, et de Jean de Gilis, notaire, de la somme de 25 livres et demie tour-

nois, outre 4 livres et demie payées pour certaine information faite d'autorité du Sénéchal de Toulouse et autres frais du procès renvoyé par la Cour du Parlement de Toulouse devant l'archevêque (lat.; 1338) — Lettres de surséance au payement de la somme de 556 livres, auquel les consuls d'Auch avaient été condamnés par l'archevêque et le Sénéchal de Toulouse (lat.; 1340) — Procuration des consuls d'Auch en faveur de Me Raymond de Fitte, notaire et greffier de la maison commune, pour terminer, moyennant le versement de 30 livres dues par la communauté au sieur Pierre Rigault, le différend qui existait entre eux et Me Guillaume Salveti, syndic des prédicateurs de Toulouse (lat.; 1340) — Lettres de répit adressées au Sénéchal de Toulouse par Guillaume de Flavacourt, archevêque d'Auch, en faveur des consuls de la dite ville sur l'assignation donnée aux dits consuls de payer une somme de 1.200 l. (lat.; 1340) — Acte de cession et donation de Bertrand Darton, bourgeois de Lectoure, en faveur de Mgr. l'évêque du dit Lectoure, de la somme de 200 livres que les syndics et consuls d'Auch étaient tenus de payer au dit Darton (lat.; 1346) — Reconnaissance de dette de la somme de 571 écus d'or, faite par les consuls en faveur de noble Arnaud Vignes, écuyer, habitant de Toulouse, pour vente par lui faite aux dits consuls de 150 conques de froment (lat.; 1346) — Instrument de dette par syndicat des consuls et habitants d'Auch de la somme de 1.750 florins d'or en faveur du comte d'Armagnac, pour la vente précédemment faite par lui de 150 conques de froment (mesure de Lomagne) et 50 conques d'avoine (lat.; 1374) — Instrument de dette de 160 florins d'or et un quart pour achat de vin destiné à la provision des gens de guerre du comte d'Armagnac; avec un appointement de l'official d'Auch lat.; 1377) — Syndicat formé par les consuls, manants et habitants d'Auch pour emprunter la somme de 800 francs d'or qu'ils avaient promise à Jean, comte d'Armagnac, pour l'aider dans sa guerre contre le roi d'Aragon (acte retenu par Dominique Arcio, notaire (lat.; 1390) — Lettres de répit adressées par le comte d'Armagnac au juge de Fezensac en faveur de certains habitants d'Auch poursuivis par leurs créanciers; avec une quittance du dit comte, du capital qu'il prenait sur chaque personne avant l'âge de douze ans, avec décharge de la noblesse et communauté (lat.; s. d.) — Acte de syndicat des consuls et habitants d'Auch pour emprunter à Toulouse 200 écus petits, pour payement de pareille somme accordée à Jean, vicomte de Lomagne, fils de Jean IV, comte d'Armagnac (lat.; 1440) — Acte de syndicat des habitants d'Auch portant procuration pour emprunter 2.500 écus d'or accordés à Martin Garsias, capitaine du dauphin Louis (lat.; 1443) — Instrument de dette de 125 livres tournois de quelques habitants d'Auch en faveur d'Arnaud de Logery, marchand (lat.; s. d.)

CC 76 (Liasse).— 7 pièces, parch.; 43 p., papier (dont 1 impr.)

1596-1788. — Dettes et emprunts. — Reconnaissance de dette de Jean Palato, bourgeois, et Jacques Tappie, marchand, faisant au nom de la communauté d'Auch, envers noble Pierre Noël, bourgeois et capitoul de Toulouse, de la somme de 2.666 écus, deux tiers (1596). — Pièces diverses relatives à l'emprisonnement à Toulouse (du 27 décembre 1603 au 23 février 1604) d'Arnaud Redon, marchand de la ville d'Auch, pour raison de certaine dette de la communauté envers le syndic des capitouls de Toulouse : « Despenses faites par moy, Arnaud Redon, etc. : Premierement, fais despense de la somme de 3 l. 5 s. que j'ay esté contraint paier aulx autres prisonniers, pour ma bienvenue dans la dicte prison; plus, ay paié, pour ma despense, au jeolier de la maison de ville, et pour celle de mon soldat, 199 l.; pour mes domatges et interestz que j'ay paty, enduré hors ma maison, tousiours ma boutique fermée, 600 l., etc. » — « Rolle des dettes commungs de la ville et collecte d'Aux, qu'il faut payer l'année courante 1605 : « Plus, est deub et sera payé a sire Bernard Savoye, appoticaire, pour toutz frais, despens, domaiges et interestz par luy souffertz durant son emprisonnement en la ville de Tholose, a la requete du syndic de la dicte ville, en raison des trois pieces de canon, la somme de 600 l. »; à Arnaud Redon, « pour les despens, domaiges et intherestz par lui souffertz durant son emprisonnement en la ville de Tholose, 100 l. »; à Arnaud-Guilhem Lacaze, de Barran, 99 l. 19 s. 2 d.; à MM. de Casteljaloux et de Malartic, syndics de la noblesse de la collecte, 300 l.; aux consuls d'Aubiet, Saint-Sauvy et Montaut, 165 l.; aux sieurs Peyret et Lamarque, consuls de l'Isle d'Arbéchan, 36 l. Montant du rôle, 7.281 l. 13 s. 10 d. à répartir sur « les villes d'Aux et de Barran, paroisses et consulatz » (au nombre de 35), formant la collecte d'Auch. — Accord conclu entre MM. Jean Vivès, Dominique Mariol et Jacques Tappie d'une part, et les syndics et consuls de la ville d'Auch d'autre part, au sujet d'une somme

de 2.597 l. 3 s. 6 d. due par cette dernière (1609-1611). — Lettres du Roi Louis XIII relatives à une somme de 1.165 écus 45 s. 11 d. que Benjamin d'Astarac, vicomte de Fontrailles, commandant la garnison de Lectoure, Louis Filhol, sieur de Cailhavet, et Jacques Lagarde, sieur de Roque, commandant les garnisons de Fleurance et de Loudon (?), prétendent leur être due par la communauté d'Auch (1625). — « Estat de debtes passives que bailhent devant vous, nos très honnorés seigneurs les commissaires deputés par Sa Majesté pour la veriffication des debtes des villes et communautés de la generalité de Guyenne, les scindic et consulz de la ville d'Aux en Armaignac » (dressé en 1635). Montant des dettes, 76.706 l. : à M. Charles Catel, chanoine, 2.000 l., dont 1.000 destinées aux « demolition des murailhes des villes de Nerac et Mauvezin »; au sieur de Casteljaloux, chanoine, 4.000 l.; à M. Manaud Falagua, 3.400 l., savoir : 2.662 l. « pour les frais et despances faictes a l'entrée de Mgr. le duc d'Épernon, gouverneur pour le Roi en Guyenne »; le reste, dépensé, suivant la délibération de la jurade du 9 octobre 1624, « pour les demolitions des murailhes, chasteaux et fortiffications des villes d'Eauze et Manciet »; à Me Arnaud Destarac, 2.400 l., « pour payer les condempnations que le cappitaine Cailhavet avoient obtenues contre la dicte ville et pour le payement des *gastadoux* envoyés a Montauban, par l'ordre de Mgr. le duc d'Epernon »; au sieur Falagua, cessionnaire de M. Gailhard de Lespine, 1.142 l. 10 s., « pour subvenir a partie du payement de l'entretien de la compaignie des chevaulégers du sieur de Montastruc et regiment du sieur de Sainte-Croix qui estoient en garnison ez villes de Manciet, Eauze et Noguero »; à Jacques Castéra, bourgeois, cessionnaire de M. de Verdun, 1.098 l. 5 s. empruntées, en 1627, « pour l'achapt de cinquante bougrelins, cinquante hautz et bas de chausses et cinquante peyres soliers envoyés a Bourdeaux pour les gens de guerre qui estoient en l'armée, devant La Rochelle »; à divers, « pour les fraix de la maladie contagieuse et pour subvenir a la nourriture et a l'entretenement des pauvres, a cause de la grande famine, 9,796 l. 4 s. »; à Jean Seissan, bourgeois de Mirande, 2.000 l., et aux FF. Prêcheurs d'Auch, 400 l., « les dictes sommes empromptées pour achepter troys cens septiers de bled que Mgr. le prince de Condé ordonna a la dicte ville d'Aux faire conduire en la ville de Grenade, pour le pain de munition de l'armée qui estoit devant Montauban »; à noble Jean de Chavaille, cessionnaire du sieur de Casteljaloux, 2.000 l.; à Me François Secousse, cessionnaire de Me Blaise Barre, 4.000 livres « pour subvenir a l'entretenement et subsistance du regiment du sieur comte de Plessis-Praslin, qui estoit au camp devant Montauban, et qui avoit esté advancé par les consulz de Castelsarrasin »; à Pierre Souffron, architecte, 300 l.; à M. Étienne Chavaille, sieur de Bazillac, 5.200 l. ; à Jacques Castéra, 2.639 l. 14 s., dont 2,000 ont servi « a l'achapt de la maison que Me François Cotignon avoit vendue pour servir de maison commune »; à M. Rivière, consul en l'année 1622, « pour les frays et fornitures par lui faictes a dresser quelques huttes pour le chyrurgien de la peste et autres blessés et infectz », 250 l. 10 s.; à Me Jean Cailhon, 1,400 l.; etc. — Cession d'une créance de 1.000 l. sur la communauté d'Auch, faite par messire François de Gère, seigneur de Sainte-Gemme, à noble Jean de Verduzan, seigneur de Saint-Cricq (1669). — Arrêt du Conseil d'État portant que « les maires, eschevins, consuls et autres officiers municipaux qui ont fait la recepte des deniers imposez pour l'acquittement des debtes des villes et communautez du royaume seront tenus d'en rendre compte dans trois mois » (1683). — Pièces diverses relatives à la créance de Me Joseph de Solle, conseiller au Sénéchal, cessionnaire des Ursulines du couvent de Saint-Joseph (1689). — Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour le payement des dettes des villes et communautés dans tout le royaume (1720). — Autre arrêt du Conseil d'État qui réduit au denier cinquante les rentes dues par les villes et communautés (1722). — Lettre du Contrôleur général relative aux dettes de la communauté (1766). — Lettre de M. de Salleneuve, subdélégué : « J'ay l'honneur, Messieurs, de vous envoyer une ordonnance pour faire payer, au profit de votre ville, une somme de 6,000 livres que M. le Contrôleur général a bien voulu accorder pour luy aider à acquitter ses dettes, suivant la demande que M. d'Étigny fit à ce ministre quelques jours avant sa mort. Je ne doute point que vous ne soyez sensibles à cette dernière preuve de son souvenir et de ses bontés, etc. » (1767). — Lettre de M. de Boucheporn, Intendant, qui demande un état exact des dettes de la communauté et promet de lui faire un don pour les acquitter (1788); etc.

Département du Gers.

VILLE D'AUCH

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE DD

Propriétés Communales.

DD 1 (Liasse). — 3 pièces, parchemin ; 14 pièces, papier.

1303-1606. — Biens communaux. — Quittance de Dominique de...(?), de certaines terres, lieu dit à Lespou, inféodées en faveur des habitants d'Auch (lat.; 1303). — Donation faite aux habitants d'Auch par le sieur d'Orbessan, des terres qu'il possédait à Monbernard et jusqu'au terroir du château de Monbernard (acte retenu par Armand de Pira, notaire (lat.; 1314).— Instrument d'achat, pour Jean Arquery, d'une pièce de terre dite à Pujolle, de Jean Bourgade, bourgeois d'Auch, moyennant la somme de cinq écus petits (lat.; 1503).—Acte par lequel les commissaires départis par les Roi et Reine de Navarre pour la vente de certains « padoentz » que la communauté d'Auch prétend lui appartenir (Lagors, plan de Terraube, etc.), donnent aux consuls de la dite ville un délai de deux mois pour remettre leurs titres de propriété (1541); — requête des consuls à la Reine de Navarre, pour la nomination d'arbitres; — copie de la commission du cardinal Georges d'Armagnac, évêque de Rodez, « lieutenant general et gouverneur es terres, pays et seigneurie d'Armagnac, tant dela que dessa la Garonne », en faveur de Guillaume de Valenciennes, trésorier d'Armagnac, pour vendre les « aforetz » (1550). — Syndicat pour envoyer vers le Roi et la Reine de Navarre et obtenir d'eux qu'ils laissent la communauté jouir des « padoentz » (1543). — Délibération portant permission à Mgr. l'archevêque de prendre une petite place « pour y faire un portal pour l'entrée du palais archiepiscopal, du coté des Jacobins » (1602). — Vente, pour la somme de 100 l., au sieur Palato, d'un « carrerot » situé derrière le couvent des Cordeliers, la dite somme de 100 livres devant servir à éteindre la pension que la ville paye annuellement au chapelain de *Cruce* (1606); etc.

DD 2 (Liasse) — 43 pièces, papier (dont 1 imprimée); 2 plans.

1643-1785. — Biens communaux. — Concessions de terrains communaux en faveur : de Jean Lalo (1643); des Carmélites (1647); des Pénitents-Blancs et des Pénitents-Bleus (1649); des officiers du Présidial (place vide contiguë au « pourtereau » de Juillan, pour la construction de leur palais), 1670; du sieur Derey, bourgeois; de Mlle de Boria (1708); du sieur Pierre Vulpian (1714); des Ursulines de Camarade (1719); du sieur Jacques Bessaignet (1721); des Pénitents-Gris (1736); etc. — Lettres de M. de Salleneuve, subdélégué, au sujet des poursuites des officiers de

la gruerie de Fleurance à l'occasion de quelques arbres que les consuls avaient fait couper dans le bois de la ville, « pour servir de signaux au sieur Larroche, ingenieur-geographe, dans les operations qu'il a faites pour lever la carte generale de la France » (1766). — Lettre de M. Descuilhé, curé de Saint-Orens, au sujet d'un « patus », dépendant de la maison presbytérale (1769). — État des « patus » et emplacements à vendre (1777). — Envoi, par M. Bergon, de l'arrêt du Conseil, du 28 janvier 1778, qui autorise la vente de différents terrains (1779). — Achat, par la communauté, d'un lopin de pré, dit au Manège, appartenant au sieur Soulier, et destiné au Foirail (1781-1782). — Requête du sieur Raymond Lajus, qui demande concession d'un terrain situé au bout du pont de Saint-Pierre (1782). — Délibération, requête du sieur Lagarde et assignation, le tout relatif au terrain pris pour la construction des prisons du Sénéchal (1785). — Arpentage, par les sieurs Cassaigne et Escousse, du bois communal. — Procès-verbal du dommage causé par la grêle dans le bois de la ville; etc.

DD 3 (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1289-1777. — Édifices publics : hôtel de ville, églises, etc. — Instrument d'achat de la maison commune acquise de Guilhem de Belestar, pour la somme de 1.250 sols morlaas (acte retenu par Raymond de Poy, notaire; lat.; 1289); — copie de cet acte, faite par Lagelle, notaire royal (1741). — Bail consenti par M. de Solle, maire, en faveur du sieur Vidailhan, marchand, d'une « descharge ou bas qui est au-dessous de la maison de ville », moyennant un loyer annuel de 6 livres (1706). — Requête des officiers municipaux et ordonnance conforme de l'Intendant portant que « les adjudicataires des batimens du nouvel hotel de ville, salle de spectacle et nouvelle halle remettront les plans et devis estimatif, ensemble le verbal d'adjudication et acte de reception des dits batimens pour y avoir recours, le cas echeant » (1777). — Ordonnance de M. de Laboulaye, Intendant, portant payement, en faveur des héritiers de M. Picaut, ingénieur, d'une somme de 1.600 livres, pour ses honoraires relativement a la construction de l'hotel de ville d'Auch ».

Arrêt du Parlement de Toulouse qui ordonne que les habitants d'Auch « seront contrainctz faire ou faire faire les manœuvres de la repparation de l'eglise et clocher du dict Aux, consernant la preparation de toute la matiere requize a bastir, c'est a dire sçavoir faire le mortier de chaux et sable, et icelluy porter, ensemble la thuille, pierre et autres choses necessaires au bastiment et autrement, ainsin qu'est accoustumé faire par manœuvres en semblable cas et le tout ministrer a leurs despens a iceux maçons jusques a perfection du dict bastiment » (du 5 septembre 1538). — « Rolle du montant des reparations qui ont eté faites a l'eglise d'Embax, annexe de Sainte-Marie d'Auch, et du louage accordé à M. le vicaire de la dite annexe » (1774).

Logement de l'exécuteur de la haute justice; lettre au Contrôleur général : « Par la demolition des murs de la ville, qui ont servi a batir presque toute la maison de force, la maison de l'executeur des hautes œuvres, qui etoit adjacente a ces murs, a eté demolie aussi. Il nous a fallu loger ailleurs cet executeur... Placé par provision au meme quartier, dans une mauvaise barraque où il n'y a qu'une chambre, cet executeur ne cesse de reclamer un autre logement qui soit plus commode, en meilleur etat et a l'abri de l'eau, sans quoi il nous a prevenus qu'il va quitter la ville. Nous sentons toute la justice de cette reclamation et combien ce miserable est a plaindre d'etre logé si mal et si a l'etroit et d'etre exposé a chercher un autre gite a la premiere inondation qui surviendra. Mais, avec la meilleure envie du monde, il ne nous est pas possible de fournir aux fraix d'une maison nouvelle pour cet executeur. Nous n'avons pas le sol et nous sommes sans ressource; nos charges locales excedent nos revenus patrimoniaux de sept mille livres, et chaque année notre sort ne fait qu'empirer... etc. » — Lettre de M. de Lassus, subdélégué, relative à la même affaire : « M. l'Intendant m'a chargé d'avoir l'honneur de vous prevenir que le Ministre luy a marqué que rien ne pouvoit dispenser la ville d'Auch d'une obligation qui luy est commune avec toutes les villes du royaume et qu'il l'a chargé de vous prevenir d'avoir a pourvoir incessament l'executeur d'un logement convenable... » (1772).

Tour de la Porte-Neuve « qui ne consiste qu'aux quatre murailles voutées et le couvert »; elle est louée au sieur Fontaine, moyennant 6 livres par an (1705). — Délibération portant bail, en faveur du sieur Mauroux, de la tour du Caillau (1708). — Verbal d'enlèvement de la porte du Caillau (1762). — « Devis estimatif des ouvrages a faire pour et au compte de la ville d'Auch, qui consistent dans la demolition de

la halle neuve; sa reconstruction dans son ancien emplacement; d'un local vouté pour poids de ville, poissonnerie et mesures a bled au-dessus; la construction d'une nouvelle boucherie grande et solide au nord de la maison de l'Officialité » (1777).

Requête de M. Jean Burot, bourgeois, à M. le Garde des Sceaux, tendant à ce qu'une partie des murailles de la ville, qui clôturaient un jardin contigu à sa maison, sise au quartier du Pouy, et qui se sont écroulées, soient reconstruites; le requérant demande, en outre, qu'il lui soit permis de « pratiquer une porte dans le dit mur de ville, du cotté des fossés, a l'exemple de plusieurs autres habitans qui ont obtenu la même grace » (1751).

DD 4 (Liasse). — 26 pièces, papier (dont 1 imprimée).

1721-1779. — Édifices divers; meubles appartenant à la communauté, etc. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne qu'à l'avenir l'entretien des bâtiments servant à l'administration de la justice sera à la charge des villes dans lesquelles les cours ou juridictions sont établies (à Auch, de l'imprimerie d'Étienne Duprat, seul imprimeur-libraire privilégié du Roi, de Mgr. l'Intendant et de la ville, 1773). — Lettre de M. de Lassus et réponse des consuls au sujet de cet arrêt. — Mémoire et états de revenus et dépenses envoyés au Roi par la communauté pour être déchargée de l'entretien des meubles des justices royales de la ville d'Auch. — Devis estimatif des ouvrages à faire aux prisons, par ordre de M. Despiau, subdélégué, et des officiers municipaux (1779).

Projets d'installation du Bureau des Finances : 1° sur l'emplacement « d'une ancienne porte et d'une des tours de cette ville » (1741); 2° sur l'emplacement de l'ancien hôtel de ville. (Le devis de ce second projet, exécuté par M. Bourgeois de la Rozière, s'élève à la somme de 33.466 l. 6 s. 8 d.) — Mémoires et lettres des officiers du Bureau des Finances, qui se plaignent d'avoir « jusqu'aujourd'hui, dû s'assembler dans differentes maisons a loyer où ils n'ont certainement jamais eté logés avec la decence et les commodités convenables a la juridiction qu'ils exercent » (1762).

« Verbal de l'etat de la maison de M. de Lalo, juge criminel, cy-devant l'hopital Saint-Sebastien », louée par la communauté (1747).

Bâtiments et meubles de l'Intendance : bail pour trois ans consenti par le sieur Descuilhès, marchand, en faveur des consuls d'Auch, d'une maison située « a la grande place », destinée à servir d'Intendance, moyennant la somme de 800 livres par an (1721). — Lettre de M. de Balosre, Intendant, relative aux maisons occupées par M. de Pomereu, son prédécesseur, et aux meubles qui sont dans ces maisons : « Quoique les affaires de la province et mon inclination personnelle me portent a passer une bonne partie de l'année dans votre ville, ce ne sera jamais en employant l'autorité dont je suis revetu que je chercherai a m'en rendre le sejour plus commode et plus agreable... » etc. (1735). — M. de Morlan, ancien capitoul, fait notifier aux consuls qu'il cède à M. d'Étigny, Intendant, toute la maison dont ce dernier occupait seulement une partie, et ce moyennant un loyer annuel de 2.000 livres, si mieux les dits consuls n'aiment en faire l'acquisition pour la somme de 38.000 livres (1757). — Lettres de M. Journet, Intendant, relatives aux meubles compris dans la succession de M. d'Étigny et dont la ville revendique la propriété (1767 et 1768). — Lettre du Contrôleur général au sujet de la même affaire (1768); etc.

DD 5 (Liasse). — 1 cahier, parchemin.

1635. — « Denombrement des biens..... que baillent devant vous, Messieurs les Comissaires generaulz, deputtés par le Roy pour la refformation et veriffication de son entier domaine de Navarre », les syndic et consuls de la ville d'Auch : « ..... Plus un bois taillhis de la contenance de quatre-vingtz arpents ou environ, dans lequel y a une thuillerie...; plus une maison qui sert de prison ..; plus les patus publiqz dedans et dehors qui servent pour l'entrée de la ville, de la contenance de six arpentz ou environ, estantz au territoire tant du Roy que du seigneur archevesque, avec les patus quy sont au devant les esglizes dans la dicte ville, ez mêmes territoires »; etc.

DD 6 (Liasse). — 8 pièces, parch.; 6 pièces, papier (1 impr.).

1510-1768. — Rentes. — Instrument de rachat de la pension annuelle de 13 écus petits, faite par les consuls de la présente ville au Chapitre de l'église métropolitaine (lat.; 1510). — Instrument de rachat, du syndic de l'église métropolitaine, d'une pension annuelle de 4 écus et demi (lat.; 1511). — Instrument de vente de la pension annuelle de 18 livres, des consuls d'Auch, en faveur de l'archiprêtre de Condom (lat.; 1515). — Instrument de vente de la pension de 7 sols morlaas, faite par Vital de Ponsan en faveur de

Bertrand de Grescano (lat.; 1525) — Instrument de reconnaissance de la pension d'un écu petit, payable annuellement par Me Arnaud Beros, notaire, aux consuls, pour raison de la vente à lui faite par les dits consuls d'un champ au lieu dit « *darrè l'hostalerie de Girard* » (lat.; 1526) — Instrument de rachat de la pension annuelle de 17 écus petits, fait des prébendiers de la chapelle Saint-Martial, fondée en l'église métropolitaine (lat.; 1540) — Instrument de rachat de la pension annuelle de 4 livres, fait par les consuls d'Auch, du syndic du Chapitre de l'église métropolitaine (1553). — Lettres-patentes, en forme de commission, adressées au maire, gouverneur, consuls et jurats de la ville d'Auch, pour être déclaré devant eux par les possesseurs de fiefs, soit gens d'église ou autres, toutes les rentes féodales foncières non rachetables (1553). — État des rentes de la communauté d'Auch en l'année 1726 : « M. de Boiat, pour la rente du portail qu'il tient de la communauté, 16 sols; M. Lalo, juge criminel, pour la rente du portail qu'il tient de la communauté, 3 l.; M. Falaga, chanoine, pour pareille jouissance, 3 l.; Dominique Dugendre, hote, pour la rente annuelle et perpetuelle du cimetiere, 4 l.; le sieur Fontaine, pour la rente de la tour de la Porte-Neuve, 6 l.; Jean Mauroux, pour la tour du Caillau, 5 l.; le sieur Jean Forgues, « pour le patus a luy baillé au boulevart, entre les deux portes du Caillau », 2 l.; etc.— Lettre de M. Jourdain, relative aux rentes de la communauté sur les États d'Armagnac (1765); etc.

DD 7 (Liasse). — 1 pièce, parchemin.

1559. — Instrument de rente annuelle de 40 l. 8 s. 4 d. en faveur des consuls de la collecte d'Auch, en conséquence de l'emprunt fait par le Roi sur les riches et plus aisés. (Acte retenu par Sarrasin et Cosy, notaires d'Agen). — Ratification du dit instrument, faite par le sieur de Maleville, commissaire par le Roi à ce député.

DD 8 (Liasse). — 41 pièces, papier.

1688-1788. — Voirie urbaine; embellissements, etc. — Agrandissement de la place située devant la cathédrale (1688). — Projet de construction d'un pont en pierre à la porte du Caillau. — Devis des réparations à faire au pont de la Treille (1699). — Ordonnance de l'Intendant pour la réparation du pavé des rues (1701). — Délibération qui permet au sieur Paul Tournier de faire construire, sur la voûte du pont de Saint-Pierre, deux piliers pour appuyer sa maison (1711). — Délibération portant démolition « du portal du Pouy, qui est attenant a l'hopital Saint-Sebastien, et de celui de Saint-Pierre, pour seconder les bonnes intentions de Mgr. l'Intendant au sujet de l'embellissement de cette ville » (1717). — Copie d'arrêt du Conseil d'État relatif à la voirie (1755). — Lettre de M. Chauvelin se plaignant que certains travaux d'embellissement s'exécutent à Auch sans la participation du Bureau des Finances, qui a seul l'exercice de la voirie dans toute la Généralité d'Auch (1760). — Autre lettre du même, relative aux contestations survenues à propos du pavage de la place de la Porte-Neuve (1762). — Extrait d'une délibération de la communauté relative au pont de Saint-Pierre (1765). — Lettre de M. de Marignan, subdélégué, qui ordonne aux consuls de « commander la corvée pour faire les remblais ou comblements de terre necessaires au pont de la fontaine d'Arrague (pont de Rague), afin de donner à la route de Mirande toute la largeur qu'elle doit avoir en cet endroit » (1768). — Ordonnance de M. Journet, Intendant, relative « a l'enlevement des terres qui se trouvent sur la grande route, le long des terrasses de la presante ville, afin que la voye ne soit point embarrassée lors du passage de Son Altesse Serenissime, Madame la comtesse de La Marche »; le sieur Giraudet, élève des ponts et chaussées, surveillera les travaux (1769). — Lettre des consuls au Contrôleur général au sujet de la démolition des murailles de la Treille : « Le quartier de la Treille de cette ville, voisin de la riviere du Gers, qui n'en etoit separé que par un mur qui bordoit cette riviere, craignoit depuis bien du temps d'etre submergé chaque fois qu'il survenoit quelque grosse inondation, tant il s'y filtroit de l'eau au travers de quelque partie du mur et si grand en etoit le volume qui y entroit par deux portes qui communiquoient du coté de la riviere. Agité de mille craintes, ce quartier, Monseigneur, vous a porté ses justes allarmes sur le danger qui le menaçoit; vous en avez eté touché; sensible a ses representations, vous avés ordonné qu'on le mit en pleine securité contre les plus fortes crues d'eau. En execution de vos ordres, les ingenieurs chargés de la besogne ont imaginé de placer la maison de force a l'un des bouts de ce quartier, de faire demolir le mur qui bordoit cette riviere du coté du levant et qui servoit de fermeture a la ville du coté du nord et de

faire substituer a la place de ce mur une grande elevation de terre en forme de quai ; en quoi, Monseigneur, la prudence de ces messieurs les ingenieurs paroit s'etre oubliée : une elevation de terre, pour resister a la violance d'une forte inondation, substituée a un mur très ancien, très elevé et très solide, voila, Monseigneur, ce qui fixe l'attention du public et du quartier de la Treille, et avec quoi il ne sçauroit se familiariser. Une autre chose, Monseigneur, qui interesse cette communauté, c'est que les entrepreneurs ont fait servir a construire grande partie de la maison de force les materiaux du mur demoli, qui valent au moins deux cents louis », etc. (1771). — Ordonnance de l'Intendant relative aux travaux à effectuer « sur la chaussée qui doit communiquer a la grande route de Mirande et Toulouse, dans la partie qui se trouve depuis la croix jusqu'au pont des Capucins, passant par le pont de Saint-Pierre, afin d'eviter au public, et surtout aux voituriers et aux courriers, de passer les cotes de la rue d'Étigny et de la Treille dont les montées forcent les chevaux » (1771). — Travaux à exécuter « pour former la levée qui bordera la riviere du Gers, depuis le pont jusqu'au depot des mendiants » (1771). — Démolition du moulin de Saint-Orens « adossé au pont et qui arrete les eaux » (1772). — Ordonnance de M. de Laboulaye, Intendant, enjoignant aux consuls de faire planter des arbres le long des avenues de la ville (1777). — Embellissements projetés au quartier des Jacobins ; — mémoire présenté à ce sujet par le R. P. Pomaret, prieur des Jacobins (1777-1778). — Ordonnance de l'Intendant qui permet de prendre trente bornes sur les routes de Toulouse et Mirande, pour les placer près du pont du Caillau (1779). — Pièces diverses relatives au mur construit par le sieur Bugard, « près les Capucins, le long du jardin du nommé Lapierre, afin de procurer au public une plus grande largeur de passage » (1782). — Pavé du pont de la Treille (1785). — Pavé de la rue du Séminaire (1786). — Lettre de l'Intendant, qui demande, à la suite d'une plainte de M. de Crussol, que l'on fasse couvrir un canal situé près le jardin du prieuré de Saint-Orens, « de la profondeur d'environ huit pieds, dans lequel plusieurs cavaliers se sont précipités avec leurs chevaux » (1788); etc.

DD 9 (Liasse). — 30 pièces, papier (dont 6 imprimées).

1675-1781. — Voirie. — Ordonnance de MM. les Trésoriers de Montauban pour la remise du verbal de l'état des chemins, « sur ce qu'il y a certaines personnes se disans maitres des ports et chemins, et notamment le sieur Douvrier, a la Table de Marbre de Tolose, et François Dufaur, de Fleurance, lesquels, sous ce pretexte, prennent et reçoivent tous les verbaux de visite des chemins. » — Ordonnance de l'Intendant au sujet de la plantation d'arbres le long des chemins d'Auch à Meilhan, d'Auch à Marsan, d'Auch à Miramont ; les particuliers aboutissant à ces chemins entretiendront les dits arbres (1727). — Lettre de M. de Marville pour qu'on paye au sieur Boisnier, ingénieur à Montauban, une somme de 600 livres qui lui est due. — Édit et déclaration du Roi, instruction générale pour les Intendants, le tout relatif à l'entretien des routes (1776). — Chemin d'Auch à Barran : lettre de M. de Laboulaye aux consuls d'Auch ; — autre lettre du même à l'archevêque, relative à cette affaire : « ...Quant aux murmures de quelques proprietaires, ils m'effrayent peu. Je suis si accoutumé a entendre les Gascons se plaindre sans sujet qu'il faut qu'ils crient un peu fort pour que j'y fasse attention. Vous savez d'ailleurs, Monseigneur, que les evenemens dans cette province sont si peu interessans et si rares que l'on profite de toutes les occasions pour se donner de l'importance. Aussi ma securité a l'egard des opposans est-elle entiere et rien ne m'arretera pour donner a ce chemin l'execution la plus prompte » (les deux lettres datées du château du Houssay (1778 et 1779) ; etc.

DD 10 (Liasse). — 47 pièces, papier.

1784-1788. — Voirie (affaire des corvées). — Lettre des consuls à M. de Vergennes : « L'entretien des grandes routes, qui sont très multipliées dans cette generalité, forme une charge très considerable ; mais comme on a pu jusqu'ici l'acquitter avec des bras et sans argent, elle n'a presque rien presenté d'onereux. L'année derniere, Monseigneur, nous avions l'avantage d'avoir pour notre Intendant, M. de Vergennes, votre neveu. Toujours inspiré par le desir d'alleger le peuple, il a cru venir a son soulagement en introduisant une nouvelle forme dans la repartition des corvées. Il ordonna qu'on distribueroit a chaque particulier une tache individuelle où il seroit obligé de porter les materiaux en pierre et sable et de les repandre ; nous eumes l'honneur de lui representer que cette nouvelle forme tournoit au prejudice des miserables. M. de Vergennes voulut bien retracter son ordonnnnce et, a peu de chose

près, il nous permit de faire la repartition de la corvée comme par le passé. Nous avons renouvelé auprès de M. de La Chapelle, notre nouvel Intendant, les representations que nous avions faites l'année derniere : elles ont eté infructueuses... La communauté, generallement assemblée au nombre de six cens personnes, au moins, et de tous les etats, a determiné, par un vœu general et unanime, d'executer la corvée en nature et de la maniere qu'elle l'avoit fait par le passé... Dans l'impuissance d'obeir a la fois a l'ordonnance de M. de La Chapelle et d'obtemperer au vœu general de la communauté, nous nous trouvons dans le plus grand embarras... »; etc. — Lettre de M. de La Chapelle qui demande qu'on lui porte le registre des délibérations. — La délibération générale relative aux corvées est cassée par ordonnance de l'Intendant. — Correspondance avec M. Duprat de Carrole, subdélégué à Mirande; avec M. de Laboulaye, ancien Intendant; avec M. Rigaut, avocat au Conseil d'État; etc.

DD 11 (Liasse). — 45 pièces, papier.

1701. — Rôles journaliers des ouvriers qui ont été occupés, pendant les mois de janvier et février, à la réparation de différents chemins, à l'occasion de l'arrivée de nosseigneurs les Princes.

DD 12 (Liasse). — 12 pièces, papier.

1559-1786. — Fontaines et glacières. — Délibération portant que l'on conduira à la fontaine dite de pierre (?) l'eau de la fontaine du Pipot, « attendu le deffaut d'eau que l'on soufre a la presente cité » (1559). — Réparation à la fontaine de Saint-Pierre (1701). — Lettre de M. Journet, Intendant, au sujet d'une somme de 845 livres qui a été dépensée pour la réparation de la fontaine de Saint-Pierre (1769). — Lettre de M. Despiau, subdélégué, au sujet de la fontaine de Bégué : « Je n'ai point laissé ignorer, Messieurs, a M. l'Intendant qu'a force de perseverence vous aviez decouvert plusieurs sources qui seront plus que suffisantes non seulement pour la boisson, mais encore pour l'usage journalier de tous les habitans, ce qui rendra votre administration memorable. Vous savez, Messieurs, que nos peres se sont occupés plusieurs fois d'un pareil objet et qu'ils n'y ont jamais donné suite serieusement quoiqu'ils en reconnussent la necessité, soit que leurs recherches ne fussent pas aussi heureuses que les votres ou qu'ils fussent effrayés par les depenses qu'elles devoient entrainer... etc. » (1779).

Lettre de M. Marseillan de Marignan, subdélégué, demandant que les officiers municipaux fassent remplir la glacière du sieur Delort (1766). — Autre lettre du même : « Dès que cette glaciere a eté remplie, j'en ai prevenu Mgr. l'Intendant; je luy ai mandé que vous et moy l'avions destinée a son usage pour cet eté et cette automne prochaine; il m'en a remercié et il m'a ecrit qu'il comptoit venir boire au frais avec cette glace; dans ces circonstances, je pense que vous fairiez bien d'ouvrir la glaciere de M. Lagrange, d'en faire debiter la glace et de conserver pour l'usage de M. d'Etigny la glaciere de la Pomme d'Or ». — Adjudication de glace en faveur de M. Prat-Ferré, marchand de liqueurs, moyennant la somme de 442 l. (1786). — Devis estimatif des travaux à exéter pour la construction d'une glacière au Foirail (1783); — vérification des dits travaux par les sieurs Jean Daubas, architecte, et Pierre Aignan, m^e^ maçon.

DD 13 (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 15 pièces, papier.

1776-1780. — Cimetières. — Lettres des consuls de Lectoure et de Montauban et des capitouls de Toulouse, adressées aux consuls d'Auch, à l'occasion de la Déclaration du Roi concernant les cimetières (1776). — Délibération consulaire du 17 février 1777 : « Il a été unanimement deliberé que la communauté se conformeroit, pour le choix du terrain propre a etablir des cimetieres dans les paroisses de Sainte-Marie et de Saint-Orens, a ce qui seroit prescrit par Monseigneur l'archevesque ». — Mémoire relatif aux cimetières : « Les eglises de Saint-Cric, Saint-Pierre, Saintes et Embax n'ont besoin ni de changer ni d'agrandir leur cimetiere. Celui de Saint-Orens, entouré de toutes parts par le cloître, confronte du nord a l'eglise, du levant a chapelles, de l'une desquelles la ville est, dit-on, fondatrice; des autres parts a l'hotel du prieur... Le cimetiere de Sainte-Marie confronte du nord a l'eglise, du levant et midy a galerie pour aller de la chanoinie au chœur, du couchant a rue publique. On est dans la possession immemoriale de ces deux cimetieres, mais on ignore si les parroisses ont fourni le terrain, etc. » (1777). — Acte de vente, par le sieur Danezan, bourgeois, pour servir de cimetière aux paroisses de Sainte-Marie et de Saint-Orens, d'un champ au lieu dit *la Paguère des Cordeliers*, d'une contenance de deux concades six

places et quatre escatz, qui « confronte du levant a pred possedé par le sieur Gimbrere, bourgeois d'Auch, midi a la *Santete*, apartenante a Me Duffaut, avocat en Parlement, couchant a jardin du sieur Latour cadet, marchand d'Auch, septentrion a chemin conduisant a Baron », pour la somme de 2.000 livres (1777). — Requête présentée à l'Intendant et ordonnance de celui-ci au sujet de la clôture du nouveau cimetière. — Les officiers municipaux sont chargés d'offrir à Mgr. l'archevêque, outre deux terrains situés au Caillau, « un troisieme terrain près de la chapelle des Neiges, pour qu'il puisse choisir le cimetiere qui lui paroitra le plus conforme a l'esprit de la loy » (1778). — Requête à l'archevêque au sujet d'un terrain compris dans la promenade de la Treille pour en faire le cimetière de Saint-Orens (1779). — Requête à l'Intendant au sujet du peu d'empressement que les adjudicataires du mur de clôture du nouveau cimetière mettent à accomplir leur ouvrage (1780); etc.

DD 14 (Liasse). — 25 pièces, papier.

1756-1788. — Éclairage de la ville. — Arrêt du Conseil d'État qui autorise « le nouvel etablissement de lanternes qui a eté fait dans la ville d'Auch pour eclairer pendant la nuit, dans les saisons où ce secours est necessaire » (1756). — Adjudication au rabais, tant de l'entretien des lanternes publiques et de tous les ustensiles à leur usage, que de la fourniture des chandelles destinées aux dites lanternes, le tout pour une période de six années, à dater du 1er novembre 1756 (le sieur Jacques Allemant-Lagrange, adjudicataire) : « Les lanternes seront allumées pendant les mois de novembre, decembre, janvier, fevrier, mars et avril, excepté pendant dix jours de chacun des dits mois... qui seront ceux où la clarté de la lune permettra le plus de se passer d'illumination, etc. »— Le sieur Icard, dit Provincial, cordier, est chargé d'allumer les 33 réverbères (1780). — Lettre de l'Intendant Fournier de La Chapelle (datée de Paris) et réponse au questionnaire qu'elle contient, relatif à l'éclairage et à la propreté de la ville d'Auch. La dépense annuelle pour le premier objet est de 1.318 l. 8 s. (1785). — Lettre du même, adressée aux consuls : « Vous faites monter la quantité des reverberes existants a 36; celle necessaire pour bien eclairer la ville a 58... J'envoie en pur don a la ville les 22 reverberes dont vous dites avoir besoin pour l'eclairer parfaitement... Je n'adopte point la forme usitée a Auch, dans plusieurs rues, d'attacher les reverberes a une potence de fer tenant aux maisons. Tous ceux que je vous envoie sont pour faire descendre au milieu de la rue, par le moyen d'une poulie et cordages renfermés dans une boete de fer incrustée dans le mur, etc. » (de Paris, 25 janvier 1786). — L'Intendant adresse aux consuls un mémoire sur la « maniere de preparer l'huile d'olive commune pour la faire bruler avec beaucoup d'eclat, sans fumée ny odeur ». — Adjudication de l'entretien et de l'allumage de 66 réverbères, en faveur des sieurs Mathieu Bergès, marchand-vitrier, et Barthélemy Icard, cordier, pour trois ans, à raison de 2.300 livres par an (1786); etc.

Département du Gers.

VILLE D'AUCH

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE EE

Affaires militaires.

EE 1 (Liasse). — 4 pièces, parch.; 2 pièces, papier; 2 sceaux.

1331-1740. — Fortifications de la ville. — Accord conclu entre les consuls d'Auch et certains habitants, pour la clôture de la ville, depuis la porte de la *Frairie* jusqu'à la tour dite d'*En Jaco* (latin; 1331). — Délibération relative à la clôture de la ville pour empêcher l'invasion des ennemis anglais (lat.; 1345). — Instrument de l'accord conclu, en présence du comte d'Armagnac, entre le Chapitre et la communauté, pour la construction de la muraille du moulin de Fillère par le dit Chapitre, qui se réserve de tenir les clefs du portereau; les consuls auront la faculté de prendre du sable près du dit moulin pour la réparation des murailles (lat.; 1369). — Autre instrument d'accord, conclu en présence du comte d'Armagnac, entre les religieux du monastère de Saint-Orens (le prieur étant absent) et les consuls, au sujet de la construction des murailles derrière le dit monastère (lat.; 1369). — Lettres de Théaude de Valpergue, gouverneur des pays, terres et seigneuries d'Armagnac deçà la rivière de Garonne, portant permission de lever, pendant un an, certain subside sur les boucheries, tavernes, etc., pour servir aux « repparations necessaires des murailles, pons, portes. » (1458). — Arrêt du Conseil d'État au sujet des murs et remparts servant à la clôture et fortification des villes de la Généralité d'Auch (1740).

EE 2 (Liasse). — 7 pièces, parchemin: 1 pièce, papier.

1337-1468. — Faits de guerre. — Interdiction faite par le comte d'Armagnac aux habitants d'Auch d'aller à la guerre (lat.; 1337). — Permission aux habitants d'Auch d'aller en armes par le comté de Fezensac (lat.; 1338). — Lettres du lieutenant du Roi aux consuls d'Auch pour aller à la guerre contre la ville de Marmande (lat.; 1339). — Acte portant déclaration des consuls au Roi qu'ils veulent sortir avec armes partout pour son service (lat.; 1339). — Lettres de Guillaume de Flavacourt et Pierre de Lapalu, lieutenants pour le Roi en Languedoc, adressées au juge de Verdun et aux bailes d'Auch et de Vic, pour faire jouir d'un délai, pendant tout le mois de septembre, les gens d'Auch et de Vic qui devaient aller à la guerre de Gascogne, à la charge par eux d'être prêts, le mois écoulé (lat.; 1340). — Lettres de Jean Ier, comte d'Armagnac, portant exemption, pour les habitants d'Auch, d'aller à la guerre qu'il soutenait contre le comte de Foix, moyennant le subside d'un

denier d'or (appelé écu vieux) par feu, sauf si le dit comte de Foix entrait en personne dans le comté (gascon; 1460). — Lettres relatives à la requête des consuls d'Auch contre noble Bertrand d'Astugue, seigneur d'Oignax (Augnax) (lat.; 1460). — Lettres de Jean V, comte d'Armagnac, par lesquelles les consuls et habitants d'Auch, à qui le baile de Lectoure avait fait commandement d'aller à la manœuvre du boulevard et fossés de Lectoure, en sont dispensés pour l'année par le dit comte (gasc.; 1468).

EE 3 (Liasse). — 6 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

1335-1630. — Dépenses militaires. — Lettres de répit accordées par Philippe VI, Roi de France, pour le payement de la gendarmerie de Jean, duc de Normandie, son fils (lat.; 1335). — Lettres de répit de Guillaume de Flavacourt, archevêque d'Auch et lieutenant pour le Roi en Languedoc, adressées au Sénéchal de Toulouse, sur l'assignation donnée aux consuls, à la requête du procureur au comté d'Armagnac, pour montrer la « composition » des dits consuls avec Simon d'Arqueries et Galois de Labatut, maîtres des arbalétriers, à la somme de 1.200 l. (lat.; 1348). — Lettres patentes de Charles VII, au sujet de l'imposition nécessaire pour la garde de Lectoure (1448). — Acte de présentation faite par Me Blaise Jegun, consul d'Auch), des lettres de Henry, roi de Navarre, à Georges de Lomagne, vicomte de Gimois et Terride, commissaire pour la répartition des frais et dépenses des gens de guerre sur les jugeries de Rivière et de Verdun, pour l'exemption des paysans d'Auch, Bassoues, Sos, Saint-Justin, Idrac et Lamaguère, qui sont de la temporalité de l'archevêché d'Auch (1538). — Requête présentée au Roi par les consuls d'Auch en modération de la contribution du salpêtre, attendu que les villes de Condom et Lectoure, dont « chacune est au double plus aysée que la dicte pouvre ville », en fournissent une quantité moindre, et « que les villes de Florance, Gimont, Saramont, Simorre, Trye, Marciac, Noguero, Aignan, Vic-Fezensac, Mauvezin, Lavict, Leyrac, Laplume et Lisle-Jourdain n'ont aucunement esté cotizées »; — lettres du Roi Henri II au trésorier de France en Guienne, pour qu'il donne son avis sur cette affaire (1558). — Arrêt du Conseil d'État portant qu'une somme de 13.944 l. 5 s. 6 d., avancée par la ville d'Auch lors du « degast aux anvirons de Montaulban, sera imposée et levée en la presante année et la suivante sur tous les contribuables de la dicte eslection d'Armaignac, pour estre, la dicte somme, payée et delivrée par les receveurs aux consuls d'Auch..... » (1630).

EE 4 (Liasse). — 28 pièces, papier (dont 1 imprimée).

1701-1776. — Casernement des troupes. — État des sommes qui doivent être employées au payement des loyers des maisons servant actuellement ou destinées à servir de casernes (années 1725, 1726, 1727, 1728, 1730) : maisons Descuillès, Tournié, Estingoy, Lassuderie, Soulès, Fleury, etc. — Bail de neuf ans consenti par dame Pétronille d'Huglas, épouse de messire Melchior de Fleury, baron de Torrebren, comte de Beaulieu, pour une maison située au quartier de la Treille et destinée à servir de caserne (1727). — Arrêt du Conseil d'État qui homologue et autorise une délibération de la communauté relative à l'achat de la maison de M. Daspe, pour servir de caserne (24 octobre 1749). — Autre arrêt du Conseil d'État relatif à l'ameublement de la dite caserne (1750). — Réparations des casernes : lettres de M. d'Étigny (1765). — Augmentation de l'étendue des casernes : lettre de M. de Marseillan, subdélégué (1766). — Rapport sur l'état des casernes, par les sieurs Dorgueilh et Soubiran père, commissaires (1774). — Mémoire pour la ville d'Auch, adressé à M. de Saint-Germain, ministre de la guerre : « La maladie épizootique ayant cessé depuis le mois de mars dernier dans la généralité d'Auch, les soldats et cavaliers des régimens de Foix et de Bourgogne qui étoient en détachement dans les campagnes rentrent journellement dans la ville pour se réunir à leurs corps, et comme les cazernes qu'occupent ces deux régimens ne suffisent point pour contenir tous les soldats et cavaliers, on est forcé de les loger chez l'habitant si misérable qu'il luy est impossible de continuer de fournir l'ustencille nécessaire; la ville elle-même, ayant déjà payé, depuis le mois de février 1775, la somme de 14.651 livres pour l'ustencille des cazernes et logement des officiers, quoyqu'elle n'ait pas plus de 2.000 livres de revenu, est aujourd'huy hors d'état de fournir à cette dépense, etc. » (du 9 septembre 1776). — Projet d'acquisition de la maison des « Minots », pour servir de caserne au régiment de Bourgogne (1776). — Lettre de M. Ferry, commissaire des guerres, rappe-

lant aux consuls que la direction et police des casernes appartient à lui seul; etc.

EE 5 (Liasse). — 34 pièces, papier.

1639-1684. — Frais divers de passage et de séjour des troupes. — Copie de la lettre du Roi relative au régiment de Biscaratz : « ... Ayant consideré que la pluspart des cappitaines du regiment de Biscaratz estant originaires de Guyenne, il leur seroit comme impossible de mettre par deça leurs compagnies en estat de me servir, j'ai permis a dix des dictes compagnies d'aller avec leurs lieutenans, enseignes et sergeans en ma dicte province pour y restablir leurs dictes compagnies et servir dans l'armée que j'y ferai assembler, etc. »; — copie de la lettre de Mgr. le Prince (Henry de Bourbon), écrite à M. d'Espenan : « Je vous envoie la copie d'une lettre qui m'a esté escripte par le Roy touchant la levée des dictes compagnies du regiment de Biscaras, au contenu de laquelle vous satisferés en mon absence, leur donnant pour quartier la ville d'Auch où les logemens et vivres leur seront fournis, sans que la despense qui y sera faicte puisse estre imputtée ni desduitte sur la portion de la subsistance que la dicte ville doibt fournir, a laquelle vous ne laisserés pas de la faire contraindre, ce qui sera un commencement de la punition qu'elle merite pour avoir esté, les consulz et habitans d'icelle, sy temeraires que de resouldre de ne la pas payer, nonobstant mes ordres, etc. » (1639). — Séjour de l'état-major du régiment de Guienne, avec six compagnies du dit régiment (1649). — Requête des consuls à M. le duc d'Épernon, relative aux exigences des troupes en garnison (1650). — Ordonnance de M. le comte d'Harcourt, qui exempte de logements la ville d'Auch, dont les habitants « ont fait paroistre leur fidelité au service du Roy dans une conjoncture importante, mesmes contribué a la subsistance des troupes de ceste ditte année... » (1652). — Passage de la compagnie de Mirman des Dragons du Languedoc; de la compagnie des chevau-légers de Rastignac; de la compagnie des chevau-légers de Bonafos de Lauzier; de deux compagnies du régiment de Cravates; de la compagnie de chevau-légers du marquis de la Douze. — Revue passée par le sieur Paris, commissaire des guerres, des compagnies de Saint-Viance et Gouille; des Cravates du Roi; de celles de Rastignac et de La Douze, etc.

EE 6 (Liasse). — 105 pièces, papier.

1674-1788. — Frais divers de passage et de séjour de troupes. — Passage des régiments de Navarre, d'Albret et de Bourbon. — Bois et chandelle fournis au régiment de Le Gall-cavalerie; lettre de M. de La Houssaye, Intendant. — Dragons du régiment de Fimarcon (1706). — Campement de trente bataillons de l'armée du roi d'Espagne, « venant du siege de Barcelone, pour aller en Espagne, l'année 1706 ». — Subsistances des régiments de Champagne, Normandie et Thiouvert (?). — Passage de troupes espagnoles et italiennes, « sortant d'Italie pour entrer en Espagne par Bayonne » (1707). — Lettre de M. Legendre, Intendant, qui se plaint que les consuls n'aient pas voulu loger des officiers et sergents du régiment d'Oléron qui sont venus prendre des recrues à Auch (1707). — État des troupes qui sont passées à Auch pendant l'année 1707 (un bataillon des régiments suivants : Royal-Artillerie; de Bourk (irlandais); de Périgord; de Warwick, etc.; deux bataillons des régiments d'Auvergne, de Hainaut et de Dauphiné; trois bataillons du régiment Royal-Vaisseaux, etc.) — Revue du premier bataillon du régiment de Richelieu, composé de neuf compagnies, en quartier dans la ville d'Auch (1721). — Passage du régiment de la Marche (17 compagnies); du régiment du Maine (7 compagnies); du régiment de Brie; du régiment d'Épinay (4 compagnies) (1730). — Ordonnance de l'Intendant qui décharge les officiers du sénéchal de toute contribution aux logements militaires (1755). — Passage des régiments de Beaufremont et Royal-Roussillon (1765). — Logement de M. Jollin, officier d'invalides (1767). — Passage du régiment des Dragons de la Reine (1768). — Voitures fournies au régiment de Clare (1767). — Soumission de Dominique Faveron, hôte, et de Joseph Mayen, architecte, habitants d'Auch, pour la fourniture de 400 sacs d'avoine (1768). — Passage de deux détachements du régiment de Berry (1768). — Logement de M. Lebé-Touade, officier invalide (1770). — Logement de M. Dutillet-Dorgueil, commandant du bataillon réformé (1771). — Lettre de M. Manen, secrétaire de l'Intendance, qui donne avis aux consuls que le régiment provincial d'Auch doit venir s'assembler en cette ville (1773). — Passage d'un détachement du régiment de Royal-Navarre (1775). — Ordonnance de l'Intendant relative au logement des officiers des régiments de Bourgogne, de Foix et de Navarre (1775). — Arrivée d'un

bataillon du régiment de Conti (1775). — Passage de 400 matelots se rendant à Toulon (1778). — Passage du régiment du Perche (1778); etc.

EE 7 (Liasse). — 45 pièces, papier.

1729. — Certificats de convalescence et certificats de séjour à Auch de soldats du régiment de la Marche.

EE 8 (Liasse). — 33 pièces, papier (dont 9 imprimées)

1649-1789. — Milices. — Délibération du corps consulaire au sujet des cent hommes de guerre demandés par l'ordonnance de M. le duc d'Épernon (1649). — Ordre de route pour les bataillons de milice d'Auch (1748). — Opérations du tirage au sort. — Lettre de M. de Marignan, relative aux effets de petit habillement destinés aux bataillons de milice d'Auch et de Saint-Gaudens (1768). — Lettre du duc de Crussol, colonel du régiment de Royal-Navarre-cavalerie, au sujet de la garde bourgeoise, etc. (30 juillet 1789).

EE 9 (Liasse). — 8 pièces, papier.

1719-1771. — Officiers; déserteurs; recherches d'armes, etc. — Lettre de M. de Lesseville au sujet de M. de Guerchain (?), lieutenant-général, qui doit commander en Gascogne et faire sa résidence à Auch, où il lui sera fourni un logement (1719). — Copie de la lettre du Roi à M. de Bettens, brigadier : « Ayant resolu, de l'avis de mon oncle le duc d'Orleans, de me servir de vous en vostre charge de brigadier en mon infanterie près de mes troupes qui seront pendant l'hiver a Auch sous les ordres de mon cousin le duc de Berwick, pair et marechal de France, etc. » (du 10 octobre 1719). — Ordonnance portant amnistie en faveur des déserteurs (1730). — Recherche d'armes dans le quartier du Pouy (procès-verbal). — Ordre de M. d'Étigny de faire réparer sur-le-champ les affûts de deux pièces de canon qui sont déposées au Seillan (1765). — Lettre de M. de Marignan, subdélégué, pour faire publier et afficher la déclaration du Roi et l'arrêt du Conseil concernant les gouverneurs et lieutenants du Roi (1766).— Lettre de M. de Lassus, au sujet de la demande, que fait M. le chevalier de Dongars, de jeunes gens nobles pour être élevés gratuitement à l'École militaire ; etc..

Département du Gers.

VILLE D'AUCH

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE FF

Justice et Police.

FF 1 (Liasse). — 3 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1527-1529. — Projet de translation du siège de la sénéchaussée de Lectoure à Auch. — Requête présentée par les habitants d'Auch à messire Pierre de Viax (?), chancelier de Foix et de Béarn, commissaire député par le Roi de Navarre « pour informer sur la commodité ou incommodité » de la dite translation : « ... La dicte ville et cité d'Aux est la cité metropolitaine et la principalle de Gascoigne, ayant dessoubz soy dix bons eveschez desquels les ungs entrent bien avant (c'est ceulx d'Aix (*sic*), Baïonne) aux royaumes d'Espaigne et Navarre, l'eveschié de Commenges entre bien avant aux terres de Catalloigne et Rossilhon, desquelz pays et royaumes d'Espaigne et Navarre, chaque jour viennent gens au dict Aux, a cause des appeaulx des courtz ecclesiastiques qui ressortent au dict Aux..... Item, la dicte archeveschié est de plus renommée et de plus grande valleur que autre archeveschié de France, car chacun an vault de quarante a cinquante mille livres, ainsi qu'est tout notoire... Item, et ensuyvant le voulloir, ordonnance et determination du Roy [Louis XI], le dict siege fust mis et assis a la dicte cité d'Aux, où y demeura par plusieurs années sans aucune discontinuation ou interruption et jusques a ce que a la dicte ville et cité d'Aux, et aussi aux autres villes, lieux et places prochaines, survint une grosse peste, a cause de quoy les habitans du dict Aux et mesmement les patriciens (praticiens) de la dicte cour du senechal furent contrainctz soy partir et absenter de la dicte ville..... Item, a cause de la peste qui estoit au dict Aux, laquelle y demeura par l'espace de vingt ans ou plus quasi continuellement, le dict siege commença estre tenu et assiz au dict Lectoure et non autrement..... Item, la dicte seneschaussée a longue et large estendue, dedans les limites de laquelle y a dix judicatures et dix juges ordinaires, c'est les juges d'Armaignac, Fezensac, Pardiac et Euzan, Riviere, Aure, Fezensaguet, Lomaigne, Autvillar et Brulhes.... Item, a la dicte ville d'Aux, chacune semaine y a deux marchez, c'est chacun mercredy et chacun samedy, auxquelz jours se assemblent plusieurs gens de diverses et lointaines contrées.... Item, chacun an y a plusieurs foires, jusques a six ou sept, auxquelles et chacunes d'icelles se assemblent grand nombre de gens au dict Aux et de plusieurs et lointains pays, et y demeurent par plusieurs jours..... Item, et a cause de la diversité des gens qui viennent tant d'un cousté que de l'autre, se commettent et perpetrent plusieurs crimes, maulx, excès... Item, au dict Lectoure ne se font de si grosses assemblées ou congregations de

gens, pour plusieurs raisons : car elle est située et assise a une des extremités des dictes terres d'Armaignac et aussi n'y a si souvent ni bons marchés, ni foires..... Item, ressortissent au dict siege d'Auch toutes les terres et païs d'Aure, Manhoac et Nestes, et la pluspart du dict païs est enclos dedans les grosses et terribles montaignes Pirennées..... Item, despuis les païs susdictz jusques au dict Aux, y a assez bon chemin, mais despuis la dicte ville d'Aux y a, tout le moins en tems d'iver, fort mauvais chemin et si fault passer la riviere du Gers despuis Aux jusqu'a Lectoure troys fois a tout le moins, lequel en tems d'iver est fort malaisé..... Item, despuis peu de temps, en la comté de Pardiac, a esté erigé ung siege de seneschal où il y a un lieutenant particulier et tient sa court au lieu de Montlezun qu'est un lieu fort incompetent et non convenable pour tenir la court du seneschal, raison car le dict lieu, reservé le chasteau, est fort petit et pouvre chose, et y a bien peu des habitans, ains le dict lieutenant est contrainct, et aussi touz les autres officiers, faire leur demeurance a la ville de Marciac qu'est assez loing... Item, le dict lieu de Montlezun n'est distant de la ville et cité d'Aux sinon de cinq lieues...., par quoy seroit bien aise la judicature de Pardiac estre ressortable au siege du dict Aux quand y seroit..... Item, nec obstant ce que pourront dire ceulx de Lectoure que a cause de la destruction qui fust faicte de leur ville au temps de la mort du feu comte Jean V^e^, les habitans du dict Lectoure et aussi leurs maisons ont esté molestez et affoulez, car a present tout cella cesse, car de cella y a environ soixante ans comme est tout notoire, car cella fust l'an mil quatre cens septante deux et ung jour du mois de mars... Item et despuis le susdict temps, les habitanz du dict Lectoure et ses appartenances ont esté quictes de tailles et sont a present et, synon jamez, a tout le moins despuis le dict temps, en aucun logis ou passaige de gens d'armes ni aucune garnison dedans leur dicte ville ou ses appartenances, et, tant a cause des susdicts solaigemens, siege du senechal que autres choses, que sont si bien et si très fort enrichiz et remplis de biens... Item, et ne peult rien ayder a ceulx de Lectoure la usurpation et occupation du dict siege, car cella est procedé par negligence des consulz, manans et habitans du temps passé de la dicte cité d'Aux, lesquels aussi estoient desolez par le descès de mon dict seigneur comte Jehan et par la longue absence de messeigneurs les comtes successeurs et occupation de leur domaine, lesquelz ainsi longuement ont vaqué a la poursuite de recouvrer le dict comté d'Armaignac, ainsi que a esté recouvert puis nagueres, tellement que despuis le trespas de feu monseigneur le comte Jehan, les dicts consulz, manans et habitans d'Aux n'ont eu ni veu leurs propres seigneurs, comte et comtesse d'Armaignac, jusques a la nouvelle, joieuse et desirée venue des dicts Roy et Reyne, comte et comtesse d'Armaignac, par laquelle venue ont promis bon vouloir et couraige de poursuivre le bon droit des dicts seigneurs et de leurs manans et habitans de leur ville et cité d'Aux, de recouvrer le dict siege de seneschal en la dicte ville a bonne, juste et saincte cause. » — Ordonnance du Roi de Navarre, portant que la dite requête sera communiquée aux consuls, manants et habitants de la ville de Lectoure « qui y pourront respondre et articuler faictz au contraire ». — Requête au Roi de Navarre : « ... Plaise a Votre Royale Magesté procedder a tout le moins a l'erection d'ung nouveau siege et icelluy mettre et establir a votre cité d'Aux, avecques tout le ressort de la comté de Fezansac et des seigneuries d'Aura, Barrousse, Pardiac et Manhoac, qui sont assiz a l'extremité de votre comté. » — Lettres de François Ier, portant mandement à M. Rivière, seigneur de Tournefeuille, conseiller au Parlement de Toulouse, d'informer sur la commodité ou incommodité d'un siège de sénéchal en la ville d'Auch (1529); etc.

FF 2 (Liasse). — 2 pièces, parch.; 7 pièces, papier.

1505. — Lettres d'évocation devant le Roi, de l'instance pendante au Parlement de Toulouse entre les habitants de la sénéchaussée d'Armagnac et le syndic de la ville de Toulouse sur le fait de l'imposition pour la réfection du pont de Saint-Subra; — exploit de Pierre Jolin, huissier du Conseil; — copie de lettres de M. de Mansencal, premier président, commissaire député à l'effet de la susdite imposition. — Lettres des consuls de Mirande, de Saint-Bertrand et de Sos (gascon); lettre de Gailhard de Lisle, toutes relatives à la même affaire.

FF 3 (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 3 cahiers in-8°, papier.

1599-1624. — Procès entre Gaspard de Fay, bourgeois de Toulouse, et autres, contre les pays des recettes d'Armagnac. — « Declaration des despans que bailhent devant vous, très honorés seigneurs, Messieurs tenant les requestes du Pallais de Tholoze,

Gaspard de Fay, borgeois de Tholoze, comme ayant droict et cause, cession et transport de Messieurs Jacques et Pierre de Verdiguiere fraires, docteurs et advocatz en la Cour, fils et heritiers a feu Jean de Verdiguiere, sieur de Taullas, et bourgeois du dict Tholoze, et Nicollas Delpuith ayant aussi droit cedé de feu Jean Delpuith, borgeois du dict Tholoze, et les sieurs Delpuith et Verdiguiere, de feu Joseph Callau, marchand du dict Tholoze, demandeurs; contre les syndics, consuls, manans et habitans du païs d'Armaignac, deffendeurs.... Pour l'intelligance desquelz la Cour, sy plaict a elle, observera que, par jugement d'icelle, du 9 mars 1599, les cinq païs et receptes d'Armagnac, partie adverse, Astarac, Comenge, Riviere, Verdun et Quercy, auroient esté condampnés a payer au dict feu Callau la somme de 4.211 écus 5 s. 11 d. » — Jugement qui condamne les habitants d'Auch, Jegun, Éauzan, Bas-Armagnac, Rivière-Basse, Vic-Fezensac et Fezensaguet au payement de la somme de 7.359 l. 15 s. (23 avril 1624).

FF 4 (Liasse). — 15 pièces, papier.

1641-1653. — Procès de noble Jean de Saint-Martin, sieur de Gardes, vice-sénéchal d'Armagnac, contre les sieurs Jean Thore, Jean Segry, Simon Laroze, François Terrail, Dominique Belleserre, Dominique Boisson, Jean Cailhau, André Arrivetz, archers, qui se plaignent que le dit sieur de Saint-Martin ne leur donne « aucun employ, ains au contraire aiant quelque casaque en son pouvoir, la faict charger a qui bon luy samble... et par ce moyen frustre tant les dictz Laroze et Segry que autres leurs collegues archers, de leurs droictz... » — Copie d'ordonnance rendue par M. de Saint-Martin. — Rôles de montres. — Arrêts du Sénéchal et du Parlement; jugement de M. de Foullé, Intendant; etc.

FF 5 (Liasse). — 2 pièces, papier.

1543. — Justice de Monlezun en Pardiac. — Requête présentée au Roi et à la Reine de Navarre par le syndic des habitants du comté de Pardiac et enquête au sujet d'un projet de translation du siège de Monlezun en la ville d'Auch : « ... Quant le juge du dict païs vient tenir sa court ordinaire du dict Pardiac au dict Monlezun, ne peut louger en part qui ne soit, sy ce n'est en quelque tavernette que y a, dans laquelle, la plus grand part du temps, ne ce y treuve point de vin, et les playdoians qui le suyvent encores moins peuvent louger... Et combien que le dict pays soit despourveu de gens de lettres et les habitans soient pouvres, laycz et ignorans, ne treuvent-ilz aucun procureur ny advocat pour leur deffendre leurs bons droictz et actions, si ne sont quelques notaires de quelques villaiges qui y vont aucunes fois, lesquelz ne sçavent gaire plus, si ce n'est que escripre... Les habitans de Pardiac n'ont autre moyen pour reparer les dictes ordonnances (du juge ordinaire) que de relever leur appellation en la court du juge d'appeaulx du senechal d'Armagnac, lequel tient son juge d'appeaulx au dict lieu de Monlezun, et si les parties aiant procès et appelantes ont trouvé pouvre conseil par devant le dict juge ordinaire, moyns encore en treuvent par devant le juge d'appeaulx..... Si le dict juge d'appeaulx et siege du dict seneschal estoit en la ville et cité d'Aux, ville circonvoisine du dict Pardiac et distante du dict lieu de Monlezun de quatre a cinq lieues, seroit un gros soulaigement des dicts manans et habitans pour ce que la dicte ville d'Aux est bonne ville, là où est l'esglize metropolitaine de la diocese d'Aux, et pour raison de la dicte diocese d'Aux y a, en la dicte ville, court d'official, gens de bien, lettrés, praticiens, et de bon sçavoir, et y a aussi court du juge ordinaire de la comté de Fezensac et court ordinaire des consuls de la ville, et pour raison des dictes cours, plusieurs gens de bien et de bonnes lettres et de bon sçavoir se retirent dans la dicte ville, lesquelz les dicts habitans et poursuyvans du dict Pardiac pourroient prendre et avoir leurs conseils pour leurs deffences... »

FF 6 (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 54 pièces, papier.

1346-1758. — Justice consulaire. — Sentence de condamnation rendue par les baile et consuls d'Auch pour Me Dominique Idrac, notaire et lieutenant du baile de Fezensac, contre Dominique Antin, qui avait été trouvé de nuit enfonçant une porte (lat.; 1346). — Information faite contre Huguet Bauduert, savetier, prévenu d'avoir blasphémé le nom de N. S. J.-C. et d'avoir blessé au visage et au bras droit, de deux coups de dague, le nommé Bertrand du Costau (lat. et gasc.; 1509). — Sentence prononcée contre le sieur Jean Tauzin, étudiant, natif du lieu de Manciet, prévenu du crime de rapt sur la personne de Anne Lacoste : « Avons condamné et condamnons le dict sieur Tauzin a avoir la teste tranchée et, pour cest effect, il sera deslivré entre les mains de l'executeur de la haute justice, lequel après l'avoir traisné sur un chariot par la ville, en la forme accoustumée, le

dict Tauzin sera conduit en la place publique appellée du Cailhau, auquel lieu un eschafaut sera dressé et sur icelluy la teste du dict Tauzin separée de son corps..., sy mieux le dict Tauzin n'ayme espouser la dicte Lacoste, ce qu'il sera tenu d'opter dans trois jours »; — extrait d'arrêt du Parlement de Toulouse qui condamne le dict Tauzin à 2.500 livres de dommages-intérêts et à « nourrir la creature procreée de ses œuvres » (1652). — Remise de procédure criminelle faite par devant M. de La Devèze, vice-sénéchal d'Armagnac, par Pierre Bordes, commis à la régie du greffe (1695). — Information faite à la requête du sieur François Cazemage, étudiant au collège d'Auch, natif d'Ornézan, contre le sieur Brive, garçon sellier (1746). — Désistement de plainte fait par Jean Despaux, natif de Sainte-Dode, étudiant au collège, en faveur de Jean Bourgade (1747). — Information contre les nommés Derey, Lasplantades et Daniel Sullivan (natif de Cork, en Irlande), étudiants en théologie, à la requête du sieur Naudon, plâtrier (1752); etc.

FF 7 (Liasse). — 52 pièces, papier.

1760-1780. — Justice consulaire. — Information pour Jean Palanque, fermier des boucheries, contre le fermier des boucheries de Pavie (1762). — Assignation à témoins : M. Dorgueilh, professeur de théologie, et le P. Fourquet, provincial, résidant au couvent des Cordeliers (1774). — Information, à la requête de M. Dominique Bonassies, professeur de philosophie au collège royal, contre le sieur André Virinque, natif de Lodève, prévenu de vol (1774). — Information au sujet de l'assassinat commis chez Soucadaux, aubergiste, par un dragon du régiment du Roi (1780); etc.

FF 8 (Liasse). — 68 pièces, papier.

1782-1789. — Justice consulaire. — Requête en plainte, et autres pièces, pour le sieur Joseph Maigné, bourgeois, habitant d'Auch, contre le chevalier de Nux, officier invalide (1782). — Information pour Mme Boubée de Boy, contre la veuve Pic (1784). — Copie de requête des prieur, syndic et communauté des maîtres-tailleurs de la ville d'Auch, contre le sieur Brive, maître-sellier : « ... Les maîtres-tailleurs font, depuis plus d'un siècle, un corps de maîtrise dans la ville; la liberté indéfinie des arts et métiers a été bannie et nul ne peut travailler qu'il ne soit reçu maître. Cette vérité est consignée dans les registres de l'hôtel de ville où il paroit que les supplians ont acquis, à titre onéreux, du Roy, le droit de s'ériger en corps et de faire des statuts. Ces statuts ont été rédigés sous les yeux des magistrats municipaux et attribuent aux supplians la faculté d'aller faire des visites dans toutes les maisons, accompagnés des suppôts de l'hôtel de ville, pour vérifier si l'on travaille en fraude, pour arrêter dans l'instant les étoffes ainsi que les outils des ouvriers, les déposer au greffe, les faire confisquer et condamner les délinquans à l'amende. Ces statutz ont été homologués depuis peu au Parlement de Toulouse qui, par arrêt contradictoire, a maintenu les supplians dans tous leurs droits et privilèges pour être exécutés dans la ville et sa banlieue. Malgré une foule d'arrêts que personne n'ignore, il n'est presque pas de jour qu'on ne porte atteinte aux droits des supplians et quoyqu'on sache qu'aucun citoyen n'a le droit ni la liberté de faire travailler chez lui des tailleurs étrangers, plusieurs cependant font faire clandestinement ces sortes d'ouvrages dans leur maison, portant par là un préjudice considérable au travail des supplians. Lorsqu'on les surprend en fraude et lorsque les supplians, après en être certains, demandent aux propriétaires des maisons qu'on leur ouvre les portes pour les vérifier, ils ne se contentent pas de désobéir et accablent les supplians et leur escorte d'injures et les menacent de leur donner des coups, etc. » — Jugement portant que le nommé Jean Rives, prévenu de vol, sera transféré des prisons de l'hôtel de ville dans celles du juge de Gabardan (1789); etc.

FF 9 (Liasse). — 11 pièces, parch. ; 1 pièce, papier ; 1 sceau.

1291-1337. — Procès entre la communauté d'Auch et celle de Pavie. — Instrument (retenu par Inardi, notaire) sur le différend survenu entre la ville d'Auch et la bastide de Pavie; les habitants d'Auch payeront à ceux de Pavie la somme de 2.050 livres à titre de dommages et intérêts, pour la dite somme être distribuée aux femmes de ceux qui avaient été blessés (lat.; 1291). — Sentence arbitrale d'Eustache de Beaumarchais, écuyer, sénéchal de Toulouse, commissaire d'autorité du Roi, entre les habitants d'Auch et ceux de Pavie au sujet des meurtres et excès commis sur ces derniers; les habitants d'Auch sont condamnés à payer 2.500 livres (lat.; 1293). — Compromis de Raymond de Fabrica, procureur et syndic de la ville d'Auch, et Guillaume de Lube, syndic de Pavie, au sujet de la modération des dépens, dommages et intérêts auxquels les habitants

d'Auch avaient été condamnés (lat.; 1293); — accord par syndicat entre les dits Fabrica et Lube, syndics, au sujet des conditions obtenues par les habitants d'Auch pour le payement des 2.500 livres (lat.; 1293). — Acte de ratification par syndicat de la communauté de Pavie, du compromis passé entre Raymond de Fabrica et Guillaume de Lube, au dire du sénéchal de Toulouse, au sujet de la taxe des dépens, dommages et intérêts réclamés par les habitants de Pavie (lat.; 1293). — Syndicat portant obligation des habitants d'Auch de payer 5.000 livres tournois au comte d'Armagnac, les habitants d'Auch ayant été condamnés, en raison des excès commis sur ceux de Pavie, au payement de cette somme entre les mains du Roi et celui-ci en ayant fait cession au dit comte (lat.; 1296). — Quittance de Bonhome de Sabardan et Vital Darparens, procureurs des habitants de Pavie, de 5.000 sols de Toulouse (ou 10.000 sols tournois) pour le quatrième terme du payement des dommages et intérêts auxquels les habitants d'Auch avaient été condamnés (lat.; 1296); — autre quittance des habitants de Pavie en faveur de ceux d'Auch, de la somme de 2.500 livres (lat.; 1297). — Lettre des consuls de Pavie à ceux d'Auch au sujet de la capture de Bernard de Roenge (gasc.; s. d.) — Lettres patentes de Philippe VI, Roi de France, portant accord et amiable composition, faite par le sénéchal d'Agen, commissaire royal, à la somme de 1.200 livres pour trois condamnations prononcées par le sénéchal de Toulouse contre les consuls d'Auch, à cause des excès commis par ceux-ci sur le lieutenant du juge et sur le baile de Pavie, qui venaient faire la garde la veille de Saint-Martin, et aussi parce que les dits consuls avaient fait évader un prisonnier. La dite veille de Saint-Martin, les consuls, avec quatre mille hommes armés, mirent le feu à une hôtellerie, située près de Saint-Pierre, pour brûler le baile et les sergents qui faisaient le guet, prétendant que ce droit leur appartenait. Poursuivis pour ces faits, les consuls d'Auch avaient été d'abord condamnés à 2.000 l., une seconde fois, à 2.500 l. et une troisième, à 900 l. de dommages-intérêts; le Roi réduit la somme à celle de 1.200 livres et maintient les consuls d'Auch dans le droit de faire le guet la veille de Saint-Martin (lat.; 1337).

FF 10 (Liasse) — 10 pièces, parchemin.

1301-1356. — Procès de la communauté d'Auch : pièces de procédure, sentences, etc. — Lettres de défaut du sénéchal de Toulouse contre les habitants d'Auch, obligés au payement de 200 quartons de blé, mesure de Toulouse, dus à Jean et Arnaud-Bernard de Manso, marchands du dit Toulouse (lat.; 1301). — Procuration des consuls d'Auch pour poursuivre l'appel devant le sénéchal de Toulouse, dans l'affaire d'entre les dits consuls et le juge du pariage de la temporalité d'Auch (lat.; 1331). — Lettres royaux d'appel pour l'archevêque et les habitants d'Auch appelants de certaine sentence de condamnation, portant attribution de juridiction à Me Simon d'Erqueri (ou d'Arqueri), commissaire réformateur dans les sénéchaussées de Toulouse, Agen et Périgueux, et à Me Raymond de Rabastens sénéchal d'Agen (lat.; 1336). — Lettres de Philippe VI, Roi de France, adressées à Simon d'Erqueri, au sujet de l'appel relevé par l'archevêque et les habitants d'Auch de certaine sentence du sénéchal de Toulouse, portant condamnation à l'amende (lat.; 1336). — Sentence du sénéchal de Toulouse, qui condamne à 1.500 livres d'amende les consuls et université des habitants de la ville d'Auch, pour avoir emprisonné Pons d'André, sergent (lat.; 1336); — instrument de relief d'appel, par l'archevêque, les consuls et les habitants, de la dite sentence (lat.; 1336). — Lettres de Jean de Marigny, évêque de Beauvais, lieutenant pour le Roi en Languedoc et Saintonge, au juge de la temporalité d'Auch, sur la requête civile qui lui avait été présentée par les consuls (lat.; 1339). — Lettres pour les consuls d'Auch appelés et Arnaud-Guilhem de Monlezun, comte de Pardiac, appelant du sénéchal d'Agen (lat.; 1346). — Lettres de Jean Ier, comte d'Armagnac, aux bailes d'Auch ou leurs lieutenants, pour que les consuls ne soient point troublés en l'adjudication des amendes (lat.; 1353). — Instrument contenant une procuration, faite par les consuls d'Auch, devant le juge de Fezensac, contre le comte de Pardiac, et cédule appellatoire devant le Roi Jean de certaine sentence rendue par le sénéchal d'Agen (lat.; 1356).

FF 11 (Liasse) — 1 cahier in-8, de 136 feuillets, papier.

1336-1337. — Procédure faite par le juge de Fezensac contre Me Dominique de Belestar et autres consuls d'Auch, pour certains excès commis par eux, dans la juridiction de Duran, sur quelques bergers : demande du procureur de Fezensac, information, défense du dit Belestar, etc. (lat.)

FF 12 [illegible] — 8 [illegible]

FF 13 [illegible] — 8 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1375-1474. — Procès de la communauté d'Auch : pièces de procédure, sentences, etc. — Appointement de condamnation de Me Vital d'Augerac, juge en la temporalité, en faveur de Guy de Bon Enfant, contre Jean de Biran, fils de Maurin, et autres (lat.; 1375). — Cédule appellatoire des consuls d'Auch contre Me Pierre de Piac, juge ordinaire de Fezensac, deçà la Baïse, qui avait dépêché des lettres contre les dits consuls, portant commandement tant à eux qu'à Me Jourdan de Furcatte, leur greffier, de remettre toutes les inquisitions, faites depuis deux ans, entre les mains du procureur au comté de Fezensac; avec une requête au lieutenant du Roi pour remettre le tout au premier état (le dit acte retenu par Me Arnaud-Guilhem de Montesquieu) (lat.; 1380). — Consultation pour les consuls d'Auch sur l'assignation à eux donnée, devant le juge de Fezensac, pour apporter toutes les informations précédemment faites (lat.; 1381). — Acte de procédure, faite à la requête de Guillaume de Cieutat, procureur en Fezensac, contre les consuls d'Auch de l'année 1384 et contre Maurice de Raubaria, l'un d'eux, qui avait changé son domicile pour être fait consul au quartier de l'archevêque; la dite procédure faite par devant le juge-mage d'Armagnac, en présence du comte Jean III, ratifiant l'élection (lat.; 1384). — Sentence prononcée par Me Pierre Dualé, chanoine, faisant pour Me Bertrand Botmandi, vicaire général de l'archevêque d'Auch, sur la plainte des consuls de la dite ville, contre Bernard de Betpouy, baile temporel, qui avait mis en liberté, à l'encontre des privilèges de la ville, le sieur Arnaud de Montpezat, accusé d'avoir volé à Toulouse, avec Fontanier Ducasse, une coupe d'argent (lat.; 1396). — Lettres de grâce de Philippe de Lévis, archevêque d'Auch, en faveur de Jean Dupuy, précédemment condamné à l'essorillement lat.; 1445). — Arrêt du Parlement de Toulouse entre Jean d'Armagnac, archevêque d'Auch, appelant du sénéchal d'Armagnac, et les consuls d'Auch, demandant l'absolution de l'excommunication lancée contre eux par le dit archevêque, en haine de ce que Guillaume de Nestes avait été nommé consul du quartier de l'archevêque; la Cour ordonne que l'archevêque donnera l'absolution demandée par les dits consuls et qu'il y sera, en cas de besoin, contraint par la saisie de son temporel (lat.; 1474).

1504-1600. — Procès de la communauté : pièces de procédure, sentences, etc. — Cédule appellatoire du syndic d'Auch, appelant en la Cour du Parlement de l'ordonnance du juge de Fezensac, portant inhibition aux fermiers des émoluments de la ville de les remettre aux consuls (lat.; 1504). — Cédule appellatoire du syndic de la ville d'Auch, appelant d'une sentence du juge-mage de Lectoure, qui contraignait les consuls d'Auch à payer les frais de la conduite des prisonniers (lat.; 1525). — Procédure faite par devant le sénéchal d'Armagnac, au sujet du terroir de *las Lasserres*, le sieur d'Oignax, prétendant avoir le droit de faire taverne et boucherie au dit terroir, sans rien payer aux habitants d'Auch (lat.; 1531). — Arrêt du Parlement de Toulouse dans la cause entre les syndic, trésorier et consuls de la ville d'Auch, d'une part, et Jehan de Saint-Martin, Georges Barjo et Barthélemy Mandossa, habitants de la ville d'Auch, appelants d'une sentence rendue par le sénéchal de Toulouse (1581). — Arrêt du Conseil privé du Roi, portant que, sur la requête à lui présentée par les bourgeois et habitants d'Auch, tendant à ce qu'ils soient maintenus dans l'exercice de la justice civile et criminelle, comme ils l'avaient été depuis la transaction faite entre Bernard, comte d'Armagnac, l'archevêque d'Auch et les consuls de la ville, les parties seront renvoyées devant le Parlement de Toulouse; commission adressée à la dite Cour; requête des consuls, etc. (1600).

FF 14 [illegible] 4 pièces, parchemin; 14 pièces, papier.

1533. — Procès de la communauté pour raison des excès commis à Toulouse sur la personne de Jean Barthe, consul d'Auch, par le sieur Pierre de Laubario.

FF 15 [illegible] 2 pièces, parchemin; 19 pièces, papier.

1617-1774. — Procès divers de la communauté : pièces de procédure, sentences, etc. — Arrêt du Parlement de Toulouse concernant le rang des consuls d'Auch : « Jacques Lebé, cappitaine, homme d'armes de la compagnie d'ordonnance du mareschal de Roquelaure, demandeur; contre Philippe Darnauld, Jean Verdun, advocat au siege d'Aux, et Jean Mariol, marchant, deffendeurs... » — Procès de la communauté contre le sieur Escousse, fermier des droits d'entrée du vin; arrêt du Conseil d'État qui renvoie

les parties devant le tribunal d'élection et, en appel, devant la Cour des Aides de Montauban, et qui fait défense au Parlement de Toulouse de ne plus connaître de cette affaire (1683). — Deux lettres de Mgr. de Labaume de Suze, archevêque d'Auch, écrites de Paris aux consuls : « Je suis très aize que M. de Sourdis ayt jugé comme il a fait la contestation formée entre vous au sujet du feu de joye... J'ai une passion sincere pour l'union et la paix, et je vois avec une grande amertume de cœur la discorde intestine qui ruine votre pauvre ville depuis si longtemps; je vous exhorte avec zele de donner l'exemple pour la faire finir; j'en exhorte aussi par cet ordinaire M. le juge-mage. Vous voyez bien que c'est tout ce que peut, dans cette occasion, un homme aussi eloigné des lieux que je le suis, etc. » (s. d.)— Opposition faite par les consuls à certain arrêt du Parlement, obtenu par le sieur Prunières, portant que les dits consuls seront obligés de le prendre pour leur assesseur (1699). — Moyens d'opposition pour les maire et consuls modernes d'Auch, « prenant la cause pour Jean Gay, leur fermier des droits d'entrée du vin », contre Me Pierre Domec, prêtre et curé de Pessan, héritier de Me Dominique Domec, notaire royal, créancier de la communauté (1709); etc.

FF 16 (Liasse). — 1 cahier, parchemin; 23 pièces, papier.

1646-1785. — Procès divers. — Marguerite Bonemour, « pauvre fille », femme de Pierre Dugay, contre Vital Espiau, marchand, et Jean Dufaur. — Sentence de François de Lavalette, sénéchal de Toulouse, portant condamnation à mort, par contumace, des sieurs Alexandre Dufraisne, sieur du Bartas, et Paul Dastugue, sieur de Saint-Orens, coupables d'assassinat sur la personne de feu noble Gaudiet de Lapocque, écuyer (1659). — Sentence d'homologation des comptes rendus par dlle Marguerite Lacome, veuve du sieur Jean-Paul Boubée, marchand, au sieur Guillaume Boubée, son fils. — Exploit d'assignation en division de partage pour dlle Catherine Destebenet, habitante de cette ville, contre dlle Anne Destebenet et Charles Destebenet, licencié en droit (1722). — Ordonnance de « vuidement des registres », pour haut et puissant seigneur messire Aug.-J.-Ch.-Louis Daspe, président à mortier au Parlement de Toulouse, contre les sieurs Duffaut, bourgeois, Jh-L. Daspe, chanoine de Sainte-Marie, et M. Francain (1785); etc.

FF 17 (Liasse). — 1 pièce, parchemin; 8 pièces, papier.

1634-1672. — Procès entre la communauté et le sieur Vialet, receveur des Domaines : « ... Les syndic et consuls de la ville d'Auch n'entendent pas establir un franc alleu general pour la comté de Fezensac dont la ville d'Auch est la capitale, mais seulement un affranchissement ou exemption des fiefz et lots et ventes qui en sont des suittes, pour les maisons et terres de la dicte ville et sa jurisdiction, laquelle exception ou affranchissement a esté accordé aux consuls et habitans de la dicte ville par les archevesques et comtes d'Armaignac, seigneurs universels, justiciers et directs, comme il conste de la transaction de l'année 1301, laquelle transaction a eu son effect et execution pendant environ quatre siecles sans interruption ». — Mémoires et requêtes de la communauté et du sieur Vialet. — Dénombrements fournis par la communauté. — « Estat des revenus et afferme des lieux depandantz de la comté d'Armagnac avant l'angagement du Domaine, en 1635 : vicomté d'Auvillar; vicomté de Lomagne (Miradoux, Saint-Clar, Gaudonville et Homs, Donsac et Mansonville, Lavit); vicomté de Brulhois (Laplume, Lespiasse et Taillac, Layrac, Caudecoste, Le Pergain, Sérignac); comté de Fezensac (Auch, Barran, L'Isle-d'Arbeissan, Aubiet, Crastes et Miramont, Saint-Sauvy); recette de Vic-Fezensac (Vic, Lannepax, Castillon, Dému et Meymés, Roquebrune, Tudelle, Lézian et Callian, Saint-Paul-de-Baïse et moulin du Comté, Bellegarde, Mourède, Lupiac, Jegun, Castéra-Vivent, Valence, Gondrin, bois de Cézan); comté de Pardiac (Monlezun et Bars, Tillac, Villecomtal, Rabastens, Faget, Betplan, Montégut, Castelfranc, Lanefrancon, Saint-Justin, Malebat, Mascaras, La Perchède, Beaumarchès, Peyrusse-Vieille, Gazax, Litges, Peyrusse-Grande, Marciac); baronnie d'Ordan; seigneurie d'Éauzan (Éauze, Bretagne, Mancict); seigneurie de Rivière-Basse (Maubourguet, Castelnau, Tasque, Belloc); seigneurie d'Astaffort; seigneurie de Tournon; comté de L'Isle-Jourdain (Pujaudran, Lasserre, Lévignac, Bellegarde, Gariès); vicomté de Gimois (Maubec); vicomté de Fezensaguet (Mauvezin, Monfort, Touget, Puycasquier, Torrens, Touron, Brugnens, Urdens, Pis et Céran, Magnas, Lamothe-Ando, Goutz, Castelnau, Bayonnette, Saint-Cricq, Monbrun, Betpouy, Tous, Razengues, Encausse, Sirac, Garbic, Lectoure » (copie faite, en 1665, sur l'original conservé aux archives de Lectoure).

FF 18 (Liasse). — 6 pièces, parch., 36 pièces, pap. (dont 2 impr.)

1651-1652. — Procès relatifs aux élections consulaires. — Procès-verbal de la nomination des consuls pour l'année 1652; M. F. de Cambolas, conseiller au Parlement de Toulouse et commissaire député pour assister à la dite nomination, ayant prétendu être seul juge des impugnations produites contre certains personnages figurant dans la liste consulaire, les consuls sortant de charge passent outre dans le choix de leurs successeurs, attendu que le sieur de Cambolas « auroit excedé les termes de sa commission et entreprins sur les privileges de la dicte ville ». — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que les sieurs Destarac, Pitous, Espiau, Espiet, Sonis, Lamothe, Degan et Fleurian exerceront par provision la charge consulaire (1652). — Cahier des plaintes que baillent les consuls d'Auch devant M. le comte de Gohas, commissaire député, contre Mgr. de Vic, archevêque d'Auch. — Requête au Roi en son Conseil : « Les syndic, consuls et habitans de la ville d'Auch vous remonstrent très humblement qu'il n'y eut jamais des personnes plus zelées que les supplianz a soubtenir la cause de l'autorité royalle, conserver la tranquilité publique et resister aux mauvais desseins des factieux et que, depuis la naissance des mouvemens civils jusques a present, il n'y a point eu de fidelité mieux confirmée que celle de la dicte ville...; les certificats et attestations des dictz generaux d'armées sont en faveur des dictz supplianz et des consuls de la dicte ville de l'année 1651, et rendent des temoignages sy precis de la veritable obeissance et des services importanz qu'ils ont rendu que Votre Majesté n'en peut douter, a moins que de mettre en doute l'affection et probité des dictz generaux et croire qu'ils se sont entendus avec ses ennemis, etc. » — Décret de prise de corps contre les sieurs Denis Destarac, président en l'Élection, Mailhos, Barre, Langlade, avocat, le sieur de Bazillac, etc. — « Advertissement que mettent et baillent par devant le Roy et nosseigneurs de son Conseil, les scindic, consulz et habitans de la ville d'Auch : « .... Il s'agit de l'entretenement des loix municipales, de restablir dans sa premiere tranquilité et assurer a Sa Majesté une ville de soy très recommandable, que le monstre de la rebellion a voullu soubstraire a son obeissance soubz le masque d'une faulse fidelité, etc. »

FF 19 (Liasse). — 2 pièces, parchemin; 99 pièces, papier.

1653-1720. — Procès relatifs à diverses élections consulaires. — Procès-verbal de l'élection consulaire de l'année 1653, faite, « suivant la coustume de tout temps observée, dans le refectoire du couvant des Cordeliers »; protestation de Boria, procureur du Roi, et de Lafont, procureur temporel; procès-verbal de la prestation de serment. — Procès-verbal de l'élection consulaire pour l'année 1654 et de la prestation de serment des nouveaux consuls : « ..... Les dicts sieurs Daurelle, Branet, Lesca, Dumont et Abadie, consuls nouveaux, parés tousiours de leurs livrées consulaires, se seroient acheminés en compaignie des dicts sieurs de Solle, juge temporel, et Lafont, procureur temporel, dans la maison archiepiscopale du dict seigneur archevesque, aux fins, suivant l'ancienne coustume, rendre la visitte en tel cas accoustumée au dict seigneur; où estant et dans la sale principale, le sieur Daignan, son grand vicaire general, s'y seroit trouvé assis sur un banc, revestu de son surplis et son bonnet carré a la teste, et au devant de luy un autre banc couvert d'un tapis sur lequel y avoit un livre missel ouvert, et le sieur Lafont, procureur temporel, ayant requis que les dicts sieurs consuls nouveaux, presans, feussent tenus de faire et prester, entre les mains du dict sieur vicaire general, le serement en tel cas accoustumé, les dicts sieurs Daurelle et Abadie auroient dict qu'ils offroient de ce faire et les dicts sieurs de Branet, Lesca et Dumont auroient dict n'estre besoing qu'ils pretassent aucun autre seremant que celuy qu'ils sortoient de faire es mains des dicts sieurs juge-mage et de Solle, juge temporel, parce que celui-la suffisoit.... » — Copie de l'arrêt du Parlement qui casse, à la requête de Mgr. de Vic, la dernière élection consulaire en ce qui concerne les sieurs Branet, Lesca, Dumont et Abadie. — Procès-verbal de ce qui s'est passé à la cérémonie du feu de joie, le 5 juillet 1654. — « Memoires pour servir d'instruction tant a M. Tournier, advocat au Conseil, qu'aux autres advocatz qui se presenteront par son ordre pour les parties assignées au dict Conseil, a la requete du sieur archevesque, pour y proceder sur l'evoquation de l'instance pendante au Parlement de Tholose, concernant l'esleection consulaire pour l'année courante 1655, et de l'instance criminelle pendante aussy en la dicte Cour, pour raison des excès commis dans la dicte ville, le 4 janvier dernier, sur la prestation de serment des

nouveaux consulz ».—Extrait d'acte fait par M. Daspe, juge-mage, à M. Daignan, vicaire général, duquel il résulte que les domestiques et officiers de l'archevêque s'étaient rendus maîtres de la maison de ville et y avaient porté des armes à feu. — Sentence du Présidial, portant commandement à ceux qui gardent les portes de la ville d'y laisser passer librement. — Lettres royaux portant cassation de la procédure faite par MM. de Cambolas et de Vésian, conseillers au Parlement. — Requête de Mgr. de Vic ; il se plaint que les anciens consuls tachent « d'entretenir les desordres et disentions dans ceste ville quy est la plus desolée de la province ». — Procès-verbal de la cérémonie du feu de joie qui a été allumé par ordre de Mgr. le comte d'Estrades (ordre apporté par le sieur de Barbazan), à l'occasion des « adventages emportés par les armées du roy sur celles de ses ennemis, par la prinse de la ville d'Estenay et par la deroutte generale de l'armée ennemie devant celle d'Arras » (1654).

FF 20 (Liasse). — 3 pièces, parch. ; 34 pièces, pap. (dont 4 impr.)

1693-1791. — Procès entre les habitants d'Auch, « qui ont toujours pretendu posseder les maisons, terres et heritages, dans l'etendue de la dicte ville d'Auch et jurisdiction, avec franchise et exemption des droits de lods et ventes, censives, questes et tous autres droits seigneuriaux », et M. Étienne de Laborde, receveur général des Domaines de la Généralité d'Auch, qui exige le payement d'un droit d'ensaisinement (1). — Quittance de finances de 15.000 l. payées par les habitants de la ville et parsan d'Auch, pour être maintenus et confirmés dans la possession de leurs biens en franc-alleu noble et roturier à perpétuité, suivant l'édit du mois d'août 1692. — Mémoire relatif à ce procès, adressé par la communauté au Contrôleur général : « La ville d'Auch est très ancienne; elle estoit du tems des Romains, et ses coutumes, dont on ne connoit pas l'origine, font juger que c'estoit une des villes appelées *municipia*, auxquelles les Romains avoient accordé les droits et les privileges de la ville de Rome et qui, s'estant assujeties volontairement, gardoient leur liberté a l'egard de la seigneurie privée et de la seigneurie publique subalterne. Elle est capitale du comté d'Armagnac et la plus considerable des douze cités dont l'empereur Adrien, en l'année119, forma une 3me Aquitaine appellée Novempopulanie. Les comtes d'Armagnac, descendus des roys de Navarre, ont gouverné cette contrée comme souverains et ils ont, en plusieurs rencontres, reconnu les privileges et coutumes des habitans d'Auch; ils en ont solennellement juré l'observation. La grossiereté des tems et, en particulier, la rudesse du pays n'a pas permis de conserver tous les actes; on en trouve neantmoins quelques-uns. L'acte le plus ancien de ceux-ci est de l'année 1254, en langage vulgaire, dans lequel Gerard, comte d'Armagnac, reconnoit que les habitans d'Auch seront exemptz d'une peine appellée la loy du sang et qu'ils demeureront quites et absous d'une albergue de 12 deniers et de tous lods pour toutes sortes d'alienations, et cela tant pour luy que pour ses successeurs, ensemble les successeurs des dicts habitans, avec defenses a tous ses officiers et bayles d'en faire aucune demande..... Le sieur Vialet, fermier general du Domaine, ayant cherché noize aux habitans sur leurs privileges et sur l'allodialité de leurs biens, devant les commissaires de Montauban, les dicts habitans y feurent maintenus par un jugement rendu en dernier ressort, en 1673... Le sieur Laborde, a present receveur du Domaine, s'estant venu etablir a Auch, luy et son valet, armé d'un gros baton, menacerent d'exceder le sieur Dubarry, avocat, second consul, l'année derniere 1728; sur quoy il feut fait une procedure qui feut suivie de quelque decret. Le sieur Laborde, par un esprit de vengeance, entreprit de chagriner les habitans sur leurs privileges et, pretendant les assujettir a faire ensaisiner leurs acquisitions et leurs successions paternelles, il decerna sur le champ des contraintes rigoureuses, etc. » — Exploit d'assignation donnée au sieur Laborde pour voir compulser les coutumes de la ville d'Auch, l'acte de 1254 et la transaction de 1301 (1729). — Inventaire des pièces produites par les consuls d'Auch, « pour le soutien du procès-verbal qui a eté fait par M. Daignan, en consequence des ordres de M. de Pomereu, Intendant, au sujet du droit d'ensaisinement... » (1732). — Mémoire pour les consuls et la communauté d'Auch (1733). — Rapport de l'Inspecteur général du Domaine : « L'Inspecteur general du Domaine de la Couronne, qui a eu communication de diverses instances entre le sieur Laborde et les habitans de la ville d'Auch, dit que, dans la premiere, il s'agit de sçavoir si les habitans d'Auch doivent etre declarés sujets au droit d'ensaisinement; dans la seconde instance, il s'agit de sçavoir si les murs, fossés et remparts de la ville d'Auch appar-

(1) Voir, sur cet interminable procès, une délibération consulaire de l'année 1771 (BB 13, f° 218 v°).

tiennent au Roy ou a la communauté des habitans. » — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que « la requete, memoires, titres et pieces des consulz, communauté et habitans de la ville d'Auch, et du sieur de Laborde, ensemble le dire de l'Inspecteur general du Domaine, seront reunis entre les mains du sieur de Sellevace, maitre des requetes, pour, après qu'il en aura eté par luy communiqué aux sieurs commissaires du Bureau du Domaine, etre, a son rapport, en la grande Direction, statué sur les demandes et pretention dont il s'agit, ainsy qu'il appartiendra » (1759). — Réclamation par le sieur Castéra (qui avait été envoyé à Paris par la communauté pour soutenir ce procès) d'une somme de 7.748 livres pour ses honoraires et débours. — Mémoire justificatif imprimé : « Un grand procès divisoit la communauté d'Auch et le Domaine depuis plus d'un siecle. Le traitant, sous le nom du Roi, comme successeur des comtes souverains d'Armagnac, reclamoit tous les droits utiles de la Domanité, fiefs, lods et ventes, mutations, ensaisinemens, indemnités, murs de ville, etc. L'instance, commencée en 1672, entretenue d'un siecle a l'autre, faisoit remonter la demande a 1643. Vers l'année 1756, le sieur de Laborde avoit succedé dans la recette generale des Domaines a un litterateur aussi aimable qu'impropre a la finance M. de Moncrif, de l'Académie française. Doué des talens de sa place, il vit dans le gain de ce procès des proffits inappreciables pour lui. Aussitot, il le fait revivre, donne de l'activité a l'instruction et les habitans de la capitale de la Gascogne sont menacés, non seulement d'un assujettissement infiniment onereux, mais encore d'un remboursement, a cause de l'etendue de la mouvance et de cent treize années d'arrerages... »

FF 21 (Liasse). — 66 pièces, papier.

1727-1735. — Procès de la communauté contre M. Étienne de Laborde (correspondance). — Lettres de MM. Garraud, Grulet de Beaumont, Proa, procureurs à Paris ; de M. de Lesseville et de Pomereu, Intendants ; de M. de Luzarey, subdélégué ; de M. Caussade, conseiller au Parlement de Toulouse ; de M. le président Daspe ; de M. de Maniban ; de M. Dupont, prieur de Berdoues, qui envoie aux consuls, sur leur demande, « la liste des comtes d'Armaignac, depuis leur commencement » (1733) ; etc.

FF 22 (Liasse). — 1 pièce, parchemin ; 7 pièces, papier.

1695. — Procès des maire et consuls de la ville d'Auch pour l'année 1694, contre les héritiers de Guillaume Tissier, cordonnier, pour cause de tailles dues. — Sentence de l'Élection. — Inquants pour une maison située au Barry de Chélère ; etc.

FF 23 (Liasse). — 1 cahier, parchemin.

1697. — Arrêt du Parlement de Toulouse pour les maire et consuls de la ville d'Auch, qui demandent « qu'a faute par M. François de Turle et la dame de Prat de convenir entre eux a quy la somme de 2.457 l. 10 s. doit estre delivrée, permettre aux supplians de la consigner entre les mains de Me Mauconduit, receveur des consignations, aux frais et despans, perils et risques des dictz de Turle, des demoiselles ses sœurs et de la dicte dame de Prat. »

FF 24 (Liasse). — 24 pièces, papier.

1733-1761. — Officiers du Bureau de l'Élection : procès avec les consuls d'Auch au sujet de leurs prérogatives en matière de voirie ; différends avec les Intendants au sujet de leurs droits relatifs au département des tailles ; requêtes, mémoires, etc.

FF 25 (Liasse). — 2 pièces, parchemin ; 16 pièces, papier.

1754-1755. — Procès de la communauté d'Auch contre le nommé Jean Vidal, « blancher », à cause des réparations et agrandissements d'une maison lui appartenant, sise rue du Barry et appuyant sur les murs de la ville.

FF 26 (Liasse). — 11 pièces, papier.

1760-1762. — Procès de la communauté d'Auch contre M. de Laborde, au sujet de la maison qu'il avait fait construire sur la place de l'hôtel de ville. — Arrêt du Conseil, rendu à la requête de M. de Laborde, receveur général des Domaines des provinces de Béarn, Navarre et Généralité d'Auch : « Le feu sieur de La Bove, cy-devant Intendant de la Generalité d'Auch, forma le projet, de concert avec la communauté d'Auch, de faire une nouvelle porte de ville et une nouvelle rue, en permettant a des particuliers de batir des edifices sur les emplacements vuides, tant du coté de la promenade que de la nouvelle rue ; le sieur de La Bove engagea le suppliant a acheter du sieur comte de Grasse le terrain appelé *Espalas*, où etoit anciennement le chateau des comtes d'Armagnac, dont une partie devoit servir a former

la nouvelle rue et le surplus a y batir une maison; a la verité, la rue n'est pas parfaite, il subsiste encore une maison, appartenante au sieur Bedout, qui est destinée a etre demolie, mais le sieur Picault ingénieur, s'y est logé en arrivant dans la ville et les apparances sont que, dans le dessein de la conserver, il a formé un nouveau plan qui tend a detruire celui qui a eté executé. » — Mémoire fourni par la communauté : « Le sieur de Laborde s'est mal adressé en prenant a partie la communauté d'Auch. A-t-il pris ce party pour ne pas heurter de front M. d'Étigny dans les ouvrages dont il ne s'occupe que pour le bien public, ou bien n'a-t-il fait cette imputation a la communauté que pour avoir un pretexte de luy faire procès sur procès en ajoutant celuy-cy a plusieurs autres qu'il luy a suscité, soit en son nom, soit en celluy du Bureau des Finances d'Auch, c'est ce que le Conseil pourra bientot connoitre s'il fait la grace a la communauté de demander des eclaircissements a ce sujet a M. d'Étigny... Le sieur Laborde dit que M. de La Bove l'avoit engagé a batir sa maison sur l'alignement et le plan qu'il a suivi : c'est un fait dont on ne voit ny trace ny preuve; l'on observe seulement qu'il a gagné beaucoup sur la Porte-Neuve, que les terres de ses terrasses et de toute sa maison ont eté otées et transportées aux fraix des corvées publiques, et que toute la terre de l'ancienne tour, appellée le *Chateau du Roy*, et des murailles de la ville a servi a la construction de sa maison..... » — Nomination de M. Boinier, ingénieur des ponts et chaussées de Montauban, en qualité d'expert (1761); extrait de son rapport. — « Dire » de MM. Laborde et Sauviac devant M. Boinier, etc.

FF 27 (Lasse) — 1 piece, parch. ; 21 pieces, pap. (dont 3 impr.)

1759-1771. — Procès de la communauté contre Mgr. J.-F. de Montillet, archevêque d'Auch, qui, par une requête du 16 avril 1760, demande : 1° que les consuls de la ville d'Auch, nouvellement élus, soient tenus de prêter, entre les mains de son juge, un double serment, l'un pour l'exercice de la justice, l'autre pour l'hommage; 2° que son procureur temporel soit maintenu au droit de conclure et d'exercer toutes les fonctions du ministère public dans les procédures criminelles qui se poursuivront devant les consuls contre les justiciables de l'archevêché; 3° que, dans le nombre des conseillers politiques, il y ait un officier de sa justice; 4° que les consuls, ainsi que les autres conseillers politiques, soient pris en nombre égal parmi les habitants de l'un et de l'autre quartier. — Arrêt du Conseil d'État (1er mai 1762). — Mémoire présenté par Mgr. de Montillet : « ... Les maire et consuls voudroient faire entendre par leur requete que la plus grande partie de la justice appartient a V. M.; mais c'est de leur part une allegation contraire aux titres, a la possession et a la notorieté publique. Dans le principe, la seigneurie de la ville d'Auch appartenoit en entier aux archeveques; ils appelerent en pareage le comte d'Armagnac, mais ce ne fut que pour moitié. Lorsqu'il a eté procedé a la division des parsans ou territoires, il n'est pas possible que les experts chargés de cette operation ne se soient attachés a conserver l'egalité qui etoit due a l'egalité du droit. Si, par les changemens qui sont survenus posterieurement, les territoires respectifs ont reçu des accroissemens soit dans le nombre des maisons, soit dans celui des habitans, on peut dire que tout l'avantage est pour le parsan de l'archeveché, puisqu'il y a actuellement 430 maisons et 1.800 communians, tandis qu'il n'y a dans le quartier du Roy qu'environ 394 maisons et 1.600 communians », etc. — Copies d'arrêts du Conseil d'État (1769) et du Parlement de Toulouse (1770). — Inventaire d'actes et titres fournis par les syndic et consuls de la ville d'Auch. — Mémoire imprimé pour les maire, syndic et échevins de la ville d'Auch contre messire J.-F. de Montillet, archevêque d'Auch : « Il paroit que les archeveques d'Auch ont eu une portion de justice dans la ville où leur siege est etabli. Mais quelle est et quelle a eté cette portion? S'il falloit en croire les *Chroniques du diocese d'Auch*, elle se trouveroit reduite a un huitieme, car l'auteur y pretend : 1° que Guillaume II, archeveque d'Auch, avoit associé, en 1177, Bernard IV, comte d'Armagnac, a la justice de cette ville; 2° que le comte ceda cette partie de justice au prieur de Saint-Orens, dans le douzieme siecle; 3° qu'en 1301, Etienne Darc, prieur de Saint-Orens, ceda a Philippe le Bel la moitié de la justice; de sorte que, paroissant par les coutumes d'Auch de la meme année que l'archeveque et le comte traitoient en qualité de co-seigneurs, la portion de chacun n'auroit dû se porter qu'au quart; et enfin 4° que Guillaume de Flavacour, archeveque d'Auch, avoit formé, en 1330, un pareage de la portion de justice qu'il possedoit avec Philippe de Valois, contre le gré, ajoutent les *Chroniques*, de plusieurs chanoines de son eglise; de sorte que le quart, ainsi divisé, devroit reduire

l'archeveque a un huitieme. Les exposans n'entendent pas, sans doute, donner par là, au livre que l'on vient de citer, une authenticité qu'il ne merite pas; l'inexactitude qui y regne et les erreurs dont il est rempli luy ont acquis depuis longtemps le mepris et l'oubli; mais enfin, les agens du sieur adversaire, alleguant a tout propos un ancien pareage sans le justifier et qu'ils n'ont sans doute puisé que dans ce mauvais livre, il doit etre loisible aux exposans d'en prendre tel avantage que de droit, etc. » — Réponse imprimée pour les maire, syndic et échevins de la ville d'Auch, contre messire J.-F. de Montillet, archevêque, suivie d'un « etat sommaire des titres de la ville d'Auch contre l'archeveque d'Auch, les dits titres remontant a l'année 1205 ». — Tableau des personnes éligibles aux fonctions municipales de la ville d'Auch : officiers du Présidial, 25; trésoriers de France, 11; officiers de l'Élection, 6; nobles, 27; avocats, 18; procureurs, 15; notaires, 6; médecins, 4; chirurgiens, 8; bourgeois, 24; personnes vivant noblement, 25; marchands, 63 (1770).

II 28 [illegible] 28 pièces, papier. 34 pièces, pap. dont 4 impr.)

1397-1789. — Police. — Acte contenant procès-verbal de ce que les consuls d'Auch avaient fait faire la criée publique portant commandement à tous brassiers de ne travailler de jour ni de nuit en aucun bien des ecclésiastiques et de ne prendre pour les laïques que cinq blancs par jour (lat. et gasc.; 1397). — Titre de l'office de visiteur du poisson en la ville d'Auch, vacant par le décès de Guillaume d'Abadie, dernier titulaire, fait par les consuls en faveur de Arnaud de Pujolz, avec l'acte de prise de possession au dos du dit titre (lat.; 1513). — Ordonnance de Mgr. le duc d'Épernon, portant que celle des consuls d'Auch, relative à l'entrée en ville de la vendange et vin forains, qui oblige, en outre, « tous ceux qui, puis dix ans, se sont retirés dans la ville, a raporter dans trois jours, devant les dicts consuls, attestatoire de leurs bonne vie et mœurs, et prester le serment », sera exécutée selon sa forme et teneur (du 4 octobre 1646). — Procès-verbal des troubles survenus à la procession de la Fête-Dieu (1649). — Mémoire pour le règlement des demandes du lieutenant général de police. — Lettre de M. d'Huteau, ancien gouverneur de Gaillac, au sujet d'un vol commis à son préjudice (1729). — Lettre de M. Gibra-Dargelle, au sujet d'un vol commis à son préjudice par son ancienne servante, de nation polonaise (de Fleurance, 1730). — Lettres de réponse des consuls de Toulouse et d'Agen à ceux d'Auch : les chanoines qui disputent à ces derniers l'exercice de la police dans leur cloître « sont très mal fondés » (1738). — Ordonnance de police relative à des marchands qui s'étaient servis de faux poids et de fausses mesures (1740); — autre ordonnance pour faire porter des grains sous la halle (1752). — Lettre de Mgr. le duc de Richelieu, au sujet des « vols et autres excès très punissables » qui se commettent dans son gouvernement (1764). — Lettres de M. de Marseillan, subdélégué, au sujet des passeports sollicités par des ouvriers qui quittent le royaume; on doit les leur refuser (1766). — Lettre de M. Bertin, ministre, au sujet d'une dispute entre les étudiants et les officiers de la légion corse (1778). — Lettre de M. de Lassus, qui envoie une instruction sur les noyés : « Vous jugerez, Messieurs, combien il est intéressant que cette méthode soit bien connue, soit pour le traitement, soit pour détruire le préjugé du peuple qui pense qu'on ne peut toucher sans le ministère des officiers de justice » (1772). — Lettre de M. Bertin, qui a été informé que, « pendant l'assemblée du régiment provincial d'Auch », les consuls ont permis qu'une troupe de baladins et sauteurs espagnols donnassent leur spectacle au théâtre, sans prevenir M. de Faudoas, commandant en Armagnac; les consuls répondent que le commandement des troupes dans Auch regardait M. de Palmas; « M. de Palmas est, à la vérité, décédé quelques jours avant l'assemblée du régiment d'Auch, mais il ne nous paroît pas que le commandement dont il jouissoit ait été déféré à M. de Faudoas ». — Ordonnance de M. de Clugny, Intendant, qui condamne à 500 livres d'amende le sieur Jean Mounet, pour avoir passé de la laine en contrebande (1776). — Lettre de M. Despiau, subdélégué, au sujet des meurtres et brigandages commis dans quelques contrées de cette Généralité, notamment en Bigorre (1777). — Lettre de M. de Laboulaye, Intendant, au sujet des patrouilles; étant donnés « les attentats qu'on commet depuis quelques jours dans cette ville contre la sûreté publique, le départ du régiment de Belzunce rend cette précaution absolument nécessaire » (1779). — Ordre de M. de Vergennes de ne point donner de passeports aux religieux quêteurs étrangers (1783). — Lettre de l'Intendant portant défense « de lancer aucune des machines aérostatiques chargées de feu », sans en avoir obtenu l'autorisation du gouvernement (1784). — Création d'un conseil permanent de trente membres

chargé de « maintenir le bon ordre et de prévenir les effets d'effervecance presque généralle qui se fait ressentir dans tout le royaume » (4 août 1789); — lettre des officiers municipaux de Lectoure, qui demandent de quelle manière a été établi ce conseil. — Lettre de l'Intendant imposant certaines précautions aux marchands qui vendent de la poudre à canon. — Ordonnance royale touchant les attroupements de brigands : « Sa Majesté est informée que des troupes de brigands, répandus dans le royaume, s'attachent à tromper les habitans de plusieurs communautés en leur persuadant qu'ils peuvent, sans s'écarter des intentions de Sa Majesté, attaquer les châteaux, enlever les archives et commettre d'autres excès envers les habitations et les propriétés des seigneurs. Sa Majesté se trouve donc dans la nécessité de faire connoître que de semblables violences excitent toute son indignation, etc. » (du 9 août 1789).

Police de la chasse (1757-1767). — Brevet de conservateur des pépinières, bois et territoire qui appartiennent à Sa Majesté, dans le territoire situé entre le Gers et l'Arson, entre le fief de Lucante et la métairie du Hourné; M. d'Étigny pourra établir à ses frais ce qu'il jugera convenable de gardes pour la conservation de la chasse dans le dit territoire; certificat d'enregistrement du dit brevet par M. de Bastard, grand maître des eaux et forêts de France au département de Guienne (1757). — Requête des dames Durègne de Campaigno et Despalais de Campaigno, veuves de MM. de Campaigno père et fils, trésoriers de France de la Généralité de Montauban, à Mgr. le maréchal de Richelieu. — Requête des officiers du Bureau des finances à M. de Saint-Florentin, au sujet de la chasse « qui leur est permise sur toutes les terres du quartier du Roy qui ne sont pas réservées ».

FF 29 (Registre). — In-4°; 209 feuillets, papier.

1766-1785. — Jugements, ordonnances et procès-verbaux sur les faits de police. — Descente de la statue de la Vierge : « La descente de l'image de la Vierge ayant été demandée et faite en conséquence pour obtenir la tranquilité du temps et la salubrité de l'air, et d'autant que la ville est dans l'usage de fournir la quantité de douze livres de cire pour être brûlée devant l'image de la Vierge, et d'autant que la dite dépense excède la somme de dix livres à laquelle a été fixée la dépense que pouvoient faire MM. les officiers municipaux, il est nécessaire de proposer cette dépense à l'assemblée des notables pour la faire autoriser » (f° 3 v°).

1767. — Renvoi du sieur Ducasse, sergent du guet, par ordre de Mgr. le maréchal de Richelieu, gouverneur de la province (f° 10). — Prestation de serment du sieur Pierre Auxion, habitant d'Ordan, garde-bois de la communauté (f° 10 v°). — Enregistrement d'un arrêt du Parlement (du 16 janvier 1754), qui « fait défenses aux traitteurs, aubergistes, cabaretiers et taverniers de donner à manger et à boire après nuit close, et ordonne de plus fort l'exécution des ordonnances et arrêts sur cette matière » (f° 11 v°). — Ordonnance relative aux arts et métiers : statuts, lettres de maîtrise, etc. (f° 17). — Condamnation du sieur Méric, ouvrier à la faïencerie, à 9 livres de dommages et intérêts envers le sieur Noël, écuyer, pour vol de poires (f° 18). — « État de la situation de la maison du sieur Sonis, occupée par la maréchaussée » (f° 25).

1768. — Copie d'une ordonnance des capitouls de Toulouse, au sujet des domestiques, serviteurs et servantes (f° 28). — Nomination du sieur Georges Vitra, en qualité de commandant du guet (f° 33).

1769. — Adjudication des réparations à faire au pont de Saint-Pierre, en faveur du sieur Baleich, marchand de bois (devis de M. Tarrible, architecte); clôture des abreuvoirs de Saint-Pierre (f° 40 v°).

1770. — Ordonnance relative aux marchands de poisson (f° 46 v°).

1771. — Ordonnance de police relative aux aubergistes, cabaretiers et cafetiers (f° 55 v°). — « Enregistrement des provisions de conseiller-secrétaire du Roi en la chancellerie près le Parlement de Toulouse, accordées à M. Jean de Solle, le 29 juin 1753; de la quittance de supplément de finance payé le 20 février 1757 et de l'extrait mortuaire du dit sieur Jean de Solle, du 13 juin 1768; le tout fait à la requête de dame de Marignan, veuve du dit Jean de Solle, et à celle de leurs enfants » (f° 58).

1772. — Sentence pour le sieur Chiariny, danseur de corde, contre Carrère cadet, menuisier (f° 73). — Certificat de décès de « dame Marguerite Finlay, fille de M. Finlay, banquier de Dublin, et femme de Samuel Brooke, gentilhomme irlandais de la même ville »; inhumation au quartier de Serres, en présence de MM. Boué, docteur en médecine de Condom, et Jean-Baptiste Delaire, architecte, habitant d'Auch (f° 76). — Ordonnance de police relative à la fermeture des boutiques, magasins, cabarets, etc. pendant la célébration des offices (f° 80).

1773. — Ordonnance relative à la vérification des poids et mesures (f° 85). — Requête de la nommée Jeanne Vigneaux, contre le sieur Vignola, m^e^ d'école (f° 90). — Requête présentée au corps de ville par les artisans qui demandent qu'on leur permette de monter à cheval pour aller au-devant de Mgr. l'Intendant, lors de son entrée (f° 91); autorisation accordée, sans « qu'elle puisse tirer à la moindre conséquence, et que la jeunesse doive s'en prévaloir à l'avenir, sous quelque prétexte que ce soit, attendu qu'il n'y a que les bourgeois qui soient en droit de monter à cheval » (f° 92). — Ordonnance de police relative à la vente du bois de chauffage (f° 94).

1774. — Sentence pour les sieurs Marc-Antoine Latour et Jean-Marie Davejan, apothicaire, faisant pour Jacques Carreté, contre le sieur Larivière, marchand-libraire, « qui auroit vendu aux fils des sieurs Latour et Carreté, plusieurs livres pour le prix de 17 l. 7 s. » (f° 95). — Règlement relatif à l'épizootie (f° 97). — Procès entre les sieurs André Rivière et Jean Nestier, syndics de la communauté des perruquiers d'Auch, et le sieur Louis Ducasse, m^e^ perruquier (f° 99). — Certificat de la mort de messire Robert Eyton, écuyer, « natif de la ville de Wellington, en Angleterre, où ses parents résident » (f° 100). — Instance introduite et pendante « entre le sieur Jean-Pierre Jazédé, maître tailleur pour femme, habitant du dit Auch, demandeur, tendant à ce que le sieur Roucau, syndic du corps des maîtres tailleurs de cette ville, soit condamné à luy donner ou faire porter, le jour de la feste de sainte Luce, tant pour luy que pour sa femme, suivant l'usage, le pain béni, etc. » (f° 101).

1775. — Ordonnance de police au sujet de la vente du gibier, de la volaille et des œufs (f° 101 v°). — Enregistrement de la commission de lieutenant, en la communauté d'Auch, des maîtres barbiers, perruquiers, baigneurs, étuvistes, en faveur du sieur Jacques Ducassé, barbier-perruquier, à la place du sieur Antoine Castets, décédé (f° 102 v°). — Ordonnance de police concernant la propreté des rues (f° 104 v°).

1779. — Ordonnance de police défendant aux étudiants « de faire des atroupemens, soit de jour, soit de nuit, et de se trouver ensemble au dessus du nombre de trois, ny de porter des armes, bâtons ou autre instrument offensif; il leur est aussi deffendu de se trouver dans les rues et promenades hors la ville après 9 heures du soir » (f° 108 v°).

1780. — Réclamation du sieur Jérôme Castex, marchand faïencier, natif d'Esparron (f° 110).

1781. — Certificat de décès de messire Guillaume-Moor, officier irlandais au service du roi d'Angleterre, âgé de 27 ans (f° 113 v°); etc.

FF 30 (Registre). — In-4°, 149 feuillets, papier.

1766-1791. — Registre contenant les déclarations journalières, faites par les aubergistes, des personnes qui ont logé chez eux. — Noms cités : M. Ch. Gaudat, inspecteur des bois de la Province; — M. de Banne, chanoine d'Alais; — M. Robinson, gentilhomme anglais; — M. Couder, « chef de la Comédie, et ses gens » (au nombre de 15); — M. Wgatt, capitaine de haut bord, au service du roi d'Angleterre; — M. le marquis de Noé, brigadier des armées du Roi; — M. de Subervie; — Mme la comtesse de Lirouilla, « grande d'Espagne de la 1re classe, avec sa suite »; — Mathias, orfèvre, avec six compagnons allemands, venant d'Espagne; — M. le duc de Crevelly, seigneur napolitain; — Mgr. l'évêque de Tulle; — M. le comte de Grancoy, ambassadeur du roi de Sardaigne en Espagne, et sa suite; — Mgr. l'évêque d'Aire; — « Messieurs du séminaire de Toulouse, au nombre de seize, et Messieurs les séminaristes d'Agen, au nombre de six »; — MM. Bauchère et Peniquet, administrateurs du département de Lot-et-Garonne (1791); — M. Bennet, de Saint-Domingue; etc.

FF 31 (Registre). — In-4°, 65 feuillets, papier.

1780-1790. — Plumitif des audiences de police. — Ordonnances de police : défense « à toutes personnes, de quelles conditions et qualités qu'elles soient, de s'atrouper sur les places et dans les rues de la ville et ses fauxbourgs pour faire des réjouissances vulgairement appellées charrivaris ou brenades, sous peine de 500 livres d'amende..... Il est aussi deffendu à toutes personnes de preter aucuns instrumens pour les dits divertissemens, sous peine d'etre confisquez » (f° 1). — Injonction « à tous les particuliers qui ont pratiqué des cloaques ou flaques d'eau dans leurs possessions d'en faire la déclaration au greffe de l'hôtel de ville, et à tous ceux qui auront pratiqué des cloaques ou flaques d'eau hors de leurs possessions d'avoir à les combler dans les vingt-quatre heures (f° 5 v°). — Ordonnance relative à « des gens déguisés qui dévastent pendant la nuit les jardins de la ville et des fauxbourgs » (f° 6). — Théâtre

d'Auch (1781) : « Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, lieutenant-général gouverneur de la haute et basse Guienne..... Sur le compte qui nous a été rendu par M. le comte d'Esparbès des engagemens pris devant lui par une societté d'actionnaires qui s'obligent à former une trouppe de comédiens pour jouer alternativement dans les villes d'Auch, Montauban, Condom, Agen et Bayonne, nous avons accordé à MM. le marquis de Pins, de Fitte, Sentetz et Mauroux le privilège exclusif de faire jouer la comédie dans les susdittes villes et y donner des concerts, bals et redouttes dans les salles de spectacle, tant en leur présence qu'en leur absence, pendant trois années consécutives, à commencer de la date des présentes, à la charge par les dits actionnaires de se conformer en tout aux règlements de police concernant les spectacles et sous les ordres de M. le comte d'Esparbès, commandant à Montauban, qui désignera aux dits actionnaires les époques auxquelles leur troupe de comédiens se rendra dans les susdits lieux, de concert avec M. le marquis d'Aumont à Bayonne, etc. » (f° 6 v°); — MM. de Larroque, de Solle, Souquedaux, associés aux précédents (f° 7); — convention avec le sieur Louis-François Deligny, dit de Villers, directeur d'une troupe de comédie qui s'est trouvée en activité à Auch (f° 7); enregistrement des engagements des pensionnaires : Volmerangis, Mozelly, Ranc, Desjardins, du Bocage, Floribel, Vall, Thévenet, Delaunay, etc. (f° 9). — Cause à plaider pour les sieurs Duria, Souquedauch et Decamps, maîtres cordonniers, demandeurs, contre les prieur, syndic et trésorier du corps des cordonniers, assignés (f° 10 v° et 12). — Balayage des rues (f° 10 v°). — Ordonnance qui enjoint « à tous charretiers de la montagne et autres marchands de planches qui en porteront les jours de foire à Auch, pour vendre, d'avoir à les retirer de dessus leurs charrettes et à les étaler avant de les mettre en vente » (f° 12). — « Simple action » pour les prieur, syndic et baile des maîtres tailleurs de la ville d'Auch contre les nommés Jean et Pierre Darrouy, tailleurs, de Duran (f° 13 v°). — Condamnation du sieur Abadie, brassier, à rendre au sieur Jean Pic, étudiant en théologie, un furet qui lui appartenait; témoins entendus : François Tarbouriech, « étudiant en phisique », et Louis Ferragut, « étudiant de théologie » (f° 16). — Ordonnance de police relative aux attroupements nocturnes, à la fermeture des boutiques pendant les offices, etc. (f° 18). — Ordonnance de police défendant le tir aux hirondelles « le long de la rivière et à moins de 500 pas des murs, ponts et autres endroits » (f° 19 v°). — Ban des vendanges (f° 20). — La femme de Gabriel Cassas, qui s'était chargée, il y a plus de trois ans, d'une fille du sieur Bocage, comédien, requiert que l'on constate par procès-verbal la remise de cette enfant à Mmes Renault du Bocage et Bouchage Dargis, comédiennes (f° 24). — M. de Sarriac de Pieussentut, commandant de Bagnères-de-Bigorre, contre Raymond Fort, charron (f° 25). — M. Brayet, sa femme et Mlle Beauchamp, comédiens, contre le sieur J.-B. Deschamps, directeur de la comédie (f° 24 v°). — Ordonnance du duc de Richelieu, qui accorde au sieur Félix Gailhard « le privilège exclusif de faire jouer la comédie dans les salles de spectacle des villes d'Auch, Montauban, Bagnères, Condom, Agen et Bayonne » (f° 25). — Emprisonnement du sieur Noguès, joueur de violon, sur la plainte portée contre lui par les sieurs Dargis et Bruyer (?), directeurs de la comédie (f° 26 v°). — Commission de l'office de garde-bois de la communauté en faveur du sieur Jean Pérez, habitant d'Auch (f° 29). — Nomination des sieurs Daries et Loubens en qualité de syndics du corps des boulangers (f° 30). — Géraud Barbé et Jean Dilhan, syndics des maîtres perruquiers d'Auch, contre le sieur Bernard, maître perruquier (f° 30). — Ouverture des vendanges : « Elles seront ouvertes, pour les Cahuses et devant le Gers, lundy prochain, 2 octobre, et mercredy 4 du dit mois pour tout le reste du vignoble » (f° 30 v°). — Ordonnance de police portant défense « à tous liquoristes, maîtres de caffés, cabaretiers et autres personnes de faire crédit ni prêter de l'argent aux jeunes gens de famille, soit de la ville ou étrangers » (f° 31). — Permission au sieur Palanque de donner à jouer chez lui : « Les salles de jeu seront fermées à sept heures en hiver et à neuf heures en été, etc. » (f° 31). — Ordonnance du duc de Richelieu relative au théâtre ; « Le sieur Gailhard nous ayant représenté qu'il est à Paris à la tête d'un spectacle qui demande sa présence et qu'il ne peut abandonner..., avons accordé et accordons aux sieur et dame Simonet, comédiens, le privilège exclusif de faire jouer la comédie, la tragédie, l'opéra comique, etc., dans les salles de spectacle des villes d'Auch, Montauban, Bagnères, Condom, Agen et Bayonne » (f° 32). — Ouverture des vendanges : « ..... la plus grande partie a souffert beaucoup par le fléau de la gresle, le 10e juillet dernier, vers les trois heures de l'après-midi, dont les vivants n'en

avoient pas vu d'aussi grosses » (f° 32 v°). — Défense aux boulangers de faire plus de deux catégories de pain, « à peine de 50 livres d'amende pour la première fois et de démolition de leur four pour la seconde » (f° 34). — Ordonnance qui enjoint à tous les artisans de se trouver, le 21 octobre, à 5 heures du soir, sur la place de l'hôtel de ville, pour y assister à un feu de joie, et à tous les habitants d'illuminer le même soir la façade de leurs maisons, « sous peine de cent sols d'amende » (f° 34). — Défense « à toutes sortes de personnes, de quelle qualité et condition qu'elles soient, de sortir sans feu ou lumière après dix heures du soir, sous peine d'être arrettées et conduittes au corps de garde de l'hôtel de ville » (f° 35). — Organisation des patrouilles (f° 39 v°). — François Larroque, potier d'étain, contre Jean Vignolles, garçon potier d'étain (f° 41 v°). — Foires de la Treille : « Le corps municipal, adhérant aux vœux des quartiers du Pouy et de la Treille, et voulant les mettre en possession de leurs anciens privilèges et avantages, a résolu et déterminé que les foires qui se tenoient cy-devant au dit quartier de la Treille les premiers jours des mois de mai et juin de chaque année et qui avoient été transférées au foirail, près la Porte-Neuve, se tiendront et seront rétablies la présente année au dit quartier de la Treille » (f° 43 v°). — Prestation de serment de M. Francain, maire ; etc.

FF 32 (Liasse). — 36 pièces, papier.

1780. — Information, à la requête du procureur du Roi, contre les nommés Antoine Bord, François Benoît, Jean Prieur, Jean Cazères, Pierre Martin, François Pujo, Pierre Bailac et Baptiste Larrieu, « habitans de la présente ville, accuzés d'atroupement et rébellion aux ordres de la police, suivant procès-verbal dressé par M. J.-F. Derey, lieutenant de maire », qui, voulant rétablir l'ordre, avait été assailli à coups de pierres. — Procès-verbal dressé par ce dernier. — Interrogatoire des prévenus. — Décrets de prise de corps. — Requêtes en élargissement provisoire et ordonnances à ces fins, etc.

FF 33 (Liasse). — 56 pièces, papier.

1783. — Vols commis dans la ville d'Auch : Darparens fils, Ferragut fils, Pague, etc. — Vols commis au préjudice du sieur Brousse, orfèvre. — Requête en plainte du procureur du Roi à l'hôtel de ville. — Décret de prise de corps contre le sieur Darparens fils. — Information faite à la requête du procureur du Roi. — Vol commis au préjudice de M. le baron de Luppé, capitaine au régiment Royal-Picardie. — Chefs de monitoire, ordonnance de l'official et certificats de publication du dit monitoire dans les trois paroisses d'Auch. — Ordonnance du sénéchal, portant remise à son greffe de la procédure commencée. — Lettre de M. de Rességuier, avocat général à Toulouse, qui accuse réception des pièces de la procédure et envoie le certificat de remise. — Lettres de M. Lecomte, procureur général, et arrêt du Parlement portant que les procédures commencées dans la ville d'Auch seront continuées par le sénéchal de Toulouse, à qui un extrait collationné devra être envoyé. — Deux lettres de M. de Laboulaye, Intendant : « Je ne puis me dispenser de vous répéter encore que vous ne sçauriés prendre trop de précautions pour éviter de céder à des considérations particulières. Je n'ignore pas que l'on a cherché à vous effrayer sur les suites que pourroit avoir votre sévérité, mais je me flatte que ces impuissantes menaces n'auront aucune influence sur votre justice..., etc. »

FF 34 (Liasse). — 11 pièces, papier (dont 1 imprimée).

1761-1788. — Maréchaussée et soldats du guet. — Lettre de M. de Salleneuve, subdélégué, relative au logement du lieutenant du prévôt (1766). — Lettre de M. Journet, Intendant, pour le logement de l'inspecteur, prévôt et brigades de maréchaussée qui doivent être passées en revue à Auch (1770); etc.

Règlement concernant le guet de la ville d'Auch, composé d'un sergent, d'un caporal, d'un anspessade et de six soldats (1761). — Autre règlement (1780). — Adjudication de l'habillement du guet en faveur du sieur Bourdens cadet (1788).

Département du Gers

VILLE D'AUCH

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE GG

Cultes; Instruction et Assistance publiques

GG 1 (Registre). In-folio, 239 feuillets, papier.

1602-1674. — Registres paroissiaux de la paroisse Sainte-Marie; baptêmes, mariages et décès. — Mariage d'Antonin de Grammont, seigneur de Vilhasse, gouverneur de la ville de Bayonne, et de[lle] Louise de Roquelaure (folio 1). — Décès de Me Jean Demont, de Simorre, avocat en la présente ville (f° 3); — de Blanche de Maigné, « mere de madamoyselle de Noilhan » (f° 3 v°); — de Jeanne de Sentous, âgée de 100 ans (f° 4 v°); — de Me François Védelly, abbé de Faget, chanoine et syndic de l'église Sainte-Marie (f° 4 v°). — Baptême de Diane Lamarque, « portée par noble Anthoine de Bourboutan » (f° 6 v°). — M. de Guillaume Laburguière et de[lle] Jeanne de Mariol (f° 8); — de Jean Sales, docteur, et de[lle] Marie de Savoie (f° 8 v°). — « Manque despuis le 17 may 1605 jusques au 26 juin 1606, a cause de la negligence des vicaires qui estoient en ce temps » (f° 10 v°). — D. de Dominique Sales, « ecrivain » (f° 10 v°); — de Me Dominique Barbé, prébendier en l'église Sainte-Marie, qui a feust enseveli en la chapelle de Saint-Martial, assisté de tout le chœur » (f° 11). — B. de Bernard de Pouey, fils d'autre Bernard (f° 16 v°); — de François Picoutté; parr., Me de Védelly, vicaire général, et noble demoiselle Catherine de Dufaur, dame de Batz (f° 16 v°). — « Jeanne, fille de Jehan Alamant et Marie de Biran, a esté baptisée le 19 mars 1606; parrin, Me Anthoine de Janini, prebandier, lequel j'ay prié tenir la dicte creature parce que le parrin qu'on me presanta estoit du tout incapable et ne luy permetoit son aage respondre de la foy de la susdicte creature; marrine, Janne de Paris, pour estre aussy la marrine qu'on me presanta non plus capable que le parrin » (f° 24 v°). — B. de Jacques, fils de Me Pierre Laveraët, marchand; parr., Me Dominique Laveraët, docteur en droit et lieutenant temporel en l'archevêché d'Auch (f° 26); — de Marie de Savoie; parr., noble Pierre de Cabarroque (f° 27). — D. de Me Espiau, chanoine : « Le cinquiesme aoust est decedé Me Espiau, chanoyne, du rapport de ses domestiques, quoyque le commun feust qu'il estoit mort desia le quatriesme a vespres... » (f° 28 v°); — de Jean Dufaur, visiteur du poisson (f° 32); — de Dominique Vivès, licencié en droit (f° 32); — de Raymond Ladoix, marchand, « enterré aux Prescheurs par les prebtres Saint-Nicolas, les messieurs du chappitre ne l'ayant vouleu prendre pour familier de l'esglise que les parans ne

[illegible] Pierre Savo[illegible] [illegible] — de M. Arnaud [illegible], archidiacre de Magnoac [illegible] — de M. François [illegible] [illegible] — B. de Jeanne [illegible], fille de M. Jean [illegible], docteur et avocat, et de d. Marthe [illegible]; parr. [illegible] [illegible] Souffron et Barthélemie de Rouède [illegible] — de [illegible], fils de M. [illegible] Secousse, conseiller à l'Élection [illegible] — de Bernard Dufaur; parr., Antoine de Jegun, conseiller du roi et maître des requestes au Parlement de Navarre [illegible] — B. de Jacques [illegible], fils de noble personne M. M. Jehan [illegible] — de Pierre, fils de Raphael [illegible]; parr., M. Pierre [illegible] — de Barthélemie, fille de [illegible] médecin [illegible] — de Jean [illegible]; parr., Jean Prix de Magnaut [illegible] — D. de M. Jean [illegible], chanoine et [illegible] de Sainte-Marie [illegible] — B. de Jeanne, fille de M. François Anté, licencié et avocat [illegible] — de M[illegible], fille de M. Georges Bédout, docteur en médecine, et de d. Anthonia [illegible]; parr., Jean [illegible] de la ville de Jegun [illegible] — de Mathieu Ladous; parr., M. Castelloux, chanoine, et M[illegible] de Pordéac (f° 103); — de Jean-Jacques, fils de Jean [illegible], docteur et avocat [illegible] Marsan, docteur ès droits, protonotaire apostolique, aumosnier du roy, prieur de Pontoise, recteur de Montesquiu, chanoine de l'eglize metropolitaine Sainte-Marie [illegible] — D. de Jean [illegible] — d'Antoine Jehannin, prébendier de Saint-Martial (f° 109); — de Raymond Dumas, chanoine (f° 109 v°). — « L'an mil six cens vingt-neuf, et le vingt neufviesme jour du moys d'octobre, deceda Monseigneur de Trappes, archevesque d'Auch, et feust ensevely devant l'autel de Saint-Austinde, le trente-ungniesme » (f° 110). — D. de M. Daignan, archidiacre et chanoine (f° 110); — de M. Jean Vacquier, vicaire general (f° 110 v°); — de Jean [illegible], fils unique de M. Pierre Souffron, architecte (f° 110 [illegible]); — de M. de Saint Christau (f° 110 v°). — B. de Jean, fils de Raymond Roques, chirurgien (f° 121); — de Léonard, fils de M. François Secousse, secrétaire de Mgr. l'archevêque; parr., M. de Rochefort, vicaire général (f° 121 v°); — de Nicolas, fils de Jean Vignaux, « escholier »; parr., Nicolas Laboubée, « joueur de basson en la presente esglise » (f° 124 v°); — d'Anne, fille de Georges Bédout, médecin; marr., Anne de Souffron (f° 137 v°); — de Jean Cotignon, « pourté aux fons baptismaux par madamoyselle Letellier, le parrain monseigneur l'archevesque » (f° 1[illegible]); — de Paul Doisan; parr., Jean Saint Martin, capitaine (f° 1[illegible]); — de Jean Baradat; parr., Guilhaume Bauduer, m° maçon (f° 1[illegible] v°); — d'Antoine, fils de Dominique Despax, potier d'étain (f° 1[illegible]); — de Charlotte, fille de noble Louis de Monlezun, « appelé autrement M. de Bose » (f° 148); — d'Anne Guin; parr., M° Jean Chavaille, bourgeois, et d^lle de Souffron, mariés (f° 152 v°); — de Jean, fils de Georges Bédout; parr., M° Jean Souffron (f° 161 v°); — de Jean Mariol; parr., M° Jean Larrieu, prêtre et recteur de Fleurance (f° 16[illegible]). — D. de d^lle Catherine de Batz (f° 167); — de Bertrande de Rivalié (f° 167). — B. de Jean, fils de Jean Colomès, m^e tailleur de pierre (f° 167 v°). — M. de M° Jacques Prunières, docteur et secrétaire de Mgr. l'archevêque, et d^elle Anne Destarac (f° 170 v°). — D. de M. Jean de Monbernard, prébendier (f° 171 v°); — de noble Jean de Sainte-Foy, « escholier » (f° 171 v°); — de M° Pierre Rouède, chanoine et abbé de Sère (f° 173); — de Galtier Reid, docteur en médecine, « ayant esté tué du feu du ciel et du tonnerre » (f° 174). — « Le 16me aoust 1642, les honneurs funebres de dame Marie de Medicis, reyne, mere de Louys XIII, furent celebrées dans l'esglise metropolitaine Sainte-Marie d'Aux par monseigneur l'illustrissime et reverendissime Dominique de Vic, archevesque d'Auch » (f° 174 v°). — D. de d^lle Barthélemie Rouède, femme de M. Souffron, m^e architecte, « ensevelie après la messe grande dans la presente esglize, tout contre le pilier où sont les orgues » (f° 174 v°). — « Ce 3e octobre 1642, est mort Me Marc-Antoine Rocques, pretre et prebendier en l'esglise metropolitaine, s'en retournant des eaux de Baigneres, en compaignie de Me Paul Daignan, aussi prebendé dans la mesme esglise, a Trie, et feut enseveli dans l'esglise collegiale de Trie » (f° 174 v°). — B. de Bernard, fils de M. Jean Daspe, conseiller au Parlement de Toulouse, et de dame Thérèse Destarac; parr., M° Bernard Daspe, juge-mage (f° 185); — de Ménandre, fils de M° Espiau, juge d'Astarac (f° 187 v°). — « L'an mil six cens soixante neuf et le dernier jour du mois de juin, Messire Vincent de

Marguerit et de Biure, aagé de soixante un an, de la compté de Roussillon, feust consacré evesque d'Elne et de Perpignan par Monseigneur l'illustrissime et reverendissime Henry de Lamothe, archevesque d'Auch, assistans Messeigneurs les evesques de Couserans et d'Ayre... » (f° 189 v°). — B. d'Angélique, fille de Pierre-Jean Saint-Cricq, procureur du roi au Sénéchal de Bigorre, et de d^elle^ Catherine de Lafont, mariés, de la ville de Tarbes; parr., « messire Charles de Cairol, abbé de N.-D. de la Novelle, de Gourdon » (f° 190); — d'Etienne, fils de M. Jean Daspe, conseiller au Parlement de Toulouse (f° 197). — M. de Pierre Rieuneau, de Toulouse, et Jeanne Arquier (f° 221); — d'Henry Labaune, receveur des tailles à l'Élection d'Armagnac, et d^elle^ Thérèse Campaignot (f° 221 v°); — de Jean Sanceitz, de Gavarret, et Jeanne Genous, de Cazaubon; témoins, Dominique Saint-Bonnet, diacre, François Daurio, m^e^ imprimeur, etc. (f° 223); — de Me Etienne Senturin, docteur et avocat, et d^elle^ Jeanne Espiau (f° 224). — D. de Jean Abadie, « escolier, ayant esté blessé d'un coup d'espée » (f° 229); — de noble Jean-Louis de Mun, âgé de 13 ans (f° 230 v°); — de noble Jean de Pouy, sieur de Couture (f° 231); — de Jeanne Caillhau, femme de « l'hospitalier » de Saint-Jacques (f° 231); — d'Arnaud Cornet, lieutenant du prévôt d'Armagnac (f° 232); — de Me Fortis Carbon, prêtre et chapelain de Roquelaure (f° 232 v°); — de Me Jean Béguier, chanoine et conseiller au Présidial (f° 234). — « Messire Bernard de Seriac, evesque d'Ayre, mourut au chasteau de Seriac, atteint d'apoplexie, le douziesme octobre mil six cens soixante douze, a six heures du matin, et fut inhumé le lendemain dans l'eglise parroissielle de Seriac où monseigneur Henry de Lamothe, archevesque d'Auch, fit l'office, assisté de messieurs Orens Daignan, chanoine dans la presente eglise et archidiacre de Maignoac, et Francoys Lafont, aussy chanoine, et son cœur fut porté a Ayre » (f° 234 v°). — D. d'Antoine Saint-Martin, « lieutenant de la Bastille » (f° 235); — de Me Bernard Daspe, juge-mage (f° 235 v°).

[illegible]

1638-1667. — Registres paroissiaux de Sainte-Marie; baptêmes, mariages et décès. — Baptême de Jean-Marc, fils de noble Bernard Daignan, baron de Castetvieil (f° 1); — de Jeanne-Marie de Gélas; parr., Me Pierre Daure, avocat au Parlement de Toulouse (f° 2); — de Georges, fils de Me Jean Vivès, sieur de Lassale (f° 2 v°); — de Pierre Mazères; parr., Pierre Souffron, m^e^ architecte, et d^elle^ Barthélemie de Rouède (f° 3 v°); — d'Ursule, fille de Me Georges Bédout, docteur en médecine; marraine, « reverende mere prieure des religieuses ursulines, Catherine de Pins » (f° 7 v°); — de Martin Argaignon; parr., Martin de Bonnère, m^e^ orfèvre (f° 10); — de Marguerite, fille de M. Jean-Antoine de Saint-Martin, docteur en médecine (f° 11 v°); — de Jeanne, fille de Me Jean de Saint-Martin, prévôt en la sénéchaussée (f° 12 v°); de Jean Fleurian; parr., Jean Saint-Martin, m^e^ imprimeur (f° 13 v°). — Ce 27 janvier 1651, messire Hugon de Labatut feust consacré evesque de Commenge, par Mgr l'Illustrissime et Reverendissime Dominique de Vic, archevesque d'Auch, etc. » (f° 13 v°). — B. de Gabrielle de Seris; parr., Jean Rousseau, m^e^ architecte (f° 13 v°). — Mariage de Jean Saint-Martin, vice-sénéchal, et Claire de Duran (f° 14). — B. de Marie Sentetz; parr., Me Jean Sentetz, prêtre, chapelain de N.-D. de Garaison (f° 15); — de Dominique Régis; parr., Me Dominique Barbé, abbé de Faget (f° 17 v°); — de Pierre Barthe; marr., d^elle^ Barthélemie Souffron (f° 18 v°); — de Pierre Darsis; parr., Me Jean Escouboué, abbé de Sère (f° 19 v°); — de Georges Barbé; parr., Me Georges de Croissant, chanoine et archidiacre d'Armagnac (f° 24); — d'Étienne Dartis; parr., Arnaud Icard, chirurgien (f° 28); — d'Antonie, fille de Jean-Bernard de Castéra, m^e^ architecte (f° 30 v°); — « Dominique de Campaignot, fils a Matieu de Campaignot et Jeanne Falaga, mariés, a reçu l'eau de bapteme..., selon le pouvoir qui en a esté donné, le reste de ses ceremonies dans la chapelle de Monseigneur l'Archevesque..., Mgr l'Archevesque, parrain » (f° 37). — B. de François, fils de noble Jean Boria (f° 41); — de Jean Delont; parr., noble Jean-Charles de Monlezun, recteur de Saint-Orens (f° 42 v°). — « Marie-Louise de Labarthe, fille a noble Jean de Labarthe-Guiscaro, sieur de Casaus, et d^elle^ Catherine d'Orbessan, mariés, a esté baptisée en la presente eglise, le 8 juin 1652; parrain et marraine, Mr Philippe Pitous, consul, fesant tant pour luy que ces colegues et communauté, et dame Marie de Grammont, fame a Me Bernard Daspe, president juge-mage en la senechaussée » (f° 42 v°). — B. de Pierre Degans; parr., Me Pierre de Laclaverie, chanoine et abbé de Faget

(f° [illegible]); — de Jean Castagnon; parr., Jean [illegible], peintre (f° [illegible] v°); — de François, fils de M. Boiat, conseiller au Parlement de Toulouse (f° [illegible] v°). — « L'eau du baptesme a esté donnée a une fille de François Daurio, m° [illegible] de ceste ville, et d[illegible] de [illegible] sa femme » (f° [illegible]). — B. de deux filles du sieur François Daurio (f° [illegible] v°); — de Jean, fils de Pierre Solle, docteur et avocat; parr., M. Jean Daignan, chanoine théologal, archidiacre de Sabanès et official du diocèse (f° [illegible]); — de Jean-Bernard Gou[illegible] (f° [illegible] v°); — de Jean Baron; parr., M. Jean-[illegible], chanoine et abbé de [illegible] (f° [illegible]). — D. de Thomas, [illegible] allemand (f° 76). — « Le vingt-sixieme jour du mois de juin 1643, feurent faictes les honneurs funebres de Louys, très chrestien roy de France et de Navarre, d'heureuse memoire... » (f° 76 v°). — D. d'Étienne Duran, tailleur de pierre (f° 77). — d'Hyacinthe, Napolitain, prisonnier espagnol, dans l'hôpital du Caillou (f° 77). — B. de Dominique de Prunières; parr., Mgr. de Vic, archevêque d'Auch (f° 77 v°). — D. de M. Guillaume [illegible], avocat (f° 78); — de d[elle] Marie de Cailhon (f° [illegible] v°); — de M. Jean Lalo, prêtre (f° 7[illegible]). — « Le 9 juin 164[illegible], est mort Sans Lomaigne et a esté ensevely le mesme jour, de matin, a cause de la maladie du temps » (f° 79). — « Le 12 de juin 1645, est mort un pauvre Irlandais a l'hospital St-Jacques, frenetique, s'estant jetté de la fenestre en bas » (f° 79 v°). — D. de M. Jean Verdier, notaire (f° 81); — de M. François Escousse, président aux Élus (f° 82); — d'Estenne Dugendre, femme de Me Saint-Martin, imprimeur (f° 8[illegible]); — de M. Charles Catel, chanoine, abbé d'Idrac (f° 8[illegible] v°); — de M. Étienne Boiat, receveur des décimes (f° 88). — « Noble Jean-Pierre de Boyer, seigneur de Bertin, près Valence, est decedé dans la maison de Me Arnaud Dumont, après avoir demuré dans les prisons de la presente ville six mois, là où il reçut les sacrementz, etc. » (f° 92). — D. de Pierre Antipout (f° 92); — de Jean Saint-Martin, imprimeur (f° 92 v°); — de M. Gérard Barbé, « precepteur des seminaires fondés par Mgr. l'Archevesque » (f° [illegible] v°); — de Philippe Pitous, procureur a l'Élection (f° 94); — de Me Bernard Vacquier, chanoine et archidiacre de Pardeilhan (f° 94). — « Jeanne (*le nom manque*), dite la Santie, mourut aux metairies qui sont par delà la Pause, agée de 106 ans » (f° 94). — D. de Jeanne Bourses, veuve de M. Cailhon (f° 95 v°); — de Me Philippe de Brie, chanoine (f° 96); — de Me Claude Lanacastetz, « doyen des avocats de la presente ville » (f° 96); — de dame Jeanne-Françoise de Burosse, « femme a feu le seigneur de Soupetz » (f° 96 v°); — de Jeanne Despax, veuve de Jean Labat, m° maréchal, âgée de 110 ans (f° 97 v°); — de Hugues Devauls, archidiacre de Sos et commandeur de Bonnefont (f° 98); — de Pierre Danglade, « religieux de Pessan et prieur de Granadette » (f° 98); — de Me Jacques Prunières, conseiller au Sénéchal (f° 98 v°); — de M. Joseph Peyrusse, chanoine (f° 99). M. de Jean Daspe et d[elle] Thérèse Destarac (f° 100 v°); — de Pierre Vilière, m[e] gantier (f° 105 v°). — B. de Jacques, fils de François Daurio (f° 106 v°); — d'Anne, fille de Louis Cazac, m[e] doreur (f° 107 v°); — de Catherine Moulins; parr., Pierre Claverie, m[e] peintre et vitrier de la ville de Toulouse (f° 109 v°). — M. de Pierre de Nogaro et Marie de Chavaille; prés., Pierre Souffron (f° 111); — de noble Guillaume Brugèles et d[elle] Anne Ducor, de Simorre (f° 111 v°); — de Bertrand Pardiac, m[e] chirurgien, et Marthe Roques (f° 116); — de Blaise Du Bouzet, seigneur de Ligardes, de la paroisse de Saint-Georges, diocèse de Lectoure, et d[elle] Marguerite de Mariaut, de la paroisse de Montégut (f° 117 v°); — de noble Jean de Chavaille, sieur de Bazillac, et d[elle] Jeanne de Lubret (f° 118); — de noble Sébastien Pague et d[elle] Françoise Pague, de Villefranche-d'Astarac (f° 118); — de M Clément Delong et d[elle] Michelle de Cailhon (f° 123); — de Jean Bourree et Blaise de Sorbes; prés., Me Jean Falagua, architecte (f° 124); — de François Daurio et Marguerite Rivière (f° 126); — de noble Pierre de Poudensan, natif de Seissan, et d[elle] Jeanne de Saint-Martin (f° 128); — de noble François de Chavaille, avocat du roi au Présidial, et d[elle] Brigitte de Prunières (f° 128 v°); — de Jacques Poussin, du diocèse de Chartres, et Anne-Marie Roueyre, « pelerins depuis longtemps » (f° 128 v°); — de Pierre de Pouyols, sieur de Calorre (?), de Castelsarrasin, et d[elle] Jacquette de Lafont (f° 129 v°); — de Me Bertrand de Sales, de la paroisse de Montespan, en Comminges, et d[elle] Anne Drouilhet (f° 130); — de noble Dominique de Marseilhan et d[elle] Marguerite de Coutignon (f° 130 v°); — de Me Bertrand Sépet, avocat, et d[elle] Domenge Castéra (f° 131); — de Me Jacques Danglade, conseiller au Sénéchal, et d[elle] Cécile Campaignot; prés., Antoine Saint-Martin, capitaine (f° 134). — B. d'Étienne Darrouil; parr., Étienne Gélas, m[e] sculpteur (f° 133).

1674-1692. - Registres paroissiaux de Sainte-Marie; baptêmes, mariages et décès. Décès de Mᵉ René de Secousse, « monsieur Henry, archevesque, ayant fait la levée du corps » (f° 2). Baptême de Claire, fille de noble Guillaume de Saint-Martin, sieur de La Devèze, et de dᵉˡˡᵉ Calixte de Chavaille (f° 2 v°); - de Jean Allemand; parr., M. Jean Bauduer, curé de Peyrusse (f° 2 v°). - D. de dame Michelle de Caillhon, femme de Mᵉ Delom, conseiller au Parlement de Toulouse (f° 3); - de M. Arnaud Monbernard, prébendier (f° 4). — Mariage de Mᵉ Paul Prunières, avocat, et dᵉˡˡᵉ Jacquette Dubarry (f° 4 v°). - D. de Jean Lalo (f° 5). — B. de Marie, fille de M. Louis de Puységur et de dame Louise de Castetvieil (f° 6). - M. de Mᵉ Jean-Paul Boutan, avocat, et dᵉˡˡᵉ Françoise de Boria (f° 6 v°). — « Messire Marc Malier du Houssay, evesque de Tarbe, deceda en la communion des fidelles dans le palais archiepiscopal, durant le temps de l'assemblée provinciale, le quatrieme jour du mois de may 1675, a dix heures du matin...; son corps fut porté dans son eveché de Tarbe, le sixiesme dud. mois » (f° 8 v°). — M. de M. Jean-Bernard de Seissan, sieur de Marignan, président au Présidial, et d[illegible] Jeanne Daspe (f° 15). - B. de Jeanne Saint-Bonnet (f° 15). - D. de M. Marin Caillhon, lieutenant particulier au Présidial (f° 16 v°). — B. de Jean-Jacques, fils de noble Jean-Bernard de Boria et dᵉˡˡᵉ Françoise de Tartenac (f° 20 v°). — D. de Gabriel Depouy, tailleur de pierre, « ayant esté ecrasé sous les ruines d'une partie de la maison de la fabrique » (f° 21). — B. d'Augustin, fils de noble Guillaume de Saint-Martin, sieur de La Devèze, vice-sénéchal d'Armagnac (f° 21 v°); - de Paul, fils d'Étienne Dugast, sculpteur (f° 23 v°). - D. de messire Gabriel Daignan de Castetvieil, chanoine (f° 24). — M. de M. Mathias Batbie, de la paroisse d'Esclassan, procureur au Présidial, et Antoinette Rosès (f° 25 v°). — D. de messire Hector Du Faur de La Rivière-Saint-Christau, en son château de Saint-Christau (f° 26 v°). — B. de Pierre, fils de noble Jean-Baptiste Daste, sieur de Monbrun (f° 30 v°). - D. de Mᵉ Jean-Bernard Lagarrigue, ancien chanoine et vicaire général (f° 31). — B. d'Antoinette Buraut; parr., Mᵉ Jean de Raulin, agent de l'ordre de Saint-Lazare; prés., M. Alexandre-François de Mansencôme, seigneur du dit lieu (f° 31 v°). — D. de Pierre Pétaut, m[illegible]éperonnier (f° 33). — B. de Marie Ursule, fille de noble Jean-Louis de Chastenet de Puységur (f° 33 v°). — « Dominique Mascaras, brassier, mourut, estant tombé de la premiere voute de l'avant de la presente eglise » (f° 44). — M. de Pierre Solirène, procureur au Sénéchal, et dᵉˡˡᵉ Thérèse Dupetit (f° 45). - D. de Mᵉ Germain Lafaurie, prêtre et premier directeur du Séminaire de la présente ville (f° 46). — M. de noble Guillaume de Saint-Martin, vice-sénéchal d'Armagnac, et dame Marguerite de Campeils, de Sainte-Dode (f° 48); — de Mᵉ Bertrand Dumont, mᵉ chirurgien, et dᵉˡˡᵉ Anne-Marie de Saint-Martin (f° 49). — B. de Jean-Antoine Burot; prés., Étienne Bugard, mᵉ ès arts (f° 51); — de Marie Amadis; prés., Gérard Bédout, docteur en médecine (f° 52); - de Jean-Louis Dulard; parr., Joseph Goudoulin, étudiant en philosophie; prés., Pierre Goudoulin, écolier (f° 52 v°). — D. de Pierre Garlin, mᵉ chirurgien (f° 54); - de Mᵉ Dominique Campaignot, conseiller au Parlement (f° 54). — B. de Jeanne Furcate; prés., Jean David (f° 55). — D. de Mᵉ Jean Courrière, chapelain de l'hôpital Saint-Jacques (f° 55); — de Mᵉ Antoine Cordets, prébendier (f° 56). — B. de Joseph, fils de Jean-Paul Boutan, docteur et avocat (f° 57). — Abjuration de Cécile Lézian, native de Mauvezin (f° 60). — B. d'André, fils de Mᵉ Bernard Despiau, juge d'Astarac, et dᵉˡˡᵉ Lebé de Honderey; parr., Pierre Lasserre, « pauvre mendiant » (f° 61). — D. de Charles Du Faur, sieur de Lucante, prêtre (f° 61); — de Jean Romeguère, notaire (f° 63 v°). — B. de Jean, fils de messire Irénée Daspe, juge-mage, et de dame Anne de Gestas de Floran; parr., Jean Daspe, conseiller au Parlement de Toulouse (f° 66); — de Louise-Thérèse, « fille de Louis Palato, sieur de Lassale, ecuyer, seigneur de Neuvi et de Tournelles, gentilhomme ordinaire de S. A. R. M. le Duc de Savoye », et de dame Thérèse de Maure (f° 67 v°); — de Jean, fils de Mathias Batbie (f° 68 v°). — D. de Jean Lacroix, avocat (f° 70 v°). — M. de M. Joseph Langlade, sieur de Léchac, et dᵉˡˡᵉ Claire Lebé de Honderey (f° 74). - D. de Jean Estebenet, mᵉ apothicaire (f° 74). — B. de Joseph-Odet, fils de noble Jean-Bernard Boria, ancien capitaine au régiment de Picardie (f° 74 v°); — de Joseph, fils de Mᵉ Charles Moysset de Saint-Martin, procureur du roi au Sénéchal, et dᵉˡˡᵉ Thérèse de Campeils; prés., noble Joseph de Moysset, sieur de Pelebene (f° 76). — D. de noble Louis de Chastenet, seigneur de Puységur; « son

corps fut porté le lendemain au lieu de Puysegu[r] » (f° 77). — M. de noble Francois de Lustrac, archidiacre, corps, et de Claire de Malignan (f° 77). — D. de Pierre Daste, ancien chanoine et sacristain de la présente église (f° 77). — B. de Bertrand Baudet, prés., M. Louis Mousnier, m[e] de musique (f° 78 v°). — M. de M. Paul Daignan, avocat, et de Marthe de Pardailhan (f° 81 v°). — D. de Mg[r] de Lamothe-Houdancourt, archevêque d'Auch, au chanoine de Lazies (4 février 1688) (f° 82 v°); — de Jacques Tremolières, chanoine (f° 85); — de Pierre Mirasson, architecte, natif de Pézenlonnach (f° 88 v°). — M. de M. Pierre Mousnier, m[e] de musique de la présente église, et Jeanne Midère (f° 89). — B. de Catherine Lavigne; prés., Jean Mirasson (f° 91 v°). — M. de Jean Baptiste Caillhon, sieur de Saint-Arailles, et d[elle] Jeanne de Falagua (f° 92). — D. de dame Claire de Pins, femme de Me Jacques de Malignan (f° 93). — M. de noble Michel Darmons (?), seigneur de Poudraguin, et d[elle] Marie de Frère, seigneuresse de Maylan; prés., noble François d'Armagnac, seigneur et baron de Termes (f° 94). — de Sebastien Renaud, marchand de Toulouse, et Hélène Daurio; prés., Dominique Saint-Bonnet, Marcellin Sibert, imprimeur, François Saint-Bonnet, etc. (f° 95). — D. de Georges Croissant, ancien chanoine et archidiacre d'Armagnac (f° 96). — M. de messire Claude de La Rode, lieutenant-colonel du régiment Royal-Comtois, et d[elle] Marie-Francoise de [illegible] de Saint-Guiraud (f° 97 v°). — D. de Charles Palanque, [illegible] d'environ 110 ans (f° 98). — B. de Blaise-Joachim, fils de noble Bernard de Boria (f° 99). — D. de Louis Dumont, chirurgien (f° 100). — de M. Hilaire Daignan, prebendier (f° 102). — M. de Me Clément de Labaune, receveur des tailles d'Armagnac, et de [illegible] Paule Dauzats (f° 102 v°). — de M. Joseph Solle, conseiller au Présidial, et Marguerite de Lacroix (f° 106). — de M. Pierre Dessy, avocat, et d[elle] Therese de Becq (f° 108). — B. d'Ermes, fils de Bernard Espic, juge de Masseube et du comte d'Astarac (f° 108). — de Bernard, fils de Léonard Levi, [illegible] opérateur (f° 112). — de Catherine, fille de François Auxion, m[e] architecte (f° 112 v°). — D. de M. Paul Daignan, ancien chanoine et vicaire général du diocèse (f° 124 v°); — de M. Jean Daignan, ancien chanoine et archidiacre de Sabanès (f° 124 v°); — de Jean Bugonet, « architecte, demeurant a l'archevesché, originaire de la ville d'Albi » (f° 128). — B. de François Dumont; prés., Pierre Francois, imprimeur, [illegible] habitant d'Auch (f° 130). — de Jeanne Francois; prés., Antoine Nandon, sculpteur (f° 133 v°); — de Jeanne-Marie Biamouret; prés., Guillaume Sentets, [illegible] (f° 134 v°); — de Jean Pierre Vivès; prés., Pierre Rioneau, doreur (f° 134). — D. de M. Jean Granier, chanoine (f° 140); — de Françoise Dupuy, « nouvelle convertie » (f° 142). — B. de Mathieu, fils de Guillaume Dagasson, agent de M. le duc de Roquelaure (f° 144 v°); — de Joseph Bergalass; prés., Barthélemy Biamouret, architecte (f° 145). — d'Irénée Laurens; prés., noble Gabriel, baron de Lamaguère (f° 146). — D. de noble Pierre-Antoine de Boissat, chanoine (f° 146); — de M. Jean de Monbernard, prebendier (f° 147 v°); — de François Antipout, prébendier (f° 149 v°). — M. de Jacques Monet, m[e] sculpteur, et Isabeau de Pardiac (f° 176 v°).

[illegible]

1698-1707. Registres paroissiaux de Sainte-Marie; baptêmes, mariages et décès. — Baptême d'Irénée, fils de Dominique Furcate et de Jeanne David; parr., Irénée David; prés., Jean David (f° 7). — Décès de Me Marc-Antoine Verdun, chanoine et ancien conseiller au Présidial (f° 10 v°). — « Un pauvre inconneu mourut a la cave de l'archevesché, le 21 janvier 1694 » (f° 17 v°). — « Deux pauvres inconeus moururent sous les terrasses de l'archevesché, le 27 janvier 1694 » (f° 18). — D. de M. Duqueny, m[e] de danse (f° 19 v°); — de Jacques Daurio, curé de Lagraulas (f° 20). — B. de Joseph Ignace de Labaume (f° 21). — Mariage de Bernard Gimbrère, m[e] chirurgien, et Marguerite Froment (f° 24 v°). — D. de Claude Calmetes, salpêtrier (f° 25); — de Jean-Baptiste Daste, sieur de Monbrun, chanoine (f° 27). — B. de J.-B.-Irénée, fils de noble Irénée Daspe, juge-mage (f° 28 v°). — D. de Me Jean-Pierre Peyrusse, chanoine et vicaire perpétuel de l'église de Saint-Pierre (f° 37). — M. de M. Bernard de Samis et de Marie Danglade; prés., noble Roger de Lamarque, noble Jean Lafitte de Boiat, etc. (f° 44). — B. de François, fils de noble Philippe de Labarthe, sieur du Coulomné (f° 53 v°). — M. de Guillaume Segry, procureur, et d[elle] Marie Lamacastets (f° 72 v°). — B. de Jeanne Bergnes; parr., M. Pierre François, imprimeur (f° 77); — de Louis, fils de Joseph Sonis, avocat; parr., François Labadens, « pauvre mendiant » (f° 84). — M. de M. Antoine Molières et Jeanne Degan; prés., noble

Charles de César, capitaine au régiment de Le Gall (f° 87 v°); — de noble Antoine de Cours du Bozdalat, de Montégut, au diocèse d'Aire, et de Éléonore de Massilières de Lamothe, paroisse de Manciet (f° 88 v°).

B. d'Arnaud-Éloi, fils de Jean Delort; parr., messire Éloi Demont, abbé de Faget (f° 91). — D. de M. Odet Tartanac, prébendier (f° 95); — de Bernard Estébenet, apothicaire (f° 100). — B. de Louis, fils de noble Pierre de Luppé, seigneur du Garrané, et de dame Anne-Marie-Françoise de Noé (f° 102). — M. de Jean-Baptiste Danezan, potier d'étain (f° 106). — D. de Marc Antipout (f° 107); — de messire Auguste de Laclaverie de Soupeis, chanoine et prévôt de Saint-Justin (f° 108 v°). — M. de Pierre Coste et Marie Fay; prés., Jean Sembrès, [illegible] de la présente église (f° 115). — D. de M. Clément Despiau, avocat (f° 117). — de Jean-Baptiste Roberi, prébendier (f° 119). — B. de Marc Roger, fils de noble Pierre de Luppé, sieur du Garrané; prés., noble Urbain de Noé, chanoine (f° 124). — D. de M. Jean Bauduer, prébendier (f° 127). — de Catherine Lasmésas, âgée de 110 ans (f° 130 v°). — M. de messire Antoine de Sérignac, baron et seigneur de Belmont, et dame Claire Daspe (f° 140 v°); — de noble Antonin de Mau, seigneur du dit lieu, et de Isabeau d'Estremau de Masse (f° 148); — de Jean Duprat, garçon imprimeur, de la paroisse de la Daurade, de Toulouse, et Marie François, de cette paroisse (f° 149 v°). — B. de Charles-Gabriel, fils de noble Pierre de Luppé, seigneur du Garrané (f° 163). — Abjuration de la nommée Louise-Thérèse Lafont (f° 164). — D. de M. Bernard Espiau, juge de Masseube (f° 178). — B. de Louis-François, fils de noble Pierre de Luppé; parr., Mgr. Louis de Polastron, évêque de Lectoure, et Marie de Noé, dame de Montaut (f° 189). — D. de Me Étienne Senturin, avocat (f° 199 v°). — B. de Jean-Urbain-Roger, fils de noble Jean de Larboust et de dame Gabrielle de Noé; parr., M. l'abbé de Noé, chanoine (f° 200). — M. d'Étienne Carde, de la paroisse de Seissan, et de Jacquette Demont (f° 200). — D. de Catherine Cazaubon, « estouffée par le feu du ciel » (f° 204 v°); — de Me Jacques Danglade, conseiller au Présidial, lieutenant en l'Élection d'Armagnac (f° 208). — B. de Raymond Gaillard; prés., M. Jacques Menet (f° 208). — D. de « frere Jean Larrey, hermitte dans cette ville » (f° 221); — de noble Guillaume de Saint-Martin, sieur de La Devèze (f° 221 v°); — de Mathias Batbie, procureur (f° 224); — de Rambert Lanacas[illegible], avocat (f° 224). — « L'an 1706, et le 5 de may, M. le marquis de Noé fit benir dans le chœur les drapeaux pour son regiment; M. de Labaune, chanoine, en fit l'office après les vespres et le chapitre y assista » (f° 225 v°). — « L'an 1706 et le 16e de juin, M. le marquis de Vileneuve, colonel du regiment d'Orleans, s'en allant en Hespaigne, fit benir neuf drap aux... (f° 226 v°). — « L'an 1706 et le 22e juin, Mgr. l'Illustrissime et Reverendissime archevesque d'Auch, Augustin de Maupeou, fit sa premiere entrée en cette eglise, sur les quatre heures du soir; etc. » (f° 226 v°). — D. de M. Léonard Daspe, chanoine, doyen de la présente église (f° 227); — de noble Odet de La Hitte, prêtre (f° 241 v°). — B. de Jeanne-Philiberte de Sérignac; parr., Jean Daspe, président au Parlement de Toulouse (f° 243 v°). — D. de Jean Grgueil, [illegible] d'un coup de foudre » (f° 246 v°). — M. de Pierre Regnaut, doreur, et de Jacquette de Richet (f° 249 v°).

[illegible]

1708-1720. — Registres paroissiaux de Sainte-Marie; baptêmes, mariages et décès. — Mariage de Jacques Smets, natif de Malines, et Jeanne Cornu; prés., Jacques Menet (f° 2). — Baptême de Charles, fils de Jacques Gaillard; parr., Jacques Menet (f° 4 v°); — de Jeanne-Marie Smets (f° 4 v°). — Décès de Jeanne de Pouy, seigneuresse de Castillon-Massas et autres places (f° 5 v°). — B. de Joseph-Louis-Antoine de Labaune de Bascous (f° 6 v°).

1709. — M. de noble Jean Dispan, seigneur de Savaric, et dame Marie-Anne Daspe; prés., messire Bertrand de Savaric, lieutenant-colonel du régiment de Barrois (f° 19). — B. de Gabriel, fils de messire Antoine de Sérignac, baron de Belmont (f° 21). — « L'an 1709 et le 28e de mars, Mgr. l'illustrissime et reverendissime Augustin de Maupeou donna, pour l'usage du dioceze, une ampoule d'argent a son ecusson, contenant l'huyle des cathecumenes » (f° 22 v°). — M. de noble Bernard Du Faur de La Rivière-Saint-Christau et dame Marie-Anne Daignan (f° 23 v°). — B. de Bertrand, fils de noble Jean Dispan, seigneur de Savaric (f° 31 v°). — D. de dame Anne de Gesta, femme de messire Irénée Daspe, juge-mage (f° 34); — de M. Louis Mousnier, me de musique (f° 35 v°); —

de M. Jean de Larroche, chanoine (f° 36); — de Jean Senturin (f° 36 v°).

1710. — M. de M. Joseph Filhol, major du régiment de Pélange (?), et d^elle Claire de Boutan (f° 37 v°). — de noble Jean-Baptiste de Caillhon, seigneur de Saint-Arailles et Biane, et dame Jeanne de Rouilhan (f° 39). — D. de messire Clément Daspe, sieur d'Ancizan (f° 39 v°); — de Jean d'Etcheverry, « laisant son séminaire » (f° 41); — de messire Pierre Daignan, chanoine et archidiacre de Magnoac (f° 48 v°). « L'an 1710 et le 25e decembre, Monseigneur l'illustrissime Augustin de Maupeou, archevêque d'Auch, donna a la presente eglise une figure de saint Augustin d'environ trois pams de hauteur, et, le dernier de la dite année, m'ordonna de le coucher sur le present registre.... » (f° 49 v°).

1711. — B. de Jeanne-Françoise de Caillhon (f° 53 v°); — de Jean-Paulin-Arnaud, fils de Me Hugues Demont, lieutenant-assesseur criminel au Présidial (f° 57). — M. de noble Pierre de Faudoas, seigneur de Cabanac, au diocèse de Toulouse, et d^elle Antoinette Despiau-Coutignon (f° 57 v°). — D. de M. Joseph Lamarque, seigneur de Manas (f° 59 v°); — de noble Jean Roques de Prelon (f° 61 v°). — B. de noble Jean-Joseph-Ignace de La Rivière-Saint-Christau (f° 64).

1712. — B. de Jean-Baptiste, fils de Jacob Smets (f° 73 v°). — D. de Mgr. de Maupeou, archevêque d'Auch, « le 11e juin 1712, sur les six heures et demy d'après midy. Son corps qui fut ouvert, et dont les entrailles ont esté ensevelies dans la chapelle du Saint-Esprit, a esté exposé dans son lit de parade, revettu a la pontificale, dans la chapele de son palais (la grande salle n'estant pas en estat)... Il a esté enseveli dans le caveau du milieu du chœur, au dessous de la petite plaque d'airain qui couvre le cœur de feu Mgr. de Trapes... » (f° 76). — D. de M. Bernard Bonneau, chanoine (f° 81 v°); — de M. François Larroumière, avocat (f° 81 v°).

1713. — « L'an 1713 et le 25e de fevrier, la pierre angulaire de l'hopital general de Saint-Augustin, hors la porte de St-Pé..., fut solennellement benite... » (f° 89 v°). — M. d'Arnaud Boutan, avocat en Parlement, et d^elle Ursule d'Encouton de Honderey (f° 91). — D. de noble Bernard de Boria (f° 93). — B. de Paule, fille de noble Joseph Daignan et de Jeanne-Marie de Viguerie (f° 93 v°). — Descente de la statue de la Vierge (f° 95). — D. de Jean Belleserre, me fourbisseur (f° 98). — M. de M. Jean-Pierre Cortade, juge au duché de Roquelaure, et d^elle Anne de Vivès (f° 99 v°). — D. de noble Jérôme de Boria, capitaine (f° 100 v°).

1714. — B. de Jean Smets (f° 106). — M. de Claude Ferragut, lieutenant de maire et assesseur de la ville de Castres, en Languedoc, et d^elle Rose de Lacroix (f° 106 v°). — Ouverture 26 avril de l'assemblée provinciale des Frères Prêcheurs (f° 107). — Descente de la statue de la Vierge (f° 109 v°). — D. de Me Jean Lacroix, procureur (f° 111 v°).

1715. — Entrée de Mgr. Jacques Desmarets, archevêque d'Auch, le 11 mars 1715 (f° 123). — M. de noble Jean-Baptiste d'Humène (?), seigneur de Pléhaut, et d^elle Françoise de Binos (f° 125). — B. de Jean Cousier; parr., Jean Solirène, avocat en Parlement et directeur de l'hôpital général (f° 127 v°). — D. de M. Paul Prunières, lieutenant au siège de Fezensac (f° 128 v°). — B. de Joseph, fils de Jean Duprat et de Marie François (f° 130).

1716. — D. de messire Bernard Daspe, chanoine, archidiacre de Sos (f° 137 v°). — B. de Pierre, fils de Jacob Smets (f° 140). — Descente de la statue de la Vierge (f° 141). — B. de Georges, fils de noble Odet-Joachim Laguiterie de Boria, capitaine, et de dame Josèphe Wagner (f° 146 v°); — d'Augustin, fils de noble Jean-Joseph Daignan, maire de la ville (f° 147). — M. de M. Louis Solirène, docteur en médecine, et d^elle Marie-Françoise Pardiac; prés., M. Menet (f° 150 v°).

1717. — B. de Pierre, fils de M. Claude Ferragut; prés., M. François-Augustin de Moncrif, receveur du Domaine de la Généralité d'Auch (f° 155); — de Jean, fils de Jean Duprat, imprimeur (f° 157). — D. de Bertrand Dumont, me chirurgien (f° 158); — de messire Guillaume-François Symon, ancien chanoine, archidiacre d'Armagnac et juge métropolitain (f° 161); — de Bertrande François (f° 167 v°).

1718. — B. de Joseph-Jérôme Sembrés; parr., noble Joseph de Verduzan, sieur de Saint-Cricq, et dame Catherine de Chapuis (f° 174); — de Jean-Joachim Courtade; parr., M. Jacques Daudé, me ès

arts (f° 177). — Drapeau offert à l'église par des soldats du régiment de Guienne, compagnie de M. Uvarrié, capitaine commandant (f° 177 v°). — D. de François Cornu (f° 181 v°). — M. de noble Joseph de Lassus, sieur du Barry, de la paroisse de Condom, et d^elle^ Ursule de Prunières (f° 182). — B. de Joseph Pélalo; prés., messire Éloi Demont, abbé de Saint-Sauveur, seigneur de Faget (f° 183 v°); — de Ménandre, fils de Claude Ferragut (f° 184).

1719. — B. de Michel-Marie, fils de M. Danglade, conseiller au Présidial, et de dame Catherine-Louise de Saint-Mézard (f° 191 v°). — D. de M. Jean-Pierre Isarn, prébendier (f° 196 v°). — M. de M. Joseph Ducay, capitaine au régiment de Luxembourg, et d^elle^ Marie Darrouy, de Mirande (f° 197 v°). — D. de Me Jean-Bernard Loumaigne, prébendier (f° 198). — M. de M. Jean-François Le Fournier, receveur des décimes du diocèse, et d^elle^ Jeanne-Nicole Devienne (f° 198 v°); — de M. Pierre Alabert, avocat en Parlement, et d^elle^ Marie-Anne de Vivès (f° 200). — B. de Joseph, fils de François Alem et de Cécile Mousnier; parr., Pierre Laval, m^e^ de musique (f° 205 v°).

1720. — B. de Françoise Smets (f° 208 v°); d'Olivier-Gabriel, fils de M. le baron de Lès, gouverneur de Castillon, et de dame Isabeau de Larboust de Betbézé; marr., d^elle^ Isabeau de Larboust, faisant pour Olivier-Gabriel Du Bouchet, évêque de Comminges (f° 210). — M. de Laurent Thévenin, chirurgien, et d^elle^ Catherine Sénat (f° 213); — de Jean-Baptiste Cornu et Marguerite Walter, native de Thionville (f° 218).

GG 6 (Registre). — In-4°, 256 feuillets, papier.

1721-1732. Registres paroissiaux de Sainte-Marie; baptêmes, mariages et décès. — Baptême de Gabrielle, fille de M. Jean-Baptiste Daignan, écuyer, et de Marie de Vigueric (f° 2). — Mariage de M. Gabriel Castillon, avocat en Parlement, et d^elle^ Félicité Devienne (f° 6 v°). — B. d'Anne, fille de Bertrand Croc et de Marie Dubois, du diocèse de Carcassonne, « ouvriers de la facture » (f° 13). — Décès de M. Jacques Vanderhaghen (f° 13 v°).

1722. — B. de Rose-Françoise, fille de Claude Ferragut (f° 18 v°); — d'Antoine, fils de Jean Farine, tondeur de draps; prés., Jacques Ploosvanamstel et Jean-Georges Vanderhaghen (f° 19); — de Catherine, fille de Jean-Paul Bonet, « tisseur de draps dans la manufacture royale d'Auch »; prés., Antoine Rey, « m^e^ tondeur de la facture des tondeurs » (f° 20 v°). — M. de messire Marc-Antoine de Grasse et dame Catherine de Chapuis, veuve de messire Jérôme de Pitous, gouverneur de Villefranche (f°s 21 et 29). B. d'Éloi, fils de noble Odet-Joachim de Boria, sieur de Laguiterie (f° 23 v°); — de Jean-Bernard, fils de noble messire François-Marie Devienne, procureur général au Bureau des Trésoriers de France d'Auch (f° 23 v°); — de Joseph, fils de Jacob Smets (f° 24 v°); — de Joseph-Nicolas, fils de noble Bernard Du Faur de Saint-Christau (f° 26). — M. de M. Irénée Boubée, procureur au Sénéchal, et d^elle^ Marguerite Saubolle (f° 28). — D. de M. Bertrand Espiau, prêtre et directeur des Ursulines (f° 34).

1723. — B. de Marguerite, fille de noble Joseph Darros de Beaupuy, gouverneur de la citadelle de Strasbourg, et de dame Jeanne-Marie de Chavigni (f° 39 v°); — d'Arnaud-François, fils de M. Odet de Boria; parr., M. Hugues Dumont, « sous delegué de M. l'Intendant » (f° 44 v°). — D. de messire Jean Daignan, chanoine et archidiacre de Sabanès (f° 47); — de M. François de Mariol, lieutenant principal au Sénéchal (f° 52).

1724. — B. de Claude-François, fils de Claude Ferragut (f° 58). — M. de Bertrand Péralo, notaire royal, et d^elle^ Louise Dufaut (f° 61). B. d'Élisabeth, fille de M. Jacob Smets (f° 63). — D. de messire Jean-François Lafont, vicaire général (f° 66 v°); — de Philippe Blancard, chevalier d'Alincourt, capitaine de dragons (f° 69 v°); — de M. Guillaume Dagasson, bourgeois (f° 70).

1725. — Abjuration de Nicolas Bichrot, de la ville d'Inspruck (f° 79). — D. de Barthélemy Monbernard, acolyte (f° 83). — B. de Jean, fils de M. Martin Messegué, « m^e^ chirurgien de M. l'archeveque » (f° 84 v°). — D. de noble Clément de Labaune de Bascous, receveur des tailles d'Armagnac (f° 85). — B. de Jean-Marie, fils de messire François-Marie Devienne, trésorier de France (f° 89).

1726. — Abjuration de Pierre Pacut, de Genève, soldat (f° 94 v°). — D. de Me Jean Lasserre, chanoine (f° 97). — B. de Jeanne-Marie, fille de M. François

Cornu, sculpteur, parr., Pierre Smets (f° 98 v°). — M. de M. Jean-François de Mariol, lieutenant principal au Présidial et d^lle Victoire Gallois (f° 100); de M. François de Lamaestre, de Lavardens, et d^lle Marie Abadie (f° 101 v°). — B. de Marie-Clémentine, fille de noble Jean-Baptiste Daignan, subdélégué (f° 105). — D. de M. Jean-Baptiste Verdun (f° 105 v°); de François de Labaune de Bascous, lieutenant dans le régiment de la Marine (f° 108 v°).

1727. — B. de Gabrielle-Josèphe, fille de noble Jacques de Saint-Martin de Gardes et de dame Pierre de Tournemire (f° 111). — M. de Bernard Lalègue et Marie Duprat (f° 111 v°). — B. de Jean-Baptiste Vinsac; parr., M. Jean Duprat, marchand-libraire, et d^lle Marie François (f° 115 v°); — de Charles-Jean de Mariol; prés., M. Charles Gallois, receveur général des Domaines et Bois pour la Généralité d'Auch (f° 116 v°). — D. de M. Pierre de Labaune de Bascous, prébendier (f° 122); — de M. Rambert Descuilhé, prêtre et curé d'Ordan (f° 127).

1728. — D. de messire Henry de Tournemire du Malartic (f° 130). — B. de Jeanne-Louise-Pierre, fille de messire Urbain de Péguillan, vicomte de Larboust (f° 130 v°). — D. de François Cornu (f° 132 v°). — B. de Jean-Pierre Arqué; prés., M. Louis Bégole, m^e de musique, clerc tonsuré (f° 138); — de Louis-Stanislas-Henry, fils de noble Jacques de Saint-Martin et de dame Pétronille de Tournemire (f° 138). — M. de Raymond Bourges, avocat en Parlement, et d^lle Louise Bassat (f° 138 v°). — D. de Claude Ferragut (f° 143 v°).

1729. — B. de Jeanne, fille de M. Jacques Smets (f° 153); — d'Antoine de Mariol (f° 154). — Approbation des sages-femmes Jacquette Furon et Jeanne Lamazère (f° 154). — M. de noble Jean-Louis Daymier-Marques (?), seigneur de Lagraulas, et d^elle Paule de Labaune de Bascous; prés., M. le chevalier de Marsan (f° 158); — de M. Jean-Étienne de Laborde, receveur général des Domaines, et Marie de Gauran (f° 159 v°). — D. de M. François Danglade, prêtre et aumônier de la feue duchesse de Berry, fille de France (f° 165 v°).

1730. — B. de Jean-Paul Devienne; parr., noble Guillaume de Morlan, ancien capitoul (f° 173 v°). — D. de messire Jean Darros de Beaupuy, chanoine et archidiacre d'Anglès (f° 192); — de Jacques Menet, m^e sculpteur (f° 196); — de Pierre Desangles, fourbisseur (f° 198). — B. de Joseph-Étienne de Laborde; prés., Henry de Louzigan, chevalier, trésorier de France (f° 205). — D. de noble Paul Daignan, ancien capitoul, avocat du roi au Sénéchal (f° 207 v°).

1731. — B. de Jacquette, fille de François Guyon et de Marie-Anne Vanderhaghen (f° 211). — M. de messire Jean-François de Sédirac, seigneur de Saint-Guiraud et d^lle de Laguiterie de Boria (f° 232). — D. de messire Jean-François Saint-Christ, chanoine (f° 233); — de dame Thérèse de Miquel, Gubert et Puiqmitia, veuve de noble Joseph de Wagner, capitaine (f° 236). — Vente d'un calice (f° 236 v°).

1732. — B. de François-Xavier de Laclaverie de Soupets (f° 251); — de Joseph, fils de Me Jean Pardiac, chirurgien-juré (f° 253). — M. de Jean-Évariste Sancerri, natif de Lombez, « serpent du chapitre de cette eglise », et Jeanne-Anne Danezan (f° 254). — B. de Marie Courtade; parr., noble François de Verdelin, baron de Montégut (f° 255 v°); — de Michel de Laguiterie de Boria; parr., M. Robert de Pomereu, intendant (f° 255 v°); — de Joseph, fils de noble Jean Clavel, receveur des tailles; parr., Me François Villaret, « intéressé dans les affaires du roi » (f° 257). — D. de M. Jean Lafitte de Boiat (f° 258 v°); — de Me Joseph Castéra, avocat en Parlement (f° 260 v°); de Me François Boneau, prébendier (f° 262 v°).

Gr. (Registre). — 1/4. — 425 feuillets, papier.

1733-1749. — Registres paroissiaux de Sainte-Marie; baptêmes, mariages et décès. — Décès de d^elle Élisabeth Pardiac, veuve de Me Menet, sculpteur (f° 6). — Mariage de M. Charles Bauduer, chirurgien-juré, et Marianne Ducos (f° 7). — D. de Me Jean-Bertrand Lendres, ancien chanoine (f° 8 v°). — Baptême de Dominique-Jean-Jacques de Laborde (f° 10); — de Jean-François Laporte; parr., Jean-François Larrieu, m^e écrivain (f° 15). — Bénédiction d'un drapeau du régiment des milices d'Auch (f° 15 v°). — D. de Guillaume Rafly, natif de Toulouse (f° 15 v°). — B. de Jean-Marie, fils de M. Jean Clavel, receveur des tailles en l'Élection d'Astarac, et de dame Jacquette-Rose de Tournemire; parr., Me François Villault, intéressé dans les affaires du roi, faisant pour

dame Marie-Thérèse Bouquier de Villault (f° 16 v°); — d'Augustin Pirat (f° 20 v°).

1734. — D. de dame Antoinette Despiau de Coutignon, veuve de M. de Cabanac (f° 28); — de Gabriel Belley, « auvernias pelerin revenant de Saint Jacques en Galice » (f° 29). — B. de Philippe-Auguste de Laclaverie de Soupets (f° 34). — D. de Me Mathieu Daignan, archidiacre de Sabanès et vicaire général (f° 34 v°). — B. de Jeanne-Marie Boubée; prés., M. François Fleury, m^r^ sculpteur (f° 35 v°). — D. de Marie-Anne Vanderhaghen, épouse de François Guyon (f° 38 v°); — de Bernard Martet, « m^r^ horlogeur » (f° 39). — B. de Michel-Pierre d'Clavel (f° 40); — de Stanislas, fils de M. Laurens Thévenin, chirurgien-juré (f° 43). — D. de messire Michel Gervais-Robert de Pomereu, intendant (27 décembre) (f° 47); — relation de la cérémonie funèbre (f° 47 v°).

1735. — B. de Joseph, fils de Me Joseph Béguier, avocat en Parlement (f° 51). — D. de Me François Dumas, chanoine (f° 53 v°); — de Me Clément Saint-Raymond, archidiacre de Sabanès (f° 55 v°). — M. de noble Jean-François de Mont, seigneur d'Eaux, en Comminges, et d^elle^ Xavière Du Faur de Saint-Christau; prés., nobles Léonard de Donseil d'Aigues-mortes et François de Verdelin (f° 56). — B. de Cécile, fille de Mr Joseph Dupeyron, m^r^ brodeur (f° 63). — Descente de la statue de la Vierge, « a l'occasion du vœu fait par la ville en 1713 » (f° 63). — D. de Pierre d'Hauteville, chanoine (f° 65); — de Me Joseph de Boria, prébendier (f° 68).

1736. — D. de Me François Cortade, prêtre et bédeau de la présente église (f° 83); — de M. Dominique Falagua, chanoine (f° 83 v°); — de M. Jacques Mériel, prébendier (f° 84 v°); — de Jacquette, « acoucheuse » (f° 89); — de Guillaume Alemant âgé d'environ 95 ans (f° 89); — de Christophe Demanche, soldat, « passé à Auch par les armes » (f° 90 v°).

1737. — D. de dame Catherine de Chapuy, épouse de messire Marc-Antoine, comte de Grasse (f° 98 v°); — de noble Jean-Baptiste de Marcous, de la paroisse de Marcous, en Agenais (f° 108 v°); — d'Anne, âgée d'environ 100 ans, habitant à la métairie de Ferris (f° 110); — d'André Larbot, pèlerin angevin (f° 114 v°). — (Grande mortalité d'enfants : sur 78 décédés, 47 sont des enfants de douze ans et au dessous).

1738. — D. de Raymond Castillon, prébendier (f° 119 v°). — M. de Louis Durgueil, avocat en Parlement, de la paroisse d'Auterrive, et Marie Pomès (f° 120 v°). — D. de dame Marguerite de Saint-Christau (f° 131). — (Mortalité d'enfants : sur 77 décédés, 42 sont des enfants au-dessous de douze ans).

1739. — D. de M. Guillaume Dauxion (f° 148 v°). — B. de Joseph, fils de M. Jean-Étienne de Laborde (f° 150 v°). — D. de messire Demont, chanoine (f° 157 v°); — de dame Marie Danglade de Lagrange (f° 162 v°). — B. de Marthe-Pierrette de Tournemire (f° 163). — D. de d^elle^ Anne de Mariol (f° 169).

1740. — D. de messire Hyacinthe de Labaune de Bascous, curé de la présente église (f° 174 v°); — de M. Bernard Gimbrère (f° 174 v°); — de M. Bertrand Péralo, notaire (f° 174 v°). — B. de Julien-François, fils de noble Ignace-Philippe de Laclaverie de Soupets, seigneur de Belloc (f° 177 v°). — D. de noble Joseph de Saint-Cricq (f° 189). — Abjuration de la nommée Marie Bertesenne, native d'Anduze (f° 189).

1741. — D. de Me Jean Lafont, prébendier (f° 196 v°); — de Me Pierre Alabert, avocat (f° 198). — B. de Marie Candelé; parr., M. Jean Mirabeau-Rivière, chirurgien (f° 214). — (Grande mortalité durant l'année. Total des décédés, 121, dont 77 enfants au-dessous de douze ans).

1742. — M. de M. Dominique-Ignace de Prunières, président en l'Élection, et d^elle^ Marguerite Solirène (f° 224); — de Pierre de Mellis, ancien capitaine, et d^elle^ Marthe de Pouy (f° 227). — B. de Marie, fille de M. François Villaret de Joyeuse, contrôleur-receveur général des Domaines du roi en la Généralité d'Auch, et de dame Thérèse Cortade (f° 231). — D. de M. Antoine Tappie, prébendier (f° 233).

1743. — M. de M. Dominique Villeneuve et Jeanne Laffitte; prés., M. Vidaillan, receveur des tailles (f° 243). — B. de Jean, fils de François Villaret de Joyeuse (f° 255).

1744. — D. de M. François de Boiat, ancien conseiller au Parlement de Toulouse (f° 262 v°); — de messire Thomas Verduzan de Saint-Cric, théologal (f° 265 v°). — M. de M. Étienne Duprat, imprimeur, fils de feu Jean Duprat, aussi imprimeur, et de d^elle^ Marie François, d'une part; et Jeanne Danezan, d'autre (f° 270). — B. de Louis, fils de Jean-Étienne de Laborde (f° 280); — de Jean, fils de

François Villaret de Joyeuse (f° 286); — de Jeanne, fille d'Antoine Dabadie; parr., Me Jean Descudhes, lieutenant criminel (f° 288 v°). — Transcription d'un jugement du Tribunal civil d'Auch du 28 décembre 1815, rendu à la requête de M. Jean Villaret de Joyeuse, officier général, habitant de la ville de Paris, rectifiant l'acte de naissance du requérant inscrit ainsi que son père sous le nom de [illegible] au lieu de [illegible] (f° 288).

1745. — M. de noble Jean-Baptiste-Joseph Daignan, président au Présidial, et dame Claire de Martres (f° 318 v°). — B. de Guillaume Molières; parr., noble Guillaume de Wisnich, baron de Puntous, président à la Trésorerie (f° 321 v°). — D. de Me Blaise Derey, prébendier (f° 331). — B. de M. Dominique de Laborde (f° 331 v°).

1746. — B. d'Augustin, fils de Henry Deschuyteneer (f° 338). — M. de messire Jean-Baptiste de Lanouë de Vair, capitaine, et delle Marie de Sédirac de Saint-Guiraud (f° 343). — B. de Pierre, fils de Jean-Pierre Tarrible (f° 345 v°).

1747. — B. de Jean-Marie, fils de Jean Douillet, marchand potier (f° 357); — de Cécile, fille de François Larrieu, me d'école (f° 357 v°); — de Jean-Joseph, fils de Louis Aignasse, me armurier (f° 360); — de Thomas, fils de Me François de Joyeuse (f° 363); — de Charles-Joseph, fils de messire Joseph-Claude comte de Lanouë; prés., Me Bauduer, accoucheur (f° 363); — d'Étienne-François Baylac; parr., Me Étienne Duprat, « seul imprimeur et privilège du roy »; prés., Jean Duprat (f° 364); — de Clément-Augustin, fils de noble Jean-Baptiste-Joseph Daignan (f° 364 v°); — de Clément, fils de messire Michel Danglade, chevalier d'honneur au Bureau des finances de Toulouse (f° 370 v°).

1748. — M. de noble Dominique-François Dumoulin, seigneur de Labarthète, capitaine au régiment d'Auvergne, et delle Clémentine Daignan (f° 374 v°). — B. de François Paris; parr., Me François Lescout, me de musique à la métropole (f° 374 v°); — de Sébastien Depas, soldat; la communauté d'Auch, marraine (f° 377); — de Jean-Philippe Marre et Jean-Louis Mendès-Quiros, soldats, « Juifs de nation » (f° 378). — M. de M. Alexandre Bères et delle Marie Barbeau, de Castelnau-d'Auzan (f° 379 v°).

1749. — B. de Pierre-Nicolas, fils de Me Nicolas Lhoste de Cigy (*alias* Lhoste de Valancour), avocat au Parlement de Paris, contrôleur et receveur général en Comminges (f° 391 v°); — de François, fils de Dominique Vinsac, garde-bois (f° 409); — d'Henry-Michel de Bourrust; parr., noble Henry de Gremier, seigneur de Cambas (f° 411). — D. de Jean-Bernard Lafègue, me teinturier (f° 411 v°). — B. de Joseph-François-Marc, fils de Joseph Daignan, président au Présidial, ancien subdélégué, coseigneur de Lasséran (f° 414). — Abjuration de Marie Jacob, « Suisse de nation ». — Rectification d'acte baptistaire relatif à messire Joseph-François-Marc Daignan; parmi les témoins entendus, Joseph Lézat, « ancien domestique », me d'école (f° 421).

G. 8 (Registre). — In-folio, 90 feuillets, papier.

1750-1754. — Registres paroissiaux de Sainte-Marie; baptêmes, mariages et décès. — Mariage de Me Joseph Dousset, avocat en Parlement, et delle Louise Depetit (f° 2). — Décès de Charles Guerlin, me chirurgien (f° 3 v°). — Baptême de Pascal, fils de M. Joseph Béguier, avocat en Parlement (f° 4). — M. de messire Jean-Paul-François de Lamothe, écuyer, trésorier de France, et delle Jeanne-Marie Bernarde de Seissan de Marignan (f° 6 v°); — de Jean Mirassou, natif de Préchac, au diocèse d'Oléron, et Guillaumette Saint-Pé (f° 8). — B. de Jean Loubens; parr., M. Pierre Loubens, prêtre et directeur de l'hôpital Saint-Augustin (f° 12).

1751. — M. de noble Paul Floran de Manas de Lamezan, coseigneur de Pavie, et delle Brigitte-Laurence de Lamothe (f° 15). — B. de Philippe-Anne, fils de noble Alexandre de Batz, ancien capitaine au régiment de Conti, et de dame Marie de Laclaverie de Soupets (f° 16 v°); — de Charles-Anne-Clair, fils de M. Caprais Carrère, lieutenant au Sénéchal (f° 26 v°); — de Jean-François-Régis, fils de messire Gabriel-Rodolphe-Benoît d'Eslincourt, écuyer, et de dame Suzanne Soury (f° 29). — D. de Me Pierre Pomès, prébendier (f° 30 v°); — de Me Joseph Fore, apothicaire (f° 32); — de Silvestre, fils de Me Joseph Branet, notaire royal (f° 33).

1752. — D. de delle Jeanne Thore; prés., M. Joseph Lunet, bachelier en droit (f° 36). — B. de Louis

Bergès; parr., M. Louis Cerf, m[r] doreur (f° 37); — de Josèphe-Suzanne Lhoste; parr., M. Pierre-Joseph de Lassus, avocat au Parlement de Bordeaux (f° 43 v°). — D. de M. Joseph-Guillaume Depetit, avocat du roi au Bureau des Finances et grand-voyer en la Généralité d'Auch (f° 44 v°). — B. de Louis-Joseph-Antoine-Dominique, fils de noble Jean-Baptiste Daignan, président au Présidial et ancien subdélégué (f° 45). — D. de Domengette Marestal, âgée d'environ 100 ans (f° 45 v°); — de messire Gabriel-Rodolphe-Benoît d'Eslincourt, écuyer (f° 45 v°); — d'Ignace Sentex, prébendier (f° 46 v°); — de Jean Philippe Fenasse, âgé de 98 ans (f° 48 v°); — de M. François-Marie Devienne, ancien procureur général au Bureau des Finances (f° 49 v°). — B. de Gaspard-François-Barthélemy, fils de noble Alexandre de Batz; parr., noble François de Laporterie, « mestre de camp des dragons » (f° 50 v°).

1753. — D. de messire Jean-Charles d'Astorg, comte d'Aubarède (f° 51 v°); — de dame Paule Tournier d'Antras (f° 51 v°); — de M. Jean-Baptiste Raffy, contrôleur du Bureau de la ville d'Auch (f° 53 v°); — de Me Jean Pardiac, m[r] chirurgien-juré (f° 60); — de Me Jean-Dominique Raffy, commis au contrôle (f° 61 v°). — B. de Gérarde Bérac; parr., M. Géraud Labarthe, peintre (f° 64). — D. de M. Louis Bégole, prébendier (f° 66). — B. de Louis-Marie, fils de M. Jean-Charles d'Astorg, seigneur de Montégut, Castillon et Cézan, et de dame Louise-Antoinette de Terraube (f° 69 v°). — D. de M. Laurent Sentex, ancien officier (f° 71 v°).

1754. — D. de M. Henry Furcatte, bedeau et sous-sacristain de l'église métropolitaine (f° 73); — de M. Pierre Théron, prébendier (f° 73); — de M. Bernard Du Faur de Saint-Christau (f° 73); — de Me Pierre Duran, maître à danser (f° 73); — de Me Étienne-Balthazar de Froment, chanoine de l'église métropolitaine et prieur de Saint-Blaise de Montesquieu (f° 73 v°); — de M. Charles de Luppé du Garrané, chanoine (f° 73 v°); — de M. Jean-Baptiste de Bellegarde, chanoine (f° 74); — d'Anne Smets (f° 74 v°); — de Jean Duffourc, « agé de cent quelques années » (f° 74 v°); — de d[lle] Élisabeth Smets, fille de M. Jacques Smets, bourgeois (f° 78). — M. de noble Jean-Joseph Betbézé de Larrue, seigneur de Sauviac et Viozan, et d[lle] Marie-Brigitte-Armande de Laborde (f° 80 v°). — D. de M. Guillaume Lamothe, avocat en Parlement (f° 81 v°). — M. de haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste-Gabriel-François, comte de Polastron, colonel du régiment de la Couronne, résidant à Paris, et d[lle] Marie-Anne-Élisabeth de Noé (f° 81 v°); — de messire Louis-François de Luppé, marquis de Besmaux, capitaine dans le régiment d'Aquitaine, et noble Françoise-Madeleine de Morlan (f° 82 v°). — B. de Jeanne-Françoise-Marguerite-Marie de Batz (f° 85). — M. de M. François Péralo, « financier », et d[lle] Jeanne-Marie Mauroux (f° 87). — D. de messire Gabriel Duchemin de Lauraët, ancien capitaine (f° 88 v°).

GG 9 (Registre). — In-4°, 129 feuillets, papier.

1754-1762. — Registres paroissiaux de Sainte-Marie; baptêmes, mariages et décès. — Mariage de M. Jean-Marie de Monbrun, trésorier des ponts et chaussées de la Généralité d'Auch, et d[lle] Catherine-Louise-Pélagie de Laborde (f° 2). — Décès de M. Henequant, « Irlandais de nation » (f° 3 v°); — de Michel Huillaume, « encien soumetre de musique de la presante eglise » (f° 4). — Baptême de Jean-Joseph Bourja; prés., François Martin, « ecrivain » (f° 4).

1755. — D. de messire Jean Carrère, chanoine (f° 9). — M. d'Alexandre Tarbouriech et Guillaumette Lacase (f° 10 v°). — D. de Pierre Mugnier, âgé de dix-huit ans, pèlerin revenant de Saint-Jacques (f° 12 v°). — M. de Michel Manas, boutonnier, et Jeanne Sérès (f° 15). — Abjuration de David Baudat et Ursule Baillif, mariés, « Suisses de nation » (f° 17 v°). — D. de M. Jacques de Labaune de Bascous, receveur des tailles en l'Élection d'Armagnac, seigneur de Bascous et autres lieux (f° 18); — de Jean Castex, âgé d'environ 100 ans (f° 19 v°).

1756. — M. de M. Antoine-Siméon Bédout et d[lle] Marie-Jacquette Pirat de Léchac (f° 24). — B. de Pierre-Anne-Marie-Joseph de Batz (f° 24 v°); — d'Élisabeth, fille de Géraud Labarthe, peintre (f° 26 v°); — de Jean-Bernard, fils de messire Jean-Paul Devienne, trésorier de France; parr., noble Jean-Bernard de Seissan-Marignan, juge-mage (f° 29). — M. de Dominique Dispan et Jeanne Jaimes; prés., noble Gilles Latour de Lartigue, noble Louis Latour, prébendier,

M. Joseph de Belloc, etc. (f° 29); — de M. Barthélemy Dubarry du Colomé, président en l'Élection de Lomagne, et de[lle] Louise de Marcastaud du Solom (f° 29 v°). — D. de Jean Carette, âgé d'environ 105 ans (f° 31 v°); — de messire Joseph-Bernard Despiau, archiprêtre de Vic (f° 35 v°). — M. de Bertrand Dorieux, m[e] tailleur pour femmes, et Jeanne Chauvin (f° 36).

1757. — B. de Jeanne-Marie-Eulalie de Batz (f° 41 v°); — de Madeleine, fille de noble Jean de Béon de Socadaux, ancien officier d'infanterie, et de dame Marie de Lacau, de Montauban; parr., messire Jean-Jacques de Socadaux de Latrouquette, archiprêtre de Castelnau-Barbarens (f° 43 v°). — D. de Jean-Pierre Gelotte, prébendier (f° 44); — de messire Joseph Solirène, chanoine, curé et sacristain de la présente église (f° 44 v°). — B. de Bernard-Marie Dodé; prés., noble Jacques-Philippe de Baulat (f° 45). — D. de d[lle] Élisabeth, fille de Me Antoine de Jorna, seigneur de Lubret et Higon, et de dame Marie Furio (f° 47 v°). — B. de Jean-Baptiste Fages; parr., M. Jean-Baptiste Smets et d[elle] Jeanne Smets (f° 48). — M. de Me Jean Rabou, marchand-doreur, natif de Tournecoupe, et d[lle] Perrette Théron (f° 51); — de M. Louis Cerf, peintre et doreur, natif de Paris, et Catherine Soulès (f° 51 v°). — D. de noble Philippe-Ignace Laclaverie de Soupets, seigneur de Laboubée, Belloc, Soulianets et Laclaverie (f° 52 v°). — B. de Marguerite, fille de noble Louis de Luppé de Besmaux, ci-devant capitaine de grenadiers, et de dame Françoise-Madeleine de Morlan; parr., noble Marc-Roger de Luppé du Garrané (f° 54); — de Joseph-Alexandre, fils de noble Jean-Joseph Bethézé-Larrue de Sauviac, procureur du roi au Bureau des Finances, et de dame Marie Arnaude de Laborde (f° 54 v°).

1758. — M. de M. Jérôme Doat et d[elle] Marianne, fille de noble Charles de Lartigue, écuyer (f° 60). — B. de « trois enfants mâles nés du légitime mariage de Sébastien Bernard et de Marie Fournex » (f° 60 v°). — D. de messire Urbain de Noé, chanoine et prévôt de la présente église, prieur de Senlis et vicaire général de Mgr. l'archevêque (f° 61). — Abjuration de Pierre Soulier, natif du diocèse d'Alais (f° 62 v°); — mariage du dit et d'Anne Dutech (f° 63). — D. de Pierre Smets, prêtre et curé de Saint-Arroman (f° 68 v°). — M. de M. Jean Pardiac, chirurgien, fils d'autre Jean Pardiac, aussi chirurgien, et d[elle] Louise-Bernarde Soubiran (f° 69). — D. de messire Éloi Demont, ancien chanoine et ancien abbé de Saint-Sauveur d[e] Faget (f° 69 v°); — de messire Gabriel-Barthélemy Le Fournier, ancien chanoine (f° 69 v°); — de M. Arnaud Boutan, avocat en Parlement (f° 71); — de noble Victor de Sandras, écuyer, commissaire des guerres (f° 71).

1759. — D. de M. Pierre Solirène, procureur au Sénéchal (f° 75). — M. de Louis Dechaux et d[elle] Marie-Anne, fille de feu noble Philippe de Jourdain (f° 76). — D. de dame Madeleine d'Estansan, veuve de M. Louis de Latour (f° 79). — B. de Jeanne-Marie, fille de Géraud Labarthe, peintre (f° 79). — M. de M. Jean-Baptiste Paturel-Delair, entrepreneur des ouvrages du roi, et d[elle] Marguerite Thévenin (f° 81). — B. de Jeanne Murat; parr., noble Louis de Cazaux et dame Jeanne-Françoise de Labarthe-Soubiran (f° 82); — de Guillaume-Jacques, fils de noble Louis de Luppé de Besmaux (f° 82 v°). — M. de Jean-Antoine, fils de noble Michel de Rouilhan, et d[elle] Brigitte-Hélène, fille de M. Jean-Étienne de Laborde, receveur général des Domaines de la Généralité d'Auch (f° 83 v°). — B. de Jean-Dominique, fils de Jean Rabou; parr., M. Jean-Baptiste Smets (f° 85). — D. de Joseph Gouyatou, pèlerin, « Vénitien d'origine » (f° 86). — B. de Marie-Rose, fille de noble Alexandre de Batz; parr., M. Xavier de Laclaverie de Soupets, chanoine (f° 88 v°); — de Jeanne-Nymphe de Lassus (f° 92). — D. de M. Bernard de Pouy, prébendier (f° 92 v°). — B. de Victoire-Angélique de Lassus; parr., M. Alexandre-Victor de Saint-Arnaud, fermier général du roi, représenté par M. Louis Pincemaille, directeur du Domaine (f° 94 v°). — (Mortalité extraordinaire d'enfants : sur 133 décédés, 97 sont des enfants au-dessous de quatorze ans).

1760. — B. de Jeanne-Françoise, fille de M. Ignace-Mathieu de Genain, premier secrétaire de l'Intendance, et de Marie Antoinette-Renée, baronne de Lerchenfeldt; parr., très haut et très puissant seigneur messire Jean-François, comte de Narbonne, colonel du régiment de Soissonnais, commandant pour le roi dans le Haut-Languedoc; prés., messire Jean-Louis du Gout, seigneur de Tailhac, etc. (f° 95 v°). — D. de noble Jean-François-Charles de Montillet, âgé d'environ 15 ans, fils de messire Pierre-Anthelme de Montillet, grand bailli d'épée de Bugey et de Valromey (f° 95 v°); — de messire Pierre Belloc de Méritens, ancien chanoine (f° 96). — « Jean Denas,

du lieu de Labastide de Serou, agé d'environ 28 ans, a été trouvé assass né sur le chemin de Vic-Fezensac » (f° 97). — D. de noble Jean-Louis Du Faur de Saint-Christau, prébendier (f° 100 v°). — M. de Jean Lacoste, arpenteur, natif de la paroisse de Miramont-Latour, et Marie Barcarin (f° 100 v°). — B. de Joseph, fils de Jean Rabou, doreur (f° 101 v°); — de Victoire Congi; parr., Évariste Sancerry, joueur de serpent (f° 103 v°). — M. de M. Jean-Antoine Dargassies et d^elle^ Jacquette, fille de M. Charles Bauduer, chirurgien (f° 104 v°). — D. de M. Mathieu Dagasson (f° 106 v°). — B. de Philippe-Catherine Laclaverie de Soupets (f° 108). — D. de noble Jean-Baptiste-Joseph Daignan, ancien subdélégué général, seigneur de Lasséran (f° 108).

1761. — B. de Jean-Pierre de Lassus; parr., M. Jean-Pierre de Lassus, avocat au Parlement de Bordeaux (f° 111). — M. de Jean Saint-Pierre, docteur en médecine, natif de Labarthe-Sabailhan, et d^elle^ Jacquette de Laguiterie de Boria (f° 112 v°). — D. de M. Bernard Dupuy, avocat en Parlement (f° 113); — de M. Marc-Antoine de Solle, ancien chanoine (f° 113 v°). — B. de Jean-Guillaume-Hélène Bethézé de Larrue; parr., messire Joseph-Antoine de Rouilhan, seigneur de Pis et Mons (f° 114); — d'Antoinette Boé; parr., M. Pierre Grillet, organiste de Saint-Orens (f° 116); — de Jacques, fils de Gérard Labarthe, peintre (f° 117 v°). — D. de Jeanne, fille du sieur François Salvat, garçon-libraire (f° 118); — de noble Marie-Anne de Lartigue (f° 120). — B. de Louis de Luppé de Besmaux; parr., messire Louis, comte de Noé, mestre de camp et officier supérieur de la gendarmerie (f° 120 v°). — M. de Joseph, fils de M. Jean de Lambert, capitaine au régiment de Champagne, de la paroisse de Barran, et d^lle^ Rosalie de Mariol (f° 121); — de M. Pierre Duhau-Poulon, receveur des Domaines du roi, et d^elle^ Marie-Jacquette Derey (f° 121 v°). — D. de M. Basile Robillard, avocat en Parlement et secrétaire de l'intendant (f° 122). — M. de M. Jean Loubet, épinglier (f° 122 v°).

1762. — M. de M. Joseph-Léonard Béguier, officier d'infanterie, et d^elle^ Elisabeth Pirat de Léchac (f° 126 v°); — d'Étienne Rocher, fondeur, natif de Mugron, et Suzanne Tarrit (f° 127 v°). — B. de Charles, fils d'Antoine Dargassies, suivant les finances; parr., M. Bauduer, lieutenant du premier chirurgien du roi (f° 129 v°); — de Louis-Mathieu, fils d'Ignace-Mathieu de Genain, premier secrétaire de l'intendant, et de dame Antoinette, baronne de Lerchenfeldt; parr., messire Louis de Preissac, major du régiment de Guienne, et Marie-Françoise, baronne de Lerchenfeldt; prés., messire Pierre Labèque, président au Présidial de Dax (f° 131 v°); — d'Hippolyte, fils de messire François-Prosper, chevalier de Douglas, capitaine au régiment de Languedoc, et de dame Charlotte de La Corne de Chapt; parr., Mgr. Jean-François de Montillet, archevêque d'Auch (f° 132). — M. de M. Guy Depetit, avocat en Parlement, et Françoise, fille de M. Léonard Bédout, juge d'Astarac (f° 133 v°). — B. de Louis-François Solirène (f° 134 v°); — d'Urbain, fils de messire Louis-François de Luppé de Besmaux, ancien capitaine de grenadiers; parr., noble Urbain de Peyguilhem, vicomte de Larboust (f° 135). — D. de M. Joseph Branet, notaire (f° 136); — de messire Jean-François de Soupets, ancien chanoine (f° 137). — « M. Jean Viella, bourgeois, natif de Berlas, diocèse de Castres, habitant du lieu d'Orbessan, est decedé d'un accident funeste, sur le chemin de Mirande » (f° 138). — D. de M. François Kirié, prébendier (f° 139); — de M. Joseph Dupeyron, m^r^ tapissier (f° 139 v°).

GG 10 (Registre). — In f°. 139 feuillets papier.

1763-1770. — Registres paroissiaux de Sainte-Marie; baptêmes, mariages et décès. — Mariage de Jean Bajon, confiseur, et de Claire Casac (f° 1). — Baptême de d^elle^ Josèphe-Françoise-Xavière de Carrère, fille de messire Caprais de Carrère, lieutenant au Sénéchal, et de dame Jeanne de Carrère; parr., noble Antoine de Carrère, avocat en Parlement (f° 1 v°). — Décès de messire Jean-Joseph Symon, syndic général du clergé de cette province (f° 3); — de M. Estingoy, avocat en Parlement (f° 4 v°); — de M. François Barthe, teinturier (f° 9). — B. de Marcellin-Jean-François-Régis de Lassus; parr., M. d'Eslincourt et dame Suzanne Souiry d'Eslincourt (f° 10). — D. de Charles Bagnéris (f° 10); — de Jean Bounast, « par un accident funeste, en travaillant aux tours de la presente egilse » (f° 11). — M. de Nicolas Philippe et Geneviève Danezan; prés., M. Pierre Mellis, seigneur de Pouy, commandant de Bagnères de Luchon (f° 13). — B. de Marie-Bertrande, fille de M. Jean

Pardiac, m[e] chirurgien, parr., messire Bertrand Pardiac seigneur de Montoulieu, président en l'Élection d'Armagnac (f° 34 v°). — D. de M. Jean Clausel, pèlerin, « natif de Vaireson en Auvergne, âgé d'environ 14 ans » (f° 14 v°).

1764. — D. de dame Charlotte de La Corne de Chapt, épouse de messire Prosper Lhote-Douglas, capitaine au régiment de Languedoc (f° 16). — B. de Jean-Baptiste-Charles, fils de Léonard Béguier, lieutenant des grenadiers royaux (f° 16 v°). — D. de M. Alexis Despiau, prébendier (f° 18 v°); — de M. Jacques Smets, peintre, âgé de 84 ans environ, inhumé chez les PP. Cordeliers (f° 18 bis); — de messire Louis Daignan du Sendat, « métropolitain de la province ecclésiastique d'Auch, vicaire général de Mgr. l'Archevêque, archidiacre de Castelnau de Magnoac, doyen des chanoines et dignitaires de cette église » (f° 19 v°). — B. d'Alexandre Boubée; prés., Antoine Dulue, sculpteur (f° 20 v°); — de Guillaume-Antoine-François, fils de noble Marc Carnot [illegible], avocat en Parlement, contrôleur des vingtièmes de la Généralité d'Auch, et de dame Marie-Thérèse Dagasson (f° 22). — D. de Mre Pascal Couret de Bonnemaison, curé de Lay, mort au Séminaire (f° 29). — B. d'Henriette-Jeanne-Victoire, fille de haut et puissant seigneur Louis-Honoré de Montillet de Grenaud, marquis de Bougemont (f° 29 v°); — de Marie-François du Chic d'Arcamont (f° 32 v°).

1765. — D. de Mre Jean-Pierre Bourdonnier, prébendier (f° 36 v°). — B. de Marc-Antoine de Luppé de Besmaux (f° 37 v°). — M. célébré par Mgr. de Montillet de haut et puissant seigneur messire François de Charritte, chevalier, président du Parlement à Pau, fils de haut et puissant seigneur messire Charles de Charritte, président du même Parlement, et de haute et puissante dame Marguerite-Françoise d'Andoin, de la paroisse de Saint-Martin de Pau, d'une part; et d[elle] Hippolyte-Euphrosie de Montillet, fille de haut et puissant seigneur messire Pierre-Antheime de Montillet et de haute et puissante dame Henriette-Victoire de Bellecombe; prés., messire Valentin de Charritte, abbé de Larreule, chanoine de Lescar et vicaire général du présent diocèse; messire Salvat, marquis de Salha; messire Bernard de Foix, marquis de Candale, beau-frère de l'époux, etc. (f° 38 v°). — D. de Bernard Sarrabezoles, âgé d'environ 105 ans (f° 39 v°); — de Mre Joseph Despiau, avocat et procureur juridictionnel à la temporalité de l'archevêché d'Auch (f° 41).

1766. — D. de M. François Larrieu, m[e] d'école (f° 51 v°). — B. de Marie Barbe-Adélaïde de Lassus (f° 53). — D. de messire Jean-François Laclaverie de Soupets (f° 55); — de messire Joseph Seissan de Marignan, chanoine et théologal (f° 56 v°). — B. de Jean-François, fils de Pierre Duhau-Poulon, receveur des Domaines, et de d[elle] Marie-Jacquette Derey (f° 58); — de Marie-Jeanne Moulin, « trouvée au moulin de Saint-Martin » (f° 58 v°). — D. de messire Jean de Soucadaux d'Embéon (f° 59 v°); — de M. Jean Besse, m[e] de voiture, de Limoges (f° 67). — B. de Jean-Baptiste-Marie, fils de Géraud Labarthe, peintre, et de Frise Capdecomme (f° 64).

1767. — B. de Jean-Joseph, fils de M. Jean-Paul Devienne, trésorier de France (f° 70 v°). — D. de messire Joseph de Castéras de La Rivière (f° 71); — de Joseph-Léonard Béguier, ancien officier de grenadiers royaux (f° 71 v°). — B. de Marie-Blaise, fille de Jean Moulès, fayencier, et de Catherine Estingoy (f° 71 v°). — M. de Jean-François Garnier, sculpteur, natif de Paris, et Jeanne Marie Deschuytenecr (f° 72). — B. d'Alexandre-Jean-Louis, fils de M. Étienne de Laborde de Laas, receveur général des Domaines, et de dame Thérèse Leblond (f° 72 v°). — M. de Bernard Saint-German, m[e] pâtissier, et Anne Thomas; prés., noble Jean-François Despiau de Lamaëstre et Louis Cerf, doreur (f° 72). — B. de Suzanne Ninous; parr., M. Pierre Méric (f° 73 v°). — D. du R. P. Armand Boutaric, « ancien Jésuite, prêtre et supérieur du Séminaire d'Auch » (f° 74); — d'Alexandre Tarbouriech, aubergiste (f° 75 v°). — B. de Jean-Félix, fils de Pierre Solignac, m[e] d'école; parr., Félix Delcros, étudiant (f° 77). — D. d'Henry Deschuyteneer (f° 80 v°); — de Jeanne Marie Cornu, épouse de Jean Lanes, « fabricant de soie » (f° 81 v°).

M. de M. Joseph François-Xavier Alabert, avocat en Parlement, receveur au Bureau des tailles dans la ville de Nogaro, y habitant, et d[elle] Pauline Sabazan; prés., noble Charles de La Boutique, seigneur de Sainte Christie; noble François de Tappie, conseiller au Sénéchal, etc. (f° 82). — B. de Jeanne Marie Durban; parr., M. Jean Baptiste Smets, « muet », et d[elle] Jeanne Smets (f° 83); — de Marie, fille d'Augustin Péralo, m[e] d'école (f° 85); — de Jean-Joseph, fils de M. Deffés, ancien chirurgien de l'armée (f° 85 v°). — D. de M. Antoine-Siméon Bédout, bourgeois (f° 86).

1768. D. de M. Antoine Morlan, prébendier (f° 90). — M. de messire Jean Ayral, baron de Sérignac, fils de messire Guillaume Ayral, chancelier honoraire en la Cour des Aides de Montauban, habitant du lieu de Sérignac, diocèse de Montauban, d'une part; et d^elle^ Élisabeth, fille de messire Jean-Étienne de Laborde, d'autre (f° 90); — d'Antoine Castex et Cécile Larrieu; prés., Dominique Souquère, architecte (f° 90 v°); — de Mathieu Désirat, marchand, natif de Mondilhan en Comminges, et Pierre Vivès (f° 91); — de Jean Danos, marchand-bijoutier, natif de Saint-Lary en Comminges, et Gracieuse Cassaignard (f° 91). — D. de messire Jean-Pierre Carrère-Peyrusse, chanoine (f° 94 v°); — de M. Jacques Pirat de Lèchac, ancien garde du corps (f° 97). — M. de M. Joseph Dagasson, conseiller du roi en l'Élection de Lomagne, et d^elle^ Jacquette Boubée-Brouquens (f° 97 v°); — de M. François-Albert Dulimbeau, ingénieur pour le roi en la Généralité d'Auch, natif de La Rochefoucauld, au diocèse d'Angoulême, et d^elle^ Louise Picault, fille de M. Louis-François Picault, ingénieur en chef des ponts et chaussées en la Généralité d'Auch; prés., Jean-Baptiste Giraudet et Charles Larroche, sous-ingénieurs (f° 98). — B. de Joseph-Jean-François Ladrix (f° 99); — de Jean-Louis-Évariste Isnard; parr., messire Louis-Honoré de Montillet et dame Jeanne-Charlotte-Élisabeth de Chabanes (f° 100 v°); — de Louis, fils de Joseph Berthé, sculpteur sur pierre; parr., Louis Cerf, doreur (f° 103). — M. de M. Jean-Baptiste-Joseph Béguier, lieutenant particulier, assesseur criminel en la Sénéchaussée, et d^elle^ Marie-Françoise de Labaune (f° 107); — de M. Jacques Massignac, chamoiseur, et Marie Souquedauch (f° 108 v°).

1769. — M. de M. Jean Courbouzier, m^e^ éperonnier, et Marie Sensamat (f° 111); — de M. Simon Laubadère-Lacassin et d^elle^ Marguerite Prunières (f° 111 v°); — de Georges Vitra, commandant du guet, et Jeanne Lambert (f° 116 v°). — B. de François, fils de M. Jean-Baptiste Bagnéris, m^e^ en chirurgie (f° 118 v°).

1770. — B. de Jeanne, fille de Géraud Labarthe, peintre, artiste de l'Académie des Sciences de Toulouse (f° 130 v°); — d'Antoinette Carrère; parr., Antoine Maries, m^e^ doreur; prés., Jean François Garnier, m^e^ sculpteur, et Louis Cerf, m^e^ doreur (f° 131 v°). — D. de M. Joseph Béguier, avocat en Parlement (f° 132).

GG 11 (Registre). — In-f°, 188 feuillets, papier.

1770-1780. — Registres paroissiaux de Sainte-Marie; baptêmes, mariages et décès. — Baptême de Jeanne-Marie Collongues; parr., Pierre Méric, « fabricant en fayence » (p. 3). — Décès d'Antoinette Cadéat, épouse de Bajon, m^e^ d'école (p. 4). — B. de Julie-Bernardine, fille de M. Pierre-Joseph de Lassus, subdélégué; parr., M. Bernard Lussac, avocat au Parlement de Bordeaux (p. 5).

1771. — B. de Sébastien Domnier; parr., Joseph Soye, m^e^ en chirurgie (p. 10); — d'Antoine, fils de Joseph Gouar, « maitre en fait d'armes » (p. 15); — de Louis-François, fils de M. Louis-Joseph de Neubourg, contrôleur du vingtième de la Généralité d'Auch, et de dame M.-F. Gillot du Lys (p. 32); — de Joseph, fils de Guillaume Libéria, marchand de tabac (p. 34); — de Léonard-Henri, fils de noble Marc-Antoine de Labarthe, ancien lieutenant de cavalerie, et de dame Marie-Thérèse de Labaune; parr., noble Léonard de Labarthe, capitaine au régiment de Noailles (p. 34). — D. de messire Jacques de Borista, ancien chanoine (p. 36). — B. de François, fils de Me Jean-Dominique Soubiran-Lamaguère, avocat en Parlement, et de dame Jeanne-Françoise de Labarthe-Saint-Michel, seigneuresse de Lasseube-Noble (p. 41). — D. de Laurent Thévenin, dit Joinville, m^e^ chirurgien (p. 42). — M. de noble Philippe-Auguste de Laclaverie de Soupets, seigneur de Souilhanets, capitaine aide-major, et d^elle^ Marie-Louise, fille de M. Joseph Dousset, avocat en Parlement (p. 47).

1772. — D. de messire Marc-Roger de Luppé du Garrané, commandeur de l'ordre de Malte (p. 51). — M. de Jean Martin, « ci-devant soumaitre de musique à la présente eglise », et Agathe Vivès (p. 53); — de M. François Passama de Labusquière, habitant de Lombez, et d^elle^ Louise-Madeleine de Luppé (p. 54). — B. de Jeanne, fille de noble Bernard de Peyramade (p. 69). — D. de Dominique Souquère, architecte (p. 62); — de M. Jean-Baptiste Fenasse,

[illegible] (p. [illegible]). — B. de Jean-Marc, fils de [illegible] Labarthe, peintre; parr., Marc Cassan, sous-maître de musique de la présente église (p. 12); — de Jean-Baptiste, fils de messire Marc-Antoine de Labarthe (p. [illegible]).

1773. — M. de Jean [illegible] et Jeanne [illegible]; prés., M. Georges de La Rozière, ancien ingénieur géographe des camps et armées du roi (p. 39). — M. [illegible] par Mgr de Montillet, de [illegible] Jeanne de Laroque, fille de haut et puissant seigneur messire Amand de Laroque, seigneur d'Ordan, et de haute et puissante dame Jeanne de Mellet de Fondelin, d'une part; et de haut et puissant seigneur messire Marie-Joseph, comte de Comminges, seigneur de Saint-Arailles et de Biane, capitaine de dragons (p. 100). — B. de Louis, fils de Jean Nicolas, secrétaire de M. l'intendant (p. 102). — M. de M. Joseph-Marie Mauroux, trésorier principal de l'extraordinaire des guerres, et Agathe Trubert (p. 108). — D. de M. Caprais de Lacroix, prébendier (p. 131); — de M. Jean de Solirène, avocat en Parlement et juge de la temporalité de Mgr l'archevêque (p. 133); — de très haut et très puissant seigneur Charles-Joachim de Rouault, grand d'Espagne de 1re classe, maréchal des camps et armées du roi, demeurant à Paris (p. 137).

1774. — (Baptêmes et mariages). — M. de M. Barthélemy Icard, cordier, natif de Marseille, et Josèphe Mesplès (p. 140); — de M. Nicolas Capgrand, « lieutenant du juge baillif de la ville de Sos », et delle Marie Pirat de Léchac (p. 142); — de M. Félix Delcros, me de pension, et delle Marie, fille de M. Louis Danezan, me potier d'étain (célébré par M. Pomès, prêtre et professeur au collège) (p. 152). — B. de Pétronille, fille de M. Joseph Boubée de Boy, seigneur de Pavie (p. 155). — M. de M. François Derey, avocat en Parlement, et delle Jeanne-Dominique de Rouillier (p. 160). — B. de François, fils de M. Bernard Lamerlère, me écrivain (p. 161); — de François-Antoine, fils de M. Antoine Béguillet, directeur des postes; parr., M. Louis Journet, intendant (p. 167). — M. de M. Pierre Molière, avocat en Parlement, et delle Amélie de Tappie (p. 169).

1775. — (Baptêmes et mariages). — M. de Pierre Ransan et Jeanne Baqué; prés., Jean-Pierre-Anne Duprat, me ès arts et imprimeur (p. 172). — B. de Marie-Joachim-Alexandre, fils de messire Jean-Alexandre de Lomaigne, ancien capitaine au régiment de Médoc, seigneur de Blanquefort et de Saint-Jean, et de dame Thérèse de Lurde (p. 184); — de Thérèse, fille de M. Félix Delcros, « répétiteur des belles-lettres » (p. 188). — M. de Joseph Barthe, me chirurgien-juré, et Marie-Anne Gavarret (p. 193). — B. de Philippe-Julien, fils de messire Philippe-Auguste de Laclaverie de Soupets (p. 194). — M. de M. Joseph Dubrana, me en chirurgie de Condom, « correspondant de l'Académie royale de chirurgie de Paris », et Anne Carrère (p. 194). — B. de Jean-Joseph Hubert, fils de M. Irénée Molière, avocat en Parlement (p. 195).

1776. — (Baptêmes et mariages). — M. de Jean Bourdeau, boutonnier, natif de Paris, et Thérèse Devèze (p. 201); — d'Antoine Castex, tapissier, et Françoise Roques; prés., M. Pierre Larrivière, marchand-libraire (p. 201); — de Jean Alfre, marchand-orfèvre, et Anne, fille de Pierre Pommé, marchand-bijoutier; prés., M. André Planche, marchand-orfèvre (p. 204). — B. de Charles, fils d'Antoine Baron, me d'école (p. 205); — de Bertrand, fils de M. Jean Faget, me écrivain; parr., M. Bertrand Espagne, contrôleur des vingtièmes, et delle Marie-Félicité Espagne (p. 208); — de Joseph-Paulin-Gaston, fils de M. Joseph-Paulin Bourrust, ancien officier, et de dame Marie-Françoise de Sède; parr., M. Paulin Bourrust, conseiller au Sénéchal; prés., messire Jean-Jacques de Najac (p. 216); — de Gabriel, fils d'Antoine Béguillet, inspecteur des vingtièmes; marr., très haute et très puissante dame Adélaïde-Diane-Hortense Mancini de Nevers, duchesse de Cossé (p. 233); — de Jean, fils de Bertrand Espagne et de delle Françoise Baup (p. 238); — d'Alexandrine-Victoire, fille de messire Philippe-Auguste de Laclaverie de Soupets; parr., messire Alexandre de Batz, seigneur et baron de Mirepoix et Sainte-Christie, et dame Victoire d'Izalier de Marguestau, épouse de messire Louis Daignan du Sendat (p. 239).

1777. — (Baptêmes et mariages). — B de Dominique, fils de M. Félix Delcros, me de pension (p. 246). — M. de François, fils de haut et puissant seigneur messire François, marquis de Pins et de Biran, et de dame Hélène de Laroque, habitant d'Ayguetinte, d'une part; et delle Philippine-Catherine de Laclaverie de Soupets, d'autre (p. 255); — de

Noël Vivès, m^e arquebusier, et Christine Sentex (p. 273).

1778. — (Baptêmes et mariages). — B. de Marie-Thérèse, fille de M. Jean-Joseph Demange, receveur ambulant des droits réunis à Auch, natif de Milan, et de Catherine Schmitt, native de Souflen, en Alsace (p. 280). — M. de M. Gaudens Garceau, m^e de musique à la cathédrale, natif de Saint-Gaudens, et d^elle Jeanne-Thérèse Danezan (p. 295); — de M. Louis-Timothée Cortade, docteur en médecine, natif de Lavardens, et d^elle Jeanne Solirène (p. 296). — B. de Pierre-Alexis, fils de noble Jean-François Derey, avocat en Parlement, et de dame Angélique de Rouillé; prés., noble Pierre Dazies (p. 299); — d'Anne-Henriette, fille du sieur Pierre Laverny, imprimeur (p. 302); — de Bertrand-Jacques, fils de Joseph Cérès, marchand de fayence (p. 304). — M. de M. Jean-Auguste Jacoby, musicien, originaire du Danemark, et d^elle Marguerite Laumont (p. 304); de M. Dominique de Navailles-Pouysaime (?), seigneur de Capitaine et ses dépendances, et d^elle Marie Sarrauby (p. 311). — B. de Rose Maury; parr., Étienne Maury, architecte, de Toulouse (p. 313). — B. de Marguerite, fille de Jean Bassat, « tenant billard » (p. 314).

1779. — (Baptêmes et mariages). — M. de Bertrand Dabrin, m^e tailleur, et Thérèse Pourquiès; de François Pader, garçon cordonnier, et Jeanne Roger; de Bernard Larrieu, maçon, et Bertrande Maille; de Dominique Léglise, tondeur de draps, et Françoise Laffargue; de Jean Rouméguère et Jacquette Lespine; présents à ces cinq mariages, M. François-Noël Lacroix de Salleneuve, maire; M. Jean-François Derey, lieutenant de maire; Jean-Baptiste Raffy, Jean Serres, Paul Tournier, François Gimbrère, consuls; les assesseurs et conseillers de ville (p. 329) (1). — B. d'Antoine Madira da Silva, fils d'Emmanuel, pèlerin portugais venant de Rome (p. 337); — de Jean-Louis, fils de M. Antoine Béguillet, directeur de la poste et contrôleur des vingtièmes (p. 339); — de Marie-Frise Laporte; parr., Jean-Frix David, avocat en Parlement (p. 340). — M. de François Cournet, m^e tailleur, et Marie Labat; prés., Démétrius O'Sullivan (p. 342). — B. de Marie-Louise-Éléonore, fille de M. Jean-Louis-François Picault-Desdorides, lieutenant-colonel, et de dame Marie-Madeleine de Solemy (p. 352).

(1) Sur ces cinq mariages, célébrés le même jour, voir l'inventaire-sommaire de la série BB, page 76.

1780. — (Baptêmes et mariages). — B. de Joseph-Osmar Nègre, « qu'on croit natif de la Corée », âgé d'environ dix ans (p. 354); — de Pierre, fils de messire Blaise-Thérèse Sentetz, seigneur haut-justicier de Duran, avocat en Parlement (p. 358); — d'Anne, fille de Géraud Labarthe, peintre (p. 369); — de Brigitte, fille de Jean-Baptiste Consolat, m^e d'école (p. 372); — de Claude-Jacques, fils de Jean-Marie Maury, marchand-garnisseur, et de Christine Saucède; parr., Me Claude Saucède, prêtre, professeur d'humanités (p. 374).

GG 12 (Registre). — In-4°, 235 feuillets, papier.

1780-1789. — Registres paroissiaux de Sainte-Marie; baptêmes et mariages. — Mariage de Jacques Tarbouriech et Marie Péré; prés., Jean Tarbouriech, aubergiste, et Me Alexandre Tarbouriech, sous-diacre (f° 1). — Baptême de Jean-François Dominique, fils de M. Joseph-Marie Mauroux, trésorier des guerres; parr., M. Jean-François Mégret de Sérilly, écuyer, trésorier-payeur général des dépenses de la guerre, et dame Marie-Louise de Domangeville, son épouse, demeurant à Paris, absents (f° 5). — M. de M. Bernard Cazes, avocat en Parlement, de Vic Fezensac, et d^elle Marie-Louise-Dorothée de Lassus (f° 9); — de messire Charles-Jean-François-Dominique de Mariol, ancien officier de dragons, et dame Élisabeth Pirat de Léchac, veuve de M. Béguier, ancien officier d'infanterie (f° 10). — B. de Jean-Louis, fils de M. Jean-Baptiste Lartet, peintre (f° 11 v°).

1781. — B. de Barthélemy, fils de Mathieu Désirat (f° 13 v°). — M. de Jeanne-Marie, fille de M. Jean-François Derey, avocat en Parlement, seigneur de Castin, et messire François-Noël Lacroix de Salleneuve, trésorier de France et maire de la ville; prés., Mgr. de Laboulaye, intendant; messire Antoine Descrimes, prévôt général des maréchaussées de la Généralité; MM. Despiau et Bourdonier, subdélégués, etc. (f° 15); — de Jean-Baptiste Courbatieu, m^e d'armes, natif de Toulouse, et d^elle Agathe Dubo-

[illegible] (f° 22 v°); — de M. Joseph [illegible], avocat en Parlement, habitant de Barran, et [illegible]; prés., Antoine [illegible], avocat en Parlement (f° 2.). — B. de Jean-Dominique, fils de M. [illegible], m^e d'[illegible] (f° 2. v°). — [illegible] Louis-Gabriel-Joseph [illegible]; parr., messire Louis Daignan [illegible], seigneur du [illegible] (f° 33 v°); — de Jacques-Charles, fils de Nicolas Samalens, praticien; parr., M. Jean-Jacques Samalens, m^e chirurgien (f° 3. v°); — de [illegible], fille de M. [illegible] Bonnecase, [illegible] (f° 3. v°).

1782. — M. de Bernard Barrel et Jeanne [illegible]; prés., Joseph Saléx, m^e d'école (f° 33 v°); — de M. [illegible] Dupuy, receveur des Domaines, et d^elle Jeanne-Marie-Alexandrine Dargassies (f° 41 v°). — B. d'Urbain Béguillet (f° 44); — de Louis-Antoine, fils de Jean-Baptiste Lartet, peintre (f° 46 v°). — M. de M. Jacques Paris Lasplaignes et d^elle Jeanne-Louise Soubiran de Lamaguère (f° 50 v°); — de Pierre Méric, veuf d'Antoinette Moulis, natif d'Ardus, juridiction de Montauban, et Thérèse Sotum; prés., Jean [illegible], m^e tailleur (f° 72 v°).

1783. — M. de messire Joseph-Dominique Daignan et d^elle Jeanne-Françoise-Marie-Marguerite [illegible] (f° 6. v°); — de messire Auguste-Joseph-Philippe Loquet, capitaine de dragons, et d^elle Jacquette-Catherine, fille de feu noble Arnaud de Cazeaux de Lasserre et de dame Louise-Henriette de Taillan, habitante de Masseube (f° 64). — B. de Marie-Louise-Thérèse, fille de haut et puissant seigneur messire César-Edme-François comte de Fresne, seigneur de Montjallin, Sully et autres lieux (f° 65 v°). — M. de François Saint-Laurent et Anne Lahirle; prés., M. Jacques Campardon, chirurgien-major et inspecteur des eaux de Bagnères-de-Luchon (f° 67 v°); — de Félix-Xavier Colard et d^elle Agathe D[illegible]; prés., Sébastien Paturel, géographe (f° 65 v°); — de Théodore Lapeyre, docteur en médecine, et d^elle Victoire Sabout (f° 85 v°). — B. de Joseph-Romain, fils de Th.-Ch.-Denis Mouchard, peintre (f° 86). — M. de noble Marie-Joseph-Jacques Innocent de Luzarey, seigneur de Laujuzan, et d^elle Marie Sémont, « depuis quinze jours au couvent du Chemin-Droit de la présente ville » (f° 86 v°). — B. de Jean-Louis, fils de Jean-François Garnier, m^e sculpteur; parr., M. Augustin-Louis Garnier, sculpteur (f° 90 v°); — de Jeanne-Anne, fille d'Alexis Prieur, m^e d'école (f° 91 v°); — de Marie-Julie Duboscage; parr., M. René Alexandre, peintre (f° 92).

1784. — M. de Mathieu Pfiffer, natif de Mendercheit, diocèse de Trèves (Allemagne), et Jeanne-Marie Rouméguère (f° 95); — de haut et puissant seigneur messire Charles-François-André, comte du Bouzet, et noble d^elle Marie-Françoise-Adélaïde du Chic d'Arcamont (f° 97 v°). — B. de Thomas, fils de Mathieu Désirat, négociant (f° 101); — de Joseph, fils de Dominique Ardenne, architecte (f° 101 v°). — M. de Charles Molère, m^e tailleur, et Élisabeth Arné; prés., M. Jean-Guillaume Zeppenfeld, sculpteur (f° 106); — de Mathieu Mendousse et Marie Molas; prés., M. Jean Daubas, architecte (f° 107); — de François Lauzin et d^elle Rose Saint-Arroman; prés., M. Joseph-Marie Sabathier, m^e de pension (f° 108 v°). — B. d'Augustin, fils de M. Bernard Cazes, avocat en Parlement, et de dame Dorothée de Lassus (f° 115 v°).

1785. — B. de Marie-Antoine Zeppenfeld (f° 117). — M. de Joseph, fils de Dominique Toucaret, m^e d'école, et Catherine Robert (f° 118 v°); — de Jean Mougès et Catherine Condom; prés., M. François Albert, ingénieur; Jean-Baptiste Giraudet, sous-ingénieur, etc. (f° 126). — B. de Jean-François-Charles-Dominique Paris Lasplaignes (f° 132); — de Rose Pujos; parr., M. François Lahaure, géographe (f° 135). — M. de Joseph Ducos, m^e de pension, et Thérèse Pellefigue (f° 139).

1786. — M. de messire Joseph-Gabriel du Chic, vicomte d'Arcamont, officier du régiment de Laval-Montmorency, et d^elle Marie-Madeleine Came, native d'Éauze, « actuellement habitante au couvent des religieuses de Saint-Joseph, dans la présente paroisse » (f° 145). — B. (célébré par Mgr. de La Tour du Pin-Montauban, archevêque d'Auch) d'Anne-Bénédicte-Caroline, fille de S. E. le comte Joseph-Marie-Charles de Bianchi Seccadenarei Seghicelli, sénateur de Bologne et gentilhomme de la chambre de S. M. le roi de Sardaigne, et de dame Marie-Joséphine-Olympe de Morard-Daries, résidant actuellement en cette paroisse (f° 152). — M. de messire Honoré Duclos, seigneur de Gouts, et d^elle Jeanne-Marie-Josèphe-Pélagie de Monbrun (f° 154 v°). — B. d'Éloi Marie, fils de messire Éloi Carde, écuyer,

et de dame Marguerite Lauvergnat (f° 160 v°). — M. de M. Jean Médard Ducos, avocat en Parlement, et d^elle^ Jeanne-Josèphe Solirène; prés., MM. Adrien Pérez et Louis Passerieu, avocats en Parlement, de Mirande (f° 164 v°). — B. de Jean-Baptiste, fils d'Alexis Prieur, m^d^ d'école (f° 167 v°).

1787. — B. de Jeanne, fille de messire Jean de Saint-Gresse, écuyer, seigneur de Mérens et Ardenne, et de noble Marie-Ursule de Seissan de Marignan (f° 166 v°); — de Marie, fille de Jean Camicas, cartier (f° 174 v°). — M. de Jean-Antoine Cézérac, correspondant du Bureau académique d'écriture de Paris, et Marie Noël (f° 178). — B. de Joseph-Barthélemy, fils de Me Jean Amade, avocat (f° 185); — de Marguerite-Jeanne-Françoise, fille de M. Jacques Lodoyer, entrepreneur des ouvrages du roi; parr., M. Jean-François Durand, contrôleur principal des ponts et chaussées (f° 189 v°).

1788. — B. de Jean-Marie Terrail; parr., M. Jean-Marie Pimbert, m^e^ écrivain (f° 190 v°); — de Jean, fils de Jean-Baptiste Lartet, peintre (f° 191); — de Barthélemy, fils de Guillaume Monlaur, orfèvre (f° 193); — de Marie-Thérèse-Joséphine, fille de M. Blaise-Thérèse Sentetz, seigneur de Duran, avocat du roi au Sénéchal (f° 195 v°); — de Françoise-Clémentine, fille de messire Dominique Daignan et de dame Marguerite de Batz; parr., messire Marc Daignan, capitaine de cavalerie, et dame Clémentine Daignan, veuve de messire de Labarthète (f° 202). — M. de noble Benoît-Hilaire de Rolleau, ancien officier, et d^elle^ Félicité de Roques de Carbouères, pensionnaire au couvent des religieuses ursulines de Saint-Joseph (f° 207 v°); — de Clément Delau, m^e^ de pension, fils de feu Jean Delau, arpenteur, d'une part; et Rose Laporterie, d'autre (f° 210); — de Jean-Baptiste Castex, avocat en Parlement, et Madeleine Bajon (f° 213 v°). — B. de Françoise, fille de Pierre Crac, m^e^ de danse (f° 215 v°).

1789. — M. de M. François-Marie Lubet, avocat en Parlement, et d^elle^ Catherine Bagnéris (f° 219). — B. de Rosalie, fille de messire Jean de Saint-Gresse, seigneur de Mérens, et de noble dame Marie-Ursule de Seissan de Marignan (f° 219 v°). — M. de M. Jean-Baptiste Laplace, suivant les finances, et d^elle^ Jeanne, fille de M. Étienne Rocher, fondeur (f° 232); — de François Castex et Guillaumette Rèchou; prés., M. Jean Daubas, architecte (f° 234).

1789-1792. — Registres paroissiaux de Sainte-Marie: baptêmes et mariages. — Mariage de Pierre Palanque et Rose, fille de Louis Cerf, m^e^ doreur (f° 2); — de Jean-Louis-Bertrand Viela d'Abadie, de la paroisse de Camparan (vallée d'Aure), et d^elle^ Marie-Anne Ninous; prés., M. François Lasmésas, avocat en Parlement, habitant de Jegun (f° 4 v°). — Baptême de Marie, fille de messire Louis-Joseph-Antoine-Dominique Daignan, écuyer, et de dame Marguerite de Batz (f° 4 v°).

1790. — B. d'Antoine, fils de M. François Dechaux, secrétaire de l'administration provinciale; parr., M. Jean-Antoine Cézérac, associé à l'Académie d'écriture de Paris (f° 7 v°). — M. de M. Jean-Baptiste Campardon, chirurgien-major adjoint et en survivance des eaux et hôpital de Bagnères-de-Luchon, et d^elle^ Marie Paris (f° 7 v°). — B. d'Étienne, fils de Denis Laborde, artiste vétérinaire (f° 10 v°); — de Paul, fils de Dominique Castex, fayencier, et de Rose Dulac (f° 11 v°). — M. de N. Dubouch, natif de Condom, et Marie Lannes; prés., M. Étienne Dubouch, architecte, habitant de Condom (f° 14 v°); — de Jean-Frix David, avocat en Parlement, fils de feu M. Jean-Frix David, bourgeois, et de d^elle^ Marie Laporte, d'une part; et d^elle^ Madeleine Bourdens, d'autre (f° 15 v°); — de M. Jacques-Michel Loumaigne, écuyer, habitant de Barran, et d^elle^ Françoise de Saint-Gresse (f° 18). — B. de Pierre, fils d'Antoine Cézérac, m^e^ écrivain (f° 21 v°); — de Barthélemy Cournet; parr., M. Barthélemy Ardit, bourgeois (f° 24); — d'Antoinette-Irène, fille de Joseph Ardenne, architecte (f° 26 v°).

1791. — M. de Pierre Bonne, imprimeur, natif de Montauban, et Gabrielle Estebenet; prés., MM. François Salvat, Pierre Lavernie, Nicolas Lamand et Louis Labatut, tous imprimeurs et habitants d'Auch (f° 28). — B. de Gabrielle, fille de M. Irénée Molière, homme de loi, juge de paix du canton d'Auch

f° 28 v°); — de Raymond, fils de Joseph Ducos, professeur au collège (f° 30); — d'Elisabeth Plantevigne; parr., M. Antoine-François-Angélique Francain, maire de la ville; le baptême ayant été célébré « après l'émission du serment civique prononcé au nom de la dite fille par les parrein et marreine » (f° 30 v°); — d'Honoré, fils de parents inconnus; « le nom d'Honoré luy a été départi en mémoire de l'immortel patriote revêtu du même nom, Riquetti Mirabeau » (f° 31); — de Victor-Honoré, fils de Constance Laffargue (f° 31 v°); — d'Antoine Pons; parr., M. Joseph Lacassin, m^e chirurgien-accoucheur (f° 31 v°); — d'Honoré-Alexandre-Georges-David (f° 33); — de Jean-Jacques, fils de M. Jean Amade, juge au tribunal du district (f° 35); — de Marie, fille de M. Raymond Dulau, professeur au collège, et de Rose Laporterie (f° 43).

1792. — M. de Dominique Labarthe et Françoise Salomon; prés., M. François Hubert, musicien (f° 55 v°). — B. de Nicolas-Marie-Bonaventure-Joseph-Pétion, fils d'Alexandre Tarbouriech; parr., M. Joseph-Nicolas Barbeau, procureur général-syndic du département du Gers (f° 58); — de Georges, fils de Mathieu Pfeiffer, ébéniste; parr., Georges Grüwalde, tourneur (f° 59 v°); — de Joseph-Marie, fils d'Antoine Murat, sergent dans le 2e bataillon des volontaires du Gers (f° 61 v°). — M. de Joseph Despèche et Catherine Autefage; prés., Etienne Brousté, imprimeur (f° 69). — Demande en divorce de la citoyenne Louise Peyrusse, séparée de corps du citoyen Guillaume Soubiran, son mari, par arrêt du Parlement de Toulouse du 18 août 1779 (f° 80 v°). — (134 feuillets blancs à la fin du registre).

[illegible]

1774-1792. — Registres paroissiaux de Sainte-Marie; décès. — Décès d'Anne, fille de M. Jean-Joseph Boy, ancien officier, coseigneur de Pavie (f° 1); — de M. Etienne Faure, chanoine de Pessan (f° 1 v°); — de M. Sicart de Serianes, ancien contrôleur du vingtième, natif de Pézenas (f° 1 v°); — de M. Jean-Bernard de Peyremale, gentilhomme (f° 2); — de M. Jean-Jérôme Danezan, bourgeois (f° 3 v°); — de M. Etienne Lacroix, prébendier (f° 5 v°); — de M. Arnaud Plantier, billardier (f° 6); — de M. Pierre Paraigné, ancien chirurgien-major des armées du roi, natif d'Abos en Béarn (f° 7); — de dame Marie-Anne Bazin-Picault, épouse de M. Louis-François Picault, « ingénieur du roi et des ponts et chaussées en chef de Navarre, Béarn et Généralité d'Auch, visiteur général des rivières » (f° 7 v°).

1775. — D. de M. Joseph-Ignace de Labaune, ancien conseiller au Parlement de Toulouse et ancien receveur général des tailles de la Généralité d'Auch (f° 7 v°); — de M. Joseph Gelotte, avocat en Parlement et juge de Montaut (f° 8); — de Jean, fils de M. Joseph Dumarc, m^e d'école (f° 8); — de M. Bernard Gimbrère, m^e en chirurgie (f° 8 v°); — de M. Augustin Dupré, prébendier (f° 9); — de M. Augustin Pourquier, prébendier (f° 9 v°); — de M. Jean-Léonard Desage, huissier et ancien garde du tabac (f° 9 v°).

1776. — D. de M. Vincent Lassus, prébendier (f° 11); — de M. Pierre Derey, bourgeois (f° 12); — de messire Jean-François de Mariol, lieutenant principal au Sénéchal (f° 12 v°); — de M. Charles Bauduer, ancien lieutenant de chirurgie (f° 13 v°); — de M. Pierre Julien Salmon de la Gommeraye, officier du régiment de Bourgogne-Cavalerie (f° 13 v°); — de M. Bertrand Pardiac, président à l'Élection d'Armagnac, seigneur de Moncoucuron (f° 13 v°); — de M. Jean-Caprais Carrère, prébendier (f° 15); — de M. Louis-François Picault, ingénieur en chef de la Généralité (f° 15).

1777. — D. de M. Jean-Dominique Sentetz, seigneur haut-justicier de Duran (f° 18); — de messire Marc-Antoine, comte de Grasse, ancien capitaine au régiment de Richelieu-Infanterie, originaire de Bar en Provence (f° 20 v°).

1778. — D. de M. Thomas Childperton, docteur en médecine, époux de Catherine Alexandre, natif de Londres (f° 23 v°); — de dame Françoise-Sidonie de Colbert, comtesse douairière de Luppé (f° 23 v°); — de François Cloupet, huissier (f° 25).

1779. — D. de dame Jeanne de Fondelin de Laroque (f° 26 v°); — de Pierre Alar et Jean Befrez, marchands de poisson (f° 27 v°); — de M. Gaspard Montgoye de Latouloubre, docteur ès droits, natif d'Aix

en Provence (f° 28 v°). — de M. Bertrand Lacroix, « prébendier, en cette église, de la chapelle Saint-Jacques, clerc tonsuré, agé d'environ quinze ans » (f° 29); — de M. Dominique de Cruvel, ancien directeur général des chasses de Mgr. le duc d'Orléans (f° 29); — de messire Joseph Perramont, chanoine (f° 33).

1780. — D. de dame Thérèse Despiau, épouse de messire Blaise-Thérèse Sentetz (f° 34); — de M. Mathurin-Vincent Dujonc, m^e de dessin, natif de Vannes (f° 35 v°); — de dame Anne-Françoise Ruille, épouse de M. Jean-Baptiste Belin, écuyer, sieur des Noyers (f° 36); — de messire Dominique Depetit, chanoine et archidiacre de la métropole, âgé de 92 ans, « inhumé dans le sanctuaire du chœur, en vertu d'une ordonnance du Sénéchal » (f° 38 v°); — de Françoise, fille de M. Jacoby, musicien (f° 39).

1781. — D. de M. Blaise Gramé, prêtre, ex-chanoine de Pessan (f° 41 v°); — de M. Jean-Bernard Lubis, ancien prébendier (f° 48); — de messire Joseph Sentetz, curé de la métropole (f° 49).

1782. — D. de messire Joseph Dagasson, ancien conseiller à l'Élection de Lomagne (f° 51 v°); — de messire Jean Soulan de Brie, chanoine (f° 54°; — de dame Marie-Claire de Malune, marquise d'Arcamont (f° 54); — d'Henriette, fille de feu messire Louis de Latour, seigneur de Lartigue (f° 54).

1783. — D. de Guillaumette Aulard, veuve du sieur Jean Sordes, m^e architecte (f° 59); — de Jean-Baptiste, fils de feu Jacques Smets, peintre (f° 59 v°); — de Mgr. Claude-Marc-Antoine d'Apchon, archevêque d'Auch (21 mai); « il a été enseveli dans le cimetière de la paroisse, au pied de la croix, du côté du midi » (f° 61); — de M. Joseph Étienne, trésorier de France, président au Bureau des finances et Chambre des domaines de la Généralité (f° 61 v°); — de M. Louis de Latour-Lartigue, prébendier (f° 63); — — de d^elle Marie Carrère, maîtresse de pension (f° 83 v°).

1784. — D. de Basile Lafontaine, marchand (f° 65); de dame Thérèse Boutan, épouse de messire Gilles de Latour-Lartigue (f° 65 v°); — de Jean-Joseph Sansot, chanoine de Simorre (f° 66); — de Claudine-Julienne Dufourc, épouse d'Alexandre René, peintre (f° 67 v°); — de messire Jean-Marie Gabriel Daignan, lieutenant des maréchaux de France (f° 67 v°); — de messire Jean de Larroque, chanoine et prévôt de l'église métropolitaine (f° 68 v°); — de Jean-Baptiste, fils de Géraud Labarthe, peintre (f° 69); — de Marie-Louise, fille d'Antoine Pagès-Laplaigne, agent du chapitre de Bassoues (f° 69); — de M. Simon Lacoste, prébendier (f° 69 v°).

1785. — D. de noble Jean de Labarthe, seigneur haut-justicier de Lamaguère, veuf de Marie Dufréchou (f° 71; — de Jean Magné, officier invalide (f° 71 v°); — de Jeanne Gramé, veuve de Me Jean-Dominique Sentetz, seigneur de Duran (f° 72 v°); — de dame Marie de Lary de Latour, veuve de noble Joseph-Gabriel Daignan du Sendat (f° 73); — de Joseph Aignasse, m^e de pension (f° 76); — de François Solirène, avocat (f° 76 v°); — de Jean-Bertrand, fils de Bertrand Doreilhan, peintre (f° 77); — de M. François-Philippe Degages, bourgeois (f° 77 v°).

1786. — D. de Jean-Joseph Molère, ancien prébendier (f° 79); — de noble dame Jeanne-Françoise de Labarthe-Lamaguère, épouse de M. Jean-Dominique de Soubiran-Lamaguère, avocat en Parlement (f° 81 v°); — de Gérard Labarthe, peintre (f° 82); — d'Anne-Bénédicte-Caroline, fille de S. E. M. le comte de Bianchi, âgée d'environ six mois (f° 83 v°); — de Dominique Noilhan, prêtre (f° 85).

1787. — D. de M. Amand de Laroque, ancien capitaine d'infanterie, seigneur de Laroque-Ordan (f° 91 v°); — de Jean, fils de M. Courtade de Salis, président à la Cour des Aides de Bordeaux (f° 93 v°); — de M. Pierre-François d'Ayrolles-Desangles, mestre de camp de cavalerie, inspecteur général de la 6e division du corps de la maréchaussée (f° 94 v°); — de Thérèse, fille de feu François Larrieu, m^e écrivain (f° 97).

1788. — D. de M. Jean Degages, marchand-orfèvre (f° 99); — de M. Jean-Baptiste Campistron, prêtre et professeur au collège royal (f° 99 v°); — de « Jeanne David, autrefois protestante et portant alors le nom de Judith », âgée de seize ans (f° 100); — de Jean Laplace, « suivant les finances » (f° 101); — de François-Charles Trubert-Descostes, directeur du vingtième (f° 101 v°); — de M. Antoine Monbernard, ancien prébendier et chapelain de Monbernard

f° 105 ; de M. Joseph Lurde, docteur en médecine f° 105).

1789. — D. de M. Jean Molières, ex-procureur (f° 104 v° ; de Mathieu Désirat, commerçant (f° 105) ; de Jean-Paul-François de Lamothe, trésorier de France, veuf de Marie de Seissan de Marignan (f° 108 v°); — de Marie-Lajus, veuve de Louis Danezan, potier d'étain (f° 111); — d'Arnaud Daroles, prébendier (f° 111); — de M. Hyacinthe Duilhé, ancien chanoine et doyen du chapitre de Pessan (f° 111 v°).

1790. — D. de M. Jean Gelotte, « ancien directeur dans la régie des cartes » (f° 112); — de M. Jacques Peyrusse, prébendier (f° 112 v°); — de M. Pierre Lartet, archidiacre de Magnoac (f° 112 v°); — de M. Louis Dousset, avocat en Parlement (f° 115); — de M. Jean-Melchior Dulac de Monbert, chanoine (f° 115 v°); — de M. Philippe Faget, ancien directeur de la poste aux lettres (f° 117); — de Josèphe, fille de feu Dominique Souquère, architecte (f° 117 v°); — de Barthélemy Amade, ancien prébendier (f° 119 v°); — de Jeanne-Marie, fille de feu Louis Danezan, potier d'étain (f° 119 v°).

1791. — D. de M. Joseph-Augustin Daspe, ci-devant chanoine de l'église Sainte-Marie (f° 120); — de M. Dominique Boyer, prébendier (f° 120); — de M. Dominique Carde, « chanoine du ci-devant chapitre » (f° 123 v°); — de M. Francain, maire de la présente ville (f° 124); — de M. Louis Borista, ancien chanoine (f° 125 v°).

1792. — D. de Jean Terrade, prêtre (f° 130 v°); de M. Xavier Laclaverie, prêtre (f° 130 v°); — d'Antoine Levet, ancien militaire et portier du collège d'Auch (f° 132 v°); — de Marie, fille de Jean-Pierre Bonne, imprimeur (f° 133); — de Jean Courbin, prêtre (f° 134); — de Joachim, fils de Joseph Garcin, « attaché à la troupe de la comédie » (f° 138); — de Jean Cazes, « noyé dans une fontaine » (f° 138 v°); — de M. Basile Thèze, curé de L'Isle-Jourdain, décédé au Séminaire; prés., M. Barrère Saint-Justin, supérieur du Séminaire national de cette ville (f° 141); — de Charlotte, fille du citoyen Charles Longchamps, vérificateur des patentes (f° 141 v°).

GG 15 (Registre). — In folio, 163 feuillets, papier (1).

1570-1673. — Registres paroissiaux de Saint-Orens; baptêmes, mariages et décès. — Baptême d'un enfant de Philippe Saint-Arnaud; parr., Jacques Du Faur, abbé de La Case-Dieu et prieur de Saint-Orens (f° 4); — d'une fille de Me Jean Abello, secrétaire de l'archevêque (f° 5); — d'une fille de « sire » Bernard Aignan; parr., Me Guiraud Capdau, juge de Brulhois (f° 6); — d'une fille de Guilhem Méric; parr., Guilhem de Lux, avocat; prés., Jean Abello, « segretere de monseigneur le vicaire general François Geraldin » (f° 7).

1571. — B. d'un enfant « de l'argentier du Chemin-Droit, que l'on le apelle l'argenteron » (f° 8 v°); — d'une fille de Me Antoine Burin; parr., Me Charles Burin, religieux et doyen de Saint-Orens (f° 14); — d'un enfant de Pierre Palis; parr., Bernard Bauduer, recteur de Peyrusse (f° 17); — d'un enfant de Me Michel Fleurian; parr., Me Carbon de Lamazère et demoiselle Jeanne de Monlezun (f° 18).

1572. — B. d'un enfant d'Antoine Baurens, « baptisé Felix pour ce que tombet en ce jour-la »; parr., Me Pierre Amadis de Gaule (f° 19 v°); — d'un enfant de Bernard Lafont (f° 24); — d'une fille de Jean de Betpuy, trompette; parr., Bernard Solle (f° 28).

1573. — B. d'une fille de Me Michel du Couloumé, seigneur de Marseillan (?); parr., Jean de Devèze, seigneur d'Arné; prés., M. de Luxeube, Carbon de Belloc, etc. (f° 30); — d'une fille de Bernard Barthe, consul; prés., Dominique Fornets, consul (f° 31); — d'un enfant de Guillaume Pitous; parr., Yrier de Lescout (f° 31); — d'une fille de Jacques Aignan, consul; parr., M. le juge d'Aure (f° 32).

1574. — B. d'un enfant de Jean du Costau, maçon (f° 41); — d'un enfant de Bertrand Gautier; prés., noble François de Moulau (?) (f° 41 v°).

(1) Ce registre, anciennement déposé aux Archives départementales du Gers, n'a fait retour aux Archives communales que postérieurement à la rédaction de l'inventaire. Il a dû être coté GG 15, le registre suivant (GG 15 primitif) devenant GG 15 *bis*.

1575. — B. d'un enfant de Pierre de Belpuy; parr., Pierre Boldotre, consul (f° 46); — d'une fille de Galard Bésues; parr., Me François Bésues, religieux de Saint-Orens (f° 47 v°); — d'une fille de Samson Salamon; parr., Jean Salamon, « staigner » (f° 47 v°).

1576. — B. d'un enfant de « sire » Bernard Aignan; « et le nom est Zorobal, ainsin le ont faict babtizer » (f° 48 v°).

1577. — « Le 24e decembre a esté baptisé ung enfant duquel le parrin n'a sceu dire qui estoit le pere pour ce que c'est d'eune femme laquelle naguieres que c'est attirée en la presente cité.. » (f° 54).

1582. — B. d'une fille de Pierre Ducros; prés., Me Bertrand Caupène (f° 61); — d'un fils de Bernard Barthe; parr., Pierre Fornets, apothicaire (f° 64 v°).

1603. — B. d'une fille d'André Tasta, m^e^ blan cher; parr., Pierre Cardone, m^e^ pontier (f° 78°).

1604. — B. de Sébastien Dimestre (f° 81 v°); — de Marie et de Fernarde Losteze, filles de iniquitat (f° 84 v°); — de Jacques, fils d'Étienne Chavaille et de Jeanne Daignan (f° 85 v°).

1605. — B. de Louis, fils de Martial Daignan (f° 90 v°).

1606. — B. d'Amand, fils de Jean (le nom en blanc); parr., Amand Christol, m^e^ des enfants de chœur de l'église Sainte-Marie (f° 95 v°); — de Jacques, fils de Pierre Mouchet; « le nom lui a esté baillé a cause du jour » 25 juillet (f° 95 v°); — d'Étienne, fils de feu Martial Daignan (f° 97 v°).

1608. — B. de Jeanne de Pomès; parr., Guillaume Laburguière, avocat (f° 103 v°); — de Jacques Belleserre; « le parrain, sire Jacques Lebé, estant accompaigné de tous les aultres sept consuls de la dicte ville d'Aux. » (f° 105 v°).

1609. — « Martial Daignan, docteur es droictz, a baptisé un enfant, fils de Jehan Auxion » (f° 110). — B. de François, fils de Martial Daignan; parr., noble Carbon d'Esperon de Gramollas (f° 110); — de Marie, fille de Jacques Barra, peintre; parr., Dominique Fageton, prébendier (f° 110 v°); — de Jeanne de Ferrié; parr., Bernard Jullien, chanoine et official (f° 112 v°); — d'Arnaud, fils de Jean Lalo (f° 114).

1610. — B. d'Orens Soreac; parr., Antoine Sentoux, religieux de Saint-Orens (f° 118 v°); — d'Orens, fils de Martial Daignan; parr., Me Pelegrin-Dufourc, docteur ès droits (f° 120); — de Jeanne de Caulhapé; parr., Jean Asclafer, secrétaire du chapitre (f° 120 v°); — d'André, fils de Simon Laffrette, orfèvre (f° 121); — de Catherine, fille de Lousson Hourousse, « de la ville de Toulede, en Espaigne » (f° 121 v°); — de Jean, fils de Michel Blanc et d'Anne de Bailladolie, « de la cité de Bailladolie » (f° 122 v°); — de Nicolas, fils de François Idalgou, « de Pessadille, terre de Madril, en Espaigne » (f° 122 v°); — de Jacques, fils d'André de Diesme, de la ville de Valladolid (f° 123); — de Marthe, fille d'André de Servandi, de la ville de Pastrane en Espagne (f° 123); — de Philippe, fils d'Alphonse Loupes, du lieu de Pastrane en Espagne (f° 123).

1611. — B. de Dominique, fils de Jean Laffite, docteur en médecine (f° 127 v°); — d'Andrée Lafont; parr., André Borie, docteur et avocat (f° 130 v°); — de Marguerite de Gay; parr., Claude Toupier, apothicaire (f° 131 v°); — de Maurice Daignan; parr., noble Arnaud de Massas (f° 135).

1612. — B. d'Étienne, fils d'Arnaud Barreria; parr., Étienne de Chavaille, seigneur de Bazillac (f° 136); — de Marie, fille de Jean Adam, de Bordeaux; parr., Raymond Vignaux et Marie de Tapie (f° 137); — d'Orens Lacroix; parr., Orens Anglade, vicaire général et juge métropolitain (f° 139); — de Luc, fils de Martial Daignan, juge d'Astarac (f° 141 v°); — d'Orens Gras; parr., Me Bertrand Gras, procureur en la cour de Lectoure (f° 142).

1613. — B. de Jean, fils d'Arnaud Sonis (f° 143 v°); — de Marie de Barthe; parr., Bernard Sentex, docteur et avocat (f° 145); — de Rose, fille de Martial Daignan, juge en la temporalité de l'archevêque d'Auch; parr., noble Bernard de La Rivière, seigneur de Saint-Christau (f° 144 v°); — d'Orens Labat; parr., dom Antoine Sentoux, sous-prieur de Saint-Orens (f° 146 v°).

1614. — B. d'Antonie, fille de Forton Despax, docteur en médecine (f° 148); — de Pierre, fils de Jean Solle, avocat (f° 149 v°); — de Bernard Rivière, enfant adultérin; parr., Dominique Robert, « au lieu des messieurs les consuls » (f° 149 v°); — d'Orens Castets; parr., Bernard Vignaux, prébendier en l'église métropolitaine (f° 152 v°).

[illegible] de Forton Despax, docteur en médecine, et de Claire Soile; parr., dom Bernard Despax, religieux et [illegible]

[illegible] nard, fils de Pierre Barciet, docteur et avocat, et de Marie de Lucy (f° 162); — de Jean, fils d'autre Jean Solle, docteur et avocat, et de demoiselle Domenge [illegible] mond, fille a Raymond, le cognom duquel on n'a [illegible] et par consequant lad. baptisée a esté pourtée aux fons baptismaux, le 3e de novembre, par Martial Argaignon et Domenge de Lafore, parrins, mere et fils » (f° 165 v°); — de Jean, « bastart », fils de Me Jean Vivès, docteur et avocat (f° 165 v°).

1617. — B. de Jean [illegible]; parr., dom Jean Cérès, [illegible] de Jean, fils de Bernard Sentex, docteur et avocat; parr., Me Jean de Mascaras, docteur et avocat [illegible] Vacquier, chanoine et recteur de Saint Orens (f° 169); — d'Antoine Lalo; parr., Antoine Bru, marchand, d'Agen (f° 170 v°); — de Jacques Reid, parr., David Reid, docteur en médecine et régent en l'université de Toulouse (f° 171); — d'Ambroise Tartanac; parr., Me Ambroise Tartanac, chanoine et grand archidiacre en l'évêché de Lectoure (f° 171 v°). « Memoyre que le 10e jour du moys de septembre 1617, la benediction de la cloche de la parroisse feut faicte par M. Vacquier, recteur; nommée Marie, parrins les consulz... » (f° 172). — B. de Jeanne, fille de Paul Beaucayre, du lieu de Seyre (?), diocèse de Toulouse, « pourtée aux fonts baptismaux par Jehan Vignaulx, hospitalier de l'hospital de la Treilhe, parrin » (f° 173); — d'Honorée Baiadolic; parr., Guillaume Ducros, avocat (f° 173); — de Marguerite, fille de Jean Gras, docteur et avocat; parr., Jean Tartanac, procureur au Senéchal (f° 174 v°).

1618. — B. de Marc-Antoine, fils de Martial Daignan, juge temporel de l'archevèque (f° 175). — « Bernard Delong, fils de Samuel Delong, juge mage en la senechaussée d'Armaignac, et damoiselle Jeanne Daignan, fust porté, pour luy appliquer l'ouille sullement, par Bernard Daignan, sieur de Castelvieil » (f° 176). — Jean-Dominique Borie, fils de Jean Borie, bourgeois, « aagé de deux ans et demi ou environ, baptisé par cy devant pour crainte de mort », porté à l'église pour les cérémonies complémentaires (f° 178 v°). — B. de Marie Dapay; parr., Me Jean de Rives, lieutenant principal en la judicature de Fezensac (f° 179 v°).

1619. — B. de Jean-François, fils de François d'Antè, docteur et avocat; parr., Me Jean Brie, docteur et avocat (f° 181); — de Pierre, fils de Me Antoine de Lasmézas, docteur et avocat (f° 184); — de Guillaume, fils de Me Jean Solle, docteur et avocat (f° 184 v°). — « L'an mil six cens dix et neuf et le quatorziesme d'aoust, le tabernacle où repose le Sainct-Sacrement a esté mis et plassé a l'autel communement dict Nostre Dame de may. La benediction d'iceluy faicte, le Sainct-Sacrement y a esté pourté avec honneur, reposant cy devant a l'autel Saint-Clair qui est sur le dernier (derrière) de la tribune des messieurs les relligieux, ayant esté changé pour la commoditté de la parroisse; faict le tabernacle aux despens de M. de Vacchier, recteur, et de la confrerie du *Corpore Christi* et des bons parroissiens... » (f° 185 v°). — B. de Bernard, fils de Guillaume Ducros, docteur et avocat (f° 186); — d'Antonie, fille de noble Dominique Sabatier, sieur de Moasquères (f° 186 v°); — de Jean-Frix, fils de Jacques Caupène, bourgeois; parr., Jean Blaignan, docteur et avocat (f° 188); — de Marie, fille de Forton Despax, docteur en médecine; parr., Guillaume Bauduer, maitre architecte (f° 188).

1620. — B. de Bertrande Ducasse; parr., Gérard Despech, architecte (f° 188 v°). — de Bertrande Sensemat; parr., Guillaume Baradau, docteur en médecine (f° 189); — de Pierre Barbé; parr., Pierre Despax, me apothicaire (f° 192 v°); — d'Étienne Taste; parr., Étienne Daignan, chanoine (f° 194 v°); — de Jean-Pierre, fils de Bernard Dufaur, avocat; parr., Me Pierre

Jegun, avocat au Parlement de Toulouse (f° 194 v°); — de Martial Descuillès (f° 195); — de Gabrielle de Castéra; parr., Jean de Lafargue, capitaine (f° 196).

1621. — B. de Jean-Orens, fils de Jean Auxion; parr., Me Jean Sarrabezolles, prêtre (f° 198); — de Jean-Bernard Laprade; parr., noble Jean-Bernard Fleurian, seigneur de Savignac (f° 198 v°); — de Philippe-Orens Daignan; parr., Me François Baron, notaire (f° 198); — de Pierre, fils de Me Arnaud Sonis (f° 199); — de Pierre, fils de Guillaume Bauduer (f° 199); — de Pierre Rasit; parr., Me Étienne Boiat, trésorier de l'archevêché (f° 199); — d'Anne, fille de Me Martial Daignan; parr., Orens Daignan (f° 199 v°); — de Jean-Pierre, fils de Me Hugues Bégué, notaire; parr., Me Jean Bégué, docteur, chanoine théologal de Vic (f° 200 v°); — de Cécile, fille de M. de Mousquères; parr., Bernard Darparens (f° 201); — de Blaise Barthe; parr., noble Blaise de Verduzan (f° 201); — de Jean et de Bernard, fils de Me Jean Solle, docteur et avocat (f° 202); — de Marie, fille d'Antoine Lasmézas, docteur et avocat « quand vivoit » (f° 202 v°).

1622. — B. de Jean, fils de Me Georges Pardout, docteur en médecine; parr., Me Jean Pavont, docteur en médecine (f° 203 v°); — de Guillaume, fils de noble François Burin; parr., Me Guillaume Vitalie, prieur de Saint-Maur (f° 205 v°); — d'Henrique, fille de noble François de Burin et de demoiselle Marguerite de Pouy-Ferrié; parr., noble Henry de Rivière (f° 205 v°); — de Jacques, fils de Guillaume Ducros, docteur et avocat (f° 206); — d'une fille qui a esté trouvée sur le pont de Sainct-Orens, près la ville d'Auch (f° 210); — de Jean-François Lasdaunes; parr., Me Jean de Pardeillan, notaire (f° 210 v°); — de Jeanne, fille de Jean Lartigue, m^e gantier; parr., Me Jean de Verdun, juge d'Astarac (f° 210 v°); — de Claire et de Geneviève, filles de Me Jacques Du Faur, conseiller du roi, et de demoiselle Marie de Ferrières (f° 211 v°); — de Bernard Rivière; parr., Bernard de Burret, chapelain de N. Dame de Caraison (f° 212 v°); — de Jeanne-Marguerite, fille de Dominique Laburguière; parr., noble Marguerin de Lau (f° 213).

1623. — B. de Bernard, fils d'Isaac Barthe; parr., Me Bernard Reyssède, docteur et avocat (f° 214 v°); — de Claire-Charlotte, fille de Sancetz-Daubas; parr., Me Charles de Briquet, receveur général des décimes en la Généralité de Bordeaux (f° 215 v°); — de Barthélemie, fille de Me Jean Solle, docteur et avocat; parr., Me Barthélemy Courrèges, archiprêtre de Sadournin (f° 216 v°); — de Jean, fils de Galtier Reid, docteur en médecine (f° 219); — de François, fils de Fabian Laprade; parr., noble François de Fleurian, sieur du Couloumé (f° 219).

1624. — B. de Jean-Frix, fils de Me François Baron, notaire; parr., Me Jean Blaignan, docteur et avocat (f° 221); — d'Amand, fils de Jean Redon; parr., Me Amand Christol, maître des enfants de chœur en l'église Sainte Marie (f° 221 v°); — de Guillaume de Bezolles; parr., Me Guillaume Ducros, docteur et avocat (f° 221 v°); — de François Biamouret; parr., noble François de Burin, sieur d'Esclaux (f° 222); — de Georges, fille de noble François de Burin, sieur d'Esclaux; parr., Me Jean Sonis, bourgeois, et noble Georgette de Saint-Lary (f° 223); — d'Orens, fils de Me Pierre Lasdaunes, notaire (f° 224); — de Jeanne, fille de Jean Daignan; parr., Jean-Louis Peyrusse, docteur et avocat (f° 224); — de Dorothée, fille de François Bésues; parr., dom Jean Bésues, prêtre et religieux du monastère de Saint-Orens (f° 227).

1625. — B. de Bernard, fils de noble Jean de Ferri et de Françoise de Balsac (f° 229 v°); — de Jean, fils de Gaillard Molas; parr., Me Jean Arqué, chanoine (f° 229 v°); — de Marie-Anne, fille de Vital Senturin, m^e architecte (f° 230 v°); — de Bernard, fils de Me Bernard Reyssède, docteur et avocat; parr., Bernard Daignan, bourgeois (f° 233); — de Gérard, fils de Jean Ducasse; parr., Gérard Despech, m^e architecte (f° 236).

1626. — B. de Jean-François, d'Étienne et de Jacques, fils de noble Jean-Bernard de Fleurian et d'Antoinette Chavaille (portés aux fonts baptismaux le même jour, mais les deux premiers déjà baptisés sans cérémonies, en 1624 et 1625); parr., noble François de Fleurian, sieur du Couloumé, Étienne Chavaille, noble Jacques de Fleurian, sieur de Lalègue (f° 237); — d'Arnaud Sémézies; parr., Arnaud Cornéty, notaire (f° 237 v°); — d'Étienne Delom; parr., Étienne Boiat, conseiller à l'Élection d'Armagnac (f° 238; — d'Orens Lagelle; parr., Me Jean Lagelle, religieux et sacristain en l'église de Saint-Orens (f° 238 v°); — de Jacques, fils de noble Bernard Lebé, sieur de Londerey, et de demoiselle

Catherine Daignan; parr., noble Jacques Lebé, capi- [illegible] d'Arnaud, fils de Jean Luzarey, m^e apothicaire; parr., [illegible] — de Marthe, fille de François de Burin, sieur du [illegible]; parr., noble Melchior de Villefontan, sieur du Taut (? f° 245); — de Pierre Cortade; parr., Me Pierre Lasdaunes, notaire royal; prés., Mes Jean Pardeilhan, notaire, et Jean-Bernard Pardeilhan, docteur [illegible]

1627. — [illegible] de Catherine, fille de Me François Branet, notaire et greffier de l'Élection d'Armagnac (f° 250); — de Jean-Pierre, fils de Me François [illegible] — de Jeanne-Marthe, fille de Me Jean Lalo, greffier alternatif en l'Élection d'Armagnac (f° 252); — de Dominique, fils de Me Jean Sentex, docteur et avocat (f° 252 v°); — de Jean-Pierre, fils de Barthélemy Bertin; parr., Jean-Pierre Daignan, lieutenant en l'Élection d'Armagnac (f° 253); — de Barthélemy, fils de Bernard Arrivets; parr., Me Barthélemy Dubarry, prêtre obituaire de [illegible]

1628. — B. de Maurice, fils de noble Bernard [illegible] de Rose, fille de Jean Delom; parr., Me François Coutignon, conseiller à l'Élection (f° 258 v°); — de [illegible] de Bernard, fils de noble Jean-Bernard de Fleurian, sieur de Savignac; parr., Me Bernard Chavaille, avocat en Parlement; prés., Me Étienne Chavaille, avocat du roi à l'Élection (f° 262); — de Léonard, fils de Jean Solle, docteur et avocat; parr., messire Léonard Daignan, baron de Castelvieil, trésorier général de France en la Généralité de Toulouse (f° 263 v°); — de Pierre, fils de Me Jean Solle, licencié ès droits (f° 265); — de Jean Louis, fils de Jean Daignan (f° 265 v°); — d'Amand, fils de Bertrand Labordère, huissier; parr., Amand Christol, m^e de musique de Sainte Marie d'Auch (f° 266).

1629. — B. de Jeanne Molas; parr., Guillaume Bauduer, tailleur de pierre (f° 267); — de Jean, fils de Manaud Bessaignet, m^e éperonnier (f° 267 v°); — de Pierre, fils de Me Jean Lesca, receveur d'Astarac (f° 269); — d'Anne, fille de Jean Lalo, greffier alternatif en l'Élection d'Armagnac; parr., Me Jean Labriffe, docteur et avocat; prés., Guillaume Lalo, conseiller à l'Élection (f° 272); — de Bernard, fils de Me Bernard Sentex, docteur et avocat, et de demoiselle Jeanne-Claire de Mascaras; parr., noble Bernard Lausin, écuyer, et Cécile de Mascaras mariés (f° 272 v°).

1630. — B. de Bertrand, fils de Jean Solle, docteur et avocat; parr., Me Bertrand Lafont, docteur et avocat (f° 280); — de Pierre, fils de Me Jean Beaulis, docteur en médecine (f° 280); — de Jean, fils de Guillaume Bauduer et Jeanne Tissier (f° 280 v°); — d'Anne de Lasdaunes; parr., Manaud de Béros, docteur et avocat (f° 280 v°); — de Bernard, fils de Jean Daignan, marchand; parr., Me Bernard Barbé, docteur ès arts et avocat en Parlement (f° 280 v°); — de Pierre, fils de Jean-Isaac Sagazan; parr., Pierre Roques, m^e chirurgien; prés., Jean Ducros, apothicaire (f° 281 v°); — de Jean, fils de Dominique Castets, m^e chirurgien (f° 281 v°); — de Patience, fille de Me Jacques Dupiney, avocat au siège de Fleurance; parr., Me Rambert Dupiney, religieux de Saint-Orens (f° 282); — de Jean, fils de Me Jacques Lafourcade, docteur et avocat (f° 282 v°); — d'Andrée, fille de M. Jean de Lesca; parr., Me Antoine Desport, recteur de Roquelaure (f° 283); — de Rose, fille de noble François de Burin, sieur du Hanin (f° 283); — de Jean, fils d'Étienne Chavaille (f° 284 v°); — de Bertrand, fils de Guillaume Alamant, faiseur de cartes; parr., Bertrand Falagua, tailleur de pierre (f° 285).

1631. — B. de Louis, fils de Guillaume Descuilhès, marchand (f° 288 v°); — de François, fils de Me Bernard Sentex, docteur et avocat (f° 289); — de Louis, fils de noble Jean de Pouy-Ferrié; parr., noble Louis de Roquelaure (f° 289 v°); — de François-Étienne, fils de noble François de Burin, sieur du Hanin, et de demoiselle Isabeau d'Astorg; parr., Étienne Boiat, conseiller à l'Élection d'Armagnac; prés., Me Joseph d'Astorg de Monbartier (f° 290); — de Marguerite, fille de Me Pierre Beaulis, docteur en médecine; parr., noble Pierre Ducourneau (f° 291); — de Michel, fils de Jean-Bernard Fleurian (f° 291 v°).

1632. — B. de Hugues, fils de Jean de Lesca; parr., Hugues Béguier, notaire royal (f° 296); — de

Jeanne, fille de Pierre Roques, m[e] chirurgien, et de Jeanne Molas, « [illegible] »; parr., Jean Estebenet, m[e] apothicaire (f° 296 v°); — de Jean, fils de noble Jean de Pouy-Ferrié; parr., noble Jean de Balsac, sieur de Camin (f° 297); — de Jean Legrand; parr., Jean Sail[illegible], m[e] écrivain (f° 298).

1633. — B. de Jeanne, fille de noble François de Burin; parr., dom Jean Burin, religieux au monastère de Saint-Orens (f° 307); — de Gabriel, fils de Me Étienne Chavaille, avocat du roi à l'Élection; parr., noble Jean de Chavaille (f° 307 v°); — de Louis, fils de Jean Daignan (f° 311 v°); — de François, fils de noble Jean de Pouy-Ferrié (f° 314 v°).

1634. — B. de Jean-François, fils de Me Bernard Sentetz, avocat (f° 315 v°).

1635. — B. de Jean Gaichon; parr., Me Jean Lacombe, lieutenant du juge de Fezensac (f° 320 v°); — de Jeanne, « fille de M. Jean, [mestre] des hautes œuvres »; parr., M. Raymond Chelet, « aussi mestre de hautes œuvres » (f° 322); — de Georges, fils de Jean Daignan et d'Antonie de Verdun (f° 326 v°).

1636. — B. de Marie, fille de Me Louis Daignan et de Marguerite de Podensan; parr., noble Louis de Podensan, gendarme (f° 330 v°); — de Jean, fils de Pierre Chavaille; parr., Jean Toupier, religieux au monastère de Saint-Orens (f° 331 v°); — de Françoise, fille de noble Jean Dupuy et de Françoise de Balsac (f° 331 v°); — de Marguerite, fille de Me Jacques Laforcade (f° 332 v°); — de Jean-Jacques, fils de Me Dominique de Sabatéry (f° 334 v°); — de François-Joseph, fils de Me Étienne Daurelle, docteur et avocat (f° 334); — de Jeanne, fille de messire Léonard Daignan, baron de Castetvieil; parr., Mr Jean de Pujo, juge-mage de Bigorre, et Jeanne Daignan, « jugesse-mage de Lectoure » (f° 335); — de Jean-Samuel, fils du précédent; parr., Samuel Delong, juge-mage en la sénéchaussée d'Auch, et Rose Daignan, femme de messire Jean-Marc de Mieussens, baron de Croseilles (f° 335); — de Bernard, fils de Me François Branet, notaire royal (f° 336 v°); — de Rambert, fils de Jean Tappie, écuyer; parr., Rambert de Savoie, prébendier (f° 337 v°); — de Marie-Thérèse, fille de Me Georges Bédout, médecin; marr., Barthélemie Bédout (f° 338); — de Jeanne-Thérèse, fille de Dominique Laffite, docteur et avocat; parr., Me Galtier Reid, docteur en médecine (f° 338 v°); — d'Isabeau, fille d'Arnaud de Campiste; parr., François Burin, sieur du Hanin (f° 338 v°).

1637. — B. de François, fils de noble Jean-Bernard Fleurian, sieur du Couloumé; parr., noble François de Soquedaux, sieur de Luxeube (f° 340 v°); — de Jean-François, fils de Pierre Chenu, natif de Bourg en Berry (f° 347 v°); — de Laurens, fils de Jean Dupuy, maître des hautes œuvres; prés., Jean Gailon, m[e] architecte (f° 348); — de Jean-Étienne, fils de Me Louis Daignan, conseiller à l'Élection d'Armagnac; parr., Me Étienne Daignan, archidiacre de Magnoac, et demoiselle Marguerite de Chappuis, femme de Me Guillaume Podensan, avocat en Parlement (f° 349).

1638. — B. de Magdeleine, fille de noble Jean de Pouy et de demoiselle Françoise de Balsac (f° 351 v°); — de Jean-Jacques, fils de noble Jean-Bernard de Fleurian; parr., noble Jean-Jacques du Malartic et demoiselle Jeanne de Sérillac, mariés (f° 352); — de François, fils de Me Philibert Redon, docteur ès droits, et de Marie d'Anté (f° 359 v°); — d'Étienne, fils de noble Jean de Chavaille et de Catherine de Chastanet (f° 360).

1639. — B. de Calixte, fille de Me Étienne de Chavaille, avocat du roi à l'Élection, et de Claire de Sonis (f° 360 v°); — de Jacques, fils de Jean Delom (f° 361 v°); — de Pierre Bessaignet; parr., Me Pierre de Lespine, suivant les finances (f° 361 v°); — de Marguerite, fille de Me Jean Lafont, bourgeois (f° 363 v°); — de Geneviève, fille de Me Louis Daignan, sieur du Sendat, et de Marguerite de Podensan; parr., Orens Daignan, chanoine; prés., Me Jean-Pierre Daignan, sieur d'Encouton; Mr Marc-Antoine Daignan (f° 365); — de Dominique, fils de noble Jean-Bernard de Fleurian, sieur du Couloumé; parr., noble Dominique de Sabatéry, sieur de Mousquères (f° 365 v°); — de Jean, fils de Me François Burin et d'Isabeau d'Astorg (f° 372 v°).

1640. — B. de Pierre, fils de Me Dominique Laffite, docteur ès droits (f° 374); — de Jean-Alexandre, fils de noble Jean-Jacques de Sonis et de noble demoiselle Jeanne de Sédillac; parr., noble Alexandre-François de Béon (f° 374 *bis*); — de Bernard, fils de Me Étienne Chavaille (f° 376); — de Magdeleine, fille

[illegible] avocat en Parlement [illegible] de Claire [illegible], parr., [illegible] — de [illegible], fils de [illegible]; parr., Me Guillaume [illegible] — de Jacques, fils de Pierre Barthe, marchand; parr., Émeric Labordère, [illegible] — de Jeanne, fille de Jean [illegible]; parr., M^e [illegible], avocat [illegible].

1641. — B. de Jean, fils d'Étienne Daurelle, docteur et avocat [illegible] — de Pierre, fils de Denis [illegible]; parr., Me Pierre de [illegible], lieutenant particulier au Présidial (f° 385); — de Jean-Philippe, fils de Me Louis Daignan, conseiller à l'Élection; parr., dom Philippe Podensan, prieur du couvent des Frères Prêcheurs de cette ville; prés., [illegible] vicaire général (f° 38[illegible] v°); — de Jeanne, fille de Me Guillaume Lalo, juge criminel au Présidial; parr., Me Jean Lalo, conseiller au Présidial [illegible] M^e [illegible] Carrère, procureur au Présidial, et de demoiselle Espérance [illegible]; parr., [illegible] — de Jean, fils de M^e [illegible] — de Catherine, fille de noble [illegible] seigneur de [illegible] Journé et de Marseillan; parr., noble Bertrand de [illegible] de Laffite [illegible] — de Clément, fils de Me Bernard Da[illegible]; parr., Me Clément [illegible] — de Catherine, fille de Me Bernard Lesca, receveur des tailles; parr., Me Bernard [illegible], conseiller [illegible] — de Jean [illegible].

1642. — B. de Gabriel, fils de Me Jean Barciet, docteur et avocat [illegible] — de Jacques, fils de noble François Burin, sieur du Hanin; parr., Me Jacques Mathieu, chanoine, de Tarbes (f° 396 v°); — de Paul, fils de Me Jean Lacroix, docteur et avocat (f° 396 v°); — de Marie, fille de Jean Castanet et de demoiselle Claire de Lenant (f° 399 v°); — de Jacques, fils de Me Jean [illegible]; parr., Jean Icart, [illegible] d'Astarac (f° 400); — de Jean, fils de M^e [illegible] Despis, conseiller au Présidial; parr., Me Jean Domerc, conseiller en la Sénéchaussée de Lauraguais (f° 400); — de Françoise, fille de Me Dominique Laffite, avocat; parr., Me François Secousse, [illegible] droits (f° 401 v°); — de Marie, fille de Me Dominique Dubourg, conseiller au Présidial; parr., Me Jean Dubourg, chanoine, de Jegun (f° 402 v°); — de Jeanne-Marie Lacaze; parr., Me Jean Lacroix, docteur et avocat (f° 403 v°); — de Léonard, fils de M^e [illegible] Despis (f° 404 v°); — de Suzanne Sentets; parr., messire Léonard Daignan, baron de Castetvieil, et « haute et puissante dame Suzanne de Basebat et de Pordiac, mareschale de Rocquelaure » (f° 405 v°); — de Joseph, fils de Louis Daignan, conseiller à l'Élection (f° [illegible]).

1643. — B. de Magdeleine Baraax; parr., Me Jean de Seguin, procureur du roi au Sénéchal (f° 411 v°); — de Jeanne Molas; parr., Me Jean Bauduer et dame Bauduer, frère et sœur (f° 412); — de Georges Delort; parr., Me Georges Bédout, docteur en médecine, et Antonie de Lafont, mariés (f° 412); — de Jean, fils de Me Guillaume Lalo, juge criminel au Sénéchal (f° [illegible]); — de Jean, fils d'Arnaud Bordes, maçon (f° [illegible] v°).

1644. — B. de Jean Despiet; parr., Me Jean Verdun, docteur et prébendier en l'église Sainte-Marie (f° [illegible]); — d'Antoine, fils de Me Dominique Laffite, docteur et avocat; parr., Me Antoine Penneville, bachelier en médecine (f° 424). — d'Antoine, fils de Bernard Lesca (f° [illegible] v°); — de Magdeleine, fille de noble François Burin, sieur du Hanin; parr., noble François Dastor (?) de Monbartié (f° 425 v°); — de Marguerite, fille du même (f° 425 v°); — de Jean, fils de Jean Lacoste, marchand; parr., Me Jean Borie, docteur et avocat (f° 428); — de Joseph, fils de Me Étienne Chavaille, docteur et avocat (f° 429 v°); — [illegible], fils de Me Bernard Daspe, avocat (f° [illegible]); — de Loys, fils de Me Bernard Depetit, procureur (f° 4[illegible]1); — de Georges Roux; parr., Georges Bédout, docteur en médecine (f° 432); — de Jean, fils de Me Dominique Dubourg, conseiller au Présidial (f° 432 v°); — de Jean-Germain Dupuy; parr., Me Jean-Germain Mellis, conseiller au Présidial (f° 432 v°); — de Marguerite Massas; prés., Me Ambroise Tartanac, avocat (f° [illegible]).

1645. — B. de Pierre et de Jean-Marie, fils jumeaux de noble Léonard Daignan, baron de Castetvieil (f° 433 v°); — de Jacquette, fille de Bernard Barbé, procureur; parr., Me Dominique Espiau, docteur en médecine (f° 435); — de Bernard, fils de Me Jean Lalo (f° 437 v°); — de Claire, fille de Jean Labénère; parr., Me Jean Despiau, lieutenant-assesseur criminel au Sénéchal (f° 440); — de Gabriel Laporterie; parr.,

Mᵉ Gabriel L[illegible]; parr., [illegible] de Jacques Mellis; parr., dom Jacques de Bastard, religieux de Saint-[illegible]

1646. — B. de Louis [illegible]; parr., M. Jean-Louis Peyrusse, docteur [illegible] de Pierre, fils de noble Louis Daignan, sieur du Sendat, conseiller à l'Élection; parr., Mᵉ Jean-Pierre Daignan, lieutenant [illegible] de Jean, fils de noble François de Burin (fº 460); — de Jean, fils de Mᵉ Lalo, juge criminel (fº 463); — d'Étienne, fils de François Gelède, conseiller au Sénéchal (fº 464 vº); — d'Antonie, fille de Mᵉ Jean Lafont; parr., Georges Bédout, docteur en médecine (fº 465); — de Guillaume, fils de Jean David, mᵉ jardinier; parr., Mᵉ Guillaume Lalo, juge criminel (fº 466 vº); — de Jacques, fils de Mᵉ Léonard Daignan, [illegible] (fº [illegible] vº); — de Bernard, fils de Mᵉ Daspe, avocat au Présidial (fº 469); — de Marie, fille de Florimond Goulé; parr., Mᵉ Pierre Nogaro, avocat en Parlement (fº 470 vº).

1647. — B. de Jean-Dominique, fils de Mᵉ François Baron (fº 472); — de Claire, fille de Mᵉ Étienne Chavaille (fº 472 vº); — de Georges, fils de Joseph Castarède; parr., Mᵉ Georges Bédout, docteur en médecine (fº 473); — de Bernard Molas; parr., M. Bernard Jean, architecte (fº 474 vº); — de Jeanne-Anne, fille de M. Jean [illegible], procureur; parr., M. Pierre Derey, apothicaire (fº 477 vº); — de Léonard, fils de Mᵉ Louis Daignan, conseiller à l'Élection; parr., Mᵉ Léonard de Podensan, bachelier en théologie, curé de Boulogne (fº 478); — de François, fils de noble François Burin, sieur du Hanin (fº 479); — de Barthélemy, fils de Jean Douilhé et de Magdeleine de Berlin (fº 481 vº).

1648. — B. de Guillaume, fils de Mᵉ Jean Lalo; parr., Mᵉ Guillaume Lalo, juge criminel (fº 485 vº); — de Georges, fils de Jean Delord; parr., Georges Bédout, docteur en médecine (fº 486); — de Barthélemy, fils de Mᵉ Germain de Mellis; parr., Mᵉ Barthélemy de Mellis, receveur du domaine du roi (fº 486); — de Charles, fils de Mᵉ Louis Daignan, sieur du Sendat, conseiller à l'Élection (fº 488); — de Dominique, fils de Jean Datas, trompette; parr., Dominique Rouède, prêtre (fº 488 vº); — de Jean-Dominique, fils de Mᵉ Jean Solle, docteur et avocat (fº 490).

1649. — B. de Joachim, fils de Mᵉ Bernard Daspe, président au Présidial (fº 493 vº); — d'Anne, fille de Mᵉ Adrien Dubarry, conseiller au Sénéchal; parr., Mᵉ Jacques Duc, lieutenant en la juridiction de la ville de Mirande et de sa perche (fº 495); — de Pierre-Louis, fils de Mᵉ François Gelède, conseiller au Sénéchal (fº 495); — de Marguerite Mellis; parr., Mᵉ Jean Bastard, procureur du roi au comté de [illegible]

1650. — B. de Jeanne-Marie, fille de Mᵉ Bernard Lebé, conseiller à l'Élection [illegible] d'Étienne, fils de Jean Douilhé et de Madeleine de Baget; parr., Mᵉ Étienne Daignan, vicaire général de l'archevêque d'Auch (fº 503); — de Jean-Louis, fils de Mᵉ Adrien Dubarry, conseiller au Présidial; parr., Mᵉ Jean Barris, archiprêtre d'Arbéchan (fº 505 vº); — de Barthélemie, fille de Mᵉ Jean Solle, docteur et avocat (fº 506 vº); — de Jean, fils de Barthélemy Bladé; parr., noble Jean Sonis, sieur du Grasset (fº 507 vº).

1651. — B. de Marie, fille de Mᵉ Jean Espiau, bourgeois; parr., Mᵉ Jean Peyrusse, maître des chemins (fº 513); — de Dominique, fils de Mᵉ Jean Laburguière (fº 514); — de Jacques, fils de Mᵉ Jean Tissier, procureur au Sénéchal; parr., Mᵉ Jean Pierre Daignan, lieutenant principal à l'Élection (fº 516 vº); — de Claire, fille de Mᵉ Bernard Lebé, conseiller à l'Élection; parr., Mᵉ Jacques Lebé, avocat (fº 516 vº); — de Marguerite, fille de Jean Saint-Estèphe; parr., noble Jean Pierre Lamothe (fº 517 vº); — d'Anne, fille de Pierre Fontano, marchand; parr., Mᵉ Denis Destarac, président à l'Élection (fº 518 vº).

1652. — B. de Pierre Daugé; parr., Jean, « pauvre mendiant » (fº 522); — de Jean-François, fils de M. Jean Vivès, bourgeois (fº 522 vº); — de Bertrand, fils de Mᵉ Benoît Lafargue, bourgeois (fº 522 vº); — de Pierre, fils du même; parr., Mᵉ Pierre Marseillan, bourgeois, et noble Jeanne-Françoise de Béros, dame de Soupets (fº 523); — d'Antoine, fils de Mᵉ Jean Lalo, conseiller au Sénéchal; parr., Antoine Lalo, docteur et avocat (fº 525); — de Jean-Joseph, fils de Mᵉ André Laffrette, docteur en médecine (fº 525); — de Magdeleine, fille de Mᵉ Pierre de Garrepuy, conseiller au Présidial; parr., Mᵉ Dominique de Séguré, lieutenant principal en la judicature d'Aure (fº 525 vº);

de Pierre, fils de Jean Malbert, procureur (f° 553 v°).

1653. — B. d'Antoine, fils d'Antoine Icart, m[e] chirurgien (f° 527 v°); — de Joseph, fils de Me Jean Solle, docteur et avocat; parr., Joseph de Lafont, capitaine (f° 530 v°); — de Joseph-Bernard, fils de Me Bernard Daspe, juge-mage; parr., noble Bernard de Gramont, sieur de Mortesrue (f° 529); — de Jeanne, fille de noble Philippe de Lagarde; parr., noble Raphaël de Sérignac (f° 531 v°). — Note du vicaire : « Rien ne manque dans ce livre car, a cause du temps de peste qui dura cinq ou six mois, on ne porta point d'enfant pour estre baptizé a l'eglise jusques a ce jour de Noel 25 decembre 1653 » (f° 534 v°). — B. de Jeanne, fille de Me Martial Descuilhès, conseiller au Présidial (f° 532).

1654. — B. de Pierre, fils de Me Manaud Lacroix, procureur du roi au Présidial (f° 534); — de Bernard, fils de Me Raymond Bèdes, procureur au Sénéchal; parr., Me Bernard Sanectz, religieux de Saint-Orens (f° 536); — d'Anne, fille de Me Pierre Taste, procureur au sénéchal (f° 536); — de Léonard, fils de Me Jean Solle, docteur et avocat; parr., Me Léonard Solle, prébendier (f° 537); — d'Élisabeth, fille de Me Bertrand Pardiac, m[e] chirurgien (f° 537); — d'Antoinette, fille de Me Pierre Solle, docteur et avocat; parr., Me Paul Daignan, promoteur de Mgr. l'archevêque (f° 537 v°); — d'Antonia, fille de François Vidal, m[e] orfèvre (f° 538 v°); — de Guillaume Miramont; parr., Me Guillaume Ducros, docteur et avocat (f° 539 v°).

1655. — B. de Jacquette, fille d'Arnaud Danezan, m[e] potier (f° 541); — de Denise Molet; parr., Martial Dore, m[e] chirurgien (f° 541 v°); — de Jacques, fils de Me Grégoire Duclos, notaire (f° 546); — de Jeanne Duprat; parr., Me Jean de Castaing, vicaire général de l'archevêque d'Auch (f° 547 v°); — de Marie-Rose, fille de Me Bernard Daspe (f° 549); — de Jeanne, fille du même (f° 549); — de Catherine, fille de Jacques Carrère et de Françoise Trémolet, « fiancés seulement » (f° 552).

1656. — B. de Perrette, fille de Me Georges Boubée, substitut du procureur du roi au Présidial (f° 552 v°); — de Jeanne, fille de Me Pierre Solle, docteur et avocat (f° 554 v°); — de Marie-Anne, fille de Me Jean Tissier, procureur au Présidial; parr., Me Jean Verdier, docteur en théologie (f° 557); — d'Agnet, fils de Me Frix Du Faur, sieur de Lucante (f° 557); — de Marie, fille de Me Jean Sonis, sieur du Grasset; parr., Me Orens Daignan, chanoine en l'église métropolitaine (f° 557 v°); — de Jean, fils de Me Jean Sonis, sieur du Grasset, qui « nasquit a la salle du Grasset, jurisdiction de Barran, où pere et mere s'estoient retirés a cause que la peste estoit dans la ville d'Aux », en 1653 (f° 557 v°); — de Jacques Abadie; parr., Me Jacques de Honderey, procureur du roi au siège présidial (f° 558 v°); — de Jean, fils de Me Jean Lalo, commissaire taxateur au siège présidial (f° 560); — de Catherine, fille de Me Tartanac, avocat, et de demoiselle de Peyrusse (f° 560 v°); — de Joseph, fils de Me Jacques Courrèges, bourgeois (f° 560 v°); — de Jacques, fils de Bertrand Pardiac, m[e] chirurgien, et de Marthe de Roques (f° 561); — de Joseph, fils de Me Jean Solle (f° 561); — de Françoise, fille de noble François de Pague; parr., noble Sébastien de Pague (f° 562); — de Jean-Pierre, fils d'Arnaud Danezan, potier d'étain; parr., Pierre, « marchand chandelier, de la ville de Lyon, venant de Saint-Jacques », et Suzanne Clavy, d'Annecy (f° 562 v°).

1657. — B. de Pierre, fils de M. Grégoire Duclos, notaire; parr., Me Dominique Laporterie, notaire (f° 564); — d'Antoine, fils de M. Bernard Daspe, juge-mage (f° 565); — de Jean-Louis, fils de Me Raymond Bèdes, procureur au Sénéchal (f° 565 v°); — de Barthélemie Lubret; parr., Me Julien Béguier, avocat (f° 566); — de Rambert, fils de François Vidal, orfèvre (f° 566 v°); — de Simon, fils de Me André Laffrette, docteur en médecine (f° 566 v°); — de Bernard, fils de M. Jean-Bernard Ayrens, marchand (f° 567 v°); — de Bernard, fils de Me Jacques de Honderey, procureur au Sénéchal; parr., Me Bernard Lebé, sieur de Honderey, conseiller à l'Élection (f° 569); — de Denis, fils de Ménandre Lacroix, procureur au Sénéchal (f° 570 v°).

1658. — B. de Jacques, fils de Jacques Courrèges, bourgeois (f° 573); — de Marc-Antoine, fils de Me Barthélemy Pomès, avocat (f° 573); — de Catherine, fille d'Arnaud Danezan, m[e] potier d'étain (f° 574 v°); — de Bernard Lagardère; parr., M. Bernard Cazeneuve-Lacombe, lieutenant au régiment de Belzunce (f° 575);

— de Marc-Antoine, fils de M. Barthélemy Pomès, avocat; parr., M. Marc-Antoine Verdun, avocat (f. 575 v.); — de Jeanne-Marie, fille de Jean Martinon, « marchant du pays d'Artois..., portée aux fonts baptismales par messieurs les consulz de ceste ville, presentée par M. Guillaume Laroque, avocat, premier consul... » (f. 575 v°); — de Suzanne, fille de Jean Orléac, avocat (f. 579); — de Joseph, fils de Me Jean Despiau, lieutenant au Présidial (f. 579 v.); — de Marie-Anne Daries; parr., Me Dominique Branet, docteur et avocat (fo 580 v°).

1659. — B. de Jeanne, fille de Me Barthélemy Pomès, docteur et avocat; parr., M. Jean Solle (f. 584); — de Joseph, fils de Jean Douilhé, sculpteur (fo 585); — de Vital, fils de Jean Lasuderie (f. 586); — de Dorothée, fille de Me Bernard Daspe, juge-mage; marr., demoiselle Catherine de Lautrec, « femme a M. de Crastes » (f. 586); — d'Antonie, fille de Me Gérard Bédout, docteur en médecine, et de Jeanne de Lesca; parr., Me Georges Bédout, docteur en médecine (fo 587 v°); — de Marguerite, fille de Me Jacques de Honderey; parr., Me François de Villate, procureur du roi au Sénéchal de Lectoure (fo 590 v°); — de Bernard, « fils de Nail Daly, gentilhome anglois », et de demoiselle Marguerite Faral, « de la meme nation »; parr., Me Bernard Daspe, juge-mage (fo 590 v.).

1660. — B. de Raymond, fils de Me François Serenc, bourgeois (fo 591 v°); — d'Antoine, fils de Me Pierre Lesca (f. 592 v.); — de Jean, fils de Me Jacques Courrèges (fo 594); — de Françoise, fille de Me Jean Laporte (fo 594); — d'Antoine, fils de noble François de Pague (f. 595 v.); — d'Anne, fille de Me François Descuilhès, conseiller au Présidial (f. 596); — de Jean-Baptiste, fils de M. Georges Bédout, docteur en médecine; parr., Me Jean Bédout, prêtre, docteur en théologie (fo 596); — de Marie, fille de Me Jean Solle, avocat (f. 596 v.); — de Jean-François, fils de Me Bertrand Carrère, procureur (f. 597); — d'Anne, fille de noble Frix Du Faur, sieur de Lucante (f. 599 v°); — de Catherine, fille de Me Bernard Barbé; parr., le R. P. Gras, religieux de Saint-Dominique, docteur en Sorbonne (f. 660 v.); — de Catherine, fille de Me Jean Deville, avocat du roi au Sénéchal; parr., Me Mathieu Deville, sieur de Lapaillole (f. 601).

1661. — B. de Marie-Isabeau, fille de M. Jean Espiau, lieutenant criminel au Présidial (f. 602 v.); — de Jacques-Agnet, fils de noble Frix Du Faur, sieur de Lucante (fo 605); — de Jean, fils de Me Jean Lalo, conseiller au Présidial (f. 605 v°); — de Jeanne, fille de Jean Douilhé, m. sculpteur (f. 606); — de Joseph, fils de Jean Dambies (f. 607); — de François, fils de Me François de Pague (fo 608); — de Michel, fils de Me François Gaillac, homme d'armes, et de demoiselle Jeanne-Françoise du Chic d'Arcamont; parr., noble Bernard de Polastron, seigneur de Preignan (f. 609 v.); — de Jean-François, fils de Me Dominique de Laporterie, notaire (f. 610 v°); — de Jean, fils de Me Barthélemy Pomès, docteur et avocat (f. 612); — de Charles, fils de Me Bernard Daspe, juge mage (f. 613); — d'Ursule, fille de Me Jean Tartanac, docteur et avocat (fo 614).

1662. — B. de Marie-Anne, fille de Me Gérard Bédout, docteur en médecine (f. 615 v°); — de Samuel, fils d'Antoine Jolibert, me sellier; parr., Me Samuel de Labaune, receveur en la Généralité de Montauban (fo 618); — de Jeanne-Marie, fille de Me Pierre Lesca, docteur et avocat (f. 618); — de Jean, fils de Me Rambert Tapie, docteur et avocat (fo 622); — de Jeanne-Paule, fille de Me François Gaillac, homme d'armes, et de demoiselle Françoise du Chic d'Arcamont (f. 622); — de Marguerite, fille de M. Raymond Bèdes, procureur (f. 623 v.); — de Vital, fils de Me Louis Bésues, marchand (f. 624 v°).

1663. — B. de Denis, fils de Gérard Bourrec (f. 626 v.); — de Gérarde, fille de M. Jacques Lebé de Honderey, procureur du roi au Sénéchal; parr., Me François Lucas, juge criminel au Sénéchal de Lectoure (f. 628 v°); — de Jean, fils de Me Bernard Alabert, marchand (f. 629); — de Constance, fille de Me André Laffrette, docteur en médecine (fo 630); — de Jean, fils de Me François Pague (f. 631 v°).

1664. — B. de Dominique, fils de Me Pierre Forcade, notaire (fo 633 v°); — de Jean-François, fils de Me François Gaillac et de demoiselle Françoise d'Arcamont (fo 634); — de Pierre, fils de Me Jean-François Derey, apothicaire (f. 634 v.); — de Simon Noguès; parr., messire Jean de Binos, prieur commendataire du monastère de Saint-Orens (Me Jean de Fougasse, prêtre et prieur de Camparian (?) faisant pour lui) (fo 634 v°); — d'Ursule, fille de Me Jacques de Honde-

[illegible] de Jean-Joseph, fils de Me Gérard Bédout, docteur en médecine (f° [illegible]); — de Joseph, fils de Me Jean Despiau, lieutenant assesseur criminel; parr., Me Joseph Despiau, conseiller doyen au Présidial (f° [illegible]); — de Bernard, fils de Me Bernard [illegible]; — de Jeanne Argaignon; parr., Me Jean [illegible], avocat du roi au Présidial (f° 639 v°); — de Louis, fils de Me Jean Tartanac, docteur et avocat (f° [illegible]); — d'Ignace, fils de Me Jean Larroumière, procureur au Sénéchal (f° 640 v°). — « Le [illegible] 1641, messire Henry de Lamothe, archevesque d'Auch, arriva dans cette ville » (f° 641 v°). — B. de Denis, fils de Me Bertrand Pardiac, me chirurgien (f° 642).

1665. — B. de Thérèse, fille de Me Jacques de Honderey, procureur du roi au Présidial (f° 646); — de Louis-Henry, fils de Me Jean Douilhé, « consul l'an present »; parr., Me Jacques de Honderey, premier consul, représentant le corps consulaire (f° 646 v°). — Abjuration de Pierre Perch, originaire de Caussade, diocèse de Montauban (f° 647). — B. de Jean, fils de Me Pierre Solle, docteur et avocat (f° 647 v°); — de Guillaume, fils de Me Jean Molas; parr., Me Guillaume Molas, prêtre, recteur de Duran (f° 647 v°). — Abjuration de Jean Couderc, du lieu de Caussade, diocèse de Montauban (f° 647 v°). — B. de Denis, fils de Jean Lestrade; parr., Me Denis Destarac, président à l'Election (f° 648 v°); — de Marie, fille de François Messine, sieur de Lasplaignes; parr., Me Bernard Daspe, juge-mage (f° 650); — de Philippe, fils de noble François de Labarthe, sieur du Couloumé (f° 653); — de François, fils de Me Barthélemy Pomès, avocat en Parlement (f° 654 v°); — d'Aymeric, fils de Pierre Cesterés, d'Angoulême, « estant né a Jegun »; parr., Aymeric Cesterés, maître des hautes œuvres d'Angoulême (f° 655); — de Rose-Marie, fille de Me Gérard Bédout, docteur en médecine (f° 655 v°).

1666. — B. de Jeanne, fille de Me Jacques de Honderey (f° 658 v°); — de Joseph, fils de Bertrand Degan (f° 663 v°); — de Jeanne, fille de noble François de Labarthe Lassegan et de demoiselle Marguerite de Fleurian du Couloumé; parr., noble Jean de Chavaille (f° 663 v°); — de Philibert, fils de Me François Redon, docteur et avocat (f° 664); — de Jean-Bernard, fils de Me Jacques Larroche; parr., Me Jean-Bernard de Lagarrigue, chanoine (f° 664 v°); — de Dominique, fils de Me Barthélemy Pomès (f° 668).

1667. — B. de Jean-Jacques, fils de Germain Sarda et de demoiselle Jeanne de Lalanne (f° 668 v°); — de Jean-Guillaume, fils de Bertrand Pardiac, me chirurgien (f° 672 v°); — de Jean-Paul, fils de Me Pierre Solle, avocat (f° 672 v°); — de Marguerite, fille de Me Dominique Deluc, chirurgien (f° 673); — de Raymond-Ignace, fils de Me François Serenc, bourgeois (f° 673 v°); — de Jacques, fils de Me Jean Derey, apothicaire (f° 674 v°); — de Marie, fille de Me Bonaventure Clérisse et de demoiselle Jeanne Silhery (f° 675); — de Jean, fils de Me Jean Escousse (f° 675); — de Joseph, fils de Me Julien Bégué (f° 676); — de Denis, fils de M. François Gaillac et de demoiselle Françoise du Chic d'Arcamont (f° 677); — d'Honoré, fils de Dominique Domec (f° 679); — de Jean-Pierre, fils de Me Orens Lagelle, procureur au Sénéchal (f° 681); — d'Isabelle, fille de Me Jacques de Honderey (f° 682); — de Marguerite Larroche; parr., Me Pierre Daurelle, avocat (f° 682); — de Jean, fils de M. Guillaume Duportal, orfèvre, et de Marie Hallé (f° 682 v°); — de Marie, fille de Me Jean de Tartanac, avocat (f° 683); — de Jean, fils de Me Barthélemy Duran, architecte (f° 684).

1668. — B. de Françoise, fille de Mr François de Hergos et de demoiselle Henriette du Couloumé; parr., Me François Chavaille (f° 685 v°); — de Jean-François Rivière; prés., noble Jean Pouy, sieur de Coutures (f° 686 v°); — de Jean, fils de Me François Pague (f° 687); — de Jean-Louis, fils de Me Bernard Gautier (f° 688); — de Marguerite-Marie, fille de Me Barthélemy Degages, orfèvre; parr., Me François Daurio, imprimeur (f° 691); — de Madeleine Molas; parr., Me Pierre Laclaverie, prévôt, et Bernard Daspe, chanoine de Sainte-Marie (f° 691); — d'Henriette-Thérèse, fille de noble Raphaël de Sérignac et de demoiselle Jeanne de Chavaille; parr., noble François de Labarthe et demoiselle Henrie du Couloumé (f° 691 v°); — de Jean, fils de Michel Lézian et de Jeanne Bauduer; marr., dame Louise-Paule d'Esclignac (f° 692 v°); — de Jean-Frix, fils de Me François Redon; parr., Me Jean-Frix Demont, abbé de Faget (f° 694); — de Louis-Barthélemy, fils de Me Blaise Mariol (f° 694 v°); — de Jean-Paul, fils de Bernard Espiau (f° 695); — de Jacques, fils de Me Pierre

Restalot; parr., Me Zacharie Regis, sieur de Renac, et Me Antoine de Truille, sieur de Baisson (fo 695); — de Jean-Paul-Orens, fils de Me François Gaillac, « gendarme » (fo 701); — de Jean-Pierre, fils de Me Jean Derey (fo 701); — de Pierre, fils de Me Dominique Domec (fo 702); — de Joseph, fils de Me Jacques Honderey; parr., Guilhaume Boutan, « pauvre homme mendiant luy ayant esté donné par voeu » (fo 705 vo).

1669. — B. de Jean-Paul, fils d'Orens Lagelle (fo 709 vo); — de Jean, fils de Me Jean Bourgonier (fo 716); — de Jean-Bernard, fils de Me Jacques Laroche, sieur de Landrigue (fo 720 vo); — de Jeanne, fille de Guillaume David, peigneur de laine; parr., Jean David (fo 722); — d'Andre, fils de Me Marion, lieutenant principal au Presidial (fo 723 vo); — de Leonard, fils d'Etienne Duportal (fo 724).

1670. — B. de Jacques, fils de Me François Redon, docteur et avocat; parr., Jacques de Pérès, sieur de Lacesse (fo 726); — de Joseph, fils de Me Pierre Solle et de demoiselle Paule Daignan (fo 726 vo); — de Gabriel, fils de Jean Burin (fo 727); — de Jean-Marc, fils de Me Barthélemy Pomès, avocat, et de demoiselle Marie de Verdun (fo 728 vo); — de Charles, fils de Me Rambert Tapie, avocat (fo 731 vo); — de Jacques, fils de Me Jean de Sabazéry, sieur de Mousqueres (fo 732 vo); — de Marthe, fille de Barthelemy Duran, me architecte, et de Jeanne Daubas (fo 733 vo); — d'Odet, fils de Bernard Séris, praticien; parr., Odet Séris, procureur (fo 735 vo); — de Bertrande, fille de noble François de Labarthe; parr., noble Jean-Pierre d'Espalbes, seigneur de Cognax (fo 736); — de François, fils de M. de Honderey, procureur du roi; parr., Me François de Laval (fo 739); — de Claire-Thérèse, fille de Me Jean de Mesté; parr., Me Irénée Daspe (fo 739 vo); — de Blaise, fille de Me Pierre Derey et de demoiselle Jeanne Saint-Marcel (fo 740).

1671. — B. de Pierre, fils de Me Pierre Solle, avocat (fo 747 vo); — de Jean-François, fils de Jean Laporterie (fo 750 vo); — d'Arnaud, fils de Bernard Lafont et de Marie Ninous (fo 751); — de Jean-François et de Jean-Pierre, jumeaux, fils de Me François Serenc (fo 751 vo); — de Jean-Baptiste, fils de Me François Redon, avocat (fo 751 vo); — de Jean-Jacques, fils de Me Dominique Domec (fo 756); — de Joseph, fils de Jean Burin, sieur du Hanin; parr., noble Jean-Joseph de Tousin, chanoine de Condom (fo 759); — de Nicolas, fils de Me Jacques Lobe, sieur de Honderey (fo 762); — d'Irénée, fils de Georges Boubée; parr., Me Irénée Daspe, président à l'Election (fo 762 vo).

1672. — B. de Charles, fils de Me Bernard Daspe, juge-mage, et de dame Marie de Montastruc (fo 767 vo); — de Jean, fils d'Orens Lagelle (fo 771); — de Joseph-François, fils de Jean-Jacques Lacoste, avocat; parr., Me Joseph Daspe, conseiller au Présidial (fo 772); — de Marguerite, fille de noble François de Labarthe, sieur du Couloumé; parr., noble Jean Lassale de Puget (fo 773); — de Joseph, fils de Barthélemy Duran (fo 778 vo); — d'Anne-Marie, fille de Me Blaise Mariol, lieutenant au Sénéchal (fo 779 vo).

1673. — B. d'Antoine, fils de noble Pierre Busca et de dame Louise Dubarry; parr., M. Antoine Darmagnac, abbe de Tasque, et dame Marie du Masses de Roquepine (fo 783 vo); — de Bernarde, fille de Me Jacques Lobe, sieur de Honderey (fo 785 vo); — d'André Félix, fils de Me André Laffrette, docteur en médecine (fo 787); — de Jacques, fils de Me Jacques Laroche, sieur de Landrigue (fo 787); — de Jeanne, fille de Jean Dumas, maitre des hautes œuvres; parr., Me Lacroix, avocat et premier consul (fo 791); — de Jean, fils de Me Jacques Lacoste, avocat (fo 792); — de Vital, fils de Jean Rioneau (fo 792).

1619. — Mariage de Pierre Lasdaunes, praticien, et Jacquette de Gaudane (fo 801 vo); — de Moyse de Labriffe et Marguerite Denux (fo 802).

1620. — M. de Barthélemy de Mazeret, procureur au Parlement, et Anne (?) de Brie (fo 802); — de Barthélemy Sentex et Jeanne de Bauduer (fo 802 vo); — de Jean Broqueville, de Monfort, et Françoise de Saint-Arroman (fo 802 vo); — de Pierre Racine, « natif de Neurre (?), en France », et Sanse de Laboubée (fo 802 vo).

1621. — M. de noble Jean-Bernard Fleurian, sieur de Savignac, et Magdeleine de Chavaille (fo 803); — de Me Jean Ducros, apothicaire, et Claire Dufaur (fo 803 vo).

1623. — M. de Jean Féby, « blanchier », et Marguerite Vivès (fo 807 vo); — de Fey Baiadoulie, de

Dupré, et Jean Albèges, dans la chapelle Sainte-Barbe, en l'hôpital des Ladres, près Aux (f° 806 v°).

1624. — M. de noble Fort de Saint-Arroman et demoiselle Marguerite de Lobe (f° 806); — de Raymond de Barthélemy, de Villefranche en Lauraguais, et Jacquette de Cléris; prés., M. André de Boria, docteur et avocat, et Jean Laffrette, orfèvre (f° 807); — de Dominique Clamens et Anne des Pujols; prés., Guillaume de Laburguière, docteur et avocat, et Jean Saint-Martin, imprimeur (f° 807).

1625. — M. de Bernard Lefèvre et Catherine Daignan (f° 808).

1626. — M. d'Antoine Pomès et Barthélemie Pardeilhan; prés., Bernard Sentex, docteur et avocat (f° 809).

1627. — M. de Me François Baron, notaire, et Antoine de Lacroix (f° 809); — de Me Étienne Chavaille, avocat du roi à l'Election, et demoiselle Claire de Sonis (f° 809 v°); — de messire Jean-Marc de Mieussens, vicomte de Sédirac, et demoiselle Rose Daignan (f° 809 v°).

1628. — M. de Me Jean Solle, docteur ès droits, et demoiselle Jacquette de Lafont (f° 810); — de Jean Dugay, me tailleur de pierre (f° 810 v°).

1638. — M. de Guillaume Lalo, conseiller du roi, et demoiselle Marie de Mariol (f° 811 v°).

1639. — M. de M. Antoine Lagardère, de Biran, et Jeanne de Bonnard (f° 812); — de Jean Dupré, de Paris, et Françoise Bonne, de Corbie, « tous deux errans et vagabonds » (f° 813 v°).

1640. — M. de Pierre Espiau, de Lavardens, et Marguerite Delort; prés., Lagelle, consul, et Reyssède, avocat (f° 815); — de Me Jean Lacroix, avocat, et demoiselle Marie de Lalo (f° 815).

1641. — M. de Pierre Labriffe et Bonette de Lasmésas, de la paroisse de Saint-Jean de Bazillac, « *alias* de Laboup » (f° 817); — d'André Laffrette, docteur en médecine, et demoiselle Suzanne de Brie (f° 817); — de Me Jean Jesse, procureur, et Marie de Baron (f° 818); — de Jean Ticier, procureur au Présidial, et demoiselle Jeanne d'Orléac (f° 818 v°); — de Jean Lagelle, procureur, et demoiselle Marguerite Barciet (f° 818 v°); — de Salomon Salezzes, praticien, « ayant préalablement abjuré l'hérésie », et Blaise de Robert (f° 819 v°).

1642. — M. de Jean Datas et Marguerite de Barthe; prés., Me Bernard Sancetz, juge temporel, et Me Dominique Laffite, avocat (f° 822 v°).

1645. — M. de Frix Mauhicq et Barthélemie Tapie (f° 844 v°).

1646. — M. de Blaise Dieuzeide et Jeanne Thore; prés., Me Mellis, conseiller (f° 846); — de Me François Secousse, président à l'Élection, et demoiselle Marguerite de Pouy (f° 847 v°).

1647. — M. d'Arnaud Saint-Bonnet et Marguerite Rivière (f° 848 v°); — de Me Jean Solle, avocat, et demoiselle Françoise de Pomès (f° 850).

1648. — M. de noble Claude de Masparauld et demoiselle Catherine de Lalo (f° 852).

1649. — M. de Jean-Charles Colomès, sieur de Lamothe, de Mirande, et Marthe de Chavaille (f° 853); — de Jean-François Causac, de Gimont, et demoiselle Marthe de Vivès; prés., Pierre Antipout, me peintre (f° 853 v°); — de noble Daniel de Saint-Griède, seigneur d'Urgosse et de Clarens, et Georgine Delong; prés., Me Georges Croissant, chanoine et conseiller au Sénéchal (f° 854).

1650. — M. de Martial Descuilhès, conseiller au Sénéchal, et demoiselle Marie de Savoie (f° 854 v°).

1651. — M. de Me Bernard Daspe, juge-mage, et demoiselle Marie de Montastruc (f° 856 v°); — de M. André Laffrette et Magdeleine Lafont (f° 856 v°).

1652. — M. de noble Raymond de Maigné, sieur de Salleneuve, de Vic-Bigorre, et demoiselle Magdeleine de Chavaille (f° 857).

1653. — M. de Manaud Lacroix, avocat, de Nougaroulet, et demoiselle Marguerite Darnaud (f° 857); — de Me Ménandre Barbé, docteur et avocat, de Castelsarrasin, et demoiselle Claire de Lacombe (f° 857 v°); — de Me Pierre Labaune, receveur des tailles, et demoiselle Louise Delong (f° 857 v°). — Note du

vicaire : « La peste est descouvert [le] 8 juin 1653, jour et feste de la Trinité. A causé du temps de peste qui dura cinq ou six mois, personne n'a espousé jusques a ce jour, 23 novembre 1653. Pendant ce temps là, morust trois ou quattre mille personnes dans la ville » (f° 858). — M. de François Vidal, m[e] orfèvre, et Marie Lambert (f° 858); — de Me Dominique Deluc, chirurgien, et Jeanne de Mouchet (f° 858).

1654. — M. de Me Pierre Forcade, notaire, et Jeanne Bordes (f° 859); — de Me Jean Orléac, docteur et avocat, et demoiselle Jeanne de Courrent (f° 861); — de Jean Laborie, m[e] boutonnier, et Antoinette Darieus (f° 861); — de Me Jean Deville, avocat du roi au Présidial, et demoiselle Jeanne-Françoise de Sainte-Marie (f° 862).

1656. — M. de noble François de Pague, de la paroisse de Tirent, et demoiselle Mathieue de Mailhe (f° 864 v°); — d'Arnaud Dutour, m[e] chirurgien, et demoiselle Jeanne Turpin (f° 865); — de Charles Carrère, de la paroisse d'Andrea, en Italie, et Françoise Trémolet (f° 865 v°); — de Me Pierre Garipuy, conseiller au Présidial, et demoiselle Jeanne Despès (f° 865 v°); — de Me Jacques Hontereyy, procureur du roi au Présidial, et demoiselle Marie de Vilatte (f° 866).

1657. — M. de Pierre Sabatier, maître des hautes œuvres, et Marie de Pey-Lafitte (f° 867 v°); — de Me François Serenc, consul, et demoiselle Georgette de Laurens (f° 868).

1658. — M. de Me Arnaud Dauges et demoiselle Cécile de Vivès (f° 869); — de Gérard Bédout, docteur en médecine, et demoiselle Jeanne de Lesca (f° 869 v°).

1659. — M. de Me André Laffrette, docteur en médecine, et demoiselle Jeanne Bessaignet (f° 870 v°); — de Bertrand Carrère, procureur, et Marie Lagardère (f° 871).

1660. — M. de Jacques Escousse, de Vic, et Marthe Redon (f° 872 v°).

1661. — M. de Me Jean Molas, marchand, et demoiselle Anne Descuilhès (f° 873); — de Me Jean Gardey, juge d'Fimarcon, et demoiselle Marie de Vivès (f° 873 v°).

1669. — M. de noble Léonard de Sérignac, sieur de Castelnau, et demoiselle Claire de Chavaille (f° 879); — de François Laval et demoiselle Claire de Honderey (f° 880).

1670. — M. de noble Guillaume de Saint-Martin, sieur de La Devèze, et demoiselle Calixte de Chavaille (f° 882).

1672. — M. de Samuel de Labaune et demoiselle Thérèse de Campaignot (f° 884 v°); — M. de Me Bernard Espiau, juge d'Astarac, et demoiselle Marie de Honderey (f° 885 v°).

1673. — M. de noble Gilis Dubarry et demoiselle Anne de Naute (?) (f° 888); — de Jean Sabatéry, sieur de Mousquères, et demoiselle Lucienne de Benquet (f° 888 v°).

1620. — Décès d'Antoine de Lasmésas, avocat (f° 896 v°).

1621. — D. de Pierre de Saint-André (f° 897 v°); — de Suzanne de Labriffe, femme de Jean Lacroix, consul (f° 897 v°); — de Pierre de Bourdonier (f° 898). — « Dominicque Pujos, sergent majour de la compaignie du cappitaine Mauvesin, de Tholoze, fust blessé au siege de Montauban, pourté a Beaumont, là où il morust, et ensepveli dans le cloistre Sainct-Orens d'Aux » (f° 898).

1622. — D. de dom Bernard Despax, religieux et sacristain de Saint-Orens (f° 899 v°).

1623. — D. de dom Jean Moureau, religieux de Saint-Orens (f° 900); — d'Anne Despax, de Barran, « estant morte a cause d'une cheute qu'elle fit d'une monture » (f° 901).

1625. — D. de Me Jean Bauduer, docteur ès droits, fils de Me Guillaume Bauduer (f° 904).

1627. — D. de demoiselle Marguerite d'Abadie de Pouy-Ferrié (f° 905); — de Guillaume Bauduer, m[e] architecte (f° 905 v°); — de frère Pierre Bousquet, prieur claustral du monastère de Saint-Orens (f° 905 v°); — de Paul Daignan, seigneur de Pouyloubrin (f° 906); — de Gérard Lafont, bourgeois (f° 906).

1631. — D. de Duran Larroux, « mestre bachaire » (f° 907 v°); — de dom Bernard Ducros, religieux (f° 907 v°); — de dom François Burin, religieux (f° 908); — de Philippe Cotin, m^e orfèvre (f° 909); — de Jean Lusarey, m^e apothicaire (f° 909); — de Colombe Alier, femme de Pierre Bineis, « mestre ramatinen » (f° 909); — de Mathieu de Labrille, femme de M. de Lalo, greffier de l'Élection (f° 910); — de Martial Mouchet, porteur ordinaire de Lectoure (f° 911); — de noble Guy Du Laur, sieur de Taraber, Leboulin et autres places (f° 913).

1632. — D. de dom Rambert Piney, religieux de Saint-Orens (f° 913 v°).

1634. — D. de Me Pierre Pitous, bourgeois (f° 916).

1635. — D. d'Arnaud Péralo, « tué le septieme janvier d'un cop de poinart, *sive* espée, au carrerot de Sent Cla, entre six et sept heures du soir » (f° 916); — de Jeanne Ransan, qui « se noia dans la fontene St Arbes, a la Treille » (f° 916); — de Jeanne-Claire de Mousquères, femme de Me Bernard Sentex, docteur et avocat (f° 916 v°); — de Samson Lasserre, qui « se noia desoub la pachere du molin St Orens » (f° 917).

1636. — D. de Jean Lafargue, bourgeois (f° 917 v°).

1637. — D. de Jean Sentex, religieux de Saint-Orens (f° 918).

1638. — D. de Me Abdon Pomes, consul (f° 920); — de Gérard Gras, m^e chirurgien (f° 920 v°); — de Me Jacques Daignan, bourgeois (f° 921); — de Guillaume Bauduer, maçon (f° 921); — d'Isaac Barthe, bourgeois (f° 921 v°).

1639. — D. de Martial Daignan, juge de la temporalité (f° 923); — de demoiselle Marie Daignan, fille du précédent (f° 924 v°).

1640. — D. de Magdeleine de Junca (f° 925 v°); de dom Jean Lebé, religieux de Saint-Orens, « trouvé mort dans son lit » (f° 926); — de Pierre Lasdaunes, procureur et notaire (f° 926).

1641. — D. de demoiselle Françoise de Balsac (f° 927 v°).

1642. — D. de Peyrouton Bétous, âgé de 105 ans (f° 929); — de Jean Jacques Castéra (f° 929); — de Jean Couzier, escholier, « dans l'hostelerie du bout du pont de la Trille où il avoit esté porté, blessé d'un coup d'espée... » (f° 930); — d'Henry Gregan, « du pays d'Hyrlande, de noble extraction, comme nous a appareu de son attestatoire signé de messire Malachie, archevesque d'Hyrlande, banni par les estats pour estre catholicque et avoir donné retraicte a un sien frere germain de l'ordre de S. François, pour cinq années... » (f° 931).

1643. — D. de demoiselle Marie de Lalo, femme de M. Jean Lacroix, avocat (f° 932 v°); — d'Anne de Lafont (f° 934); — de Me Jean Lalo, conseiller honoraire au Présidial (f° 934 v°).

1644. — D. de Charles Dumont, bourgeois (f° 936); — de Charles Labriffe (f° 936 v°); — de Me Bernard Sentetz, curé de Manciet (f° 938 v°).

1645. — D. de Manaud Bessaignet, m^e éperonnier (f° 940 v°); — de dom Jean Lagelle, religieux de Saint-Orens (f° 941); — d'Antoinette de Coderc, femme de M. de Lespine (f° 946); — de Vital Mené, « une pierre luy ayant brisé et cassé ses jambes » (f° 946 v°).

1646. — D. de Me Dominique Dubourg, conseiller au Présidial (f° 947 v°); — de Me Jacques de Buls, docteur et official (f° 949); — de Martin Débonaire, orfèvre (f° 949); — de noble Jean-Antoine d'Armentieu, sieur de Lapalu (?), « chez la Salamandre » (f° 950); — de Paule, du lieu de Vic, « et, a cause du pourpre, le soir, fort tard, elle feut ensepvelie » (f° 950 v°). — « Ce huictiesme du moys d'aoust, ont esté faictes les honneurs funebres de feu Mgr. l'evesque de Sens et de feu M. Legrand, tout a la foys » (f° 951 v°); — de Jean Pardeilhan, bourgeois (f° 952 v°); — de dom Jean Toupier, religieux et chantre (f° 952 v°); — de Me Gailhard de Lespine, conseiller à l'Élection (f° 954); — de Me Jean de Vivès, docteur et lieutenant a la temporalité (f° 954).

1647. — D. de Bernard de Tapie (f° 954); — de Me Jean Peyrusse, procureur au Sénéchal (f° 955); — de Jeanne Daignan, femme de M. Chavaille, bourgeois (f° 955 v°); — de demoiselle Magdeleine de Granmolas (f° 957).

1648. — D. de Pierre Roques, m^e chirurgien (f° 958 v°); — de Bernard Bordes, « agé de cent et

quelques années » (f° [illegible]); — de Mᵉ Étienne Chavaille (f° 960); — de François Dauzelle (f° 960); — de Mᵉ François Beguier, notaire (f° [illegible]); — de Magdeleine Dubourg, femme de noble Léonard Daignan (f° 963 v°).

1649. — D. de Bernard Dufaur, docteur et avocat (f° 965 v°); — de Dominique Courrèges, veuve de M. Solle, avocat (f° [illegible]).

1650. — D. de dom Jean Dupuy, religieux de Saint-Orens (f° 967 v°); — de demoiselle Claire Delong (f° 968 v°); — de Mᵉ Jean Daignan, bourgeois (f° 969); — de Mᵉ Samuel Delong, juge-mage (f° 969 v°); — de Pierre Labaillie, mᵉ des hautes œuvres, « par mort soudaine » (f° 971).

1651. — D. de demoiselle Rose Dupuy (f° 972 v°); — de dom Jean Orléac, religieux de Saint-Orens (f° 973); — de M. Pierre Orléac, prêtre (f° 973); — de demoiselle Suzanne de Brie, femme de M. Laffrette (f° 973 v°).

1652. — D. d'Ambroise Tartanac, docteur et avocat (f° 974 v°); — de Léonard Redon (f° 974 v°); — de Mᵉ Jean Cannolle, « escrivain » (f° 976); — de demoiselle Anne de Betpouy, femme de Mᵉ Darnaud (f° 977); — de noble François de Luxeube (f° 978).

1653. — D. de Mᵉ Jacques Ducros, conseiller au Présidial (f° 978). — Note du vicaire : « Plus n'en a esté mis dans le present livre a cause du temps de peste qui dura cinq ou six mois, pendant lequel morust trois ou quatre mille personnes dans la ville ou dans la jurisdiction, et partie de ces morts furent ensevelis dans un champ de Mᵉ Lafont, bourgeois, appellé aux Arterous, partie dans un champ de M. Baron, bourgeois, et partie, comme Mʳˢ les consuls et les personnes de consideration, au cimetiere de la Porte-Neufve » (f° 978 v°). — D. de Bertrande Pourdiac, « ensepvelie la premiere, après la peste, dans l'eglise, avec permission de Mʳˢ les consuls, pour ne luy avoir trouvé aucune marque de mal contagieux, ce 18 novembre 1653 » (f° 979).

1654. — D. de Mᵉ Mengeot Rivière (f° 979 v°); de Mᵉ Jacques Lebé, dit capitaine Jacques ou Honderey (f° 980); — de Mᵉ Manaud Lafont, procureur (f° 980); — de Jeanne de Ticier, veuve Bauduer (f° 980). — de Mᵉ Lafont, docteur et avocat (f° 980 v°); — de Darbois, enseigne au régiment de Conti (f° 981). — « Deux soldats du dict regiment ayant esté passés par les armes furent enterrés soubs l'anban de nostre eglise, avec certificat de Mʳ l'aumosnier qu'ils avoient esté confessés » (f° 981). — D. de Mᵉ Jean de Pouy-Ferrié (f° 981); — de dom Jean Lesca, religieux de Saint-Orens (f° 981 v°).

1656. — D. de Mᵉ Jean-Pierre Daignan d'Encouton, lieutenant principal à l'Élection (f° 981 v°); — de Mᵉ Philippe Pilous, procureur à l'Élection (f° 982); — de Mᵉ Bernard Lesca, receveur (f° 982).

1657. — D. de dom Denis Darnaud, religieux de Saint-Orens (f° 983); — de Jean Tapie, charpentier, qui « tomba mort du cloché neuf de Saincte-Marie » (f° 983 v°).

1658. — D. de Mᵉ Guillaume Ducros, avocat, « surprins de mort soudaine » (f° 984); — de Pierre Bessaignet, messager ordinaire de Toulouse (f° 984); — de Magdeleine Lafont, femme de Mᵉ Laffrette, docteur en médecine (f° 984 v°); — d'Honorette Dupuy, femme de M. Ducros, avocat (f° 985).

1659. — D. de Vital Senturin, mᵉ architecte (f° 985 v°); — de François Vidal, mᵉ orfèvre (f° 985 v°); — de dom Paul Bésues, religieux de Saint-Orens (f° 986 v°).

1660. — D., à l'hôpital Saint-Sébastien, d' « un pelerin, mᵉ cordonnier, de la ville de Besies (?) » (f° 987 v°); — d'un autre « pauvre pelerin, venant de Sainct-Jacques, estant mort a la metairie ditte de l'Espitalet » (f° 988); — de dom Jean Sarrabesoles, religieux de Saint-Orens (f° 988 v°).

1661. — D. de Mᵉ Pierre de Lespine, conseiller à l'Élection (f° 989); — de Mᵉ François Branet, procureur au Présidial (f° 989 v°); — de noble François Burin, sieur du Hanin (f° 989 v°); — de demoiselle Catherine de Puységur, femme de M. Chavaille, gendarme (f° 990); — de demoiselle Magdeleine de Chavaille, veuve de M. du Couloumé (f° 990); — de Mᵉ Dominique Laffite, docteur et avocat (f° 990 v°). — Note du vicaire : « Monseigneur l'archevesque Dominique de Vic, mourut a Ermenonville, le 22 decembre 1661 » (f° 991).

1662. — D. de M. du Couloumé, seigneur de Savignac (f° 991 v°); — de M. Georges Bedout, docteur en médecine (f° 992 v°); — de M. Dominique Laporterie, notaire (f° 992 v°); — de Pierre, maître des hautes œuvres (f° 993); — de M. de Louyloubrin, « ayant esté tué devant la maison de Mr Pilat, bourgeois » (f° [illegible]).

1663. — D. de Me Guillaume Barre, avocat (f° 994 v°); — de Me François Gelède, conseiller au Présidial (f° 994 v°); — de Me André Poudensan, « estant mort au monastère de Saint-Orens » (f° 994 v°); — de demoiselle Geneviève Daignan du Sendat (f° 995); — de Gérard Branet, mr maçon (f° 995 v°); — de M. du Couloumé, « estant mort proche la croix de Jordans » (f° 996 v°); — de M. François de Montfort, docteur et avocat en Parlement (f° 997 v°); — de Me Jean Lacroix, bourgeois (f° 998); — de Me Antoine Lagardère, procureur au Sénéchal (f° 998); — de demoiselle de Redon, veuve de M. Escousse (f° 999); — de demoiselle Perrette de Ponsin, femme de M. de Lalo, conseiller taxateur (f° 999 v°).

1665. — D. de demoiselle Anne Darnaud (f° 999 v°); — d'un « pauvre pelerin allemant » (f° 1000); — de demoiselle Marguerite Ducos, veuve de Me Lesca, receveur des tailles (f° 1001); — de François, fils de M. de Crastes, « estant mort dans la maison de M. le duc de Roquelaure » (f° 1002); — de demoiselle Marie de Savoie, femme de M. Descuilhès, conseiller (f° 1002 v°).

1669. — D. de demoiselle Antonie de Verdun (f° 1004); — d'Arnaud Bauduer (f° 1004); — d'Orens Gras (f° 1004 v°).

1670. — D. d'Isabeau Darparens (f° 1006); — de Marie Leclair, « ayant esté tuée dans l'hospital mesme par un pauvre passant » (f° 1006); — de Marguerite de Pouy-Ferrié, femme de M. de Sonis (f° 1007).

1671. — D. de Jean-François Branet (f° 1010); — de Me Antoine Lablanche, chanoine (f° 1011 v°); — de M. Bernard Barbe, procureur (f° 1011 v°); — de « Peire Causse, home estranger, demurant chez Lafond, hoste au cap deu pont » (f° 1012 v°).

1672. — D. de Jean Barciet, trompette (f° 1013 v°); — de Me Jean Bégué, chanoine et conseiller clerc au Sénéchal (f° 1014); — de Germain Roustain, « marchand contreporteur, dans la boutique de M. Bedout, docteur en medecine » (f° 1015).

1673. — D. de M. François Gaillac (f° 1015 v°); — de Me Tartanac, avocat (f° 1016); — de demoiselle Anne Descuilhès (f° 1016); — de Marie Camicas, « fame sage » (f° 1016 v°); — de M. Bernard Lebé, sieur de Honderey (f° 1016 v°); — de Jeanne, fille de Jean Dumas, maître des hautes œuvres (f° 1017). — « Registre » des enfants décédés dans la paroisse de Saint-Orens, du 24 juin 1659 au 22 juillet 1665, au nombre de 188: enfants de Me Douilhé, avocat du roi; de Danezan, potier d'étain; de M. Dolier, sculpteur, etc. (f° 1021 à 1024).

GG 15 bis (Registre). — In-4°, 182 feuillets, papier (1).

1673-1709. — Registres paroissiaux de Saint-Orens: baptêmes, mariages et décès. — Mariage de Guillaume Massas, procureur à l'Élection, et delle Marie de Lozes (f° 2 v°). — Décès de Jean Fisse, chanoine (f° 3). — Baptême de Joseph de Sabatéry; prés., noble Jean de Burin (f° 3 v°). — D. de Raymond Bèdes, procureur au Sénéchal (f° 5).

1674. — B. de Jean, fils de noble Pierre du Busca et de dame Louise Dubarry (f° 9 v°); — de Guillaume, fils de noble François de Labarthe et de delle Henrie de Fleurian (f° 10 v°); — d'Augustin, fils de M. Blaise de Mariol, lieutenant principal au Sénéchal (f° 12); — de Marguerite, fille de M. Jean Douilhé, mr sculpteur, et de Marie Cousser; parr., Barthélemy Douilhé et Françoise Douilhé, frère et sœur (f° 14); — de Marie-Anne, fille de M. Burin, sieur du Hanin, et de delle Marie-Anne Dubrail; parr., messire Jean de Binos, prieur du chapitre de Saint-Orens (f° 15).

1675. — B. de Pierre Soulès; prés., M. de Robert, chanoine, et M. de Larroque, avocat (f° 15 v°).

1676. — D. de Bernard Druilhet, prébendier (f° 18); — d'« un enfant du bourreau, enseveli es

(1) Voir la note de la page 108.

embaus de la présente église (f° 18 v°). — D. de Pierre Espiau, gantier (f° 19). — M. de Jean-Jacques Lacoste, avocat en Parlement, et de^lle Louise Martinelly, d'Agen (f° 19 v°). — D. de Bernard Despax, chanoine (f° 22); — de Jean Menoy (f° 22); — de François Redon, avocat (f° 22 v°). — M. de M. Jacques Deluc, m^e chirurgien, et Jeanne Lorizol (f° 23 v°). — D. de M. Jean Espiau, lieutenant au Sénéchal (f° 24); — de Jean Derey, apothicaire (f° 24). — de M. Barthélemy Lacaze, chanoine (f° 24); — de noble François Laporterie, capitaine au régiment de Normandie (f° 24 v°); — de Pierre Falgoux, prébendier (f° 25). — B. de Jean François, fils de noble François de Horgues et d'Henriette du Couloumé; parr., noble Jean de Verduzan et Françoise de Pardeillan (f° 37); — de Jacques, fils de Guillaume Duportal, orfèvre (f° 38 v°); — de Crépin, enfant trouvé « porté aux fonts baptismaux le jour de saint Crespin, 25 octobre, par Leonard Duffaut, prieur des cordonniers » (f° 40 v°).

1677. — B. de Jean, fils de Jean-Pierre Darparens, conseiller au Sénéchal (f° 41 v°); — de Jacques de Labarthe du Couloume (f° 44 v°); — de Pierre-Hyacinthe, fils de M. Gérard Bédout, docteur en médecine (f° 45 v°). — M. célébré à l'Hôtel de ville de Louis Anthony, de Rome, et Marie Seilhan (f° 48 v°); — de Bernard Caumont, organiste de la présente église, et Anne Larée (f° 49 v°). — D. de M. Gabriel de Castetvieil, chanoine de Sainte-Marie (f° 50).

1678. — B. de François, fils de noble Jean de Burin, et de^lle Marie Anne de Burail (f° 53); — de Joseph, fils de M. Jacques de Landrigue (f° 54 v°); — de Jean-François, fils de M. Derey, lieutenant au Présidial; parr., Guillaume Saint-Marcet, m^es arts, faisant pour le R. P. Jean-François de Saint-Marcet, de la Compagnie de Jésus, et dame Marie de Larroque, religieuse de l'ordre de Fontevrault, au couvent du Paravis (f° 55); — de Jean-Baptiste, fils de Me Verdun, avocat (f° 55 v°). — D. de M. Bernard Landrigue, chanoine de Sainte-Marie (f° 59 v°); — de M. Jacques Alabert, procureur au Sénéchal (f° 61 v°).

1679. — B. de Léonard, fils de M. Jacques Lebé de Honderey, conseiller à l'Élection (f° 64 v°); — de Jean-Bernard, fils de M. Bernard Bonnemaison (f° 67); — de Léonard, fils de noble François de Labarthe, sieur du Couloume (f° 65). — D. de Guilbert Redon, bourgeois (f° 66); — de Jean Carrère, orfèvre (f° 67); — de Me Asclafer, chapelain de Mauriny (f° 67); — de M. Jean Deville, avocat du roi (f° 67).

1680. — B. de Ménandre, fils de Me Pierre Lacroix; parr., Me Ménandre Lacroix (f° 73). — D. de Me Blaise Mariol, lieutenant principal (f° 76); — de M. Pierre Gauran, gentilhomme (f° 76). — M. de Guillaume Douilhé, sculpteur, et Bertrande Lambert, tous deux de la présente paroisse (f° 78).

1681. — M. de Bernard Caumont et Jeanne Lacoste (f° 80 v°). — D. de M. François Dumont, chirurgien (f° 81); — de Jean Douilhé, m^e sculpteur (f° 83). — B. de Gabriel-Joseph, fils de M. Léonard Daignan, conseiller à l'Élection (f° 85 v°). — D. de Jean Solle, conseiller au Sénéchal (f° 86 v°); — de Jacques Reilhes, âgé de 106 ans (f° 87); — de M. Charles Dufaur, prêtre et docteur en théologie (f° 88). — B. de François Nicolas, fils de M. Jean Ducasse, procureur au Sénéchal; parr., Pierre Delom, mendiant (f° 88).

1682. — B. de Dominique, fils de M. Jean-Pierre Darparens, conseiller au Présidial, et d'Ursule de Prunières (f° 94 v°). — D. de d^lle Jeanne de Chavaille de Sérignac (f° 97); — de Me Pierre Brandelac, chanoine (f° 97 v°). — B. de Joseph, fils de Me Dumont, lieutenant au Sénéchal (f° 99); — de Jean-Orens, fils de Me Léonard Daignan et de d^lle Claire de Saint-Martin (f° 99 v°). — D. de Me Pierre Lacroix, procureur au Sénéchal (f° 100 v°).

1683. — B. de Jean-Joseph, fils de M. Jean-Bernard de Seissan, sieur de Marignan, et de dame Jeanne Daspe; parr., M. Joseph Daspe; prés., M. Clément Daspe (f° 101). — M. de noble Jean de Fiancette, sieur d'Agos, de Saint-Bertrand de Comminges, et dame Jeanne Daspe; prés., MM. Joseph et Clément Daspe (f° 102). — B. de Joseph, fils d'Antoine Daignan; prés., noble Gabriel de Puységur (f° 104); — de Joseph, fils de M. Louis de Vivès, conseiller au Sénéchal; parr., M. Arnaud de Baylies, sieur de Montosse (f° 104). — D. de M. Pierre Pujos, chanoine de Saint-Orens (f° 105 v°). — M. de Barthélemy Douilhé, sculpteur, et Anne Poutges (f° 107). — D. de M. Pierre Daste, ancien chanoine de Sainte Marie

(f° 101). — B. de Marc-Antoine du Sendat (f° 102), de François Kyrié, prés., M. Antoine Icard, chirurgien; Orens Icard (f° 102 v°).

1684. — B. de Jean-Bernard Lazerde, prés., Blaise Lanclongue, « escrivain » (f° 113 v°); — de Jean Lacaille, parr., noble Jean de Burin, sieur du Hanin, prés., M. Gabriel du Hanin (f° 113 v°). — M. de M. Guillaume Descuilhès, avocat, et de Jeanne de Lacroix (f° 114 v°). — B. de Jean, fils de noble François de Labarthe, seigneur de Marseillan, et de noble Henrie de Fleurian (f° 115 v°); — de Bernard Lanes[illegible] (f° 116 v°). — M. de noble Jean-Antoine Dumesnil, écuyer, sieur de Dens[illegible], et de Marguerite de Lalo (f° 117). — B. de Bernard, fils de Barthélemy Douilhé, m[e] sculpteur; prés., M. Jean Vivès, m[e] ès arts (f° 118 v°). — M. de noble Tiburce Lassale, sieur de Nax, et de Marie-Catherine de Laporte (f° 118 v°). — B. de Jacques, fils de Blaise Lanclongue, « escrivain »; prés., M. Pierre Castex, m[e] ès arts (f° 119 v°). — M. de Samuel Daure, sieur du Micy, et d[elle] Marguerite de Pouy (f° 120 v°).

1685. — M. d'Étienne Duran et Magdeleine Théodolin (f° 123). — B. de Jean-Marie, fils de noble Tiburce de Nux (f° 125 v°). — D. de Jean Laburguère, docteur et avocat (f° 126 v°). — B. de Pauline Serres; parr., noble François de Saint-Paul, capitaine au régiment de Dampierre; prés., noble Marc de Cortines et Jacques-Esprit Amordei, secrétaire de l'archevêque (f° 128); — de Jean-Baptiste-Anne de Cailhon (f° 135). — D. de Bernard Descuilhès, conseiller au Sénéchal (f° 136); — de d[elle] Jeanne-Marie de Larroque de Taste (f° 137); — de M. le baron de Bezon (f° 137 v°); — de M. de Biré, lieutenant au régiment Royal-Comtois (f° 137 v°); — de M. Dorgueil, docteur en médecine (f° 137 v°); — de M. Bernard Ducros, chanoine de Saint-Orens (f° 138); — de M. Pierre Réjalot, « frater chirurgien », de Miradoux (f° 139). — B. de Guillaume, fils de M. Léonard Daignan du Sendat; parr., noble Guillaume de Saint-Martin, sieur de La Devèze (f° 139). — B. de Joseph, fils de M. Danglade, sieur de Léchac (f° 139 v°). — M. de François Marre, marchand-orfèvre, et Antonie Espiau (f° 141). — B. de Jean-Bernard, fils de Me Guillaume Duportal, orfèvre (f° 142 v°).

1687. — B. d'Hélène-Charlotte, fille de M. Claude de Larode, lieutenant-colonel du régiment Royal-Comtois, seigneur de Condé et de Balas, et de dame Marie-Françoise de Sédirac-Saint-Guiraud (f° 145 v°). — M. de M. Jacques Pardiac, chirurgien, et Françoise Allemant (f° 146). — D. d'Antoine Icard, m[e] chirurgien (f° 151 v°). — M. de Jean-François de Rouilhan et d[elle] Françoise Boubée (f° 153). — D. de M. Georges Boubée, procureur au Sénéchal (f° 154 v°); — de M. Sentets, curé de Saint-Orens (f° 155).

1688. — D. de M. Jean Daignan (f° 157). — Prise de possession de la cure de Saint-Orens par M. Étienne Destarac, chanoine de Sainte-Marie (f° 157). — D. de M. Jean-François Lalo, ancien juge criminel (f° 164). — B. de François-Léonard Solle (f° 165 v°). — D. de M. Joseph de Honderey, chanoine de Vic (f° 166).

1689. — D. de noble François-Bonaventure Dumesnil-Duquesnay, écuyer, capitaine du régiment de Silly (f° 175); — de messire Jean Lucas, chevalier, seigneur de Clermont, diocèse de Lisieux (f° 175 v°). — M. de Robert Bossy, natif de Paris, et d[elle] Jeanne-Marie de Belleserre; prés., M. Honoré Dauxion, seigneur des Vivès (f° 176). — D. de M. Jacques Lebé, sieur de Honderey (f° 177); — de Jean Dumas, exécuteur de la haute justice (f° 180).

1690. — D. de noble dame Brandelise de Maignaut de Castillon, dame de Gignan (f° 181). — B. de François Molère; parr., Me François Auxion, sculpteur (f° 185); — de Jean, fils de M. Jean Sabatéry, sieur de Mousquères, et de d[elle] Lucie de Benquet; parr., M. Jean Pujos, avocat en Parlement (f° 186); — de Jean, fils de M. François Kyrié, m[e] coutelier (f° 186). — D. de M. Pierre Laporte, chanoine de Saint-Orens (f° 187 v°). — B. de François, fils de M. Barthélemy Douilhé, m[e] sculpteur (f° 189 v°).

1691. — D. de M. Jean-François Boria, prébendier de Sainte-Marie (f° 194). — B. de Jean, fils de Me Guillaume de Lalo, lieutenant criminel en la Sénéchaussée (f° 196); — de Jean-François, fils de M. Bernard Lebé de Honderey, sieur d'Encouton (f° 196 v°); — de Jean, fils de M. Joseph Solle, conseiller au Sénéchal, et de d[elle] Marguerite de Lacroix; parr., noble Jean de Busquet, seigneur de Laurac (f° 198); — de Jean-Baptiste, fils de Me Antoine Naudon, sculpteur (f° 201). — D. de Jean Labat, âgé d'environ 100 ans (f° 203); — de Me Jean Bourdo-

nier, notaire (f° 203); — de Jean Noilhan, prébendier (f° 204).

1692. — M. de noble Louis de Parranque de Bellile, de la paroisse de Genens, juridiction de Lagraulet, et de Marie Anne de Pedout (f° 206). — Abjuration du sieur Samuel Caminat, originaire de Montpellier (f° 208 v°). — D. (dans la prison du Sénéchal) de Pierre Loubens, notaire de L'Isle-en Dodon, habitant d'Espaon (f° 209); — de M. Gerard Bedout, docteur en médecine, âgé d'environ 80 ans (f° 209 v°). — B. de Denis, fils de Louis Vivès, conseiller au Sénéchal (f° 209 v°); — de Marie-Anne, fille de noble Jean-François de Boy; prés., Me Bernard Poudensan, chanoine de Saint-Orens (f° 211 v°). — D. de Barthélemy Pomès, chanoine (f° 211 v°); — de M. Etienne Derey, lieutenant particulier au Sénéchal (f° 212 v°); — de Dominique Roux, m^e^ éperonnier (f° 212 v°); — de d^elle^ Thérèse-Suzanne de Luzarey, chez les dames ursulines du couvent de la Treille (f° 213 v°); — de M. Alexis Druilhet, prêtre et bedeau de Saint-Orens (f° 214 v°). — « Nota qu'au mois d'avril, may et juin, il est mort plus de cent personnes de tout aage, sans scavoir le nom ny le païs, qui feurent enterrées dans le cimetiere de la presente eglise » (f° 216 v°).

1693. — D. de M. Guillaume Daignan de Castetvieil, sieur de Sougeaux, juge-mage de Tarbes (f° 219 v°). — B. de Jean Guy, fils de M. Guillaume de Lalo (f° 221). — D. de Me Dominique Mascaras, chanoine (f° 227). — B. de Marc-Antoine Solle (f° 228). — D. de Pierre Duprat (f° 228 v°); — de M. François Laporterie, notaire (f° 231). — de M. Julien Béguier, avocat (f° 231 v°).

1694. — D. de d^elle^ Jeanne de Bruils de Courrèges (f° 236); — de M. Georges Duzros, chanoine (f° 238 v°); — de M. Jean-Baptiste Daste, chanoine de Sainte-Marie (f° 244 v°). — B. de Jean-Baptiste, fils de Jean Boé, marchand-libraire (f° 245 v°).

1695. — D. de noble Jean d'Artiguedieu (f° 248); — de Jeanne Baiadoulic, « femme sage » (f° 249). — B. d'Évangéliste Vivès (f° 252). — — de Jean-Louis, fils de Barthélemy Douilhé, m^e^ sculpteur (f° 252 v°); — D. de François Auxion, m^e^ architecte (f° 256). — B. d'Augustin, fils de M. Léonard Daignan (f° 257); — de Jean-Jacques Naudon (f° 257 v°). — D. de Dominique Daurio (f° 259 v°).

1696. — M. de Jacques Destadens, imprimeur, natif de Bordeaux, et Françoise Douilhé (f° 265 v°). — B. d'Anne-Marie-Louise, fille de M. Alexandre de Bethézé, et de dame Gabrielle de Noé; parr., M. Marc-Roger de Noé, faisant pour M. le marquis de Montespan (f° 266). — D. de Me Jean Palasiau, chanoine et chantre de la présente église (f° 268 v°); — de M. Joseph Sabatéry de Mousquères (f° 273); — de noble François de Labarthe, sieur du Couloumé (f° 273 v°).

1697. — B. de Dominique, fils de M. Étienne Duran (f° 280 v°); — de Jean-Bertrand, « fils de pere et mere inconeus, estant né au jardin de Bazaillac » (f° 280 v°); — de Jacquette, fille de M. Barthélemy Douilhé; parr., M. Jacques Destadens (f° 281); — de Jeanne-Ambroise, fille de M. Jacques Destadens et de d^elle^ Françoise Douilhé (f° 281); — d'Anne-Marie, fille de noble François-César de Péguilhan de Bethézé et de dame Gabrielle de Noé (f° 283 v°); — de Charles, fils de M. Joseph Béguier; parr., M. Jean de Lahoucillasse, président à l'Élection de Mirande; prés., M. Léotiade Dubarry, juge royal de Barran (f° 285); — d'Étienne Bonastre; parr., M. Étienne Duran, m^e^ architecte (f° 290).

1698. — B. de Denis, fils de Guillaume Lalo, juge criminel; parr., noble Denis du Bouzet, seigneur de Vivès (f° 295). — D. de Françoise Albigès, d'Empitrac, âgée d'environ 100 ans (f° 295 v°). — B. de François, fils de Guillaume Duportal, orfèvre; prés., M. Gabriel Duchemin, seigneur de Lauraët (f° 298 v°). — D. de M. Orens Icard, chirurgien (f° 300 v°); — de M. Louis Vivès, conseiller au Sénéchal (f° 303 v°).

1699. — M. de M. Jean-Bernard de Seissan, sieur de Marignan, et d^elle^ Cecile de Labaume (f° 313). — B. de Charles, fils de M. Joseph Lacroix; parr., M. Charles César, capitaine au regiment de Le Gall-Cavalerie (f° 317 v°).

1700. — D. de Bertrand Pardiac, m^e^ chirurgien (f° 324 v°); — de M. Jean Demont, chanoine (f° 324 v°); — de François Espiau, prébendier (f° 326 v°). — B. de Jean-Joseph, fils de Joseph Solle, conseiller au Sénéchal; prés., noble Antoine Ferragut de Monlezun (f° 329). — D. de M. Jean-Baptiste Robert, prébendier (f° 332). — M. de noble Guy de Maignaut, seigneur de Castillon, et d^elle^ Françoise de Campaignot (f° 372). —

D. de M. [illegible] Solle, prébendier [illegible] de [illegible] Duronnet, architecte de [illegible]

1701. — D. de noble François de Chavaille, avocat du roi [illegible] — M. de Louis Lagardère, procureur au Sénéchal, et Marianne de Murin [illegible] d'Antoine Rivière, tapissier, natif de Grenoble, et Jeanne Sicart (f° 339 v°). — D. de M. Rambert Tapie, conseiller au Sénéchal [illegible] de M. Dominique [illegible] en Parlement [illegible] M. de M. Jean-Bernard Soucadaux, conseiller du roi, et d[illegible] Pujols (f° 342). — B. de Jean-Henri, fils de noble Philippe de Labarthe; parr., messire Jean Pierre d'Esparbès, sieur de Seignan (f° 347 v°).

1702. — B. de François-Anne, fils de noble Pierre Monez; prés., M. Clément Daspe (f° 348). — D. de Barthélemy Sarrabezolles, chanoine de Saint-Orens (f° 350). — B. de Jean-François de Soucadaux (f° 353 v°); — de Madeleine Begué; parr., noble Dominique de Saubole, lieutenant dans la maréchaussée (f° 353 v°). — M. de François Thomas, m[illegible] tapissier, natif du Limousin, et Marie Maigné [illegible]

1703. — D. de M. Charles Daspe, capitaine (f° 363). — M. de noble Charles Ducos, sieur de La Hitte, et d[illegible] Marie de Labaune (f° 364). — B. de Jean-Nicolas Sarda; parr., messire Nicolas Lecomte, lieutenant criminel de la ville, prévôté et vicomté de Paris (f° 364). — M. de Jean-Paul Icard, m[e] chirurgien, et Paule Arrivets (f° 365 v°). — B. de Bernard-Jean-Marie Lebé de Honderey; prés., Guillaume Dagasson, agent général du duché de Roquelaure (f° 369); — de Joseph, fils de Me Jean de Solle (f° 369). — D. de noble Charles de La Hitte, seigneur du dit lieu (f° 378 v°).

1704. — B. de Raymond Baylac; parr., Me Raymond Arrivetz, chapelain de N.-D. de Cahuzac (f° 379); — de Jeanne, fille d'Étienne Duran (f° 379 v°); — de Joseph-Marie, fils de messire Charles Ducos de La Hitte (f° 380 v°). — D. de noble Samuel de Labaune, receveur des tailles (f° 383 v°); — de noble Philippe de Marseilhan, sieur du Couloumé (f° 383 v°); — d'Alexandre Aignan, bordier, âgé d'environ 110 ans (f° 388).

1705. — B. de Jean-Louis Lagardère; parr., noble Jean-Louis de Bérail, sieur du Castéra (f° 392); — de Louise Bourrust; parr., noble Louis de Luppé, sieur du Garrané (f° 393); — de Louise, fille de feu Philippe de Labarthe du Couloumé; parr., noble Guillaume de Labarthe (f° 394). — M. de M. Arnaud de Gauran et d[elle] Brigitte Darparens (f° 394). — D. de Bernard Bonnemaison, conseiller au Sénéchal (f° 395 v°).

1706. — B. d'Ursule, fille de Barthélemy Douilhé (f° 408 v°). — D. d'Arnaud Cabandé, tué par un soldat (f° 409 v°); — de Jean Bladé, surnommé l'officier (f° 411); — de Mathurin Lacroix, « frater chez Me Pardiac » (f° 411 v°).

1707. — D. de noble Jean de Burin, sieur du Hanin (f° 420 v°); — d' « une soldate, nommée Marie, Italienne » (f° 422 v°); — de François Sérenc (f° 424). — M. de M. Jean-Pierre Tapie, conseiller au Présidial, et d[elle] Marie de Vivès (f° 425 v°). — B. de François-Louis, fils de M. Jean Rouilhé, lieutenant principal au Présidial (f° 428 v°); — de Joseph-Samuel Boubée; parr., noble Joseph-Samuel de Sariac (f° 431 v°). — D. de M. Daignan, docteur en Sorbonne, conseiller à l'Élection (f° 432 v°).

1708. — D. de Jacques Boubée, chapelain de l'hôpital Saint-Sébastien (f° 443 v°). — B. de Gabriel Bissières; prés., noble Gilis de Bière, sieur de Castex, et noble Guillaume Daux, sieur de La Devèze (f° 444 v°). — D. d'Alphonse Bernard, « Espagnol de nation, estant tombé malade dans l'hospital Saint-Sebastien, a son retour de Rome » (f° 449 v°); — de M. G. Fisse, chanoine (f° 450 v°); — de M. Louis Serres, procureur au Sénéchal (f° 451 v°). — B. d'Antoine Rey; parr., noble Jean-François-Paul de Labaune de Bascous (f° 456 v°). — D. de M. Charles Daignan, docteur en Sorbonne, conseiller à l'Élection, recteur de Saint-Orens (f° 458). — B. de Dominique-Jean-Jacques de Gauran (f° 460). — D. de M. Louis Daignan du Sendat, curé de Samaran (f° 461).

1709. — B. de Jean Danglade; parr., M. Jean de Guiraudez, chevalier, seigneur de Saint-Mézard (f° 465 v°). — D. de M. Joseph Despiau, ancien prébendier (f° 467). — M. de M. Guillaume Mothe de Belloc, procureur du roi au Présidial, et d[elle] Cathe-

rine Bèdes (f° [illegible] v°); — de noble Jean-Pierre de Cours, seigneur de Laterrade, et d[elle] Angélique de Laroche de Landrigue (f° 47[illegible]); — de M. Jean Pierre de Latour de Pèlegrin, gouverneur de Samatan, et d[elle] Thérèse de Labaune (f° [illegible] v°). — D. de David Fenasse, m° corroyeur (f° 476). — B. de François Pague; parr., François de Lamazère (f° [illegible] v°); — de Marie Bertrand; parr., Jean Duprat, marchand-libraire, et Marie François, mariés (f° 477 v°). — D. de Jean Furon, âgé d'environ 100 ans (f° 479); — de M. Pierre Cazeneuve, chapelain de l'hôpital (f° 480); — de Jean Caban, étudiant en philosophie, Irlandais (f° 480 v°).

GG. 1[illegible] (Registre.) — [illegible]

1710. — Registres paroissiaux de Saint-Orens; baptêmes, mariages et décès. — Baptême de François, fils de noble Jean-Pierre de Cours, seigneur d'Antras, et de dame Angélique de Larroche; parr., noble François de Larroque et Antoinette de Daurelle; prés., noble Jean-Bernard de Larroche, secrétaire du roi, et Dominique de Larroche (f° 5 v°); — de Jean-Joseph, fils de M. Jean-Charles de Bazillac et de dame Marie de Moisset; parr., M. Jean de Moisset (f° 6). — Décès de Gérard Rioneau, doreur (f° 7). — Mariage de François Daubenton, du diocèse de Noyon, et Jeanne Laburte (f° 7 v°). — D. d'Ambroise Destadens (f° 8).

GG. 17. (Registre.) — In-[illegible], papier.

1711-1725. — Registres paroissiaux de Saint-Orens; baptêmes, mariages et décès. — Décès de Louise, fille de feu M. Philippe de Labarthe et de Bernarde de Dabal (f° 1 v°); — de M. Arnaud Théodolin, notaire et procureur au Sénéchal (f° 2 v°). — Mariage de M. Pierre Goudin, capitaine aide-major, du lieu de La Sauvetat, et demoiselle Marie Anne de Pujos (f° 4).

1712. — D. de M. Jean Daspe, président à la Grand'Chambre du Parlement de Toulouse (f° 19 v°). — Baptême de Jean Frix-Pascal, fils de M. Louis Lagardère, procureur au Sénéchal; parr., noble Jean-Frix de Lafargue, major au régiment d'Angoumois (f° 22). — M. de M. Guillaume Théodolin, procureur au Sénéchal et notaire, et d[elle] Jeanne-Marie Sentex (f° 23 v°). — B. de Joseph-Marie, fils de noble Antoine Sérignac de Belmont et de dame Claire Daspe (f° 25); — de Marie, fille de M. Ménandre Lacroix de Salleneuve, avocat en Parlement (f° 27 v°). — D. de Jean Jazédé, baile royal (f° 29). — M. de noble Alexandre, marquis de Pordéac, et d[elle] Marguerite Daspe de Lupvielle (f° 30). — D. de M. François Larroumière, avocat (f° 32). — B. de François-Joseph, fils de M. Charles-Louis Dargenvilliers, seigneur de Roquetaillade, et de dame Claire de Serres (f° 34).

1713. — B. de Jean-Louis, fils de noble Paul Lafargue et de dame Marguerite Dulaurans (f° 36). — D. de M. Jean Lacroix, prébendier de la métropole (f° 36 v°). — M. de M. Jean Caumont, organiste, et Jeanne Maupeou; prés., M. Bertrand Gautier, m[e] chirurgien (f° 50); — de M. Jean-Pierre Cortade, de Lavardens, juge du duché de Roquelaure, et d[elle] Anne de Vivès (f° 51).

1714. — D. de François Marre, m° orfèvre (f° 5[illegible] v°). — B. de Marguerite, fille de noble Jean-Blaise de Gélas, seigneur de Rozès, et de dame Louise Daspe de Lupvielle; parr., M. Bernard Daspe, vicaire général; prés., M. le marquis de Bassabat de Pordéac (f° 60 v°); — de François-Joseph-Louis, fils de M. Joseph Danglade; parr., M. le marquis de Ligny, chevalier de Saint-Louis, représenté par M. Jean François-Paul Labaune de Bascous (f° 63). — D. de M. Antoine Vidailhan, chanoine de Barran, « ayant esté escrazé du tonnerre » (f° 64 v°). — M. de M. François Larroumière, avocat en Parlement, et d[elle] Gérarde de Laclaverie, de Nogaro (f° 67). — B. de Jean-Joseph, fils de noble d'Antras de Cours (f° 68 v°); — de Jean-Florentin, fils de M. Pierre Goudin, ancien capitaine (f° 69 v°); — de Jean-François-Joseph, fils de noble Joseph Filhol, capitaine, et de dame Claire de Boutan (f° 70). — D. d'« un estranger, de la suite de la reyne d'Espaigne » (f° 71).

1715. — Abjuration de Jean Capdeville, de Mauvezin (f° 75). — M. d'Étienne Pujol, m° orfèvre, de Brive en Limousin, et d[elle] Antoinette Espiau (f° 75 v°); — de M. Martial Descuilhès, avocat en Parlement, et

d[elle] Louise de Busquet (f° 80). — D. de M. Jean Escousse, procureur du roi à l'Élection (f° 82). — B. de François-Noël, fils de Me Ménandre Lacroix de Saint-Genouph (f° 88 v°).

1716. — D. de M. Gabriel Saint-Cierge, chanoine (f° 90). — de M. Bernard Daspe, chanoine, archidiacre et official d'Auch (f° 91 v°). — de Paul Solle, prébendier de Sainte-Marie (f° 96). — de M. Jean Bigos, ancien receveur des tailles de Condom (f° 102).

1717. — B. de Jacques, fils de M. Louis Cournet, m[e] chirurgien; parr., Jacques Penevayre, lieutenant dans le régiment de Piémont Infanterie (f° 103). — de Jean, fils d'Antoine Roumégoux, m[e] tanneur (f° 106). — de Jean-Orens Gaubert, fils de M. Daignan du Sendat, conseiller à l'Élection; parr., M. Jean-Orens Daignan, docteur en théologie, curé de Saint-Orens (f° 107 v°). — D. de M. Jérôme de Pitous, gouverneur de Villefranche, âgé d'environ 100 ans (f° 111); — de M. Dominique Vignaux, chanoine de Saint-Orens (f° 113 v°); — de maître Jean Despiau, secrétaire de la communauté (f° 117).

1718. — D. de M. François Larroumière, avocat (f° 119 v°). — de M. Jean Roudhe, lieutenant particulier (f° 120 v°). — M. de noble François de Labarthe et d[elle] Marie de Solle (f° 125). — D. de M. Éloi Lamothe-Picard, lieutenant-colonel du régiment de Guienne (f° 127 v°). — B. de Jean-François-Dominique, fils d'Antoine de Sérignac, seigneur de Belmont (f° 131 v°). — D. de François Barbé, prébendier (f° 132 v°); — de Jacques Duprat, m[e] teinturier (f° 133 v°). — B. de Marie-Joseph, fils de M. Joseph-Gabriel Daignan du Sendat; « le parrain et la marraine ont été deux pauvres au choix du père et de la mère » (f° 134). — D. de noble dame Françoise de Calvet, épouse de M. Joseph-Gabriel Daignan du Sendat (f° 135). — B. de Jean-Charles-Catherine, fils de messire Jean-Baptiste de Campaignot, trésorier général de France en la Généralité de Montauban, et de dame Jeanne-Marie de Carmantran d'Espalais; parr., messire Jean-Charles, seigneur d'Espalais et autres places (f° 134 v°); — d'Anne-François, fils de messire Henry de Tournemire, seigneur du Malartic, et de dame Marie-Josèphe de Saint-Sivier; parr., messire François de Tournemire, seigneur de Lacroix et Falsargues, et dame Marie-Anne de Blondel, marquise de Montberaut (f° 137 v°).

1719. — Abjuration de d[elle] Justine de Chateauvieux, native de Genève (f° 140). — B. de François Palanque; parr., M. François Lamaëstre, écuyer (f° 142); — d'Irénée, fils de noble Jean Dispan, seigneur de Savaric, et de Marie-Anne Daspe; parr., M. Irénée Daspe, juge-mage, et Pétronille d'Huglas, baronne de Torrebren, son épouse (f° 145); — de Dominique-Alexandre, fils de M. Arnaud Gauran et de d[elle] Brigitte Darparens (f° 145 v°); — de Michel-Irénée, fils de M. Navarre, lieutenant de grenadiers (f° 147 v°). — D. de M. Jean-Bernard Loumaigne, prébendier (f° 150 v°); — de Jean Bruel, « executeur de justice » (f° 154). — B. de Joseph-Dominique-Jacques, fils de Pierre Descudignan (f° 155). — D. de M. Martial Descuilhès, avocat (f° 158 v°).

1720. — D. de M. Claude-Joseph Grassin de Mailly, commissaire des guerres, natif du diocèse de Sens (f° 160). — B. de Marc-Antoine, fils de M. Martial Descuilhès, avocat en Parlement; parr., M. Marc-Antoine de Laurac, capitaine au régiment de Touraine (f° 160); — de Joseph, fils de noble Henry de Tournemire, seigneur du Malartic (f° 160 v°). — M. de messire François Devienne, procureur du roi, général des finances et grand voyer en la Généralité d'Auch, et dame Thérèse de Seissan de Marignan (f° 160 v°). — B. de Joseph, fils de M. Jean Blaise de Gelas, seigneur de Rozès (f° 161 v°); — de Jean, fils de Jean Duprat, imprimeur, et de Marion François (f° 163). — D. de M. François Sépet, chanoine (f° 163 v°); — de M. Jean-Baptiste Campaignot, trésorier de France en la Généralité de Montauban (f° 171 v°); — de M. Gautier, m[e] chirurgien (f° 171 v°); — de M. François Pardiac (f° 174). — B. de Marie-Josèphe, fille de M. de Bonnefont de Lafargue, capitaine dans le régiment d'Angoumois; prés., M. de Barez, capitaine (f° 177); — de Claire, fille de noble Jean Dispan, seigneur de Savaric, ancien capitaine (f° 177 v°).

1721. — D. de noble Joseph-Dominique de Laroque (f° 181 v°). — M. de M. Bertrand Pardiac, chirurgien, et d[elle] Jeanne Dufaut (f° 184). — D. de M. Alexandre Larrieu, docteur en médecine, natif de Castelnau-Barbarens (f° 184 v°); — d'Étienne Duran, architecte (f° 187); — de noble Jean Sabatéry de Mousquères (f° 190 v°). — B. de Geneviève, fille de M. Jean Duprat, imprimeur-libraire, et de Marie Amadis

(f° 191 v°). — D. de noble Louis de Saint-Priest, natif du Vivarais (f° 193).

1722. — B. de Marie-Joseph de Soignac de Belmont (f° 201). — D. de noble Jean-Bernard de Laroche, sieur de Montech (f° 204). — de Thérèse de Campaignot, veuve de M. Samuel de Labaume (f° 207). — de M. Joseph Pujols, orfèvre (f° 211 v°). — B. d'Alexandrine Le Fournier; parr., M. Alexandre-Simon de Palmas, ingénieur ordinaire du roi (f° 211 v°). — M. d'Antoine Estève, tisseur de draps, de la paroisse de Souilhe, diocèse de Saint-Papoul, et Antoinette Alègre; prés., Jean-Baptiste Prévost, tisseur de draps (f° 216). — D. de M. Pierre Deluc, chirurgien (f° 218); — de M. Blaise Luc, chirurgien (f° 218 v°).

1723. — D. de M. Irénée Daspe, juge-mage et président au Présidial (f° 220 v°); — de Bernard Caumont, organiste (f° 221). — M. de messire Bernard d'Astorg d'Aubarède, colonel, seigneur de Montcorneil et de Montégut, et d^elle^ Jeanne-Françoise de Castillon de Maignaut (f° 223 v°). — D. de Joseph Molas, bordier à Loubéjan, âgé d'environ 100 ans (f° 225). — M. de messire Pierre de Marens, seigneur de Saint-Yors, Barbonvielle, etc., et d^elle^ Marie d'Huglas (Douglas?), fille de feu messire Jacques d'Huglas, trésorier général de France en la Généralité de Bordeaux (f° 225 v°). — D. de M. Bernard Tapie, chanoine (f° 227 v°). — B. de Ch.-Georges-Simon-Louis, fils de messire Simon Noël, écuyer, greffier en chef au Bureau des Finances et Chambre des Domaines de la Généralité, et de dame Anne-Adrienne Godot de Mony; prés., M. Charles de Gallois, directeur général des affaires du roi de la Généralité (f° 229 v°); — de Claude-François, fils de M. Le Fournier (f° 230). — M. de Louis, fils de feu Sébastien Ducol, m^e^ d'armes, et Louise Molas (f° 239 v°).

1724. — B. d'Hélène Douat; parr., noble Joseph Moisset de Saint-Martin et d^elle^ Hélène de Bazillac (f° 242); — de Jean-François Bourdonier; parr., noble Jean de Laubadère (f° 245). — M. d'Alexandre Tarbouriech, du diocèse de Narbonne, et Françoise Dupuy (f° 247 v°). — B. de Jeanne-Françoise du Chic d'Arcamont; parr., noble Jean-François de Rouilhan (f° 249). — D. de Pierre François, imprimeur (f° 252). — M. d'Étienne Affres, marchand-orfèvre, et Marie Baiadoulic (f° 252 v°). — B. de Barthélemy-Gabriel Le Fournier (f° 254). — D. de noble Pierre de Grimaldi, seigneur du Séplat et de Farges, au pays de Gênes (f° 255).

1725. — B. de Joseph, fils de Dominique Boulée, m^e^ presseur d'étoffes (f° 260); — de Jeanne-Françoise de Goudin; parr., M. Jean-François de Soucadaux (f° 262 v°). — M. de M. Jean Pardiac, m chirurgien, et Louise Arqué (f° 263). — B. de Pierre-Antoine, fils de François Lajus, sieur de Lasplantades, coseigneur de Gaudoux (f° 269). — D. de Me Jean Lalo, chanoine (f° 271).

[illegible]

1726-1744. — Registres paroissiaux de Saint-Orens; baptêmes, mariages et décès. — Baptême de Marie, fille de M. Claude Lebret, m^e^ brodeur, de Paris (f° 1 v°); — de Hugues-Guillaume, fils de noble Guillaume Boubée, avocat au Bureau des Finances, et de Marie Chapelain (f° 2); — de Joseph-Louis-Ignace, fils de noble François de Labarthe du Coulomé (f° 4 v°). — Décès de M. Bernard de Honderey, sieur d'Encouton (f° 7 v°). — Mariage de M. Joseph Duffaut, m^e^ chirurgien, d'Aignan, et Bertrande, fille de Philippe Degages, m^e^ orfèvre (f° 13 v°). — D. de M. Joseph Douillet (f° 14 v°); — de M. Jean Lahaille, chanoine (f° 15 v°).

1727. — B. de Jean-Raymond-Ignace, fils de M. François Lamothe, avocat en Parlement, du lieu de Biran, et de dame Françoise de Sérenc; parr., M. Raymond-Ignace Sérenc, procureur juridictionnel; prés., messire Pierre Mellis, lieutenant au régiment de Foix (f° 16). — D. de Jean Bladé (f° 18). — de M. Pierre Solle, religieux de Pessan (f° 18). — M. de M. Jean-Baptiste Carde et d^elle^ Thérèse Gramé (f° 18). — B. de Joseph, fils de M. de Sabatéry, sieur de Mousquères, et de dame du Tuc de Luxeube (f° 18 v°). — D. de M. Antoine Deluc, m^e^ chirurgien (f° 19). — B. de Marie-Joseph, fils de messire Louis Daspe de Montestruc, seigneur de Lupvielle, capitaine dans le régiment de Montreuil-Cavalerie, et de dame Françoise de Blasy (f° 19). — M. de M. François-Gabriel Rostain, avocat en Parlement, et d^elle^

Marie de Cajs Labarrisse (f° 21 v°). — B. de Léonard, fils de noble François de Labarthe du Coulounié (f° 24 v°). — de Jean Philippe, fils de M. Lacroix, lieutenant général de la judicature de Fezensac (f° 25 v°). — D. de M. Antoine de Lafont, avocat du roi au Sénéchal (f° 28). — B. de Guillaume, fils de noble [illegible] du Mouliau; le parrain a été Jean Barbe, pauvre mendiant (f° 29 v°). — D. de M. Guillaume Lalo, juge criminel (f° 32 v°).

1728. — D. de dame Cécile de Labaune, épouse de messire Bernard de Seissan (f° 34 v°). — M. de noble Louis Desmont, sieur d'Ensaves (?), de la paroisse de Haulies, et d[elle] Rose de Sérenc (f° 35 v°). — B. de François-Xavier Solirène; marr., d[elle] noble Marie de Mauléon (f° 39). — de Guy Joseph Marie, fils de messire Bernard d'Astorg d'Aubarède, colonel général de l'infanterie française, tenant garnison dans la ville de Metz, et de dame Jeanne Françoise de Marignan (f° 37 v°). — D. d'Alexandre de Mauléon, capitaine réformé du régiment de Conti (f° 38 v°). — B. de Michel-François, fils de noble Guillaume Boubée, avocat du roi au Bureau des Finances (f° 39 v°). — D. de M. Guillaume Descuilhès, conseiller au Sénéchal (f° 43 v°); — d[e] Marie-Anne-Rose, dite de Borio, « convertie a la religion chretienne » (f° 45 v°); — d'Anne-Marguerite de Béon de Lapalu, veuve de noble Jean-François de Barry de Bière (f° 45 v°).

1729. — B. de Marguerite-Jean-Bernard, fils de M. Jean de Solle, avocat en Parlement (f° 55). — M. de messire Jean-Bernard de Seissan de Marignan, président au Présidial, et d[elle] Paule Magdeleine Daignan (f° 58). — M. de noble Joseph Descoubès, comte de Monlaur, natif de Marciac, avocat du roi au Sénéchal, et d[elle] Marguerite de Lalo (f° 62 v°). — D. de M. François Maumus, procureur au Sénéchal (f° 64 v°). — B. de Jean-Benoit de Sabatéry de Mousquères (f° 65 v°); — de Louis-Gabriel, fils de M. Louis Daspe de Lupvielle, sieur de Montestruc, capitaine dans le régiment de Monrevel-Cavalerie (f° 69 v°).

1730. — B. de Philippe-Blaise du Chic d'Arcamont (f° 81). — D. de M. Pierre Lacroix, avocat en Parlement (f° 85); — de Philippe Degages, m[e] orfèvre (f° 86). — B. de Marc-Antoine, fils de noble François de Labarthe (f° 86). — D. de M. Jean François d'Arcamont (f° 87 v°). — M. de M. Charles Béguier, conseiller au Sénéchal, et d[elle] Françoise d'Espéron de Lasplaignes, de la paroisse de Seissan (f° 89); de noble Germain d'Armagnac, seigneur de Horgues et d'Ayné, de la ville de Vic Bigorre, et d[elle] Jeanne-Philiberte de Sérignac de Belmont (f° 89). — D. de M. Pierre Dufaut, chanoine et vice-gérant de l'official diocésain (f° 92); — d[e] M. Barthélemy Sentex, bourgeois (f° 96); — de Jean-Baptiste-Joseph-Xavier Marignan de Seissan (f° 98 v°).

1731. — B. de Melchior Marie, fils de messire Bernard d'Astorg (f° 101); — de Jacques, fils de noble Joseph Descoubès de Monlaur (f° 102 v°); — de Joseph-Marie, fils de Me Jean de Solle, avocat en Parlement (f° 107°). — D. de M. Jean-Paul Icard, chirurgien juré de la ville (f° 109 v°); — de M. Jean Sabatéry de Mousquères, ancien officier du régiment du Maine (f° 119). — B. de Joseph-Marie de Marignan de Seissan (f° 120 v°). — D. de noble Jacques de Labarthe, sieur du Coulounié (f° 121 v°).

1732. — D. de M. Joseph de Saint-Martin (f° 140); — de dame Anne de Sirac, veuve de feu noble Jean-François de Verduzan de Saint-Cricq (f° 141 v°). — B. de Louis-Jean-Guy Descoubès de Monlaur (f° 143 v°). — D. de M. Charles Cajis, chanoine (f° 145 v°); — de M. Jean Carde, marchand (f° 151). — B. de Marguerite, fille de noble François de Labarthe et de Marie de Solle; parr., messire Guillaume de Labarthe, capitaine au régiment de Picardie (f° 152 v°); — de François Pellefigue; parr., noble François de Bazillac, prêtre, docteur en théologie (f° 158 v°).

1733. — M. de M. Gabriel Chêne, m[e] doreur, natif de Cazères, et d[elle] Thérèse Clavié (f° 164). — D. de Jean Courbin, armurier (f° 166 v°). — B. de Jean-Paul-Mathieu de Marignan de Seissan (f° 170 v°). — M. de François Mascard, m[e] boutonnier, natif de Louvain, en Flandre, et Jeanne-Marie Saignes (f° 191). — D. de M. Jean-Bertrand Landres, chanoine (f° 171 v°); — de Gérard Archidequin, « Anglois de nation » (f° 172 v°). — B. de Jean Bernard-Louis de Solle (f° 174 v°); — de Marie-Joseph Le Fournier; parr., messire Joseph de Villarsseau, commissaire des guerres (f° 178). — M. de Joseph Rigaud, peintre, de la ville de Venise, en Italie, et Catherine Satge, de Béziers (f° 179 v°). — D. de M. Augustin Blondel, chanoine (f° 189 v°).

1734. — B. de Marie Joseph, fils de messire Bernard de Comminges, baron de Saint-Lary, et de dame Françoise de Caillon de Saint-Araillès (f° 192). — D. de noble François Du Pouzet, ancien capitaine (f° 192 v°). — M. de M. Etienne Souleri, avocat en Parlement, et d^elle Anne Destadens (f° 1[illegible]). — D. de M. Barthélemy Douilhé (f° 1[illegible]7). — B. de Françoise, fille de Gabriel Lasserre, doreur (f° 20[illegible]). — de Georges, fils de M. Joseph de Monlaur et de dame Marie de Lalo; parr., messire François de Lafont, chevalier de Saint-Louis, commandant de Port-Vendres (f° 213). — D. de M. Joseph de Solle, conseiller au Sénéchal (f° 214 v°); — de M. Hyacinthe Bédout, avocat en Parlement (f° 217 v°); — de noble Michel-Gervais-Robert de Pomereu, intendant de la Généralité d'Auch, inhumé dans l'église métropolitaine (f° 218 v°).

1735. — B. de Joseph-Gabriel de Seissan de Marignan (f° 221). — D. de M. François de Lafont Lacome, commandant pour le roi à Port-Vendres (f° 221 v°); — de d^elle Jeanne-Françoise de Caillon, épouse de noble Bernard de Comminges, capitaine de dragons (f° 22[illegible] v°). — M. de M. Jean-Bernard Dufaur, procureur au Sénéchal, et d^elle Marguerite Boubée (f° 224). — D. de M. Jean-Louis de Sarda, avocat en Parlement (f° 225). — M. de M. Léonard Bédout, avocat en Parlement, et d^elle Gabrielle Descuilhès (f° 227). — D. de M. Ignace Sérenc, avocat en Parlement et commissaire au Bureau des Finances (f° 229); — de M. Guillaume Mothe de Belloc, procureur du roi au Sénéchal (f° 2[illegible]6); — de d^elle Jacquette de Lacroix, veuve de noble Cassan de Laroque, seigneur du dit lieu (f° 2[illegible]7 v°). — B. de Jean, fils de M. Philippe Degages, orfèvre (f° [illegible]). — D. de d^elle Gabrielle de Puységur, veuve de Joseph-Marie Daspe de Lupvielle (f° 2[illegible]). — de M. [illegible] de Devienne (f° 247 v°); — de Jean-Baptiste Cardé, marchand (f° 252 v°).

1736. — B. de Melchior-Dominique-Marie Descoubès de Monlaur (f° 26[illegible]). — de Louise-Françoise, fille de noble Raymond-Charles de Vic, seigneur de Bachas, et de dame Hélène de Bazillac (f° 2[illegible] v°). — D. de M. Blaise Gramé, marchand (f° 2[illegible]). — M. de noble Pierre du Cos de La Hitte, lieutenant de cavalerie, de la paroisse de Beaumont-de-Lomagne, et d^elle Jeanne-Ambroise Destadens (f° [illegible]). — B. de Raymond-Pascal, fils de M. François Lajus, coseigneur de Gauloux, et d^elle Geneviève Touzet (f° 280). — D. de M. Bertrand Barbe, ancien procureur (f° 281 v°); — de M. Blaise Buzet, procureur au Sénéchal (f° 287); — de M. Dominique Falagua, chanoine (f° 288). — B. de Joseph-Pierre-François Béguier; prés., Pierre de Bernard, écuyer, sieur de Lamezandière, commissaire ordinaire des guerres au département d'Auch, messire Charles-Maximilien, marquis de Fienes, mestre de camp de cavalerie, messire Jean-César, marquis des Adrets, etc. (f° 29[illegible]); — d'Alexandre, fils de M. Jean-François Espiau de Lamaëstre, bourgeois de cette ville (f° 296).

1737. — B. de Jeanne-Catherine de Rouilhan (f° 304). — D. de noble Dominique Espéron de Lasplaignes, prêtre (f° 306). — B. de Joseph-Marie, fils de noble Raymond de Vic (f° 307). — D. de dame Catherine-Benoîte de Chapuis (f° 309 v°); — de M. Jean Sentex, ancien lieutenant de grenadiers au régiment de Lorraine (f° 31[illegible]). — B. de Magdeleine, fille de M. Pierre Lacroix, juge royal de la ville d'Auch (f° 32[illegible]).

1738. — M. de M. Pierre Mothe de Belloc, procureur du roi au Sénéchal, et d^elle Louise de Solirène (f° 339 v°); — de messire Jean-Jacques de Déans, sieur de Navailles, de la paroisse de Larreule, au diocèse de Tarbes, et d^elle Rose, fille de M. Jean-Baptiste Lagardère, procureur au Sénéchal (f° 340). — B. de Pierre Descoubès de Monlaur (f° 340 v°). — D. de noble dame de Maignaut de Castillon (f° 345). — B. de Joseph, fils de M. Bernard de Seissan de Marignan, juge-mage (f° 359 v°).

1739. — B. de Joseph-Henri de Solle (f° 368); d'Antoine-Joseph, fils de M. Etienne de Souleri (f° 370). — D. de M. Frix Tramont, ancien officier (f° 371). — B. de François-Joseph Descoubès de Monlaur (f° 372 v°). — D. de noble Gilis Castex de Bière (f° 373). — M. de M. Bernard Castaing, avocat en Parlement et juge de Bouillac, au diocèse de Toulouse, et d^elle Catherine Mothe de Belloc; prés., M. Jean Mellis, subdélégué de Fleurance (f° 374); — de messire Galatoire de Navailles-Mirepoix de Puissanet, seigneur de Camortères (?), ancien capitaine d'infanterie, habitant de Maubourguet, et d^elle Charlotte de Verduzan de Miran, native de Herrebouc; prés., noble Jean-Jacques Dasques (f° 374 v°); — de noble Joseph de Saint-Gresse, seigneur de Mérens, et d^elle Françoise de Marignan de Seissan (f° 375 v°); —

[illegible] Marie [illegible] Saint-Michel [illegible]

[illegible] Clément, fils de Me Jean-Bernard de Seissan, juge-mage [illegible] Saint-Orens [illegible] de Jean-Pierre [illegible] noble Joseph [illegible]

[illegible] — B. de Bernard, fils de M. Pierre Tran[illegible] noble Joseph de [illegible] — D. de M. Étienne Affres, me orfèvre (fo 433); — de M. [illegible] doyen du chapitre [illegible] — M. de M. Dominique [illegible] conseiller du roi [illegible] d'Armagnac, habitant d'Auterrive, et delle Marie Goudin [illegible] d'Antoine Pierre [illegible]

1742. — M. de Bernard Cazèles, notaire, du lieu de Belpech, et delle Antoinette Duprat; prés., MM. Étienne et Joseph Duprat (fo 454). — B. d'Alexandre, fils de Pierre Grillet, organiste de Saint-Orens (fo 457). — M. de M. Joseph Branet, notaire, et delle Jeanne Degages (fo 457 vo). — D. de M. Joseph Danglade, conseiller au Sénéchal (fo 463); — d'Abel Grandjean, « maitre ouvrier en soye », originaire de Lyon (fo 464 vo). — B. d'Arnaud-Joseph, fils de M. Bernard Boutan, conseiller au Sénéchal (fo 464 vo). — D. de M. Geoffroy de Wisnich, baron de Puntous, président au Bureau des Finances (fo 467 vo). — M. de messire Dominique-Jean-Guillaume de Lalo, trésorier général de France en la Généralité de Toulouse, et delle Marie, fille de M. Joseph de Lacarry, conseiller au Parlement de Toulouse [illegible]

1743. — M. de messire François-Noël de Salleneuve, lieutenant-assesseur criminel au Sénéchal, seigneur de [illegible], et delle Brigitte Pétronille Darparens [illegible] — de M. Joseph-Thomas Sérène, avocat en Parlement, et delle Anne Descuilhès (fo 481 vo). — D. de M. Antoine Pague, notaire royal (fo 484 vo). — B. de Marie-Pierre Laborde; parr., M. Pierre Doat-Lafrance, architecte (fo 485). — D. de M. Antoine Bastard, ancien chanoine (fo 488 vo); — de M. Ménandre Lacroix de Salleneuve (fo 492 vo). — B. de Jean-Paul [illegible] — [illegible] Hélène Geneviève, fille de noble Raymond de Vic, seigneur de Bacha [illegible]

1744. — B. de Thomas, fils de noble Jean-Bernard de Seissan, juge mage (fo 511); — de Philippe Branet; prés., M. Joseph Lunet, « feodiste » (fo 511). — de Jean-Marie de [illegible] — [illegible] Yves, fils de M. Jean de Solle, avocat en Parlement (fo 514); — d'Alexandre-Marie Descoubès de Monlaur (fo 515). — M. de Guillaume Bruel, exécuteur de la haute justice, natif de Lectoure, et Marie-Louise Donadieu (fo 518 vo). — D. de M. Jean Paul-Orens Gailhac, prêtre (fo 520); — de M. Joseph Béguier, avocat (fo 520 vo).

1745-1778. — Registres paroissiaux de Saint-Orens; baptêmes, mariages et décès. — Mariage de Joseph Duchêne, me doreur, et Jeanne-Marie Rey (fo 2 vo); — de Jean Vidailhan, receveur des tailles, et delle Marguerite, fille de noble Guillaume de Morlan (fo 3 vo); — de M. Alexis Barez de Lafargue, ancien capitaine d'infanterie, et delle Jeanne Lamothe (fo 11 vo). — Décès de M. Étienne Souleri, avocat en Parlement (fo 14 vo).

1746. — Baptême de Jean-Baptiste-Antoine-Vital,

fils de M. [illegible] Duprat, imprimeur [illegible]. — M. de M. P[illegible] Séné[illegible]al, et d[illegible] Anne d[illegible]. — D. de noble M[illegible] (f° 27). — B. de Jean Mar[illegible] fils d[illegible] Fran-çois Espla[illegible] (f° 29 v°). — [illegible] M. Jean-Baptiste La[illegible], procureur au [illegible] (f° [illegible]).

Abjuration de noble [illegible] sieur d'Angeli, natif de Gabres, diocèse de Rieux, et de Jean Vesiac, Hollandais, « anciens protestans » (f° 31 v°). — B. de Ma[illegible] Charlotte de Vic (f° 35 v°); — de Julien-Joseph, fils de noble Julien de Labarthe [illegible] (f° 38 v°); — d[illegible] Jean-Pierre [illegible], architecte du roi (f° 42); — de Rose-Josèphe de Fer-ragut (f° [illegible]). — D. de M[illegible] pro-cureur du roi en la Sénéchaussée (f° [illegible]). — B. de Louis-Gabriel Danglade; parr., noble Léothade de Guirandez de Saint-Mezard [illegible].

1747. — D. d[illegible] Jean P[illegible] au Sénéchal (f° 57). — B. de Jérôme, fils de M. Étienne Duprat, impri[illegible]; parr. M[illegible] impri-meur (f° 57 v°). — D. de M. [illegible] prêtre (f° 61 v°). — B. de Joseph-A[illegible] (f° 65). — M. d'Antoine-François Nègre de Monrepeaux et d[illegible] Hélène [illegible] d[illegible] Saint-Martin [illegible] de M. Francois Castéra, conseiller au Sénéchal, et d[illegible] Mari[illegible] pres., M. Bernard [illegible], prebendier [illegible]. — B. de Jean-Pierre, fils de M. Pierre-Joseph [illegible] en Parlement (f° 68 v°); — de Joseph, fils de noble Jean Bernard de Seissan de Marignan, juge-mage (f° 69 v°); — de Gabriel, fils de M. Vital [illegible] sei-gneur de [illegible] (f° 71 v°). — D. de M. Guillaume Fagedet, chanoine (f° 73 v°). — M. de M. Pierre Gou-din, avocat en Parlement, habitant de La Sauvetat, et d^elle^ Pétronille de Morlan (f° 74 v°). — D. de noble Julien Labarthe du Coulomé [illegible] de d^elle^ Jeanne Danezan, épouse d'Étienne Duprat, impri-meur (f° 77 v°).

1748. — D. de M. François [illegible] (f° 8[illegible]). — B. de Joseph-Marie, fils de M. Pierre Fer-ragut (f° 80); — de Jean-A[illegible]; parr., noble Jean Duclos, seigneur et baron de Las, capitoul de Toulouse (f° 87 v°). — D. de M. Bernard Podensan, chanoine (f° 88); — de Pierre Vidou, chi-rurgien (f° 9[illegible]); — de M. Bernard Bas[illegible], procu-reur au Sénéchal (f° 92 v°). — B. d'Antoine de Pru-nières; parr., noble Antoine de Sermerot, ancien capitaine (f° 93 v°). — M. de messire Ch.-G.-Simon-[illegible] (f° 91 v°). — B. de Joseph-Jean-Orens, fils de noble Joseph de Castéras, ancien capitaine, seigneur de La Rivière, et de dame Claire de Bassabat de Pordéac (f° [illegible]); — de [illegible] Antoine Serene[illegible]. — D. de M. Antoine Depié, procureur au Sénéchal et à la [illegible] de Jacques Destadens, imprimeur (f° 99 v°).

1749. — B. de Louise, fille de Guillaume Bruel, exécuteur de la haute justice; parr., Mathieu Bou-rideu, exécuteur près le Parlement de Toulouse (f° [illegible]); — de François-Xavier d[illegible] (f° 111). — M. de M. Pierre-Louis de [illegible] et d[illegible] Dupra[illegible] (f° 112 [illegible]). — D. de Louis Reinaud, « m^e^ tailleur de femme » (f° 115). — B. de Marc-Antoine, fils de M. Jean-Joseph-Thomas Sérene; parr., M. Marc-Antoine Des-cuilhès, prêtre obituaire de N.-D. de Garaison (f° [illegible]). — D. de M. François Be[illegible] (f° 119); — de M. Georges Bo[illegible] (f° 122).

1750. — M. de M. Jean-Philippe Rambert de Bources, sieur de Seissan, fils de M. Jean-Baptiste de Bources et de d^elle^ Thérèse de Tapie, d'une part; et noble d^elle^ Jeanne-Josèphe de Labarthe du Cou-lomé, d'autre (f° 124); — de M. François de Cours d'Antras, capitaine au régiment de la Couronne-Infanterie, et dame Jeanne-Marie de Bonefont, veuve de noble Julien de Labarthe (f° 125 v°). — B. de Marie-Louise Dispans; parr., noble Louis de Vira-z[illegible] (f° 12[illegible]). — D. de noble Simon de N[illegible] (f° 12[illegible] v°). — B. de Jean-Bertrand, fils de M. Vital-Bertrand Boube[illegible], seigneur de Broquens (f° 12[illegible] v°). — D. de M. Jean Lafargue de Bonefont, ancien capitaine au régiment d'Angoumois, chevalier de Saint-Louis (f° 130). — M. de M. Jean Fontanier, relieur, natif de Toulouse, et Jeanne Vivès (f° 130 v°). — B. de Jean-François Lafargue de Barez (f° 134 v°). — D. de M. Jean Larroque de Mousquères, ancien capitaine, chevalier de Saint-Louis (f° 136 v°); — de Catherine Maupeu, veuve de Bernard Caumont, organiste (f° 136 v°). — B. de Jean-Pierre-Anne, fils de M. Étienne Duprat, « imprimeur privilegié » (f° 138 v°). — D. de M. Jean-Guillaume Théodolin, notaire et

procureur au Sénéchal (f° 141 v°). — B. de Jean-Baptiste, fils de noble Bernard de Seissan de Marignan (ligne-page f° 141).

1754. — D. d'Anne-Jean-François de Noël (f° 151); — de Jean-Baptiste, fils de M. Gérard Labarthe, peintre (f° 151 v°). — D. d'Antoine Bonnegoux, corroyeur (f° 152). — B. d'Arnaud de Gauran (f° 154 v°). — D. de dame Marie Agnès de Millet, veuve de messire Joseph [illegible] de Bonafont, ancien capitaine (f° 155 v°). — M. de M. Jean André de Labordère, avocat en Parlement, et d^lle Marie-Benoîte de Lacroix (f° 157). — D. de M. Anne-Germain Gamon, ancien lieutenant de [illegible] (f° 160); — de M. Antoine de Sermiraut, ancien capitaine au régiment d'Auvergne (f° 160); — de M. Charles Caix de Labernisse, chanoine (f° 161).

1752. — B. de Pierre-Chrysostome, fils de M. Pierre-Joseph de Lassus, avocat en Parlement et contrôleur général des Fermes du roi, et de dame Angélique Lussac; parr., M. Pierre de Lassus, avocat au Parlement de Bordeaux, et dame Jeanne de Claverie, épouse de M. Claverie, directeur des poudres et salpêtres à Pau (f° 169); — de Dominique-Charles-Joseph Darparens (f° 173); — de Jean-Baptiste-Candide, fils de M. Étienne Duprat, imprimeur (f° 175); — de Calixte de Gauran (f° 178 v°). — M. de Bertrand Féraud, exécuteur de la haute justice, et Isabeau Vidal, native de Bayonne (f° 180 v°). — D. de dame Marie-Marguerite de Lalo, veuve de M. Joseph Descoubes de Moniaur (f° 181); — de Guillaume Bruel, exécuteur de la haute justice (f° 183 v°); — de M. François Lacroix d'Orléac, chanoine de Pessan, âgé de quatorze ans (f° 183 v°).

1753. — B. de Gabriel-Barthélemy de Noël (f° 19[illegible] v°). — D. de M. Joseph-Dominique Buzet, procureur au Sénéchal (f° 195 v°). — B. de Louis-Dominique, fils de noble Arnaud de Cazaux (f° 196); — d'Honoré-Georges, fils de M. Philippe Faget, sieur de Mondeau; parr., M. Claude-Honoré Camplong, écuyer, sieur de Roquemaure, directeur du Vingtième de la Généralité d'Auch et Pau (f° 196 v°). — D. de noble Jean-Bernard de Seissan de Marignan (f° 198); — de Louis Solirène, docteur en médecine (f° 19[illegible]). — D. d'Antoine-Jacques, fils de messire Guillaume de Wisnich, baron de Puntous, président au Bureau des Finances (f° 200). — D. de M. Joseph Danglade (f° 20[illegible]); — de M. Dominique Darparens, conseiller à l'Élection (f° 200 v°); — de M. Jean-Baptiste Icard, vicaire de Saint-Orens (f° 205 v°); — de M. Pierre Tranchand, entrepreneur des ouvrages du roi (f° 20[illegible]). — B. d'Alexandre-Joseph de Gauran (f° 20[illegible]).

1754. — D. de M. Louis Solirène, docteur en médecine (f° 211). — B. d'Ignace-Antoine-Joseph, fils de messire Ignace-Mathieu Genain, premier secrétaire de l'Intendance, et de dame Marie-Reine-Antoinette, baronne de Lerchenfeld; parr., M. Mégret d'Etigny, intendant, représenté par noble Jean-Baptiste Joseph Daignan, subdélégué (f° 215 v°). — D. de messire Guillaume de Wisnich, président au Bureau des Finances (f° 215 v°). — B. de Pierre-Joseph de Lassus (f° 216 v°). — D. de M. Jean-Orens Daignan, curé de Saint-Orens et ancien chanoine (f° 219); — de M. Joseph-Antoine de Labaune, seigneur de Bascous et de Clarac, procureur du roi au Bureau des Finances (f° 219). — B. de Joseph-Marguerite, fils de Jean Daspe, écuyer, comte d'Aspin, seigneur de Lupvielle, Montastruc et autres lieux, et de dame Anne Destaries; parr., messire Joseph-Marguerite de Lamarque, seigneur de Manas; prés., messire Jean-Jacques d'Esparbès de Lussan, chevalier de Saint-Louis (f° 219 v°); — de Jean-Louis de Noël (f° 224); — de Joseph-Jacques de Gauran (f° 229 v°). — M. de M. Jean François Dubois, docteur en médecine, et d^elle Françoise Desmares, veuve de M. Louis Bourru, m^e chirurgien (f° 231 v°). — B. de Joseph-Rambert, fils de M. François Tapie, seigneur de Pavie, conseiller au Sénéchal; parr., messire Joseph de Tapie, capitaine de cavalerie; prés., messire Jean de Carrère, président aux requêtes du Palais, à Toulouse (f° 233).

1755. — M. d'Antoine Giraudy, de la paroisse de Saint-Julien, au diocèse de Lescar, et Jeanne Bissières (f° 239 v°). — D. de M. Bertrand Pardiac, m^e chirurgien (f° 240 v°). — B. de Madeleine-Louise de Luppé de Besmaux (f° 241 v°). — D. de M. Jean-André de Lacoste, procureur (f° 243 v°). — B. de Bernard-Annibal, fils de M. François-Alexandre de Castéra, conseiller au Sénéchal; parr., M. Alexandre Lamaëstre, prébendier (f° 243 v°). — D. de M. Pierre-Bertrand Lamezandière, commissaire des guerres (f° 246). — M. de messire Claude-François Le Fournier, contrôleur général des finances, domaines et bois de la Généralité, et d^lle Élisabeth Bergouts

(f° 246). — B. de Jean-Baptiste, fils de noble Jean-Bernard Seignan de Sère; parr., noble Jean-Baptiste, comte de Sère (f° 256 v°). — M. de M. Antoine Tomes, m^e écrivain, et d^elle Marie Barbé (f° 252 v°). — D. de M. Arnaud de Gauran, conseiller au Sénéchal (f° 255). — B. de Jeanne Marie-Nymphe de Lassus (f° 256).

1756. — B. de Jean Calpice, [illegible] de nation, faisant le voyage de Rome (f° 259). — B. de Jacques-François-Ignace de Genain; parr., messire Jacques-François, baron de Lerchenfeld Premberg, officier du régiment Royal-Bavière (f° 261); — d'Élisabeth de Gauran, parr., M. Marguestau, substitut du procureur général au Parlement de Toulouse (f° 261). — D. de messire Claude-François Le Fournier (f° 265). — B. de Jacquette, fille de M. Antoine Giraudy, m^e sculpteur (f° 266 v°); — de Pierre-François, fils de noble François d'Esparbès et de dame Thérèse de Lacroix (f° 267). — M. de noble Jean-Louis Delisle de Lesquerre et d^elle Marie Dupuy (f° 274 v°).

1757. — M. de M. Jean-Baptiste-Louis-Dominique Soubiran, avocat en Parlement, et d^elle Jeanne-Françoise de Labarthe-Saint-Michel; prés., noble Balthazar de Gironde, baron de Moncorneil (f° 285 v°); — de noble Paul-Louis Lafargue de Laclotaire, avocat en Parlement, et d^elle Catherine-Apollonie Mothe de Belloc (f° 287 v°). — B. de Louis-Guillaume de Luppé de Besmaux (f° 289); — d'Anne-Julie de Seignan de Sère (f° 292); — de Joseph-Marguerite Zacharie de Lassus (f° 292 v°); — de Louise Sopesense (les parents originaires de Saragosse); parr., Louis Ferd, « molinier en soye » (f° 293 v°); — d'Antoine, fils de Jean Romestan, « ouvrier en soye »; tenu par le sieur Pierre Moissac « à la place de M. d'Étigny, intendant, qui a été parrain » (f° 298); — de Philippe-Jacques, fils de noble François d'Esparbès; parr., haut et puissant seigneur Philippe de Montesquiou, comte de Marsan (f° 299); — de François-Claude, fils d'Antoine Richard, « ouvrier en soye, au Seillan » (f° 299 v°); — de Marie-Louis Gilbert de Genain (f° 301); — de Jean-Charles de Gauran (f° 303 v°); — de Jean-Marie Villaret de Joyeuse (f° 305). — M. de M. Léonard Dufaut, avocat en Parlement, et d^elle Marguerite de Solle (f° 309 v°).

1758. — D. de M. Jean-Bernard Dufaut, procureur au Sénéchal (f° 313 v°). — M. de M. François-Xavier Solirène, avocat en Parlement, et d^elle Blaise-Pierre Carde (f° 32[illegible]). — B. d'Irénée-Zacharie, fils de Léonard Frère, « tourneur en fayance » (f° 327 v°). — D. de noble dame Anne Adrienne Godot de Mony, veuve de noble Simon de Noël (f° 328); — de M. Martin-Toussaint de Perdrigeon, natif de Paris, avocat en Parlement (f° 328 v°). — B. d'Hippolyte, fils de M. Pome, m^e écrivain (f° 3[illegible] v°).

[illegible]

1759-1769. — Registres paroissiaux de Saint-Orens; baptêmes, mariages et décès. — Décès de noble Georges Frémont de Grèses, chanoine (f° 1); — de M. Pierre-Gabriel Dirat-Ferradou, ancien chirurgien-major des hôpitaux du roi, à Béthune (f° 3). — Baptême de Jean-Guillaume-Raymond, fils de Braules Sopesense, « fileur en soye, au Seillan, espagnol de nation » (f° 6). — D. de Pierre de Luppé, chirurgien, du lieu de Garbic (f° 6 v°); — de M. Jérôme Duprat, imprimeur (f° 7). — B. d'Antoine-François-Joseph Castéra; parr., M. d'Étigny, intendant (f° 9 v°); — de François-Claude, fils d'André Dubour, « ouvrier en soye, au Seillan » (f° 11). — D. de dame Rose de Lacroix, veuve de M. Claude de Ferragut (f° 11 v°); — de Jeanne-Marie, fille du sieur Bergès, marchand de tabac et peintre (f° 14); — de Claude-Honoré de Roquemaure, directeur du Vingtième en la Généralité d'Auch (f° 15 v°). — B. de Louis-François Chiflard; parr., M. Nicolas-Louis-Zacharie Hémet, directeur des octrois d'Auch (f° 19 v°). — Abjuration du sieur Joseph Chéradre, peintre en faïence; prés., les sieurs Léonard Frère, tourneur en faïence, et Marin Bonnot, peintre en faïence (f° 22).

1760. — B. de Jean, fils de Barthélemy Bajan, fabricant de bas de soie (f°s 31 et 32 v°). — D. de Guillaume Peyrebère, huissier au Sénéchal (f° 33 v°). — B. de Catherine, fille de M. Louis Cerf, m^e tapissier (f° 34); — de Jean-Orens, fils de M. Jean-Orens Pague, procureur du roi au Sénéchal (f° 35); — de Jeanne-Marie, fille de M. Philippe Naudon, sculpteur (f° 36); — de Pierre-Jean-Rose, fille de M. Jean-Baptiste de Verteuil (f° 36 v°). — D. de messire Jean-Charles-Catherine de Campaignot, président et tré-

sorier au Bureau des Finances de la Généralité de Montauban, [illegible] (f° [illegible]); — de M. François Boubée, procureur au Sénéchal (f° [illegible] v°); — de M. Dominique [illegible], président à l'Élection (f° [illegible]). — B. de [illegible] Françoise, [illegible] fille de M. Alexandre [illegible], avocat; parr., M. [illegible] d'Ellans, conseiller [illegible] — de Michel-Joseph-Marie-Catherine-Arnaud-Alexandre de Rouilhan (f° [illegible] v°). — M. de messire Jacques Descoubès de Monlaur, lieutenant général criminel en la Sénéchaussée, et d^elle Victoire, fille de M. Jean-Étienne de Lacorde (f° 40 v°).

1761. — B. de Marie-Josèphe-Agathe, fille de M. Louis Cerf, peintre-doreur; parr., M. Joseph [illegible], maître doreur (f° [illegible] v°). — D. de dame Jeanne Laffargue, épouse de noble Jean-Pierre de Réchou, ancien capitaine (f° 58); — de Me Jean-Bernard Dupuy, avocat en Parlement (f° 60). — M. de messire Jean Douilhet-Lechaux, trésorier au Bureau des Finances, et d^elle Françoise-Catherine Descoubès de Monlaur (f° 61). — D. de M. Jean-François Le Fournier, ancien receveur des décimes, contrôleur des finances en la Généralité (f° 61 v°). — M. de M. Raymond Lebé, docteur en médecine, habitant de Fleurance, et d^elle Claire Boubée (f° 65 v°). — B. de Louis-Joseph, fils du sieur Jean Patis, peintre en [illegible] (f° [illegible] v°). — M. de messire Jean de Bonneil, veuf de dame Françoise de Bernardi, habitant de Fleurance, et d^elle Pétronille de Boubée; prés., MM. Barthélemy de Mellis, lieutenant général de police et maire de Fleurance, Pierre Goudin, seigneur de Lestanque, etc. (f° [illegible] v°). — D. de Jean-Marie-Bertrand Devienne (f° [illegible] v°). — M. de M. Jacques Broquère, avocat en Parlement, et d^elle Marguerite [illegible] (f° [illegible] v°); — de noble Alexandre [illegible] de [illegible] et de Marguerite [illegible] (f° 70). — D. de Gabriel Duchène, dit Lasserre, doreur (f° 70 v°). — B. de Jean-Claude de Rouilhan (f° 73 v°); — de François Laumond; parr., M. Joseph Bergalasse, lieutenant dans les gardes wallonnes du roi d'Espagne (f° [illegible] v°); — de Magdeleine [illegible], fille de noble Guillaume de Morlan et de dame Judith de Combes; parr., M. François de Combes, vicaire général [illegible] de Béziers (f° [illegible]). — D. de M. Bernard [illegible], [illegible] (f° [illegible]).

1762. — M. de Marc-Antoine de Labarthe, lieutenant au régiment de Noailles, et d^elle Marie-Thérèse de Labaune; prés., noble Joseph de Labarthe, seigneur de Herran, M. Joseph Carrère de Nabat, inspecteur des haras, etc. (f° 81 v°). — B. de Dominique-Fabien, fils de M. Jean-Marie Courtade, conseiller au Sénéchal (f° 82 v°); — d'Antoine, fils de M. Louis Cerf, peintre et doreur (f° 83 v°); — de François-Dominique, fils de M. Dominique Soubiran, avocat (f° 88); — de Jeanne-Françoise-Louise, fille de noble Jacques Descoubès de Monlaur (f° [illegible] v°); — d'Hélène-Julie-Françoise, fille de messire Jean-Paul Devienne et de dame Jeanne-Marie de Rouilhan (f° 10[illegible]).

1763. — M. de Bertrand Espagne, commis à la recette des octrois, fils de M. Pierre Espagne et de dame Anne Gauran, d'une part, et de Françoise Baup, d'autre (f° 112); — de M. Joseph Soulès de Lagardère, habitant de Valence, et d^elle Françoise-Jacquette de Lacroix; prés., M. Jean-Marie Barbeau du Barran (f° 113 v°); — de François Mellet, « marchand facturier d'amidon », et Jacquette Trémoulet (f° [illegible]). — [illegible] par M. de [illegible], ancien juge criminel, d'un [illegible] et d'un satin fleuri de différentes couleurs, dont la croix est garnie d'un galon d'argent avec un saint Clair en broderie, au milieu » (f° 116). — B. de Jean-Joseph de Cortade (f° 119); — de M. Charles-Anne Tarrieux de Taillan (f° 122 v°); — de Jean-Dominique [illegible] de Larrue (f° 123); — de Jean-Joseph Solirène (f° 123 v°). — D. de dame Marguerite d'Endoufielle de Saint-Martin (f° 124 v°). — B. de Jean-François Goudin de Lestanque (f° 126); — de Joseph-Marie de Rouilhan (f° 128). — D. de M. Joseph de Solle, chanoine (f° 129 v°). — M. de M. Jean-Baptiste Boubée, avocat en Parlement et receveur des décimes, et d^elle Louise-Marie-Thérèse Mothe de Belloc (f° 130). — B. de Louis-Philippe Romégous; parr., M. Jean-Jacques Dieuzeide, chapelain de l'hôpital général (f° 133 v°); — de Guillaume, fils de messire Jean Vidailhan, ancien receveur des tailles, seigneur d'Antras (f° 134). — D. de M. Dominique Mathieu, maître chirurgien (f° 135). — M. de noble Jean-Benoît Sabatéry de Mousquères, capitaine au régiment d'Eu, et d^elle Louise Despiau (f° 135 v°). — B. de Jean-Jacques, fils de messire Jean de Cousse, chevalier, et de dame Françoise-Catherine Descoubès de Monlaur (f° 138); — de Jeanne-Marie Espagne (f° 141 v°). — D. de Me Mathieu Bézian de Saint-Paul, chanoine (f° 141 v°).

1764. — B. de [illegible] (f° [illegible]). — M. de M. Jean-Baptiste [illegible] chirurgien [illegible] Philippe [illegible] paroisse [illegible] tine Vacquier, d'autre; prés., noble Pierre de Cantan, officier d'infanterie (f° 150). — B. de François de [illegible] Jeanne-Marie de Carmentran, veuve de M. de Campaigne [illegible] — D. de Me Pierre Lasson, conseiller à l'Election de Joigny (f° 158 v°). — B. de delle Anne-Marie, fille de Bernard de Grammont, seigneur du dit lieu (f° 158 v°); de François-Charles de Sabatéry de Mousquères (f° 160). — D. de Joseph Duchêne-Lasserre, me doreur (f° [illegible]); — de M. Jean-François d'Encouton, doyen des conseillers [illegible] Navarre, bas-officier invalide, et Marie Baylac (f° 173). — B. de [illegible] Espagne (f° 175).

1765. — [illegible] (f° 187). — Abjuration de Paul Bourdeaux, dit Saint-Julien, soldat dans le régiment d'Auch (f° 191 v°). — B. de Gabrielle, fille d'Étienne Barbut, « maistre cardeur en soye, au Seillan » (f° 192); — de Blaise Solirène; parr., Me Blaise Gramé, chanoine de Pessan, [illegible] cois de Labarthe du Couloumé (f° 194 v°). — M. de M. Jean Serreboubée, notaire, de Roquelaure, et delle Jeanne-Marie Pourquiès; prés., noble Jacques Desconsales, de Montégut (f° 195); — de noble Joseph de Labarthe, ancien lieutenant de cavalerie, et delle Jeanne-Catherine de Castéra (f° 195 v°). — D. de Jean Baylac, hôte au *Bon Pasteur* (f° 196). — M. de Jean Arrivets, doreur, et Jeanne-Marie Bourrec (f° 196 v°); — de M. Jean-Baptiste Vacquier de Falagret, avocat en Parlement, natif d'Agen, et delle Marie-Félicité de Pincemaille (f° 198). — B. de Jean-François, fils de Jean-François Roch Mothe de Belloc (f° 199). — M. de M. Bertrand Cornet, avocat en Parlement, et delle Anne Pérès (f° 201). — B. de Bernard-Orens-Marie-Cécile, fils de M. Jean-Orens de Pague, procureur du roi au Sénéchal (f° 202 v°); — de Jean, fils de M. Bernard de Grammont, seigneur du dit lieu (f° [illegible]). — M. de Me Jean-Antoine Daubas, natif de Jegun, avocat du roi en la Sénéchaussée d'Auch, et delle Geneviève Jacquette-Françoise de Wisnich [illegible] — B. de [illegible] Charles-Louis de Vic (f° 204 v°). — Abjuration de Pierre Plan, dit Saint-Esprit, du diocèse d'Uzès, âgé de vingt-six ans; prés., MM. Bourgeois de La Rosière, ancien ingénieur, et Jean-François-Régis-Benoît d'Eslincourt [illegible] — D. de M. Pierre [illegible] chanoine [illegible]

1766. — D. de [illegible] ans et deux mois (f° 216). — B. de Lucien-Julien, fils de messire Julien-Thérèse de Perthuis, écuyer, et de dame Louise-Félicité Defresnoy (f° 220 v°). — M. de Joseph Berthé, sculpteur, natif de Limoux, et Jeanne-Marie Castex (f° 224 v°). — B. de Joseph-Ignace, fils de noble Marc-Antoine de Labarthe et de dame Marie-Thérèse de Labaune (f° 225 v°); — de Marie-Félicité, fille de M. Bertrand Espagne (f° 227 v°); — de Jean-Dominique Soubiran (f° 228 v°); — de Pierre Betbézé de Larrue (f° 231 v°). — M. de Raymond Pujos, « ouvrier en soye », demeurant au Seilhan, et Jeanne Baudé (f° 238). — B. de Charles-Marie, fille de messire Laurent Tarrieux de Taillan, seigneur haut-justicier de Marseillan, ancien commandant d'un bataillon du régiment de Bourbon (f° 241 v°); — de Pierre-Louis Mothe de Belloc (f° 246). — D. de Joseph-[illegible]

1767. — M. de M. Jean Descuilhès, lieutenant particulier-assesseur criminel au Sénéchal, et delle Blaise-Catherine de Buzet (f° 257). — D. de dame Magdeleine Carrère, épouse de noble de Saint-Gresse (f° 258 v°). — B. de Marie-Jean-Guy Descoubès de Monlaur (f° 259 v°). — D. de noble Raymond-Charles de Vic (f° 260). — B. de Marie-Louis, fils de M. Bernard de Grammont de Lespin (f° 260 v°); — de Jean Ardit (f° 265); — de Jean, fils de Louis Cerf, me doreur (f° 266). — M. de M. Joseph Campan, seigneur de Lartigue, habitant de Lasseube, et delle Jeanne-Anne-Marguerite Bourdonier (f° 276 v°); — de Jacques Lacroix et Marie-Anne Terrail; prés., Jean Laburguière, facteur d'orgues (f° 278). — D. de haut et puissant seigneur messire Antoine Mégret d'Etigny, intendant, « inhumé dans le sanctuaire de l'autel de paroisse de la présente église, du côté de l'Evangile » (f° 283 v°); — de M. Dominique Courtade, notaire

royal, second échevin (f° 284). — M. de M. Jean Ladrix, procureur au Sénéchal, et d^elle Cécile Dangresse (f° 287). — B. de Jean-Joseph-Paul-Augustin de Solle (f° 287 v°). — D. de Jean-Pierre Davet, procureur au Sénéchal (f° 289 v°). — B. de Bernard-Joseph Bethézé de Larrue (f° 292 v°). — M. de M. Jean de Saint-Gresse et d^elle Marie-Ursule de Seissan de Marignan (f° 293). — D. de M. Charles de Lacroix, ancien chanoine de Pessan (f° 295). — B. de Godefroy-Xavier, fils de M. Anselme Daubas, avocat du roi au Présidial (f° 296).

1768. — B. de Brigitte Jeanne-Marie-Perrette Espagne (f° [illegible] v°). — de Jacques-Marie Descouffés de Montaut (f° [illegible]). — de Jean Bernard, fils de noble Benoît Sabatery de Mousquères, capitaine (f° 305). — D. de M. Jean-Baptiste Vidailhan, seigneur d'Antras (f° [illegible]). — B. d'Urbain-Gilles Michel, fils de M. Urbain-René Ballesson, directeur de la poste d'Auch; parr., M. Gilles Ballesson, capitaine des gardes de Mgr. le duc de Bordeaux (f° 309). — D. de noble Jean-Bernard de Seissan de Marignan, juge-mage, ancien subdélégué de M. l'Intendant (f° 312 v°); — de noble Jean de Solle, avocat en Parlement (f° 318 v°); — de M. Jean Mirabau-Rivière, m^e chirurgien-juré (f° 324 v°). — B. d'Hénérine, fille de M. Cousin de La Blennerie, trésorier de France (f° 325). — M. de M. Denis Cabanes, avocat en Parlement, natif de Saint-Paul d'Augerac, et d^elle Suzanne-Louise de Bernard, fille de messire Jacques-Georges-Bernard de Bernard, baron de Saint-Salvy, de la paroisse de Beaumont-de-Lomagne (f° 333).

1769. — D. de M. Jean-Joseph-Thomas Serene, avocat en Parlement et ancien maire de la ville d'Auch (f° [illegible]). — M. de M. Jean-Baptiste Despiau, avocat en Parlement, et d^elle Jeanne Carde (f° 3[illegible]); — de M. Jean Penebayre, « suivant les finances », et d^elle Marie Meilhan (f° 340). — B. de Jean-Louis-Brigitte Espagne (f° [illegible]); — de Jean-Antoine, fils de M. Jacques Broquère, avocat en Parlement; parr., M. Dargassies, receveur des Domaines (f° 362); — de Joseph-Pierre, fils de Joseph Berthé, m^e sculpteur (f° [illegible]). — D. de M. Fabien-Jean-Baptiste-Guillaume Desguilhes, conseiller au Sénéchal (f° [illegible] v°). — B. de Joseph, fils de M. Jean Ladrix, procureur au Sénéchal (f° 365 v°). — M. de M. André-Hilaire Planche, marchand-orfèvre, natif de Toulon, et d^elle Jeanne Nespagnon (f° [illegible]). — Abjuration du sieur Orens Clair, « suisse de nation, garçon cordonnier, âgé d'environ cinquante-cinq ans » (f° 369 v°).

[illegible]

1770-1779. — Registres paroissiaux de Saint-Orens; baptêmes, mariages et décès. — Abjuration de Timothée Baudeix, soldat, du diocèse de Condom (f° 1 v°). — Baptême de Jean-Jacques de Castéra; parr., M. Jean-Jacques de Najac, capitaine de dragons (f° [illegible]). — Décès de M. Joseph Soulès, m^e chirurgien, du lieu de Sainte-Christie (f° 4). — Mariage de M. Bernard-Joachim Lagelle, notaire, et d^elle Marie-Thérèse Ducru (f° 6 v°). — B. d'Antoine-Bertrand, fils de M. Bertrand Espagne, « greffier en chef de la vallée de Manouac » (f° 8 v°). — D. d'Ambroise Payrat, m^e relieur (f° 10). — B. de Jean-Jacques-Marie de Vic; parr., M. Jean-Jacques-Marie d'Astorg, officier au régiment de Noailles-Cavalerie (f° 11 v°). — M. de M. Charles Gaulier, conducteur des ouvrages du roi, natif de Bourges, et d^elle Élisabeth Mirabau-Rivière; prés., M. Jean-Baptiste Paturel-Delair, entrepreneur des ouvrages du roi (f° 16). — B. de François-Bertrand, fils de messire Charles-François Cousin de La Blennerie, ancien officier d'infanterie, trésorier de France (f° 20 v°); — de Jean-François-Julien Ladrix (f° 25); — de Jean-Baptiste-Marguerite Mothe de Belloc (f° 29); — de François-Pierre, fils de M. André-Hilaire Planche, orfèvre; parr., M. Dominique Tarrible (f° [illegible] v°).

1771. — D. de M. Jean-Guy de Lalo, ancien juge criminel au Sénéchal (f° [illegible]); — de M. Jean-François Dubois, médecin (f° 57). — B. de Jean-François-Louis Bethézé de Larrue (f° 58 v°). — M. d'André, fils de feu Antoine Junca, seigneur de Lebret et d'Igon, d'une part, et d^elle Jeanne Leydon, d'autre (f° 61); — de M. Jean-Marie Limouzin, avocat en Parlement, natif de Fleurance, et d^elle Marie-Cécile-Alexandrine de Noel (f° 63). — D. de M. Louis de Journet (f° 64); — de noble Nicolas-Jacques-Simon de Palmas, natif de Marseille, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel du régiment de Conti et commandant pour le roi les troupes de la ville d'Auch (f° 64). —

M. de M. Antoine Trégy, peintre en faïence, fils de feu Jean Trégy, « potier de terre », et Marie Rivière (f° 64 v°). — B. de Philippe-Félicité Espagne (f° 65 v°).

1772. — B. de Marcel Cousin de La Fleuranie (f° 74). — M. de Gérard Mellac, maître chirurgien de Barbaste, et d^elle^ Marie Ponse (f° 76 v°). — de Pierre Pujos, m^e^ doreur, et Marie-Rose Lalanne (f° 78). — D. de noble Paul-Louis de Lafforgue de Faclotaire, avocat en Parlement (f° 78 v°); — de M. Vital-Bertrand Boubée, seigneur de Brouquens, trésorier général des haras et receveur général des finances (f° 80 v°). — de d^elle^ Brigitte de Gauran (f° 84). — B. de Jean-Baptiste-Tiburce, fils de Jean Arrivets, m^e^ doreur (f° 89 v°). — D. de M. Guillaume de Morlan, écuyer, ancien receveur des tailles (f° 96). — B. d'Anne-Alexandrine, fils de M. Jean Ladrix, procureur au Sénéchal (f° 99).

1773. — M. de M. Jean-Louis-François Picault, écuyer, capitaine au régiment de la Couronne, en garnison à Verdun, et de^me^ Madeleine de Solemy (f° 110). — B. d'Henry-Melchior Marie de Laborde (f° 110). — Réception de M. Jean Baptiste Lecussan, docteur en théologie, recteur de la présente église (f° 113 v°). — D. de M. Étienne Carrère, chanoine (f° 113 v°). — de M. Dominique Bastard, chanoine (f° 114 v°). — B. d'Anne-Gabrielle de Morlan; parr., M. du Bouzet, marquis de Poudenas (f° 118). — D. de noble dame Françoise de Montastruc, veuve de noble Daspe de Lupvielle (f° 120). — B. de Jean-François-Louis de Rouiller; parr., noble Jean-Baptiste-Joseph Dasies et dame Antoinette-Élisabeth Dufaur Dasies (f° 126 v°). — D. de M. Étienne Sénac, étudiant en philosophie, âgé de 28 ans (f° 121 v°); — de noble dame Thérèse du Tuc de Luxeube, veuve de M. de Mousquères (f° 123). — M. de Gabriel Carrère et Louise Botret; prés., Dominique Pailhet, m^e^ à danser (f° 125). — B. de Jean, fils de M. Bernard Boubée de Grammont, conseiller au Sénéchal (f° 127). — D. de M. Jean Dufaut, docteur en médecine (f° 131 v°); M. de M. Jean-Marie Davejan, apothicaire, natif de Trie, et d^elle^ Jeanne Carreté (f° 132 v°). — D. de M. Gérard Davet, notaire (f° 133 v°); — de M. François Despiau, ancien procureur au Sénéchal (f° 135). — M. de M. François-Robert Dubourg-Lartigue, natif de Jegun, et d^e^ Marie Sérenc; prés., noble Pierre de Fabary (f° 138 v°).

1774. — M. de Louis Caston « dit en fait d'armes », et Nicole-Reine Heauline (f° 140 v°). — D. de M. Guillaume Doat (f° 142 v°). — M. de M. Antoine-Joseph Merle de Laplagne, de la ville d'Eauze, et d^elle^ Françoise-Thérèse de Noël (f° 143 v°); — de noble Charles de Lacroix, ancien garde-du-corps, et d^elle^ Jeanne-Louise de Rouiller; prés., noble Jean de Nomencourt (f° 145). — D. de noble dame Françoise de Rouilhan, veuve de noble Blaise d'Arcamont (f° 146); — de noble Jean-Jacques d'Esparbès, chevalier de Saint-Louis (f° 147). — B. de François Mothe de Belloc (f° 149 v°); — de Pierre-Marie, fils de noble Charles de Lacroix d'Orléac; parr., noble Pierre de Lacroix d'Orléac, ancien juge royal d'Auch (f° 163 v°).

1775. — B. de Jean-Baptiste-Casimir, fils de Charles Gaulier (f° 175). — D. de Bernard Tramont, dit Rey, âgé d'environ cent ans (f° 176 v°); — de M. Fabian Descuilhès, ancien chanoine (f° 177 v°). — B. de Joseph-Marguerite-Jean de Scissan de Marignan; parr., noble Joseph-Marguerite de Scissan de Marignan, vicaire général de Mgr. l'évêque d'Aire (f° 178 v°). — D. de M. Joseph-Gabriel de Labaune, receveur des tailles (f° 179 v°); — de Dominique-Angelo Piny, « italien de la république de Luques » (f° 180). — M. de M. Dominique-François Hébert, musicien, fils de Pierre Hébert, peintre, natif de Toulouse, et Marie Bourrust (f° 181 v°). — B. de d^elle^ Clotilde-Victoire-Marie-Josèphe de Vic; parr., messire Marie-Joseph de Galard, évêque du Puy, représenté par messire François-Saturnin, marquis de Galard de Terraube (f° 192). — D. de Frix Legour, m^e^ vitrier (f° 194); — de Bertrand Baserque, ancien procureur au Sénéchal (f° 195 v°).

1776. — M. de M. Philippe Branet, notaire, et Madeleine-Françoise Boutan; prés., M. Arnaud Boutan, inspecteur des haras de la Généralité de Bordeaux (f° 205). — D. de M. Jean Lagelle, ancien notaire (f° 205 v°). — B. de Joseph-Louis, fils de M. Jean Ladrix, procureur au Sénéchal (f° 208); — de Pierre, fils de Jean Caubet, potier de terre (f° 210). — D. de d^elle^ Jacquette Derey, épouse de M. Poulon, sous-fermier du Domaine du roi (f° 213). — M. de Joseph Lacaze, relieur, et Jeanne-Marie Roberdot (f° 216). — B. de Charles-François, fils de messire Jean-François de Noël (f° 216 v°). — M. de M. Joseph-Dominique-François Sérenc et d^elle^ Éléonore Fiard, native de Lima (Pérou) (f° 222). — D. de M. Joseph-

[illegible] (f° 22[illegible]). — de messire François-Paul Dangla[illegible], ancien [illegible] honoraire du Bureau des Finances de Toulouse (f° 22[illegible]).

1777. — M. de M. François Bosc-B[illegible], avocat en Parlement, de la paroisse de Blanquefort, et de d[elle] [illegible]-Magdeleine Daguzan (f° 24[illegible]). — B. de [illegible], fils d'André Planche, m° orfèvre (f° 242). — D. de M. [illegible] de Magnaut, ancien officier d'infanterie (f° 243). — B. de Joseph-Samuel, fils d'Antoine Lajus, m° d'école (f° 243). — M. de Joseph [illegible] et [illegible] Senezies; prés., Augustin Quinsac, directeur des pépinières royales d'Auch (f° 244); — de Frix Barciet, m° en chirurgie, natif de Réjaumont, et Rose [illegible] (f° 248). — de Pierre-Tristan Davet, procureur au Sénéchal, et d[elle] Marie-Dorothée Pi[illegible] (f° 2[illegible]). — B. de Jeanne-Ursule-Elisabeth, fille de M. Joseph Pourquiès, procureur au Sénéchal, et de d[elle] Françoise-Angélique Duprat; prés., M. Jean-Pierre-Anne Duprat, imprimeur (f° 251 v°). — D. de dame Jeanne-Anne de Chapelain, épouse de M. Boubée de Grammont (f° 257 v°); — de dame Marie-Louise de P[illegible], épouse de M. Bruchié de Verbois, chevalier de Saint-Louis, lieutenant de maréchaussée (f° 260); — de M. Pierre-Louis Bruchié de Verbois (f° 26[illegible]). — M. de Dominique Daclos, m° corroyeur, et Geneviève Du[illegible] (f° 263). — D. de M. Joseph Daguzan, conseiller au Sénéchal (f° 264).

1778. — B. de Marc-Antoine-Laurens Sérenc; prés., messire Anthelme Fiard, official métropolitain (f° 271). — D. de Benoît Daguerre, commis à l'intendance, natif de Saint-Jean-Pied-de-Port (f° 272). — M. de M. Joseph Dieuzeide, corroyeur, et Jeanne Sere[illegible] (f° 273). — B. de Marie-Anne-Louise-Josèphe de Vic; parr., messire Louis, marquis d'Astorg de Roquepine, lieutenant général des armées du roi, représenté par messire Charles-Maurice, chevalier d'Astorg (f° 277 v°). — M. de messire Jean-Baptiste de Vergès, officier au régiment d'Anjou, fils de messire Roger de Vergès, seigneur de Lassale, et de dame Françoise-Andrée d'Orbessan, d'une part; et d[elle] Marie-Anne-Honorée, fille de haut et puissant seigneur Jean-Charles-Catherine, marquis d'Astorg (f° 278). — B. de Sophie-Clémentine-Christine de Seissan de Marignan (f° 279); — de Jeanne-Marie, fille de M. Charles-Joachim Séjournet du Clavier, avocat en Parlement et secrétaire de l'intendance (f° 281 v°). — D. de noble dame Louise de Guiraudez de Saint-Mezard, veuve de M. Danglade (f° 283); — de Marie Paris, « fayencière », (f° 284); — de M. Pierre Robert, chanoine (f° 285 v°); — de messire Sauveur de Saint-Affrique, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Belzunce (f° 294 v°). — B. de Bernard-Jean-Gaston, fils de messire Marie-Joseph, comte de Comminges, baron de Saint-Lary, etc. (f° 296); — de Raymond-Frix, fils de messire Bernard de Lisle, capitaine au régiment Royal-Comtois (f° 296 v°). — M. de Pierre-François Benoit, chirurgien, natif de Paris, et d[elle] Catherine-Bertrande Dargueil (f° 298 v°). — D. de Jean Rosis, m° d'école (f° 301). — B. de Louis Jacques, fils de Louis Cerf, peintre doreur; parr., Jacques Cerf (f° 301 v°).

1779. — M. de noble Arnaud de Perricot, fils de feu noble Pierre de Perricot, lieutenant général criminel du Présidial de Condom, d'une part, et d[elle] Gabrielle-Adélaïde de Tapie, fille de noble François de Tapie, seigneur de Pavie, d'autre (f° 310); — de M. Antoine-Anthelme de Prunières et d[elle] Victoire de Carrère (f° 311 v°). — D. de messire Pierre-François-Jean-Louis, marquis de Laval de Lafajardye, sous-lieutenant dans le régiment de Belzunce (f° 314). — B. de noble Jean-François de Seissan de Marignan (f° 314 v°); — de noble François-Jean, fils de haut et puissant seigneur messire François, marquis de Pins, et de dame Philippe de Laclaverie (f° 315). — D. de M. Marc-Antoine Latour, marchand (f° 323). — M. de M. François-Bruno Davet, notaire royal, et d[elle] Denise Gimbrère (f° 324 v°). — D. de Louis Cerf, peintre (f° 325 v°). — B. de Félix-Prosper-Abel, fils de M. Jean-Baptiste Benoît, inspecteur général des Domaines (f° 332). — D. de d[elle] Marie-Rosalie, fille de messire Gabriel-Jean-Nicolas Guérard, écuyer, seigneur et baron de Meilhan, directeur et receveur général des Domaines dans la Généralité (f° 333 v°). — M. de M. Jean-Benoît Duchène-Lasserre, « commandant les employés des fermiers du roy », et Marguerite Laborde (f° 336). — D. de messire Jean Douilhet de Lechaux, trésorier de France (f° 337 v°); — de d[elle] Thérèse Clavié, veuve du sieur Duchène-Lasserre, doreur (f° 339); — de noble dame Marie-Claude Desvaulx, épouse de messire de Rouilhan, écuyer (f° 339 v°).

1780-1781. — Registres paroissiaux de Saint-Orens; baptêmes, mariages et décès. — Décès de noble dame Marguerite Labarthe de Bilhères, épouse de M. Léon d'Encouton [illegible]. — Mariage d'Augustin de Quinsac, directeur des pépinières royales, du lieu de Bessiges, et de Jeanne [illegible]. — D. de d^elle Thérèse Grammé, épouse de M. Carde, seigneur des Vivès (f° 6). — D. de M. Jean-Baptiste Descuilhès, ancien lieutenant-assesseur criminel de la Sénéchaussée (f° 16). — D. de M. Jean-Baptiste Carde, seigneur des Vivès (f° 20 v°). — Baptême de noble Charles-Louis-Auguste de Vergès (f° 20 v°); — de noble Philippine-Hélène de Pins (f° 29). — D. de Pierre Bégué, entreposeur du tabac (f° 32); — de Jean-Marie Courbouzier, m^e éperonnier (f° 32 v°).

1781. — D. de dame Hélène de Laroque, épouse de M. le marquis de Pins (f° 46); — de Jean Arrivets, m^e doreur (f° 49 v°). — M. de M. François Dupuy de Labarthe, conseiller à l'Élection de Condom, et d^elle Élisabeth de Gauran (f° 56). — D. d'Antoinette Moulis, épouse de Méric, faïencier (f° 58 v°); — de Jeanne-Marie Castex, épouse de Berthé, sculpteur (f° 63). — M. de Jean Prieur, m^e en chirurgie, et d^elle Marie Mailhos (f° 65). — B. d'Antoinette Septe; prés., M. Jean Faget, m^e de pension (f° 66 v°). — Réception de Thérèse Amy, veuve du sieur Guimard, doreur et vernisseur, en qualité de « sage femme accoucheuse » (f° 67). — M. de M. Pierre Deschuytencer, praticien, et d^elle Marie-Anne Naudon; prés., M. Jean-François Garnier, m^e sculpteur (f° 70).

1782. — M. de M. Joseph Boubée, m^e en pharmacie, et d^elle Jeanne-Louise Roger (f° 78); — de noble Antoine de Lafourcade du Tausia, de Condom, et d^elle Suzanne de Salha, de la paroisse de Maubourguet (f° 82). — D. de M. Guillaume Boubée, seigneur de Grammont, ancien conseiller au Sénéchal (f° 83 v°). — M. de Jean-Guillaume Zeppenfeld, sculpteur, originaire d'Allemagne, et Catherine-Antoinette Pader (f° 89). — D. de messire François-Noël Lacroix de Salleneuve, trésorier de France (f° 89 v°). — B. d'Alexandre-Joseph, fils de Dominique Pierre, peintre (f° 91 v°); — de Josèphe, fille de Dominique Camo, organiste (f° 95 v°). — D. de Jean Fages, fondeur (f° 98 v°). — M. de M. François-Basile Baric, conseiller au Sénéchal, et d^elle Agnès Douilhet de Lecbaux (f° 99). — D. de M. Étienne Duprat, imprimeur (f° 101). — M. de Joseph Souriguère, de Mirande, et d^elle Alexandrine-Pélagie Boubée (f° 105). — B. de messire Jean-Jacques-Marie-Victor-Amédée-Odilon, fils de messire Jean-Baptiste de Vergès, officier au régiment d'Aquitaine, et d'Honorée d'Astorg (f° 106 v°).

1783. — D. de M. Léonard Dufaut, avocat en Parlement (f° 110). — Abjuration d'Étienne Bataillon, brigadier au régiment du Roi-Dragons, du diocèse de Castres (f° 110 v°). — M. de M. Xavier Druilhet, avocat en Parlement, et d^elle Claire Deffès (f° 111 v°); — de M. Jean Jourdan, avocat en Parlement, et d^elle Françoise Affres (f° 115). — D. de Louis de Rambert, sous-lieutenant au 6e régiment de dragons (f° 117). — M. de M. Joseph Carrère, de Lavardens, et d^elle Marguerite Dufour (célébré par M. Trenqualie, professeur au collège) (f° 120 v°). — D. de noble Joseph-Marie de Solle (f° 121); — de M. Louis de Rouiller, « veteran » au Sénéchal (f° 121); — de Joseph Baldran, corroyeur (f° 129); — de M. Joseph Rey, bedeau du chapitre de Saint-Orens (f° 130 v°). — B. de Jean-François, fils de Paulin Bourrust, ancien officier (f° 138). — M. de M. Antoine-Joseph Levasseur, contrôleur des grandes routes, de la paroisse de Miélan, et d^elle Josèphe Martin (f° 139).

1784. — M. de M. Pierre-Jean-Gabriel Lacoste, avocat en Parlement, natif de Gimont, et noble d^elle Félicie de Tapie (f° 147 v°). — D. de noble d^elle Marie-Françoise de Sariac (f° 155); — de Pierre Méric (f° 163 v°); — de M. Joseph Dubarry, ancien avocat du roi au Sénéchal (f° 164 v°). — M. de M. François Chayron, notaire royal, et d^elle Françoise Lartet, tous deux de Castelnau-Barbarens (f° 168 v°). — B. de Xavier, fils d'Augustin Jacoby, horloger (f° 176 v°).

1785. — M. de noble Thomas Delherm de Larcenne, lieutenant de cavalerie, du lieu de Saint-Sauvy, et d^elle Jeanne-Marie Duhau-Poulon (f° 182 v°); — de Jean-Baptiste Lacaze, « facturier en bas de soye », et Perrette Lubet (f° 183 v°); — de M. Guillaume-Théodore Chaubard, géographe, natif de Tou-

louse, et de Marie, fille de feu Bernard Descousse, architecte (f° 186). — D. de Gabriel Bissières, tapissier (f° 189); — de noble Pierre de Lacroix d'Orléac, conseiller au Sénéchal (f° 200). — B. de Pierre-Louis, fils de Jean-Pierre Duprat, imprimeur; parr., M. Pierre Lourde-Larrivière, marchand-libraire (f° 205 v°); — de Joseph-François-Alexandre (ondoyé en 1771), fils de M. Charles-Joachim Séjournet du Clavié, « avocat en Parlement et receveur général de la colonie de Saint-Domingue, habitant du Cap-François », et de dame Marie-Éléonore Sireuil de Dulion (f° 209); — de Louis-François-Thomas-Jean, fils de messire Bernard de Lisle, écuyer (f° 218 v°).

1786-1792. — Registres paroissiaux de Saint-Orens; baptêmes, mariages et décès. — Décès de M. Blaise Meilhan, chanoine (f° 4). — Mariage de M. Jean-Marie Dufaut, lieutenant principal au Sénéchal, et de Jeanne-Marie-Elisabeth de Solle (f° 4 v°). — Baptême de Jean-François-Julien-Ambroise, fils de M. Joseph Dangrézas, avocat en Parlement (f° 9); — de René-François, fils de messire Jean-Baptiste de La Pommeraye, capitaine de dragons, et de dame Suzanne Douat (f° 14). — D. de Pierre Grillet, ancien organiste de Saint-Orens (f° 19). — B. de Jacques-Louis-Léon de Prunières (f° 27). — D. de M. Dominique Dareux, prêtre, chapelain royal en l'église métropolitaine (f° 29 v°); — de M. Dominique de Prunières (f° 29 v°). — M. de M. Barthélemy Lavergne, avocat en Parlement, habitant de Castillon-Debats, et d^elle^ Marie-Françoise-Gertrude Bourdens (f° 32). — D. de M. Dominique Lécussan, ancien procureur au Sénéchal (f° 32 v°). — B. de Guillaume, fils de Pierre Ducasse, m^e^ d'école (f° 52 v°); — de Louise-Françoise Magné; parr., M. François Albert-Dulimbeau, inspecteur du roi pour les Ponts et Chaussées, et dame Louise Picault-Albert, son épouse (f° 36 v°). — D. de dame Louise Despiau, veuve de messire Sabatéry de Mousquères, capitaine dans le régiment de Turenne (f° 37).

1787. — B. de noble Alexandre-Clément de Scissan de Marignan (f° 47). — D. de M. Gabriel-Joseph-Bernard Darparens, capitaine au régiment de Médoc (f° 48); — de M. Jean-Orens Pague, procureur du roi au Sénéchal (f° 49 v°); — de Jean Camicas, cartier (f° 56 v°). — M. de M. Pierre-Jacques Mazières de Melandon, entreposeur du tabac, natif d'Aire, et d^elle^ Jeanne-Louise Duhau-Poulon (f° 58). — B. de Jean-Marie Davet, m^e^ d'école (f° 59 v°); — de Jean Courbouzier, m^e^ éperonnier (f° 60); — de M. François-Joseph Dargenvilliers, chanoine (f° 61 v°). — M. de M. François-Bernard Lapène, avocat en Parlement, seigneur de Saint-Martin, habitant de Saint-Gaudens, et d^elle^ Louise-Françoise-Victoire Mothe de Belloc (f° 62 v°). — D. de Me Jean-Pierre Blaignan, chanoine (f° 67). — Réception de M. Philippe Pérès, curé de Saint-Orens (f° 67 v°). — B. de Marie-Anne-Victoire, fille de Xavier Colard; parr., M. Ferdinand-Valentin Colard de Salemont, avocat au Conseil souverain de Fribourg, et dame Dandrey de Léopold (f° 69).

1788. — M. de M. Pierre Dat, avocat en Parlement, habitant de Roquebrune, et d^elle^ Pierre Bourdens (f° 77). — B. de Jacques-Louis, fils de M. Joseph Pader, architecte (f° 81 v°). — M. de M. François de Barrère, écuyer, natif et habitant de Lias, au diocèse d'Aire, et d^elle^ Madeleine-Alexandrine de Grammont (f° 82; — de Raymond Lacaze, relieur, et d^elle^ Bernarde Pic (f° 95). — B. de Louis, fils de M. Jean-Pierre Doazan, avocat en Parlement (f° 103).

1789. — D. de Louis Pincemaille, ancien directeur des Domaines (f° 110); — de M. François-Basile Baric, seigneur de Lupvielle, conseiller au Sénéchal (f° 113); — de M. Joseph Daspe, comte d'Aspin (f° 115 v°). — M. de M. Jacques Barrère, avocat en Parlement, et d^elle^ Antoinette Cabanes, native de Miélan (f° 119). — D. de M. Pierre Alemant de Lagrange, chanoine (f° 124 v°); — de M. Mathieu Pibrac, chanoine (f° 125). — M. de noble François-Jacques de Mascaras, lieutenant de cavalerie, natif de Tarbes, et d^elle^ Marguerite Daguzan (f° 130). — D. de M. Pierre Darparens, ancien président à la Cour des Aides de Montauban (f° 151). — M. de Jean Bertholet, m^e^ d'armes au Pensionnat, natif de Liège, et Jeanne Sylvain (f° 140 v°); — de M. Jacques Doat, avocat en Parlement, habitant d'Eauze, et d^elle^ Jeanne-Marie-Victoire de Labeyrie, pensionnaire au couvent des Ursulines du Chemin-Droit (f° 142); — de M. Jean-Baptiste-Joseph Davet, procureur au Bureau des Finances, et d^elle^ Ursule Laumond (f° 143); — de

noble Julien-Joseph de Labarthe, ancien lieutenant de cavalerie, et d^elle^ Jeanne-Anne Baylac (f° 144 v°). — B. de François-Louis-Jean Solirène (f° 144 v°). D. de d^elle^ Élisabeth Rivière, épouse de M. Gaulier, ingénieur (f° 145).

1790. — M. de messire Marie-Anne-Joseph-Hyacinthe de Pouy de Gavarret, mestre de camp de cavalerie, natif de Lavardens, et d^elle^ Frise Daspe (f° 150). — D. de M. Guillaume Lacourrège, notaire royal, natif de Bourrouillan (f° 159 v°). — M. de M. Jean Roumégous, avocat en Parlement, et d^elle^ Louise-Élisabeth Dorgueilh (f° 159 v°). — D. de M. Bernard Lamaëstre, ancien chanoine (f° 169 v°); — de M. Guillaume Morlan (f° 174). — M. de M. Bernard-Hilaire Cassassoles, docteur en médecine, habitant de Saramon, et d^elle^ Jacquette Lagelle (f° 178). — D. de M. Bernard de Marignan, colonel d'infanterie (f° 179 v°). — B. de François-Louis, fils de Raymond Lacaze, relieur; parr., François Larroque, « marchand poitier d'étain » (f° 189).

1791. — B. de Marie-Ursule, fille de M. Jean Jourdan, juge au tribunal du district d'Auch (f° 204); — de Bonaventure, fils de Joseph Pérès, négociant et officier municipal, « présenté a la *Societe des Amis de la Constitution* établie à Auch, pour lui servir de parrein, laquelle a délégué M. Laurens Tarrieux-Taillan, chevalier de Saint-Louis, membre de la dite société, et l'a tenu en sa présence sur les fons baptismaux, etc. »; prés., M. Jean-Marie Soubiran, dit Lamaguère, Joseph Pourquiès et autres membres de la dite société (f° 213 v°). — D. de dame Louise de Galard, épouse de M. d'Astorg (f° 214 v°); — de M. François Tapie, ancien juge au Sénéchal (f° 215); — de M. Caprais Carrère, ci-devant lieutenant particulier au Sénéchal (f° 228); — de M. Jean Serres, ci-devant procureur au Sénéchal (f° 241 v°). — B. de Marie, fille de M. Jean Daubas, architecte (f° 255 v°).

1792. — M. de M. François Gautié, m^r^ en chirurgie, et Marie-Anne Loubens (f° 268 v°). — B. de Jeanne-Rose Bourdonier; parr., M. Antoine Fontane, ancien major de la citadelle de Perpignan (f° 271); — de Bernard, fils de Jean Vignol, potier d'étain (f° 275); — de Pierre-Mathieu, fils de François Benoît, exécuteur de la haute justice (f° 286 v°); — de Marie-Josèphe, fille de M. Jean-Dominique-Léonard Tarrible, homme de loi; parr., M. Barthélemy Lacave, homme de loi (f° 288); — de Civil-Eugène, fils de Joseph Leman, chef des contributions publiques du département du Gers (f° 292); — d'Honoré, fils de Jean-Baptiste Consolat, régisseur du dépôt de mendicité (f° 295). — M. de Joseph Lasies et Marie Dufour; prés., Jean Roch, sergent des volontaires du 3e bataillon du département du Gers (f° 296 v°). — Divorce de Samuel Branet et Gabrielle Sordes (f° 297). — D. de Jean-Paul Devienne (f° 300 v°).

GG 24 (Liasse) — 3 cahiers in-4, papier.

1788-1792. — Registres paroissiaux de Saint-Orens; baptêmes, mariages et décès des années 1788, 1789 et 1792. (Ces cahiers font double emploi avec le registre précédent.)

GG 25 (Registre) — In-8, 218 feuillets, papier.

1666-1750. — Registres paroissiaux de Saint-Pierre; baptêmes, mariages et décès. — Baptême de Bernard, fils de Jean David; parr., Me Bernard Daspe, juge mage (f° 3 v°). — Mariage de M. Annet de Peyrebat de Troncens, et dame Anne de Monlezun (f° 25 v°). — Décès de M. Jean de Monet, de Lannemezan (f° 26 v°). — M. de noble Jean-Louis d'Espinas, sieur de Gousens, et d^elle^ Marguerite Dutot (f° 41). — D. de Me Antoine Cabanes (f° 41 v°). — B. de Bernard, fils de noble Charles Du Faur, sieur de Saint-Christau, et de Marguerite de Betpuy; parr., noble Bernard de Polastron, sieur de Preignan, et Henriette de Monlezun (f° 45); — de Louis, fils de noble Charles Du Faur (f° 58). — M. de Dominique Dugendre et Jacques Clémens, célébré « dans la paroisse de Sainct-Pierre, pour n'avoir pu estre celebré dans l'eglise Saincte-Quitterie, a cause de l'innondation des eaux dont l'eglise a esté occupée pendant trois sepmaines ou environ » (f° 60). — B. de Denis, fils de noble Charles Du Faur (f° 63); — de Barthélemy Villeneuve; parr., M. Barthélemy Duran, m^e^ architecte (f° 64). — M. de M. Pierre Dousset, chirurgien, de Pavie, et Françoise Cannet (f° 68 v°). — B. de Jean Louis Du Faur de Saint Christau (f° 69 v°).

1690. — B. de Louis Monrégeau; parr., Louis Mousnier, m[e] de musique en l'église métropolitaine (f° 75 v°). — de Jeanne Deneits; parr., Pierre Rioneau, m[e] doreur (f° 84 v°). — D. de d[lle] Marguerite de Garipuy, veuve de noble de Castéra Luxeube (f° 93 v°); de noble Jacques de Gondrin, baron de Bonas (au couvent des Capucins) (f° 95 v°). — B. d'Antoine Esquerre; parr., noble Antoine de Monbelon, sieur de La Baille (f° 105 v°). — de Jean-Bernard, fils de messire Bernard Daspe, président à mortier au Parlement de Toulouse (f° 122). — M. (célébré par M. Étienne Daspe, chanoine et archidiacre de la métropole, dans la chapelle du Garros) de messire Pierre de Foucaud, seigneur de Braconac, de la ville de Lautrec, au diocèse de Castres, et d[lle] Thérèse-Magdeleine Daspe; prés., Me Lalo, prêtre et chapelain du Garros, etc. (f° 123). — D. de dame Marie-Anne de Laran, épouse de M. de Luxeube (f° 123 v°); — de Jean Chouet, bordier de la Caillaouère, âgé d'environ cent ans (128 v°); — de Bernard Delort, hôte des *Trois Rois* (f° 133 v°). — B. de Louis, fils de Jean-Pierre Lartigue de l'Étoile (f° 141). — M. de Marc Massoc, chirurgien, et Jeanne Dorgueilh (f° 156).

1720. — D. de M. Jean Sentetz, m[e] charpentier (f° 164 v°); — de noble Michel du Tuc, décédé à Luxeube, inhumé à Pessan, dans la sépulture de sa famille (f° 165). — M. de Bernard Revel, « tisseur de drap dans la manufacture de cette ville », et Jacquette Dousset (f° 172 v°); — de noble Jean Sabatéry, sieur de Mousquères, capitaine-lieutenant au régiment du Maine, et d[lle] Thérèse Duluc (f° 179); — de noble Léonard Donzeil, de la paroisse de Chélan, et d[lle] Marie-Anne du Tuc (f° 191); — de noble Thomas de Laqueille-Fleurian, de la paroisse de Pavie, et d[lle] Françoise Burot, veuve de Mathieu Bissières (f° 193 v°).

1730. — D. de Pierre Pellefigue, jardinier, « excedé et percé d'un coup d'epée » (f° 203); — de d[lle] Marie de Sépet (f° 208 v°); — de M. François de Campaignot, ancien receveur d'Astarac (f° 210 v°). — B. de Bernard-François, fils de noble Léonard Donzeil d'Aigues Mortes et de dame Marie-Anne du Tuc de Luxeube; parr., messire Bernard de Comminges, baron de Saint-Lary (f° 216 v°); — de Jean, fils de Jean-Frix David, et de d[lle] Marie Laporte (f° 228). — D. de dame Marie-Anne du Tuc, épouse de M. d'Aigues Mortes (f° 234 v°).

1740. — D. de M. Jacques Pirat, avocat (f° 258); — de M. François Ducos, m[e] chirurgien (f° 293); — de M. Irénée David (f° 305); — de dix-sept soldats du régiment Royal-Cantabre (du 29 février au 27 avril 1748); — de Philippe Louit, m[e] maçon (f° 309); — de Jean-Frix David (f° 311 v°); — de M. Jean David (f° 316 v°).

GG 26 (Registre). — In-4°, 98 feuillets, papier.

1751-1770. — Registres paroissiaux de Saint-Pierre; baptêmes, mariages et décès. — Baptême de Jean Charles-Louis, fils de messire Jean-François Daspe, président à mortier au Parlement de Toulouse, baron de Meilhan, et de Jeanne-Marie Dauxion de Vivent (f° 13 v°); — de Jean-François, fils de messire Jean-François Daspe (f° 30). — Décès de dame Jeanne-Marie Dauxion de Vivent, comtesse d'Arblade (f° 61 v°). — Mariage de M. Marc-Antoine Latour, marchand, et Cécile Plantier; prés., noble Louis Daignan du Sendat et M. Jean-Frix David, avocat en Parlement (f° 178).

GG 27 (Registre). — In-4°, 217 feuillets, papier.

1781-1792. — Registres paroissiaux de Saint-Pierre; baptêmes, mariages et décès. — Décès de M. Jean Arqué, curé de la paroisse (f° 3); — de Jean Branet, âgé de 100 ans (f° 10 v°). — Mariage de M. Thimothée Cortade, docteur en médecine, et d[lle] Clotilde Paturel-Delair (f° 35); — de Marie-Joseph Sabatier, praticien, et d[lle] Josèphe Loubens; prés., M. François-Angélique de Francain (f° 40). — D. de Joseph Boutan, imprimeur, natif d'Avignon (f° 48 v°); — de M. Pierre Courtes, chirurgien (f° 49); — de Jean Brocha, chirurgien (f° 49 v°); — de Jean Cologne, bas-officier (f° 62 v°); — de M. Jean Crozat de Creny, capitaine au régiment des Ardennes, natif de Lyon (f° 64 v°); — de Marie, fille de Jacques Robert, m[e] de danse (f° 79). — Baptême de Made-

leine, fille de M. Bernard Bugard, architecte (f° 84 v°). — D. de Catherine Saint Pé, supérieure de l'hôpital (f° 119). — M. de M. Jean-François-Régis Benoît d'Eslincourt et de Suzanne Solémy (f° 165 v°). — D. d'Yves Boulad, ci-devant frère récollet, natif de Castres (f° 174 v°); — de Joseph Boy, fondeur, natif du Hainaut (f° 227 v°); — de Jean Lacoste, arpenteur, natif de Miramont-Latour (f° 23[illegible]).

[illegible]

1678-1789. — Registres paroissiaux d'Embats; baptêmes, mariages et décès. — Décès de François Lasmézas, âgé de 100 ans (f° 43). — Baptême de Jeanne-Thérèse Dambies de Lucomalo (f° 100). — Bénédiction de l'église par M. Solirène, chanoine et sacristain de l'église Sainte-Marie (15 octobre 1746) (f° 139 v°). — B. de d[elle] Jeanne-Louise de Prunières (f° 172). — D. de Cécile Délas, âgée d'environ 102 ans (f° 182). — Réparations à l'église (f° 232). — Ordonnance qui érige l'autel principal de l'église d'Embats en autel privilégié (f° 264). — Réparations à l'église (f° 271). — Rôle des bientenants de la paroisse (f° 327). — « Catalogue des enfans d'Embatz » fréquentant le catéchisme, avec leur degré d'instruction (f° 331).

[illegible]

1673-1792. — Registres paroissiaux de Saint-Cricq; baptêmes, mariages et décès. — Baptême de Jean, fils de noble Jean-François de Verduzan, seigneur de Saint-Cricq, et de noble dame Anne Sérenc de Sèches de Sirac; parr., noble Jean de Sèches, seigneur de Sirac (f° 11); — de Jean-Baptiste de Verduzan (f° 12 v°); — de Joseph de Verduzan (f° 13). — Décès de noble Jean-François de Verduzan (f° 26); — de d[elle] Jeanne de Combres, veuve de M. du Taillis (f° 78). — Mariage de M. Joseph Lozes et d[elle] Claire Carget du Taillis (f° 91 v°). — D. de M. Taurin Bèdes, curé de la paroisse (f° 105); — de dame Françoise de Lasplaignes, épouse de M. Charles Béguier, conseiller au Sénéchal (f° 105 v°). — B. de Philippe, fils de noble Julien de Carget, sieur du Taillis, et de d[elle] Anne de Laborie-Saint-German (f° 107). — D. de noble Julien de Carget, sieur du Taillis (f° 110); — de dame Anne de Laborie de Saint-German (f° 114); — de M. Charles Béguier, conseiller au Sénéchal, en sa maison du Serrot (f° 115). — B. de Jeanne Palanque (dans l'église de Montégut, à cause de l'interdit de celle de Saint-Cricq (f° 116 v°); — de Jean-Louis, fils de Joseph Dabadie et d'Anne-Izabeau de Puymirol (f° 140). — Bénédiction d'une cloche sous l'invocation de saint Pierre et sainte Ursule; parr., M. Pierre Lacroix, juge royal de la ville d'Auch; marr., dame Ursule Devienne, procuratrice du couvent du Chemin-Droit (f° 159 v°). — D. de Mre Blaise Barris, curé de la paroisse (f° 203); — d'Élisabeth Vignaux, « à Lechac, maison des dames religieuses du Chemin-Droit » (f° 207 v°). — Police passée entre M[rs] du chapitre de Saint-Orens et le curé de Saint-Cricq pour raison de la congrue (f° 217).

[illegible]

1770-1792. — Répertoire des actes de baptême, mariage et décès des paroisses de Saint-Orens et de Saint-Pierre.

[illegible]

1702-1705. — Édits relatifs à la publication des bans de mariage; — tarif alphabétique, à l'usage des commis, pour la régie et la perception des droits afférents.

[illegible]

1259-1447. — Chapitre de Sainte-Marie. — Vente faite par Géraud V, comte d'Armagnac, aux

chanoines de Sainte-Marie d'Auch, moyennant le prix de 500 sols morlaas, d'un terroir situé dans la paroisse de Sainte-Marie, confrontant du couchant avec le chemin de Saint-Jacques, du levant et du midi, avec la vigne des dits chanoines, du septentrion, avec le ruisseau de Buget. Le comte déclare avoir reçu la dite somme de 500 sols morlaas et l'avoir employée à acquérir d'Arnaud de La Faurgue un autre terroir attenant aux fossés de la ville, près la Porte-Neuve, dont il a fait donation aux Frères Mineurs d'Auch qui y ont bâti leur église et autres édifices. (Les sceaux décrits dans le corps de l'acte manquent; gascon): — ratification et confirmation par Arnaud-Bernard d'Armagnac de la donation faite par son frère Géraud V (gasc.; 1259) (1). — Instrument de l'accord conclu entre la ville d'Auch, le syndic du chapitre de Sainte-Marie, le prieur de Saint-Orens et autres au sujet du bien rural possédé par le dit chapitre, avec un extrait de la déclaration faite par devant le Sénéchal d'Armagnac par le dit syndic des biens et fiefs nobles qu'il possède en la dite sénéchaussée (lat. et gasc.; 1447).

GG 34 (Liasse). — 3 pièces parchemin; 7 pièces, papier.

1507-1645. Chapitre de Sainte-Marie. Lettre du roi Louis XII à Dominique de Ruffo, chanoine de Sainte-Marie d'Auch et abbé de Faget, au sujet de la vacance du siège archiépiscopal survenue par la mort du cardinal Jean de La Trémouille. — Déclaration des biens et fiefs nobles que possède en la sénéchaussée d'Armagnac le chapitre de Sainte-Marie : « Premierement, dict avoir et tenir ung hospital a Lisle Arbeichan où les paouvres se retirent et illec sont norris et entretenus..... Item, dict avoir au lieu de Lanux de fief noble troys livres tretze souz..... Item, dict avoir la moytié du peage de Montastruc..... Item, dict aussy tenir la quarte partie de la taverne et maset du dict lieu de Montastruc..... Item, dict aussy avoir pour noble la quarte partie du peage de la citté d'Aux..... »: — procuration faite par le dit chapitre en faveur de Jacques de Monlezun, chanoine, archidiacre d'Astarac, son syndic (1544). — Transaction entre le chapitre de Sainte-Marie et les consuls de la ville d'Auch « touchant certaine pention de la somme de dix escutz, six souz et huyt deniers » due au dit chapitre (1556). — Protestations que fait le syndic du chapitre à la réception des chanoines et serment des chanoines lors de leur réception (s. d.). — Extrait du procès-verbal de la visite de l'église métropolitaine d'Auch, faite par Mgr. de Vic, archevêque, en l'année 1645 (copie de 1741).

GG 31 (Liasse). — 1 cahier in 4, parchemin, 13 feuillets.

XIVe s.-1586. — Chapitre de Sainte-Marie. — Fragment du livre juratoire contenant les formulaires du serment prêté par les archevêques, chanoines, prébendiers, barons et officiers du chapitre lors de leur réception ou installation; — procès-verbal de la réception de Jean III, comte d'Armagnac; — statuts particuliers du chapitre (lat.).

GG 35. Liasse. — 11 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1320-1587. — Cordeliers d'Auch. — Rescrit du pape pour le droit de sépulture (lat.). — Testament de Bertrand d'Astarac en faveur des Cordeliers d'Auch (lat.; 1398). — Fondation de plusieurs messes dans l'église des Cordeliers d'Auch faite par noble Jean de Maignaud, seigneur du lieu de Montégut; présent, noble Jacques Du Cos, seigneur de La Hitte (1556). — Extrait du testament de Marie de Reychède : fondation d'un obit dans l'église du couvent des Cordeliers (le testament est de 1552; l'extrait, de 1573). — Fondation d'un obit d'un écu petit de rente par frère François Operari, docteur en théologie, gardien du couvent des Cordeliers, et Manaud Faur, bourgeois d'Auch, exécuteurs testamentaires de feu Me Jean Nogarolio (1556). — Extrait du testament de feu Me Bertrand Carda, prêtre, du lieu de Lartigue, en Astarac : legs d'un écu petit d'annuelle et perpétuelle rente aux Cordeliers d'Auch, aux Augustins de Toulouse et aux Carmes

(1) Sur ces actes importants, voy. CANTO, *Essais de diplomatique et [illegible] propos d'une charte auscitaine du XIIIe siècle*, Auch, Foix, 1857 (Extrait de la *Revue de Gascogne*).

de Pavie (157[illegible]). — Fondation par M. Jean du Mayne, « prothonotaire de Nalica [illegible] et chanoine en l'église métropolitaine », dans le couvent des Cordeliers, d'une « messe haulte de requiem » (158[illegible]). — Fondation d'obit faite par Me Vidal de Pinu, prébendier; rachat de la pension annuelle de un écu petit effectué par Me Marques Arquier, « lanatier » (1564-1581). — Testament du sieur Pierre Maillhos, marchand d'Auch : fondation d'un obit au couvent des Cordeliers (1574-1581). — Attestation de quelques habitants d'Auch que l'église du couvent des Cordeliers « est fort ruineuse et la plus grande partie d'icelle ruinée, le touet et couverture rompue, etc. » (1585). — Copie du testament de Me Raymond de Bonnecase, natif de la ville de Nay, au diocèse de Lescar, et habitant depuis trente ans dans la ville d'Auch : obit fondé par le testateur dans l'église où son corps sera enseveli. (Le testament est de l'année 1[illegible]; la copie, de l'année 1587).

GG 36 (Liasse) — 6 pièces, parchemin; 15 pièces, papier.

1597-1685. — Cordeliers d'Auch. — Obit fondé par M. Pierre de Bonnecase, avocat, racheté par ses héritiers; le sieur Jean Desclaux, cordonnier du lieu de Laas de l'Osse, en Armagnac, « vend, cede, quitte et transporte a perpetuité au scindic des religieux du couvent des Cordeliers l'annuelle pension d'un écu petit » pour raison de la somme de douze écus petits que le dit Desclaux a reçue des dits religieux, la dite somme provenant du rachat de l'obit. — « Verification des ruynes et reparations plus utilles et necessaires qui sont a faire dans le couvent et esglise des Cordeliers de la ville d'Aux », faite par Dominique Malhomme et Jean Lalanne, charpentiers, Guilhem de Bisca [illegible] et François Gay, maçons (1612). — Extrait de la fondation d'une messe à célébrer annuellement le 19 mai, jour de saint Yves, dans l'église du couvent des Cordeliers, la dite fondation faite par M. Arnaud Destarac, juge et magistrat royal au comté de Fezensac, et M. Pierre Pitous, procureur du roi au dit comté (1612-1631). — Testament de Me Jean Sentex, régent, tenant les écoles d'Auvillars; legs de 100 livres en faveur des Cordeliers d'Auch, à prendre sur François Sentex, tailleur d'habits, frère du testateur; jugement du Parlement de Toulouse : inquants des biens saisis de François Sentex, etc. (1623-1636). — Arrêt du Parlement de Toulouse pour le syndic des Cordeliers contre Barthélemy Bertin et Bernard Baget (1636). — Fondation de noble François de Soucadaux, sieur de Luxeube (1638). — Ordonnance de M. Bousquet, intendant, portant que, conformément aux lettres patentes de Sa Majesté, « les peres spirituels erigés en chasque village et communauté pour recevoir et heberger des peres a leurs voyages et passages, demeurent exempts et deschargés de toutes tutelles, curatelles et autres charges personnelles » (1641). — Extrait de saisie pour le syndic des Cordeliers contre les héritiers de Marie de Reychède, de Roquelaure (1641). — Quittance de la somme de 21 l. 12 s., payée aux Cordeliers par le sieur Arnaud Destarac; témoin, Jean Duclerc, libraire (1644). — Fondation de deux messes basses par Jeanne de Gimat (1644). — Donation de la somme de 100 l. faite par le frère Orens Pontie, novice au couvent des Cordeliers (1645). — Sentence du Présidial au sujet de la somme de 112 l. due aux Cordeliers par M. Rambert Tapie, « cy devant leur pere spirituel » (1673). — Attestation de Mgr. de Lamothe-Houdancourt portant que les Cordeliers d'Auch et de Mirande vivent de telle sorte que « leur conduite est fort reglée et leur vie grandement exemplaire » (1674).

GG 37 (Liasse) — 5 pièces, parchemin; 36 pièces, papier.

1742-1789. — Cordeliers d'Auch. — Bail pour cinq années consenti par le R. P. Foulquet, « docteur en theologie, ex custode de la Province et gardien des Cordeliers de la dite ville d'Auch », en faveur des officiers du Bureau des Finances, d'un « appartement qui est sur l'aile du cloitre où est la chapelle de Notre-Dame », moyennant un loyer annuel de 200 livres. — Permission accordée aux Cordeliers, par le Bureau des Finances, de faire certaines clôtures autour de leur couvent (1743). — Police relative à la construction d'un portail : « Le dit portal aura neuf pans et demy de largeur sur saize pans et demy de hauteur, composé avec un pillastre de dix pousses de largeur avec une clé pandente avec son architrave et une frise pour metre une escription, etc. » (1743). —

Constitution de rente de 15 l. sur le fonds principal [illegible] consentie par Dominique Duclos dit Verdie, [illegible] pour enseigne [illegible] en faveur des Cordeliers d'Auch (1747). — Bail à loyer d'une maison appartenant aux Cordeliers « répondant à la rue des fossés de l'Intendance et dont partie est adossée aux murs de la chapelle de Notre-Dame des Anges », en faveur de M. Amable Louis de Ferry, commissaire des guerres, pour une durée de six années (1755). — Vente de trois concades, onze places, deux escatz du champ dit de Bazillac, situé hors la ville, consentie par M. Pierre-Joseph Lassus, directeur des fermes et subdélégué de M. l'intendant, en faveur des Cordeliers d'Auch, moyennant le prix de 3,000 livres (1775). — Pièces du procès d'entre les Cordeliers d'Auch et le sieur Bachos, huissier, qui possède une partie de l'enclos de Bazillac sous la rente foncière de 15 livres, due au dit couvent : les sieurs Samuel Branet, négociant, et Jean Soucadaux, cordier, intervenus incidemment au procès (1778). — Bail à ferme du jardin du couvent des Cordeliers « confrontant du couchant à l'apothiquairerie du dit couvent », consenti en faveur de Jean Pommadé, jardinier (1780). — Bail à loyer pour six ans, au prix de 800 livres par an, en faveur du sieur Léger-François Desgrèz, d'une partie de la maison neuve des Cordeliers (1781). — Emprunt de 5,000 livres contracté par les Cordeliers pour subvenir à la réparation de leur église, « le danger etant si emminent qu'il a fallu transporter la rezerve et quitter la dite eglise et faire les offices dans la chapelle Notre-Dame » (1781). — État actuel de la maison appartenant aux Cordeliers qu'occupe M. Mauroux, commissaire des guerres (1783). — Bail à loyer, pour une période de neuf ans, d'une maison appartenant aux Cordeliers, en faveur de M. le vicomte de Luppé, moyennant le prix de 600 livres par an (1787). — Bail à ferme consenti par le syndic des Cordeliers, en faveur du sieur Narbonne, moyennant une somme annuelle de 17 livres, des biens possédés par le dit couvent dans la juridiction de Mirepoix (1788). — Bail à loyer de partie du nouveau corps de maison situé sur la place, près la Promenade, consenti par le syndic du couvent des Cordeliers en faveur de la d^elle^ Pincemaille, moyennant le prix de 300 livres par an (1788).

GG 58 (Liasse). — 2 pièces, [illegible] 10 pièces, papier.

1535-1782. — Pièces relatives à divers couvents de Cordeliers. — Vente de trois pièces de terre, appartenant aux Cordeliers de Castelnaudary, en faveur de noble Géraud Damyelh (?), seigneur de Tresville (1535). — Copie d'ordonnance rendue par M. Étienne Foullé, intendant, au sujet de la convocation à Condom de tous les supérieurs de l'ordre de Saint-François faite par le P. Girard, principal de la Province d'Aquitaine, contre la teneur de diverses bulles et les intentions de Sa Majesté (1640). — Procuration faite par la communauté des religieux de Saint-François de la ville de Penne, en Agenais, en faveur de frère Louis Doizan, pour venir à Auch recevoir des mains de Martial des Arrivets, marchand, héritier testamentaire de frère François des Arrivets, religieux du dit ordre, la somme de 500 livres léguée au dit couvent (1667). — Lettres-patentes du roi Louis XV au sujet d'un chapitre de la grande Province d'Aquitaine qui doit se tenir après les fêtes de Pâques, l'année 1749. — État des obits et fondations des Frères Mineurs conventuels de Nogaro; obits fondés par noble Jean de La Paillère (1454); par noble Hector de Luppé (1642); par d^elle^ noble Marguerite de Pardeilhan (1658); par noble Jacques de Lau (1691); par noble Arnaud-Guillaume de Massanès, seigneur d'Artigue (1490); par M. Antoine Lanusse, avocat, de Nogaro (1619), par M. Frix-Bernard Destalens, de Nogaro (1639); par M. Dominique de Bordes, capitaine (1516); par M. Jean Dubédat, docteur, abbé de Préchac et conseiller du roi (1578); par noble Madeleine de Pardeilhan, dame de Bourrouillan (1625); par noble Bernard de Gourgues, seigneur de Daunian (1638); etc. (1772). — État des fondations faites au couvent des Frères Mineurs de la ville de Lavaur (1772). — « État du couvent des Frères Mineurs conventuels de Saint-François de la ville de Cahors, pour être présenté au chapitre prochain qui doit se tenir dans le grand couvent de Toulouse, le 15 octobre 1776 ». — « État du couvent des Frères Mineurs conventuels du Mas d'Agenais, pour estre envoyé au chapitre prochain convoqué au couvent des Frères Mineurs à Cahors le premier du mois de juin 1782 ». — État des fondations du couvent des

Cordeliers de Pamiers (1752). — État des obits et obligations de la communauté des Cordeliers de la ville de Saint-Junien (1752). — État du couvent des Cordeliers de Martel (1782). — État du couvent des Frères [illegible] de [illegible] de Gourdon (1782).

[illegible]

1634-1752. Chapitre et église de Saint-Orens. — « Inventaire des sainctes relicques qui ont esté trouvées dans l'esglize Monsieur Sainct Orens de la ville et cité d'Aux par nous consulz de la dicte ville, ce jour d'huy huictiesme jour du moys de janvier, an mil six cens trente quatre..... Premierement nous a esté exibé la chasse d'argeant de la teste Monsieur Sainct Orens. Plus la chasse d'argeant de Mr. Sainct Cla, avec des relicques dans icelle du dict sainct. Plus la chasse de bois de Monsieur Sainct Prim avec de ses relicques dedans, comme aussy un relicquaire d'argeant monté sur un pied de croix avec icelle croix dessus qui est aussy montée sur le dict relicquaire, laquelle a esté faicte des lingotz que anciennement estoient dans l'armoire où les dictes relicques reposent, qui sont de Saincte Patiance et des pere et mere de Mr. Sainct Orens, estant d'argeant....: Plus une verge d'argeant avec l'image de Monsieur Sainct Orens où sont aussy gravées les armoiries de la ville », etc. — (Un inventaire identique pour les années 1635, 1637, 1638, 1641, 1650, 1651).

« Ceremonies observées dans l'eglise collegiale de Saint-Orens (1746-1752) : « ..... Le dit jour (2 juin), foire a la Treille ; pendant le tems de cette foire et de celle de Saint-Orens, le chapitre leve un droit sur tout [ce] qu'on porte aux dittes foires. Ce droit commence aux premieres vepres des dits saints Orens et Clair et dure jusques a la fin de la foire. On le leve pendant ce tems dans toute la ville, reste infortuné de la seigneurie que le chapitre avoit autrefois dans cette ville et qu'il ceda au roy Philippe le Bel..... Le dit jour, 9 juin, fete de saint Prim, le chapitre fait une procession avec la relique du saint par toute la ville ; c'est un vœu de ville ; les consuls y assistent... Le dit jour (de la Saint-Jean), on chanta après vepres le *Te Deum* pour la prise d'Anvers... Le 11e juin, jour de saint Barnabé 1750, messire Jean-François de Montillet, archeveque d'Auch, fut a l'église collegiale de Saint-Orens de cette ville pour faire la verification des reliques nouvellement decouvertes... Le 13 juin 1750, les paisans s'addresserent aux maire et consuls de la ville pour obtenir de Mgr. l'archeveque la descente de la statue de Notre-Dame de la Conception, de Saint-Orens... Le 17 août 1752, le chapitre de Saint-Orens ayant fait refondre trois cloches, a la refonte desquelles la succession de feu M. l'abbé Brinart (?) a contribué par moitié en sa qualité de prieur du dit Saint-Orens, a offert les trois cloches, la plus grande a Mgr. l'archeveque, la seconde a Mgr. l'intendant et la troisieme a M. l'abbé de Hadonvillier, prieur du dit Saint-Orens ; la benediction des dittes cloches fut faite avec le plus de solennité qu'on put y apporter..... La cloche a laquelle Mgr. l'archeveque servit de parrain feut benite sous l'invocation de Saint-François, ainsi on l'appelle Françoise ; celle a laquelle M. d'Etigni servit de parrain fut benite sous l'invocation de Saint-Antoine, on l'appelle Antonine ; la troisieme fut benite sous l'invocation de Claude et on l'appelle Claudine. » — Fragment d'une notice historique sur l'église et le prieuré de Saint-Orens.

[illegible]

1578. — Sentence rendue par Me Jules Salviati, vicaire général de l'archevêque d'Auch, entre Me Bernard Fontano, vicaire perpétuel en l'église Saint-Orens et official d'Auch, Jean Molas, le syndic des habitants de la ville et les prêtres de la chapelle du Purgatoire dont les consuls sont patrons (latin).

[illegible]

1390-XVIIIe siècle. — Chapelles et divers. — Instrument de condamnation de l'official d'Auch contre les consuls de la dite ville, les contraignant à rendre certains bassins d'argent aux prieurs de Saint-Nicolas (latin ; 1390). — Statuts de la confrérie et prêtres de la chapelle du Purgatoire, en l'église métropolitaine d'Auch, avec les droits attribués aux

consuls et confirmés par le vicaire général en l'archevêché (dat.: 1744). — Vente faite par Me Jean Faure, prêtre, habitant de Riguepeu, en faveur du sieur Moysset, marchand, aussi habitant de Riguepeu, d'un pré moyennant la somme de trois écus (1581). — Copie du testament de Me Jean de Monbernard, prêtre, prébendier en l'église Sainte-Marie d'Auch : fondation d'une chapelle dans l'hôtel de ville d'Auch, sous l'invocation de saint Joseph (1690). — Copie du testament de M. Louis Daignan du Sendat, vicaire général de Mgr. l'archevêque d'Auch (s. d.; XVIIIe siècle).

GG. [illegible] (Liasse.) — [illegible] pièces, papier [illegible] imprimée.

1708-1722. — Clergé, pièces diverses. — Modèle de la déclaration à faire par la prieure de l'ancien couvent des Ursulines de la ville d'Auch au sujet des biens acquis par le dit couvent depuis le mois d'octobre 1704. — Défense faite par l'archevêque de chasser ni faire paître les bestiaux dans toute l'étendue de la terre de Callian et de Saint-Justin et dans les forêts de Bassoues et de Marsoulez. — Fruits décimaux du diocèse d'Auch.

GG. 43 (Liasse.) — 5 pièces, papier.

1534-1789. — Assistance publique. — « Ordonnances faictes par les capitoulz de Tholoze sur la norriture des pouvres vergoinhans et aultres d'icelle ville, suyvant l'edict du roy nostre souverain seigneur. » — Lettre de M. d'Étigny aux consuls d'Auch au sujet des distributions générales de vivres jusqu'à la récolte, avec ce post-scriptum : « Je suis assuré qu'il y a des gens qui sont morts de faim » (31 mai 1764). — Lettre de M. de Salleneuve, subdélégué général, au sujet de la nourriture des pauvres et de la diminution de leur capitation (1766). — Délibération des administrateurs de l'hôpital général qui ne veulent plus se charger des enfants trouvés (1771). — Lettre de M. de Boucheporn, intendant, pour exciter la charité privée (1789).

GG. 44 (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1763. — Épidémies. — Diverses consultations de médecins de Montpellier et de Paris « sur une maladie épidémique qui, après s'être manifestée à Crastes, s'est étendue dans la ville d'Auch où elle a fait des ravages considérables »; — mémoire du sieur J.-M.-A. Goulard, docteur en médecine et médecin des villes de Mauvezin et Montfort. — Lettres de réponse des consuls d'Agen, Condom, Nogaro, Riscle, Vic-Fezensac, Le Houga, Jegun, Mirande, Lectoure, Montauban, Nérac, Bayonne, etc., à qui les consuls d'Auch avaient adressé la consultation des médecins de la Faculté de Montpellier avec la manière de traiter la maladie en question.

GG. 45 (Liasse.) — 88 pièces, papier.

1765-1780. — Procès-verbaux de déclarations de grossesse, rédigés par les maire et consuls.

GG. [illegible] (Liasse.) — 81 pièces, papier.

1781-1790. — Procès-verbaux de déclarations de grossesse, rédigés par les maire et consuls.

GG. 47 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 13 pièces, papier (dont 1 imprimée).

1552-1788. — Instruction publique et beaux-arts. — Copie d'arrêt du Conseil privé du roi par lequel mainlevée des fruits de la cure de Castelnavet est donnée à Me Jean Filhol, recteur, à la charge de payer chaque année pour la construction du collège d'Auch, vingt écus petits. — Accord conclu entre le cardinal d'Este, archevêque d'Auch, et le syndic du chapitre de l'église métropolitaine, d'une part, les syndic et consuls d'Auch, d'autre part, au sujet du revenu de la prébende canonicale que la communauté d'Auch demandait pour le collège : le syndic

du chapitre s'engage à payer annuellement une somme de 100 francs et abandonne deux « tabliers » que le dit chapitre possédait dans les boucheries de la ville, ainsi que la dime du foin dans certains terroirs de la juridiction (1566). — Lettre des consuls de Cadillac aux consuls d'Auch demandant pour une place de maître d'école « quelque personne qui soit connue non errant, capable de bien montrer pour la lecture, l'écriture et le chiffre et surtout qui peignit bien, etc. » (1735).

École de dessin : requête et mémoire des sieurs Lartet et Lagarde, peintres, Garnier, « sculpteur ornemaniste », et Chaubard, architecte-dessinateur, tendant à l'établissement d'une école publique et gratuite de dessin (1781-1784).

Théâtre : délibération consulaire relative à la demande que les sieurs Mac-Mahon et Riquier, directeurs de troupe, ont faite de la salle de spectacle (1773). — Lettre de M. Testu qui demande, pour les auteurs de [illegible] le plan, la coupe et l'élévation du théâtre de la ville d'Auch, avec « le nom des architectes qui l'ont bâti et l'époque de son établissement, le tableau des différentes fêtes qui y ont été données et les motifs qui les ont occasionnées » (1779). — Certificat d'inscription dans les registres de l'hôtel de ville de la permission accordée par M. le maréchal duc de Richelieu à MM. le marquis de Pins, de Fitte, Sentex et Mauroux de lever et entretenir une troupe de comédiens pour jouer alternativement dans les villes d'Auch, Montauban, Bagnères, Condom, Agen et Bayonne (1782). — Lettre de la municipalité à M. Dumanoir, « directeur de la comédie » à Montauban, pour lui rappeler les engagements pris par lui relatifs au théâtre d'Auch : il doit, trois mois de chaque année, avoir à Auch une troupe complète de comédie et d'opéra (1785).

Département du Gers

VILLE D'AUCH

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE HH

Agriculture, Industrie, commerce

HH 1 (Liasse) — [illegible]

1500-1780. — Commerce; taxe des grains, des denrées, etc. — Titre de l'office de visiteur du poisson en faveur de Guillaume Abbatia, à la place de Guillaume Buisoss; (latin, 1500). — Déclarations des farines, faites par les boulangers de la ville (1741). — Lettres de l'intendant relatives au prix des grains (1773-1780). — Boucheries.

HH 2 (Liasse) — [illegible]

1502-1785. — Épizooties; manufactures; foires et marchés. — Lettre de M. de Lesseville, intendant, qui ordonne de faire désinfecter les écuries qui servent ordinairement aux troupes de cavalerie de passage, « pour prevenir la communication d'une maladie aussy contagieuse parmi les chevaux que celle de la morve » (1730). — Épizootie de 1775 : postes de surveillance. — Lettre de M. de Lassus, subdélégué, qui ordonne de marquer avec un fer chaud toutes les bêtes à cornes de la communauté.

Réquisitions (avec délibération conforme des consuls) du sieur Jean-Pierre de La Genière, inspecteur pour le roi des manufactures des Généralités d'Auch et Pau, au sujet du « bureau de fabrique » qui doit être établi dans la ville d'Auch, suivant les lettres-patentes du roi; règlements pour les différentes sortes d'étoffes qui se fabriquent dans les dites Généralités (1750). — Manufacture de drap : délibération des consuls; — mémoire présenté par le sieur Dominique Airolles, fabricant à Carcassonne, qui offre d'établir une nouvelle manufacture de drap à Auch, celle du Hollandais Vanderhagen n'ayant pas réussi, trente ans auparavant, « faute de secours et de puissance pour soutenir un commerce de draps dont il n'avoit pas une consommation assés suivie et que ses fonds ne permettoient pas d'aller chercher loin de luy ».

Acte de syndicat portant révocation d'autre, fait par certains habitants du parsan de la Treille pour le changement des marchés (latin; 1502). — Lettre adressée aux consuls d'Auch par ceux d'Agen au sujet du changement de date de la foire du Gravier

[illegible] Lettre de M. Fournier de La Chapelle, intendant, au sujet de la requête qui lui a été adressée « par un très grand nombre de personnes de cette ville, dans l'objet de reporter le marché aux herbes actuellement sous la halle, sur la place du carrefour où il étoit autrefois » (1785).

[illegible]

1697-1789. Corporations d'arts et métiers. Réception de maîtres dans les corps des cordonniers et des tailleurs (1710). — Procès-verbal de visite dans les boutiques des sieurs Carde et Doat, marchands cartiers, à la requête de M. Jacques Bertrand, « mr cartier de la présente ville et sous-fermier du droit établi sur les cartes à jouer dans les villes d'Auch, Gimont, Lectoure, Nogaro, Vic, Mirande et Lauzerte » (1715). — Procès-verbal de saisie d'une robe pour homme entre les mains de la nommée Rivière, couturière, à la requête des jurats de la compagnie des tailleurs de la ville d'Auch (1762). — Requête adressée au Gouverneur général par les marchands drapiers, épiciers, droguistes, tailleurs, merciers, dentelliers et quincailliers de la ville d'Auch à l'effet d'être autorisés à se réunir en un seul corps de jurande : « ... Si les négotians se sont contentés, depuis 1714, de s'associer dans la confrairie de la Trinité pour suivre des pratiques de religion. La grande difficulté des exportations, le bas prix des denrées qu'il falloit consommer sur les lieux et la pauvreté qu'on éprouvoit au milieu de l'abondance y rétrécissoient naturellement le commerce. La fixation d'une Intendance dans cette capitale de la province a fait, il est vray, d'abord procuré un plus grand nombre d'habitans, mais ils ne s'y étoient fixés que par besoin; sept beaux chemins très bien entretenus et qu'on a fait depuis dix ans en surmontant la nature, par les soins infatigables de Monsieur d'Étigny, intendant de la province, n'invitoient pas encore de nouvelles étrangères à venir y porter leur industrie ou y jouir de leur fortune; la facilité de l'exportation n'avoit pas animé la population et l'agriculture; le luxe n'avoit pas encore fait rechercher dans la vie des comodités inconues, on ne faisoit que le même genre de consommation, la ville presque partout mal bâtie n'annonçoit que son ancienneté. Tout a pris presque en même temps une face nouvelle : des rues, des promenades, des places publiques se trouvent dans des lieux qui n'étoient que champs et ravins; l'intérieur de la ville a été décoré par de nouvelles maisons; trois manufactures de soyerie, de mineries et de fayance se sont successivement formées; mais la marque la plus sûre des avantages que la ville d'Auch a retiré de la beauté de ses routes est que le nombre des habitans y a considérablement augmenté. Le commerce y auroit dû croître dans la même proportion, sans doute; mais on peut dire que quoyqu'il soit devenu, par la plus grande consommation de toutes sortes de marchandises, plus étendu et qu'il semble devoir attirer par là les regards bienfaisants dont Votre Grandeur se plait à vivifier tous les arts, néanmoins il n'est pas parvenu à ce haut degré que la situation de la ville, le nombre de ses habitans, l'abondance de toutes sortes de danrées du premier besoin sembloit promettre. Quelle autre cause doit-on chercher de cette langueur que de ce que, en général, toute sorte de comerce est ouvert dans la ville d'Auch à quiconque veut l'entreprendre et de ce qu'il n'y a pas un corps de négotians par état et qui ayent passé par les épreuves de l'apprentissage, du service chés des maîtres et par l'examen lors de la maîtrise pour l'obtenir, etc. » (1767). — « État contenant les noms des marchands domiciliés qui ont boutique ouverte dans la ville d'Auch, avec leur différent genre de commerce » (1767). — Requête présentée par le corps des artisans pour qu'il leur soit permis de monter à cheval à l'arrivée de Mgr. l'Intendant (1773). — Lettre de M. Despiau, subdélégué, demandant des renseignements au sujet des jurandes (1776). — Différend entre le sieur Mathieu Mouchet et la corporation des cordonniers (1788-1789).

HH 1 (Registre). — In folio, 120 feuillets, papier.

1767-1769. — Registre des arts et métiers contenant les procès-verbaux de prestation de serment des artisans dont les noms suivent, à qui ont été accordées des lettres de maîtrise : Jean-Pierre Tarrible, menuisier; Alexis Guillemin, tisserand;

Jean-Louis Génevois, menuisier; Joseph Thore, menuisier; Baptiste Lacaze, serrurier; Bernard Moulas, sergeur, Claude Balas, tisserand; Urix Legour, vitrier; Mathieu Bergès, vitrier; Nicolas Fages, fondeur et maître chaudronnier; Charles Pourquiez, coutelier; Étienne Rocher, fondeur; Louis Baron, coutelier; Dominique Tardivail, chapelier; Barthélemy Deneis, chapelier; Jean-Baptiste Abadie, vitrier; Jean Espéron, chapelier; Jacques Lagarde, vitrier; Arnaud Tarissan, vitrier; Jean-François Ninous, menuisier; Jean Lasmésas, tourneur; Dominique Bessagnet, tourneur; Jean Serres, tourneur; François Latapie, tourneur; Jean Darré, tourneur; Joseph Boyer, menuisier; Arnaud Boué, menuisier; Jean Pommès, menuisier; Jean Mauco, menuisier; Jean Thore cadet, menuisier; Bertrand Carrère, menuisier; Antoine Ransan, menuisier; Antoine Pourquiez, sergeur; Antoine Hugues, sergeur; Dominique Mouchet, sergeur; Martial Recoquillon, sellier; Bernard Pourquiez, sellier; Dominique Séris, sellier; Louis Cheyssial, sellier; Jean Daubas, sellier; François Serreboubée, serrurier; Marc Boutan, serrurier; Guillaume Collongues, serrurier; Dominique Fisse, menuisier; Jean Carrère cadet, menuisier; Jean Sarrat, menuisier; Joseph Chaubin, menuisier; Pierre Lalanne, menuisier; François Vivent, serrurier; Gabriel Moncassin, serrurier; Pierre Capdeville, serrurier; Blaise Larrivet, serrurier; Jean Dumont, peigneur; Jean Sémont, sergeur; Pierre Ducos, sergeur; Joseph Derrey, peigneur; Jean Bravat, peigneur; François Boué, peigneur; Jean Magné, peigneur; François Larroque, m[e] potier d'étain; Jean Thuilière, ferblantier; François Naudon, plâtrier; Alexis Aulard, plâtrier; Gabriel Bissières, tapissier; François Faubin, tapissier; Louis Sarrouy, tapissier; Joachim Sarrouy, plâtrier; François Sérene, plâtrier; Bertrand Debats, charpentier; Justin Albigès, charpentier; Jean-François Garnier, sculpteur; Louis Cerf, peintre-doreur; Joseph Berthé, sculpteur; Ambroise Peyrat, relieur; Gabriel Menadier, tisserand; Guillaume Duffourg, tisserand; Jean Labat, tisserand; Jean Adet, tisserand; Jean Biamoret, tisserand; Joseph Deneis, tisserand; Jean Dupuy, tisserand; Louis Daziton, tisserand; Bernard Laffont, tisserand; Jean-Pierre Sarrouy, tapissier; Jean Sentets, maçon; Jean Bugard, maçon; André Debats, maçon; Dominique Saint-Martin, charpentier; Jean Aurignac, tapissier; Bernard Deneis, charpentier; Charles Gèze, charpentier; Bernard Idrac, charpentier; Jean Darroux, charpentier; François Dupuy, charpentier; Bernard Lacoste, tisserand; Pierre Dastarac, tisserand; Jean Tillet, tisserand; Béon, paveur-carreleur; Antoine Trémoulet, paveur-carreleur; Jean Daran, paveur-carreleur; Jean-Joseph Vidal, blancher-chamoiseur; Jacques Magenc, blancher-chamoiseur; Dominique Laffont, blancher-chamoiseur; Barthélemy Fajan, « marchand fabriquant en bas de soye »; Jean Daubas, maçon; Étienne Daudé, maçon; Bertrand Lubet, maçon; Dominique Boubée, maçon; Jean Ardenne, maçon; Bernard Duville, chapelier; Bernard Barciet, marchand garnisseur; Jean Arrivets, doreur; Jean Capin, tisserand; Jean-Bernard Darrouy, tisserand; Jean Broqua, peigneur; Jean Passerieu, maréchal-ferrant; Étienne Laborde, maréchal-ferrant; Dominique Dousset, maréchal-ferrant; Pierre Sensemat, forgeron; Arnaud Carrère, forgeron; Pierre Bosc, forgeron; Gabriel Boyer, charron-ferrant; Joseph Bessaignet, charron-ferrant; Jean Mouly, boutonnier; Paul Trémoulet, paveur-carreleur; Jean Mothe, maréchal-ferrant; Jean Lannes, maçon; François Barciet, maçon; Joseph Barciet, maçon; Joseph Sotom, tourneur; Guillaume Cauderon, tisserand; Jean Desages, boutonnier; Antoine Castex, boutonnier; Louis Barbé, tisserand; Jean Albigès, tisserand; Pierre Despiau, tisserand; Jean Palanque, tisserand; Jean Diallé, tisserand; Bernard Boué, tisserand; Fabien Casemage, tisserand; Philippe Lalanne, charpentier; Bernard Fournex, charpentier; Jean Lalanne, charpentier; Jean Maurosi, charpentier; Bernard Couzier, charpentier; Étienne Dupuy, charpentier; Benoît Pourquiez, charpentier; Jean Magné, charpentier; Jean Ader, charpentier; François Ader, charpentier; Joseph Ader, charpentier; Pierre Ranson, charpentier; Bertrand Namastre, charpentier; Alexis Debats, charpentier; Pierre Prieur, charpentier; Jean Espiau, menuisier.

Département du Gers

VILLE D'AUCH

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES COMMUNALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE II

Documents divers

II 1 (Registre). — [illegible] papier.

1205-1628. — Inventaire ancien des archives : « Inventaire des actes et documentz estant dans les archifz de la maison commune de la ville et citté d'Aux, fait suivant la deliberation d'icelle du onziesme juillet 1624, par nous Hugues Beguier et Dominique Saint Martin, consulz la dicte année... » — Principaux documents inventoriés que l'on ne retrouve plus dans les archives : « Serement fait aux « consulz d'Aux de garder leurs privilleges et coustu- « mes, leurs biens et personnes, par Arnaud, comte « d'Armaignac, avec promesse par luy faicte de n'en- « trer dans la ville plus hault de cinquante chevaulx « et les laquais à pied; de l'an 1205 (f° 1). — Ordon- « nances portant peynes establies contre les malfaic- « teurs dans et hors la ville d'Aux, faictes par Jean, « archevesque d'Aux, Jean, prieur de Saint-Orens, le « viscomte de Lomaigne et la communaulté de la « ville, en l'an 1240 (f° 2). — Acte contenant serement « de Gaston, viscomte de Bearn et de Gabardan, et de « noble baron Arnaud-Oddo, viscomte de Lomaigne, « tenant le lieu du comte de Fezensac, par lequel « jeurent sur le livre missel, croix, sur toutes les « reliques et sur l'autel madone Sainte-Marie d'Aux « de garder le sieur archevesque, chanoines, prieur « de Saint-Orens, moynes et pretres de toute oppres- « sion; de l'an 1247 (f° 2). — Lettres de Gaston, vis- « comte de Bearn, a Hyspan, archevesque d'Aux, et « communaulté de la ville a ce qu'on ayt a composer « la disputte avec Arnaud-Oddo, viscomte de Lomai- « gne, aultrement qu'il le faira faire a main armée; « de l'an 1248 (f° 3). — Lettre d'assurance aux consulz « et habitans d'Aux de Simon de Montfort soubz la « soubzmission a luy faicte, en presence de Ipian « (Hispan), archevesque; de l'an 1250 (f° 3). — Acte « pour les habitans d'Aux qui avoient terres au ter- « roir d'Esparssac de pouvoir icelles cultiver et labo- « rer en payant l'agrier a la grange d'Esparssac ou « au monastere de Berdoues; de l'an 1280 (f° 4). « Lettres d'Amane (Amanieu II d'Armagnac), arche- « vesque d'Aux, et Géraud, comte de Fezensac et « d'Armaignac portant declaration que les gens « envoyés par la ville en Cataloigne au secours du « comte de Foix n'est d'aucune obligation ou devoir, « mais de franchise et grasieuseté; de l'an 1280 (f° 4). « — Acte de scindicat des habitans d'Aux et constitu

« tion de procureur pour aller s'opposer devant Eustache de Beaumarchez, seneschal de Tholoze, et Bernard Destarac (d'Astarac), abbé de Berdoues, pour la bastide qu'il voulloit faire au terroir d'Espaissac près Aux; de l'an 1381 (f° [illegible] v°). — Lettres du comte Bernard adressantes a son baile, de mainctenue du bois de Lespou par la ville d'Aux, contre certains particuliers y prétendant droict, de l'an 1301 (f° 11). — Acte contenant amande honnoraire faicte par Pierre Lescout, de Jegun, aux consuls d'Aux, pour raison de certaines injures dictes a la Porte Neufve; de l'an 1303 (f° 12). — Donnation de Pierre Castera, habitant d'Aux, en faveur de la ville, du bois de Lespou; de l'an 1311 (f° 13 v°). — Cedule apellatoire des consulz d'Aux de ce que l'official du dict Aux les avoit excommuniés pour avoir faict faire proclamation a son de trompe, portant prohibition aux habitans de la dicte ville d'aller mouldre « au molin de Filere parce qu'on y faisoit payer plus « que de la coustume de trente picotins, ung; de l'an « 1317 (f° 14). — Instrument d'achat du bois de Lespou « apellé le bois de la ville, appartenant a Arnaud-Guilhem, comte de Pardiac, et a Geraude, sa « femme; de l'an 1320 (f° 15 v°). — Acte contenant certains articles et statutz faits par les consulz « d'Aux...; qu'aucune femme ayant perdu son mary, « pere et mere ou aultre de sa parenté ne crie ou lamente a haute voix a peyne de l'amande, etc.; de « l'an 1322 (f° 16). — Attestatoire comme les consulz « d'Aux faisoient et feurent faire le guet a l'eglise « Saint-Martin le sabmedy vigille Saint-Martin « d'hiver, 1330 (f° 17 v°). — Patantes de Jean Ier, « comte d'Armaignac, pour mainctenir les consulz « d'Aux en la juridiction haulte, moyenne et basse du « terroir de Comeramartin jusques a l'arrieu du Talus et tout le long du rivage jusques au molin « qui est sur le dict ruisseau, apartenant lhors a Guilhaume de Belestario, etc.; de l'an 1360 (f° 38). — Acte de procuration faict par les clergé, noblesse et tiers-estat pour s'opposer a l'establissement de « dix solz pour chacun foage, aux contrées d'Armai- « gnac, Fezensac et autres lieux, estant prince de « Guyenne, Edoard, fils aisné du roy d'Angleterre; icelluy foage en faveur du dict s[r] prince; de l'an 1368 (f° 39). — Quittance de Guillaume de Sion, tresorier dans Aux et Lavardens pour le comte « d'Armaignac, de deux cens francz d'or payés par les consulz du dict Aux tant moings de la somme « deue pour le mariage de Madame Beatrix, fille du « dict s[r] comte, suyvant l'accord faict entre luy et le « comte de Foix; de l'an 1378 (f° 44). — Ung livre « couvert de parchemin dans lequel est faicte men- « tion par articles des vieux documentz de la ville, de « plusieurs debtes d'anciens particuliers et autres « memoires escrites en gascon et latin, etc.; de l'an 1382 (f° 47). — Lettres de Philippe, roy de France, « en remission de 2.000 livres, a luy applicables, de « 5.000 ausquelles la ville avoit esté condampnée et « envoyer vers Sa Majesté douze hommes prisonniers, les dictes lettres adressantes au Senechal de « Tholose; de l'an 1396 (f° 57 v°). — Cinq pieces relatives a la place monachale fondée par Guillaume « de Belestar, la presentation devant etre faite par les « consuls d'Aux; 1397-1594 (f° 58). — Lettres de Bernard VII, comte d'Armaignac, portant don aux « habitans d'Aux d'un champ qu'il avoit a la Porte « Neufve pour mettre le betail en temps de guerre et « pour tenir les foires et marchés, etc.; de l'an 1398 « (f° 62). — Ung livre couvert de bazane jaune escrit « en parchemin, au commancement duquel est le « calendrier et a suitte l'office de Nostre-Dame et « plusieurs oraisons en vieilhe lettre; sans datte « (f° 64 v°). — Lettres patantes du comte d'Armaignac « par lesquelles il veult que le terroir de Saint-Cric « soit au consulat d'Aux, et veult aussy que de cinq « feuz qu'ils portoient n'en payent que trois a l'advenir; de l'an 1402 (f° 66 v°). — Ung instrument « d'opposition des limittes et bornes des terroirs des « jurisdictions d'Aux, Malartic, Montault et Preignan; de l'an 1436 (f° 75 v°). — Quittance de Martin « Garssias, cappitaine de Mgr. le dauphin Louys, en « faveur des consulz d'Aux, de la somme de mil « escuz d'or en desduction de deux mil, pour la composition faicte avec luy pour faire vuider les gens « de guerre de la ville; de l'an 1443 (f° 79). — Aultre « livre des conseilz tenus dans la maison commune « d'Aux es années 1444, etc., lequel livre estant couvert de parchemin commençant : *Liber consiliorum* (f° 79 v°). — Ung sac dans lequel sont plusieurs « actes consernant le siege de la senechaussée « d'Armaignac, estably en ceste ville d'Aux par le « roy Louis huictiesme (*sic*), en l'an 1473..., et oultre, « les actes suivantz non inventoriés, sçavoir : une « coppie d'arrest donné en faveur de la ville de Lectoure, de l'année 1490; avec coppie de lettres « patantes du roy Charles en faveur des habitans

« du dict Lectoure, de l'an 1482; avec coppie de lettres « patantes en faveur de la presante ville, concernant « le faict de la dite senechaucée, du 8e may 1529; avec « coppie de lettres de la dicte cour de Parlement « obtenues par les dicts habitans de Lectoure, du « 20e novembre 1528; autre coppie de memoires con- « cernant l'affaire de la dicte senechaucée, etc. (fo 86). « — Acte de presentation a M. Pierre de Saint-Pierre, « official d'Auch, de certaines lettres de R. P. Nicolas « Lisans, viccaire du St-Siege, pour l'absolution des « consulz et habitans d'Aux excommuniés a la « réqueste de noble Anthoine de Tornemire, escuyer, « sieur de Turpinas, pour certaine somme a luy « deue, adressantes aux officiaux d'Aux, Bourdeaux, « Condom, Oloron, Lescar, Tarbe, Lectoure, Montau- « ban, en datte du 6e avril 1474 (fo 86 vo). — Coppie « de lettres, don, cession, transport, grace, rattifica- « tion et approbation des terres et seigneuries d'Aux, « Barran, Aubiet, St-Cric, Miramont, St Martin- « Vinagre, heritages et autres droictz et deppen- « dences, comme les jouissoit Jean, comte d'Armai- « gnac, avant et au temps de la forfaiture, de Louys « en faveur d'Imbert de Barlain (*Barlaney*), cham- « bellan, sieur de Bouchage, etc.; de l'an 1474 (fo 87). « — Instrument d'achat, par les consulz d'Aux, de « noble Maurin de Biran, d'un bois dit de Maurin de « Biran, pour la somme de 60 ecus petits; de l'an « 1488 (fo 90 vo). — Ung livre couvert de bazane jaune, « des conseils de la ville, commancé en l'année 1527, « finissant le 18e septembre 1556 qui est de teneur : « *Liber consiliorum* (fo 106). — Ung instrument de « rachapt de la pention annuelle faicte par la ville, de « l'archipretré de Condom comme chapelain de la « chapelle du Crucifix; de l'an 1539 (fo 111). — « Comptes des deniers royaux et extraordinaires, « ensemble des frais et despence faicte au temps de « la contagion qui estoit en ceste ville au mois de « septembre 1564 jusques a la St-Jean 1565..., y com- « prins le rachapt faict par la ville de la maison dicte « *l'Escole*, de laquelle Bernard Faur avoit aupara- « vant obtenu decret, etc. (fo 126). — Instrument de « bailh du college faict aux religieux de la Compa- « gnie de Jesus, de l'an 1590 (fo 137 vo). — Arrest du « Conseil par lequel est porté que l'eslection consu- « laire se continuera et faira doresnavant suivant « l'entienne coustume et que la despence qui avoict « esté faicte pour les robes des huict consuls sera « retranchée et qu'ils se serviront d'icelles robes « huict années et après le dict temps seront vendues..., « et qu'au lieu que les robes estoient données tous les « ans aux dicts consuls, leur seront baillées tant « sullement 50 livres a chacun pour les desdomager « des despences qu'ils sont constrainctz de supporter « en la dicte charge, etc.; de l'an 1613 (fo 164). — « Accord conclu entre les consuls de la ville d'Aux « et Paul Goudin, habitant de Gimont, et Nicolas « Ponset, mrs fondeurs, pour raison des pieces de « fonte dont au dict accord est question ; de l'an 1619 « (fo 170). — Plus a esté trouvé dans ung sac certains « actes consernans l'affaire du feu capitaine Caillavet « contre la presente ville, etc.; de l'an 1622 (fo 173). — « Instrument d'achapt fait par Yzaac Barthe de « M. François Escousse de l'office de greffier des « tailles de la presente ville; de l'an 1627 (fo 178). — « Ung petit registre des deliberations faictes en « l'année 1628 par les sieurs consulz de la presente « ville concernant les affaires et conservation de la « santé d'icelle (fo 180) ». — Arrêts divers relatifs au nombre des consuls à élire, etc. (fo 180 vo).

On lit sur la couverture du registre la note suivante : « Il a eté enlevé 25 feuillets dans le present registre qui devait se continuer jusques a l'epoque de 1663, dont il est aisé d'induire que l'acte d'infeodation de la porte dite de la *Cascouille*, en datte du 13 fevrier 1638, a eté enlevé par l'interessé ».

II 2 (Registre). — Infolio, 300 feuillets, papier.

1211-1833. — Répertoire des archives anciennes et modernes jusqu'à l'année 1833.

II 3 (Liasse). — 18 pièces, papier.

1613-1789. — Actes notariés divers concernant des particuliers; archives, etc. — Extrait des pactes de mariage de noble Jean de Bessaignet, écuyer, habitant de la ville de Lavardens, d'une part, et delle Suzanne de Pellissier, fille de delle Guyonne de Saint-Pastur, d'autre (1613). — Obligation de trente sacs de froment de Bertrand et Bernard Baqué, « bourdiers de la metterie de Mathalin, appartenant a Monseigneur le comte de Parabere, en

faveur de M. Charles de Moysset, sieur de Saint-Martin, demeurant au présent château » (1651). Pactes de mariage de Me Léonard Daignan, docteur et avocat en Parlement, habitant de la ville d'Auch, et dlle Jeanne de Bastard, fille de messire Dominique de Bastard, trésorier général de France en la Généralité de Toulouse (1670). — Pactes de mariage du même Léonard Daignan, seigneur du Sendat, d'une part, et dlle Claire de Saint-Martin, d'autre (1679). — « Exploit d'arrestation » d'une somme de 408 livres pour Catherine Ballas, veuve et héritière de Guiraud Peich, traiteur d'Auch, la dite somme due par M. E. de Pardeilhan, baron de Séailles (1715). — Procuration consentie par « très haut et très puissant seigneur Philippe-André-François de Montesquiou-Fezensac, comte de Marsan, etc., colonel commandant le régiment d'infanterie du Lyonnois », en faveur de M. Branet, notaire à Auch, qu'il autorise à vendre à ses emphytéotes les droits féodaux de toute nature (1789).

Lettre de M. de Laverdy, Contrôleur général, au sujet des archives de la communauté : « ..... Cet inventaire a été regardé comme une opération essentielle pour parvenir à une administration régulière, et les deux derniers édits concernant la municipalité ont imposé l'obligation d'y satisfaire. Dans plusieurs villes, on a rempli cette obligation qui n'a point été objet de dépense, parce qu'il s'est trouvé parmi les officiers municipaux et les notables des habitans en état d'entreprendre ce travail, sans autres frais qu'une gratification au secrétaire greffier ou à un écrivain chargé de le seconder; mais il paroit que l'opération est plus difficille et plus considérable à votre hôtel de ville » (1767).

ERRATA

Page 7, colonne 2, ligne 21, au lieu de : *1757*, lire : *1767*.
— 19, — 1, — 15, — *1616*, lire : *1619*.
— 80, — 1, 22, — *28* pièces, lire : *2* pièces.

TABLE DES MATIÈRES

SÉRIE CC

(Impôts et Comptabilité)

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'inventaire
CC 1	Tailles (ordonnances des intendants relatives à la répartition des).	1670-1755	16 pièces papier.	1
CC 2	Tailles (ordonnances d'affranchissement de).	1641-1703	32 pièces papier.	Id.
CC 3	Tailles (rôle des).	1498	1 registre (20 feuillets).	Id.
CC 4	Tailles (rôle des).	1695	7 cahiers.	2
CC 5	Tailles (rôle des).	1706	5 cahiers.	3
CC 6	Tailles (rôle des).	1709-1761	8 cahiers.	4
CC 7	Tailles : pièces diverses.	1640-1790	3 pièces parch. ; 142 p. pap.	5
CC 8	Capitation (rôles de la).	1726-1728	3 cahiers.	Id.
CC 9	Capitation (rôle de la).	1776	1 registre (92 feuillets).	Id.
CC 10	Vingtièmes (rôle des).	1764-1789	1 registre (267 feuillets).	6
CC 11	Droits réservés (rôle des).	1776	1 registre (58 feuillets).	7
CC 12	Capitation, vingtièmes, don gratuit, droits réservés : pièces diverses.	1701-1787	71 pièces papier.	Id.
CC 13	Industrie (taxe d') : rôles et pièces diverses.	1645-1767	1 p. parch. ; 68 p. papier.	Id.
CC 14	Impositions : pièces diverses.	1335-1449	6 p. parch. ; 4 p. papier.	8
CC 15	Impositions : pièces diverses.	1609-1769	5 p. parch. ; 37 p. papier.	Id.
CC 16	Impositions (quittances d').	1789-1790	225 pièces papier.	Id.
CC 17	Imposition (rôle d') des paroissiens de Saint-Pierre pour le logement de leur curé.	1772-1785	3 cahiers.	9
CC 18	Huitain (droit de) sur le vin vendu dans la ville : registre de perception.	1531	1 cahier.	Id.
CC 19	Droit d'entrée sur le vin : registre pour servir aux contrôleurs et commis.	1758	1 registre (47 feuillets).	Id.

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'inventaire
CC 20	Droit d'entrée sur le vin : registre pour servir aux commis.	1758	1 registre (185 feuillets).	9
CC 21	Droit d'entrée sur le vin : registre de recette journalière.	1758	1 registre (194 feuillets).	Id.
CC 22	Id.	1760	1 registre (184 feuillets).	Id.
CC 23	Id.	1761	1 registre (90 feuillets).	Id.
CC 24	Octrois : pièces diverses.	1389-1379	5 pièces parchemin.	Id.
CC 25	Id.	1706-1787	27 pièces papier.	Id.
CC 26	Boucheries (registre servant à la régie des).	1767-1768	1 registre (95 feuillets).	10
CC 27	Id.	1768-1769	1 registre (97 feuillets).	Id.
CC 28	Id.	1776-1777	1 registre (47 feuillets).	Id.
CC 29	Id.	1777-1778	1 registre (47 feuillets).	Id.
CC 30	Boucheries et poids commun : pièces diverses.	1663-1769	2 p. parch. ; 34 p. papier.	Id.
CC 31	Livre censier.	1439-1440	1 registre (120 feuillets).	11
CC 32	Id.	1442	1 registre (117 feuillets).	12
CC 33	Id.	1456-1457	1 registre (123 feuillets).	Id.
CC 34	Id.	XVe siècle.	1 registre (76 feuillets).	13
CC 35	Cadastre (tome 1er).	1619-1659	1 registre (462 feuillets).	14
CC 36	Cadastre (tome 2e).	Id.	1 registre (521 feuillets).	17
CC 37	Cadastre (tome 3e).	Id.	1 registre (388 feuillets).	19
CC 38	Cadastre (tome 1er).	1666-1771	1 registre (424 feuillets).	20
CC 39	Cadastre (tome 2e).	Id.	1 registre (566 feuillets).	22
CC 40	Cadastre (tome 3e).	Id.	1 registre (439 feuillets).	23
CC 41	Cadastre (tome 1er).	1780	1 registre (291 feuillets).	24
CC 42	Cadastre (tome 2e).	Id.	1 registre (343 feuillets).	28
CC 43	Cadastre (extraits du) ; opérations cadastrales ; dénombrements.	1663-1784	1 p. parch. : 11 p. papier.	29
CC 44	Cadastre (extrait du) relatif aux biens de mainmorte.	XVIIIe S	1 cahier.	30
CC 45	Rôles de dépenses diverses.	1528-1629	3 p. parch. : 29 p. papier.	Id.
CC 46	Comptes annuels de recettes et dépenses.	1641-1684	10 pièces papier.	31
CC 47	Id.	1687-1690	13 pièces papier.	33
CC 48	Id.	1691-1694	11 pièces papier.	34
CC 49	Id.	1695-1697	12 pièces papier.	Id.
CC 50	Id.	1698-1701	15 pièces papier.	35
CC 51	Id.	1702-1704	13 pièces papier.	36

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'inventaire
CC 52	Comptes annuels de recettes et dépenses.	1706-1708	11 pièces papier.	36
CC 53	Id.	1709-1713	13 pièces papier.	37
CC 54	Id.	1714-1730	17 pièces papier.	38
CC 55	Id.	1731-1781	26 pièces papier.	39
CC 56	Quittances diverses.	1296-1343	19 pièces parchemin.	Id.
CC 57	Id.	1345-1439	9 p. parch.; 7 p. papier.	40
CC 58	Quittances et autres pièces justificatives à l'appui des comptes annuels.	1645-1669	86 pièces papier.	Id.
CC 59	Id.	1670 1674	79 pièces papier.	41
CC 60	Id.	1675-1684	96 pièces papier.	Id.
CC 61	Id.	1685-1694	119 pièces papier.	Id.
CC 62	Id.	1695-1699	184 pièces papier.	42
CC 63	Id.	1700-1704	162 pièces papier.	Id.
CC 64	Id.	1705-1707	136 pièces papier.	43
CC 65	Id.	1708-1709	135 pièces papier.	Id.
CC 66	Id.	1713-1729	152 pièces papier.	44
CC 67	Id.	1730-1731	104 pièces papier.	Id.
CC 68	Id.	1735-1739	145 pièces papier.	Id.
CC 69	Id.	1740-1747	125 pièces papier.	45
CC 70	Id.	1750-1754	159 pièces papier.	Id.
CC 71	Id.	1755-1789	1 p. parch.; 157 p. papier.	Id.
CC 72	Mandements de dépenses journalières ordonnées par les maire et échevins.	1765-1770	1 registre (80 feuillets).	46
CC 73	Id.	1770-1790	1 registre (350 feuillets).	47
CC 74	Collecteurs : nominations, clôture et révision de leurs comptes, etc.	1530-1776	3 p. parch.; 56 p. papier.	54
CC 75	Dettes et emprunts.	1294-1443	22 pièces parchemin.	Id.
CC 76	Id.	1596-1788	7 p. parch.; 43 p. papier.	55

SÉRIE DD

(Propriétés communales)

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'inventaire
DD 1	Biens communaux.	1303-1666	3 pièces parch.; 14 p. pap.	57
DD 2	Id.	1643-1785	43 pièces papier.	Id.
DD 3	Édifices publics : hôtel de ville, églises, etc.	1289-1777	2 p. parch.; 15 p. papier.	58
DD 4	Édifices divers : meubles appartenant à la communauté, etc.	1721-1779	26 pièces papier.	59
DD 5	Dénombrement des biens de la communauté.	1635	1 cahier parchemin.	Id.
DD 6	Rentes dues à la communauté.	1510-1768	8 p. parch.; 6 p. papier.	Id.
DD 7	Instrument de rente.	1559	1 pièce parchemin.	60
DD 8	Voirie urbaine, embellissements, etc.	1688-1788	41 pièces papier.	Id.
DD 9	Voirie.	1675-1781	30 pièces papier.	61
DD 10	Voirie : affaire des corvées.	1784-1788	47 pièces papier.	Id.
DD 11	Voirie : rôle des ouvriers employés.	1701	45 pièces papier.	62
DD 12	Fontaines et glacières.	1559-1786	12 pièces papier.	Id.
DD 13	Cimetières.	1776-1780	1 p. parch.; 15 p. papier.	Id.
DD 14	Éclairage.	1756-1788	25 pièces papier.	63

SÉRIE EE

(Affaires militaires)

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'inventaire
EE 1	Fortifications de la ville.	1331-1740	4 p. parch.; 2 p. papier.	65
EE 2	Faits de guerre.	1337-1468	7 p. parch.; 1 p. papier.	Id.
EE 3	Dépenses militaires diverses.	1335-1630	6 p. parch.; 2 p. papier.	66
EE 4	Casernement des troupes.	1701-1776	28 pièces papier.	Id.
EE 5	Frais de passage et de séjour des troupes.	1639-1684	34 pièces papier.	67
EE 6	Id.	1674-1788	105 pièces papier.	Id.
EE 7	Certificats de convalescence et de séjour.	1729	45 pièces papier.	68
EE 8	Milices.	1649-1789	33 pièces papier.	Id.
EE 9	Déserteurs; recherches d'armes; etc.	1719-1771	8 pièces papier.	Id.

SÉRIE FF

(Justice et Police)

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'inventaire
FF 1	Projet de translation du siège de la sénéchaussée de Lectoure à Auch.	1527-1529	3 p. parch.; 4 p. papier.	69
FF 2	Procès entre les habitants de la sénéchaussée d'Armagnac et le syndic de la ville de Toulouse.	1505	2 p. parch.; 7 p. papier.	70
FF 3	Procès entre les pays des recettes d'Armagnac et Gaspard de Fay.	1599-1624	1 p. parch.; 3 cahiers pap.	Id.
FF 4	Procès du vice-sénéchal d'Armagnac contre divers archers.	1641-1653	15 pièces papier.	71
FF 5	Justice de Monlezun en Pardiac : demande de translation dans la ville d'Auch.	1543	2 pièces papier.	Id.
FF 6	Justice consulaire : informations, sentences, etc.	1346-1758	1 p. parch.; 54 p. papier.	Id.
FF 7	Id.	1760-1780	52 pièces papier.	72
FF 8	Id.	1782-1789	68 p. papier.	Id.
FF 9	Procès des communautés d'Auch et de Pavie.	1291-1337	11 p. parch.; 1 p. papier.	Id.
FF 10	Procès de la communauté d'Auch : pièces de procédure, sentences, etc.	1301-1356	10 pièces parchemin.	73
FF 11	Procédure du juge de Fezensac contre les consuls d'Auch pour excès commis.	1336-1337	1 registre (136 feuillets).	Id.
FF 12	Procès de la communauté d'Auch : pièces de procédure, sentences, etc.	1375-1474	8 pièces parchemin.	74
FF 13	Id.	1504-1600	6 p. parch.; 4 p. papier.	Id.
FF 14	Procès de la communauté contre Pierre de Laubario.	1533	4 p. parch.; 14 p. papier.	Id.
FF 15	Procès de la communauté d'Auch : pièces de procédure, sentences, etc.	1617-1774	2 p. parch.; 19 p. papier.	Id.
FF 16	Procès divers n'intéressant pas la communauté.	1646-1785	1 cah. parch.; 23 p. papier.	75
FF 17	Procès entre la communauté et le sieur Vialet, receveur des domaines.	1634-1672	1 p. parch.; 8 p. papier.	Id.
FF 18	Procès relatifs à diverses élections consulaires.	1651-1652	6 p. parch.; 36 p. papier.	76
FF 19	Id.	1653-1720	2 p. parch.; 99 p. papier.	Id.
FF 20	Procès entre la communauté et M. de Laborde, receveur général des domaines.	1693-1791	3 p. parch.; 34 p. papier.	77
FF 21	Procès contre M. de Laborde (correspondance).	1727-1735	66 pièces papier.	78
FF 22	Procès de la communauté contre les héritiers Tissier.	1695	1 p. parch.; 7 p. papier.	Id.

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'Inventaire
FF 23	Procès de la communauté contre Me F. de Turle et la dame de Prat.	1697	1 cahier parchemin.	78
FF 24	Procès de la communauté contre les officiers de l'Élection.	1733-1761	24 pièces papier.	Id.
FF 25	Procès de la communauté contre Jean Vidal.	1754-1755	2 p. parch.; 16 p. papier.	Id.
FF 26	Procès de la communauté contre M. de Laborde.	1760-1762	11 pièces papier.	Id
FF 27	Procès de la communauté contre Mgr. de Montillet, archevêque d'Auch.	1759-1771	1 p. parch., 21 p. papier.	79
FF 28	Police : pièces diverses.	1397-1789	2 p. parch.; 54 p. papier.	80
FF 29	Police : jugements, ordonnances, procès-verbaux.	1766-1785	1 registre (209 feuillets).	81
FF 30	Police : déclarations journalières des aubergistes.	1766-1791	1 registre (149 feuillets).	82
FF 31	Police : plumitif des audiences.	1780-1790	1 registre (65 feuillets).	Id.
FF 32	Police : information contre diverses personnes accusées de rébellion.	1780	36 pièces papier.	84
FF 33	Police : affaire de vol Darparens, Ferragut, etc.	1783	56 pièces papier.	Id.
FF 34	Maréchaussée et soldats du guet.	1761-1788	11 pièces papier.	Id.

SÉRIE GG

(Cultes; Instruction et Assistance publiques)

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'Inventaire
GG 1	Registres paroissiaux de Sainte-Marie : baptêmes, mariages et décès.	1602-1674	1 registre (239 feuillets).	85
GG 2	Id.	1638-1667	1 registre (133 feuillets).	87
GG 3	Id.	1674-1692	1 registre (151 feuillets).	89
GG 4	Id.	1698-1707	1 registre (254 feuillets).	90
GG 5	Id.	1708-1720	1 registre (219 feuillets).	91
GG 6	Id.	1721-1732	1 registre (266 feuillets).	93
GG 7	Id.	1733-1749	1 registre (425 feuillets).	94
GG 8	Id.	1750-1754	1 registre (90 feuillets).	96
GG 9	Id.	1754-1762	1 registre (139 feuillets).	97

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'inventaire
GG 10	Registres paroissiaux de Sainte-Marie : baptêmes, mariages et décès.	1763-1770	1 registre (179 feuillets).	99
GG 11	Id.	1770-1780	1 registre (188 feuillets).	101
GG 12	Registres paroissiaux de Sainte-Marie : baptêmes et mariages.	1780-1789	1 registre (235 feuillets).	103
GG 13	Id.	1789-1792	1 registre (221 feuillets).	105
GG 14	Registres paroissiaux de Sainte-Marie : décès.	1774-1792	1 registre (144 feuillets).	106
GG 15	Registres paroissiaux de Saint-Orens : baptêmes, mariages et décès.	1570-1673	1 registre (1.030 feuillets).	108
GG 15	Id.	1673-1709	1 registre (482 feuillets).	124
GG 16	Id.	1710	1 cahier.	129
GG 17	Id.	1711-1725	1 registre (276 feuillets).	Id.
GG 18	Id.	1726-1744	1 registre (528 feuillets).	131
GG 19	Id.	1745-1758	1 registre (336 feuillets).	134
GG 20	Id.	1759-1769	1 registre (371 feuillets).	137
GG 21	Id.	1770-1779	1 registre (342 feuillets).	140
GG 22	Id.	1780-1785	1 registre (220 feuillets).	143
GG 23	Id.	1786-1792	1 registre (306 feuillets).	144
GG 24	Id.	1788-1792	3 cahiers.	145
GG 25	Registres paroissiaux de Saint-Pierre : baptêmes, mariages et décès.	1666-1750	1 registre (318 feuillets .	Id.
GG 26	Id.	1751-1770	1 registre (198 feuillets).	146
GG 27	Id.	1781-1792	1 registre (247 feuillets).	Id.
GG 28	Registres paroissiaux d'Embats : baptêmes, mariages et décès.	1678-1789	1 registre (334 feuillets).	147
GG 29	Registres paroissiaux de Saint-Cricq : baptêmes, mariages et décès.	1673-1792	1 registre (225 feuillets).	Id.
GG 30	Répertoire des actes de baptême, mariage et décès des paroisses de Saint-Orens et de Saint-Pierre.	1770-1792	1 registre (74 feuillets).	Id.
GG 31	Édits relatifs à la publication des bans de mariage.	1702-1765	1 cahier (imprimé).	Id.
GG 32	Chapitre de Sainte-Marie.	1259-1447	3 pièces parchemin.	Id.
GG 33	Id.	1507-1645	1 p. parch. ; 4 p. papier.	148
GG 34	Id.	XIVes.-1586	1 cahier parchemin.	Id.
GG 35	Cordeliers d'Auch.	1320-1587	11 p. parch. ; 3 p. papier.	Id.
GG 36	Id.	1597-1685	6 p. parch. ; 15 p. papier.	149
GG 37	Id.	1742-1789	5 p. parch. ; 46 p. papier.	Id.

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'Inventaire
GG 38	Couvents divers de Cordeliers.	1535-1782	2 p. parch. ; 10 p. papier.	150
GG 39	Église et chapitre de Saint-Orens.	1634-1752	8 pièces papier.	151
GG 40	Chapelle du Purgatoire.	1578	1 pièce parchemin.	Id.
GG 41	Chapelles diverses.	1390-XVIII's.	3 p. parch. ; 2 p. papier.	Id.
GG 42	Clergé : pièces diverses.	1708-1722	21 pièces papier.	152
GG 43	Assistance publique.	1534-1789	5 pièces papier.	Id.
GG 44	Épidémies.	1768	23 pièces papier.	Id.
GG 45	Procès-verbaux de déclarations de grossesse.	1765-1780	88 pièces papier.	Id.
GG 46	Id.	1781-1790	81 pièces papier.	Id.
GG 47	Instruction publique ; beaux-arts.	1552-1788	13 pièces papier.	Id.

SÉRIE HH

(Agriculture; Industrie; Commerce)

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'Inventaire
HH 1	Taxe des grains, des denrées, etc.	1500-1780	1 p. parch. ; 30 p. papier.	155
HH 2	Épizooties ; manufactures ; marchés, etc.	1502-1785	18 pièces papier.	Id.
HH 3	Corporations d'arts et métiers.	1716-1789	24 pièces papier.	156
HH 4	Arts et métiers : prestation de serment des maîtres.	1767-1769	1 registre (159 feuillets).	Id.

SÉRIE II

(Documents divers)

NUMÉROS	NATURE DES DOCUMENTS	DATES EXTRÊMES	NOMBRE de PIÈCES	PAGES de l'Inventaire
II 1	Inventaire ancien des archives.	1205-1628	1 registre (203 feuillets).	159
II 2	Répertoire des archives anciennes et modernes.	1211-1833	1 registre (300 feuillets).	161
II 3	Actes divers concernant des particuliers ; archives, etc.	1613-1789	18 pièces papier.	Id.

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CD
1217
A8A45

Auch, France
Inventaire-sommaire des archives communales anterieures a 1790

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 11 17 05 027 4